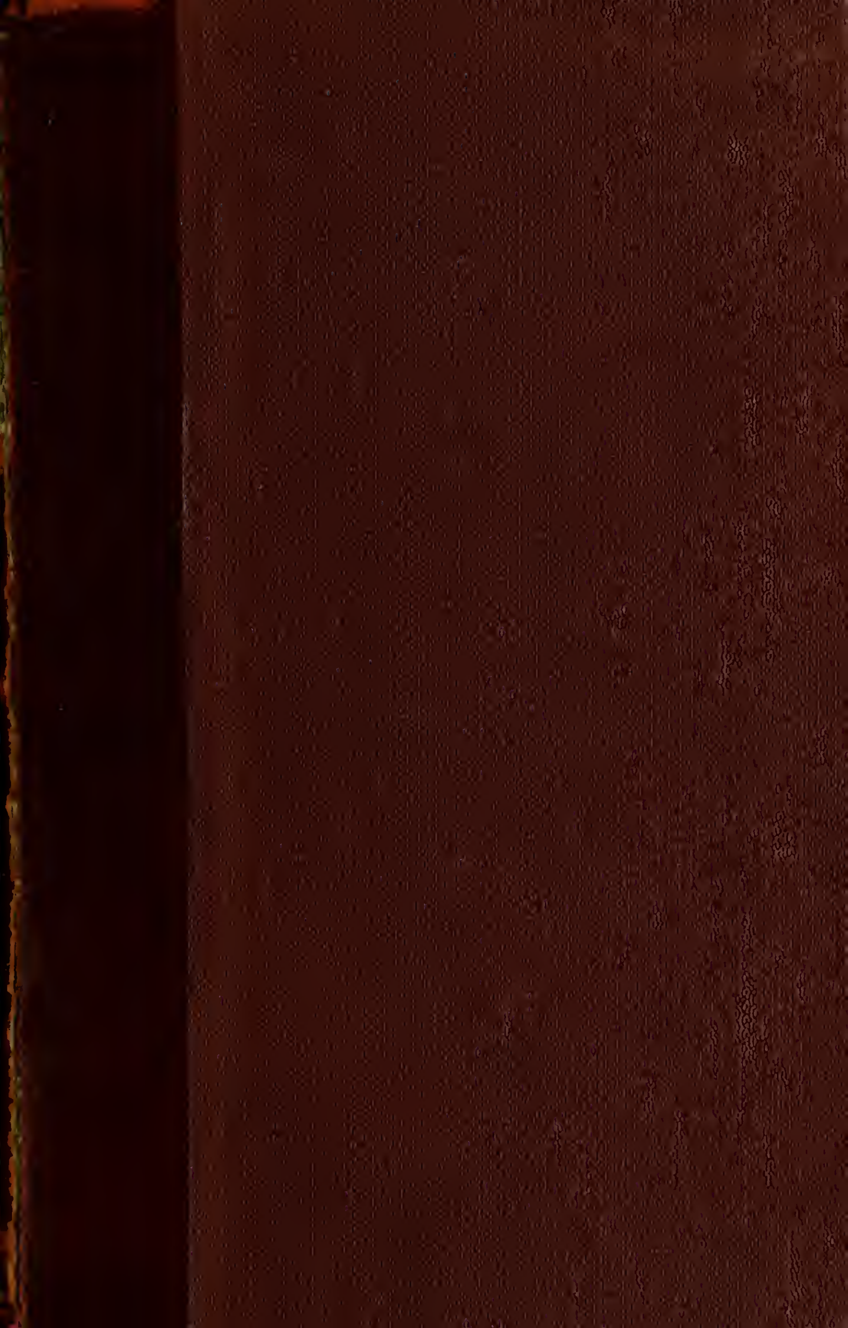


DICTIONNAIRE

DE

CONVERSATION

A L'USAGE

DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES.

PARIS. IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON.

DICTIONNAIRE

DE

CONVERSATION

A L'USAGE

DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES,

OU

COMPLÉMENT NÉCESSAIRE DE TOUTE BONNE ÉDUCATION;

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE M. W. DUCKETT,

Rédacteur en chef du Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture;

AVEC LE CONCOURS

des principaux collaborateurs à ce grand ouvrage.

TOME QUATRIÈME.





PARIS.

LANGLOIS ET LECLERCQ, ÉDITEURS,

RUE DE LA HARPE, 81.

1841

DICTIONNAIRE

DE

CONVERSATION

A L'USAGE

DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES.

D

Débauche, déréglement, excès, dont la dépravation morale est toujours le résultat, et qui a pour suite infaillible la ruine de la santé, de la fortune et de la considération. — La débauche n'est pas moins nuisible au développement des facultés morales qu'à la santé du corps, et l'histoire de l'esprit humain montre bien peu d'individus qui se soient rendus célèbres par leur génie, et qui aient vécu dans une habituelle débauche. Si l'homme a reçu le don de s'élever aux plus sublimes conceptions du génie et de la vertu, il a reçu aussi le triste privilége de pouvoir descendre, par ses honteux excès, bien au-dessous de la brute ; car les animaux ne connaissent pas la débauche, et l'homme semble ne s'y être adonné que parce que son âme, supérieure à son corps, a des besoins plus étendus, et leur cherche, dans une mauvaise voie, une satisfaction criminelle et pernicieuse. — L'Évangile, auquel il faut toujours demander des leçons et des exemples, nous a donné, relativement à ce vice, le plus sublime des enseignements, dans la parabole de l'*Enfant prodigue*, qui, après avoir dépensé tout son bien en excès et en débauches, après avoir tout prodigué, « eût été bien aise de remplir son ventre des écosses que les pourceaux mangeaient ; mais, ajoute saint Luc, *personne ne lui en donnait !* » — Quelques reproches qu'on puisse faire à plusieurs époques de notre histoire sous le rapport des excès de tout genre auxquels on s'y livrait, il faut bien reconnaître que le christianisme a singulièrement amélioré nos mœurs à cet égard, et que les débauches du moyen âge ou des temps modernes n'approchent pas de ce que les historiens nous racontent

sur les honteuses saturnales de l'antiquité. Le paganisme en effet n'avait que trop souvent associé la débauche à son Olympe : elle eut, sous l'invocation de Vénus, des temples à Chypre, à Gnide et à Cythère ; et, sous les noms de Bacchus, de Silène et d'Érigone, elle présidait aux *bacchanales* (v.). Les Sardanapale, les Nabuchodonosor, et tous ces monstres couronnés sous le nom de César dans Rome dégénérée, allièrent la perfidie, la duplicité et surtout la cruauté à la débauche.

De Belloy (v. *Belloy*).

Débet. Ce mot latin, qui signifie *doit*, est employé comme terme de finance. C'est la somme dont un comptable se trouve redevable après l'arrêté de son compte.

Débilitants. On désigne sous ce nom l'ensemble des causes physiques ou morales qui produisent la *débilité*, l'affaiblissement du corps et de l'esprit. Tels sont la privation d'air, d'exercice, de lumière, un mauvais régime alimentaire, les pertes de sang, les excès de tout genre, les inquiétudes causées par les passions, les chagrins, etc.

Débit, débiter. Cette expression a plusieurs acceptions en français. Elle signifie *vente en détail* (débit de tabac, d'eau-de-vie), mais un menuisier *débite* aussi au moyen de la scie des planches, des membrures, etc.; une fontaine *débite* beaucoup d'eau, etc.— On appelle *débit* ou *doit*, en tenue de livres, la colonne ouverte au compte d'un négociant et où l'on porte toutes les sommes ou marchandises que l'on a payées ou fournies pour son compte.

Débiteur. Ce mot est opposé à *créancier*, il désigne celui ou celle qui doit. Sauf quelques cas, notre législation n'accorde au créancier d'autre action sur son *débiteur* que celle qui consiste à faire vendre ses biens, meubles ou immeubles. Dans des circonstances assez rares, en matière commerciale, et pour le remboursement d'une lettre de change, le débiteur peut être soumis à la *contrainte par corps* (v.)

Débit oratoire. C'est la manière de rendre, de prononcer à haute voix, un discours à la tribune ou au barreau, etc. Le *débit* comporte plusieurs nuances variées selon la nature des morceaux oratoires. Il doit être plus grave, plus solennel, plus onctueux dans la chaire; plus vif, plus prompt, plus net à la tribune et au barreau, où la discussion s'anime par la controverse, où le genre moins élevé des débats, en imposant à l'orateur une moins grande réserve, lui permet de s'inspirer de toutes les passions qui l'entourent, et de les exprimer par ses gestes ou par les inflexions de sa voix.

Déblai. Action d'enlever des terres en mettant un terrain de

niveau, en creusant des fondations, un fossé, etc.—Autrefois on employait le mot *déblai* au figuré dans le sens de *débarras*, mais il était du style familier. On disait : *Voilà un beau déblai*, pour marquer qu'on était bien heureux d'être défait de quelque chose, ou de quelqu'un qui incommodait.

Déboire. Ce mot signifie au propre le mauvais goût qui reste de quelques liqueurs après qu'on les a bues. Mais il est plus souvent usité au figuré où il désigne la tristesse, le dégoût qui suivent les plaisirs, les sujets d'affliction, de mécontentement, et les mortifications qu'on éprouve.

Déboisement, destruction des bois, ou diminution de l'espace qu'ils occupent dans un domaine, un pays, etc. On a cherché à connaître, vers ces derniers temps, l'influence des déboisements sur la température et l'état du sol; mais ces expériences n'ont encore produit que des résultats incomplets. Cependant il est bien certain que la température moyenne s'élève dans un canton, à mesure que l'étendue des forêts diminue. Par l'humidité qu'elles entretiennent sur le sol, elles favorisent en effet la filtration des eaux ainsi que la formation des sources et des rivières, qui quelquefois se dessèchent lorsqu'on abat les bois protecteurs de leurs sources; les pluies aussi deviennent alors plus rares. L'autorité doit en général, par une police sévère, s'opposer à de trop considérables déboisements, qui apporteraient nécessairement une grande perturbation dans l'agriculture d'une contrée et dans son climat, et priveraient le pays de combustibles indispensables.

Déboitement, déplacement d'un os sorti de son articulation. Le terme médical qui répond à ce mot est *luxation*.

Déborah, prophétesse de la tribu d'Éphraïm, exerça, 1300 ans av. J.-C., les fonctions de juge des Hébreux ou de chef de la république. Elle combattit les Cananéens avec *Barak*, fils d'Abinoam de la tribu de Nephtali, gagna la victoire, mit en fuite le général ennemi Sisarah, et chanta son triomphe dans un beau cantique qui forme le chapitre 5 du livre des Juges. A la suite de cette victoire Israël, dit le cantique, demeura en paix pendant 40 ans.

Débordement, action par laquelle une rivière, un fleuve, sort de son lit et franchit ses bords. Il se dit aussi, au figuré, soit pour désigner un peuple barbare qui quitte un pays et fait une invasion rapide et terrible sur un territoire voisin, soit pour exprimer une abondance d'injures, de louanges, d'écrits, etc. — Le mot *débordement*, quand il s'agit d'un fleuve, est synonyme d'*inondation*, mais il se rapporte plus à l'action des eaux, et l'*inondation* à la position du sol : le fleuve *déborde*, le pays est *inondé*. Les déborde-

ments sont produits par beaucoup de causes diverses, comme la continuité des vents contraires au courant du fleuve, la fonte subite des neiges ou des glaces, etc. On sait que la fertilité de l'Égypte est due aux débordements réguliers du Nil, dont les eaux s'élèvent quelquefois à 9 mètres au-dessus de leur niveau ordinaire. Plusieurs autres fleuves ont des crues également annuelles et régulières, comme le Gange, l'Indus, l'Orénoque, le Mississipi, l'Euphrate. En France, le Rhône, la Garonne, l'Adour, le Rhin, débordent assez souvent, et l'on garde encore un triste souvenir des ravages causés par le *débordement* du premier de ces fleuves dans plusieurs départements de la France pendant cette année 1841. — *Débordement* s'emploie encore au figuré comme synonyme de *dissolution, débauche* (v.). Il s'applique plutôt aux peuples et aux époques historiques; *débauche* se dit mieux des individus : *Antoine vécut dans la débauche; Sénèque resta vertueux, malgré le débordement des mœurs sous le règne de Néron.*

Débouché, toute voie, tout moyen qui facilite la vente, le transport, l'expédition au dehors des produits agricoles ou industriels d'un pays. — Depuis la révolution, on a donné un développement énorme en France à l'industrie, et la production dépasse très-souvent les besoins de la consommation. Il s'ensuit que l'on est obligé sans cesse de lui chercher des *débouchés* nouveaux. Les théories nouvelles d'économie politique tendent à subordonner le consommateur au producteur, et loin de produire selon la demande de la consommation on s'épuise à *créer* des *consommateurs* en rapport avec la *production*. L'exagération de ces doctrines, poussées à leurs extrêmes conséquences par la libre concurrence, a jeté dans toutes les relations industrielles une déplorable confusion et exercé une grande influence sur le peu de moralité des transactions commerciales.—On est frappé de surprise quand on voit les efforts du commerce anglais pour trouver des débouchés nouveaux et écouler les marchandises qui encombrent ses magasins. Cette fièvre va si loin, qu'il y a quelques années des négociants d'Angleterre expédièrent plusieurs navires chargés de patins, dont ils ne trouvaient pas la vente, au Mexique où jamais peut-être il n'a gelé assez fort pour qu'on pût patiner!

Débours, argent que l'on a *déboursé* pour le compte de quelqu'un. Il s'emploie surtout au pluriel : *on lui a payé ses débours*. Ce terme a vieilli, et l'on dit mieux aujourd'hui *déboursés*.

Débouté. Ce mot, dans le langage du palais, se dit d'une personne déclarée déchue, par jugement ou par arrêt, de la demande qu'elle a faite en justice. On s'en sert aussi, substantivement, pour indiquer cette déchéance. Ce mot vient du verbe *debotare* appar-

tenant à la basse latinité, et qu'on employait avec le même sens dans les jugements des cours et tribunaux à l'époque où ils étaient libellés en latin. On rapporte que Jacques Collin, secrétaire de François I[er], ayant perdu au parlement un procès jugé par un arrêt qui le déboutait de sa demande, *dicta curia debotavit et debotat dictum Collinum de sua demanda*, fit beaucoup rire le roi en lui traduisant ainsi cette formule : ladite cour a *débotté* et *débotte* ledit Collin de sa demande; et que ce fut quelque temps après que le roi, qui avait compris tout ce que l'antique usage de rendre la justice en latin avait de ridicule, prescrivit, par son ordonnance d'août 1539, l'usage de la langue française dans la rédaction des actes, des jugements et des procédures.

Débridement, action de débrider. Il se dit surtout, en chirurgie, en parlant des plaies que l'on ouvre afin d'éviter l'épanchement intérieur du sang.

Débris. Ce mot vient de la basse latinité *brisare*, qui veut dire rompre, mettre une chose en morceaux. Dans le langage des sciences physiques, *débris* signifie restes, vestiges des choses qui ont eu vie; on dit : les *débris organiques.* — Débris a été souvent employé au figuré :

> Pour sauver les *débris* de sa vertu fragile
> Dans les bras de la mort Phèdre cherche un asile.
>
> L. Racine.

De Brosses (Charles), né à Dijon, en 1709, d'un père conseiller au parlement de cette ville, suivit la même carrière, et fut reçu conseiller en 1730, puis président en 1741. C'était une des meilleures têtes de sa compagnie; mais il est surtout célèbre par les services qu'il a rendus aux lettres. Sa prédilection pour Salluste lui fit concevoir de bonne heure le projet de restituer l'*Histoire de la République romaine*, ouvrage perdu de ce grand écrivain. Il entreprit de le recomposer en rapprochant les fragments de cette histoire qui étaient épars dans les grammairiens de l'antiquité et en les classant à peu près comme Cuvier restituait de nos jours un éléphant fossile à la vue de quelques débris d'ossements antédiluviens. Dès que ce travail fut ébauché, il parut si remarquable à l'Académie des Inscriptions, qu'elle s'empressa de s'adjoindre de Brosses comme membre correspondant. C'est dans l'espoir de découvrir des manuscrits précieux pour son œuvre qu'il entreprit, de concert avec son ami Lacurne Ste-Palaye, un voyage en Italie qui dura une année, et dont il publia une relation, restée la meilleure description de la péninsule italique qui ait encore été écrite en aucune langue. Il publia, en 1756, un ouvrage plus important en-

core, intitulé : *Histoire des Navigations aux terres australes*, qui, jusqu'à Malte-Brun, fut la meilleure histoire des progrès de la géographie dans le Grand-Océan, et qui fut traduit en anglais par sir A. Dalrymple. Le président de Brosses mourut en 1777.

Début, débutant. Dans son acception générale, le mot *début* s'applique au commencement de toute entreprise, au premier pas fait dans une carrière quelconque ; on *débute* au barreau, dans la chaire, dans les lettres, etc.; on *débute* même dans le crime; enfin toute composition de quelque étendue a son *début* sur lequel elle est jugée. Toutefois c'est au théâtre que ce mot est de l'usage le plus habituel, et les noms de *débutants* et *débutantes* sont presque exclusivement réservés aux personnes qui s'y montrent pour la première fois.

Déca. Ce mot, emprunté par notre système métrique au grec, où il signifie *dix*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots. Ainsi, un *décagone* est une figure à *dix côtés;* un *décaèdre*, un solide à *dix faces;* un *décalitre*, une mesure de capacité de *dix litres;* un *décamètre*, une mesure d'étendue de *dix mètres*, etc.



Décagone.

Décade, Décadi (d'un mot grec qui signifie *dizaine*). On appelle quelquefois *décades* des parties d'un ouvrage composées chacune de 10 livres, comme les Décades de Tite-Live. Mais ce mot est employé surtout pour désigner un espace de 10 jours qui remplaçait la semaine dans le calendrier républicain. C'est au mois d'octobre 1793 que la convention, sur le rapport de *Romme*, adopta une ère particulière à la France et qui partait du 22 septembre 1792. L'année commençait au 22 septembre, c'est-à-dire à l'époque du solstice d'automne, et se divisait en 12 mois de 30 jours chacun (il y avait 5 jours complémentaires), et chaque mois se subdivisait en 3 décades. Les anciens noms des jours avaient été supprimés et remplacés par des noms nouveaux qui n'indiquaient que l'ordre de chaque jour dans la décade. Le *décadi* était le 10ᵉ ou dernier jour. Le 9 septembre 1805 un sénatus-consulte abrogea ce calendrier et remit en vigueur le calendrier grégorien.

Décadence (d'un mot latin signifiant *tomber*), commencement de dégradation, de destruction; état de ce qui tend à sa ruine. On dit la *décadence* d'un édifice, des fortunes, des lettres, des empires, de toute chose sujette à des *vicissitudes*, exposée à la ruine. On dit le *déclin* du jour, de l'âge, de la maladie, des choses qui n'ont qu'une certaine durée et qui s'affaiblissent vers leur fin, des choses qui baissent et passent. Les différents peuples du globe

semblent parcourir une carrière qui, comme celle des individus, a sa période d'accroissement, sa période de puissance et sa période de *décadence*. Nous avons indiqué à l'article *Civilisation* (v.) quelles étaient les causes du développement de la prospérité des peuples. Celles qui amènent leur décrépitude doivent être cherchées aux mêmes sources. La décroissance de l'esprit religieux, la ruine des institutions politiques qui en sont la conséquence, la divergence des opinions, qui ne s'inspirent plus de principes communs, produisent bientôt la division et la faiblesse; elles ôtent aux intelligences leur ressort, au pouvoir son unité. Les sociétés, exclusivement préoccupées de leurs intérêts matériels, perdent de vue le but plus élevé vers lequel elles doivent tendre, et elles se corrompent de même que les individus par le défaut de croyance et par l'absence de moralité.

Décagramme, nouvelle mesure de pesanteur valant 10 grammes. Un *décagramme* vaut 2 gros 44 grains d'après l'ancienne division de la livre.

Décalitre, nouvelle mesure de capacité qui vaut 10 litres. Un décalitre est égal à $\frac{10}{13}$ de boisseau d'après les anciennes mesures.

Décalogue (de deux mots grecs signifiant *dix* et *discours*), code sacré contenant les 10 commandements donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï, et renfermant en substance toute la loi des Juifs et tous les préceptes de la morale. Ces 10 commandements se divisent en 2 parties : la première partie en contient 3, qui règlent les rapports de l'homme avec Dieu, et la seconde en renferme 7 qui déterminent les rapports de l'homme avec l'homme. Tous les devoirs de l'humanité sont enseignés dans ces divers commandements, et ils doivent servir de code politique aux sociétés aussi bien que de règle de conduite aux individus; car la vérité a cet admirable privilège qu'elle est toujours elle-même, qu'elle s'applique à tout ce qui existe, et que, semblable à Dieu, dont elle émane, elle porte partout la plénitude de la vie et le plus haut développement du bonheur.

Décalque. On appelle ainsi l'opération par laquelle on reporte le calque d'un tableau sur du papier, sur une toile, sur une muraille, sur une planche de cuivre (v. *Calque*).

Décaméron (de deux mots grecs signifiant *dix* et *jour*), ouvrage contenant le récit des événements de 10 journées ou une suite de récits faits en 10 jours. — Il se dit particulièrement du recueil des nouvelles de Boccace.

Décamètre, nouvelle mesure de longueur qui vaut 10 mètres. Elle égale 5 toises 9 pouces 5 lignes de l'ancien système.

Décanat (d'un mot latin signifiant *doyen*), dignité et fonction de

doyen. Il ne faut pas confondre le *doyenné* avec le *décanat*. Le *doyenné* ne s'emploie qu'en parlant du doyen d'un chapitre, et représente une véritable dignité ; tandis que le mot *décanat* ne s'applique qu'à la qualité de *doyen* d'une compagnie ou société laïque et n'emporte d'autre idée que celle de supériorité d'âge et d'honneur, de pure forme, qui en est le résultat. — Le *décanat* du sacré-collége appartient de droit, d'après un décret de Benoît XIII publié en 1723, au cardinal dont la promotion est la plus ancienne. Cependant, pour y être appelé, le cardinal doit se trouver à Rome au moment de la mort de son prédécesseur ou justifier de sa présence à cette époque dans son diocèse.

Décanter, transvaser lentement une liqueur au fond de laquelle il s'est formé un dépôt. Cette opération se fait à l'aide d'un siphon, d'un robinet ou d'un chalumeau ; elle est analogue dans ses résultats à celle de la *filtration*.

Décapitation, action de trancher la tête. Il ne se dit guère qu'en parlant d'une personne mise à mort par ordre de la justice. Ce supplice a été pratiqué chez tous les peuples, excepté chez les Grecs; et quelquefois des souverains eux-mêmes n'ont pas rougi de s'en constituer les exécuteurs. Ces scènes sanglantes sont fréquentes dans les pays soumis à l'islamisme ; et on raconte que l'empereur de Maroc *Muley Ismaël* faisait tous les vendredis tomber les têtes de quelques-uns de ses sujets en se rendant à la Mosquée. — Dans quelques pays, la décapitation est le supplice réservé aux nobles, et elle n'entraîne aucune ignominie; il en était autrefois ainsi en France. Dans d'autres contrées, en Chine, par exemple, on ne décapite que les gens du peuple.

Décapodes (de deux mots grecs signifiant *dix* et *pied*). Ces animaux, ainsi nommés parce qu'ils ont dix paires de pattes, forment dans la classe des *crustacés* un ordre caractérisé par une tête intimement unie au thorax et recouverte par un *test* ou *carapace*. Ils vivent en général dans l'eau, et sont voraces et carnassiers. Leur chair, bien que de digestion très-difficile, est fort recherchée. Les femelles dans cette famille sont, en général, plus grosses que les mâles. Les *décapodes* peuvent reproduire les membres qu'ils ont perdus. — Les crabes, les écrevisses, les langoustes, les homards, appartiennent à l'ordre des décapodes qui se divise en 2 familles : les *brachyures* et les *macroures*.

Décasyllabique (de deux mots grecs signifiant *dix* et *syllabe*), mot ou vers composés de dix syllabes. On dit aussi *dissyllabique*, ou simplement *dissyllabe*, mais à tort ; car *dis* en grec veut dire *deux fois*. Ce mot est plus souvent employé pour qualifier notre vers de

10 pieds. Quant aux mots décasyllabiques, ils sont fort rares dans tous les idiômes.

Décastère, nouvelle mesure qui vaut *dix stères* (v.). Un décastère est égal à environ 5 voies 1/5 de l'ancien système.

Décatisseur, artisan qui fait le décatissage des étoffes de laine, qui ôte le *cati* (v.), l'apprêt donné à ces étoffes par le fabricant.

Décaver, terme du jeu de brelan ou de bouillotte. Gagner toute la cave de l'un des joueurs, tout ce qu'il a mis au jeu.

Décembre, nom du 12e mois de l'année. Chez les Romains l'année commença pendant long-temps au mois de mars, et alors le mois de décembre se trouvait le 10e. C'est pour cela qu'il fut ainsi nommé, du mot latin *decem* qui signifie dix. C'était le mois pendant lequel se célébraient, à Rome, les saturnales ou fêtes de Saturne, si célèbres par les désordres et les débauches auxquels elles donnaient lieu, qu'elles sont devenues le nom générique des débauches et des désordres.

Décemvir (de deux mots latins signifiant *dix* et *homme*), un des 10 magistrats créés par la république romaine pour rédiger un code de lois. Les décemvirs furent institués l'an de Rome 302, à la demande du tribun du peuple Térentillus. Le patriciat, jusqu'à cette époque, avait succédé à la puissance des rois, et il conservait seul le dépôt de la tradition dans cet état où les lois écrites n'étaient pas encore connues. Pendant long-temps il s'opposa à la rédaction d'un code régulier et fixe; mais, vaincu par les instances du peuple et de son tribun, il consentit à la nomination d'une ambassade chargée d'aller en Grèce étudier les lois de ce pays. Une commission composée de 10 membres, à la tête desquels figurait le patricien *Appius Claudius* (v.), fut créée pour les recueillir et les rédiger. Elle était investie de la puissance dictatoriale et exerçait dans la république un pouvoir absolu. Pendant 2 ans les décemvirs gouvernèrent avec sagesse, et présentèrent enfin à l'approbation du peuple un code écrit sur 12 tables d'airain, et qui reçut le nom de *loi des douze tables*. Claudius voulut garder encore sa charge; mais l'attentat qu'il commit sur Virginie souleva le peuple, et amena la chute du décemvirat.—On a élevé des doutes dans ces derniers temps sur toute la première période de l'histoire romaine jusqu'aux guerres puniques, et l'on a considéré l'ambassade en Grèce comme une fable. — Il ne nous reste d'ailleurs que très-peu de fragments de la loi des 12 tables cités dans les jurisconsultes romains.

Décence, honnêteté extérieure, bienséance que l'on doit observer relativement aux lieux, aux temps et aux personnes, et surtout en ce

qui concerne la pudeur. La décence est à l'habillement et au maintien ce que la modestie est à l'esprit : elle en est le complément et la preuve. Aucune qualité ne séduit et ne charme davantage chez les femmes. Celles qui s'écartent de la décence dans leurs parures peuvent se faire admirer, mais à coup sûr elles perdent beaucoup de l'estime qu'avant tout elles devraient chercher à inspirer. Buffon a dit que le style était l'homme même; on pourrait dire, peut-être avec autant de justesse, que la toilette est la femme. Aux yeux d'un observateur habile, elle révèle dans sa toilette ses instincts, la tournure de son esprit, la délicatesse de son cœur, ses goûts, ses opinions. Il est presque impossible qu'un esprit honnête, une pensée chaste appartiennent à une femme qui ne craint pas de blesser la pudeur par sa parure et de s'éloigner des règles étroites de la décence. Les modes, à la vérité, imposent quelquefois de prétendues obligations dont on ne pourrait se dégager sans encourir le ridicule, plus redouté que le blâme sévère de la vertu; mais il est toujours possible de ne leur accorder que ce qu'elles exigent rigoureusement. Les femmes bien nées peuvent d'ailleurs racheter par leur modestie et par cette décence plus intime qui n'est pas dans l'ajustement, mais dans le maintien, dans le langage, dans les regards, ce que leur toilette offre de peu convenable. Ce serait pour les femmes une utile étude que celle des divers costumes qu'ont portés les différents peuples, comparés à leurs mœurs : elles verraient que toujours en s'écartant de la décence on s'est écarté de la vertu. Qu'il nous suffise de citer les deux tiers du XVIIIe siècle, et le temps de la république française. Ce qui est vrai pour les sociétés est vrai pour les individus.

Décennales (fêtes) (de deux mots latins signifiant *dix* et *année*), fêtes qu'on célébrait à Rome tous les 10 ans. Elles avaient été instituées par Auguste, qui toutes les 10 années faisait confirmer le pouvoir souverain qu'il s'était arrogé, pour entretenir le peuple dans l'idée que les institutions républicaines n'étaient pas éteintes. A cette occasion, il ordonnait des réjouissances destinées à célébrer le bonheur qu'avait goûté la république sous son administration pendant les 10 années précédentes.

Décentralisation, mot assez barbare introduit dans la langue de l'économie politique. Il désigne le changement qui s'opère dans l'administration d'un état lorsque cette administration, réunie d'abord tout entière au centre, se fractionne et laisse une plus grande part d'actions aux localités diverses ou aux communes. Un grand nombre d'économistes pensent aujourd'hui que l'administration en France est trop *centralisée*. Selon eux, le pouvoir central prend une part

trop large à la gestion d'affaires qui seraient traitées plus vite et beaucoup mieux par les localités qu'elles intéressent. En effet tout passe avec une grande perte de temps et d'argent sous les yeux des ministres et des commis immédiats; le moindre édifice public, la fondation la moins importante dans un bourg de province doit être discutée et autorisée par eux. Tout se traite à Paris avec une fâcheuse uniformité, sans égard pour les différences de populations, de mœurs, d'habitudes, d'usages, etc. Sans doute l'unité est désirable, mais elle n'exclut pas une certaine variété dans les détails. On pourrait dire peut-être que dans la constitution des états l'unité la plus étroite doit présider au gouvernement des affaires politiques, et la variété à l'administration. Certainement il importe que tous les habitants d'un même pays soient dirigés par les mêmes principes, par les mêmes idées; mais il est bon aussi que chaque canton obéisse, dans de certaines limites, à ses instincts particuliers, et puisse être autorisé à gérer lui-même des affaires de peu d'importance. Autrefois la France n'avait peut-être pas assez d'homogénéité; on doit craindre qu'aujourd'hui elle n'en ait trop.

Déception (d'un mot latin ayant même signification), tromperie, séduction. Il se dit de l'erreur à laquelle nous nous laissons entraîner en nous abandonnant à des espérances chimériques, en donnant une apparence poétique à des réalités cruelles qui bientôt se montrent à nous dégagées de ce voile séduisant. Il est bien vrai que les déceptions sont nombreuses dans la vie, que bien des espérances sont brisées, bien des rêves suivis d'un pénible réveil; mais depuis si long-temps que l'on parle de mécomptes et de désillusions, l'esprit ferme et sage, qui cherche sincèrement la vérité, doit être assez préparé pour les supporter avec sang-froid. Pour qui d'ailleurs n'est guidé que par le solide sentiment de ses devoirs, les déceptions ne sont pas à craindre; car il atteint toujours son but quand son devoir est accompli, et il n'est pas permis aux autres d'altérer la sérénité de sa pensée. Gardons-nous surtout de donner pour prétexte à la dureté de notre cœur, à notre insensibilité, les *déceptions* réelles ou prétendues dont nous avons eu à souffrir. Les torts dont nous avons à nous plaindre ne nous autorisent jamais à devenir plus mauvais; c'est montrer une singulière faiblesse d'esprit et souvent une coupable vanité que de renoncer au plaisir de faire le bien, ou de craindre de s'être trompé dans le bien qu'on a fait. Les chrétiens ont trouvé un admirable refuge contre les déceptions. Soyez bons, disent-ils, soyez charitables, soyez fidèles et dévoués à vos amitiés, et agissez ainsi en vue de Dieu, car Dieu ne trompe jamais.

Décès (d'un mot latin signifiant *départ*), mort naturelle d'une personne. Ce mot s'emploie surtout dans la langue de la jurisprudence et de l'administration; il donne lieu à l'accomplissement de certaines formalités, et notamment à la rédaction de l'*acte de décès*, qui est destiné à constater la mort d'un citoyen, et qui ouvre les droits des héritiers naturels ou institués à la succession du défunt.

Décharge, action par laquelle on ôte d'un chariot, d'une voiture les ballots, les marchandises dont ils sont *chargés*. — Il se dit encore de l'action de tirer à la fois plusieurs armes à feu, et de la combinaison qui se fait dans l'air avec bruit et avec lumière des 2 fluides électriques opposés qui étaient contenus dans les 2 corps électrisés; un coup de tonnerre est une *décharge électrique*. — En droit, c'est un acte par lequel on déclare une personne quitte ou libérée d'une dette, d'un dépôt. La *décharge* peut aussi résulter de la simple remise du titre qui établissait le droit du créancier. En matière criminelle, on appelle *décharge* la justification, l'avantage qui résulte pour l'accusé de circonstances ou de dépositions favorables. — Les *témoins à décharge* sont ceux qui, par leurs explications, justifient le prévenu de l'accusation portée contre lui.

Déchaussés (moines) (v. *Carmes*).

Déchéance (mot fait du verbe *déchoir*, dont la racine est *choir*), perte d'un droit. La déchéance est prononcée en matière judiciaire ou en matière administrative, pour éviter la longueur interminable des délais que pourrait apporter à l'expédition des affaires la négligence des parties. Après un certain temps déterminé, le plaideur, resté dans l'inaction, perd ses droits, et ne peut plus former une demande valable à leur sujet, parce qu'on suppose qu'il y a renoncé, et qu'il ne veut pas en réclamer l'exercice. — En politique, on appelle encore *déchéance* l'acte qui exclut un souverain du trône, ou qui dépossède le chef de l'état quel qu'il soit; ces actes sont toujours le produit de la force et la conséquence de révolutions.

Déchet (même étymologie que le mot précédent), diminution, perte qu'une chose éprouve dans sa substance, dans sa valeur ou dans quelqu'une de ses qualités.

Déchiffrer, expliquer ce qui est écrit en chiffres, lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire; ce mot s'applique ordinairement à la lecture de la musique à première vue. Pour mériter réellement le nom de musicien, il faut posséder une certaine habileté dans l'art de déchiffrer; car c'est alors seulement qu'on peut étudier les partitions et les chefs-d'œuvre des grands maîtres, se former le goût à cette belle et grande école, et acquérir une instruction musical

étendue. Il faut, en effet, qu'une partition soit, pour le véritable artiste, comme un livre où il puisse lire à sa fantaisie, et l'on ne doit pas plus appeler musicien une personne qui ne déchiffre pas avec rapidité, qu'on n'appellerait homme lettré celui qui ne saurait qu'épeler.

Déchirement, résultat de l'action de déchirer. — On appelle *déchirement*, en chirurgie, une solution de continuité dans des tissus mous et flexibles lorsque les bords de la plaie sont frangés et inégaux. Il y a quelques opérations chirurgicales où on est obligé de renoncer à l'emploi des instruments tranchants, et de déchirer les tissus. — Le mot *déchirement* s'emploie encore au figuré, comme dans cette phrase : *déchirement de cœur*, pour indiquer une douleur vive et amère ; les déchirements politiques désignent les guerres suscitées par les factions dans une ville, dans un pays.

Déci. Ce mot désigne dans notre système métrique une unité de mesure 10 fois *plus petite* que l'unité génératrice ; tandis que le mot *déca* joint à cette unité indique qu'elle est 10 fois *plus grande ;* ainsi,

Décigramme, nouvelle mesure de pesanteur, vaut la 10e partie du gramme ; le décigramme est égal à 1 grain 88 gros de l'ancien système.

Décilitre, nouvelle mesure de capacité, vaut la 10e partie d'un litre.

Décimal (système), mode de sous-division décimale appliqué aux poids et mesures.— C'est à la convention nationale que notre nation est redevable de cette grande et utile innovation. Avant elle, il régnait en France le plus grand désordre à cet égard ; dans chaque province, on trouvait des systèmes particuliers. Chaque quantité était mesurée d'après des unités diverses, privées de tout rapport entre elles ; ces unités se subdivisaient en un nombre de parties tout à fait irrégulier, et les opérations d'arithmétique auxquelles elles donnaient lieu étaient difficiles et longues, parce que cette subdivision ne s'accordait pas avec notre système de numération, qui procède de dizaine en dizaine. Ainsi, la *toise*, mesure de longueur, se divisait en 6 *pieds*, qui étaient subdivisés en 12 *pouces*, etc. ; le *setier*, mesure de capacité, contenait 12 *boisseaux ;* l'*arpent*, mesure de surface, contenait 100 *perches* chacune de 18 pieds ; la *livre* formait 16 *onces*, partagées chacune en 8 *gros*, etc. On résolut alors de rattacher tous les poids et mesures à un système uniforme et à un étalon unique. On prit, pour en faire l'unité en quelque sorte universelle, la 10,000,000e partie du quart du méridien ; cette unité fut appelée *mètre* (d'un mot grec qui signifie

mesure), et elle eut sur la toise cet immense avantage, que, prise dans la nature, elle ne peut jamais être perdue, et que, quand bien même tous les mètres disparaîtraient de la surface du globe, il serait facile d'en retrouver la dimension exacte. Cette mesure d'étendue, qui se divise et se subdivise en parties de 10 en 10 fois plus petites : *décimètre*, *centimètre*, *millimètre*, et se multiple aussi en résultats de 10 en 10 fois plus grands : *décamètre*, *hectomètre*, *kilomètre*, *myriamètre*, donna naissance à toutes les autres : ainsi, un *litre*, mesure de capacité, est égal à un *décimètre* cube, c'est-à-dire à un vase qui aurait un *décimètre* sur toutes ses faces; un *gramme*, mesure de poids, est égal au poids d'un *centimètre* cube d'eau distillée à la température de la glace fondante, etc. Nous expliquerons aux articles spéciaux, qui sont destinés aux unités des mesures diverses, la manière dont elles sont engendrées du mètre; nous ne voulons ici que faire comprendre l'admirable ensemble du système décimal, qu'il n'a pas été possible cependant encore d'appliquer à la division du temps et à celle du cercle. La division de 10 en 10 rend les opérations infiniment plus faciles. En effet, dans notre système de numération, les chiffres sont au nombre de dix : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0, parmi lesquels le zéro n'a aucune valeur particulière. Chaque caractère a 2 valeurs : la 1re, qui lui est propre, et qui indique le nombre d'unités qu'il renferme : 4 *chevaux;* la 2e, qui dépend de sa position, et qui fait connaître de quelle espèce sont ces unités : 40 *chevaux* (4 est devenu par sa position unité de dizaine). Ainsi donc, lorsque l'on doit écrire un nombre plus considérable que celui qu'exprime le chiffre le plus fort représentant les unités simples, on est obligé de le placer dans le rang des unités supérieures, et comme nous n'avons que 9 caractères significatifs, il s'ensuit que chaque dizaine d'unités d'un certain ordre doit être représentée par une seule unité d'un ordre plus élevé. En adoptant un système de poids et mesures divisés de dizaine en dizaine, on restait donc d'accord avec notre système de numération, et les opérations à faire se bornaient à modifier la nature des unités, c'est-à-dire à changer la position relative des chiffres. Le système décimal a, il faut l'avouer, ce désavantage, que peu de nombres lui peuvent servir de diviseurs; 10, en effet, n'est divisible que par 2 ou par 5, tandis que 12 (*système duodécimal*) est divisible par 2, par 3 et par 4. Mais pour mettre nos caractères numéraux en harmonie avec le système duodécimal, c'est-à-dire pour que la nature des unités pût changer de 12 en 12, au lieu de changer de 10 en 10, il aurait fallu ajouter des chiffres aux 10 que nous possédons, et il suffit de réfléchir un instant pour comprendre combien ce changement eût entraîné de changements

accessoires, et combien il était impossible. La fonction des virgules dans le système décimal sera expliquée à l'article *fraction* (v.).

Décimation, peine capitale établie par la loi romaine contre les troupes qui s'étaient rendues coupables de lâcheté, d'émeute, de désertion ou de tout autre crime grave et collectif. La forme consistait à désigner à la hache du licteur chaque *dixième* homme dont le nom tombait au sort. Quelquefois cependant on adoucissait la sévérité de la loi en ne frappant que le vingtième homme, et même un sur cent. Cette peine, introduite dans les armées romaines vers les premières années de Rome, dura jusqu'au règne de Théodose. La peine de la *décimation* était pratiquée dans les armées de Charlemagne; et l'histoire moderne offre quelques exemples de l'application de ce supplice barbare qui souvent atteignait l'innocent et épargnait le coupable. Le général Mina, dans les dernières guerres d'Espagne, a fait souvent *décimer* de malheureux prisonniers français. Plus récemment encore Espartero, aujourd'hui régent, a fait décimer un corps placé sous ses ordres et accusé d'avoir assassiné un de ses chefs.

Décime. Il se disait autrefois d'une subvention accordée à la couronne par le clergé de France pour subvenir aux frais de l'état. Elle était de deux espèces : 1° les *décimes ordinaires* ou *décimes de Poissy*, qui furent votés en 1561 au colloque de Poissy, et se payaient tous les 10 ans; 2° les *décimes extraordinaires* qui portaient sur tous les revenus ecclésiastiques. On appelle encore *décime* 1° un impôt d'un décime par franc (10 c.) perçu sur le prix des places aux théâtres et dont le produit est affecté à l'entretien des hôpitaux. Il fut établi par une loi du 27 novembre 1796 et ne devait durer que 6 mois; 2° *décime de guerre*, un autre impôt, voté le 25 mai 1799, égal aussi à un décime par franc, applicable sur la contribution foncière et destiné à combler les frais de la guerre; cet impôt, qui devait aussi être temporaire, a été frappé depuis sur toutes les matières imposables directement ou indirectement.

Décimètre, nouvelle mesure de longueur qui vaut la dixième partie d'un mètre, et 3 pouces 8 lignes $\frac{3}{4}$ des anciennes mesures.

Décision, jugement, résolution. Les décisions rendues par les tribunaux prennent divers noms suivant le degré de juridiction de ces tribunaux (v. *Arrêt*, *Jugement*, *Sentence*).

Décistère, mesure nouvelle qui vaut la dixième partie d'un stère.

Décius Mus (Publius). Trois citoyens ont porté ce nom à Rome. 1° le 1er, qui vivait à la fin du IVe siècle de Rome, délivra le consul Cornélius Cassius cerné par les Samnites, les vainquit et leur tua 30,000 hommes; parvenu au consulat, il marchait avec son collègue Titus Manlius Torquatus contre l'armée des Latins, quand il

crut recevoir dans une vision l'avis que la victoire appartiendrait à l'armée dont le général se dévouerait à Mars. Pendant le combat, voyant ses soldats plier, il se jeta au milieu de la mêlée où il reçut la mort. — 2° Son fils *Publius Décius Mus*, quatre fois consul, censeur et pontife, se dévoua comme son père dans une guerre contre les étrangers. — 3° On prétend que le 3e, fils du précédent, imita, dans une bataille contre Pyrrhus, le noble dévouement de sa famille et parvint à se faire tuer par l'ennemi, bien que Pyrrhus, redoutant l'effet de ce sacrifice, eût commandé à ses soldats de l'épargner.

Décius (Cn. Messius Quintus Trajanus Optimus), né en Pannonie, arriva au consulat quoique parti des rangs les plus humbles de l'armée; il se fit couronner empereur par les soldats de Mœsie, auprès desquels l'avait envoyé l'empereur Philippe pour réprimer leur sédition. Philippe voulut s'opposer à son élévation; mais il fut vaincu et tué (249 de J.-C.), et Dèce ou Décius monta sur le trône impérial. La haine de ce prince pour les chrétiens leur suscita une des plus cruelles persécutions dont l'histoire fasse mention. Les Goths ayant attaqué l'empire par la Thrace, l'Illyrie et la Macédoine, Décius les vainquit; mais Gallus, son lieutenant, se concertant avec ces barbares, le fit tomber dans une embuscade où il perdit la vie après une vaillante défense (l'an 251).

Déclamation, action de celui qui prononce, récite à haute voix et avec les gestes convenables un morceau de poésie, une pièce d'éloquence. Ce mot s'emploie surtout en parlant des acteurs et de la façon dont ils récitent leurs rôles sur le théâtre. Chez les Grecs et chez les Romains, la déclamation était notée et fixée comme une sorte de récitatif; l'acteur se faisait accompagner par une flûte; il en était de même de l'orateur. Les langues modernes, et surtout la langue française, dans laquelle les syllabes longues et les syllabes brèves sont fort peu distinctes, ne connaissent pas cette déclamation musicale. Cependant la déclamation théâtrale demande encore parmi nous une certaine harmonie que n'offrent guère les inflexions du langage ordinaire, parce que les pensées que les acteurs sont chargés de réciter sont aussi beaucoup plus choisies que celles du langage de la conversation. Il ne faut pas confondre le naturel avec le réel, et dans la position élevée qu'occupent les personnages, surtout dans la tragédie, avec les passions qui les agitent, avec les discours qu'on leur prête. Les intonations naturelles sont celles qui ont une dignité, une noblesse, une élévation, une pureté en rapport avec leur caractère. Tous les acteurs qui ont joué la tragédie sous les yeux de nos grands poètes,

chantaient un peu les vers, et ces auteurs eux-mêmes les récitaient aussi avec emphase ; et bien qu'une déclamation plus heurtée, plus nette, et comme on dit, plus naturelle, en la comparant aux habitudes de la vie, bien que, disons-nous, elle plaise plus au public aujourd'hui, on doit reconnaître qu'elle n'est pas d'accord avec les œuvres tragiques. Les arts, en effet, et celui-ci comme tous les autres, n'ont pas pour objet d'imiter la nature mais de l'idéaliser. Sous ce rapport, Talma, l'admirable acteur, a brisé le moule tragique, en donnant à la tragédie une forme plus dramatique qu'elle ne l'a en effet, et a jeté sa souveraine et héroïque passion dans le degré inférieur des passions humaines. Mademoiselle Rachel a suivi ses traces. Ils se sont conformés au goût du public, et méritent toute l'admiration due à d'immenses talents; s'il y a inconséquence, c'est l'esprit du siècle plus dramatique que tragique qu'il faut en accuser.

Déclaration de guerre, action de déclarer la guerre, acte par lequel une nation, une puissance déclare la guerre à une autre. Les Grecs pour déclarer la guerre envoyaient signifier aux ennemis par des hérauts les griefs qu'ils avaient contre eux et les faisaient exhorter à réparer les torts dont ils prétendaient avoir souffert. Chez les Athéniens, le héraut lâchait un agneau sur les terres des ennemis pour leur indiquer qu'elles seraient ravagées par les brebis. Les Romains appelaient *fécial* le héraut chargé de déclarer la guerre. Celui-ci devait aller 3 fois chez le peuple dont Rome avait à se plaindre, d'abord pour lui demander réparation, ensuite pour l'avertir que le sénat allait prendre des mesures afin d'obtenir justice, enfin pour lui déclarer la guerre en l'appelant injuste et en lançant un javelot.— Au moyen âge, c'était encore un héraut ou roi d'armes qu'on chargeait de déclarer la guerre en exposant au général ennemi les torts dont il s'était rendu coupable et en jetant à ses pieds un gantelet taché de sang. Souvent, s'il craignait la mauvaise foi de l'ennemi, il se contentait d'afficher la *déclaration* sur la frontière. Aujourd'hui la guerre est déclarée par des manifestes rendus publics et qui en expliquent les causes et la nécessité.

Déclaration de faillite, déclaration que fait un négociant au tribunal de commerce, lorsqu'il ne peut plus payer ses créanciers (v. *Faillite*).

Déclaration des droits (v. *Droit*).

Déclaration du clergé. On appelle ainsi un acte émané de l'assemblée générale du clergé de France, réuni à propos de dissentiments fort vifs survenus entre la cour de Rome et la cour de France à l'occasion du droit de régale. Ce concile national, présidé par Bossuet, qui en fit l'ouverture par son admirable discours sur l'unité de

l'église, et qui était composé de 35 archevêques et évêques et de 35 prêtres, publia le 12 mars 1682 une déclaration *en quatre articles* contenant les principes qui font la règle des rapports du clergé de France avec le pape. En voici le sommaire : 1° Jésus-Christ a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut éternel, mais il ne leur a pas donné le pouvoir de déposer les souverains, soit directement, soit indirectement, ni de délier les sujets du serment de fidélité; 2° la plénitude de puissance accordée au saint-siége ne porte aucune atteinte aux décisions des sessions IV et V du concile œcuménique de Constance, approuvées par l'église universelle et religieusement observées par l'église gallicane; 3° l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons dressés par l'esprit de Dieu et respectés sur toute la terre ; 4° enfin, il appartient au pape de décider en matière de foi, et ses décisions obligent toutes les églises. Son jugement n'est cependant pas irréformable, à moins que le consentement de l'église n'intervienne.

Déclin, état d'une chose qui penche vers sa fin, qui arrive au terme de son cours, qui perd de sa force, de son éclat; *déclin du jour, déclin de l'âge* (v. *Décadence*).

Déclinaison, la manière de faire passer les noms et les adjectifs par tous les cas dans les langues qui ont des *cas* (v.). La langue française, qui n'a pas de *cas*, n'a point, à proprement parler, de déclinaison. — En astronomie, on appelle ainsi l'éloignement de la distance des astres de l'équateur. On appelle *déclinaison vraie* la distance angulaire véritable qui sépare une planète du plan de l'équateur; et *déclinaison apparente*, cette distance prise du lieu où est l'observateur. — En physique, la *déclinaison magnétique* est l'angle formé par le méridien et le plan vertical passant par la direction magnétique. La déclinaison magnétique n'est pas la même sur tous les points du globe, et les navigateurs doivent avoir des tables qui la leur fassent connaître et à l'aide desquelles ils rectifient les indications de leurs instruments.

Déclinatoire (d'un mot latin signifiant *refuser*, *éviter*). Il se dit en langage judiciaire des exceptions, des moyens qu'on allègue pour *décliner* une juridiction. Les *déclinatoires d'incompétence* sont de deux espèces; ils sont *personnels* quand la partie, sans prétendre que le tribunal soit inhabile à décider la contestation, soutient qu'il ne se compose pas de ses juges naturels et qu'il ne peut dès lors la contraindre à paraître devant lui : ces déclinatoires doivent être présentés avant toute défense. Ils sont *réels* quand la partie soutient que la question soumise au tribunal n'est pas de son

ressort. Ceux-ci peuvent être présentés même après les défenses, parce que l'acquiescement momentané de la partie ne saurait donner au tribunal une juridiction que la loi ne lui confère pas.

Déclive, qui va en pente : *terres déclives*. — On a donné ce nom en chirurgie à la partie la plus basse d'une tumeur, d'un foyer purulent.

Décoction, composition médicinale qu'on obtient en faisant bouillir dans l'eau ou dans quelque liquide des drogues ou des plantes. On doit avoir soin, quand la décoction est terminée, de filtrer le liquide et de le mettre au frais, afin d'éviter que, par une ébullition trop longue et un trop long contact avec les herbes médicinales, il ne se décompose ou ne se surcharge de substances nuisibles.

Décollation (v. *Décapitation*). Ce mot n'est guère en usage que pour désigner le martyre de saint Jean-Baptiste.

Décoloration. La couleur des corps dont l'univers se compose est un de leurs principaux caractères; aussi les altérations de cette couleur sont-elles des indices de modifications survenues dans la condition de l'existence de ces corps. Ces signes, remarqués sur les corps vivants, ont surtout de la valeur pour les médecins, qui voient dans les différentes décolorations de la peau les indices certains d'affections morbides. Les chimistes ont découvert la grande part que prend l'oxygène à la décoloration des corps de la nature, et plusieurs industries ont dû à cette découverte d'utiles perfectionnements.

Décomposition. En termes de chimie, décomposer un corps c'est le réduire en ses principes constituants. La décomposition des corps s'obtient de plusieurs manières : par le calorique, par les fluides électriques, et aussi par le choc ou le frottement.

Décompte, opération par laquelle des parties terminent un compte antérieur, quels que soient les éléments dont ce compte se composait.

Déconfiture, état d'un débiteur ou commerçant dont les biens sont insuffisants pour payer ses dettes. C'est particulièrement dans le cas de *déconfiture* que peut avoir lieu la cession de biens.

Décor, décorateur. Par le mot *décor*, on désigne toutes les espèces d'ornements peints ou dorés que l'on emploie dans tout monument religieux ou civil, dans les théâtres, les appartements, etc. Le *décorateur* est l'architecte qui invente, dispose, dirige ces sortes de travaux; *décoration*, employé au singulier, est synonyme de *décor*: mais lorsque l'on parle de belles *decorations*, on entend les châssis, les toiles de fond et en général tout ce qui, dans un théâtre, concourt à la décoration de la scène. Le peintre de décorations doit posséder parfaitement l'architecture, la perspective et l'optique afin de donner

aux objets les proportions et les différents degrés d'éloignement qui leur conviennent. — L'art du décorateur est tout moderne en France. On conçoit que lorsque le théâtre était encombré de spectateurs, lorsque *Mérope*, *Iphigénie*, *Sémiramis* étaient jouées au milieu d'un bataillon épais de muscadins, occupant les côtés et le fond de la scène, lorsque l'ombre de Ninus pour se montrer était obligée de déranger une troupe de petits-maîtres, il n'y avait pas de décoration possible. On ne put s'occuper des moyens d'arriver à l'illusion sur ce point que lorsque ce ridicule usage eut cessé. Les acteurs eux-mêmes réformèrent alors leurs costumes, qui paraîtraient aujourd'hui bien étranges et qui pourtant ne choquaient pas nos pères habitués à voir paraître César en perruque carrée, et Ulysse sortir des flots tout poudré, avec l'épée au côté, l'habit de velours pailleté d'or et d'argent et le tricorne sous le bras.

Décorations, marques d'honneur, de dignité, qui accompagnent ordinairement les ordres de chevalerie créés par les souverains. Autrefois, ces marques d'honneur étaient appelées des *croix*, mot magnifique qui confondait l'instrument de notre salut et de notre bonheur éternel avec la vertu qui nous le fait mériter. Aujourd'hui on leur a donné le nom de *décorations* comme si en les rapprochant des illusions mensongères du théâtre on voulait justifier cette pensée des chrétiens, que tout ce qui n'est pas fait en vue de Dieu est vain et mensonger. L'usage des *décorations* a été l'objet de vives critiques dans ces derniers temps. On a prétendu qu'elles rompaient l'égalité entre les citoyens d'un même pays, sans réfléchir que la prééminence de la vertu la rompait encore bien davantage, sans songer que la décoration est moins utile à celui qui l'obtient et qui y attache peu de prix s'il en est vraiment digne, qu'à ses compatriotes qui s'élèvent par le respect qu'ils accordent aux grandes actions. C'est le lit de Procuste que cette égalité sauvage et stupide, et deux citoyens ne sont pas traités également quand, inégaux par leur mérite, ils n'obtiennent qu'une même estime ou qu'une même indifférence. — Il y a eu en France 22 décorations civiles ou militaires instituées par les rois ou par des princes souverains, comme les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne, etc. En voici la liste : 1° *ordre de la Ste-Ampoule*, dont l'institution est rapportée à l'an 496, ce qui doit la faire regarder comme fabuleuse ; 2° ordre de la *Couronne-Royale* ; 3° de la *Genette* ; 4° de l'*Etoile* ; 5° de la *Cosse de Genet* ; 6° du *Navire* ou d'*Outre-Mer* ; 7° de *Bourbon* ou du *Chardon* (v.) ; 8° du *Porc-Épic* ; 9° de la *Toison-d'Or* (du duc de Bourgogne) ; 10° du *Croissant* ; 11° de *St-Hubert* ; 12° de l'*Hermine et de l'Épi* (du duc de Bretagne) ; 13° de *St-Michel* ; 14° de la *Cordellière* (instituée par Anne de Bre-

tagne); 15° de la *Charité Chrétienne;* 16° du *St-Esprit;* 17° de *Ste-Magdeleine;* 18° de *St-Louis;* 19° du *Mérite Militaire;* 20° de la *Légion-d'Honneur;* 21° de la *Réunion;* 22° de *juillet* 1830.

Décorum, terme emprunté du latin et qui est usité surtout dans cette phrase : *Garder, observer le décorum*, où il signifie *garder les bienséances*, en y joignant une certaine idée de pompe, d'appareil, de gravité affectée, de quelque chose d'officiel.

Découverte, action de découvrir ou la chose même qu'on a découverte, qu'on a trouvée. Il y a une nuance, quoique assez faible, entre *découverte* et *invention*. L'idée de la *découverte* tient plus de la science; l'idée de l'*invention* tient plus de l'art. La découverte étend nos connaissances; une invention ajoute aux secours dont nous avons besoin. — On appelle *voyage de découvertes* un voyage entrepris dans le dessein de découvrir des terres nouvelles ou d'agrandir le domaine de la science par des observations physiques, météorologiques, etc., propres à expliquer certains phénomènes restés jusque-là sans solution satisfaisante.

Décrépitude (d'un mot latin signifiant *jeter son dernier soupir*), état de vieillesse extrême, état d'un vieillard cassé. La décrépitude a pour symptômes l'affaiblissement de toutes les facultés physiques et morales. Le vieillard participe alors de la faiblesse de l'enfant, ses sens sont émoussés, son intelligence perçoit difficilement, sa mémoire n'a presque plus d'intensité, et sa vie, qui s'approche du terme fatal, semble déjà s'être en partie éteinte.

Décret, ordre, ordonnance, décision, jugement, qui émanent d'une autorité quelconque. On appelait ainsi, en droit romain, les décisions du sénat, quand elles s'appliquaient aux affaires générales de la république. On nomme aussi *décrets* les actes émanés des papes, distincts des décisions des conciles, qui ont reçu le nom de *canons*. — *Décret* se disait enfin d'une ordonnance du magistrat qui portait ordinairement prise de corps ou saisie de biens. Il y en avait de plusieurs espèces.

Décrétale, épître, lettre écrite par les anciens papes pour répondre à des consultations qui leur étaient adressées sur des points de discipline ou pour faire quelque réglement. On nomme *fausses décrétales* un recueil de prétendues décisions canoniques qui parut vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, sous le nom d'un certain Isidore. Ce recueil, qui était sensé contenir toutes les décisions pontificales depuis le pape Sirice, restreignait les droits des évêques, et attribuait à la juridiction romaine toutes les causes ecclésiastiques.

Décuple, qui vaut 10 fois autant; le nombre 60 est le décuple du nombre 6.

Décuries, décurions. Une décurie était composée de 10 citoyens sous un chef. Romulus divisa chacune des 3 tribus du peuple romain en 10 centuries, et chaque centurie en 10 décuries ou dizaines, parce que les Romains donnaient une tente pour 10 soldats, tant d'infanterie que de cavalerie. Dans la suite, quoique les centuries ne fussent plus de 100 hommes, on conserva le nom de décurie à la dixième partie de la centurie. Le *décurion* était le chef de la *décurie*. Il était officier dans la milice romaine.

Dédain, mépris vrai ou affecté exprimé par l'air, le ton, le maintien. Le dédain a sa source dans la vanité et dans l'infériorité de l'esprit; il est l'opposé de la bienveillance et il est aussi méprisable qu'injurieux. Comme il n'y a pas de milieu entre le bien et le mal, il ne saurait y avoir de sentiment intermédiaire entre l'éloignement qu'inspire le vice et l'estime que l'on doit à la vertu. Cette hautaine indifférence qu'on appelle *dédain*, lorsqu'elle a pour prétexte le défaut d'instruction ou de manières, est un misérable ridicule qui fait haïr la personne qui s'en rend coupable et prouve chez elle l'absence complète des qualités qu'elle exige dans les autres.

Dédale, fils d'Hémellion et fameux sculpteur de l'antiquité. On lui attribue l'invention de la hache, du vilebrequin, du niveau, de la colle-forte; et l'on prétend qu'il dégagea le premier les statues de la gaîne dans laquelle, selon la mode égyptienne, la partie inférieure de leur corps était enfermée. Il naquit dans l'Attique, où il se rendit d'abord célèbre. Calus, Talus ou Attalus, son neveu et son disciple, ayant attiré l'admiration en inventant, à 12 ans, la scie, le compas, le tour et la roue de potier, Dédale en fut jaloux et le tua. Obligé alors de s'enfuir, il alla en Crète, où le reçut le roi Minos; puis il passa en Égypte, visita les monuments de ce pays, revint en Crète, y fit construire un labyrinthe semblable à celui qu'il avait vu en Égypte, s'attira la colère de Minos, fut renfermé dans le labyrinthe, et, pour échapper, fabriqua des ailes, à l'aide desquelles il s'éleva dans les airs. Son fils Icare l'accompagnait; l'imprudent jeune homme s'étant trop approché du soleil, la cire qui attachait les plumes de ses ailes se fondit, et il tomba dans la mer. Dédale aborda en Sicile, reçut l'hospitalité de Cocalus, roi de ce pays, éleva dans l'île un grand nombre de monuments et alla, dit-on, mourir en Égypte.—Il est probable que les ailes dont se servit Dédale ne figurent autre chose que les voiles que, pour la première fois, il employa afin de rendre plus rapide la course du navire sur lequel

il fuyait. — Au figuré, on emploie le mot *dédale* pour labyrinthe, lieu où l'on se perd ; on dit le *dédale des lois*, etc.

Dédicace, hommage qu'on fait d'un livre à quelqu'un par une épître ou par une inscription mise en tête de l'ouvrage. Les dédicaces étaient déjà en usage dans l'antiquité. Les auteurs avaient l'habitude de dédier leurs livres, pour se concilier la protection des hommes puissants, ou pour témoigner leur reconnaissance ou leur affection. On ne fait plus guère aujourd'hui de *dédicaces* que pour obtenir des décorations, des croix, des titres, et ce sont des espèces de lettres de change que les petits souverains surtout laissent rarement revenir *protestées*. — On appelle encore *dédicace* la consécration d'un temple, d'une chapelle, d'une église. Cet usage nous vient des Égyptiens; il fut adopté par les Grecs et les Romains, et les chrétiens prirent d'eux l'habitude de mettre leurs églises sous l'invocation d'un saint, de la lui dédier et de placer sous sa protection spéciale les fidèles qui s'y réunissaient.

Dédit, révocation d'une parole donnée, peine stipulée dans un marché, dans une convention, contre celui qui n'en remplira pas les conditions.

Déduction. Ce mot, en langage didactique, désigne l'action d'inférer une chose d'une autre, ou le raisonnement par lequel on infère. Il est opposé à l'*induction*, et consiste dans ce procédé logique en vertu duquel un principe général étant donné, on en conclut une vérité particulière. L'*induction*, au contraire, tire une *vérité générale* d'un ensemble de faits particuliers. Quand on dit : *Tous les corps abandonnés à eux-mêmes tombent vers le centre de la terre, donc cette pierre tombera vers le centre de la terre si on l'abandonne à elle-même*, on fait une déduction. L'instrument logique de la déduction est le syllogisme, dont le 1er membre doit renfermer les 2 autres.

Déesses, divinités fabuleuses qu'on supposait être du sexe féminin. Les Hébreux possédaient la connaissance du vrai Dieu, et par conséquent n'avaient pas de déesses. Les nations de l'Asie-Mineure en avaient peu ; mais les Grecs et les Romains les multiplièrent à l'infini. Quelquefois ce n'était rien autre chose que des abstractions revêtues de formes poétiques; quelquefois les déesses étaient des personnages historiques. On s'étonne, en lisant l'histoire du paganisme, que les anciens, même dans le temps où ils glorifiaient la pratique de la vertu, aient accordé les honneurs divins à des femmes réelles ou produites par leur imagination, mais qui méritaient si peu leurs respects et leurs hommages. Il ne faut pas cependant se hâter de juger; tantôt les fables auxquelles ces hommages donnaient lieu étaient des symboles destinés à cacher des vérités mo-

rales, ou des connaissances scientifiques, et dont on avait perdu la vraie signification (telles sont celles qui remplissent l'histoire de Vénus); tantôt le respect qui leur était accordé avait pour objet, non pas les actes de leur vie, mais la dignité des races royales ou héroïques dont elles étaient issues. — Il y avait 6 grandes déesses chez les Grecs et chez les Romains : Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. — On se rappelle que dans notre dernière révolution on poussa le délire jusqu'à offrir un culte à la Raison et à la Liberté, que l'on appelait du nom de *déesses*, et dont on faisait jouer le rôle à des femmes perdues et décriées. Le culte sauvage de ce temps avait cela de particulier et de stupide, qu'il s'alliait à la plus orgueilleuse incrédulité.

Défaillance, faiblesse, évanouissement, pamoison.

Défaite, déroute d'une armée ou de quelque troupe; débit, facilité plus ou moins grande de se défaire de quelque chose : *cette marchandise est de bonne défaite;* excuse artificieuse, mauvaise raison, prétexte.

Défalquer, défalcation. *Défalquer*, c'est rabattre, retrancher d'une somme ou d'une quantité quelconque; *défalcation*, c'est la déduction, le retranchement, l'action de défalquer, le résultat de cette action.

Défaut (morale), du verbe *défaillir* (*manquer*), imperfection naturelle qui nous porte au mal et dégénère en vice si nous n'employons pas toutes nos forces morales pour en triompher. L'homme naît avec de bonnes et de mauvaises inclinations. Quand l'intelligence, éclairée par la religion et la philosophie, ne combat pas ces dernières, les actes qu'elles provoquent se multiplient, et leur fréquence constitue le *défaut*. — On applique aussi à quelques infirmités corporelles le mot de *défaut : avoir un défaut dans la taille.*

Défaut (droit). C'est l'absence de celui qui, appelé pour se défendre, ne répond pas à l'assignation qui lui a été donnée. On dit alors qu'*il fait défaut à justice.* Le *jugement par défaut* est celui qu'obtient un demandeur contre une personne régulièrement assignée qui ne se présente pas et qui n'a pas constitué d'avoué, ou lorsque celui-ci, quoique constitué, n'a point posé de conclusions. Un jugement par défaut doit être exécuté dans les 6 mois de sa date, sous peine de déchéance et de péremption.

Défaveur. C'est au propre le défaut ou la cessation de faveur. Ce mot signifie aussi *discrédit : la défaveur du papier-monnaie.* Dans son acception la plus large, il s'entend des choses purement morales et devient quelque peu synonyme de *disgrâce.* Mais la première n'est que le prélude de la seconde; on encourt d'abord la *défaveur* des

rois; on tombe ensuite dans leur *disgrâce*. La défaveur peut n'être que momentanée; la disgrâce est plus durable. Fouquet tomba dans la disgrâce de Louis XIV. Fénelon fut constamment en défaveur auprès du grand roi.

Défécation. C'est à proprement parler la séparation du sédiment qui se forme dans un liquide quelconque, spécialement dans le suc des végétaux. La défécation peut s'effectuer 1° par le *lavage*; 2° par la *décantation;* 3° par la *filtration;* 4° par la *pression;* 5° par la *déprimation*, selon les substances sur lesquelles on agit.

Défection (d'un mot latin qui signifie *manquer*). Dans son acception rigoureuse, c'est le mouvement d'une partie qui se détache de son ensemble. Étendant sa signification, on l'a transportée du monde physique dans le monde moral. Aujourd'hui il ne signifie plus que changement de principes, d'opinions; passage d'un parti, d'une association dans une autre. Il prend tour à tour les noms de *trahison*, d'*apostasie*, de *rébellion*, de *désertion :* des sujets abandonnent leur prince, des troupes leur général, des confédérés leurs alliés. Dans ces trois cas, il y a *défection.*

Défectueux, ce qui manque des qualités, des conditions requises pour le *bon* ou le *beau*. — En grammaire, il s'emploie concurremment avec *défectif* pour signaler un verbe qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes.

Défense. C'est, dans la langue judiciaire, l'exposition et le développement des moyens qu'une partie présente à l'appui de sa cause. Dans les affaires criminelles, la *défense* est opposée à l'*accusation*. Dans les instances civiles, ce mot s'applique également aux productions des deux parties. La défense doit être assurée, intelligente, libre, égale. — En termes de guerre, c'est l'action ou la manière de défendre une place, un poste. Une *ligne de défense* est une position prolongée dans laquelle un corps d'armée peut se défendre, c'est-à-dire résister plus ou moins long-temps aux attaques d'un ennemi, même supérieur en nombre.— *Défense* signifie encore prohibition, interdiction : *inhibitions et défenses de faire telle chose.* — *Défenses,* au pluriel, désigne l'ensemble des moyens et des procédés par lesquels les corps organisés, végétaux et animaux, résistent à tout ce qui peut nuire à leur existence; et plus spécialement certaines parties qui, en raison de leur dimension, de leur forme, de leur dureté, sont le plus souvent employées comme armes défensives. Chez les végétaux ce sont des odeurs nauséabondes, des sucs vénéneux, des poils rudes, des soies, des aiguillons, des épines; chez les animaux ce sont des humeurs muqueuses, glandulaires, les produits cornés ou calcaires connus sous les noms de

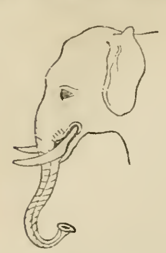
poils, plumes, écailles, squames, boucliers, cuirasses, test; les pieds

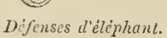


Défense de Rhinocéros.



Défenses de sanglier.





Défenses d'éléphant.

de derrière chez les chevaux, les mulets et les ânes; les cornes chez les taureaux, les béliers, les boucs; les dents, connues sous le nom de *défenses,* chez les sangliers, les éléphants, les hippopotames, etc., etc.

Défensive et **offensive** (v. *Alliance*).

Déferler, déplier une voile qui était *ferlée*, c'est-à-dire pliée sur une vergue et retenue à ce bois par des cordelettes ou des tresses appelées *rabans*. On dit d'une vague, de la mer, qu'elle *déferle* pour exprimer l'action de la mer, de la vague, de la lame se déployant, s'étendant, se brisant sur le rivage, contre une digue ou contre un rocher.

Défets, feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage de librairie, qui, par leur ensemble, ne peuvent former un exemplaire complet.

Défi, provocation au combat par paroles ou par écrit, soit pour faire ses preuves contre un ennemi, soit pour venger une injure personnelle.—Certains défis ont eu de grandes conséquences politiques. Pour avoir terrassé Goliath, David frappa de terreur les Philistins et les mit en fuite. Horace conquit à jamais pour Rome la prééminence sur Albe. L'*Iliade* abonde en défis entre les guerriers grecs et troyens. Ils furent moins nombreux à Rome; mais ils reparurent avec une affreuse recrudescence sous la féodalité qui ne fut, pour ainsi dire, qu'un défi perpétuel. Plus tard, nous voyons Édouard III envoyer un défi à Philippe de Valois, François I[er] à Charles-Quint, Henri IV à Mayenne. L'abolition des tournois, après la mort de Henri II, amena la décadence des défis.

Défiance, soupçon perpétuel, crainte excessive d'être trompé, vraie maladie de l'âme qui doit inspirer plus de pitié que de colère. C'est rarement un défaut inné; elle est presque toujours le fruit amer de l'expérience; mais on dépasse le but qu'on veut atteindre, et pour s'être efforcé d'être prudent on devient défiant. La jeunesse est rarement défiante; la vieillesse l'est presque toujours.

— La défiance se borne à suspecter ; la méfiance condamne. La première ne croit ni le bien ni le mal qu'on lui dit ; la seconde croit le mal sans examen. — La *défiance de soi-même* est une qualité. Poussée à l'excès, elle devient un défaut. Trop de confiance fait un fat, trop de défiance un sot.

Déficit. Ce mot tout latin, qui signifie *il manque*, appliqué à la fortune des particuliers, s'entend d'une perte totale ou partielle de capitaux engagés dans une entreprise ou une industrie quelconque. Si l'individu qui supporte le *déficit* ne sait pas le combler par les ressources d'un crédit suffisant ou d'une spéculation plus heureuse, il est invinciblement poussé vers la *faillite* (v.). Considéré relativement aux finances d'un état, le mot *déficit* s'applique principalement à l'excédant des dépenses annuelles d'un *budget* (v.) sur les recettes annuelles. Mais ici le cas n'est plus le même : un *déficit* dans les finances d'un état régulier ne saurait inspirer désormais de craintes fondées de *faillite*, de *banqueroute* (v.). Nous entendons parler d'un état libre comme la France et l'Angleterre, où les finances subissent le contrôle des *chambres* (v.) et ne sont point réglées d'après les volontés d'un chef capricieux.

Défilé, défiler, défilement (art militaire). Un défilé est un passage étroit dans une gorge de montagne, au fond d'une vallée profonde et resserrée, entre 2 côteaux très-rapprochés et d'une pente rapide, où une troupe ne peut marcher que sur un petit *front*, en allongeant les *files*, c'est-à-dire en *défilant*. — En termes de fortification, *défiler* un ouvrage, c'est le disposer de manière à ce qu'il soit soustrait à l'*enfilade*, ligne droite que suit un projectile qui a la liberté d'agir parallèlement à un chemin couvert, à une fausse braie, aux défenses d'une ligne ou d'un corps d'une place, le long du milieu d'un boyau de siége, d'un chemin resserré, etc. — Le *défilement* est la méthode qui a pour but de préserver un ouvrage de l'*enfilade*.

Définition. C'est une opération de l'entendement par laquelle on décompose la compréhension d'une idée ; l'explication de ce qu'est une chose, l'énonciation des *attributs* (v.), des qualités qui la distinguent. *Définir* en général, c'est distinguer, déterminer, éclaircir. Il y a des définitions de choses et des définitions de mots. Définir une chose, c'est ou la décrire ou la classer. Définir un mot, c'est le traduire. Si cette définition a lieu par décomposition, dérivation ou analogie grammaticale, elle prend le nom d'*étymologie* (v.). — Dans les sciences exactes, les définitions sont toutes du genre de celles que les philosophes appellent *définitions de mots*, et elles ne peuvent donner lieu à aucune discussion si elles sont claires et pré-

cises. C'est là une des principales causes de la certitude des sciences mathématiques.

Défoliation, perte des *feuilles* (v.), époque où les arbres s'en dépouillent. La durée des feuilles est courte; la plupart se développent au printemps et tombent en automne, ce qui les fait nommer *caduques* ou *annuelles*. D'autres, comme celles du houx, du laurier-cerise, sont appelées *persistantes*, bien qu'elles finissent toujours par tomber après peu d'années. Ce qui a fait croire que les arbres toujours verts ne perdaient pas leurs feuilles, c'est qu'au lieu de tomber toutes à la fois, elles se renouvellent partiellement et durent plus d'une année.

Défoncement. On nomme ainsi en *agriculture* une opération qui consiste à remuer le sol à une profondeur plus grande que celle des labours ordinaires. Le fond resté jusqu'alors immobile est atteint ainsi par les instruments de culture. Les charrues dont le soc pénètre plus bas que celles dont on se sert dans un pays y *défoncent* le terrain; mais, pour creuser plus avant, il faut recourir à la bêche et même à la pioche. Dans un terrain dur, cette préparation est indispensable pour les plantations d'arbres. C'est ce qu'on nomme *ameublir* les terres.

Défrayer. C'est payer la dépense de quelqu'un. Voltaire remerciait le roi de Prusse de l'avoir reçu en grand seigneur et de l'avoir *défrayé* avec toute sa suite. Au figuré, *défrayer la compagnie* c'est la divertir, l'amuser, et plus fréquemment la faire rire à ses dépens.

Défrichement. Considéré d'une manière générale, c'est l'opération agricole qui exige le concours de toutes les autres, telles que le *desséchement*, le *défoncement*, le *nivellement*, etc. (v.), pour restituer des terres incultes à la culture, ou pour changer une culture en une autre mieux appropriée au terrain. Dans un sens plus borné, c'est une opération ayant pour but d'arracher d'une terre inculte les mauvaises herbes, les ronces, les broussailles, les racines, les pierres, les arbres, etc., d'enlever enfin tous les obstacles, de quelque nature qu'ils soient, pour la rendre propre à recevoir toute culture en céréales, plantes légumineuses ou industrielles, etc. En général, les défrichements demandent à être exécutés en grand. Quand le terrain est couvert d'eaux stagnantes, il faut recourir à une autre opération, au *desséchement* (v.)

Défroque, petit mobilier et argent qu'un religieux laisse à sa mort. Autrefois la défroque d'un moine appartenait à l'*abbé*.—Ce mot se dit par extension et familièrement des biens meubles de tout individu, relativement à celui qui en profite sans testament. Il se

dit aussi des vêtements qu'on ne porte plus. En province les domestiques, outre leurs gages, ont la *défroque* du maître.

Défroqué, se dit, en mauvaise part, d'un religieux qui veut quitter ou qui a quitté l'habit de moine et la vie monastique pour les joies de ce monde. C'est ce qu'on appelle encore jeter le *froc aux orties*.

Dégaîne, locution ironique et très-familière, indiquant une tournure ridicule et maussade.

Dégaîner, c'est tirer un instrument perçant ou tranchant de sa gaîne, de son fourreau. Ce mot, du genre familier, ne s'emploie guère qu'absolument dans le sens de mettre l'épée à la main : *le poltron s'est esquivé, mais on le forcera à dégaîner*.

Dégel. C'est en physique la fusion de la glace par l'air, dont la température s'est élevée au-dessus du terme de la congélation de l'eau. Ce retour de l'eau à l'état liquide est plus ou moins prompt, à la même température dans l'air, selon quelques circonstances : les glaces les plus transparentes fondent le plus lentement, et la neige qui a conservé toute sa blancheur résiste aussi le plus long-temps à l'action de la chaleur. Il importe pour la conservation des plantes que la gelée ne les saisisse que lentement, et dans un temps où elles ne sont pas trop humides (v. *gelée*). Il n'est pas moins essentiel que le dégel soit gradué, pour que l'organisation végétale ait le temps de se rétablir dans l'état où la congélation l'avait trouvée.

Dégénération, déviation de la forme primitive de l'organisation de chaque espèce, végétale ou animale, tendant à la dégrader ou à l'affaiblir. Ce mot s'applique communément, en histoire naturelle, à toute altération héréditaire. L'altération est *absolue*, *relative ou mixte*. *Absolue,* elle nuit au développement et à l'exercice des organes, elle restreint la durée de la vie : c'est le bouleau dans les régions polaires, à la limite des neiges. *Relative*, elle rend les êtres moins propres à l'emploi que nous en faisons : c'est l'arbre qui, cultivé, donne des fruits succulents et qui, rendu aux influences de la nature, reprend ses fruits acerbes. *Mixte*, en modifiant dans les êtres vivants les qualités qui nous les rendent utiles ou agréables, elle affaiblit les sources de leur vie : le chêne perd de sa beauté et de sa durée sous l'influence des climats très-chauds ou très-froids.

Dégingandé, on disait autrefois *dehingandé* (de deux mots latins signifiant *deçà, delà*), rompu, brisé, disloqué ; ce mot qualifie toute personne à la démarche mal assurée. Madame de Sévigné emploie ce mot au figuré, quand elle dit au comte de Bussy : « Je vous écrirai quand vous m'écrirez, ou quand la fantaisie m'en prendra. Je pense qu'il ne faut rien de plus réglé à des conduites aussi *dégingandées* que les nôtres. »

3.

Déglutition, action d'avaler, opération par laquelle les aliments, après avoir subi l'action des dents et des liquides, sont précipités dans l'estomac. Elle nécessite le secours de la langue, qui forme un plan incliné sur lequel le bol alimentaire est poussé de l'épiglotte, espèce de pont-levis qui s'abat sur l'ouverture du canal aérien, et se relève ensuite pendant que le voile du palais se relève et se tend, pour fermer l'ouverture postérieure des fosses nasales. Elle exige aussi l'action des muscles du pharynx, qui élèvent et abaissent successivement l'entonnoir membraneux où commence l'œsophage. Ce conduit lui-même est actif; et par sa contraction il sert à vaincre la résistance de l'orifice supérieur de l'estomac.—La *déglutition* des liquides s'effectue de même; seulement la langue se ploie en rigole et, arrivé à l'épiglotte, le flot se partage, en suivant 2 rainures, pratiquées sur les côtés de cet opercule, et pénètre ainsi dans l'œsophage. Le mécanisme admirable qui a pour objet d'empêcher l'introduction des corps étrangers dans le larynx manque par fois son effet, lorsqu'une expiration subite se fait au moment de la déglutition; alors le liquide s'échappe par le nez : c'est ce qu'on appelle vulgairement *avaler de travers*.

Dégoût. Pris dans son sens propre, c'est non-seulement le manque, la perte du goût, mais encore l'aversion pour les substances alimentaires les plus agréables au goût. Cette répugnance peut être portée au point que la vue seule, et même le souvenir des aliments, suffise pour déterminer des nausées.—Au figuré, *dégoût* exprime la qualité de tout ce qui nous cause une répugnance morale. Tout objet qui produit cet effet est *dégoûtant* quand la répugnance est portée jusqu'à l'aversion, *fastidieux* seulement quand elle ne va que jusqu'à l'ennui. *Dégoût* signifie encore figurément déplaisir, chagrin, mortification. On l'emploie alors surtout au pluriel : les honnêtes gens sont abreuvés de *dégoûts*.

Dégradation, opposé à *gradation* (v.), exprime, au propre comme au figuré, un état d'affaiblissement, de perte, de diminution, de ruine, appliqué aux choses comme aux personnes.—On entend par *dégradation des continents*, cette action destructive très-lente, mais continuelle, chimique et mécanique à la fois sous l'influence de l'atmosphère, action à laquelle sont soumises les roches qui constituent la surface du globe. L'eau est surtout l'agent mécanique de cette action destructive de l'atmosphère. — *Dégradation* signifie encore dégât, détérioration, plus ou moins considérable qu'on fait dans des biens, dans un héritage, dans une maison. Les propriétaires font faire des procès-verbaux des dégradations qui sont commises dans leurs domaines. Ce mot s'applique aussi au dépérissement, au dommage

qu'une chose éprouve par l'effet de la vétusté, ou de quelque accident. — En termes de peinture, c'est l'affaiblissement graduel de la lumière, des ombres, des couleurs d'un tableau. On *dégrade* les couleurs en les mélangeant en diverses proportions, en les appliquant de telle ou telle manière. — *Dégradation*, au figuré, est la destitution, la privation forcée, souvent ignominieuse d'un grade, d'une dignité, d'un état : dégradation de noblesse, dégradation civique, dégradation militaire, dégradation de magistrature, dégradation des ordres sacrés. On ne procédait à la dégradation d'un prêtre que lorsqu'il était condamné à mort. — La *dégradation*, en morale ou en politique, est la perte volontaire de toute estime publique, cette déchéance du *soi primitif* où tombe l'homme qui se dépouille de sa propre dignité, en vue de certains avantages, de certaines jouissances : il est bien rare qu'on se relève d'aussi bas. L'abrutissement choque plus que la dégradation, mais ravale moins.

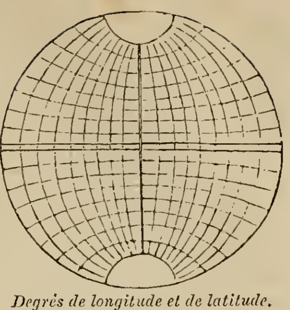
Dégraissage, art d'enlever de la surface d'une étoffe les taches qui s'y trouvent, quelles qu'en soient l'étendue et la nature. C'est une des plus utiles applications de la chimie aux arts économiques. Le principe général consiste à étendre sur l'étoffe une substance qui ait plus d'affinité avec la matière qui tache que celle-ci n'en a avec l'étoffe. On enlève *les taches d'huile récentes* avec de l'essence de térébenthine ; celles *de poix, de cire, de résine*, avec de l'alcool pur ; celles *de fruits écrasés*, en savonnant et exposant la tache à une fumigation sulfureuse ; *la rouille*, avec de l'acide oxalique ; *l'encre*, avec un premier lavage à l'eau pure, un second à l'eau savonneuse, un troisième au simple jus de citron ; *le café*, avec un lavage à l'eau, un savonnage chaud et l'application de la vapeur sulfureuse ; *la boue* enfin, avec un lavage à l'eau pure, un savonnage et une application de crème de tartre.

Dégras, matière employée dans la corroierie pour donner de la souplesse au cuir et le rendre imperméable. On le divise en *dégras du pays* et *dégras de Niort*. Le premier est un produit immédiat du chamoisage des peaux. Quand elles sont *débourrées* et *défleurées*, on les empreigne d'huile dont on enlève le superflu au moyen de la potasse liquide ; il en résulte une dissolution qui contient du savon et de la gélatine, et qui, évaporée à siccité, donne le *dégras du pays*. A Niort, on le décompose par l'acide sulfurique et on en obtient de l'huile oxygénée. On est parvenu à le remplacer par de l'huile de poisson bouillie avec de l'acide nitrique.

Degré, marche, échelon, distance, intervalle qui sépare une chose d'une autre. On emploie quelquefois ce mot comme synonyme

d'*escalier*; c'est alors la partie pour le tout. Il se dit particulièrement des marches servant d'entrée ou de soubassement aux grands édifices : *les degrés du palais.* — Figurément, il désigne les emplois, les charges, les honneurs par lesquels on passe successivement pour parvenir à une position plus élevée : *cet emploi fut le* 1er *degré de sa fortune.*—Dans les universités, surtout au pluriel, ce sont les grades de bachelier, licencié, docteur, etc. : *prendre ses degrés.* — Figurément, il exprime toute espèce de progrès, de transition, ou de déclin, de déchéance. *Arrivé au plus haut degré de gloire, il a passé par tous les degrés du crime et est tombé dans le dernier degré de l'avilissement.* — En médecine, c'est le point où la maladie est parvenue : *phthisie au* 2e *degré.* — En algèbre, il y a des équations du 1er, du 2e, du 3e degré. L'équation est l'expression de la condition d'égalité établie entre deux quantités : elle est du 1er degré quand l'inconnue est à la 1re puissance, du 2e à la 2e, du 3e à la 3e. — En grammaire, *les degrés de comparaison* (v.) sont le positif, le comparatif et le superlatif. — En jurisprudence, on entend par *degré de juridiction* chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée. — *Degré*, en musique, se dit des notes d'une gamme, considérées comme parcourues en montant ou en descendant. — En parenté, en consanguinité, ce mot sert à marquer la proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents à l'égard de la tige qui leur est commune : les parents au-delà du 12e degré ne succèdent pas; les parents au 4e degré n'ont pas besoin de dispense pour se marier entre eux. — *Degré* exprime la différence de plus ou de moins dans les qualités sensibles : degré de chaleur, de froid, de sécheresse, d'humidité, de force, de mouvement, de vitesse, d'intensité, etc. On dit dans un sens analogue : le *degré* d'un mal, le *degré* de fièvre. — En chimie, on entend par *degré de feu* le point où il faut qu'il soit poussé pour l'opération qu'on se propose. — Dans un sens analogue, on l'applique aux qualités morales, aux passions, aux sentiments : degré de tristesse, de joie, d'abattement, d'affection, etc. *Insolent au dernier degré; impertinent au suprême degré; ennuyeux au souverain degré.* — En physique, c'est chacune des divisions principales marquées sur l'échelle des instruments destinés à mesurer le plus ou le moins d'intensité, d'accroissement, de pesanteur de certaines choses : les degrés du thermomètre, du baromètre, de l'aeromètre. — En géométrie, en astronomie, c'est chacune des 360 ou des 400 parties égales de la circonférence : le degré sexagésimal est la 360e partie de la circonférence; le degré décimal, la 400e. Le quart de cercle comprend 90 degrés. Les astronomes divisent

en degrés ordinairement sexagésimaux les cercles fictifs de la sphère céleste. Le degré se divise en minutes, la minute en secondes. Chaque signe du zodiaque fixe ou mobile occupe 30 degrés. Le printemps commence quand le soleil entre dans le 1[er] degré du signe mobile du bélier. — On appelle *degrés de latitude* ceux du méridien et *degrés de longitude* ceux de l'équateur.



Degrés de longitude et de latitude.

Dégréer, terme de marine. C'est ôter à un navire ses agrès, ses voiles, ses cordages et toutes les choses nécessaires à sa manœuvre. Un navire est aussi dégréé quand il a perdu ses agrès dans une tempête ou dans un combat.

Déguerpissement, acte par lequel le détenteur d'un immeuble grevé d'une charge foncière, d'une servitude, par exemple, en abandonne la possession pour se soustraire à cette charge. Celui qui s'est mis indûment en possession de l'héritage d'autrui est condamné au déguerpissement.

Déguisement, travestissement, changement de costume que font certaines personnes pendant le carnaval dans le dessein de n'être pas reconnues et de se livrer sans contrainte à la folie du plaisir (v. *Mascarade*). — Au moral, on entend par déguisement une espèce de trahison, car ce mot est très-proche parent de ceux de *mensonge, fourberie, déception*. On peut admettre toutefois qu'il est des cas où le déguisement de la vérité n'a pas ce caractère odieux; c'est lorsqu'on y a recours dans l'intérêt d'un tiers, quand on veut *concilier* et non *révéler;* et il y a dans le monde une foule de circonstances où la politesse exige qu'on use de certains déguisements qui, sans blesser la conscience, répandent un charme véritable dans les rapports sociaux.

Dégustation. Les Latins désignaient par ce mot l'action d'essayer les liqueurs et les sauces en les goûtant. Cicéron a dit figurément *déguster quelqu'un* pour *essayer* quelqu'un, le *sonder*. Dans les sciences chimiques, et surtout dans l'art culinaire, la dégustation joue un grand rôle. Mais n'est pas bon *dégustateur* qui veut. L'intelligence est moins active que l'instinct dans l'appréciation des différences des saveurs, simples ou complexes. Les différents points de l'organe du goût ne sont pas tous affectés par les mêmes saveurs : le piment pique surtout les bords latéraux de la langue; la can-

nelle, le bout de cet organe; le poivre, le milieu; les amers, le fond de la bouche; les spiritueux, le palais et les joues. Le bouquet des vins les plus renommés n'est plus senti quand les narines sont bouchées, soit en dehors par les doigts, soit en dedans par le voile du palais. En outre, l'exercice perfectionne le sens du goût : un marchand de vin qui a l'habitude de déguster les vins naturels reconnaît leur âge, leur pays; un buveur d'eau distingue au goût l'eau de puits, de fontaine et de rivière; un dégustateur d'eau-de-vie ou de vinaigre serait peu propre à juger des vins fins. En somme, la *dégustation* doit être souvent employée par le chimiste et le pharmacien, par le médecin par le cuisinier et le confiseur, par une foule d'autres industriels et par les gourmets de profession. — Pour éviter des falsifications cupides, on a créé, à différentes époques, des commissaires-gourmets, ayant charge de déguster les vins, soit dans un intérêt public, soit dans un intérêt privé, leur déclaration faisant foi pleine et entière. Il n'en existe plus, mais des *courtiers de commerce* et même des *courtiers-marrons* les ont remplacés comme dégustateurs volontaires, et il en est d'une grande habileté. — Sous le rapport de l'hygiène et de l'intérêt public, les commissaires de police ont le droit de déguster ou de faire déguster les liqueurs mises en vente. — La dégustation est aussi autorisée de la part des employés de l'octroi et des contributions indirectes dans l'intérêt particulier du fisc, afin d'assurer, en connaissance de cause, la perception et le recouvrement des droits d'entrée et de circulation.

Dehors. On appelle ainsi cet ensemble qui, à l'extérieur, différencie un individu d'un autre. Les *dehors* parlent donc exclusivement aux yeux; ils attirent ou repoussent, et, comme tous les genres de puissance, ils sont bien près de l'abus. Un grand usage du monde, surtout dès la jeunesse, donne des manières excellentes; mais il n'en est pas de même pour les *dehors*. C'est un don de pure nature. Par de longs efforts on peut cependant neutraliser ce qu'ils ont de désagréable; sans doute, la première impression ne sera pas sauvée : mais on l'adoucira peu à peu.

Déicide (de deux mots latins qui signifient *tuer un dieu*) est un substantif créé seulement depuis que le Christ fait homme a été crucifié sur le mont Golgotha. Il n'avait pu exister jusque-là dans aucune langue. Les Juifs même n'en eurent aucune idée puisqu'ils pensaient mettre à mort un homme et non un dieu, le *Messie*, l'*Oint*, le roi divin annoncé par tant de prophètes.

Déidamie (victorieuse) ou *Hippodamie* (qui dompte les chevaux) fut une des plus célèbres héroïnes de la Grèce, fille d'Adraste,

roi d'Argos, belle, douée de charmes inexprimables et si bien chantée par le poète latin Properce. Elle épousa *Pirithoüs* (v.); mais ses noces furent ensanglantées par le fameux combat des *Centaures* (v.) et des *Lapithes* (v.) où se distinguèrent Thésée et Hercule, et dont beaucoup de bas-reliefs antiques nous ont conservé le souvenir. — Une autre Déidamie, fille de Bellérophon, épousa Sarpédon I et fut mère de Sarpédon II l'allié des Troyens. — Une 3e, l'aînée et la plus belle des filles de Lycomède, roi de Scyros, fut séduite par *Achille* (v.) qui s'introduisit dans sa cour sous des habits de femme et sous le nom de Pyrrha (en grec *la blonde*). Elle mit au monde un fils appelé Pyrrhus ou Néoptolème. Quand Ulysse vint enlever le héros pour le conduire à la guerre de Troie, Achille avoua à Lycomède son attachement pour sa fille et déposa Pyrrhus à ses pieds. Le vieillard se laissa fléchir; il unit les deux époux; mais ce jour fut celui d'une séparation éternelle : la flèche de Pâris attendait Achille sous les murs de Troie. Stace, poète latin, a composé un poëme intitulé *Achille à Scyros*.

Déification (de deux mots latins signifiant *faire un dieu*). Elle diffère de l'*apothéose* (v.) en ce que celle-ci, particulièrement affectée à la déification des empereurs romains, avait des cérémonies et des rites, tandis que les peuples avant eux et les poètes Orphée, Hésiode, Homère, etc., ont fait des dieux sans ce secours. Les anciens déifiaient non-seulement les hommes, mais les végétaux, les chats, les ibis et jusqu'aux pierres, comme en Égypte. De nos jours encore chaque empereur de la Chine est honoré après sa mort ainsi qu'une divinité. On voit dans les temples un tableau représentant son apothéose devant lequel les peuples fléchissent les genoux. — *Déifier*, au figuré, c'est louer à l'excès.

Déiphobe, fille de Glaucus, pêcheur à Anthédon en Béotie, et plus tard dieu de la mer, était prêtresse d'Apollon et d'Hécate, gardienne des bois mystérieux de l'Averne et de l'arbre aux rameaux d'or. Elle devait son nom de *sybille de Cumes* (v.) à l'antre où elle rendait ses oracles par 100 ouvertures. Apollon, séduit par ses charmes, lui accorda un vœu à son choix; elle prit une poignée de sable et désira vivre autant d'années qu'il y avait de grains dans sa main; mais elle oublia de demander en même temps une éternelle jeunesse. Déiphobe avait 700 ans quand Énée la consulta et elle vécut 300 ans encore. Les Romains lui élevèrent un temple. — C'est encore le nom d'un prince troyen illustre par sa bravoure, fils de Priam et d'Hécube, qui eut le malheur de devenir le 3e mari de la perfide Hélène après la mort de Pâris. Il combattit Mérion, et tua le roi Hypsénor et Ascalaphus, fils de Mars. La nuit de la prise de

Troie, comme il reposait auprès d'Hélène, celle-ci lui ravit son épée et le livra à Ulysse et à Ménélas qui, l'ayant massacré, abandonnèrent sur le rivage son corps sans sépulture. Énée le rencontra aux enfers dans cet état affreux et lui fit élever un cénotaphe. — Un autre *Déiphobe*, fils d'Hippolyte, purifia Hercule du meurtre d'Iphitus.

Déisme ou *théisme* (du mot *Dieu*, en latin *Deus*, en grec *Théos*), opinion religieuse qui reconnaît l'existence d'un Dieu et constitue la *religion naturelle ;* système qui, rejetant toute *révélation*, admet seulement cette existence. Le sceptique Bayle a dit que tous les athées sans exception signeraient avec les orthodoxes cette thèse : *Il y a une cause première, universelle, éternelle, qui existe nécessairement et qui doit être appelée Dieu.* Mais bientôt il s'efforce de démontrer qu'il n'en résulte point un culte, une opinion morale, régulatrice de la conduite et fondatrice d'une religion. Locke, s'appuyant sur des récits de voyageurs, a tenté de détruire aussi toute idée innée et native de Dieu ; et cette opinion a trouvé encore des défenseurs dans Papin, Bentley, etc. Mais on peut leur opposer une multitude de voyageurs consciencieux, et surtout l'examen de l'homme le plus brute avant qu'il ait eu le moindre contact avec la société.—Partant de cette idée qu'il n'y a rien dans l'homme qui lui donne *naturellement* la connaissance d'un Dieu, les déistes en ont conclu que l'établissement des religions était l'œuvre factice des législateurs qui voulaient plus facilement séduire et civiliser les peuples. Tous, disent-ils, ont feint que leurs lois leur avaient été données par les dieux mêmes. Près de Minos vous trouvez Apollon ; près de Lygurgue et de Rhadamante, Jupiter ; près de Dracon et de Solon, Minerve ; près de Numa, Égérie ; près de Zoroastre, Oromaze ; pres de Mahomet, l'ange Gabriel. Machiavel, Hobbes, Spinosa, soutiennent la même doctrine ; et l'on a fait beaucoup trop d'honneur à ce vers de Voltaire, en y voyant la reconnaissance de Dieu.

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Heureusement il n'en est point ainsi. Ce n'est pas une opinion hasardée en un seul lieu, fortuitement jetée, sans germe ni racine, que celle de l'existence d'un Dieu, cause suprême, premier moteur, maître et conservateur de toutes choses, pere et protecteur de l'infortuné, au milieu des calamités et des injustices de ce monde. Tous les humains n'élèvent-ils pas involontairement leurs regards vers le ciel dans leurs désastres? La considération du mal moral, des iniquités de la terre, ne fait-elle pas désirer un Dieu juste?

Comment, si c'était là une erreur, aurait-elle pu être non-seulement accueillie, mais défendue par les esprits philosophiques les plus élevés de tous les temps, les Platon, les Anaxagore, les Socrate, les Newton, les Pascal? Certes, ce n'était point par un sentiment de terreur ni pour plaire aux prêtres ou aux chefs des nations qu'ils confessaient un Dieu, puisque plusieurs ont été persécutés en raison même de leurs doctrines. Qui ne se rappellera à ce sujet l'exil d'Anaxagore et la mort de Socrate! Mais ils levaient les yeux vers la voûte céleste, parsemée d'étoiles étincelantes; autour d'eux tout retentissait du nom de Dieu; et l'assentiment universel de tous les peuples était pour eux la voix de Dieu même. Que l'homme descende dans son for intérieur, il y trouvera gravée cette empreinte ineffaçable et sacrée.— L'unité d'un Dieu, auteur suprême de tout, fut l'idée-mère primitive; ce n'est qu'en la défigurant que s'est formé le polythéisme ou l'idolâtrie des créatures.

Déiste. On appelle ainsi ceux qui, n'ayant aucun culte particulier et rejetant toute révélation, croient seulement en un être suprême, principe de tous les êtres. C'est la religion la plus commode, car elle n'a pas de sanction; aussi est-ce celle qu'affichent tous les esprits forts qui reculent devant les désolantes doctrines de l'athéisme.

Déjanire (mythologie), l'une des plus célèbres héroïnes de la Grèce, fille d'Œnée, roi de Calidon, en Étolie, et sœur de Méléagre, fut disputée par Hercule et Achéloüs. Œnée, spectateur du combat, devait donner le prix au vainqueur. Hercule vainquit *Achéloüs* (v.) métamorphosé en taureau, lui arracha une de ses cornes et la donna aux naïades, qui en firent la *corne d'abondance*. Il s'en retournait victorieux avec Déjanire, lorsque, arrivé au bord de l'Évenus, grossi par les orages, il la confia au centaure Nessus pour la transporter à l'autre rive du fleuve. Mais, s'apercevant que le centaure cherchait à la lui enlever, il décocha au ravisseur une flèche qui l'arrêta court dans sa fuite. Nessus, avant de mourir, remit à la crédule Déjanire sa tunique teinte de son sang, l'assurant qu'elle aurait le pouvoir d'écarter ses rivales et de rallumer l'attachement de son époux. Quelques années plus tard, lorsque celui-ci l'oubliait pour Iole, elle lui envoya par Lychas, son esclave, la fatale tunique. A peine Hercule l'eut-il revêtue, qu'il sentit un feu dévorant circuler dans ses veines et la tunique se coller sur sa peau. Ses efforts pour s'en débarrasser ne firent qu'augmenter ses douleurs, en mettant ses muscles à nu. Lychas paya de sa vie son triste message; et lancé par la main du héros comme la pierre d'une fronde, il alla tomber dans la mer où il fut changé en rocher. Enfin, rendu furieux par l'excès de ses tortures, Hercule alluma de ses propres mains

un vaste bûcher sur le mont Œta, y monta, et, consumé par les flammes, alla prendre place entre les dieux. Déjanire, désespérée, se perça le sein. Elle fut inhumée dans un tombeau dont parle Pausanias, au pied de la montagne, près de l'emplacement où l'on bâtit plus tard la ville d'Héraclée. Elle avait eu du héros plusieurs enfants, dont un, Hyllus, commença la race des Héraclides, qui régnèrent sur le Péloponèse et la Macédoine. Sophocle a composé sur ce sujet sa tragédie des *Trachiniennes*, et Sénèque une tragédie d'*Hercule au mont Œta*.

Déjotarus, un des tétrarques de la Galatie, obtint du sénat romain, en récompense des services importants qu'il avait rendus dans les guerres d'Asie, les titres de *roi*, d'*ami du peuple romain* et de *gouverneur de la Petite-Arménie*. César, pour le punir d'avoir embrassé le parti de Pompée, lui enleva ce pays, le força de marcher avec lui contre Pharnace et lui laissa seulement le titre de roi. Accusé d'avoir attenté à la vie de César, il fut éloquemment défendu par Cicéron, l'an 46 av. J.-C., retourna dans ses états à la mort du dictateur, et embrassa le parti de Brutus. Après la bataille d'Actium, il passa du parti d'Antoine à celui d'Auguste, et mourut dans un âge avancé, l'an 30 av. J.-C.

Dekkan. Ce royaume comprenant la fertile plaine au sud de l'Hindoustan, porte un nom qui en sanscrit signifie *sud*, parce qu'il est en effet au midi. On l'appelle encore *Dakchina* (à main droite), parce qu'en regardant le soleil levant il est aussi à *main droite*. Il embrasse presque toute la vaste presqu'île en deçà du Gange et plusieurs îles. Cette immense contrée a long-temps été gouvernée par des souverains particuliers; mais, depuis la conquête de toutes ces régions par Aureng-Zeyb, elle a été divisée en un nombre infini de petites principautés, réunies aujourd'hui en 5 grandes *soubahs* ou vice-royautés, appelées aussi les 5 *draviras*. Parmi les peuples qui les occupent, les Mahrattes et les Telingas forment encore des nations nombreuses et puissantes. — Le Dekkan proprement dit ne contient que les pays entre le Nerbouddah et la Krischna, rivière qui partage la grande Péninsule. La capitale est *Haïderabad* sur le Mousah, avec de vastes faubourgs et une population de plus de 200,000 âmes; on y remarque le palais du *nidzam* ou souverain, celui du résident anglais et la mosquée dite de la Mekke. Il faut encore citer la ville de *Golconde* (v.). Toutes les grandes provinces du Dekkan sont sous la domination médiate de la compagnie anglaise des Indes orientales.

Délai, mot latin qui exprimait dans le droit romain le temps nécessaire à une partie, soit pour comparaître devant le juge, soit pour

accomplir tout autre devoir. La signification française est à peu près la même. Les délais sont déterminés par la loi ou par le juge, ou convenus entre les parties. Ceux que fixe la loi sont fort nombreux (v. *Appel, Assignation, Citation*, etc.).

Délaissement, abandon où se trouve l'homme quand, secours et consolation, tout lui manque à la fois; c'est l'isolement auquel il semble condamné par l'espèce humaine, sort souvent réservé à celui qui voit l'infortune succéder chez lui à l'opulence. Pour les femmes surtout le délaissement est affreux.— Dans la langue du barreau, *délaissement* s'applique plus spécialement aux biens que le possesseur a la faculté d'abandonner pour se dérober aux charges réelles et non personnelles qu'ils font peser sur lui (v. *Déguerpissement*). On nomme *délaissement par hypothèque* l'abandon d'un immeuble que le propriétaire, afin d'éviter une expropriation, consent à un créancier envers lequel il n'est pas personnellement obligé, mais qui a sur cet immeuble un privilége ou une hypothèque. — En matière d'assurance maritime, on appelle *délaissement* l'abandon que l'assuré fait à l'assureur de la propriété des objets assurés.

Delambre (Jean-Baptiste-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur d'astronomie au collége de France, membre du bureau des longitudes, né à Amiens en 1749, mort à Paris en 1822. Pendant le cours de ses premières études, l'arrêt du parlement qui avait expulsé les jésuites avait envoyé dans le collége où il était élevé Delille, qui fut son professeur et son ami. Il parut d'abord vouloir le suivre dans la carrière des lettres, et cette première vocation ne lui fut pas inutile quand plus tard il écrivit son excellente *Histoire de l'astronomie*. Ses premières études terminées, il fut choisi par sa ville natale pour une place gratuite dont elle disposait dans un des grands colléges de Paris. Là il lui fallut vivre de privations et de quelques traductions qui lui permirent de refaire ses études classiques. A 36 ans, après avoir été professeur à Compiègne et à Paris, il put enfin se livrer à l'étude de l'astronomie sous Lalande, qui l'appelait *son meilleur ouvrage*. Chargé avec Méchain de mesurer la méridienne de France, il fut chassé par la tourmente révolutionnaire de la commission occupée de l'établissement des nouvelles mesures. En 1799, Delambre reprit le cours de ses travaux, fit sortir l'astronomie observatrice de l'imperfection des tâtonnements arithmétiques et mérita les faveurs de l'empire et de la restauration.

Délassement, action de se délasser, moyens par lesquels on se délasse. Quoique ce mot exprime l'ensemble des conditions hygiéniques qu'on recherche pour dissiper le sentiment plus ou moins

pénible des diverses sortes de lassitude de nos organes, il est cependant plus usité dans le langage usuel que dans celui des sciences médicales. Les formes sous lesquelles se manifeste la lassitude sont l'ennui, l'abattement, la faiblesse, la diminution de sensibilité, la perte des forces musculaires, des douleurs plus ou moins prononcées dans des organes trop exercés, etc. Les remèdes sont le repos, les bains de corps, l'absence des excitants naturels, le sommeil modéré, une nourriture convenable, des distractions, des occupations légères et variées.—Sous le nom de *délassements de l'esprit et du cœur*, on comprend toutes les occupations littéraires et scientifiques qui produisent des distractions agréables, des émotions douces et légères et qui ont toujours un but moral.

Délation, délateur, escorte habituelle de la tyrannie. Le délateur faisait le métier honteux de servir les haines et les vengeances des Tibère, des Néron, de tous ces monstres couronnés qui ont souillé de leur nom les annales romaines. Après avoir choisi la victime dont il ambitionnait la dépouille, il se glissait dans l'ombre et dénonçait à l'oreille de l'empereur un crime imaginaire qui était aussitôt puni de la mort ou de l'exil et de la confiscation des biens, dont une large part tournait au profit du délateur. Ces hommes, que Tacite a si énergiquement flétris, furent reconnus *fonctionnaires de l'état* par un des codes de l'empire dégénéré ; mais Domitien, Antoine-le-Pieux et Théodose lancèrent contre eux des arrêts de mort. — Les princes, avait dit Diogène, ont à leur cour deux espèces d'animaux, les uns, privés, les *flatteurs* ; les autres, féroces, les *délateurs*. Depuis l'antiquité la délation a toujours été en horreur comme un acte de lâche cruauté ou de bassesse vénale. La réprobation qui s'attache chez nous à tout ce qui blesse l'honneur ou la délicatesse a rendu presque synonymes dans notre langue les mots *dénonciation* (v.) et *délation ;* mais il y a cette différence entre eux que le premier se rapporte à un fait vrai, déclaré souvent sans qu'aucun devoir y oblige et même dans l'espoir d'une récompense, comme pour les actes de contrebande et de fraude, tandis que le second s'attache presque toujours à un fait innocent en lui-même, mais coloré par la cupidité ou la vengeance d'un caractere de criminalité.

Delaware, rivière des États-Unis qui descend de l'état de New-York, sépare la Pensylvanie de New-York et de New-Jersey et se perd dans la baie de Delaware. Elle est navigable pour les vaisseaux de 74 jusqu'à Philadelphie, situé à 55 kilomètres de la baie et 120 de l'Océan. La longueur totale de son cours est de 300 kilomètres. Outre Philadelphie, elle arrose Easten, Bristol, Trenten, Bordentown, Burlington, et forme, avec plusieurs autres rivières moins

considérables, la baie du même nom, bornée par les états de Delaware et de New-Jersey, et ressemblant à un large bras de mer. Cette baie a 260 kilometres de long et environ 120 kilomètres de large. Son nom lui vient du lord Delaware, gouverneur de la Virginie sous Jacques Ier.— L'état de Delaware, un des moins étendus de l'Union, a pour limites la Pensylvanie, le fleuve et la baie qui portent son nom, l'Atlantique et le *Maryland* (v.). Sa superficie est de 1,360 kilomètres carrés. Une chaîne de montagnes le traverse du nord au sud et donne naissance à de nombreux cours d'eau qui se dirigent les uns vers l'est, les autres vers l'ouest. Le sol est généralement bas, uni, parfois couvert d'eaux stagnantes. Le marais de *Cypress-Swamp* occupe 20,000 hectares. On récolte dans le Delaware du froment qui rapporte 30 à 35 pour 1, du maïs, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, du chanvre et du bois. Le comté de Sussex est renommé pour ses pâturages. On trouve beaucoup de fer près des bords du *Nauticoke*. Cet état abonde en manufactures, forges, papeteries, moulins à poudre, à tabac, à blé, à scier, à fouler, etc. Ses relations sont facilitées par un canal navigable pour des bâtiments de 70 tonneaux. La constitution date de 1792. Le gouverneur est nommé tous les 3 ans par le peuple. Il y a un sénat et une chambre des représentants. L'état se divise en 3 comtés, subdivisés en 25 districts ou *hundreds*. Population 100,000 habitants, blancs, noirs libres et esclaves, presbytériens en grande partie, épiscopaux, amis, baptistes, méthodistes. Capitale *Douvres*, sur l'*Iones-Creek*, à 8 kilomètres de son embouchure dans la baie, ville bien coupée à angles droits, avec 500 jolies maisons en briques, un hôtel d'assemblées de l'état, 2 églises, l'hôtel de la banque et 3,400 habitants. Située à 140 kilomètres E.-N.-E. de Washington, elle fait un grand commerce, principalement en farine, avec Philadelphie.

Déléatur (mot latin qui signifie *qu'on efface*), terme d'imprimerie, signe par lequel on indique dans la correction des épreuves les lettres, les mots ou les lignes à retrancher.

Délégation, commission donnée à quelqu'un pour agir au nom d'un autre : *délégation d'un prince*, *d'un tribunal*. On entend par *délégation de pouvoir* l'acte par lequel on investit un autre soi-même. Un fonctionnaire public charge un autre fonctionnaire de le remplacer dans tout ou partie de ses fonctions; les adjoints aux maires remplissent les fonctions d'officiers de l'état civil par délégation du maire. — *Délégation*, en Italie, est le titre donné aux juridictions dont les présidents s'appellent quelquefois *délégats* ou *délégués*. Dans le royaume Lombardo-Vénitien, 9 délégations relèvent de la

régence de Milan, 8 de celle de Venise ; elles répondent aux bailliages ou districts des autres états de la monarchie autrichienne, et se composent d'un délégué, d'un vice-délégué et d'un adjoint. Dans l'*État de l'Église* on appelle *délégations* les provinces du second ordre ou les subdivisions des légations, et *délégat* le prélat chargé de les administrer. — *Délégation*, en droit, est un acte par lequel on autorise une personne à recevoir d'une autre une certaine somme, ou par lequel on transporte une dette à quelqu'un. La délégation est *parfaite* si elle a lieu entre le débiteur, le délégué et le créancier; *imparfaite* si le créancier y reste étranger. Il ne faut pas confondre la *délégation* avec la *cession* (v.).

Délestage. C'est l'action de débarrasser un navire de son *lest* (v.), ou des pierres, sable et autres matières pesantes dont on en charge le fond afin qu'il entre dans l'eau suffisamment et qu'il ait ainsi de la stabilité.

Délétère (terme de médecine). Cet adjectif, dont l'étymologie grecque rappelle l'action de *nuire*, a été francisé dans ces derniers temps pour désigner ce qui attaque la santé, ce qui peut causer la mort : plantes *délétères*, sucs *délétères;* miasmes, émanations *délétères*. Il est synonyme de *léthifère,* autre mot d'origine latine, et les médecins emploient indifféremment l'un ou l'autre. La liste des substances *délétères* est aussi nombreuse que variée (v. *Poisons* et *Toxicologie*).

Delhi, province de l'Indoustan entre celles de Lahore, de l'Agra et de Mouttan. Sa superficie est de 23,200 kilomètres carrés et on évalue sa population à 5,000,000 âmes. Depuis 1814 elle est divisée en 4 districts ; celui de Dehly seul est gouverné par les Anglais ; les 3 autres sont soumis à des princes tributaires de la Grande-Bretagne. La capitale est *Delhy*, une des plus grandes et des plus belles villes du monde, située sur la Djamma, et dont la population, autrefois d'un million d'habitants, est réduite aujourd'hui à environ 400,000 âmes. Prise et reprise, et toujours pillée dans les luttes intestines des princes indiens, elle tomba en 1739 au pouvoir du shah de Perse, qui massacra 100,000 de ses habitants. Les Marahttes s'en emparèrent en 1760 et les Anglais la leur enlevèrent en 1783.

Délibératif (genre). Les anciens distinguaient 3 genres d'éloquence : le *délibératif*, le *démonstratif* (v.) et le *judiciaire* (v.). La persuasion est le but du genre délibératif. L'orateur conseille ou dissuade, il exhorte à faire la paix ou la guerre, à suivre tel ou tel plan d'administration, à adopter telle ou telle mesure législative. Ce n'est pas l'orateur qui délibère, c'est à l'assemblée qui l'écoute à délibérer. Ce genre d'éloquence joua un grand rôle dans les répu–

bliques de l'antiquité. A Athènes et à Rome, la tribune aux harangues fut long-temps le théâtre de la gloire. Les *Philippiques* de Démosthènes et la plupart des discours de Cicéron resteront d'éternels modèles en ce genre. On le retrouve dans plusieurs des états-généraux de France. Depuis 1789, il s'est régénéré avec nos institutions politiques. L'éloquence des Mirabeau, des Vergniaud, des Cazalès et d'une foule d'autres orateurs de nos premières assemblées délibérantes, est digne des plus beaux temps de l'antiquité.

Délibération (philosophie). Ce mot, dont la racine latine signifie *balance*, peut, dans un sens général, être défini :« l'action d'examiner lequel de deux partis il convient le mieux d'adopter.» En considérant cette action par rapport à son objet, on voit qu'elle elle est de deux sortes : elle a pour objet l'*utilité;* ainsi on délibérait dans le sénat romain s'il serait utile ou non à la république de détruire Carthage : elle a pour objet le *devoir;* ainsi César délibérait sur les rives du Rubicon s'il devait poursuivre ses projets de vengeance et de fortune, ou s'il respecterait les lois sacrées de la patrie. Dans le 1er cas, la délibération est une affaire de raisonnement et de simple calcul ; dans le second, la conscience et la liberté humaine sont appelées à jouer un rôle important ; car ce sont les intérêts du devoir et de la morale qui sont débattus. Cette délibération morale est un des principaux éléments du fait complexe qui constitue la liberté ou l'exercice de la liberté. C'est une discussion tacite ou solitaire sur la légitimité ou la valeur relative des motifs, sur les suites probables de la conduite qu'ils conseillent ; discussion qui commence par l'hésitation, par l'incertitude, et aboutit à la préférence donnée à certains de ces motifs sur les autres. Ce jugement, à son tour, est suivi de la *détermination* (v.).

Délibération (droit), examen et décision, discussion et vote ; quelquefois aussi une seule de ces deux choses s'accomplit dans une assemblée, soit que l'intérêt public en forme l'objet, soit que le but soit personnel aux membres de la réunion, soit enfin qu'il concerne d'autres individus. Les assemblées politiques ou publiques délibèrent sur les intérêts de l'état, sur la législation, sur les besoins des communes ou des départements. Des assemblées de parents réunis en conseils de famille délibèrent sur l'administration de la personne et des biens des pupilles, des mineurs, des interdits. Des assemblées de créanciers délibèrent sur la position pécuniaire d'un failli, etc. En général, pour qu'une délibération soit valable, il faut que l'assemblée ait été légalement convoquée, que les suffrages aient été libres, que la délibération ait été rédigée conformément à ce qui a été arrêté. Il est une sorte de délibération qui reçoit le nom de

délibéré : elle s'applique exclusivement aux tribunaux toutes les fois qu'au lieu de statuer immédiatement après les plaidoiries, ils se retirent dans la chambre du conseil pour y discuter l'affaire et y recueillir les voix. Une personne a *voix délibérative* dans une assemblée quand elle y a le droit de suffrage ; elle n'a que *voix consultative* lorsqu'elle n'est appelée qu'à émettre un avis.

Délicatesse. Au physique, c'est la qualité de ce qui est gracieux, adroitement, finement travaillé. On admire la *délicatesse* des églises du moyen âge, des monuments mauresques et de l'architecture italienne de la renaissance. Au moral, la *délicatesse* est l'expression de tout ce qui est exquis, distingué. On a des goûts délicats, des idées délicates. Il y a délicatesse de penchants et de caractère. La délicatesse dans les idées est relative aux productions de l'esprit et ne peut se dire que du choix des détails exprimés avec une réserve ingénieuse. De tous les genres de délicatesse, celle qui a rapport aux sentiments occupe le premier rang. Elle devient plus rare à mesure que les mœurs se dépravent. La délicatesse du goût en littérature et dans les arts est presque aussi rare que celle du cœur et des idées. Exagérée, elle nuit au génie. Le goût n'est qu'un tact, un jugement délicat.

Délices, plaisirs divers dont la réunion comble la vie de jouissances, l'enivre et la plonge dans cet état ravissant de bien-être que l'on nomme délices. Dieu a créé l'homme robuste et sain pour mener une vie laborieuse au milieu des champs, sous le hâle du soleil ; aussi l'agriculteur, l'homme champêtre vivent-ils énergiques et forts parce que leur organisation endurcie lutte sans peine contre les intempéries des saisons. Au contraire, l'homme civilisé que son opulence entoure de toutes les délicatesses de la vie tombe bientôt dans la mollesse et l'indolence des jouissances les plus *pernicieuses*. Il suffit du pli d'une rose pour troubler le sommeil de ce Sybarite, et pour lui la vie n'est déjà plus qu'une vieillesse anticipée, à cet âge où le villageois se lève encore plein de force et d'énergie. La religion donne au vrai chrétien la force de supporter avec courage toutes les peines de ce monde, les yeux fixés sur les seules délices d'une autre vie.

Delille (Jacques), poète français, né le 27 mai 1738, à Aigueperse, canton de Clermond-Ferrand, département du Puy-de-Dôme. Une pension de 100 écus fut le seul bienfait qu'il reçut jamais de son père. Admis comme boursier au collége de Lisieux, à Paris, il compta toutes les années de ses études par des triomphes. Après avoir été maître de quartier au collége de Beauvais, il quitta la capitale pour aller occuper une chaire de professeur à Amiens, et

revint à Paris remplir les mêmes fonctions au collége de la Marche. Il avait commencé à Amiens sa traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile. Les suffrages de Racine le fils l'encouragèrent à la publier en 1769 ; elle obtint un succès prodigieux, et Voltaire écrivit à l'Académie pour l'inviter à admettre dans son sein le jeune poète. Il fut en effet élu en 1772, mais Louis XV refusa de confirmer ce choix, à cause de l'âge de Delille; et ce ne fut que 2 ans après qu'il fut nommé de nouveau à la place de la Condamine. Déjà il travaillait à la traduction de l'*Énéide*, entreprise immense dont il se délassait par le *poème des Jardins* qu'il fit paraître en 1782. Cet ouvrage mit le comble à la renommée de son auteur; d'illustres suffrages lui arrivèrent du fond de la Russie et de la Pologne. A Paris, le comte d'Artois et Marie-Antoinette l'adoptèrent pour leur poète, et le firent affranchir des devoirs du professorat, afin de lui laisser toute sa liberté. Il devint alors l'objet d'une espèce d'idolâtrie dans la société ; le comte de Choiseul Gouffier, nommé en 1784 ambassadeur de France à Constantinople, l'enleva pour le conduire sous le ciel d'Homère ; et ce fut sur les ruines d'Athènes et les 2 rives du Bosphore qu'il composa les plus beaux vers du *poème de l'Imagination*. Mais bientôt sa vue éprouva un affaiblissement qui devait par degrés le conduire à la cécité, et le força de revenir en France où il reprit le cours de ses brillantes leçons. Ce fut au sein de cette prospérité littéraire, dont il existe peu d'exemples, que la révolution vint surprendre l'abbé Delille. Il devait ce titre d'abbé à la possession de l'abbaye de St-Sevrin, bénéfice simple dont l'avait gratifié la munificence du comte d'Artois, et qui n'exigeait pas l'engement dans les ordres sacrés. La perte de ce bénéfice et de ses pensions le fit subitement tomber dans un état d'indigence complète, qui ne l'étonna ni ne l'abattit. Arrêté sous la terreur, il dut son salut à un maître-maçon qui voulut conserver le poète pour chanter nos victoires. Et en effet, à l'époque de la fête de l'Être suprême, on vint lui demander un hymne, et il ne refusa pas de célébrer ce qui ne coûtait aucun sacrifice à sa conscience. Les royalistes lui avaient reproché de ne point émigrer sous la terreur ; les républicains s'indignèrent de le voir s'éloigner sous le directoire. Rappelé en France par le suffrage des 4 classes de l'Institut, Delille eut le tort de refuser cette honorable élection. Aussi la haine qu'il avait excitée éclata-t-elle avec fureur à l'apparition de ses *Géorgiques françaises*, le plus faible de ses ouvrages. Bientôt on eut à reprocher encore à son *Poème des jardins* un éloge emphatique de l'Angleterre, et à son *Poème de la pitié* d'injustes attaques contre la révolution française. Il fallut toute la force

de Bonaparte pour résister aux nombreux ennemis du poète. On demandait que l'entrée du sol natal lui fût interdite, mais le 1er consul protégea Delille de retour comme il avait protégé Delille absent. De son côté si le poète ne céda point aux avances du pouvoir, du moins il n'affecta pas l'orgueil d'un refus; rien d'ambitieux et de fort ne dominait son caractère. Ramené par ses amis, Delille revit la France, et, comme on oublie vite dans notre beau pays, sa rentrée à l'Académie fut accueillie avec joie. Il soutint ce retour de la faveur publique par sa traduction en vers du *Paradis perdu* de Milton. Presque aveugle, il était obligé de se faire lire et quelquefois expliquer le texte, pour se livrer, sous la foi de sa mémoire, à un travail d'inspiration. C'est alors qu'il éprouva une première attaque de paralysie; Milton, disait-il, avait failli lui coûter la vie. Enfin parut le poème *de l'Imagination* qu'il préparait depuis si longtemps et regardait avec raison comme son meilleur ouvrage; peu après il publia les *Trois règnes*, qui offrent cette singularité que Delille y chante des choses qu'il ne savait pas, mais qu'il avait surprises dans ses entretiens avec les organes de la science de son temps. Son poème de *la Conversation* est un bien faible ouvrage, erreur d'un homme d'esprit. — Delille s'éteignit doucement le 1er mai 1813. Rien de plus brillant que ses funérailles. Sur son tombeau on lit cette simple épitaphe : *Jacques Delille.* Delille est le père d'une école de jeunes écrivains qui, tout en lui ayant des obligations immenses, ne lui rendent pas justice. Mais, avant cette génération nouvelle, il avait eu des émules et des disciples; et, sans s'aveugler sur les défauts de sa manière et sur le tort que l'excès du genre descriptif peut faire à la poésie, ceux-ci n'en reconnaissent pas moins le talent hors ligne du traducteur des *Géorgiques*. Il existe aujourd'hui une coterie de critiques affectant pour Delille un souverain mépris. Que l'ombre du poète s'en console, puisque Racine, notre immortel Racine, est l'objet des mêmes dédains !

Délinquant. On donne ce nom, en procédure criminelle, à celui qui a volontairement commis un *délit* (v.), qui en a compris toute la portée, et qui en a mesuré toutes les conséquences. Hors de ces conditions, la loi ne reconnaît pas de *délinquant*.

Déliquescence, propriété dont jouissent certains sels, dès qu'ils sont abandonnés à l'air, de quitter l'état solide pour passer à l'état liquide en s'emparant de l'humidité atmosphérique. Tous les sels solubles en général, sont *déliquescents* dans un air saturé d'humidité. La déliquescence d'un corps est souvent mise à profit par les arts; les corps les plus avides d'eau sont fréquemment employés à favoriser l'évaporation dans le vide et à dessécher l'air. Les gaz

entraînent presque toujours dans leurs préparations de la vapeur aqueuse : on les en dépouille en leur faisant traverser des tubes remplis de *calcium* sec.

Délire, dérangement des fonctions du cerveau, désordre des facultés intellectuelles et des facultés morales, égarement de l'esprit ou de la raison, par suite d'une irritation ou d'une altération morbide du cerveau. L'irritation cérébrale qui amène le délire procède de différentes causes. L'ingestion de substances spiritueuses ou narcotiques produit le *délire de l'ivresse* et le *narcotisme*. Une affection générale, certaines fièvres intermittentes, le typhus, font naître le *délire fébrile*. Enfin, il y a un autre délire plus général, qui dure plus long-temps et dont la cause directe est l'altération immédiate du cerveau : on le nomme *aliénation mentale, manie, monomanie*, *folie*, etc. (v.). — *Délire* se dit figurément de l'agitation extrême, du trouble qu'excitent dans l'âme les passions, les émotions fortes : *délire* de la joie, de la douleur, des passions, des sens, de l'esprit, de l'imagination, *délire poétique*.

Délit. Dans le langage ordinaire, ce mot s'étend à toutes les actions de l'homme qui portent préjudice à autrui, quel qu'en soit le degré de criminalité. En droit, c'est l'infraction intermédiaire entre le crime et la contravention. Les délits sont jugés par les tribunaux de police correctionnelle, à l'exception de ceux de la presse, qui sont soumis au jury, et des délits militaires, qui sont justiciables des conseils de guerre. — Le *quasi-délit* est le fait de l'homme causant à autrui par négligence ou imprudence un dommage qu'il est tenu de réparer. — Le *flagrant-délit* est l'état dans lequel on surprend un individu, commettant l'acte qui le rend justiciable des tribunaux

Délivrer. Il y a entre ce mot et celui d'*affranchir* cette différence, qu'on *affranchit* un esclave et qu'on *délivre* un prisonnier. Au figuré, on s'*affranchit* de la tyrannie des grands; on se *délivre* de l'importunité des sots. *Affranchir* indique plus d'effort que d'adresse, et *délivrer* marque au contraire plus d'adresse que d'effort.

Della-Maria (Dominique), compositeur français, né à Marseille en 1764, trahit dès son enfance son origine italienne. Habile à 18 ans sur le piano et sur le violoncelle, il donna au théâtre de sa ville natale un opéra qui fut accueilli avec bienveillance. Puis il alla passer 10 ans en Italie, où les conseils des grands maîtres, et surtout de Paësiello, fécondèrent son génie créateur; il y fit représenter 6 opéras comiques, dont 3 obtinrent un grand succès. De retour en France, où l'avait précédé sa brillante réputation, il débuta au théâtre Favart par *le Prisonnier*, d'Alexandre Duval; ce fut pour

lui un véritable triomphe, qui le plaça tout d'un coup au rang des premiers compositeurs. A ce glorieux début succédèrent, en moins de 2 ans, 7 autres ouvrages, parmi lesquels on remarque *l'Opéra comique*, *l'Oncle valet*, et *le Vieux château*. L'avenir s'ouvrait à lui riche de gloire et de bonheur, lorsqu'en 1800 une mort aussi terrible qu'imprévue, causée par une imprudence, l'enleva au milieu de ses travaux à l'âge de 36 ans.

Delorme (Philibert), architecte, né à Lyon vers l'année 1518, avait réussi, sans sortir de sa ville natale, à diriger ses premières études vers l'architecture antique. Électrisé par ces débris inspirateurs, il passa les Alpes à l'âge de 14 ans, rechercha à Rome les hommes instruits, non-seulement dans l'architecture, mais dans toutes les sciences qui s'y rapportent, s'attacha de préférence à la recomposition raisonnée des édifices détruits, excella dans le trait géométrique, dans la coupe des pierres, réunit le 1er en un corps d'ouvrage les méthodes pour l'appareil des pierres, et inventa tout un système de charpente. Marcel Cervin, cardinal de Ste-Croix, devenu pape sous le nom de Marcel II, le reçut dans son palais, et contribua à son instruction. Delorme revint en 1536 à Lyon, où il construisit plusieurs bâtiments; mais le cardinal du Belloy, qui l'avait connu à Rome, l'ayant amené à Paris pour le présenter à la cour, il ne put achever le portail de l'église St-Nizier. Dès lors sa fortune fut faite, et la confiance dont l'honora François Ier lui fut continuée par Henri II et par Catherine de Médicis. Philibert Delorme débuta par la cour en fer à cheval du château de Fontainebleau, éleva le château de Meudon de concert avec Primatice, puis ceux de St-Maur-des-Fossés et d'Anet, présent de Henri II à Diane de Poitiers et dont la principale porte orne aujourd'hui l'école des beaux-arts de Paris, répara St-Germain, la Muette, et construisit la chapelle du parc de Villers-Cotterets; le tombeau des Valois, à St-Denis, démoli en 1719, était encore son ouvrage. Dans la basilique, il fit, avec le Primatice, le mausolée de François Ier; on lui doit, en outre, celui de Henri II. Enfin, sur l'ordre de Catherine de Médicis, il bâtit les Tuileries, c'est-à-dire le pavillon du milieu et les 2 ailes latérales. Nommé gouverneur de ce palais, ordonnateur des bâtiments et manufactures de France, conseiller du roi, il fut encore récompensé par de nombreux bénéfices ecclésiastiques. Tant de faveurs enflèrent sa vanité, et Ronsard, que les honneurs devaient aussi gâter plus tard, écrivit une satire contre lui intitulée : *la Truelle crossée;* Delorme, pour se venger, refusa au poëte l'entrée des Tuileries, que la reine lui fit rendre, en disant que ce château était *dédié aux muses*. Inventeur

de nouveaux principes de charpente, Delorme publia, par ordre de Henri II, ses *Nouvelles inventions pour bien bâtir à petits frais*, en 2 livres, faisant suite à 9 livres de son *Architecture*. Dans tous ses écrits règne un sentiment religieux exprimé simplement; mais, chaque fois qu'il parle de Dieu, son style s'élève avec sa pensée. Il préparait un ouvrage *sur les divines proportions et mesures de l'ancienne et primitive architecture des pères du Vieil-Testament, accomodés à l'architecture moderne,* quand la mort le frappa en 1570.

Delorme (Marion), contemporaine de *Ninon de l'Enclos* (v.), son émule en galanterie et sa rivale en célébrité, naquit en 1611 ou 1612, dans un village près de Châlons-sur-Marne. « Fille d'un homme qui avait du bien, elle eût pu apporter, dit Tallemant des Réaux, 50,000 écus en mariage; mais elle ne voulut pas se marier. C'était une grande personne, de belle mine, qui faisait tout de bonne grâce. Elle n'avait pas l'esprit vif; mais elle chantait bien et jouait du théorbe; du reste, magnifique et dépensière. » Parmi ses intimes, on cite le poète Desbarreaux, le duc de Buckingham, le surintendant des finances, d'Émery, de qui elle prenait sans façon le titre de *madame la surintendante*, le président de Chévry, le chevalier de Grammont, le duc de Brissac, les maréchaux d'Albret, de la Meilleraye, de la Ferté-Senneterre, l'infortuné *Cinq-Mars* (v.) surtout, qui l'épousa, dit-on, secrètement. Malheureusement Marion ne se borna pas aux intrigues du boudoir; elle se mêla étourdiment à la politique, et reçut chez elle les princes de Condé, de Conti, de Longueville et les autres principaux chefs de la fronde. Ceux-ci ayant été enfermés à Vincennes, l'ordre fut donné de conduire Marion à la Bastille; mais sa mort inopinée en devança l'exécution. Elle expira plus belle que jamais à l'âge de 39 ans, ayant pris avant de mourir une trop forte dose d'antimoine; elle s'était confessée 10 fois dans les 2 ou 3 jours qu'avait duré sa maladie. — Ici commence le roman de la vie de Marion Delorme, supercherie évidente d'un dramaturge, qui, sous le nom de la défunte, écrivit au *Journal de Paris* pour prolonger son existence de 1650 à 1741, et la faire vivre plus de 100 ans. On trouve dans ce roman toutes les beautés du genre : une mort simulée pour échapper à la prison, un simulacre de convoi qu'elle aurait vu passer sous les fenêtres de son hôtel de la place Royale, une *fugue* en Angleterre, une incursion en Allemagne, un retour en Franche-Comté, 3 mariages, 3 veuvages, un lord, un chef de voleurs, un procureur fiscal pour époux, etc.

Délos, petite île de l'archipel grec, flottante d'abord, suivant les traditions mythologiques, puis immobile et se fixant au milieu des

Cyclades (v.) pour servir d'asile à Latone, qui y mit au monde Apollon et Diane. On y remarquait la ville et le port, le mont Cynthus, le lac Trochoïde et la petite rivière Inopus, que les habitants regardaient comme une ramification du Nil. Ses premiers peuples furent des Pélasges, qui l'appelèrent *Pelasgia;* elle fut aussi appelée *Ortygie*, *Astérie*, *Cynthus*, *Lagie*, *Chlamidie*, *Cynæthus* et *Pyrpole*. Après les Pélasges vinrent des Crétois, qui y établirent le culte et l'oracle d'Apollon ; puis des Athéniens. Aux fêtes de ce dieu se mêlaient des foires qui attiraient un grand concours d'étrangers de tous les points de la Grèce et de l'Asie. — Le 1er roi de Délos fut Erysichton, fils de Cécrops, qui régnait 1558 ans av. J.-C. Les Phéniciens, refoulés par Josué, se jetèrent sur les îles de la mer Égée, et s'emparèrent de Délos. Minos s'y fixa pendant qu'Égée régnait à Athènes, environ 1229 ans av. J.-C.—L'opulence de cette île stérile s'accrut lorsque Corinthe eut été détruite par les Romains (146 ans av. J.-C.). Elle avait été épargnée par les Perses lors des invasions de Darius et de Xercès ; mais les généraux de Mithridate la ravagèrent, et les Athéniens (84 ans av. J.-C.) ne recouvrèrent qu'une île dévastée. C'est à *Rhenea*, îlot voisin, que les Déliens avaient leurs tombeaux, personne ne pouvant être inhumé dans l'île consacrée par la naissance du dieu qui donne la lumière et la vie.

Déloyauté. En morale comme en politique, c'est le mensonge mis en pratique dans tout ce qu'il a de plus vil et de plus bas. Elle s'offre aux devoirs comme aux serments, parce qu'elle espère recueillir de grands avantages tout en ne s'y conformant pas. Elle prépare la trahison de longue main ; ses paroles et ses démarches jurent bien haut ce que sa volonté cherche à détruire tout bas ; et c'est lorsqu'on commence à avoir foi en elle qu'elle médite et porte ses plus funestes coups.

Delphes, une des plus anciennes et des plus célèbres villes de la Grece, fut fondée vers l'an 1340 av. J.-C. par les Doriens et les Crétois, sur un territoire consacré à Apollon, aux limites de la Phocide et au S.-O. d'une des croupes du Parnasse, pres de la fontaine de Castalie, dans un vallon flanqué de rocs abruptes et bordé de précipices. Du temps d'Homere, Delphes était déjà célèbre sous le nom de *Pytho*, et Pindare affecte de l'appeler ainsi. Ce nom remontait au déluge de Deucalion (1800 ans av. J.-C.); elle le devait au serpent monstrueux né, après cette catastrophe, du limon échauffé de la terre et exterminé par Apollon ; image du triomphe physique du soleil sur l'humidité et les miasmes putrides des corps. Pausanias assure que cette ville et son temple furent ensevelis sous les eaux du déluge. Son oracle existait encore ; car Deu-

calion et Pyrrha, les seuls habitants de cette partie du globe échappés au cataclysme, l'interrogèrent sur le moyen de la repeupler. — Delphes était bâtie en amphithéâtre, resserrée entre les 2 flancs du Parnasse; elle regorgeait d'habitants, peuple actif, auquel se mêlait un peuple innombrable de statues immobiles. Il eût été difficile de choisir un lieu plus inspirateur, plus pittoresque, plus propre au culte du dieu de la lumière. Ce merveilleux tableau, après 4,000 ans, est encore le même; et lord Byron ne pouvait en rassasier ses yeux. — Le 1er temple construit à Delphes fut fait de lauriers apportés de Tempé et de la Thessalie; le 2e de cire et de plumes d'oiseaux : il était portatif; le 3e était d'airain; un 4e fut élevé à Apollon par Icadius, fils de ce dieu et de la nymphe Lycie; le 5e fut construit par 2 excellents architectes, fils d'un roi d'Orchomène, qui y pratiquèrent une chambre souterraine pour y enfermer le trésor du dieu ou des prêtres; ce temple fut dévoré par les flammes 548 ans av. J.-C.; enfin, le 6e, le plus vaste, le plus beau, le plus riche, construit en pierre, avec un frontispice magnifique en marbre de Paros, était dû aux Amphictyons. Tous les Grecs contribuèrent de leur argent à son édification. — Près du temple, dans la ville, se trouvait l'ouverture prophétique et le trépied sur lequel la *Pythie* (v.) rendait ses oracles; c'était une longue crevasse dans le roc, d'où s'exhalait une vapeur enivrante. — En dépit de sa stérilité, Delphes n'avait rien à envier aux villes opulentes; l'Europe, l'Asie, l'Afrique, payaient au poids de l'or les fourberies de ses prêtres. Ce trafic dura 12 siècles, et ne cessa qu'à la venue de J.-C. Les 6 temples furent tour à tour pillés et brûlés par les peuples, ou détruits par des tremblements de terre. — Les Gaulois ravagèrent Delphes 273 ans av. J.-C.; 2 siècles après, les Thraces la dépouillèrent, puis les soldats de Néron achevèrent sa ruine; et Julien l'Apostat essaya, mais en vain, de réhabiliter son oracle.

Delta, 4e lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre D pour la prononciation. Comme elle est de forme triangulaire Δ, on a donné le nom de *delta* à tout espace triangulaire compris entre les bras que présente un fleuve vers son embouchure. Le plus célèbre est, dans la Basse-Égypte, cette île fameuse formée par les branches du Nil, et dont la pointe méridionale commence à 27 kilomètres nord du Caire; les Arabes la nomment *Batn-el-bakara*, le ventre de la biche; sa superficie, d'environ 2,700 kilomètres carrés, est d'une prodigieuse fertilité. On y trouve l'ancienne Saïs, aujourd'hui *Hiehalleh-ol-Kebir*, et *Mansourah*, célèbre par la défaite de St-Louis. Les autres deltas qui méritent d'être cités sont celui du Gange,

qui occupe 9,600 kilomètres carrés, et où s'élève la ville de Calcutta; celui de Me-Ham ou fleuve de Siam; celui du Niger ou Dioliba, sur le golfe de Guinée, en Afrique, dont la surface est égale à la moitié de l'embouchure; dans la Méditerranée, ceux du Danube; enfin ceux du Rhin près de Clèves, du Pô et de l'Adige.

Deltoïde, nom donné par les anatomistes à un muscle placé dans la région de l'épaule; il est aussi donné par les botanistes à des feuilles de forme à peu près triangulaire et rappelant celle du *delta* (v.) grec, et par les naturalistes à une tribu de la famille des papillons de nuit.

Déluge, inondation extraordinaire qui couvre une grande étendue de terrains placés hors de l'atteinte de l'invasion ordinaire des eaux. La disposition des montagnes et de leurs roches, les rapports de leurs couches intérieures ne laissent pas de doute sur une série de bouleversements universels subis par la surface du globe. Il n'est pas moins clairement démontré que long-temps et à différentes reprises peut-être la terre a été ensevelie sous les eaux. C'est ce qu'indiquent les coquillages, les débris végétaux, les ossements fossiles ou pétrifiés qu'on rencontre dans la chaux, l'argile et la craie. Les juifs et les chrétiens croient à un déluge universel amené par la volonté de Dieu pour punir la dépravation des hommes. Les Grecs, les Chinois, les Indiens, ont aussi conservé le souvenir de déluges plus ou moins effrayants, œuvres de la colère de quelque divinité. Dans la Genèse Dieu dit à Noé : « Fais-toi un vaisseau divisé en cellules. Je vais amener un déluge d'eau sur la terre. Tu entreras dans l'arche, toi, tes fils, ta femme et les enfants de tes fils. Tu y feras entrer un couple de tout ce qui a vie, oiseaux, quadrupèdes, reptiles; tu prendras aussi des provisions et des vivres pour toi et pour eux. Dans 7 jours, je ferai pleuvoir sur la terre pendant 40 jours et 40 nuits. » Noé obéit; il entra dans l'arche à l'âge de 600 ans, et après 7 jours toutes les sources de l'Océan débordèrent et les cataractes des cieux s'ouvrirent. La pluie dura 40 jours et 40 nuits, les eaux élevèrent le vaisseau au-dessus de la terre, elles couvrirent toutes les montagnes à 15 coudées de hauteur. Tout être vivant fut détruit et les eaux crurent pendant 150 jours. Mais Dieu se ressouvint de Noé; il fit souffler les vents, les eaux se reposèrent, les fontaines de l'Océan et les cataractes des cieux se fermèrent; et le 7e mois l'arche s'arrêta sur le mont Ararat en Arménie, et les eaux allèrent en diminuant jusqu'au 10e mois. 40 jours après, Noé ouvrit la fenêtre du vaisseau et lâcha le corbeau, qui alla volant jusqu'à ce que les eaux se retirassent. Il lâcha la colombe, qui s'en revint ne trouvant point où reposer le pied. Après

7 jours, Noé la renvoya encore, et elle revint au soir portant au bec une feuille d'olivier, et 7 jours après il la lâcha encore et elle ne revint plus. L'an 601 de Noé, le 1er du mois, 7 jours après le dernier départ de la colombe, la terre fut sèche et Noé leva le couvercle du vaisseau, et Dieu lui dit de sortir avec toute sa famille et tous les animaux. — Les légendes sacrées des prêtres chaldéens, à une époque extrêmement reculée, faisaient mention du déluge universel en termes presques identiques à ceux de la Genèse. On peut consulter à cet égard Alexandre Polyhistor, qui vivait du temps de Sylla, et dont Syncelle nous a conservé des fragments; et Abydène, compilateur plus ancien, qui avait interrogé les monuments des Mèdes et des Assyriens. — Les traditions égyptiennes et syriaques admettent aussi un bouleversement dans la terre par les eaux. Platon en parle dans son *Timée;* Manéthon y revient fréquemment. Quant aux Arabes, aux Persans, aux Turcs, aux Mongols, aux Abyssins, tout ce qu'ils disent du déluge est évidemment emprunté à la Genèse. Les Syriens admettaient qu'il y avait eu anciennement un déluge, et ils montraient une caverne par laquelle ils prétendaient que les eaux s'étaient écoulées. Josèphe cite, à l'appui de la vérité du déluge, les antiquités de Jérome l'Égyptien, de Mnaséas, de Nicolas de Damas. La tradition de l'arche arrêtée sur les monts d'Arménie survit dans la contrée. — Selon les livres des Indiens, la première race d'hommes a été exterminée par un déluge. Il y est décrit dans des termes presque correspondants à ceux de Moïse; et le personnage de *Satyavatra* y joue le même rôle que Noé. Au Japon, on trouve le déluge de *Péroun* avec des particularités semblables. En Chine, *Chou-King*, le plus authentique des livres savants, commence au déluge arrivé sous Yao. Les Américains, dans leurs traditions et leurs hiéroglyphes, ont aussi leur Noé ou leur Deucalion, comme les Indiens, les Babyloniens et les Grecs. On rencontre des vestiges de cette croyance universelle jusque chez les nègres de l'intérieur de l'Afrique. — De tout ce qui précède, il résulte qu'un déluge universel une fois admis, il n'est plus possible de ne pas reconnaître que le récit le plus ancien, le plus sage, le plus croyable, est celui de la Genèse.

Démagogie, démagogue (de deux mots grecs qui signifient *peuple* et *je conduis*); ces mots n'ont, dans leur acception étymologique, qu'un sens fort honorable et signifient tout simplement l'*art de gouverner les peuples;* mais cette qualification ne se prend plus aujourd'hui qu'en mauvaise part. Elle n'explique pas la direction sage d'un peuple; elle signale le talent funeste de soulever ses passions. Les *démagogues* ne conduisent pas une nation dans les voies de la liberté

et du bonheur ; ils la poussent dans celles de l'anarchie et de l'infortune. — Par contre, les hommes qui profitent des abus ne manquent pas d'accuser de *démagogie* ceux qui proposent des réformes. Ceci a lieu dans tous les gouvernements représentatifs. Sous les gouvernements absolus, il n'est pas question de *démagogie*, de *démagogues,* mais de *sédition* et de *révoltes.*

Demande, d'un verbe latin signifiant *prier, ordonner, commander,* d'où l'on a fait *mandement* (v.), *commandement* (v.), *demande.* Les deux premiers expriment un ordre donné par un pouvoir supérieur. La *demande,* au contraire, est une prière, une interrogation, elle s'applique particulièrement aux relations entre égaux ou du subalterne au supérieur. C'est par *demandes, requêtes, suppliques,* qu'on sollicite de la puissance publique grâce ou justice ; de là la distinction entre *demandes gracieuses* et *demandes contentieuses*, suivant qu'on implore la concession d'une faveur ou l'exercice d'un droit. Sous le rapport contentieux, la *demande* est une action en justice ayant pour but d'obtenir une chose à laquelle on croit avoir droit ou la réparation d'un préjudice qu'on prétend avoir reçu. — *Demande* se dit d'une manière absolue, dans le langage du monde, de la démarche par laquelle on demande une jeune personne en mariage. — *Demande*, en économie politique, s'entend de la recherche par le consommateur de toute espèce de produits, bruts ou élaborés ; l'étendue de cette recherche dépend de l'étendue du débit ; plus il y a d'acheteurs, plus on vend, et plus l'objet vénal est utile ou agréable, plus il est recherché ou *demandé.* — *Demande* signifie aussi question : *La réponse doit être conforme à la demande.* — *Grammaire par demandes et réponses.*

Démangeaison, picotement, irritation qu'on éprouve à la peau et qui excite à se gratter (v. *Prurit*). Au figuré et familièrement, c'est l'envie immodérée de faire une chose : *Démangeaison de parler, d'écrire,* etc.

Démanteler une place, c'est en démolir les fortifications.

Démarcation (d'un mot de la basse latinité signifiant *ligne*), désigne, au propre, *séparation,* action de *marquer,* de *délimiter.* Il est souvent question, dans l'histoire, de la ligne de démarcation qu'en 1493 le pape Alexandre VI fit tracer sur la mappemonde, et par laquelle, de son autorité pontificale, il donna aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient en Amérique et en Asie, à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est. — *Ligne de démarcation* se dit, par extension, de toute ligne tracée sur une carte ou sur un terrain, à l'aide de bornes séparatives, pour marquer les limites de deux états, de deux

territoires, de deux propriétés. — Ce mot, par extension encore, s'emploie au figuré. On trace une ligne de *démarcation* entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. La science définit la ligne de *démarcation* qui sépare la physique de la chimie.

Démarche, allure, manière, façon de marcher : *Démarche fière, noble, contrainte, embarrassée, timide.* Ce mot, au figuré, signifie manière d'agir, de se conduire, ou ce qu'on fait pour la réussite d'une entreprise, d'une affaire : *Le pouvoir observe les démarches des conspirateurs. Fausse démarche, démarche hardie.*

Démembrement, action de désunir, de séparer les membres d'un même corps. Au figuré, isolement d'une partie qui est enlevée d'un tout commun, dissolution ou morcellement d'un corps politique. — Le démembrement a lieu, 1° par la ruine d'un empire trop étendu pour se soutenir au moyen de ses propres forces, quand il n'a pas à sa tête un grand homme, témoin le démembrement des empires d'Alexandre et de Charlemagne; 2° par la conquête étrangère, par l'arrivée de peuples étrangers qui fondent avec ses débris des états nouveaux, témoin le démembrement de l'empire romain; 3° par la réunion contre un seul état de plusieurs puissances rivales qui se le partagent et effacent sa nationalité, témoin le partage de la Pologne. — Au moyen âge, *démembrer un fief*, c'était en détruire l'unité, l'intégrité, en former plusieurs fiefs, tenus également chacun en hommage séparé. *Démembrer une justice,* c'était en créer une avec une réserve du ressort. Les seigneurs féodaux, hauts justiciers, ne pouvaient créer ni concéder des droits de justice à leurs vassaux, dans leurs fiefs, sans l'assentiment du roi, parce que c'était là un droit de souveraineté incommunicable et indépendant.

Démence, perte des facultés intellectuelles et morales, absence d'esprit, accès momentané de déraison, d'extravagance; abolition ou affaiblissement accidentel de l'intelligence; et, plus exactement, cessation plus ou moins complète des fonctions du cerveau (v. *Folie*). Elle ne doit pas être confondue avec l'*idiotisme* ou l'*imbécillité.* Jamais l'imbécile n'a eu des facultés assez développées pour raisonner juste, tandis que l'homme en démence n'a perdu qu'une grande partie de ses facultés; le premier ne vit ni dans le passé, ni dans l'avenir; le second a des souvenirs, des réminiscences; l'un se fait remarquer par des propos, des actions qui tiennent de l'enfance; les propos, les actions de l'autre conservent l'empreinte de l'homme fait.

Démenti, reproche de mensonge et de fausseté fait à quelqu'un en termes formels. Regardé depuis si long-temps par tous ceux qui

tiennent un certain rang dans le monde comme une impardonnable injure, le *démenti* n'était pas envisagé comme il est chez nous par les Grecs et les Romains, qui, ayant de tout autres idées des lois du devoir et du point d'honneur, se donnaient des *démentis* sans en recevoir d'affront et sans qu'il en résultât de conséquences. La gravité que nous attachons à un *démenti*, et qui nous le fait regarder comme le plus irréparable outrage qu'un homme d'honneur puisse recevoir, provient de ce qu'il implique l'accusation formelle de lâcheté et bassesse du cœur. La réparation que l'on en exige est un usage qui remonte aux combats judiciaires établis comme loi par l'empereur Othon en 998. L'accusateur commençait par déclarer qu'*un tel* avait commis telle action, et celui-ci répondait qu'il en avait *menti*; sur cela le juge ordonnait le combat judiciaire. — Ainsi s'établit la maxime que lorsqu'on a reçu un *démenti* il faut se battre; maxime anti-chrétienne sans doute et préjugé barbare, mais au-dessus desquels personne n'oserait se mettre, parce qu'après le *démenti* le reproche de lâcheté est la plus humiliante injure que puisse recevoir un homme de cœur.

Démérary, colonie anglaise de la *Guiane* (v.) dans l'Amérique méridionale, sur la rivière navigable du même nom. Avec les deux établissements voisins d'Esséquébo et de Berbice, elle embrasse une superficie de 2,000 kilomètres carrés, et compte 79,000 habitants, dont 3,000 blancs, 6,400 affranchis hommes de couleur et 69,600 esclaves. Le café réussit parfaitement dans les parties élevées; dans les basses terres on cultive beaucoup de canne à sucre. On exporte principalement de ce pays du sucre, du café, du rhum, du cacao. La culture du riz y a été récemment introduite, et ses progrès sont déjà considérables. Ce furent les Hollandais qui, attirés par le sol fertile des rives de l'Esséquébo, vinrent les premiers y fonder des établissements en 1740. Ils y furent bientôt suivis d'une foule d'Anglais, aventuriers intrépides et industrieux. Par le traité du 19 août 1814, la Hollande a cédé à la Grande-Bretagne Démérary, ainsi que Berbice et Esséquébo. La capitale de la colonie, appelée *Strabrock*, est située sur la Démérary et contient 10,000 âmes environ. C'est le siége du gouvernement anglais.

Démétrius, surnommé *Poliorcète* (mot grec qui signifie *preneur de villes*), était fils d'Antigone, celui des successeurs d'Alexandre à qui étaient échues la Grande-Phrygie, la Lycaonie, la Pamphylie et la Lydie. Il naquit l'an 337 av. J.-C. Son nom rappelle quelques actions d'éclat et quelques sentiments généreux mêlés à de grands vices. Sa soumission respectueuse à son père, sa fidélité à ses amis, sa générosité envers ses ennemis, ses efforts pour ren-

dre à la Grèce son antique liberté forment une heureuse opposition à ses débauches, à ses profanations, à son luxe, à son ambition, à ses folles prodigalités, à sa perfidie envers Alexandre, fils de Cassandre. Deux fois il éleva sa puissance au-dessus de celle de tous les rois ses voisins, deux fois il tomba sous les coups des princes conjurés. Après avoir possédé le plus vaste empire des successeurs d'Alexandre, il mourut prisonnier de Séleucus. A 24 ans il avait reçu de son père la mission d'aller combattre Ptolémée qui ravageait la Syrie. Vaincu près de Gaza, il forma une nouvelle armée, battit Cillès, général du vainqueur, qui tomba en son pouvoir, défit les Nabatéens, peuple d'Arabie, et, profitant de l'absence de Séleucus, entra dans Babylone et ravagea la province. En Grèce, Cassandre, Polysperchon et Ptolémée avaient aboli la démocratie, et Antigone s'était déclaré le protecteur de la liberté. Démétrius, son fils, avec une flotte de 250 voiles, surprit Athènes où il fut reçu en libérateur, s'empara de Mégare, prit d'assaut le fort Munychie, où s'étaient retirés les Macédoniens, et le rasa. Les Athéniens le saluèrent du nom de *sauveur* et le mirent au rang des dieux. Vainqueur de Ptolémée et de Ménélas, son frère, il leur enleva l'île de Chypre, chassa les Macédoniens de toute la Grèce, rendit ce pays a la liberté, et en fut proclamé chef dans l'assemblée du Péloponèse. Mais les rois se liguèrent contre Démétrius et son père, et remportèrent sur eux une victoire signalée à Ypsus. Antigone perdit la vie. Démétrius alla demander en vain un asile aux Athéniens. Déjà Ptolémée, Séleucus, Cassandre et Lysimaque s'étaient partagé son royaume. Ne conservant que Chypre, Tyr, Sidon et quelques villes de la Grèce et de l'Asie, il recommença l'édifice de sa puissance, attaqua Lysimaque, ravagea ses états, s'empara de la Cilicie, fit assassiner Alexandre, fils de Cassandre qui venait de mourir, mit la couronne de Macédoine sur sa tête, assiéga et prit Athènes, pardonna aux habitants leur ingratitude, redevint ainsi leur idole, envahit l'Attique, le Péloponèse, la Béotie. Mais son luxe, son orgueil l'avaient rendu odieux à ses soldats, qui, tandis qu'il marchait contre les rois coalisés, l'abandonnèrent et le forcèrent de prendre la fuite. Après quelques nouvelles tentatives toujours marquées au coin de l'imprévu dans la conception, après quelques succès passagers, il se remit à la disposition de son gendre Séleucus, qui le relégua dans le Chersonèse de Syrie, où au bout de 3 ans il mourut d'intempérance et de débauches, 284 ans av. J.-C.

Démétrius II, petit-fils de Démétrius Poliorcète, régna en Macédoine de 243 à 233 av. J.-C. Il fit la guerre aux Étoliens, qui trouvèrent un appui dans la ligue achéenne, favorisa les tyrans de

quelques villes pour empêcher l'agrandissement de cette confédération, et mourut en rêvant la domination de la Grèce.

Démétrius Ier, roi de Syrie, surnommé *Soter*, mot grec qui signifie *sauveur*, fils aîné d'Antiochus Épiphanes, était en otage à Rome quand son père mourut. Son frère Antiochus Eupator, ayant profité de son absence pour lui ravir la couronne (164 ans av. J.-C.), Démétrius le fit assassiner et régna sous la protection des Romains. Il eut à lutter contre l'usurpateur Alexandre Bala, et tous deux briguèrent l'appui de ces mêmes Juifs qu'ils avaient traités de rebelles. Démétrius périt dans une bataille contre Bala (150).

Démétrius II, surnommé *Nicanor*, mot grec signifiant *vainqueur*, fils de Démétrius Soter, recouvra en 144 av. J.-C. le royaume de son père sur l'usurpateur Bala, régna 18 mois et fut détrôné par Antiochus VI, surnommé *le dieu*, fils de Bala. Resté maître d'une portion de la Syrie, il se plongea dans la débauche; puis, vaincu par les Parthes, il resta 10 ans captif chez eux. Plus tard ayant voulu se mêler des affaires de l'Égypte, le roi de ce pays, Ptolémée Physcon, lui suscita un compétiteur dans Alexandre Zébina, prétendu fils de Bala. Démétrius II fut tué dans une bataille. Il avait pour sœur Rodogune qui épousa Phraate II, roi des Parthes.

Démétrius, roi de l'Inde septentrionale et du Malabar, était fils d'Euthydème, long-temps ennemi, puis allié d'Antiochus III dit *le Grand*, le même qui fut vaincu depuis par les Romains. Démétrius épousa l'an 205 av. J.-C. une des filles d'Antiochus. Il fut dépouillé de ses états, en 181, par Eucratidas, roi de la Bactriane.

Démétrius de Phalère, fils d'une esclave de la maison de Conon et de Timothée d'Athènes, philosophe et homme d'état grec, disciple et ami de Théophraste, préluda aux affaires publiques par l'étude de la logique et de l'éloquence. Son début dans la carrière politique ne fut pas heureux : vers la fin du règne d'Alexandre, la Grèce, croyant n'avoir plus rien à craindre des Macédoniens, avait repris son esprit d'indépendance et de sédition. Démétrius s'attacha au parti que les patriotes exaltés désignaient aux vengeances populaires sous le nom de *parti macédonien*, parti de la minorité, dont Phocion était le chef. Pour se soustraire à la fin cruelle de ce citoyen vertueux, il se retira auprès de *Cassandre*, qui l'accueillit avec la plus haute bienveillance. Ce général, s'étant emparé d'Athènes, renversa le gouvernement populaire et créa une nouvelle administration dont il confia les rênes à Démétrius. Sa patrie lui dut 10 ans de prospérité; il fit revivre les bonnes lois tombées en désuétude et bannit l'esprit de révolte en excluant des affaires publiques tous ceux que leur peu de fortune n'intéressait pas au maintien de

l'ordre. On lui érigea 360 statues. Mais un jour ce peuple léger les brisa toutes à l'exception d'une seule, et le menaça lui-même d'une mort affreuse, à l'approche de *Démétrius Poliorcète* (v.), qui, pour ruiner le parti de Cassandre, avait débarqué au Pirée en proclamant la liberté de la Grèce. Démétrius, réfugié d'abord à Thèbes, trouva un asile glorieux à la cour de *Ptolémée Soter* (v.), qui l'admit dans ses conseils et lui donna toute sa confiance. Ce fut là qu'il écrivit ses nombreux traités sur la poésie, la philosophie, l'éloquence et la politique, plus remarquables, au dire de Cicéron, par la grâce que par la forme et par l'aménité que par la chaleur. On lui fait encore honneur de la fondation du Musée et de la Bibliothèque d'Alexandrie, ainsi que de l'initiative de la célèbre traduction des *Septante*. Ptolémée, ayant, au préjudice des fils de son 1er lit, destiné sa couronne aux enfants de Bérénice, Démétrius chercha en vain à le faire renoncer à ce projet; et le fils aîné de Bérénice, étant arrivé au trône, le relégua dans une province éloignée, en attendant qu'il eût prononcé sur son sort. Là, suivant les uns, il périt de la morsure d'un aspic; suivant d'autres, sa mort fut volontaire.

Démétrius de Pharos en illyrie, ennemi personnel de la reine Teuta, livra l'île, sa patrie, aux Romains, et les aida à conquérir la moitié du royaume d'Illyrie, 229 ans av. J.-C. Les Romains, en accordant la paix à Teuta, lui enlevèrent la tutelle de son fils, dont ils investirent Démétrius de Pharos; mais, 9 ans plus tard, ils revinrent s'emparer du reste de l'Illyrie. Démétrius, apres une résistance inutile, alla, en 219 avant J.-C., chercher un asile à la cour de Philippe III, roi de Macédoine.

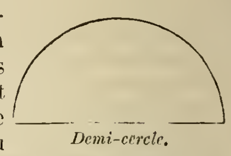
Démétrius (les) **de Russie** (v. *Dimitri*).

Demeure (d'un mot latin signifiant *s'arrêter*). C'est le lieu où l'on s'arrête, où l'on établit son habitation et cette habitation elle-même. Il faut toutefois se garder de la confondre avec le *domicile* (v). La *demeure*, c'est l'habitation réelle; mais la même personne peut en avoir plusieurs, tandis qu'elle ne saurait jamais avoir qu'un *domicile légal* que peut-être elle n'habite jamais et qui souvent n'est que fictif. — En termes de procédure, il est synonyme de *retard*. Un débiteur *s'est arrêté* dans les paiements qu'il devait faire aux termes d'une convention; mais la simple échéance ne suffisant pas pour constater le retard et le non-paiement, il faut que le créancier introduise à cet effet une demande formelle. Intervient alors dans ce but un acte extra-judiciaire dit de *mise en demeure* constatant que le débiteur est en retard et lui enjoignant d'avoir à s'exécuter dans un délai fixé. On dit encore dans un autre sens et en termes de palais : *Il y a péril en la demeure,* lorsque les choses sont dans un tel état

que le moindre *retard* pourrait occasionner un préjudice irréparable. Cette expression a aussi passé dans le langage ordinaire.

Demi-bosse. Nom que l'on donne en sculpture aux bas-reliefs dont quelques parties sont saillantes et entièrement détachées du fond, par opposition à la ronde-bosse, ouvrages de plein relief, statues proprement dites.

Demi-cercle. C'est la moitié de cette surface plane, limitée par une ligne courbe qu'on nomme *circonférence* et dont tous les points sont également distants d'un même point qu'on nomme *centre*. Il se dit au figuré de toute disposition d'objets qui offre à peu près la figure d'une demi-circonférence. Ranger des siéges en demi-cercles, etc.



Demi-cercle.

Demi-circulaire, qui a la forme, la figure d'un *demi-cercle* (v.).

Demi-cylindrique, qui a la forme d'un demi-cylindre, ou de la moitié d'un corps de figure longue et ronde et d'égale grosseur partout.

Demi-dieu, être fabuleux de la mythologie grecque, qui était censé participer de la nature divine, comme les faunes. On donnait aussi ce nom à l'homme qu'on croyait né d'un dieu et d'une mortelle, comme Hercule.

Demi-espadon. L'espadon était autrefois une grande et large épée qu'on tenait à deux mains. Le demi-espadon, épée beaucoup moins forte, moins longue et moins large, n'était plus enseigné au commencement de ce siècle que par les maîtres d'armes des régiments français. Il est relégué aujourd'hui dans les universités d'Allemagne.

Demi-fortune, voiture bourgeoise à 4 roues tirée par un seul cheval. Naguère honnie et réputée à l'usage des rentiers du Marais, elle redevient à la mode et affecte aujourd'hui, sous la main d'habiles carrossiers et avec de nouveaux noms, des formes plus gracieuses et plus légères.

Demi-lune, dehors ou pièce de fortification présentant vers la campagne un angle flanqué, saillant, à deux faces, quelquefois en retour. On en attribue à tort l'invention aux Hollandais, elles étaient connues des Vénitiens dès 1571. Plus tard on a vulgairement donné ce nom à ce que les officiers du génie appellent *ravelin*, pièce située non en avant d'un bastion, mais devant le milieu d'une *courtine* (v.) pour en défendre la porte et le pont. Cette dénomination de demi-lune convient mal cependant à ces pièces qui, par leur forme, n'ont rien de commun avec un croissant lunaire et

qui présentent, au contraire, un angle rentrant, formé par la rencontre des demi-gorges sur la capitale de la fortification, nommée *capitale de la demi-lune*. Outre le service militaire qu'un poste de la garnison fait aux *demi-lunes*, une surveillance à la fois civile et de police militaire y est exercée par un portier-consigne. — A propos de ce mot *demi-lune*, qui ne se rappelle le si plaisant dialogue des *Précieuses ridicules* de Molière, entre le *vicomte de* Jodelet et le *marquis de* Mascarille : « ... Te souvient-il, vicomte, » de cette demi-lune que nous emportâmes sur les ennemis au » siége d'Arras? — Que veux-tu dire avec ta demi-lune? c'était » bien une *lune tout entière*. — Je pense que tu as raison, » etc.

Demi-mal, locution familière qui ne s'emploie que dans ce cas : *il n'y a que demi-mal*, pour dire que le mal est beaucoup moins considérable qu'on ne le pensait.

Demi-mesure, précaution insuffisante.

Demi-métal, terme de l'ancienne chimie par lequel elle désignait certains métaux ne jouissant pas de toutes les propriétés qu'elle reconnaissait aux métaux véritables tels que l'or, l'argent, le fer. L'antimoine, le bismuth, etc., étaient des *demi-métaux*.

Demi-mot, locution familière. Entendre quelqu'un à *demi-mot* c'est le comprendre, le deviner même avant qu'il se soit complétement expliqué.

Demi-paie, *demi-solde* à laquelle, sous l'ancien régime, on restreignait le militaire dans les temps difficiles par opposition à *la haute-paie*, solde plus forte que la solde ordinaire, au moyen de laquelle on stimulait le zèle des troupes ou bien on récompensait quelques services particuliers.

Demi-pause, terme de musique, silence de la valeur d'une *blanche* (v.) quelle que soit la mesure.

Demi-pont, en termes de marine, la moitié du tillac ou de l'étage supérieur d'un bâtiment. Il s'entend plus spécialement de cette partie d'une grosse embarcation de rivière qu'on enlève par panneaux pour découvrir la cale au besoin et faciliter le chargement et le déchargement des marchandises.

Demi-savoir, savoir fort médiocre. *Demi-savant*, celui qui le possède et qui trop souvent en fait parade. C'est un être qui sans cesse tourbillonne, qui à tout propos ou plutôt sans motif se mêle à tout et poursuit sans relâche les gens paisibles de ses conseils et de ses démonstrations. Tel est le résultat infaillible de ces demi-éducations que tant de bourgeois ignorants sont si fiers de laisser à leurs fils.

Demi-soupir. Le *soupir* (v.) est en musique un silence équivalant à une *noire* (v.), le demi-soupir est un silence de moitié moindre que

le précédent ; il tient la place d'une *croche* (v.). Ce petit signe, qui a la forme d'un 7 retourné, est toujours posé entre la 3e et la 4e ligne de la *portée* (v.) Le quart de soupir et le demi-quart de soupir sont deux autres subdivisions du soupir ; le premier vaut une double croche et le second une triple croche.

Démission, acte par lequel on annonce ou on fait savoir officiellement à celui de qui on tient un emploi, une dignité, qu'on y renonce, qu'on s'en dépouille. Il y a des *démissions* volontaires et il y en a de forcées. Les gouvernements sages ne reconnaissent pas les démissions données en faveur d'autrui, attendu que c'est une enveloppe sous laquelle se cache presque toujours un honteux trafic. Une démission n'est définitive que lorsque le démissionnaire a reçu avis officiel qu'elle a été acceptée.— On entend en jurisprudence par *démission de biens* l'abandon général qu'une personne fait de ses biens à ses héritiers présomptifs, moyennant certaines charges et conditions.

Demi-teinte. C'est dans la peinture et la gravure une ombre légère, un ton moyen, un passage, une transition du noir au blanc, de l'ombre à la lumière. On dit des figures d'un tableau qu'elles sont dans la *demi-teinte*, qu'elles se détachent en *demi-teinte* sur le ciel.

Demi-ton, la moitié d'un *ton* (v.) ou à peu près. Hausser ou baisser la note d'un demi-ton, c'est élever ou baisser le son de l'intervalle que le demi-ton représente. Dans une *gamme* (v.) majeure, il y a toujours deux demi-tons placés d'une manière invariable : le 1er, de la 3e à la 4e note ; le 2e, de la 7e à la 8e. Dans une gamme mineure, le 1er demi-ton est placé de la 2e à la 3e note. La gamme chromatique est composée de 12 demi-tons. Les *dièzes* (v.) et les *bémols* (v.) servent aussi à former des demi-tons. Ainsi, en plaçant un dièze devant *mi* naturel, on hausse cette note d'un demi-ton. On la baisse au contraire d'un demi-ton, en plaçant un bémol devant *mi* naturel.

Démocrate, démocratie (de 2 mots grecs signifiant *peuple* et *force, autorité, pouvoir*). La *démocratie* est le gouvernement par le peuple, et le *démocrate* l'homme qui participe à ce gouvernement, ou qui fait profession de le préférer à tous les autres. L'antiquité, la Grèce, Rome, nous offrent plusieurs modèles de gouvernements démocratiques ; et l'histoire s'est chargée de nous transmettre les épreuves auxquelles ils furent soumis, les modifications qu'ils subirent, les résultats qu'ils obtinrent. Nos républiques fédératives ne sont en aucun point comparables aux anciennes ; de même que les royautés actuelles s'éloignent de plus en plus du despotisme monarchique d'autrefois. Puisque nous ne ressemblons plus aux hommes de

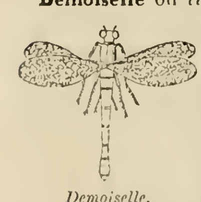
jadis, nous devons être gouvernés autrement qu'ils ne le furent, et les lois de Solon et de Licurgue ne peuvent pas plus nous convenir que la république de Platon. Montesquieu a fait le plus bel éloge de la démocratie en disant que *la vertu est son mobile*, et J.-J. Rousseau, l'évangéliste de la démocratie, s'écrie avec raison, a la fin de son livre, qu'un peuple de dieux se gouvernerait démocratiquement. « Un gouvernement si parfait, ajoute-t-il, ne convient pas à des hommes. » Aussi on voit toutes les démocraties dont la carrière s'est poursuivie ou se poursuit brillamment ne devoir leur maintien et leur prospérité qu'à des circonstances particulières. La Suisse, ce peuple pasteur, morcelé, ainsi que la petite république d'*Andore* (v.), n'existe que comme une commune de village qui a son maire et son conseil municipal. Les États-Unis de l'Amérique du Nord ne sont qu'un vaste atelier, très-actif, où la police est presque inutile; le travail continuel en tient lieu et conserve à chacun son rang et sa place. Les démocraties de l'Amérique méridionale, faute d'une circonstance particulière qui les fasse prospérer, subissent toutes les conséquences de leur nature, et nous présentent le spectacle d'une anarchie éternelle qui a fini par lasser nos regards. Laissons donc la démocratie au Nouveau-Monde, et estimons-nous heureux si nous pouvons avoir, dans l'ancien, un gouvernement fort et libre protégé par la royauté.

Démocrite, philosophe grec, né à Abdère, ville de Thrace, voisine de Stagyre, patrie d'Aristote, l'an 470 av. J.-C., mort vers 356, dans un âge avancé, appartenait à une famille illustre et opulente. Son père avait donné l'hospitalité à Xercès; le monarque persan lui laissa des mages pour instruire son fils. Héritier d'une fortune considérable à la mort de son père, Démocrite la partagea entre ses frères, ne se réservant, pour exécuter ses projets de voyage, que 100 talents, somme équivalant, du reste, à un demi-million de notre monnaie. Il visita les contrées les plus civilisées; l'Égypte, où, sous la direction des prêtres, il étudia la géométrie et l'astronomie; l'Asie-Mineure et la grande Grèce, qu'illustraient alors les disciples de Pythagore; la Perse et l'Inde, où il consulta les mages; enfin la Chaldée et l'Éthiopie, joignant ainsi aux connaissances des disciples de Zoroastre la science des gymnosophistes. A Athènes il assista, sans se faire connaître, aux leçons de Socrate et d'Anaxagore. Sans argent, épuisé, il rentra pauvre dans sa ville natale, et soumis à la loi qui privait de sépulture l'Abdéritain qui avait dissipé son patrimoine; mais, ayant lu à ses concitoyens son *Traité sur l'Univers*, il les enthousiasma tellement, qu'ils lui élevèrent des statues et lui firent don de 500 talents ou 3,000,000. La direction suprême

du gouvernement lui fut même confiée; mais notre philosophe s'en démit bientôt pour revenir à l'étude. Son immense supériorité lui faisait regarder en pitié les erreurs de son siècle, et il ne leur opposait qu'un rire perpétuel. Les Abdéritains le crurent atteint de folie, et appelèrent, de l'île de Cos, Hippocrate pour le guérir. Mais celui-ci, après avoir entendu Démocrite, s'en retourna rempli d'admiration. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous : ils traitaient de logique, de morale, de physique, de mathématiques, de médecine, de stratégie. Cicéron et Lucrèce font un très-grand éloge de son style. Bacon admire sa doctrine. C'était celle des *atomes* (v.), qu'il avait reçue de son maître Leucippe, et qu'il transmit perfectionnée à Épicure. Descartes, Spinosa, Malebranche, en ont adopté certaines parties. Son génie avait proclamé la pluralité des mondes, et défini la liberté *le droit donné à tous de faire ce qui ne peut nuire à personne.*

Demoiselle. On a dit d'abord *damoiselle*, et ce mot servit longtemps à qualifier la femme ou la fille d'un noble, d'un gentilhomme, puis, comme celui de *dame* (v.), il descendit dans la bourgeoisie, et l'on vit des femmes d'avocats et de marchands tenir à grand honneur d'être appelées *damoiselles.* On trouve fréquemment ce titre dans les anciens actes. Quand le mot *dame* eut prévalu pour désigner les femmes mariées, celui de *damoiselle* resta spécialement affecté à toutes les femmes qui ne le sont pas.

Demoiselle ou *libellule*, insecte de l'ordre des *névroptères* aux formes sveltes, aux couleurs très-agréables et variées, au vol rapide, toujours à l'affût des mouches qui fréquentent les marécages, nageant à l'aide de rames et par un mécanisme ingénieux, qui consiste à expulser de leur petit corps l'eau qu'ils y ont introduite. Certaines espèces se réunissent par bandes pour voyager. En Sibérie, leurs légions ont quelquefois 25 à 30 kilomètres de développement. C'est un spectacle magnifique de les voir par un soleil d'été scintiller de feux de toutes les couleurs et d'un éclat éblouissant. — En *technologie*, c'est un outil à l'usage des paveurs; cylindre de bois haut environ d'un mètre et demi, garni d'une masse de fer à son extrémité inférieure, et muni, vers le haut, de 2 anses, à l'aide desquelles l'ouvrier tourne et soulève l'instrument, afin que son poids enchâsse et encaisse le pavé qu'il en frappe.



Demoiselle.

Démon (v. *Démonologie*).

Démonétisation, acte qui a pour but d'enlever sa valeur à une

monnaie, à un papier-monnaie. Jusqu'à Charles VII, le droit prélevé par les rois sur la fabrication des monnaies formait un des principaux revenus de leur domaine. Non-seulement ils pouvaient l'augmenter suivant les besoins de l'état, mais encore ils affaiblissaient à leur gré la valeur des espèces d'or et d'argent. Les seigneurs particuliers usaient eux-mêmes de cette faculté ; et souvent les parlements durent intervenir. La France eut à supporter, sous les rois de la 3e et la 4e race, des pertes énormes par suite des changements fréquents que subissaient les *monnaies* (v.). Louis XIV le premier dégréva le peuple des droits vacillants de seigneuriage et de fabrication. La déclaration du 30 octobre 1785, qui ordonna une refonte générale des espèces d'or et qui en augmenta la valeur intrinsèque, ne fut pas une opération funeste dans ses résultats; les possesseurs d'anciennes monnaies n'eurent pas à se plaindre; et tout principe de spoliation resta étranger à cette mesure. Il en fut de même de la loi du 14 juin 1819, qui démonétisa les écus de 6 livres et de 3 livres, les pièces de 24, 12 et 6 sous, et les pièces d'or de 48, 24 et 12 livres.

Démoniaques, hommes ou femmes possédés du malin esprit. Il en est fréquemment question dans l'Évangile (v. *Lunatiques, Possession* et *Démonomanie*).

Démonologie, démons (mot grec qui signifie *esprit*, *génie*). La *démonologie* est la science qui traite des démons, êtres invisibles par lesquels l'Être Suprême communique avec le monde matériel, et qui, supérieurs à l'homme et participant de la nature divine, nous apportent tantôt les bienfaits du ciel, tantôt ses châtiments. Nous rencontrons la croyance aux démons à toutes les époques, chez tous les peuples, dans toutes les religions. Aujourd'hui on n'appelle *démons* que les êtres qui se montrent hostiles à l'homme, et on les oppose aux *anges* (v.) ou bons génies. Tel est l'esprit du Nouveau-Testament; mais il n'en a pas été toujours ainsi : le mot dans son origine désignait un *être supérieur*, un *génie bon ou mauvais*. L'homme, trouvant dans la nature vivante 2 grands rapports avec lui, l'un bon, l'autre mauvais, suivant qu'il en était affecté d'une manière agréable ou pénible, les attribua à 2 grandes classes de puissances surhumaines : les unes favorables à l'homme, les autres qui lui sont contraires. Telle est l'origine des bons et des mauvais génies; des *agathodémons* et des *cacodémons;* des anges ou messagers de l'Ecriture, et de ses *diables* (v.) ou entraveurs; en un mot, du culte des 2 principes, si ancien chez l'homme sauvage. Dans l'Inde, avec des traditions de la plus haute antiquité, se présentent d'abord les *souras* ou *devas*, bons génies ou dieux, et les

asouras, ou race impie des démons, appelés aussi *daityas* ou *dânavas*, du nom de leur mère ; et les plus odieux de tous, les *râkchasas*, espèce d'ogres ou de vampires, aimant à se repaître de sang et de chair humaine, recherchant la nuit, les ténèbres, les forêts, jouant de mauvais tours aux pieux ermites, dont ils dévorent les sacrifices , et disparaissant au premier rayon du soleil. Dans le parsisme ou religion de Zoroastre, on trouve *Orsmuzd*, principe du bien, et *Ahriman*, principe du mal; le premier commandant les bons génies *Amschaspandas* et *Izeds*; le second, les *devs*, auteurs de tout le mal sur la terre. Nous retrouvons en Égypte de bons et de mauvais génies tenant le milieu entre les dieux et les hommes.— Puis la démonologie passe en Grèce, où il existait depuis long-temps des traditions analogues, venues de l'Inde. On les rencontre dans les poésies d'Homère et d'Hésiode. Platon leur consacre de sublimes pages dans le *Banquet* et le *Phédon*. Socrate, cédant à une exaltation, à une conviction que les croyances seules de son temps peuvent expliquer, parle souvent du *démon familier* qui l'accompagne partout et qui lui donne de salutaires avis. Les Romains mêlèrent la démonologie grecque aux idées religieuses des Étrusques. Cicéron voit des démons grecs dans les *lares*, protecteurs du foyer de la famille. Cette croyance était fort accréditée chez les Hébreux ; mais elle se compliqua et se dénatura par suite de leurs rapports avec les Chaldéens pendant la captivité de Babylone. De là des superstitions grossières mêlées à cette croyance; de là les Saducéens, au temps de J.-C., niant l'existence des esprits intermédiaires. Le centre où convergèrent tous les rayons de la démonologie perse, égyptienne, grecque et juive, fut l'école d'Alexandrie. Dans la religion de Mahomet, les croyances juives se sont encore confondues avec quelques traditions des anciens Arabes. Elle accepte les *djinn*, espèces de génies subalternes, créés de feu, supérieurs aux hommes et inférieurs aux anges, ayant habité la terre des milliers d'années avant la création d'Adam, et gouvernés par des rois appelés *Soliman*. Dieu envoie l'ange *Iblis* pour les exterminer; ils se retirent derrière la montagne de *Câf*, dans le *Djinnistân* ou pays des génies. *Iblis* lui-même, s'étant révolté avec plusieurs autres anges, est précipité aux enfers. Là il s'appelle *Scheïtân* (Satan) ou *Malek* (gardien des lieux noirs). 19 anges rebelles forment sa cour et sont opposés aux archanges et chérubins du Paradis.—Comme les anges, les génies sont divisés en 2 camps, les bons et les méchants. Ceux-ci, auteurs de toutes les souffrances, de toutes les maladies des hommes. Les musulmans ont leurs *medjerouns*, de même que les juifs et les chrétiens avaient jadis leurs *démoniaques* (v.) ou possédés.

Démonomanie, sorte de monomanie dans laquelle on se croit possédé du démon. L'idée d'être possédé du démon, d'avoir des relations avec lui, d'agir d'après ses ordres, est fondée sur une croyance exagérée à l'existence des génies. Lorsque les hommes faibles furent bien pénétrés de cette conviction outrée et du pouvoir immense des esprits, ils se firent leur proie ; ils furent aisément saisis de terreur, et conçurent l'espoir de se les rendre favorables. C'est ainsi que d'une sensation à une autre, d'une idée à une autre, d'une supposition à à une autre, on passe à la folie ; c'est ainsi que parurent au monde les *possédés* et les *sorciers*. Parmi les véritables malades, réellement aliénés, il y a eu beaucoup de fourbes, feignant d'être possédés ou sorciers, extorquant l'argent des crédules. Il ne faut pas expliquer autrement les aveux de ces jeunes filles qui s'accusèrent d'avoir eu des relations avec le diable. Quant aux véritables malades, suivant leur différente organisation cérébrale, suivant leurs idées d'enfance, les uns sont gais, audacieux, téméraires, se disent *inspirés*, séduisent les peuples et rendent des oracles : les autres, tristes, timides, pusillanimes même, poursuivis de terreurs imaginaires, se disent *damnés*, et sont traités par la foule comme des objets du courroux céleste et dévoués aux puissances infernales. La magie, l'astrologie, la divination, les oracles doivent leur origine à l'aberration de l'esprit de l'homme. Toutes les fois que les peuples sont agités par quelque nouvelle secte religieuse, ces folies surgissent en grand nombre ; la démonomanie devient épidémique. Quand les exorcismes furent défendus en Italie, les sorciers disparurent. Cette maladie ne paraît pas avant la puberté ; on la voit rarement chez les vieillards. L'âge du plus grand nombre des possédés est de 30 à 50 ans ; il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes. Suivant Bodin, on trouve à peine 1 sorcier sur 50 sorcières. Du reste, la démonomanie finit comme presque toutes les aliénations mentales, par la manie, la démence, les convulsions, le marasme et la mort. La guérison en est fort difficile (v. *Convulsionnaires*).

Démonstratif (le genre). C'est celui des 3 genres d'éloquence qui a principalement pour objet la louange et le blâme, les oraisons funèbres, les panégyriques, les éloges, les discours académiques, les invectives contre les vices, les diatribes contre les personnes, les anciennes mercuriales, etc. Il comprenait, chez les Égyptiens, les discours prononcés lors du jugement des morts ; chez les Grecs, les éloges des guerriers morts pour la patrie, les éloges publics adressés, de leur vivant, aux citoyens signalés par de grands services envers l'état ; chez les Romains, plusieurs des plaidoyers et harangues de Cicéron, le Panégyrique de Trajan par Pline-le-Jeune

s'y rattachent. Le genre démonstratif ne joue jamais parmi nous le même rôle : il n'a pas, au milieu de nos cérémonies funèbres, la voix solennelle de Périclès pour célébrer les héros morts dans les combats; on n'entend pas un héraut poursuivre de ses accusations les magistrats sortant de charge. Le démonstratif tend, comme tout le reste, à l'utile (v. *Délibératif*).

Démonstration. C'est en logique le développement des preuves d'une vérité ou d'un fait. Le sens de ce mot s'est considérablement accru en passant du latin dans notre langue : ainsi un traître prodigue les *démonstrations* d'amitié à l'homme qu'il veut perdre ; par ses *démonstrations* un général trompe l'ennemi qu'il veut battre. — En mathématique, on distingue la *démonstration analytique* ou *algébrique* et la *démonstration synthétique*. La première consiste à supposer le problème résolu, c'est-à-dire à attribuer à une quantité inconnue toutes les propriétés renfermées dans la valeur qui satisfait rigoureusement à la question proposée ; la seconde se réduit à indiquer immédiatement les questions qui doivent amener la véritable valeur et à prouver ensuite que cette quantité répond exactement aux conditions de l'énoncé du problème.

Démoralisation, état irrégulier où le plaisir l'emporte sur le devoir et où l'on se plonge dans des jouissances illégitimes au lieu de se dévouer à des sacrifices qui sont commandés. C'est la condition d'un individu, d'un peuple chez lequel la morale est relâchée au point que tous les crimes, toutes les passions l'emportent sur elle. On applique ce mot plus particulièrement aux mœurs publiques. Les mauvaises lois et une fausse entente de l'exercice du pouvoir en sont les deux causes principales.

Démosthène, le plus illustre des orateurs grecs, né à Péanée, près d'Athènes, l'an 385 av. J.-C., perdit à 7 ans son père, qui exerçait la profession d'armurier. Trois tuteurs négligèrent sa fortune et son éducation ; l'aveugle tendresse de sa mère livra sa jeunesse à tous les déréglements qui accompagnent l'oisiveté. Une circonstance imprévue lui révéla sa vocation : il entendit Calistrate, avocat distingué du barreau d'Athènes, et il voulut être orateur. Il étudia la rhétorique sous le véhément Isée, copia 7 fois les ouvrages de Thucydide pour se former le style, se nourrit des leçons philosophiques de Platon, et, poursuivant ses tuteurs en justice, les força à lui restituer son bien. De là il s'élança à la tribune publique, mais il en fut repoussé à deux reprises par les huées moqueuses de la foule. Le vieux Eunomus et le comédien Satyrus relevèrent son courage ; il résolut de conquérir les qualités extérieures que lui avait refusées la nature, et passa des mois entiers dans un

souterrain, combattant ses vices de prononciation, fortifiant sa poitrine par un exercice graduel, corrigeant le mouvement déréglé de ses membres en gesticulant sous la pointe d'une épée, et, pour aguerrir ses oreilles au bruit tumultueux des assemblées populaires, opposant sa déclamation au mugissement des flots. Tant de persévérance fut couronnée de succès. Leptine, citoyen d'Athènes, avait fait porter une loi qui restreignait aux seuls descendants d'Harmodius et d'Aristogiton l'exemption de certaines charges. Ctésippe, fils de Chabrias, défenseur des services de son père, chargea Démosthène d'attaquer la loi, et son discours excita des applaudissements universels. C'est encore aujourd'hui une admirable pièce d'éloquence. Les harangues contre Conon, contre Timocrate et contre Aristocrate, qu'il prononça l'année suivante, n'obtinrent pas moins de succès. Au milieu de la dégradation de ses compatriotes, l'amour de la patrie brûlait son cœur. Ce sentiment s'exalta quand son inquiète sollicitude lui eut fait pénétrer les projets ambitieux de Philippe de Macédoine; il appela ses concitoyens aux armes contre l'oppresseur futur de la Grèce. Mais Athènes résolut d'envoyer d'abord à Philippe des députés pour le sommer de s'expliquer sur ses intentions. Démosthène était du nombre. Chargé de haranguer le monarque, il se troubla. Cette humiliation, que Philippe accrut par l'accueil flatteur qu'il fit à ses collègues, imprima à son antipathie politique toute l'ardeur d'un ressentiment personnel. Les ambassadeurs, de retour à Athènes, se prononcèrent pour la paix avec une insistance qui excita les soupçons de Démosthène. En vain il opposa à leur sécurité les défiances de son patriotisme, les promesses insidieuses de Philippe triomphèrent; cependant celui-ci s'emparait déjà des Thermopyles, ravageait la Phocide, obtenait la présidence des Amphictyons et pénétrait dans la Thessalie et la Chersonèse. Démosthène courut à la tribune, et accusa Eschine de s'être rendu coupable de prévarication dans son ambassade auprès de Philippe, mais le peuple rejeta presque unanimement cette accusation. La prise d'Élatée par le Macédonien fit enfin cesser toute illusion: malheureusement la terreur glaçait les voix qui n'étaient pas vendues à Philippe. Seul, Démosthène, du haut de la tribune, conjurait l'orage; il décidait une alliance avec les Thébains, allait la conclure, et revenait exciter ses concitoyens aux combats. Bientôt la victoire de Chéronée mettait le sort de la Grèce aux mains de Philippe, et Démosthène fuyait un des premiers du champ de bataille. Mais les Athéniens, ne se souvenant que de son patriotisme et de son éloquence, le chargèrent de relever les murs de leur cité et de prononcer l'oraison funèbre des Grecs qui avaient péri dans

le combat. Ctésiphon, son ami, demanda pour lui une *couronne d'or*. Eschine s'y opposa, et ce débat mémorable devint, quelques années plus tard, l'occasion des plus belles harangues qui nous restent de l'un et de l'autre orateur. — Philippe, usant avec modération de la victoire, tomba sous le fer d'un assassin. La joie des Athéniens fut extrême, celle de Démosthène surtout qui n'avait eu cependant qu'à se louer de la générosité du Macédonien. L'avénement de son fils Alexandre ne changea rien à la servitude de la Grèce. Les Athéniens lui envoyèrent une ambassade pour sonder ses dispositions. Démosthène en faisait partie, mais il ne jugea pas prudent d'affronter les regards du despote, et revint à Athènes, où il apprit que le prince exigeait comme otages 8 des principaux orateurs de la république, à la tête desquels il figurait lui-même. Démosthène espéra animer le peuple à un refus en lui récitant la fable des *Bergers* qui perdirent leurs troupeaux pour avoir livré aux loups leurs chiens fidèles; mais l'entremise généreuse de Démade, autre orateur athénien, désarma la colère d'Alexandre. Le calme et l'asservissement succédèrent au bruit des armes. Ce fut ce moment de langueur qu'Eschine choisit pour recommencer ses attaques contre Démosthène à l'occasion de la couronne d'or que lui avait décernée le sénat. Leurs immortelles harangues attirèrent des auditeurs de tous les points de la Grèce. Eschine succomba dans cette accusation, et s'enfuit à Rhodes, où il ouvrit un cours d'éloquence. Il récitait à ses auditeurs sa harangue et celle de son adversaire. Celle-ci fut couverte d'applaudissements. « Eh! que serait-ce donc, dit l'exilé, si vous eussiez entendu *le monstre* lui-même? » Démosthène, usant noblement de son triomphe, avait pourvu aux besoins de son ennemi fugitif. Peu de temps après, il fut accusé lui-même de s'être laissé corrompre par les trésors d'Harpalus, gouverneur de Babylone; il se défendit mal, fut condamné, et alla expier dans l'exil l'impuissance de payer une forte amende. Les historiens sont partagés sur l'équité de la sentence. A la mort d'Alexandre, il parcourut la Grèce appelant les peuples aux armes, et rentra à Athènes aux acclamations de la foule. Ce triomphe fut de courte durée. Antipater consomma sans retour l'asservissement de la Grèce, et Démosthène, proscrit par ses concitoyens inconstants, se réfugia à Calaurie, dans un temple consacré à Neptune, où il se donna la mort bientôt après, pour échapper aux poursuites de ses ennemis, l'an 322 av. J.-C., à l'âge de 63 ans. Les Athéniens honorèrent sa mémoire par l'érection d'une statue de bronze; et 20 siècles écoulés depuis n'ont point ravi à Démosthène le sceptre de l'éloquence. Ses œuvres se composent de 61 discours, 65 exordes et 6 lettres aux Athéniens

Denain (bataille de). Denain, village du Hainaut, forme aujourd'hui une commune du département du Nord, canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes, dont il est éloigné de 8 kilomètres. Sa population est d'environ 900 habitants. Ce qui a surtout illustré ce lieu, c'est la victoire qu'y remporta le maréchal de Villars en 1712. De nombreux revers étaient venus affliger la vieillesse de Louis XIV et démoraliser l'esprit de son armée. On donnait au monarque le conseil de se retirer derrière la Loire. Villars attendait des ordres et se disposait à partir pour prendre le commandement des forces françaises. « Vous voyez où nous en sommes, lui dit le vieux roi, il faut vaincre ou périr, chercher l'ennemi et lui livrer bataille. — Mais, sire, c'est votre dernière armée. — N'importe! je n'exige pas que vous battiez l'ennemi, mais que vous l'attaquiez. Si la bataille est perdue, vous ne l'écrirez qu'à moi; je monterai à cheval, je passerai par Paris votre lettre à la main, je connais les Français, je vous amènerai 200,000 hommes, et je m'ensevelirai avec eux sous les ruines de la monarchie. » Nobles paroles qui prouvaient bien tout ce qu'il y avait de véritablement grand et de généreux dans le cœur de Louis XIV. — Villars sauva la France. — Quesnoy avait capitulé; le prince Eugène bloquait Landrecies dont la prise lui eût ouvert la Champagne et la Picardie; Villars marcha au secours de la place; il résolut d'attaquer le camp retranché de Denain qui assurait les approvisionnements des armées impériale et anglaise. La position étant formidable, le succès dépendait du secret, il fallait tromper Eugène et l'armée française elle-même. Les mouvements de nos troupes avaient fait croire à l'ennemi qu'elles l'attaqueraient le lendemain. Mais Villars passa l'Escaut le 24 juillet et tomba à l'improviste sur le camp commandé par le duc d'Albemarle, fils du célèbre Monk. Le duc fut fait prisonnier et le camp forcé avec moins d'ordre que d'impétuosité. Deux princes de Nassau, les princes de Holstein et d'Anhalt et 300 officiers se rendirent également. Eugène n'arriva qu'à la fin de l'affaire et se retira après avoir fait inutilement massacrer ses meilleurs bataillons. Cette victoire amena la levée du siége de Landrecies, la prise de Marchiennes, Bouchain, Duquesnoy et hâta la paix d'Utrecht qui termina d'une manière glorieuse pour la France la guerre de la succession d'Espagne. Louis XVI, en 1781, fit ériger sur les lieux une pyramide de 39 pieds qui, abattue du temps de la terreur, fut relevée sous la restauration.

Denderah, l'ancienne Tentyris, ville de la Haute-Égypte sur la rive occidentale du Nil au 26e degré de latitude nord, n'a laissé d'autres traces de son étendue que le monticule où sont accumulées

les ruines de ses constructions en briques. Mais un grand temple qui subsiste entier passe pour un des chefs-d'œuvre de l'architecture égyptienne, et est un monument irréfragable de son antique splendeur. On pénètre dans l'enceinte qui entoure cet édifice par un propylon couvert d'hiéroglyphes; puis on découvre la façade du portique du grand temple, soutenue par 18 colonnes de 8 mètres de tour, dont les chapiteaux sont ornés de têtes de femmes de proportions colossales. Le temple a environ 67 mètres de long sur 47 de large. Il est tout rempli de bas-reliefs, inscriptions hiéroglyphiques, tableaux religieux, dont les couleurs produisent encore un effet magique. Sur la droite du propylon s'élève un petit temple dédié à Typhon. On y lit les noms de Trajan, d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux. Parmi les bas-reliefs du grand temple, 2 surtout ont fixé l'attention du monde savant : le 1[er] est le zodiaque sculpté en 2 parties sur le plafond du portique; le 2[e], un planisphère sculpté au plafond d'une des pièces construites par les combles. L'un et l'autre représentent les 12 signes du zodiaque. Le planisphere fut transporté en France. Les savants de toutes les nations entreprirent de l'expliquer et émirent diverses opinions sur l'époque astronomique qu'il retrace, ainsi que sur le temps où fut construit le temple auquel il appartenait.

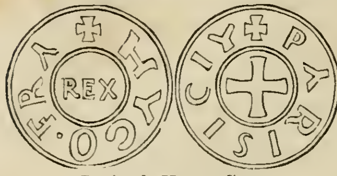
Dendrologie (de deux mots grecs signifiant *arbre* et *discours*), partie de la science horticulturale qui s'occupe de la connaissance des arbres indigènes et exotiques. Elle les considère dans leur forme, leur mode de propagation, le sol et l'exposition qui leur conviennent, l'époque de leur floraison et de leur fructuation pour en tirer le plus d'avantage relativement aux paysages, aux points de vue, etc. La *dendrologie* n'a pas moins de phénomènes curieux à signaler que les autres parties des sciences naturelles; elle tient note d'un grand nombre d'arbres dont les dimensions énormes ont été déterminées à diverses époques. Pline le naturaliste parle d'un platane dont la circonférence était de 80 pieds romains (environ 23 mètres). Creux comme le deviennent dans leur décrépitude tous les arbres multi-séculaires, voire les chênes, ce platane servit d'asile à Mutianus et à 21 personnes qui y couchèrent auprès de lui. On montre en Chine, dans la province de Che-Kiang, un arbre dont le tronc a 133 mètres de circonférence. On voit au Sénégal un *boabab* (v.) digité dont la circonférence prise au tronc est de 30 mètres, et le célèbre Adanson a calculé, d'après les couches ligneuses de ce géant végétal, qu'il serait contemporain des pyramides d'Égypte et que son âge ne serait pas de moins de 5,000 ans. Près du mont Etna en Sicile, il y a un châtaignier nommé le *châtaignier*

aux cent chevaux, parce qu'il tint à l'abri pendant un violent orage 100 cavaliers et leurs chevaux qui accompagnaient Jeanne d'Aragon. Cet arbre prodigieux est composé de 7 troncs réunis, et on pourra se faire une idée de sa circonférence en apprenant qu'une route assez large pour deux voitures le traverse par le milieu. — Dans cette liste d'arbres aux dimensions extraordinaires, nous ne devons pas oublier le chêne d'Allouville en Normandie, dans le tronc duquel on a pratiqué, en l'an 1696, une chapelle et même une chambre au-dessus. La chapelle est dédiée à Notre-Dame-de-la-Paix. A hauteur d'homme, la circonférence de ce chêne est de 11 mètres. — On voit à Dijon un peuplier dont on évalue l'âge à 2 siècles, dont la circonference est de 12 mètres. — En 1788, on abattit à la Fernade, près St-Yrieix, un tilleul dont la hauteur était de 38 mètres; on en tira 25 cordes de bois de chauffage, 1,079 planches de 2 mètres de longueur et 58 madriers. — On cite aussi en Russie un tilleul pouvant servir d'abri à 3,000 personnes. — On voit au Mexique, dans le cimetière du bourg de Tesla, à 6 kilomètres d'Oaxaca, un cyprès déjà célèbre du temps de Cortez. Sa hauteur est de 36 mètres 66 centimètres, et sa circonférence de 38 mètres. Plus loin, à Chapultopu, on trouve un *taxodium* que M. de Candolle regarde comme le plus vieux et le plus colossal des arbres qu'il y ait au monde, car il n'a pas moins de 42 mètres 33 centimètres de circonférence.

Dénégation (d'un mot latin signifiant *nier*, *refuser*). En termes de droit, c'est le refus que l'on fait de convenir qu'une promesse ou un fait allégués soient vrais ; en sorte qu'en justice la simple *dénégation* détruit une *allégation* ou même une *affirmation* que le demandeur est dès lors tenu de prouver par des preuves positives.

Déni de justice. Le mot *déni*, qui appartient à l'ancienne langue française, et qui s'employait comme synonyme de *dénégation* pour exprimer un refus, s'est conservé dans cette locution : *déni de justice*; c'est le refus fait par le juge de prononcer sa sentence. Le *déni de justice* constitue un des plus grands crimes que puisse commettre la puissance publique, car l'organisation sociale n'est fondée que sur ce principe : *la justice sera également rendue à tous*. Le Code actuel de procédure veut que le déni de justice soit constaté par 2 réquisitions faites de 3 en 3 jours au moins pour les juges de paix et de commerce, et de huitaine en huitaine au moins pour les autres juges. Après cette formalité, le juge peut être pris à partie et poursuivi devant la justice criminelle. La peine qu'il encourt est une amende de 200 fr. au moins, 500 fr. au plus, et l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques depuis 5 jusqu'à 20 ans.

Denier *(denarius)*, monnaie romaine d'argent qui ne date que d'un an avant la 1re guerre punique. Pendant un demi-siècle elle valut 10 *as*, puis 16. Sa marque était un X divisé en 2 quinaires également d'argent, portant le chiffre V. C'était déjà l'application du système décimal : ces petites pièces de monnaie répondaient assez bien à nos pièces de 50 et de 25 cent. Jusqu'à



Denier de Hugues Capet.

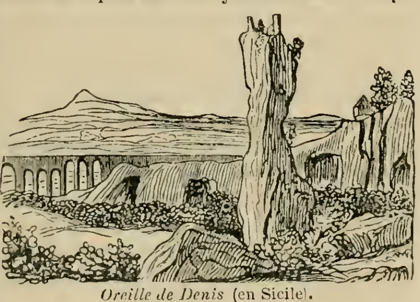
Auguste le denier valut 81 cent., et, depuis, 70. Quoiqu'il fût la monnaie la plus usitée, on ne comptait pas par *deniers*, mais par *sesterces* (v.). Le *denier*, introduit par les Romains dans les Gaules, y devint la monnaie courante que les Francs adoptèrent après la conquête. Il y en eut non-seulement d'argent, mais d'or et de cuivre, de toute nature, de toute valeur; et le mot se prit généralement pour exprimer une valeur numéraire quelconque, alors même que cette monnaie avait depuis long-temps cessé d'avoir cours. — On appelle *denier à Dieu* et non pas *denier adieu,* une pièce d'argent donnée et reçue, destinée à devenir, entre les parties contractantes, la preuve d'un engagement formel. Celui qui la donne déclare par cela même que, s'il ne se présente pas dans les 24 heures pour la retirer, il se considère comme irrévocablement lié; il a pris Dieu à témoin de son engagement. Le locataire la donne au propriétaire ou à celui qui le représente, et il tient lieu de contrat entre les parties. — On constate également par *denier à Dieu* le louage des domestiques.— Dans l'un et l'autre cas on le considère comme un léger présent et non comme un à-compte sur les gages ou le loyer.

Dénigrement, action par laquelle on cherche à rabaisser le mérite ou les avantages particuliers d'un individu. Le dénigrement revêt toutes les formes pour mieux assurer ses coups; il se modifie suivant les hommes et les époques. Tour à tour grave ou léger, il prêche ou raille les devoirs. Amusant d'abord, c'est le point essentiel, du rire qu'il provoque il fait naître le ridicule et quelquefois le mépris. En général le dénigrement a quelque chose de bas; néanmoins des esprits supérieurs s'y sont laissés entraîner. Voltaire en offre un triste exemple, et ce n'est pas le plus beau côté de sa vie.

Denis. Ce nom, commun à plusieurs personnages de l'antiquité, devrait toujours, conformément à son étymologie grecque, s'écrire avec un *y*; mais la coutume s'est établie chez les peuples moder-

nes, surtout chez ceux qui ne font point usage de l'*y*, de l'écrire par un *i*.

Denis ou plutôt *Denys-l'Ancien*, tyran de Syracuse, né vers 430 av. J.-C., mort en 368, après un règne de 38 ans. Citoyen obscur, il parvint, au milieu des discordes civiles, à s'emparer du pouvoir absolu, leva une armée formidable, équipa une flotte puissante, et entreprit de chasser les Carthaginois de la Sicile. Vainqueur de ce peuple après des succès balancés, il battit encore les Grecs d'Italie, leur prit et brûla plusieurs villes dont il transporta les habitants à Syracuse. Une seconde guerre avec les Carthaginois fut moins heureuse : son frère fut tué, sa flotte défaite, et il dut consentir à la paix. Il encouragea alors le commerce, fonda plusieurs colonies, et mourut dans toute sa gloire, laissant le trône à son fils. Soldat vaillant, général actif et sage, politique profond, orateur éloquent, Denis fût devenu un grand roi si, pour se maintenir au pouvoir, il n'eût recouru à la plus cruelle tyrannie. — On rapporte qu'il avait fait construire une grotte appelée encore aujourd'hui l'*Oreille de Denis-le-Tyran*, où il renfermait tous ceux qui lui étaient suspects, et que, caché dans une chambre nommée le *Tympan*, il les entendait converser, même à voix basse.—Il voulut remporter le prix de poésie aux jeux olympiques, mais son poème fut trouvé mauvais et son nom livré aux sarcasmes. Furieux contre ses rivaux, il fit représenter une tragédie aux jeux de Bacchus à Athènes; et cette fois on le proclama vainqueur.


Oreille de Denis (en Sicile).

Denis ou *Denys-le-Jeune*, fils du précédent, fit faire à son père des obsèques magnifiques, remit au peuple 3 années d'impôts, rendit la liberté à 3,000 prisonniers, rappela Platon de l'exil, et parut vouloir se conduire d'après ses conseils et ceux de Dion, son beau-frère. Mais, circonvenu par les courtisans et par l'historien Philiste, il exila à son tour Platon qu'il rappela bientôt, proscrivit aussi Dion qu'il ne rappela pas et dont il vendit les biens et livra la femme à Timocrate, un de ses flatteurs. Exaspéré par tant d'outrages, Dion partit de Corinthe avec 3,000 hommes, débarqua en Sicile, et fut reconduit en triomphe à Syracuse par les habi-

tants. Denis, réfugié dans la citadelle, feignit de vouloir traiter avec lui, l'attira dans un piége, et le battit. Bientôt vaincu à son tour, il s'enfuit en Italie, laissant la forteresse à son fils Apollocrate. Des discussions ayant éclaté entre Dion et le parti démocratique, Denis reparut à Syracuse et faillit triompher; mais Dion, reconcilié avec le peuple, le chassa de nouveau et s'empara de la citadelle. Denis alla exercer sa tyrannie à Locres, et en revint à la mort de Dion. Le peuple alors se révolta et appela les Corinthiens à son aide. Timoléon arriva à leur tête, chassa Denis de la citadelle, fit main basse sur ses munitions et ses richesses, et le força de fuir en Grèce. Ainsi finit, après 10 ans, sa tyrannie. Si l'on en croit les historiens anciens, il fut obligé, pour vivre, d'ouvrir à Corinthe une école de grammaire. Philippe de Macédoine l'accueillit avec distinction : « A quelle heure, lui demanda-t-il, votre père composait-il ses tragédies? — A l'heure, répondit-il, où vous et moi nous nous amusions. — Comment avez-vous perdu le trône qu'il vous avait laissé? — En héritant de sa puissance et non pas de sa fortune. — Que vous a appris Platon? — A supporter le malheur. » — Il mourut dans un âge fort avancé et si obscur que sa mort passa inaperçue.

Denis ou *Denys d'Halicarnasse*, historien contemporain d'Auguste, vint à Rome l'an 31 ou 30 av. J.-C., et y demeura 22 années, occupé à étudier la langue des Romains et à lire leurs écrits, recueillant les matériaux de son ouvrage dont la composition et la publication peuvent se rapporter aux années 6 et 7 de notre ère. Quant aux dates de sa naissance et de sa mort, on les ignore. Il fut lié d'amitié avec les plus grands hommes de cette époque. On l'a souvent confondu avec d'autres personnages du même nom, entre autres avec le bibliothécaire et le précepteur des enfants de Cicéron, qui vivait long-temps avant lui. Son livre des *Antiquités romaines* était en 20 livres; il ne nous reste que les 11 premiers. Il y remontait à l'origine des peuples d'Italie, et finissait aux guerres puniques. Le 11e et dernier livre qui nous reste s'arrête à l'an 312 de Rome, 442 av. J.-C., 6 ans après l'expulsion des décemvirs. C'est l'époque où Tite-Live arrive dans le 8e chap. de son livre IV. On a encore de lui un *Traité de l'arrangement des mots*; l'*Art*, espèce de rhétorique; un *Examen critique des anciens*; des *Commentaires sur les anciens rhéteurs*; des *Lettres* et un *Traité* prolixe *de l'éloquence de Démosthène*.

Denis ou *Denys-l'Aréopagite* (saint), converti au christianisme par saint Paul, évêque d'Athènes, fut brûlé vif dans cette ville vers la fin du Ier siècle, durant la persécution de Domitien. Voilà tout ce que l'histoire rapporte de lui. Les ouvrages qui portent le nom de

l'*Aréopagite* ont été reconnus apocryphes. — Le surnom d'*Aréopagite* a été donné à ce saint martyr, parce qu'il exposa la doctrine de Jésus-Christ devant l'aréopage d'Athènes.

Denis ou *Denys d'Alexandrie* (saint), né l'an 147 de J.-C., à Saba, d'une famille riche et illustre, était païen quand la lecture de saint Paul le toucha. Il reçut le baptême, se démit de ses charges, fut disciple d'Origène et succéda à saint Héraclius sur le siége épiscopal d'Alexandrie. C'était l'ère des persécutions, des schismes et des hérésies. Il ramena les uns à la foi, fit embrasser le christianisme à d'autres et rétablit la paix dans son église. Il mourut le 31 août 264, dans un âge avancé. Il nous reste des fragments de ses nombreux ouvrages. Le style en est élevé, pompeux; ses descriptions sont belles; ses exhortations pressantes; ses raisonnements pleins de force.

Denis ou *Denys* (saint), apôtre de Paris. La persécution de Sévère avait, au commencement du IIIe siècle, moissonné saint Irénée, de Lyon, ainsi que beaucoup d'autres fidèles des chrétientés transalpines, et l'église gallicane au berceau s'affaiblissait déjà. Cet état de langueur se prolongea, d'après Grégoire de Tours, jusque vers l'an 250. Alors de nouveaux apôtres vinrent de Rome rallumer le feu sacré. On en compte 7 principaux évêques sans siéges désignés, Gratien, Trophime, Paul, Saturnin, Austromoine, Martial et Denis. Ce fut ce dernier qui poussa le plus loin ses conquêtes apostoliques. Portant le flambeau de l'Évangile de ville en ville, de bourgade en bourgade, à travers les forêts et les marais de notre vieille France, il arriva à Paris, qui n'occupait alors, sous le nom de Lutèce, qu'une île de la Seine. C'est à lui et à ses disciples qu'on attribue la fondation des églises de Chartres, Senlis, Meaux, Cologne et d'autres encore, gouvernées, au IVe siècle, par de saints évêques, tels que Rufin, Valère, Crespin et Crespinien, Victorie, Lucien, Rioul, Quentin, Materne, Piat, Marcel et Fuscien, tous appelés *compagnons de saint Denis*. Lui-même fit bâtir une église qui fut ruinée pendant la persécution de Dioclétien. Arrêté par le gouverneur Pescennin, avec le prêtre Rustique et le diacre Éleuthère, il couronna son apostolat par le martyre, et eut la tête tranchée, ainsi que ses deux compagnons, vers 272, sous le règne de Valérien. Les trois corps furent jetés dans la Seine, mais Catulla, pieuse femme, les en fit retirer et les enterra près du lieu de leur décapitation. Une chapelle s'éleva sur leurs tombeaux; puis, sur les ruines de la chapelle, sainte Geneviève érigea, en 469, une église où, sous Dagobert, il y avait une communauté de moines gouvernée par un abbé. — Comme on creusait, en 1611, de nouvelles fondations pour agrandir le cou-

vent des religieuses de Montmartre, on découvrit, sous la chapelle des saints martyrs, une grande cavité au fond de laquelle était une crypte de 10 mètres, avec une croix et un autel de pierre, à l'exposition de l'Orient. C'était l'ancienne église du martyre de saint Denis et de ses compagnons, située sur la montagne appelée dans plusieurs chroniques *Mons Martyrum,* le Mont des Martyrs, et qui n'est autre que *Montmartre* (v.).

Denis ou *Denys* (abbaye de St-), celui de tous les monuments religieux de Paris ou de ses environs auquel se rattachent le plus de souvenirs. Dagobert, qui passe pour en être le fondateur, l'enrichit des dépouilles des autres églises, lui donna des colonnes de marbre et de riches tapisseries, et y institua une psalmodie perpétuelle à l'aide de chœurs qui se relevaient sans interruption, et cela en reconnaissance de l'asile qu'il y avait trouvé contre la colère de Clotaire son père. Clovis II enleva au tombeau des martyrs ses ornements d'argent qui servirent à soulager les misères du peuple. Il affranchit l'abbaye de la juridiction de l'archevêque de Paris. Charles-Martel y fut enterré. Fulrad, un de ses plus illustres abbés, qui florissait vers 784, fut estimé de 5 papes et de 3 rois. La discipline relâchée y fut rétablie par Hilduin et par Hincmar, archevêque de Reims. Les Normands s'étant emparés de Louis I, successeur d'Hilduin, les trésors de l'abbaye s'épuisèrent à payer sa rançon. Ces barbares pillèrent le monastère en 865; mais Dieu les en punit en leur envoyant une affreuse lèpre. Charles-le-Chauve fortifia l'abbaye, et ses reliques furent portées à Reims vers 1137. Elle eut pour chef le célèbre *Suger* (v.), entré dans la communauté à 10 ans. Pepin fit construire la nef, achever le portail, commencer les deux tours et bâtir trois oratoires latéraux. Le pape Innocent II, chassé par l'anti-pape Anaclet, trouva un refuge à St-Denis. L'abbé Guillaume fit armer, aux frais du monastère, un vaisseau qui alla au secours de saint Louis à la croisade. Ce monarque, au retour, combla l'église de biens et y établit la sépulture des rois de France. Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, et beaucoup d'autres princes et seigneurs se reconnurent vassaux de l'abbaye. En 1284, sous l'abbé Mathieu, la communauté jouissait d'une réputation européenne de régularité. Sous Philippe-le-Bel, l'abbé fut nommé conseiller-né du parlement. Sous Charles V, Bertrand Duguesclin fut le premier sujet inhumé dans cet édifice au milieu des rois de France. Pendant le règne suivant, l'abbaye eut à souffrir des guerres civiles; l'abbé fut massacré; Charles V vint y chercher, pour combattre ses sujets, cette *oriflamme* (v.) si souvent arborée contre l'étranger; et les moines eux-mêmes durent prendre une

part sanglante à la lutte. En 1423, l'abbé fut privé de ses droits temporels. Dans une procession solennelle, sous Charles IX, ses religieux eurent le pas sur toutes les autres communautés. Plus tard, ils jurèrent fidélité à la ligue et furent souvent victimes des dissensions civiles; souvent aussi leurs trésors furent transportés à Reims et à Paris et éprouvèrent des pertes considérables. Les mœurs des religieux s'étant relâchées sous Louis XIII, le cardinal de Larochefoucauld réussit, quoique avec beaucoup de peine, à y introduire la réforme de saint Maur. Louis XIII légua à l'abbaye 40,000 livres consacrées à une messe basse quotidienne et à un service hebdomadaire perpétuel pour le repos de son âme. En 1691, le corps de Turenne y fut inhumé comme l'avait été celui de Duguesclin. — L'édifice est admirable, quoique des architectes des siècles de Dagobert, de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe-le-Hardi y aient successivement travaillé. Il a la forme d'une croix. Les vitraux sont d'un éclat merveilleux. Le vaisseau a 130 mètres de long, 33 et demi de large et 27 de haut. 4 énormes piliers soutiennent les tours, et 60 les voûtes. — Un décret de la convention ouvrit, en 1793, aux vengeances du peuple les cercueils des rois qui reposaient à St-Denis. En 3 jours, 51 sépultures furent violées et 51 tombeaux démolis. L'abbaye devint ensuite un magasin de farines. — Napoléon donna, en 1806, l'ordre de réparer l'église et de restaurer le caveau des Bourbons : il n'eut pas le temps de terminer cette tâche. C'est là qu'il comptait établir la sépulture de sa famille; mais la destinée devait se jouer de ses orgueilleux projets. De tous les siens, un seul petit prince, fils de la reine Hortense, mort à 3 ans, a trouvé place dans le caveau royal. Louis XVIII, dès sa rentrée en France, fit continuer les réparations entreprises par Napoléon. Il y repose avec son neveu le duc de Berry assassiné, en 1820, par Louvel. Les cercueils des rois y reposent sur des tréteaux en fer.—Napoléon a doté cette basilique d'un chapitre composé de deux classes de chanoines. Le gouvernement actuel s'est occupé avec ardeur du soin d'achever les réparations de l'édifice. Plus de 6 millions ont été votés dans ce but par les chambres.

Denis ou *Denys-le-Petit*, ainsi surnommé à cause de sa petite taille, est un moine qu'on croit originaire de Scythie, et qui, vers l'an 500, vint se fixer à Rome, où il devint abbé d'une communauté. Il y mourut en 540, sous le règne de Justinien. Il possédait une instruction fort variée et très-remarquable pour son temps. Cassiodore, la meilleure autorité de l'époque, en fait les plus grands éloges. Il savait le grec et le latin avec une égale perfection, avait étudié à fond la théologie et écrivit sur cette science

et sur la discipline ecclésiastique des ouvrages estimés. Pourtant il ne figurerait pas dans un ouvrage de la nature de celui-ci, s'il ne jouait pas un rôle important dans l'histoire de la chronologie, s'il n'avait pas eu l'honneur enfin de fonder l'ère que suivent, depuis plus de 10 siècles, tous les peuples, l'ere de J.-C. Avant lui, les chrétiens, tout en faisant de la vie du Sauveur la base de leurs fastes religieux, n'avaient pas cherché en quelle année il était né, ne s'étaient pas occupés par conséquent de rattacher à cette époque les événements de leur histoire; ils suivaient l'ère romaine, l'ère égyptienne, ou toute autre. Cette idée lumineuse, qui a discipliné toute l'histoire ancienne et moderne, jaillit de la cellule d'un moine. Selon lui, J.-C. est né dans la 754e année de la fondation de Rome, l'an du monde 4004. Denis n'eut pas la satisfaction de voir cette ère adoptée par ses contemporains. Ce n'est que 2 siècles après qu'elle commença à être suivie, grâce aux efforts persévérants du vénérable *Bède* (v.), célèbre moine anglo-saxon, qui, le premier, data ainsi ses ouvrages historiques. Elle ne fut introduite dans les actes publics qu'en 800, sous Charlemagne, qui venait de se faire couronner empereur d'Occident. Et cependant, il est bien prouvé aujourd'hui que le savant moine Denis s'est trompé dans sa computation et que la naissance de J.-C. remonte à 4 années au-delà de l'époque qu'il indique. Mais, bien que l'erreur ait été partout reconnue, on s'en est tenu à son calcul pour ne point porter la confusion dans la chronologie en voulant y introduire trop d'exactitude.

Dénombrement, énumération des choses ou des individus dans un état, pour arriver à établir avec le plus d'équité possible les charges publiques. Les Égyptiens eurent, dès les temps les plus reculés, des dénombrements; mais le plus ancien dont l'histoire nous ait transmis le souvenir est celui des Hébreux, commencé d'abord avant la sortie d'Égypte, puis continué dans le désert, par Moïse et Aaron. C'est de ce dénombrement que l'un des 5 livres du Pentateuque a pris le titre de *Nombres*. David, à l'exemple de Moïse, ordonna le recensement de tout le peuple. Il en est question dans le *Livre des Rois*. — On ignore si les Grecs firent jamais de véritables dénombrements publics. — A Rome, le *lustre* ou dénombrement quinquennal fut institué par Servius Tullius. Auguste l'étendit à toutes les provinces de l'empire. — Nos anciens écrivains n'appliquent le nom de dénombrement qu'à ceux que firent Moïse et David et à celui qui fut ordonné par Auguste 8 ans avant l'ere chrétienne. Le mot de *recensement* (v.) est beaucoup plus usité aujourd'hui. — Dans le langage féodal, le *dénombrement* était une déclaration détaillée

qu'un vassal donnait à son seigneur de tout ce qu'il tenait de lui en fief.

Dénominateur, nombre qui, dans une fraction, indique en combien de parties a été divisée l'unité, tandis que le *numérateur* (v.) indique combien on a pris de ces parties. On l'écrit au-dessous du numérateur ou à côté, en le séparant par un trait. Dans la fraction $\frac{3}{4}$ ou 3/4, 4 est le dénominateur. En multipliant le dénominateur ou en le divisant, on multiplie ou l'on divise la *fraction* (v.).

Dénomination, désignation d'une personne ou d'une chose par un nom qui en exprime ordinairement l'état, l'espèce, la qualité, etc. (v. *Nom*).

Denon (Vivant, baron), né à Châlons-sur-Saône, le 4 janvier 1747, de parents nobles, arriva jeune à Paris pour y étudier le droit, sa famille le destinant à la magistrature; mais, dès ses premières années, il avait montré un vif amour pour les arts. Louis XV, à qui il sut plaire par ses manières spirituelles et naïves, lui confia la conservation d'une collection de pierres antiques achetées pour madame de Pompadour, et l'envoya plus tard en qualité de gentilhomme d'ambassade à St-Pétersbourg, où il fut recherché par la bonne compagnie. Sept ans secrétaire d'ambassade, puis chargé d'affaires à Naples, il s'y livra avec ardeur à l'étude des beaux-arts et s'occupa spécialement de gravures à l'eau forte. L'abbé de St-Non ayant publié une suite de vues de Rome en 60 planches, ouvrage qui fut suivi de plusieurs autres collections du même genre, Denon entreprit un *Voyage pittoresque de Naples et de la Sicile*, se chargeant de diriger lui-même les dessinateurs qu'on lui envoyait de France et d'écrire le texte. La mort de M. de Vergennes mit fin à sa carrière diplomatique, mais il était devenu artiste en Italie. De retour à Paris, il fut reçu à l'Académie de peinture en 1787, alla passer 5 ans à Venise, et se vit forcé par la révolution de s'enfuir à Florence, puis en Suisse. Son nom avait été, durant son absence, porté sur la liste des émigrés, et ses biens sequestrés; il revint courageusement à Paris, sans ressource aucune. David le tira de ce mauvais pas, obtint sa radiation et lui confia le soin de graver des costumes républicains. Plus tard, il connut Bonaparte chez madame de Beauharnais et le suivit en Égypte; il avait alors 50 ans. Son activité, son courage le firent chérir de tous les jeunes officiers de l'armée. Le nombre de dessins qu'il en rapporta était immense. Il publia avec empressement, dès son retour, cette œuvre, toute de circonstance, accompagnée d'une relation spirituelle et animée. Elle eut un grand succès. Deux ans après, Denon était directeur-général des musées. Dès lors il exerça sur les arts et sur les artistes une influence hors

ligne. Il fut chargé de faire frapper les médailles du règne de Napoléon et d'élever la colonne de la grande armée sur la place Vendôme. Il suivit l'empereur en Autriche, en Espagne, en Pologne, et jamais son intrépidité ne se démentit. Il avait conçu le projet d'écrire l'*Histoire de l'art*, et sa collection devait lui en fournir les matériaux. Les dessins en furent lithographiés par d'habiles artistes; le texte seul restait à composer; Denon allait y mettre la main quand la mort le surprit le 27 avril 1825. M. Amaury Duval a terminé et publié cet ouvrage en 4 volumes in-folio. Son œuvre comme graveur est immense. Elle se compose de 325 planches, dans lesquelles il a constamment imité la manière de Rembrandt.

Dénonciation, acte par lequel tout fonctionnaire ou officier public, ayant acquis la connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions, ou toute personne ayant été témoin d'un attentat, soit contre la sûreté publique, soit contre la vie ou la propriété d'un individu, en donne avis au procureur du roi. Les dénonciations ainsi faites sont rédigées par les dénonciateurs ou leurs fondés de pouvoirs, ou par le procureur du roi et ses officiers auxiliaires, juges de paix, officiers de gendarmerie, commissaires de police. Prise dans ce sens légal, la dénonciation n'a rien que d'honorable et constitue un devoir que tout citoyen d'un état libre ne doit pas craindre d'accomplir. Mais l'abus qu'on a fait des dénonciations dans des temps de troubles a jeté un fâcheux relief sur ces actes, souvent assimilés à de viles *délations* (v.). Aussi le Code a-t-il donné le droit à l'accusé acquitté de requérir le procureur-général de lui faire connaître ses dénonciateurs et d'obtenir contre eux des dommages-intérêts. Les dénonciateurs récompensés pécuniairement par la loi ne peuvent être entendus en témoignage; les autres dénonciateurs peuvent l'être, mais il faut que le jury soit averti de leur qualité.— La *dénonciation* en termes de procédure est la signification qu'on fait à quelqu'un d'actes où il n'est pas partie, afin qu'il n'en prétende pas cause d'ignorance ou qu'il ait à intervenir dans le procès s'il y croit son intérêt engagé.

Dénouement, action de dénouer. Ce mot, qui n'est d'usage qu'au figuré, signifie la manière dont une affaire, une intrigue se terminent, et aussi en littérature la 3e partie de l'action, la suite nécessaire de l'exposition et du *nœud* (v.), ce qui termine une composition, soit poëme, soit roman, soit drame, etc. Le *dénouement* de *Rodogune*, dans Corneille, passe pour un chef-d'œuvre. Celui d'*Athalie*, de Racine, est beau, imposant, amené avec art. Ceux de *Phèdre* et d'*Iphigénie* sont moins bien trouvés. Le peu de respect pour la vraisemblance nuit à plusieurs *dénouements* de Voltaire. Dans

Tartufe, Molière, au lieu de désunir, tranche le nœud gordien. Un inconvénient des *dénouements* de beaucoup trop de comédies, c'est l'inévitable mariage de la scène finale.—Un bon *dénouement* peut sauver une pièce faible et c'est de lui que dépend le succès de la meilleure.

Denrée, mot dérivé de *dinerée* ou *deniérée* et signifiant une chose acquise moyennant un denier ou moyennant argent. On appelle denrée la *marchandise* (v.) mise en vente, non pour être revendue, mais pour être consommée, qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de consommation. Tant qu'elle est achetée pour être revendue, elle conserve le nom de marchandise. On apelle *denrées coloniales* les produits divers des colonies, comme *sucre, café, indigo*, etc.

Densité. C'est en physique le rapport du poids au volume. Plus les molécules intégrantes d'un corps sont rapprochées, plus ce dernier a de poids sous un volume égal. Ainsi l'or et le cuivre ou l'argent, à volume égal, ne présentent pas le même poids (v. *Pesanteur, Poids*). L'eau occupe à l'état de vapeur, sous une pression atmosphérique de 0^m, 785, un espace plus de 1600 fois aussi grand que celui de la même masse dans l'état de liquidité ; et cette vapeur déjà si ténue, se dilate encore à mesure que la pression diminue. Si au contraire, on essaie de la réduire à un moindre volume, on éprouve une résistance presque invincible; et l'action de tous les agents de la nature ne produira qu'une compression très-médiocre. On ne peut douter cependant que la porosité de l'eau ne soit très-grande, au point que, si tous les éléments dont un mètre cube de ce liquide est composé pouvaient être mis en contact, sans aucun interstice, le volume de ce corps d'une densité absolue serait peut-être imperceptible.

Dent (v. *Dents*).

Dentelle, tissu léger dont l'inventeur nous est inconnu, ainsi que l'époque où pour la première fois il en a été fabriqué. Le Brabant, la Flandre, Gênes, Venise, l'Allemagne, la France se disputent cet honneur. Sous Colbert, le *point d'Alençon* obtint une réputation européenne. On n'avait confectionné jusque-là dans cette ville que des tissus grossiers pour vêtements d'église, aubes, rochets, etc. A Bruxelles on fabrique de très-belles dentelles. Les Anglais ont eu la prétention d'en imiter le point ; ils ne l'ont fait que très-imparfaitement ; le *point d'Angleterre*, exécuté au fuseau, n'a pas la même solidité que celui de Bruxelles, surtout en ce qui concerne le *cordon*. La Flandre, la Champagne et la Picardie fabriquent aujourd'hui beaucoup mieux. Aux environs de Caen et de Bayeux seulement, 30,000 personnes se livrent à cette fabrication. Ces tissus sont de 3

sortes, les uns, au fil de lin, appelés *dentelles;* les autres, au fil de soie, nommés *blondes;* les autres, aux fils d'or, d'argent ou de cuivre doré, argenté, plus éclatants, mais bien moins chers que les 2 premiers. Les blondes fabriquées avec de la soie noire sont appelées *dentelles noires*. Un petit métier de forme ovale ou rectangulaire, bien rembourré et couvert d'étoffe, entaillé au milieu d'un trou rectangulaire, est placé sur les genoux de l'ouvrière. Ses doigts mettent en jeu une infinité de petits fuseaux, autour desquels sont roulés les fils, qui, sans cesse croisés, forment le tissu. Pour la régularité du point, on se sert d'épingles piquées dans la partie rembourrée du métier. — Après les dentelles de Bruxelles, les premières pour les dessins, l'éclat, le goût, viennent celles de Malines qui durent davantage; puis les Valenciennes, et les points d'Alençon, de France ou de Venise. On a inventé des mécaniques pour confectionner des dentelles, mais elles sont peu en usage.

Denticules, ornements d'architecture formés de pierres taillées carrément et également. On les place dans l'entablement de l'ordre ionique où elles produisent un très-bon effet.

Denticules.

Dentifrices (de deux mots latins signifiant *dent* et *frotter*), cosmétiques destinés à nettoyer les dents. Il y en a de 2 classes, ceux qui exercent une action purement mécanique, et ceux dont l'action sur les gencives et les dents est chimique et médicamenteuse. Les brosses et les poudres de corail, d'os de sèche, de charbon pilé, sont dans le 1er cas; les teintures spiritueuses et les acides dans le 2e. Pour ne point rayer et user l'émail des dents et n'en pas amener promptement la *carie* (v.), il ne faut employer que des poudres extrêmement fines, et éviter surtout les substances acides mises en œuvre sans précaution. Les teintures spiritueuses et aromatiques sont toutes à peu près également avantageuses et excitent modérément les gencives. Une poudre recommandable est celle qui se compose de charbon pulvérisé, de quinquina et de crème de tartre, ou de poudre de savon purifié. Il convient de nettoyer les dents en dedans et en dehors, tout en ménageant les gencives. Ces soins journaliers ne dispensent pas de faire visiter et nettoyer les dents, de temps à autre, par le dentiste.

Dentiste, chirurgien qui ne s'occupe que de ce qui concerne les *dents* (v.). Sous le nom de *prothese dentaire*, on connaît une partie importante de l'art du dentiste, qui consiste à réparer, par des pièces artificielles, les désordres que des accidents ou les progrès de l'âge amènent dans la denture. Après l'arrachement d'une dent, on peut en replacer immédiatement une autre

semblable, laquelle, sans reprendre racine, comme on l'a cru, reste mécaniquement fixée par la pression de l'alvéole et des dents voisines. On remplace également une ou plusieurs dents perdues, par des pièces artificielles, implantées avec un pivot dans les racines restées, ou fixées aux dents voisines au moyen de crochets ou de plaques métalliques; un *râtelier* (v.) complet peut être ainsi placé et faire illusion jusqu'à un certain point. L'art du dentiste est arrivé, sous ce rapport, à un degré de perfection difficile à concevoir : on a imaginé, sous le rapport de la matière, de la fabrication, de l'adaptation, les choses les plus surprenantes; on a mis à contribution les dents humaines, celles d'hippopotame; on a fait des dents de porcelaine; on a employé l'or, l'argent, le platine, etc.

Dentition, éruption naturelle des dents depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. La double époque de l'évolution des dents est pour les jeunes sujets une occasion de maladies auxquelles un grand nombre succombent. Lorsque la première dentition se fait d'une manière normale, elle présente quelques phénomènes, tant généraux que locaux, d'excitation inflammatoire, qui se dissipent spontanément par la sortie d'une ou plusieurs dents chez les enfants bien dirigés; mais on les voit prendre un funeste développement chez ceux que, par une tendresse mal entendue, on nourrit outre mesure. Chez ceux-là l'éruption, au lieu d'être lente, successive, inaperçue, se fait d'une manière irrégulière, tumultueuse; elle amène les congestions, les enflammations du cerveau, du poumon, du canal digestif, la surdité même et le mutisme. Pour prévenir et guérir ces maux, recourez à un régime adoucissant, surveillez les habitudes de l'enfance. Le dégoût qu'elle a pour les aliments, la diarrhée qui l'accompagne, vous indiquent la nécessité d'une diète plus ou moins rigoureuse; les bains tièdes sont utiles ainsi que le frottement des gencives enflammées avec quelques substances émollientes, parfois même une légère incision est nécessaire pour ouvrir la voie à une dent qui a peine à sortir. Plus robuste à la seconde dentition, l'enfant a moins à la redouter. Mais elle n'est pas sans danger pour le sujet délicat, et elle coïncide avec l'apparition du rachitisme et de l'épilepsie. Conjurez ces maux par une sage éducation physique; ne vous hâtez pas d'arracher les dents de lait qui vacillent; consultez un bon dentiste qui veille à ce qu'elles ne prennent pas des directions vicieuses et ne subissent pas des altérations qui plus tard resteraient sans remède.

Dents (d'un mot latin signifiant *manger*). On désigne sous ce nom, en anatomie comparée, des corps durs implantés dans les mâchoires et qui servent à la mastication des aliments. Chaque animal a été

pourvu des dents les plus conformes à ses appétits ; elles sont l'excrétion calcaire d'un organe spécial, dont elles empruntent les formes. Les oiseaux en sont dépourvus. Toutes les dents se composent d'un organe producteur, la *capsule dentaire*, essentiellement formée de nerfs et de vaisseaux,

Capsules dentaires.

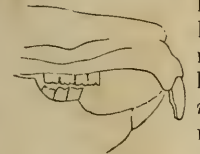
et, du produit de cet organe, la *dent* proprement dite, constamment de nature calcaire. Cette dent offre, à sa partie externe, la *couronne* ou le *fust;* à sa partie interne ou cachée, la *racine;* et au point intermédiaire, entre la couronne et la racine, le *collet*. L'analyse mécanique découvre 3 substances de nature calcaire dans la composition des dents : l'*ivoire*, l'*émail* et le *cortical;* soumise à l'analyse chimique, ces 3 substances nous donnent : la 1re, de la gélatine et du phosphate de chaux; la 2e, un fluate calcaire sans gélatine; la 3e, du phosphate calcaire dans une base gélatineuse. Elles sont toutes 3 produites par les 3 organes spéciaux dont se compose la capsule dentaire : la bulbe, la membrane émaillante et la membrane externe.—L'homme adulte a 32 dents, 16 à chaque mâchoire, dont 4 moyennes, taillées en biseau, nommées *incisives;*

Dents de l'homme.

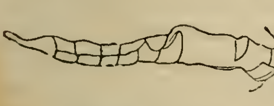
Grosses molaires. Petites molaires. Canine. Incisives.

une sur chaque côté, appelée *canine*, *laniaire*, *œillère;* et, sur chaque côté encore, 5 en arrière des précédentes, appelées *molaires* ou *mâchelières*. Parmi celles-ci, la plus postérieure a reçu le nom de *dent de sagesse*, parce qu'elle vient la dernière. Ces 32 dents sont dites *permanentes* ou de la *seconde dentition*, pour les distinguer des *dents de lait* ou *caduques*, ou de la *première dentition*, qui sont au nombre de 20. Les dents de l'homme ne servent pas seulement à saisir, retenir, diviser, couper, déchirer, tritu-

rer, broyer les aliments ; mais encore à prononcer les consonnes dentales *d* et *t*, à attaquer ou à se défendre, et dans un grand nombre d'arts et de métiers. La perte totale des dents fait rentrer en dedans les bords alvéolaires des mâchoires, qui s'affaissent et s'amincissent, elle est suivie de plissements, de rides, du rapprochement du nez et de la mâchoire inférieure, et produit ce qu'on nomme vulgairement *menton de galoche* chez les vieillards. — Presque tous les mammifères ont des dents emplantées dans les mâchoires : ces dents offrent des formes générales qui les font distinguer, comme celles de l'homme, en *incisives*, *canines* et *molaires* ou *mâchelières*. La forme générale de ces dents se modifie principalement pour le régime animal, végétal ou mixte, d'où la distinction de 1° *dents de carnassiers*, plus ou moins propres à déchirer et couper des chairs vivantes ; 2° *dents des insectivores;* 3° *dents des herbivores*, propres à ronger et à broyer ; 4° enfin *dents d'omnivores*, dont les formes sont intermédiaires à celles des animaux carnassiers et à celles des herbivores. — *Dents* s'emploie dans une multitude d'acceptions proverbiales ou figurées, qui n'ont pas besoin d'explication : *n'avoir rien à se mettre sous la dent, mordre à belles dents, déchirer quelqu'un à belles dents, prendre le mors aux dents, montrer les dents à quelqu'un, être sur les dents, rire du bout des dents, ne pas desserrer les dents, prendre la lune avec les dents, avoir une dent contre quelqu'un, mentir comme un arracheur de dents, ne pas perdre un coup de dents, être armé jusqu'aux dents, etc.* — *Dents* se dit par analogie de plusieurs choses qui ont des pointes à peu près en forme de dents : *les dents d'un peigne, d'une scie, d'une herse, d'un râteau, d'une lime, d'un feston.* — Une broderie à *dents de loup* est celle dont la découpure forme une suite d'angles aigus.

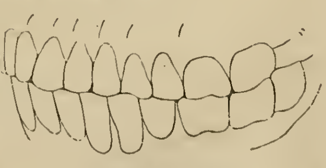


Dents des rongeurs.



Dents des herbivores.

Denture. On donne ce nom, dont l'étymologie est facile à saisir, à l'ordre dans lequel les dents sont rangées ; l'ensemble de toutes les dents qui garnissent la bouche de l'homme ou la gueule des animaux.



Denture de l'homme.

Dénudation (d'un mot latin signifiant *mettre à nu*). On appelle

ainsi en médecine la destruction des enveloppes naturelles d'une partie du corps, et plus spécialement la séparation du périoste d'un os dans une plus ou moins grande étendue. — On emploie aussi cette expression au figuré, et on l'applique à l'exposition à découvert du cœur humain, de la conscience ou de la vie entière d'un homme.

Denys (v. *Denis*).

Départ, départie, départir, composés du verbe *partir*, en latin *partiri ;* dans cette langue, il a une double acception, une idée de partage, de division, et une idée de sortie, d'éloignement. — *Cruelle départie !* chantait Henri IV en quittant Gabrielle. — *Se départir* se dit dans un sens de *désistement*. — *Départ,* en chimie, est une opération par laquelle on sépare 2 substances métalliques qui étaient unies, mêlées ensemble; en particulier, c'est la séparation de l'or d'avec l'argent par l'acide nitrique ou par l'acide sulfurique.

Département, mot dérivé de *partie*, *départir*, et qui signifie *division*, soit qu'il s'agisse d'une division administrative, soit qu'on parle d'une division territoriale. Dans le 1er sens, on disait autrefois *les départements du conseil du roi*, *les départements des fermiers généraux;* et l'on dit aujourd'hui *les départements ministériels* (v. *Ministère*); département devient alors synonyme d'*attribution* — Pris comme division territoriale, le mot *département* s'applique surtout à la France dont les anciennes provinces ont pris cette dénomination, et où l'on appelle aussi *départements maritimes* certaines circonscriptions subordonnées au ministère de la marine. La division de la France en départements date de novembre 1789, où le comité de constitution en fit la proposition à l'assemblée constituante. L'assemblée nationale constituante décréta, le 16 février 1790, cette nouvelle division de la France, seulement pour l'exercice du pouvoir administratif, en 83 départements et 555 districts; le nom de chacun de ces départements fut emprunté aux fleuves, rivières, bois, terres, montagnes, enclavés dans sa circonscription. Bientôt une loi éleva à 98 le nombre des départements, déjà accrus de 3 par suite de diverses modifications et de plusieurs adjonctions récentes. En 1808, l'empire était composé de 127 départements, dont 2 en Corse et plusieurs dans les colonies; à la chute de Napoléon, ce nombre s'était élevé à 130. En 1814, la France étant rentrée dans ses anciennes limites de 1790, on adopta la circonscription territoriale de l'assemblée constituante, avec les modifications qu'elle avait subies, et, depuis cette époque, le royaume est resté divisé en 86 départements. Dans le principe, les *départements* et les *districts* étaient régis par des administrateurs nommés par les citoyens. Ce mode déplut au 1er consul; chaque

département eut dès lors un préfet et un conseil de préfecture, et fut divisé en arrondissements, ayant chacun un sous-préfet; et le droit de nommer tous ces fonctionnaires fut réservé au chef de l'état.

Dépécer, mettre en pièces, couper en morceaux. On ne dépèce pas seulement de la viande, une volaille; mais de vieux bateaux, de vieux carrosses, de vieilles hardes, etc.

Dépêche, lettre qu'on envoie par un exprès, par un courrier, dans des cas urgents pour l'état; ce nom se donne aussi à toutes les lettres qui font partie de la correspondance d'un gouvernement avec ses ministres, ses généraux, ses agents. Lorsque les circonstances sont pressantes, on a recours au *télégraphe* (v.); les nouvelles qu'il transmet prennent alors le nom de *dépêches télégraphiques*. — Sous Louis XIV il y avait un *conseil des dépêches*, composé des princes et des ministres.

Dépendance, sujétion, subordination. Ce mot, en jurisprudence féodale, se disait des terres qui relevaient, qui dépendaient d'une autre terre, d'un autre seigneur. Par extension, il s'applique aux rapports qui lient certaines choses, certains êtres, et qui les rendent nécessaires les uns aux autres. Il y a dans ce sens deux sortes de *dépendance* : celle des choses, qui est de la nature; et celle des hommes, qui est de la société. La *dépendance* des choses, n'ayant aucune moralité, ne nuit point à la liberté et n'engendre point de vices : la *dépendance* des hommes, étant désordonnée, les engendre tous, et c'est par elle que le maître et l'esclave se dépravent mutuellement. S'il y a quelque moyen de remédier à ce mal dans la société, c'est de substituer *la loi* à *l'honneur* et d'armer la volonté générale d'une force réelle supérieure à l'action de toute volonté particulière. — En droit, le mot *dépendance* désigne tout accessoire d'une chose principale, tout ce qui tient ou se rattache à une chose sans la constituer essentiellement. On vendait autrefois une terre *avec toutes ses appartenances, circonstances et dépendances*.

Dépens (d'un verbe latin qui signifie *payer*), frais faits en justice pour arriver au jugement et à l'exécution ; ils viennent en augmentation de la dette et forment un accessoire de la condamnation. Toute partie qui succombe en justice est tenue de payer les dépens que l'instance a occasionnés. Celui qui gagne un procès est renvoyé sans dépens. En France, suivant Montesquieu, la justice fut longtemps gratuite. Le seul préservatif actuel contre l'énormité des dépens, c'est la *taxe* (v.); mais il faut bien passer en taxe tous les actes que la loi exige; aussi le reproche d'abus doit-il s'adresser beaucoup plus encore à la législation qu'aux officiers ministériels chargés de la mettre en pratique.

Dépenses, emploi de l'argent pour tous les besoins de l'homme et de la famille. De la règle qu'on s'impose à cet égard dépend, dans nos pays civilisés, le repos et le bonheur de la vie. La dépense ne peut être basée raisonnablement que sur la recette, c'est-à-dire sur l'argent qu'on retire de ses biens ou de ses travaux. L'erreur la plus commune est de dépenser suivant le rang qu'on occupe, qu'on voudrait ou qu'on croit occuper dans la société ; il est rare que la vanité, d'accord avec la sensualité, n'abuse pas sur ce point et ne conduise pas au dérangement, sinon à la ruine des plus belles fortunes. On espère, en dépensant beaucoup, obtenir des places, du crédit ; cela s'appelle *semer pour recueillir ;* mais c'est une dangereuse illusion. Pour un succès obtenu on compte cent revers ; le résultat infaillible est la ruine du *dépensier*.

Déperdition. C'est, en termes d'histoire naturelle, une fonction par laquelle les végétaux rejettent à l'extérieur les substances qu'ils ont absorbées. Quand la déperdition a lieu sous la forme de vapeurs, elle prend le nom de *transpiration ;* si elle s'effectue à l'état de gaz, on la nomme *expiration ;* et à l'état liquide ou solide, *excrétion*.

Dépérissement. En termes de médecine, c'est la perte progressive de l'embonpoint et des forces. S'il survient dans le cours d'une maladie chronique, il indique une issue prochaine et fatale. — En termes de droit, le *dépérissement des preuves* est l'altération ou la perte de ce qui peut servir à constater un fait.

Déphlogistiqué. Les anciens chimistes, qui croyaient que la combustion provient de la séparation du *phlogistique* (v.), donnaient le nom de *déphlogistiqués* aux corps brûlés.

Dépiquage, opération qui consiste à faire fouler les grains par des chevaux ou par des mulets au lieu de les battre au fléau. Dans le nord on bat les grains, dans le midi on les *dépique*. Cette méthode était en usage chez les Celtes, les Gaulois, les Égyptiens, les Grecs et les Romains. Elle ne peut être suivie que dans les pays chauds, parce que le grain y adhère peu à l'aire.

Dépit, mouvement d'impatience involontaire que nous cause un obstacle ou une contrariété, et qui nous entraîne à des résolutions que notre cœur et notre raison condamnent bientôt. Le dépit porte rarement à la violence ; il ne s'élève pas si haut ; c'est plutôt une sensation rapide qu'une décision arrêtée. Il précipite dans des démarches inconsidérées, fait commettre des sottises, mais rarement des fautes ou des crimes.

De plano, mots latins qui signifient *tout de suite, directement, sans retard ni hésitation*.

Déponent, terme particulier à la grammaire latine, où certains

verbes dont le sens est actif ont la forme et les terminaisons des verbes passifs.

Déportation, peine afflictive qui consiste dans le transport du condamné dans un pays éloigné. — Elle était usitée chez les Romains : chez eux, le déporté perdait les droits de cité et de famille. Elle est ancienne en Angleterre, qui déporte ses condamnés à *Botany-Bay* (v.) En Russie, on l'a généralement substituée à la peine de mort. Chez nous, elle fut introduite dans la législation criminelle par le Code pénal du 25 septembre 1791. Le Code pénal qui nous régit l'a conservée. Elle remplace la peine de mort encourue par l'homme coupable d'un crime contre la sûreté de l'état, quand le jury a déclaré qu'il y avait des *circonstances atténuantes* (v.). Les individus condamnés à la déportation doivent être transportés et demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par la loi hors du territoire continental du royaume; le déporté qui y rentre est passible des travaux forcés à perpétuité. En attendant qu'un lieu de déportation ait été établi, les condamnés à cette peine subissent à perpétuité celle de la *détention* (v.), soit dans une prison du royaume, soit dans une prison déterminée hors du territoire continental. Cette peine emporte la mort civile; pourtant le pouvoir peut accorder au condamné l'exercice des droits civils, en totalité ou en partie. — Nous mentionnerons encore la *déportation politique collective*, loi de proscriptions et de vengeances, dont tous les partis ont successivement usé sans jugement aucun, sous prétexte de sûreté générale, dans nos crises révolutionnaires.

Déportement, acte passager provenant d'une passion portée à l'extrême ou d'excès de table qui ont troublé la raison, et par lequel on sort de l'ordre en blessant les mœurs et l'honnêteté. Le caractère principal du *déportement*, c'est qu'il faut qu'il se satisfasse avec éclat et avec bruit, et qu'il appelle des témoins comme pour mieux insulter à la morale publique.

Dépositaire, celui ou celle à qui on a confié un *dépôt* (v.).

Déposition ; en politique, privation d'une charge éminente. Les rois sont *détrônés*, quand une guerre extérieure ou la force brutale intérieure les renverse; *déposés*, quand la volonté nationale, légalement ou du moins froidement exprimée, les force à renoncer à leur pouvoir; *déchus*, quand, par des atteintes portées aux droits du pays, celui-ci est amené à les déclarer indignes de le gouverner. Les *dépositions* d'empereurs romains avaient lieu à la suite de séditions militaires; les rois du moyen âge étaient *déposés* par des assemblées nationales. Long-temps les papes prétendirent au droit de *déposer* les souverains temporels; et ce fut une source féconde de malheurs.

Les papes eux-mêmes ont souvent été *déposés* par les conciles. — En droit ecclésiastique, la *déposition* est une peine canonique qui dépouille un prêtre de ses fonctions sans toucher au caractère de l'ordre; autrement il y aurait *dégradation* (v.) — En droit civil, c'est le récit fait en justice de ce qu'on sait relativement à une affaire, soit qu'il porte sur le fait, soit qu'il ait pour objet les circonstances accessoires. Les dépositions se divisent en *écrites* et en *orales*. La règle est que le témoin comparaisse en personne et raconte au juge ce qu'il sait. Il est des personnes qui, en raison de leur haute position sociale ou des fonctions qu'elles exercent, peuvent se dispenser de venir et envoient leur déposition écrite. Ces priviléges sont rares et l'on n'entend généralement par *dépositions écrites* que celles dont on donne lecture à l'audience, bien qu'elles aient été reçues oralement par le juge d'instruction. En matière civile, on les lit toujours; en matière criminelle, on ne les lit jamais, à moins que toutes les parties n'y consentent ou qu'il ne soit question de juger un contumace. Le serment est la condition essentielle de toute déposition; il est prescrit à peine de nullité. On ne peut entendre sans cette formalité que les personnes auxquelles la loi refuse la qualité de témoins. Quand une déposition paraît fausse, le président des assises peut ordonner l'arrestation immédiate de celui qui la fait, et dans ce cas la cause peut être remise à une prochaine session (v. *Enquête, Témoin*).

Dépôt (d'un mot latin signifiant *placer*, *remettre*, *donner en garde*). C'est un acte par lequel on remet entre les mains d'un tiers un objet dont on lui confie la garde. La chose dont la remise est faite constitue le dépôt; celui qui la confie est le *déposant;* et celui qui la reçoit, le *dépositaire*. La 1[re] obligation du dépositaire est de veiller à la sûreté du dépôt et de se tenir prêt à le remettre à toute réquisition du déposant, à moins qu'il n'ait été formé entre ses mains une opposition; alors c'est à la justice de prononcer. Le dépôt est essentiellement gratuit. Il deviendrait un *mandat* (v.) s'il ne l'était pas. Une autre condition essentielle de l'acte est que le dépositaire ne puisse se servir du dépôt, ni pour son usage, ni pour l'usage d'autrui; sans quoi il deviendrait *un prêt* (v.) *à titre gratuit*. Seulement le dépositaire doit subvenir aux frais d'entretien et de conservation du dépôt, comme le propriétaire, qui est tenu de lui rembourser toutes les avances légitimement faites. Le *dépôt volontaire* est celui dans lequel le choix du dépositaire dépend de la volonté du déposant. Le *dépôt nécessaire* est celui qui est contraint par un événement fortuit, imprévu, un incendie, une ruine, un pillage, un naufrage. Le *dépôt judiciaire* a lieu lorsqu'il y a contestation sur la propriété d'un objet en litige et qu'il importe pendant le

cours des débats d'en ordonner la remise entre les mains d'un tiers. Il est plus connu sous la dénomination spéciale de *séquestre judiciaire* (v.). Le dépôt volontaire qui porte sur un objet litigieux prend le nom de *séquestre conventionnel*. Les *dépôts publics*, c'est-à-dire ceux qui sont faits dans les caisses publiques, ont également un caractère particulier et une dénomination spéciale. On les appelle *consignations* (v.). Une *caisse de dépôts* et *consignations* a été instituée pour les recevoir. — En matière criminelle, le mandat de *dépôt* est une ordonnance en vertu de laquelle un prévenu contre qui il a été décerné un *mandat d'amener* est retenu dans la maison d'arrêt. — On appelle *dépôt de mendicité* un établissement public où on loge et nourrit des pauvres ; et *dépôt de la préfecture de police*, à Paris, de vastes prisons qui font partie de l'hôtel de cette préfecture et où sont déposés tous les individus arrêtés par les agents de la force publique.

Dépôt (art militaire), lieu où restent les soldats qui ne peuvent suivre le corps auquel ils appartiennent et où l'on exerce les recrues ; résidences, garnisons où sont laissés les conseils d'administration, les officiers de détail, les magasins, les ouvriers, les régistres, la matricule, le contrôle annuel général, les pièces de comptabilité, le surplus de l'armement, le fonds d'habillement. Ce mot trop vague à d'autres acceptions : il y a des *dépôts* de conscrits, de prisonniers de guerre, d'ambulance, d'artillerie. — Le *dépôt de la guerre*, appelé *archives de la guerre* en Portugal, *conservatoire* en Bavière, *bureau central d'état-major* en Prusse, date chez nous de 1688. Établi par Louvois dans un grenier du château de Versailles, il fut successivement transféré à Paris à l'hôtel des Invalides, puis à Versailles, et enfin à Paris au ministère de la guerre. Un grand nombre de documents inappréciables ont été perdus sans retour dans ces déménagements. La collection est encore cependant fort intéressante ; et les travaux importants qu'y préparent nos officiers d'état-major font l'admiration de l'Europe. Ce fut là que Voltaire puisa les matériaux militaires de son *Siècle de Louis XIV*. — Il y a aussi le *dépôt des fortifications* qui en a été détaché et le *dépôt de la marine*.

Dépôt (chirurgie), abcès, amas d'humeurs qui se forme en quelque endroit du corps que ce soit (v. *Abcès* et *Tumeur*).

Dépôt (chimie). Quand on réduit un corps solide en poudre et qu'on le jette dans un liquide non susceptible de se dissoudre, on remarque que les particules les plus grosses tombent les premières au fond, celles d'un volume moindre ensuite et les plus ténues en dernier lieu, formant une couche assez homogène et compacte. Le

dépôt peut être produit par la décomposition chimique. C'est ce qui a lieu dans la plupart des sources thermales ou autres. Il est produit aussi par une action électro-chimique, surtout dans les liquides où l'on rencontre des métaux hétérogènes en contact, comme dans les tuyaux de conduite ordinaire en fonte et terminés par des robinets en plomb.

Dépôts (géologie), grandes masses de matières minérales, tirant leurs noms particuliers des matières prédominantes. On désigne sous le nom *de dépôts granitiques* celles qui sont composées en général de *granit* (v.) mais qui renferment aussi accessoirement du *gneiss* (v.), du *porphyre* (v.), etc. ; sous le nom de *dépôts calcaires* (v.) celles qui contiennent des couches calcaires, puis des amas subordonnés de sable, d'argile, etc.—Les dépôts sont de différentes formations selon la nature des rochers qui les composent. Les dépôts granitiques sont de formation *plutonienne* (v.) ; les dépôts calcaires, de formation *neptunienne* (v.).—Les dépôts affectent différentes formes ; ils se présentent en *couches, strates, bancs, amas, nids, rognons, noyaux, géodes* et *filons.* — On désigne sous le nom de *terrain* (v.) un ensemble de dépôts

Dépouille (d'un mot latin ayant même signification). Cette expression, quoique prise d'ordinaire dans une acception odieuse, s'applique à l'enlèvement des fruits de la terre. On *dépouille* une récolte. Ce n'est qu'après que les terrains cultivés ont été *dépouillés*, qu'il est permis soit de les traverser, soit de les soumettre à la *vaine pâture* (v.), soit d'y exercer le droit de chasse. — Dans son application la plus usuelle ce mot entraîne une idée de violence. Sous le nom de *dépouilles opimes* on désignait à Rome la récompense accordée au soldat qui avait tué de sa main le chef ennemi ; elle consistait dans le droit de s'approprier les dépouilles de ce chef. — On appelle aussi *dépouille* la peau des animaux. Les *dépouilles* ou les débris des animaux et des végétaux sont pour l'homme une source féconde de richesses que le commerce utilise de cent manières, tantôt pour nos besoins domestiques, tantôt pour nos études. — On désignait aussi autrefois en droit ecclésiastique par *dépouille* un privilége dont jouissaient certains archidiacres, et en vertu duquel ils pouvaient choisir quelques-uns des meubles du curé défunt.

Dépravation, vicieuse direction dans les personnes ou dans les choses. Il y a des caractères dépravés comme il y a une dépravation dans les humeurs. On fait le mal quand on a le cœur dépravé, comme un goût détestable est le résultat de la dépravation de l'esprit et des mœurs. L'être le plus capable de perfection, l'homme, par l'abus de ses nobles facultés, est devenu le plus capable de dépravation. La

lionne, la tigresse allaitent leur progéniture et s'immolent pour sa défense ; la femme dépravée abandonne son enfant. — Mentionnons en passant les *dépravations morbides*, telles que celles du goût chez quelques individus qui avalent de la craie, du charbon, de la cire à cacheter et même des cheveux, etc. La *dépravation des humeurs* se remarque dans le scorbut, le cancer, etc.

Déprécation, figure de rhétorique qui consiste à substituer au simple raisonnement d'instantes prières appuyées par tous les motifs qu'on croit les plus propres à toucher ceux que l'on presse. La *déprécation* ne saurait s'allier avec une bassesse rampante ; une noble fierté tempérée par un ton modeste, tel doit en être le caractère.

Déprédation, malversation d'un mandataire infidèle qui gaspille en dépenses abusives les ressources qui lui sont confiées. Nous devons aux *déprédations* de l'ancien régime l'admirable système financier que nous possédons, la perception centrale des impôts, la publicité des comptes, l'usage des *budgets* (v.) et la *cour des comptes* (v.).

Dépression (d'un mot latin signifiant *profondeur*, *abaissement*). C'est dans l'acception la plus usuelle l'effet produit par la pression, l'abaissement de ce qui est pressé. Ce mot, en chirurgie, caractérise les fractures du crâne ou de toute autre région du corps dans laquelle les portions d'os brisés ont perdu leur niveau et ont été enfoncées de manière à comprimer les viscères et autres parties molles. — En pathologie, lorsqu'il y a *dépression* des forces, on les relève par des toniques, des excitants ; on emploie les débilitants comme remèdes contre l'*oppression* des forces résultant de leur surabondance. — En botanique, *dépression* indique l'état des parties de plantes couchées, aplaties, enfoncées. — En termes d'astronomie nautique, c'est l'abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon vrai.

Dépriser, c'est ôter du prix, du mérite, de la valeur d'une chose ; tandis que *mépriser*, c'est n'en faire aucun cas. Mépriser est par conséquent une expression bien plus forte que dépriser. On peut *dépriser* une marchandise que le vendeur prise trop haut ; et il faut *mépriser* les vices bas et honteux. Tout le monde *méprise* la sordide avarice, et quelques gens seulement *déprisent* les avantages de la science. Le premier de ces sentiments à sa source dans la notion du juste et de l'injuste inhérent au cœur de l'homme : l'autre n'est qu'une folle vengeance de l'ignorance.

De profundis, mots du psaume CXXXI^e^ introduit dans la liturgie latine et chanté aux services funèbres. Cette prière poétique remplit l'âme d'espérance et de courage ; les pensées en sont vives, profondes, mélancoliques ; le pécheur supplie Dieu d'écouter son

repentir. *J'attends le pardon de mes fautes*, dit-il, *avec la persévérance de la sentinelle qui reste à son poste depuis l'aurore jusqu'à la nuit*. Ce psaume est incontestablement un des plus beaux du recueil attribué au roi David.

Dépuratif. On appelle ainsi un grand nombre de médicaments, de nature différente, usités pour purifier le sang ou les humeurs, en détruisant, neutralisant ou évacuant les principes morbifiques qui les altèrent. Ce genre de médicaments, qui doit sa vogue à la *médecine humorale*, est fort prisé dans la médecine populaire. Des théories, qui ont toujours séduit le vulgaire, ont fait attribuer plusieurs maladies à l'impureté du sang ou de tout autre fluide entrant dans la composition du corps humain; de là l'emploi de tout ce qu'on a cru propre à purifier ces fluides, ces humeurs. A cet effet on use de *sudorifiques*, jus d'herbes, etc. Loin d'en offrir la liste, nous croyons devoir prévenir que la plupart ne méritent pas leur dénomination.

Députation, envoi d'une ou de plusieurs personnes chargées d'une mission vers un prince ou une assemblée, à l'effet de traiter au nom d'une compagnie, d'un corps, ou de poursuivre quelque affaire. Les députations sont plus ou moins solennelles. Dans l'ancienne France, l'assemblée du clergé nommait des députés pour complimenter le roi; le parlement faisait par des députés ses *remontrances* au souverain: les pays d'états lui envoyaient une *députation* à la fin de chaque assemblée. La vieille Allemagne avait ses *députations*, sorte d'assemblée des états de l'empire différente des diètes, instituée par les états à la diète d'Augsbourg en 1555 (v. *Chambre*, *Cercles*, *Diètes*). — La constitution décrétée en 1789 par l'assemblée nationale a élargi chez nous le sens du mot *députation*. — Quand un corps est trop nombreux pour se déplacer en entier, il choisit un certain nombre de ses membres pour le représenter loin de lui : c'est ce qu'on appelle *députation*. — Aux termes de la même constitution, chacun des 83 départements de la France envoyait, de deux ans en deux ans, à Paris ou dans quelque autre ville désignée, une *députation* composée d'un nombre de personnes en rapport avec sa population et la somme de contributions qu'il payait. Cette *députation générale* du royaume, réunie dans un même lieu, représentait la nation entière et formait l'assemblée nationale ou le corps législatif. Aux termes de la charte de 1814 révisée en 1830, ou de la loi électorale du 19 avril 1831, chacun des 86 départements, subdivisés en colléges électoraux, envoie à la chambre une *députation* formée d'un nombre de membres en rapport avec son étendue et son importance. Les députations

les plus nombreuses sont celles de la Seine, du Nord, de la Seine-Inférieure et de la Gironde ; les moins nombreuses, celles des Basses et Hautes-Alpes et de la Corse.—Le mot *députation* désigne encore toute réunion d'individus représentant un corps, une compagnie, une société.

Député, celui qui est envoyé par une nation, par un prince, par une communauté, par une compagnie, pour s'acquitter de quelque commission. Ce mot n'a pas le même sens qu'*ambassadeur* ou *envoyé*. L'ambassadeur et l'envoyé parlent au nom d'un souverain dont le premier représente la personne et dont le second n'exprime que les sentiments. Le député est l'interprète et le représentant d'un corps particulier, d'une agglomération quelconque d'individus ayant les mêmes intérêts et les mêmes besoins. Le titre d'ambassadeur éveille dans notre esprit l'idée de magnificence ; celui d'envoyé, l'idée d'habileté, et celui de député, l'idée d'élection. — Les *députés* chez les anciens étaient soit des forgerons, des armuriers, soit des hommes actifs suivant l'armée pour enlever les blessés de la mêlée et les soigner. — *Député* s'entend aujourd'hui, en langage politique, du citoyen élu par ses concitoyens pour les représenter dans une assemblée délibérante ou législative. Les conditions d'âge ou de fortune nécessaires pour être promu aux fonctions de député ont varié suivant les temps et l'organisation constitutionnelle des états. Il en a été de même des conditions qui confèrent le droit de nommer les députés. — Dans les anciennes assemblées des *états généraux* (v.), on comptait 3 sortes de députés, ceux du clergé, ceux de la noblesse et ceux du tiers état. Il serait fort difficile de savoir quel était leur nombre, par quel mode ils étaient élus, de quels priviléges ils jouissaient. Le député à l'*assemblée nationale* devait payer un marc d'argent d'impôt, environ 50 francs et posséder une propriété foncière quelconque. Peu après l'assemblée revint sur cette décision et arrêta que tous les citoyens actifs, quels que fussent leur état, leur profession et contribution, auraient qualité pour être élus députés. Aujourd'hui tout Français, jouissant de ses droits civils et politiques, âgé de 30 ans et payant une contribution annuelle et directe de 500 francs, peut être élu député. Le nombre des députés s'élève à 459, ils sont élus pour 5 ans ; la moitié au moins des députés de chaque département doit être prise parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans ce département. — En Belgique il n'existe d'autre condition pour être apte à remplir le mandat de député que d'être citoyen belge domicilié en Belgique, âgé de 25 ans. — En Angleterre c'est un principe admis que tout citoyen a le droit d'être élu député, à l'exception des mineurs et des fils d'étrangers, mais ce principe souffre encore de

nombreuses exceptions. Le député qui accepte de la couronne une place salariée est, comme chez nous, soumis à la réélection. — En Allemagne, pour être éligible aux assemblées d'état, il existe plusieurs conditions diverses. Il faut avoir accompli 21 ans à Brunswick, 25 à Nassau, Schaumbourg, Lippe, Hanovre, et autres états de la confédération germanique. Dans d'autres, on exige 30 ans, particulièrement en Prusse, à Bade, à Saxe-Weimar. Il est nécessaire de remplir aussi quelques conditions de fortune.

Déraison, manque de raison, quand *raison* est synonyme de *sagesse*. Être *déraisonnable*, c'est être privé de la qualité la plus indispensable à l'homme pour régler ses actions. La force, le courage, la science, deviennent inutiles, nuisibles même, si la *déraison* en fait usage. La *déraison* résulte souvent de la légèreté, de la présomption, de la faiblesse, toutes passions provocatrices. L'obéissance la compense chez l'enfant. Sans frein chez l'homme fait, elle méconnaît les lois divines et humaines, son intérêt et celui de tout ce qui lui est cher. Nous parlons de la déraison habituelle; car montrer une fois de la déraison, en passant, n'indique pas qu'on soit ordinairement déraisonnable. Quel homme pourrait en effet se vanter de n'avoir pas dans sa vie donné quelques preuves de *déraison?*

Dérision, moquerie le plus souvent accompagnée de mépris. C'est une *dérision* amère que de prêcher l'abstinence aux gens qui manquent de tout.

Dérivation (d'un mot latin qui signifie *détourner*), action de dériver, de détourner les eaux : *canal de dérivation*. — En médecine, c'est l'action de détourner une irritation, une cause morbide, de l'attirer d'une partie vers une autre où ses effets seront moins dangereux; c'est l'excitation artificielle d'une des régions saines du corps opérée dans le but de rompre la tendance qu'ont les fluides à se diriger vers une autre région interne ou externe plus importante, et où existe une exaltation morbide des propriétés vitales. La dérivation est exactement la même chose que la *révulsion* (v.), bien qu'on ait voulu établir entre elles une différence fondée sur la distance qui sépare le point malade de celui qu'on choisit pour l'application des excitants. — *Dérivation* en grammaire résume la manière dont les mots naissent les uns des autres; c'est l'origine d'un mot tiré d'un autre mot. — On entend en algèbre par *calcul des dérivations* une méthode que fonda en 1800 Arbogast, ancien membre de la convention, recteur de l'académie de Strasbourg, et qui fait dériver les quantités les unes des autres par un procédé uniforme d'opérations.

Dérive. C'est la déviation de la route d'un vaisseau causée par l'action du vent sur ses voiles.

Derme (d'un mot grec qui signifie *écorcher*), expression usitée en anatomie pour désigner la partie de la peau des animaux qu'on appelle vulgairement *cuir*, d'où vient l'expression populaire *entre cuir et chair* (v. *Peau*). Lorsqu'en anatomie générale on groupe, sous le nom de *système cutané*, toute la peau, soit externe, soit intérieure et viscérale, appelée *membrane muqueuse*, on doit distinguer la couche dermeuse générale en *derme* externe ou de la peau du dehors, et en *derme* interne ou de la peau viscérale. On désigne sous le nom de *tissus dermeux* la combinaison des fibres et autres éléments organiques qui entrent dans la composition de la peau, parce que le derme en constitue la partie principale. C'est avec beaucoup de convenance qu'on a appliqué le nom d'*épiderme* (v.) à la couche mucoso-cornée placée sur le derme et formant la limite de l'animal dans le monde extérieur. Les maladies du *derme* sont plus généralement qualifiées de *maladies de la peau*. — En botanique, le mot *derme* signifie seulement enveloppe et non peau, comme dans le règne animal.

Dérogation (d'un mot latin signifiant *détruire*). C'est, chez nous, l'action de modifier, de changer, de quelque manière que ce soit, une loi, un acte quelconque de l'autorité publique, un traité, une convention, des droits, un usage, etc. ; c'est s'en écarter, faire quelque chose qui y soit contraire. Il y a *dérogation* à une loi lorsqu'une partie de cette loi est *abrogée*. — On entend encore par cette expression une convention contraire à une disposition de la loi. Il est de principe qu'on ne peut *déroger* aux lois impératives ou prohibitives, ni à celles qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. — *Déroger à la noblesse*, ou simplement *déroger*, c'est faire quelque chose qui, d'après les lois d'un pays, entraîne la perte des priviléges attachés à la noblesse. Prendre des terres à ferme, ouvrir boutique, c'était autrefois *déroger*. Mirabeau, louant une boutique à Aix et inscrivant au-dessus de la porte : *Mirabeau, marchand de drap*, dérogeait.

Déroute, mot à étymologie douteuse et difficile. C'est la fuite d'une armée qui a été défaite, rompue, ou qui d'elle-même a pris l'épouvante ; c'est l'état d'un corps de troupes se retirant en désordre à la suite d'une bataille perdue. La *retraite* est un mouvement en arrière exécuté avec ordre. La *défaite* est la confusion d'une retraite. La *déroute* est le comble de la défaite ; c'est une fuite honteuse dont les conséquences sont presque toujours funestes.

Dervis, derviche (en persan *seuil de porte*, c'est-à-dire *humble*, *patient*, *sage*, *retiré*). On appelle ainsi en Orient les religieux, les cénobites, et plus spécialement les moines musulmans ou indiens ; les

Turcs et les Persans ont d'autres noms pour les religieux chrétiens. Les premiers *dervis* remontent au berceau de l'islamisme, mais d'abord on les appela *sofyrs* et *fakirs* (v.). Ils ne reçurent le nom de *dervis* que lorsqu'ils se furent réunis en communautés. Leur nombre est très-grand; il y a 32 ordres principaux dans l'empire ottoman. Chaque congrégation a sa règle, ses pratiques, son costume. Les *cheikhs* ou supérieurs nommés par le mufti de Constantinople portent des robes de drap vert ou blanc, garnies de fourrure en hiver. Presque tous laissent croître barbe et moustaches. Ils ont les cheveux flottants ou relevés en chignon, ou coupés. Tous récitent plusieurs fois par jour des chapelets de 33, 66 et 99 grains. La plupart de leurs couvents sont dotés par des bienfaits ou des legs pieux. Ils y demeurent au nombre de 20 à 40, soumis à un *cheikh*. Quant aux besoins de la vie, ils y pourvoient en exerçant quelque métier, en copiant des manuscrits et en sollicitant la générosité des riches. Autrefois la mendicité était interdite à tous, sauf aux *becktachys*. En outre, les couvents les mieux dotés aident les autres. Celui de Péra, faubourg de Constantinople, est visité de tous les Européens, qui y vont voir les dervis danser, se balancer, tourner sur un de leurs talons avec une incroyable rapidité en tenant dans leurs dents un fer rouge ou un charbon ardent, jouer les convulsionnaires, s'enfoncer des instruments pointus dans les oreilles ou autres parties du corps. Lorsque épuisés de fatigue et de douleur, ils tombent sans connaissance, on les porte sur leurs lits pour les soigner. Ces exercices bizarres, qui durent des heures entières, sont mêlés de prières, de hurlements, et parfois d'un chant aigre, mais doux, dirigé par le *cheikh*, qui bat la mesure avec des cymbales, accompagné de flûtes traversières, tambours de basque, petites timbales, psaltérions, sistres et tambourins. Tous ces moines sont en vénération chez les musulmans, même des plus hautes classes. Les généraux en emmènent dans leurs expéditions. Ils aiment à suivre les armées comme volontaires, animant les soldats par leurs prières, leurs prédications et leur courage. Mais il y a aussi parmi eux des hypocrites, des charlatans et des fripons qui se mêlent d'interpréter les songes, d'exorciser, de vendre des remèdes secrets et des talismans aux femmes et aux hommes superstitieux. Plusieurs, surtout les *dervis voyageurs*, se dégradent par leur immoralité, leur dissolution et leurs débauches.

Desaix de Voygoux (L.-Ch.-Ant.), célèbre général français, né en août 1768, à St-Hilaire-d'Ayat, près Riom, d'une famille noble; élève distingué de l'école d'Effiat, sous-lieutenant à 15 ans dans le régiment de Bretagne, nommé en 1791 commissaire des guerres,

puis aide-de-camp du général Victor de Broglie. La France républicaine avait à repousser l'Europe coalisée. Quoique noble, Desaix embrassa avec enthousiasme la cause du peuple, servit en Alsace, contribua à la prise de Haguenau, et, malgré une blessure à la joue, refusa, sur le champ de bataille de Lauterbourg, de se faire panser avant d'avoir rallié nos bataillons rompus par l'ennemi. Général de division sous les ordres de Pichegru, puis de Moreau, il enleva Offenbourg au corps du prince de Condé. Chargé de la défense du fort et du pont de Kehl après la retraite de Bavière, il défendit ce poste avec tant de vaillance, que l'archiduc Charles dut renoncer à l'espoir de l'entamer. Après le traité de Campo-Formio, on le nomma général en chef de l'armée d'Angleterre. Desaix s'attacha à Bonaparte, le suivit en Égypte, défit les Mamelucks, battit Mourad-Bey, s'empara de la Haute-Égypte, qu'il gouverna avec une sagesse admirable, et où les populations le surnommèrent le *sultan juste*. Il retournait en Europe, après le traité d'El-Arisch, conclu avec les Anglais et les Turcs, lorsque, au mépris du droit des gens, l'amiral Keith l'arrêta à Livourne. — Rendu à la France au moment où Bonaparte 1er consul, allait en Italie, il se hâta de le joindre, et fut nommé commandant de 2 divisions de l'armée de réserve. Il arriva à Marengo la veille de la bataille. Là devait se terminer sa brillante et noble carrière (14 juin 1800) ; une balle le frappa mortellement au cœur, au milieu d'une charge. Desaix n'avait que 32 ans.

Désappointement, mot récemment emprunté par notre langue à celle des Anglais, et qui est synonyme d'*attente trompée*, d'*espérance déçue*. « Le désappointement, a dit madame de Staël, marche derrière l'enthousiasme. »

Désarmement. Avant nos guerres de la révolution on ne conservait après la ratification d'une paix générale qu'une partie des troupes qui avaient été mises en campagne ; le reste était congédié et rentrait dans ses foyers. Ce licenciement prenait le nom de *désarmement*. Aujourd'hui ce terme, sauf l'acception politique, est seulement usité pour indiquer que les fortifications d'une place de guerre sont dépouillées du matériel qui servait à en défendre les approches ; que les bouches à feu, les projectiles, les affûts, les caissons sont rentrés dans les arsenaux. — On *désarme* un vaisseau, une escadre, en lui enlevant le personnel et le matériel qui ont servi à son armement. — On *désarme* une troupe par punition quand elle s'est mutinée ou révoltée ; on retire alors au soldat tout ce qui constitue son armement, son équipement ; on met la cavalerie à pied, on enlève à l'artillerie ses pièces.

Désastre. Ce mot, qui vient, suivant les uns, du substantif *astre* uni à la particule privative *de*, et veut dire alors *sous une mauvaise étoile*, vient, suivant d'autres, d'un mot latin signifiant *détruire*, et signifie *événement funeste*, *grand malheur*, ou les effets qui en résultent. Il s'applique surtout aux calamités publiques, aux conséquences déplorables de tous les fléaux qui affligent l'humanité. — Quand l'eau, le feu, le fer ou l'air empoisonné détruisent les richesses du sol, renversent les villes et couvrent la terre de débris et de cadavres, il y a *désastre*. Les déluges de tous les peuples, les inondations, les orages, les torrents, les avalanches; les guerres, les volcans, les incendies, le feu du ciel; les éboulements, les écroulements, la famine, les tremblements de terre, la peste, le choléra; que de causes de désastres, sans compter le plus terrible de tous les fléaux, la colère des tyrans, rois ou peuples, source intarissable de pleurs, de cris, de sang et de ruines!

Désaveu (jurisprudence), synonyme de *dénégation*; c'est le refus de reconnaître à quelqu'un certaines qualités; la déclaration que fait une personne, que celui qui a agi en son nom n'en avait pas le pouvoir. C'est ainsi qu'en matière de procédure une partie déclare qu'elle n'a pas autorisé un officier public à faire ce qu'il a fait pour elle. Le désaveu est *principal* ou *incident*; *principal*, quand il est dirigé contre un acte sur lequel il n'y a point d'instance ou sur lequel une instance est terminée; *incident*, lorsqu'il est formé contre un acte fait dans le cours d'une instance encore pendante. — En droit féodal on appelait *désaveu du seigneur* le refus d'un vassal de rendre foi et hommage à son seigneur, en lui *déniant* la mouvance de son fief. Quand le désaveu n'était pas fondé, le vassal encourait la *commise* ou la confiscation de son fief au profit du seigneur.

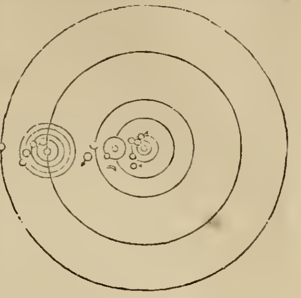
Descamisados (*hommes sans chemise*), synonyme de nos *sans-culottes* de la révolution; cette qualification fut donnée en Espagne, de 1820 à 1821, à la fraction la plus violente du parti démocratique.

Descartes (ou plutôt Des Quartes [René]), et dans les titres latins du XIVe siècle *de Quartis*, chevalier, seigneur du Perron, naquit à la Haie en Touraine, le 31 mars 1596, d'une famille noble et ancienne, dont les différentes branches s'étaient établies en Touraine, en Poitou et en Bretagne. Son père était conseiller au parlement de Rennes. La peste s'étant déclarée dans cette ville, sa mère se retira momentanément en Touraine, où elle donna le jour à Descartes. Dès son enfance il fatiguait de questions les personnes qui l'entouraient et qui ne l'appelaient que le *petit philosophe*. Son père le mit à 8 ans au collége des Jésuites de la Flèche; ses progrès furent

rapides, il apprit les langues et la philosophie anciennes et s'adonna avec une ardeur toute particulière à l'étude des mathématiques. Sorti du collége à 16 ans, il passa un an à Rennes auprès de ses parents; puis il vint à Paris, où ses liaisons avec d'autres jeunes gens de son âge, l'entraînèrent au jeu et à toutes sortes de dissipations. En 1617, à l'âge de 21 ans, il céda aux sollicitations de son père, se fit soldat et alla servir volontairement et à ses frais sous Maurice de Nassau et sous le duc de Bavière. Il voyagea encore dans presque toute l'Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Hollande, revint à Rennes et de là à Paris, trouvant toujours le temps, au milieu de cette vie agitée, de s'occuper de ses études. Ce fut même à l'époque de son séjour à l'armée qu'il commença son *discours sur la méthode*, son ouvrage sur la musique et quelques-uns de ses travaux mathématiques. Pendant les loisirs de ses quartiers d'hiver, il s'enfermait dans sa chambre pour se livrer à ses méditations. Un jour sa tête s'échauffa au point qu'il crut entendre une voix céleste qui lui promettait de lui enseigner le vrai chemin de la science. Socrate avait foi dans son démon familier; Christophe Colomb entendait une voix du ciel qui l'appelait à la découverte de l'Amérique; Bacon attribuait ses découvertes à une inspiration divine. Comme eux Descartes vit des étincelles de feu briller dans sa chambre, il invoqua le Seigneur et la sainte vierge et fit vœu d'aller en pèlerinage à N.-D. de Lorette et de voyager à pied depuis Venise jusqu'au lieu saint. Des circonstances favorables s'étant présentées, le vœu fut accompli. A son retour, il passa par Rome à l'époque du jubilé, et par Florence, où il oublia de voir Galilée. Rentré en France, il vendit une partie de son bien, dont il retira 7 à 8,000 livres, alla voir le siége de la Rochelle, s'engagea comme volontaire dans l'armée royale et servit en cette qualité jusqu'à la prise de la ville. En 1629, le climat de la Hollande, qu'il regardait comme plus favorable à sa santé, et les institutions libres de ce pays, le déterminèrent à aller s'y établir. Ce fut là que parurent presque tous ses ouvrages; mais, contre son attente, ce fut dans ce pays qu'ils lui suscitèrent le plus de persécutions. Lui qui avait démontré l'immatérialité de l'âme et l'existence de Dieu, lui qui s'acquittait avec scrupule de ses devoirs religieux, fut accusé d'athéisme et de déisme par les protestants; et il ne fallut rien moins que l'intervention de l'ambassadeur de France pour empêcher que ses œuvres immortelles ne fussent brûlées publiquement par la main du bourreau. A Rome, on se borna à en interdire la lecture et la vente. On les discuta, on les critiqua en France, mais ils ne furent l'objet d'aucune censure de la part de l'autorité. Louis XIII lui accorda, au contraire, une pension de 3,000 livres

qui, à la vérité, ne fut jamais payée, par suite des malheurs du temps. Mais ses libraires se plaignaient du peu de débit de ses livres; ses cheveux blanchissaient, et il se mit à étudier la médecine pour essayer de prolonger sa vie jusqu'à 100 ans au moins. Dans le but de le distraire de ses chagrins, Chanut, son ami, ambassadeur de France à la cour de Suède, engagea la reine *Christine* (v.) à appeler le philosophe, dont elle avait admiré les écrits. Il partit donc pour la Suède, où il fut reçu avec affabilité et la plus grande distinction. La reine voulut qu'il lui donnât des leçons. Logé à l'ambassade de France, il se rendait tous les matins à 5 heures dans la bibliothèque de la cour; et Christine employait les premières heures de la journée à l'entendre discuter sur la philosophie. Mais son tempérament ne put pas résister à l'inclémence du climat, il fut attaqué d'une inflammation de poumons accompagnée d'une fièvre continue, et expira dans la nuit du 11 février 1650, à l'âge de 53 ans, après avoir reçu toutes les consolations de la religion, pour laquelle il avait toujours professé le plus profond respect. La reine fut vivement affectée de cette perte; elle voulait que ses restes fussent placés parmi les sépultures des rois de Suède; mais 17 ans après elles furent rendues à la France. Descartes était de petite taille, il avait la tête grosse, les joues bouffies, les yeux grands et à fleur de tête, la bouche large et fendue irrégulièrement. Son teint était coloré. Sa figure exprimait la méditation et la sévérité; mais il avait l'angle facial très-étroit. — Christine, abjurant le protestantisme sur la fin de ses jours, déclara que c'était dans les entretiens de Descartes qu'elle avait puisé la première semence de sa conversion. — A l'article *Cartésianisme* de ce dictionnaire, on a essayé de donner une idée générale du système philosophique de Descartes autant qu'il peut être exposé dans les limites étroites qui nous sont imposées. Il ne nous reste plus qu'à parler de son système cosmologique, si long-temps célèbre sous le nom de *système des tourbillons*, et dont les immortels travaux de Newton ont démontré la fausseté. Descartes croyait qu'à l'origine du monde toutes les parties qui le composent étaient d'une grosseur égale et médiocre, et que Dieu a fait qu'elles ont commencé à se mouvoir avec une force égale, mais en sens divers, chacune autour d'elle-même, et enfin plusieurs ensemble autour d'un centre commun. Dans ces divers mouvements, les molécules se sont arrondies en boule par leur frottement mutuel. La poussière très-fine qui s'est formée de cette opération est ce que Descartes appelle le 1er élément; les petites boules forment le 2e; et les parties de la matière animées de peu ou de point de mouvement ont formé le 3e. Du 1er sont formés le soleil et les étoiles dites fixes

et en général la lumière; les cieux se composent du 2e, et la terre avec les planètes et les comètes du 3e. D'où résulte la division des corps en 3 classes, les lumineux, les transparents et les opaques. Le soleil et chaque étoile fixe sont le centre d'un tourbillon qui en entraîne d'autres plus petits qu'ils entraînent avec eux. Le tourbillon du soleil, par exemple, emporte avec lui les planètes : le tourbillon de la terre fait tourner la lune autour d'elle comme celui de Jupiter entraîne ses satellites; et la terre est immobile au centre de son ciel comme un homme qui est transporté d'un pays à un autre par un vaisseau; le tourbillon entier du soleil et des planètes tourne autour d'elle. Il est impossible, dans les quelques lignes qui nous sont permises par le cadre de cet ouvrage, d'expliquer plus clairement un système qui séduisit par son ingénieuse nouveauté, et que Fontenelle a si spirituellement exposé et développé dans ses lettres sur la *Pluralité des Mondes*, ouvrage auquel force nous est de renvoyer. — Voici les titres des principaux ouvrages de ce génie supérieur : *Discours sur la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences;* chef-d'œuvre de raisonnement qui est resté le principal titre de gloire de Descartes; et qui, considéré comme simple ouvrage littéraire, a encore le mérite d'avoir fait faire un pas immense à la langue française. — *Traité de dioptrique; Dix discours sur les météores; Traité de géométrie; Les Méditations; Principes de la philosophie; Le monde*, etc.


Système de Descartes.

Descendants. En termes de jurisprudence et de généalogie, se sont ceux qui descendent en ligne directe d'une souche commune. Tels sont par rapport aux aïeux leurs fils et petits-enfants.

Descente. En termes d'art militaire et de marine, la *descente* est une opération mixte, exigeant le concours de la marine et de l'armée de terre. C'est l'invasion d'un pays par sa frontière maritime. On a tort de confondre la descente avec le débarquement qui n'en est qu'une phase, un épisode. Le débarquement se réduit à l'action d'extraire des embarcations les hommes ou les choses dont on les a chargées. Une descente est toujours une entreprise hostile. — *Descente* signifie aussi l'action de se transporter dans un lieu par autorité de justice pour en faire la visite, pour y procéder à quelques perquisitions, etc. — Ce mot est encore employé dans une

foule de circonstances par les arts, les métiers et les sciences, et toujours sous une acception indiquant un mouvement de haut en bas de quoi que ce soit.

Description, représentation d'un objet, d'une action au moyen de la parole, mise en relief de la nature d'une chose, des diverses circonstances d'un fait. Considérée comme une des formes qu'aime à revêtir la pensée, la *description* appartient à la logique; mais cette forme étant la plus favorable à l'imagination, elle est aussi du ressort de la rhétorique et de la poétique. En logique la définition est une *description* réduite à ses termes les plus simples. Dans le domaine de la poésie et de l'éloquence, la narration s'identifie souvent avec la *description*. Élevée à sa plus haute perfection, elle prend chez les rhéteurs le nom d'*hypothypose* (v.). Plus puissante que la peinture, la description imite les sons, reproduit la succession des mouvements, exprime les élans du cœur, révèle les secrets de la pensée. C'est un tableau vivant. — Il faut se garder de confondre la *description* (v.) et la poésie descriptive. L'une déroule un tableau, l'autre en colore les détails. Les descriptions sont souvent heureusement placées dans l'épopée, le drame, la poésie lyrique, l'histoire même. — Mais la poésie descriptive ressemble à l'*antithèse*; elle ne peut pas être prodiguée impunément. L'art qui commence ou qui rétrograde se montre incessamment *descriptif*. Ronsard, Saint-Amand, Colletet, Scudéry d'une part, de l'autre plusieurs poètes de nos jours en fournissent la preuve. C'est l'élégant Delille qui, avec sa fécondité souvent fatigante, a rouvert la porte à l'abus de la *poésie descriptive*. La fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci ont eu des poèmes sur l'*agriculture, l'art de la guerre, l'éloquence, l'architecture, la peinture, la navigation, l'astronomie, les saisons, les mois, les quatre parties du jour, les quatre âges, les jeux de l'enfance, les jardins, les trois règnes, le potager, le verger, les plantes, les fleurs, les oiseaux, l'imagination*, et beaucoup d'autres sans doute que nous oublions. — Aujourd'hui la poésie descriptive n'enfante plus, il est vrai, des ouvrages spéciaux, mais elle envahit plus ou moins tous les ouvrages de la nouvelle *école*. — En termes de droit, la *description* est un inventaire des objets qui se trouvent en évidence dans la maison mortuaire, et dont il sera nécessaire de faire le recollement lorsqu'il sera procédé à l'inventaire définitif.

Désemparer. Ce verbe n'a réellement que deux acceptions, du reste bien distinctes; il signifie : 1° s'en aller, quitter la place. A notre arrivée, les ennemis ont *désemparé;* tant que vous ne recevrez pas de mes nouvelles, ne *désemparez* point; ne *désemparez* point de

là; l'assemblée voulut statuer sans *désemparer*, etc.; 2° en termes de marine, couper à coups de canon les mâts, les vergues, les manœuvres d'un vaisseau, déchirer ses voiles ou démonter son artillerie. Un vaisseau peut être aussi *désemparé* par les éléments.

Désenchantement, retour au positif des choses, ou bien dégoût complet d'un objet qui a des avantages réels, mais dont on ne peut plus jouir. Le désenchantement ou désabusement est la maladie dominante du siècle. Les plus nobles passions nous trouvent souvent insensibles et c'est à peine si nous sommes alors succeptibles de l'enthousiasme de la raison.

Désert, lieu inhabité, quoiqu'il ne soit pas toujours inhabitable. On donne aussi ce nom à des pays où l'on rencontre des hommes sans demeure fixe, comme certaines parties de l'Arabie, de l'Afrique et de l'Asie centrale, etc., parce que ces hommes, en leur qualité de nomades, n'*habitant* nulle part, ces contrées peuvent être regardées comme *inhabitées*. Les côtes de la mer Glaciale, au contraire, ne sont point des *déserts*, quoique les hommes y soient prodigieusement rares; parce que ceux qui peuvent supporter ces tristes climats y ont creusé des demeures souterraines où ils passent l'hiver et déposent leurs provisions, et que, comme ils occupent ainsi un domicile fixe, cette région est *habitée*. — Par exagération, on emploie ce mot : 1° pour désigner un pays peu populeux; 2° pour indiquer l'absence d'un grand nombre de personnes; 3° pour exprimer les ennuis de l'isolement.

Désertion, abandon du service de l'état, sans congé, par un militaire. — Au figuré, on se sert de cette expression en parlant d'un individu qui s'est séparé d'un parti, d'une association, etc. C'est ainsi qu'on dit : La *désertion* de cet homme influent leur a fait un tort immense, etc. — En termes de jurisprudence, on nomme : 1° *désertion d'appel*, l'abandonnement qu'on fait d'un appel, faute de le relever dans le temps prescrit; 2° *désertion d'un héritage*, la négligence d'un propriétaire qui laisse un héritage vide et en friche.

Désespoir, perte de l'espérance, inquiétude accablante de l'âme causée par la persuasion qu'on ne peut obtenir un bien après lequel on soupire, ou éviter un mal qu'on abhorre. — *Faire une chose en désespoir de cause*, c'est la faire comme une dernière tentative sur le succès de laquelle on compte peu. — On dit qu'une chose *est le désespoir* de quelqu'un pour expliquer *qu'il ne saurait espérer* de la faire assez bien.— *Désespoir* signifie aussi *chagrin violent, douleur portée au plus haut degré*, et quelquefois il est pris pour la cause même de ce chagrin, car on dit également : Votre conduite *fait* et votre conduite *est* mon *désespoir*.

Desforges (Pierre-Jean-Baptiste Choudard), acteur et auteur dramatique, né à Paris en 1746, mort en 1806. Dès l'âge de 18 ans, il avait esquissé deux tragédies sur les sujets assez bizarres de *Tantale et Pélops* et de *La mort de Jérémie*. Mais à peine fut-il hors du collége que l'amour du plaisir vint endormir ses précoces dispositions poétiques. Reveillé en sursaut par la misère, il lui fallut chercher à se créer des moyens d'existence. Il les demanda au théâtre, et fit d'abord représenter avec succès chez Nicolet une petite comédie-proverbe intitulée : *A bon chat bon rat*. Il débuta ensuite à la Comédie-Italienne, et s'engagea pour le théâtre de Pétersbourg. De retour en France, Desforges se voua exclusivement à la littérature. Parmi un grand nombre d'ouvrages qu'il donna au Théâtre-Italien, *Tom Jones à Londres* et *la Femme jalouse* lui assurèrent un rang distingué comme auteur dramatique. Ces deux pièces ont été transportées et sont restées au répertoire du Théâtre-Français.

Déshérence, droit qu'a l'état et qu'avaient autrefois le roi et les seigneurs hauts justiciers, de recueillir les successions auxquelles ne se trouve appelée aucune des personnes désignées par la loi. — On entend aussi par ce mot l'état d'une succession soumise au droit de *déshérence*. — Du reste, la succession en *déshérence* n'est en quelque sorte qu'un dépôt; car, si un héritier jusqu'alors ignoré se présente avant l'expiration de 30 années, l'état est obligé de lui restituer la succession qui était demeurée sans maître.

Déshonnête. Il ne faut pas confondre ce mot avec celui de *malhonnête*, qui indique un manquement aux lois de la civilité ou de la probité, tandis que l'autre signifie une atteinte aux convenances, à la pudeur. Un homme *malhonnête* est celui qui pèche contre les usages et les bienséances; un *malhonnête* homme désigne un homme qui a manqué aux lois de la probité. Des actions, des paroles *déshonnêtes* sont celles qui blessent les convenances et la pudeur.

Déshériter, priver quelqu'un de sa succession.

Déshonneur, perte de l'honneur, en vertu d'un arrêt porté par l'opinion et qui attaque l'individu social dans ce qu'il doit avoir de plus cher, l'estime publique. Le déshonneur est le plus cruel parce qu'il est le plus long des supplices.

Deshoulières (Antoinette du Ligier de la Garde), née à Paris, en 1634, d'un maître-d'hôtel d'Anne d'Autriche, épousa, dès l'âge de 17 ans, Guillaume de La Fon de Boisguérin, seigneur des Houlières. Pendant les premières années de son mariage, elle mena une vie assez agitée, à cause des guerres de la Fronde, auxquelles

son mari, en sa qualité de lieutenant-colonel d'un des régiments du prince de Condé, prenait une part fort active; mais vers 1658 celui-ci fut amnistié, et bientôt l'esprit de madame Deshoulières, les charmes de sa personne et ses poésies lui procurèrent mille succès à la cour d'Anne d'Autriche et dans les réunions les plus choisies. Cependant, ne jouissant que d'une très-médiocre fortune, elle éprouvait ces privations, si pénibles dans une situation où certaines dépenses semblent faire partie des devoirs que le sort impose. Cette peine continuelle a répandu sur ses vers une mélancolie touchante qui la distingue des écrivains de son époque; mais ce qui justifiera toujours le surnom de *dixième muse* qui lui fut donné, ce sont ses *Idylles*, chef-d'œuvre de grâce, de sensibilité et de correction, et que l'on a comparées à celles de Théocrite. — Il est à regretter qu'elle ait souvent gaspillé son talent à l'occasion des circonstances les plus frivoles et les moins intéressantes et qu'elle ait méconnu sa vocation au point d'oser chausser le cothurne. Elle eut aussi le tort de protéger la *Phèdre* de Pradon et de composer un sonnet contre celle de Racine. Madame Deshoulières mourut à Paris, le 17 février 1694, d'un cancer au sein dont elle souffrait depuis 12 ans, laissant une fille, qui déjà s'était fait remarquer par quelques poésies fugitives assez agréables pour le temps, et qui succomba, en 1718, victime de la même maladie.

Désinence (dérivé d'un verbe latin signifiant *se terminer*), terminaison des mots.

Désinfection, action de désinfecter. La désinfection a pour objet de neutraliser, de détruire les émanations malfaisantes ou miasmatiques qui exercent sur nous une action nuisible par la voie de l'atmosphère, et plus immédiatement par l'air que nous respirons, les habitations, les vêtements et autres applications extérieures.— L'art emploie plusieurs procédés pour purifier ou *désinfecter* l'air et changer les proportions des principes qui constituent l'atmosphère qui nous environne. Ces procédés sont de deux sortes : les uns tendent à corriger les émanations qui altèrent la *respirabilité* de l'air, les autres sont destinés à combattre les conditions qui le rendent nuisible et vénéneux sans altérer sa respirabilité.

Désintéressement, abnégation de son propre intérêt, disposition de l'âme qui nous rend insensibles aux richesses, et contents du plus étroit nécessaire. L'éducation, l'usage du monde, donnent bien, en présence de témoins, une certaine apparence de désintéressement; il y a des droits qu'on n'ose pas faire valoir, mais c'est avec la réserve de prendre sa revanche. Le vrai désintéressement est un composé de délicatesse, de dévouement et de géné-

rosité, il a pour soi la grâce et la force. On peut dire que cette vertu est la sauvegarde de toutes les autres. C'est aussi celle à laquelle les malhonnêtes gens croient le moins, et celle qu'ils craignent et haïssent le plus.

Désinvolture (mot nouveau tiré de l'italien et que l'Académie n'a pas encore admis), tournure gracieusement dégagée. — On l'emploie aussi au figuré, et l'on dit par exemple : Cette personne a de la *désinvolture* dans l'esprit.

Désir, mouvement spontané et mêlé d'inquiétude de l'âme vers ce qui lui agrée. — Si certains désirs peuvent donner à notre conduite une direction salutaire, il en est un plus grand nombre dont l'impulsion nous entraîne dans des voies trompeuses et funestes; et l'homme qui laisserait aller sa vie à leur gré serait comme un pilote égaré sans boussole sur une mer orageuse. Ce ne serait plus qu'un animal, mieux organisé, il est vrai, ayant plus de facultés et de puissance que ceux des autres espèces, mais en même temps infiniment plus malheureux. Les animaux, en effet, n'obéissent qu'à leurs *désirs*, c'est-à-dire aux inspirations de l'instinct, mais que la nature a réglées; elle n'a pas permis qu'ils dépassassent les limites de la fin pour laquelle ils ont été créés, et tous leurs *désirs* les y conduisent et les y poussent.

Désirade, une des petites Antilles, située par 16° 20' de latitude nord et 3° 22' 5" de longitude ouest. Elle a environ 8 kilomètres de long sur 4 de large. Cette île, qui s'élève au vent des autres Antilles, fut la première que Colomb découvrit à son second voyage, le 3 novembre 1493. Elle dut à cette circonstance le nom de *Descada* (Désirée), duquel dérive le nom actuel. Depuis 1649, elle fait partie des dépendances de la Guadeloupe, dont elle n'est qu'à 8 kilometres N.-E., et dont elle a constamment partagé le sort. Comme elle a toujours été d'une très-faible importance, on ignore à quelle époque elle a reçu ses premiers habitants.

Désistement (dérivé d'un verbe latin signifiant *se retirer, abandonner, renoncer à*), action de se désister, soit verbalement, soit par écrit. — En termes de jurisprudence, le *désistement* est l'acte par lequel on fait une renonciation d'un droit ou d'une prétention; on se désiste d'une demande formée, d'une plainte portée : c'est-à-dire qu'on renonce à en suivre l'effet. Il en résulte que le *désistement* ne peut être régulierement donné que dans le cours d'une instance judiciaire, apres que l'assignation a été remise.

Desmoulins (Camille), né à Guise en 1762, était fils d'un lieutenant-général au bailliage de cette ville. Quoiqu'il eût fait de brillantes études, il resta dans l obscurité jusqu'à l'ouverture des états

généraux. A cette époque, ce fut lui qui, le 14 juillet 1789, dirigea le mouvement contre la Bastille. Naturellement exalté, après avoir rendu à Mirabeau une sorte de culte, il se laissa subjuguer par un ardent enthousiasme pour Danton, qui lui accordait beaucoup d'amitié, et qui, devenu ministre de la justice, se l'adjoignit en qualité de secrétaire-général. Il occupait ce poste lorsque sa réputation toujours croissante de patriotisme le fit nommer membre de la Convention. Comme tel, il se montra inexorable envers Louis XVI; et la nature de ses engagements politiques, ses liaisons avec Robespierre, son ami et presque son idole, le jetèrent dans la journée du 31 mai; il ne proscrivit pas, il souffrit qu'on proscrivît les Girondins. Mais après leur mort qu'il avait déplorée avec Danton, il s'opéra en lui une révolution morale; et, cédant d'ailleurs aux généreuses exhortations de sa femme, il ne tarda pas à prendre la résolution de combattre les excès de son parti. Dans un journal créé par lui sous le titre de *Vieux cordelier* il fit une guerre acharnée aux hommes qu'il regardait comme ultra-révolutionnaires. Robespierre et Danton, qui alors auraient voulu aussi arrêter ou du moins modérer l'action révolutionnaire, applaudissaient à ces chaleureuses et spirituelles philippiques, le 1er tout bas et le 2e plus ouvertement; mais bientôt Camille Desmoulins, enveloppé dans une prétendue conspiration contre la république attribuée à Danton, fut envoyé avec celui-ci à la guillotine, malgré tous les efforts de Robespierre pour le sauver. — Naturellement tendre et bon, il était fait pour toutes les affections douces. Dans un temps ordinaire, non-seulement il n'eût jamais voulu de mal à personne, mais encore, tout en lui accordant l'esprit le plus vif, le plus brillant, le plus fécond en saillies, on l'aurait cité comme un être inoffensif et un modèle de bienveillance.

Désœuvrement, état d'une personne qui n'a rien à faire, ou qui ne sait point s'occuper. — L'homme *désoccupé* est celui qui n'a pas d'occupation, l'homme *désœuvré* celui qui ne fait rien; on est *désoccupé* quand on n'a rien à faire de ce qui occupe, on est *désœuvré* lorsqu'on ne fait absolument rien, même rien de ce qui amuse : l'homme *désoccupé* a du loisir, l'homme *désœuvré* est oisif.

Désopiler, terme de médecine qui signifie *déboucher*, *détruire les obstructions* ou *opilations*. — On dit figurément et familièrement *désopiler la rate* pour dire *réjouir*, *faire rire*.

Désorganisation, action de se désorganiser, ou état de ce qui est désorganisé, phénomène que présentent les parties vivantes lorsque, par une cause interne ou externe, les éléments qui les composent se trouvent dissociés, confondus, et rentrent dès lors dans les lois générales de la matière qui diffèrent des lois vitales sous

l'empire desquelles ils ne rentreront plus. — L'organisation ou la constitution organique des êtres animés doit être envisagée sous les points de vue physiologique et moral. Il en doit être de même de la *désorganisation*, c'est-à-dire de la *dissociation* des éléments constitutifs physiques et sociaux. — L'art a quelquefois recours, pour guérir, à la *désorganisation*, mais on ne l'emploie qu'avec beaucoup de restrictions. Les corrosifs, les caustiques, le feu, sont les agents qu'on emploie le plus souvent comme moyens de *désorganisation*.

Désorienté. Être *désorienté*, c'est : 1° au propre, avoir perdu l'*orient*, c'est-à-dire avoir perdu la connaissance du véritable côté du ciel où le soleil se lève, par rapport au pays où l'on est : Nous étions sans boussole, la brune acheva de nous *désorienter*. 2° Par extension, ne plus reconnaître son chemin : Notre guide était tout à fait *désorienté*. 3° Au figuré, être dépaysé, déconcerté, embarrassé : Dans cette société nouvelle, il se trouva tout *désorienté*.

Despote, despotisme (d'un mot grec signifiant *maître* ou *seigneur*). C'était un titre d'honneur que l'on donnait autrefois à divers princes grecs. Les *despotes* étaient ordinairement les fils ou les gendres des empereurs, et avaient le premier rang après eux. Il se dit aujourd'hui d'un souverain qui gouverne avec une autorité absolue et arbitraire; et c'est cette autorité qu'on désigne sous la dénomination de *despotisme*, et qui généralement est prise en mauvaise part. — Par extension, on appelle : 1° *despote* quiconque exerce ou s'arroge une autorité oppressive, tyrannique : Cet homme est un *despote* dans sa famille. 2° *despotisme*, toute espèce d'autorité oppressive, tyrannique, qu'on exerce, qu'on s'arroge : Cet homme veut exercer dans toutes ses relations un *despotisme* intolérable.

Despréaux (v. *Boileau*).

Dessau (v. *Anhalt*).

Desséchement, opération qui consiste à enlever à un champ, à un terrain le superflu des eaux qui les couvrent. Il est quelquefois nécessaire, dans les entreprises de travaux publics, d'exécuter le *desséchement* des terrains sur lesquels ils doivent être établis : c'est alors que les ingénieurs emploient pour y parvenir des machines plus ou moins compliquées selon les localités, le temps accordé pour l'épuisement, les difficultés à vaincre, etc.; mais, en général, c'est en agriculture que cette opération est le plus souvent utile. Si tout ce qui végète a besoin d'eau, l'excès en est funeste et même mortel à la culture des plantes. Plus d'un million d'hectares, en France, sont improductifs parce qu'ils sont constamment couverts d'eau à des époques régulières de l'année. Le but qu'on veut atteindre en les

desséchant, c'est de profiter 1° des débris des plantes aquatiques qui vivent dans les terrains marécageux; 2° d'une humidité modérée que procurent ces terrains même long-temps après leur desséchement; 3° de la possibilité de se ménager des arrosements faciles et peu coûteux; enfin, d'assainir le pays et d'écarter le germe des maladies dangereuses. Ces sortes de desséchements s'exécutent en coupant le terrain par des sillons qui, dirigés sur une pente convenable, permettent aux eaux un libre écoulement, ou en y pratiquant des fossés qui reçoivent les eaux surabondantes.

Dessert, dernier service d'un repas se composant ordinairement de mets légers, tels que fruits, fromages, confitures, etc. — Aux temps féodaux, alors que les festins étaient pour les seigneurs d'honorables occasions de développer leur faste et leur puissance, les drageoirs et les bassins de conserves n'ornaient pas seulement le dessert : des pluies d'eau de senteur et de dragées, lancées sur les convives, excitaient une brillante gaieté. Cette gaieté, que nous ne connaissons plus, a fait long-temps le charme des repas. Chez nos pères, les dîners, rarement politiques, étaient de véritables plaisirs, alors que des mœurs sévères, une vie laborieuse et simple laissaient aux récréations tout leur prix; les bons mots, les chansons terminaient joyeusement la fête. C'était là que se distinguait particulièrement cette verve, cette saillie française dont la renommée, si bien acquise par nos aïeux, semble nous appartenir encore de fait, quoique, sous ce rapport, nous soyons bien déchus. — Parmi les bizarres coutumes des Égyptiens il faut noter celle-ci, qui existait chez les gens riches : au sortir de la table, un homme apportait dans la salle du festin un cercueil qui renfermait une figure de bois, longue d'environ 3 pieds, représentant un cadavre ; et le montrant à chacun des conviés : Buvez, leur disait-il, et donnez-vous du plaisir, car c'est ainsi que vous serez après votre mort. Autrefois en France, chez les religieux de St-Paul, une tête de mort circulait de main en main pendant tout le temps de la réfection, pour que les frères ne perdissent jamais de vue qu'*il faut un jour mourir!* On voit dans ces deux usages toute la différence qui existe entre les idées païennes et les idées chrétiennes.

Desservant, l'ecclésiastique qui fait le service d'une cure, d'une chapelle, et plus particulièrement le prêtre commis pour remplir ces fonctions à la place du titulaire.

Dessiccation, opération par laquelle on enlève à une substance l'eau ou l'humidité qu'elle contient, et qui se pratique, par exemple, en botanique, à l'effet de conserver les plantes dans les herbiers.

Dessin. Ce mot signifie : 1° la représentation d'un objet quelconque, exécutée au moyen d'un crayon, d'une plume, d'un pinceau, etc. : Des *dessins* de Raphaël, *dessin* au trait, *dessin* au lavis, etc.; 2° les représentations de fantaisie, ordinairement symétriques, tracées ou appliquées, comme ornement, sur tel ou tel objet: Le *dessin* d'une étoffe, d'un papier de tenture, d'une broderie, d'une mosaïque, etc. ; 3° l'art de faire tel ou tel genre de dessin : Apprendre, enseigner le *dessin*; 4° la simple délinéation et les contours des figures d'un tableau, d'un ouvrage de sculpture : Une incorrection de *dessin* est plus visible dans une statue que dans un tableau; 5° plan, en termes d'architecture: Mon architecte a fait le *dessin* de cet édifice; 6° en termes de musique, la disposition des différentes parties d'un morceau : Dans ce chœur, le *dessin* de l'orchestre est fort original. — On appelle *arts du dessin* ceux dont le dessin fait la partie essentielle, comme la peinture, la sculpture, etc. — Le *dessin linéaire* est celui qui a pour but les lignes, la géométrie, les arts industriels et mécaniques.

Destin, destinée, l'enchaînement nécessaire et inconnu des événements et de leurs causes. — Cependant le *destin* est plutôt ce qui destine ou prédestine, et la *destinée* la chose ou la suite des choses qui sont destinées ou prédestinées : l'un désigne plutôt la cause, et l'autre l'effet. Le *destin* est *contraire* ou *propice*, la *destinée* est *heureuse* ou *malheureuse;* le sage se *soumet* au *destin* et *remplit* sa *destinée;* nous *nous plaignons* de notre *destinée*, et nous *accusons* le *destin* de nos maux. — Le *Destin*, le plus puissant des dieux de la mythologie grecque, réglait, disposait, ordonnait d'une manière immuable; la *destinée* était le sort réglé, disposé, ordonné par les décrets du Destin. — On entend aussi par *destin* et *destinée* le sort particulier d'une personne ou d'une chose, comme lorsqu'on dit, par exemple : Accomplir ses *destinées;* on ne saurait fuir son *destin;* un heureux, un funeste *destin;* une singulière *destinée;* le *destin*, les *destinées* d'un empire, etc., etc., etc. — Ces deux mots se prennent poétiquement pour *vie, existence*. On dit : Trancher le *destin*, la *destinée* de quelqu'un; abréger le *destin*, les *destins* de quelqu'un, etc.

Destination. Ce qu'on appelle, en jurisprudence, la *destination*, s'applique spécialement à deux circonstances déterminées, dans lesquelles elle crée même un droit contre les tiers, soit qu'il s'agisse d'un meuble devenu *immeuble par destination*, soit qu'il s'agisse d'une *servitude* établie par la *destination du père de famille*. Une chose mobilière devient immobilière *par destination*, non pas seulement lorsque, étant mobilière de sa nature, elle est

incorporée dans un immeuble pour en faire partie intégrante, et ne former avec cet immeuble qu'un seul corps; mais en outre lorsque, sans perdre sa nature d'objet mobilier et transportable, elle est affectée au service de l'immeuble par le propriétaire. Quant aux *servitudes*, la *destination du père de famille* s'applique à diverses propriétés contiguës qui se trouvent dans la même main. Tant que la réunion subsiste, le propriétaire peut disposer les choses comme il lui plaît, soit qu'il ouvre une porte ou un jour de l'une des propriétés sur l'autre, soit qu'il établisse les égouts de manière à donner aux eaux une direction préjudiciable à l'un des immeubles. De tous ces faits, il résulte une disposition des lieux qui doit subsister même après que la vente de l'un des immeubles a été opérée. Le propriétaire n'a pas besoin, dans l'acte, de se réserver l'exercice de droits qui résultent de la disposition même des lieux. On dit alors que la servitude est établie *par la destination du père de famille*, et que *la destination du père de famille vaut titre*.

Destitution. Ce mot s'applique exclusivement aux fonctions publiques, et *destituer* un fonctionnaire c'est le remplacer. Mais un emploi inamovible n'est point sujet à *destitution;* car on n'en saurait être dépossédé que par suite d'un jugement, et toute *destitution* emporte l'idée d'un acte d'autorité exercé sans contrôle.

Destouches (Philibert-Néricault), naquit à Tours, en 1680, dans une famille honorable. Sa première jeunesse fut orageuse : après avoir fui la maison de son père, qui voulait le faire homme de robe, il s'engagea dans une troupe de comédiens. — A Soleure, où cette troupe était venue donner des représentations, il fit la connaissance du marquis de Puysieux, ambassadeur de France en Suisse, lequel, après l'avoir décidé à quitter sa profession, se l'attacha, et le forma aux négociations et aux affaires. Destouches avait déjà fait jouer avec succès, en province, une comédie intitulée : *le Curieux impertinent;* elle réussit également à Paris, et fut bientôt suivie de *l'Ingrat* et de *l'Irrésolu*. Le premier de ces caractères est trop odieux et le second trop peu prononcé pour que ces pièces puissent être bonnes. *Le Médisant*, qui vint après, est bien écrit; mais *le Méchant* de Gresset, qui l'est supérieurement, l'a fait oublier. — Destouches plut au régent, et fut envoyé avec l'abbé Dubois en Angleterre, où il resta 6 ans, chargé des affaires de France. — A son retour, il donna *le Philosophe marié*, puis *le Glorieux*. Des scènes vives, un style élégant, des rôles fins et spirituels assurent pour toujours un rang distingué à la 1[re] de ces comédies; la 2[e] est une de nos meilleures productions dramatiques.

Le Dissipateur fut représenté beaucoup plus tard. C'est, après les deux ouvrages dont nous venons de faire mention, celui de Destouches qu'on estime le plus. — A 60 ans notre auteur, renonçant au théâtre, se retira à la campagne. Jeune, il avait écrit, en faveur de la religion, des vers que Boileau n'avait trouvés qu'*édifiants*. Dans sa vieillesse il se remit à guerroyer contre l'incrédulité, et prit pour chant de bataille *le Mercure galant*. — Il mourut le 4 juillet 1754, âgé de 74 ans. L'Académie n'avait pas attendu, pour lui ouvrir ses portes, l'apparition de ses deux chefs-d'œuvre. — Après sa mort on publia et l'on joua deux comédies en prose qui faisaient partie de ses manuscrits, et que le public accueillit favorablement, *la fausse Agnès*, peinture assez vraie des ridicules, des travers de la noblesse de province, et *le Tambour nocturne*, imitation d'Addison, dont la pensée, assez gaie du reste, se perd dans des détails longs et froids. Un éloge particulier aux comédies de Destouches, c'est qu'elles sont presque toutes morales, qu'on y voit toujours le sage et le poète. Il est le premier des comiques dans l'esprit d'un homme vertueux, et il le serait aux yeux d'un homme de goût, s'il excitait plus souvent le rire, s'il était plus gai, plus riche en saillies. « Vos pièces se lisent, lui disait Fontenelle en le recevant à l'Académie, et cette louange si simple n'est pourtant pas fort commune. Il s'en faut bien que tout ce qu'on applaudit au théâtre, on puisse le lire. » Ne dirait-on pas que le malin Fontenelle écrivait cette phrase à l'adresse de nos dramaturges du jour? Qui en effet n'a pas été désappointé à la lecture de certaines pièces sur le mérite desquelles le jeu forcé des acteurs, une mise en scène habile et la pompe des décorations produisent de singulières illusions?

Désuétude. Cette expression, dérivée d'un mot latin signifiant *non-usage*, s'applique particulièrement aux lois qui, sans avoir été rapportées ou réformées par des lois nouvelles, cessent cependant d'être observées, et finissent par tomber dans un oubli complet, soit que l'application en devienne inutile, soit qu'elles renferment des dispositions contraires aux règles de la morale éternelle ou aux mœurs nouvelles d'une nation. — On dit aussi qu'un règlement, une coutume, un usage, etc., sont *tombés en désuétude*.

Désunion, séparation des parties qui composaient un tout, ou de choses qui étaient réunies. Mais c'est plus ordinairement au figuré qu'on emploie ce mot, et il signifie alors, *mésintelligence*, *division*. Dans les états, la *désunion* est souvent le signe avant-coureur d'une ruine prochaine, souvent c'est cette agonie violente qui précède la mort; dans les familles, elle a des suites déplorables, parce qu'elle est de tous les instants : les grandes entreprises industrielles ne se

réalisent que par une vaste association de capitaux, d'intelligence et de travail ; or toute association est le contre-pied de *désunion*. La *désunion* est donc également funeste et à l'intérêt public, et aux intérêts privés considérés sous le rapport matériel autant que sous le rapport moral.

Détail (commerce de). Ce genre de commerce consiste à vendre la marchandise dont on fait négoce à plus petites mesures, à plus petits poids qu'on ne l'a achetée, à la couper, à la diviser pour en faire le débit.

Détenteur, celui entre les mains de qui se trouve une chose quelconque, qui en a la possession de *fait*.

Détention, état d'une chose dont on est actuellement saisi : la *détention d'un papier*, *d'une somme*, *d'un bien* ; c'est aussi la position d'une personne privée de sa liberté : la *peine de la détention*, une *détention arbitraire*.

Détenu, celui qui est privé de sa liberté par autorité de justice.

Détergents. Nom donné aux remèdes qui ont la propriété de nettoyer, modifier les plaies ou les ulcères. On les choisit le plus souvent parmi les topiques stimulants, et ils favorisent la cicatrisation.

Détérioration, action de dégrader un objet quelconque, de l'user par le frottement ou autrement (v. *Dégradation*).

Détermination (v. *Délibération*).

Détonation, inflammation violente et subite avec un bruit plus ou moins considérable, comme la poudre à canon, etc.

Détour. Ce mot signifie au propre : 1° sinuosité : les *détours* de cette rivière; 2° endroit où l'on peut changer de direction : je l'ai rencontré au *détour* de la rue ; 3° chemin qui s'écarte de la ligne droite : il devait arriver plus tard que nous, car il avait pris un *détour*. — Il signifie au figuré, tant dans le discours que dans la conduite, toute espèce de biais, de ruse, de subtilité : parlez-moi sans *détours*; il a gagné son procès par un *détour* de chicanes; cet homme est sans *détour*. Figurément encore on dit les *détours* du cœur pour les replis secrets du cœur.

Détraqué, dérangé, au propre et au figuré : *horloge détraquée*, *estomac détraqué*, *cerveau détraqué*, etc.

Détracteur, celui qui médit, qui affecte de rabaisser le mérite de quelqu'un ou de quelque chose (v. *Envie*, *Jalousie*).

Détrempe, genre particulier de peinture ; peindre en *détrempe* c'est employer des couleurs broyées et délayées avec de la colle. Il y a 3 espèces principales de *détrempe*, savoir : la *détrempe commune*, la *détrempe au vernis*, et celle qui porte le nom de *blanc-le-roi*. —

Les ouvrages qui n'exigent que peu de soin, comme les murs extérieurs, les plafonds, les escaliers de dégagement, se peignent généralement en *détrempe commune*, c'est-à-dire avec des ocres ou terres colorées délayées dans une forte dissolution de colle. — La *détrempe au vernis* remplace admirablement la peinture à l'huile, et n'en a pas l'odeur désagréable; mais elle exige avant de recevoir le vernis une succession de couches et de ponçages qui en rendent le prix très-élevé. La *détrempe au blanc-le-roi* s'exécute avec la chaux la plus blanche et la plus active, tamisée et décantée à plusieurs reprises et délayée avec la plus belle colle blanche. Mêlée à un peu de térébenthine et d'alun, cette peinture, dès qu'elle est bien seche, reçoit, au moyen d'une brosse de sanglier, un poli qui lui donne l'apparence du marbre ou du stuc.

Détresse. On entend par cette expression : l'angoisse morale résultant d'une situation malheureuse, d'un embarras pressant, ou d'un danger imminent. — Ce mot s'emploie fréquemment aussi, par extension, dans le sens plus particulier de *misère*, *extrême indigence*. — En terme de marine, un *signal de détresse* est un signal par lequel un vaisseau demande du secours.

Détriment, perte, dommage, diminution qu'éprouve l'état ou un particulier dans les ressources qu'il possédait. La conscience nous commande de ne jamais causer, du moins par l'effet de notre volonté, le plus léger *détriment* à qui que ce soit ; et cette loi est admirablement formulée dans cet adage de justice éternelle : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

Détritus (dérivé d'un verbe latin signifiant *froisser, user en frottant*, *briser*, *broyer*), amas de débris, de parcelles solides détachées des corps naturels par des agents physiques, chimiques et mécaniques; état dans lequel la matière, après avoir servi à constituer des individus, persiste plus ou moins long-temps, pour passer ensuite à l'état moléculaire plus ou moins atomistique, entrer dans des combinaisons nouvelles et former des matériaux pour la production de nouveaux individus. Les débris des corps artificiels, produits de l'industrie de l'homme et des animaux, peuvent aussi se présenter à l'état de *détritus*. Ainsi, quels que soient la puissance, la nature ou l'art qui mettent en œuvre les matériaux nécessaires pour la formation des êtres ou pour la construction des objets d'industrie, la matière nous apparaît toujours, après la destruction de ces êtres, sous forme d'anciens corps; et ces restes passent successivement par les états de *ruines*, de *fragments*, de *débris*, de *detritus*, de *particules*, de *molécules* et d'*atomes*, avant de se transformer en de nouveaux corps, soit naturels, soit artificiels.

Détroit, lieu étroit où l'on passe difficilement. On nomme ainsi : 1° une mer ou une rivière serrée entre deux terres; 2° une langue de terre serrée entre deux eaux; 3° un passage serré entre deux montagnes. — Le détroit de Gibraltar, qui forme la séparation entre l'Océan et la Méditerranée, passa longtemps pour les limites extrêmes du monde. Les Phéniciens, dit-on, se hasardèrent les premiers à le franchir.



Détroit de Gibraltar.

Dette (dérivé d'un verbe latin signifiant *devoir*). — Quiconque s'engage à faire quelque chose contracte une *dette ;* de là des divisions sans nombre entre les dettes de diverses natures, suivant l'objet auquel elles s'appliquent. Ainsi, on nomme *dette mobilière*, celle qui a pour objet quelque chose de mobilier, comme une somme d'argent ou quelque meuble déterminé; *dette immobilière*, celle qui porte sur un immeuble, comme un usufruit, une rente foncière; *dette personnelle*, celle à laquelle est attachée une action contre la personne même du débiteur; et *dette réelle*, celle qui n'est fondée que sur un fait de possession, en sorte que le débiteur peut se dérober aux poursuites par le *délaissement ;* la *dette chirographaire* résulte d'une obligation ordinaire, sans *privilége* ni *hypothèque* ; la *dette privilégiée* et la *dette hypothécaire* sont, au contraire, attachées, soit à certains meubles, soit à certains immeubles, de telle sorte que le créancier aura son paiement intégral sur leur prix, à l'exclusion de tous autres. On nomme *dette claire* ou *liquide* celle qui a pour objet une somme ou une chose déterminée; ce qui ne laisse aucune évaluation à faire à l'échéance : tandis que s'il s'agit d'une créance qui ne soit pas réglée, il reste alors une liquidation à établir; la somme due n'est, dans ce cas, ni *claire* ni *liquide*. On dit aussi qu'une dette est *commerciale* ou *consulaire* lorsqu'elle se rapporte à un fait de commerce, par opposition à la *dette civile*. Toute *dette* doit résulter soit d'un titre régulier, soit d'un fait déterminé auquel la loi attache cette conséquence; sinon il serait fort difficile de faire admettre en justice une réclamation à ce sujet. S'agit-il, par exemple, d'une *dette d'honneur,* d'une *dette de jeu*, la prétention du créancier se trouve à peu près à la discrétion de la loyauté du débiteur. —Nous appelons *dettes actives* les sommes qui nous sont dues, et *dettes passives* les sommes que nous devons. — Les *dettes véreuses* sont celles dont le paiement est fort incertain, et les *dettes criardes* sont les petites dettes contractées envers des ouvriers, des marchands, tous gens qui ne se font pas faute de *crier* contre un débiteur inexact. — Au figuré, on nomme *dette* ce

qu'on est tenu de faire en conséquence des engagements naturels ou de ceux que le cœur a formés, comme quand on dit : payer sa *dette* à la patrie; la *dette* que nous contractons envers nos parents; acquitter la *dette* de la reconnaissance, etc.— Payer la *dette* de la nature; payer sa *dette* à la nature, c'est mourir.

Dette (prison de la). On désigne aussi sous la simple dénomination de *Dette* la maison dans laquelle on renferme les prisonniers pour dettes, alors que la loi autorise l'incarcération du débiteur comme moyen d'arriver au paiement. Cette prison ne doit pas être confondue avec les autres maisons de détention, parce que, dans l'état actuel de notre législation, la contrainte par corps n'est pas exercée à titre de peine. Il suffit donc que des précautions soient prises pour empêcher l'évasion du prisonnier; mais il n'est point placé sous la surveillance de l'autorité publique, et c'est au directeur de la prison à répondre de la représentation de sa personne. Le contrat se forme alors entre ce directeur et le créancier incarcérateur; aussi la première obligation de celui-ci est-elle de consigner par avance des *aliments* pour le détenu, qui doit être nourri aux frais dudit créancier.

Dette publique. Les besoins nouveaux qui se font sentir, les dépenses extraordinaires nécessitées par des événements imprévus, obligent les gouvernements à se créer des ressources promptes au moyens d'emprunts qu'ils contractent envers les particuliers. Ces emprunts accumulés constituent la *dette publique*. Les états où les doctrines économiques sont le mieux entendues ne contractent pas d'emprunts remboursables; mais ils laissent aux créanciers la faculté de vendre leurs titres, et de recouvrer ainsi le capital qu'ils ont prêté : ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'opinion que l'acheteur a de la solidité du gouvernement débiteur de la rente. — Le taux moyen des emprunts est de 5 p. %, c'est-à-dire que pour 100 fr. prêtés le trésor public s'engage à payer 5 fr. de rente. Cela ne veut pas dire que le trésor reçoive toujours 100 fr. pour chaque rente de 5 fr. qu'il promet : tantôt il reçoit moins, tantôt il reçoit plus, suivant que son crédit est plus ou moins florissant.— Dans le premier cas, le capital 100 fr. est purement *nominal*. Si pour 80 fr. que vous donnez vous recevez 5 fr. de rente, l'intérêt de votre argent dépasse réellement 6 p. %; si pour 105 fr. que vous versez le trésor ne paie que 5 fr., votre argent ne rapporte évidemment pas 5 p. %. Mais afin de n'avoir qu'une seule et même base, le capital nominal de 100 fr. est pris pour terme de comparaison.— En France, ceux qui deviennent créanciers de l'état sont portés sur le *grand-livre* (v.) ou registre de la dette publique. On leur délivre

en outre des inscriptions portant leurs noms et prénoms, le montant de la somme annuelle qui leur est due, les numéros des séries du grand-livre où elles sont inscrites, etc., etc., etc. — Les rentes sur l'état sont insaisissables; elles se paient par semestre, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année, sur la présentation des inscriptions ou titres, et contre quittances imprimées qui se distribuent à cet effet au trésor royal. Lorsqu'un rentier égare son titre, il peut mettre opposition aux paiements des semestres qui lui reviennent, et se faire délivrer un duplicata après avoir fait constater son individualité.— Il faut bien distinguer la *dette publique* proprement dite, que l'on nomme encore *dette consolidée* (parce qu'on en paie les intérêts sur des fonds spéciaux votés chaque année par les chambres), de la *dette flottante*. Celle-ci résulte d'échanges faits par le trésor de bons remboursables, sur des revenus prochains, contre de l'argent comptant avancé moyennant escompte. Ces sortes d'engagements contractés par le gouvernement sont acquittés par les receveurs des contributions ou par de nouveaux billets que fournit le trésor public.

Deucalion, fils de Prométhée et de Pandore, roi de Thessalie, célèbre dans l'antiquité, et l'un des premiers chaînons de l'histoire de la Grèce, naquit vers l'an 190 avant la guerre de Troie, environ 1380 ans avant notre ère, et un peu avant le premier des 10 règnes qui commencent par Cécrops et vont jusqu'à Thésée. Sous celui de Deucalion, le cours du fleuve Pénée fut arrêté par un tremblement de terre à l'endroit où ce fleuve, grossi des eaux de 4 autres, se décharge dans la mer; et il tomba cette année là même une si grande abondance de pluie, que toute la Thessalie fut inondée. Deucalion et sa femme Pyrrha, avec ceux de leurs sujets qui échappèrent, se retirèrent sur le mont Parnasse; et, les eaux étant enfin écoulées, ils descendirent dans la plaine. Lucien dit que Deucalion se sauva dans une arche, accompagné de sa famille et d'une couple d'animaux de chaque espèce, tant sauvages que domestiques. — Nous allons maintenant dire en peu de mots ce que la fable a fait de cette histoire. Jupiter, voyant croître la malice des hommes, résolut de submerger le genre humain. La surface de la terre fut inondée, hors une seule montagne de la Phocide (*le Parnasse*), où vint s'arrêter la petite barque qui portait Deucalion, le plus juste des hommes, et Pyrrha, son épouse, la plus vertueuse des femmes. Dès que les eaux se furent retirées, ils allèrent consulter la déesse Thémis, qui rendait ses oracles au pied du Parnasse, et reçurent cette réponse : « Sortez du temple, voilez-vous le visage, détachez vos ceintures, et jetez derrière vous les os de votre grand'-mère. » Ils ne comprirent pas d'abord le sens de l'oracle, et leur piété fut

alarmée d'un ordre qui paraissait cruel; mais Deucalion, après y avoir bien pensé, comprit que la terre était leur mère commune et que ses os étaient les pierres. Ils ramassèrent donc des pierres, et, les ayant jetées derrière eux, ils s'aperçurent que celles de Deucalion étaient changées en hommes et celles de Pyrrha en femmes. — Ces pierres mystérieuses, qui repeuplèrent le pays, signifient probablement les enfants de ceux qui se garantirent de l'inondation; car, du reste, il est à remarquer que le même mot grec signifie à la fois *peuple* et *pierre*.

Deuil (dérivé d'un mot latin signifiant *douleur*), affliction profonde, et, pour ainsi dire, solennelle. On dira, par exemple: Alexandre a rempli la terre d'admiration et de *deuil;* le jour où l'on apprit les désastres de Russie fut un jour de *deuil;* quand Napoléon mourut, le peuple en témoigna un grand *deuil;* cette bataille a plongé beaucoup de familles dans le *deuil*, etc., et, poétiquement, au figuré: le *deuil* de la nature, etc. — Par extension, ce mot sert à désigner: 1° tout ce qui, à l'extérieur, caractérise la tristesse à l'occasion de la mort de quelqu'un, comme les vêtements noirs, les tentures noires, le crêpe, etc.: Prendre, porter, quitter le *deuil;* tendre une chambre, une église de *deuil*, etc.; 2° le temps pendant lequel se porte le deuil: On a abrégé les *deuils;* tel *deuil* est de tant de mois, etc.; 3° le cortége des personnes qui assistent à des funérailles: Voilà le *deuil* qui passe; mener, suivre le *deuil*, etc. — Faire son *deuil* d'une chose, c'est en prendre son parti. — En France, la durée du *deuil* est, pour un mari, d'un an et 6 semaines; pour père et mère, de 6 mois; pour une épouse, de 6 mois; pour aïeul et aïeule, de 4 mois et demi; pour frère et sœur, de 2 mois; pour oncle et tante, de 3 semaines; pour cousin germain, de 15 jours; pour oncle à la mode de Bretagne, de 11 jours; pour cousin issu de germain, de 8 jours.

Deutéronome, dernier livre de Moïse, écrit chez les Moabites, au delà du Jourdain, 40 ans après la sortie d'Égypte, et dont le nom s'est formé de 2 mots grecs signifiant, l'un *second*, et l'autre *loi*, parce qu'on y trouve une récapitulation des lois et des diverses ordonnances éparses dans les autres livres. Le ton, la manière, le style et les sentiments, feraient attribuer le *Deutéronome* à Moïse, lors même que la tradition ne nous l'aurait pas transmis comme son ouvrage; et le dernier chapitre, où sa mort est racontée, ne prouve rien contre l'authenticité de ce livre, c'est une faute de copiste. Il est évident, pour tout lecteur attentif et de bonne foi, que les 2 derniers chapitres appartiennent au livre de *Josué*, qui suit dans l'ordre biblique.

Deux-Ponts, petite ville de la Bavière rhénane, bien percée et bien bâtie, située sur l'Erlbach, près de son confluent avec la Schwalbach, chef-lieu d'un des districts de la province du Rhin, et siége d'un tribunal d'appel. Avant la 1re révolution française, c'était la capitale d'un duché qui en portait le nom. Louis XIV s'y croyant des droits, s'en était emparé en 1676; mais il ne l'avait conservée que jusqu'à la paix de Riswick. Après la mort de Gustave-Emmanuel, ce duché avait passé dans la maison de Birkenfeld. Envahi et évacué plusieurs fois par les Français, de 1792 à 1794, il fut réuni à la France par Napoléon lors de la paix de Lunéville, en 1802, et forma jusqu'en 1814 un arrondissement du département du Mont-Tonnerre ; à cette époque, l'Autriche l'échangea avec la Bavière pour d'autres portions de territoire. La ville de *Deux-Ponts* possédait autrefois une imprimerie célèbre pour ses belles éditions classiques. Il existe aux environs de cette ville des mines d'argent et une carrière d'agates, tant jaspées qu'arborisées, dont les produits rivalisent avec ceux de l'Inde.

Dévastation. Mot emphatiquement harmonieux qui présente à l'esprit l'image d'immenses contrées bouleversées par la colère de Dieu et couvertes de ruines. Au sein des villes, des décombres entassés et noircis par la fumée, le silence et la solitude. Dans les campagnes, des moissons arrachées, brûlées, foulées aux pieds des chevaux : çà et là, des cadavres infects. — Dans l'antiquité, la dévastation a été la principale tactique militaire ; et aujourd'hui c'est le mode de guerre que nous sommes réduits à employer nous-mêmes en Afrique pour dompter les Arabes. — Le mot dévastation à un sens plus restreint que *désastre* et plus large que *dégât* : on l'applique aux effets des inondations, des ouragans, des trombes; mais à tort peut-être, car il faut le réserver pour la flétrissure des excès de la guerre.

Développement, action de développer, de se développer, ou résultat de cette action, qui consiste à ôter l'enveloppe, défaire ou déployer ce qui est enveloppé. Par exemple, on dit, 1°, au propre : le *développement* d'une pièce d'étoffe ; le *développement* d'un bourgeon, d'un germe ; le *développement* du corps humain, de toutes les parties du corps ; et, en général, le *développement* des corps naturels, etc. : 2° au figuré le *développement* de l'intelligence, le *développement* d'un système, d'un principe, d'une proposition ; le *développement* des caractères dans une pièce de théâtre, etc. — Souvent ce mot s'emploie au pluriel dans le sens spécial d'*explications*, comme quand on dit : Ceci demande de longs *développements* : je suis entré, à ce sujet, dans tous les *développements*

possibles. — En peinture, une figure qui présente de beaux *développements* est une figure dont la pose laisse voir une suite de parties d'un bel aspect. — En géométrie élémentaire, on désigne sous la dénomination de *développement*, une figure de carton ou de papier, dont les parties, étant pliées et rejointes, composent la surface d'un solide.

Déviation, changement de direction. Il s'emploie aussi au figuré; on dit, par exemple : Suivre sans *déviation* les règles de la probité. — En médecine, ce mot a une acception tantôt générale et tantôt spéciale. Ainsi, on l'a appliqué aux changements de direction de nos humeurs, et par extension quelques auteurs ont compris sous le même nom tout ce qui a rapport aux différentes monstruosités. Il nous semblerait plus logique de le consacrer exclusivement à la direction vicieuse de quelques-unes des parties de notre corps, telles que la colonne vertébrale, les membranes, etc.



Déviation de la colonne vertébrale.

Devin, divination. De tout temps l'inquiétude de l'avenir a porté les hommes à écouter avec avidité ceux qu'ils croyaient capables d'en pénétrer les secrets; de tout temps aussi le désir de spéculer sur la crédulité a fait prendre à l'imposture les dehors de la science : de là les devins; et si parfois les faiseurs de prédictions ont rencontré juste, soit par hasard, soit par l'effet de la connaissance des hommes et de l'habitude de calculer les chances ordinaires de la vie ou de recueillir les circonstances les plus légères pour en tirer des indices, on a crié au miracle, au prodige, on a attribué à des causes surnaturelles le résultat des ressources même les plus vulgaires de l'intelligence.— Les Chaldéens ont eu, dans la plus haute antiquité, des *devins* qui interprétaient les songes et observaient le vol des oiseaux ainsi que d'autres prétendus pronostics. — Les Hébreux admettaient 9 espèces de *divinations;* ils avaient emprunté toutes ces superstitions à l'Égypte, d'où elles s'étaient répandues chez les Grecs. Les Étrusques les réduisirent en maximes et en règles; et la divination, chez les Romains, fut associée au gouvernement. Plus tard, Louis XI, qui faisait trembler les plus hauts barons de son royaume, tremblait devant un astrologue. Catherine de Médicis était sans relâche en proie au même genre de terreur. N'en rions pas trop haut; Cagliostro n'est pas loin de notre époque, et chez nous mademoiselle Lenormand n'a pas perdu encore tout crédit. — On appelle aussi *devin :* 1° une espece de boa adoré dans quelques parties de l'Afri-

que et de l'Amérique; 2° un insecte de l'ordre des *orthoptères*, nommé encore *mante* ou *prie-dieu*.

Devis. On appelle ainsi un état contenant la description et le coût d'un objet quelconque à fabriquer, mais plus généralement des travaux de bâtiment. Il y a trois espèces devis. Le *devis estimatif*, le le *devis approximatif*, le *devis descriptif*. Le premier est l'état des dépenses arrêtées de manière à ne pouvoir dépasser les prévisions ordinaires; le second est celui dont les prévisions s'approchent de la réalité; le troisième enfin contient l'indication des ouvrages relatifs au projet dont on s'occupe. — En marine, le *devis* est le détail écrit des dimensions de toutes les parties d'un bâtiment. C'est par des devis que les capitaines font connaître les bonnes ou mauvaises qualités de leur navire.

Devise, représentation, par un symbole sensible accompagné d'une légende, de quelque pensée ou de quelque sentiment. Le symbole se nomme le *corps*, et la légende l'*âme* de la devise. — Par extension, *devise* se dit d'une sorte de maxime brève exprimant les goûts, les qualités, la profession, la résolution de quelqu'un, comme *paix et peu*, *vaincre ou mourir*, *Dieu et mon roi*, *etc.*

Devoir. Nous avons dit à l'article *bien* qu'il était l'accomplissement régulier et harmonieux des lois qui régissent l'univers; que le *bien* n'était que l'ensemble des *devoirs:* donc pour exécuter les lois de la nature, pour réaliser dignement la pensée du Créateur, il faut que la vie de l'homme soit une succession d'actions bonnes, toutes aussi obligatoires que le principe lui-même, et c'est à ces obligations que l'on a donné le nom de *devoirs;* mais ces devoirs sont de plusieurs natures, et on les a classés en autant d'espèces qu'elles ont de termes principaux. Les devoirs se divisent donc comme les actions en *devoirs envers Dieu, devoirs envers la famille, devoirs envers le prochain, devoirs envers soi-même.* — Par *devoirs envers Dieu,* il faut entendre l'*amour de Dieu*, premier de tous les devoirs, qui apprend à aimer le Créateur par-dessus toute chose, à le servir avec ferveur, à ne rien faire qui puisse lui déplaire. Les *devoirs envers la famille* consistent dans l'affection que l'on doit porter à tous les membres de sa famille, l'aide que l'on peut leur donner en toute occasion, les sacrifices que l'on peut faire pour les rendre plus heureux. Les *devoirs envers le prochain* sont tous renfermés dans ces deux admirables préceptes : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même; faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait.* Les *devoirs envers soi-même* se composent de tout ce que l'homme doit faire pour sa propre conservation, pour sa dignité, pour sa répu-

tation. — Se mettre en *devoir* de faire une chose, c'est se disposer à la faire; aller rendre ses *devoirs* à quelqu'un, c'est aller le saluer ; rendre les derniers *devoirs* à quelqu'un, c'est le faire inhumer avec les cérémonies d'usage. — On désigne sous la dénomination de *devoir* le thème, la version ou toute autre travail qu'on donne à faire à un écolier.

Dévolution. On appelle ainsi l'attribution, à l'une des deux branches de la famille d'un défunt, de la moitié de son hérédité, qui aurait appartenu à l'autre branche, si celle-ci eût subsisté. Pierre meurt, il n'a pas d'enfants ; sa succession devrait se partager par moitié entre sa ligne paternelle et sa ligne maternelle : mais cette dernière est éteinte, il n'y reste plus personne au degré successif; sa portion passe alors à la ligne paternelle, et c'est ce qu'on nomme la *dévolution,* et le seul cas où elle puisse s'opérer dans notre droit actuel.

Devonshire, *comté de Devon,* province maritime d'Angleterre située entre les comtés de Somerset et de Cornouailles, le canal de Bristol et la Manche. Sa superficie est de 1288 kilomètres carrés et sa population de 450,000 habitants; chef-lieu *Exeter*.

Dévotion. Ce mot veut dire *dévouement ;* être dévot, c'est donc être *dévoué à Dieu* et à ses divins commandements, attaché aux pratiques de la religion. « Faire de son devoir, a dit Bourdaloue, son mérite par rapport à Dieu, son plaisir par rapport à soi-même, et son honneur par rapport au monde, voilà en quoi consiste la vertu de l'homme et la *dévotion* des chrétiens. » Considérée de cette manière, la dévotion devient une vertu indispensable à tous les hommes puisqu'il n'en est aucun qui n'ait des devoirs à remplir. On appelle *pratiques de dévotion* les prières, les rites qui ne sont ni de précepte ni d'observance générale dans l'église, mais qu'elle autorise comme aliments à la piété ; c'est aux pasteurs à empêcher que ces pratiques ne dégénèrent en abus superstitieux et à éclairer l'ignorance de ceux chez qui elles pourraient usurper la place de la vraie piété, qui seule implique *foi* et *charité*. — *Dévotion* étant un dérivé de *dévouement*, on dit dans le langage ordinaire : *Je suis à votre dévotion ; ma dévotion pour vous est sans bornes.*

Dévouement. Dans l'antiquité, ce mot désignait l'action par laquelle un citoyen se dévouait aux divinités infernales afin de faire retomber sur sa tête le malheur dont la république était menacée ; tels furent les dévouements des deux *Décius* (v.), etc. Ces sacrifices humains ne se reproduisent plus ; ils ont cessé avec le regne des divinités sauvages qui les exigeaient. Le dévouement est aujourd'hui le mot qui explique toute société, c'est le lien le plus puissant entre les hommes : dès qu'on a voulu lui substituer l'*intérêt*,

on a enfanté le chaos et le désordre. C'est, dans toutes les positions de la vie, la pratique de cette belle maxime qui renferme toute la morale : *Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même*. Il préside aux rapports de l'amitié, de l'amour filial, de l'amour maternel, ce long et sublime dévouement, comme aux relations les plus éloignées de simple politesse. Il soutient les empires, donne de l'énergie aux états et fait le charme des réunions les plus frivoles. C'est la loi universelle de l'humanité, le gage de sa vertu et de son bonheur. Le sacrifice qu'il impose est aussi doux à celui qui l'accomplit qu'à celui qui en est l'objet. Deux personnes ne peuvent se trouver un instant réunies sans qu'elles se *dévouent* mutuellement, et dans une certaine mesure, leurs goûts, leurs opinions, leurs préférences. L'homme qui sacrifie son repos, sa fortune, sa gloire à la prospérité de son pays, la fille admirable qui renonce au monde, à la famille, aux plaisirs les plus purs et les plus permis, pour passer sa vie au chevet des malades, enfin jusqu'à la jeune fille qui offre à sa compagne une fleur qu'elle désire ou qu'elle aime, tous obéissent, à des degrés divers, a ce sentiment si précieux, sans lequel la vie serait une continuelle et funeste lutte. A voir autour de soi, et les exemples en sont malheureusement trop nombreux, les douleurs que fait naître l'*égoïsme*, même dans le cœur de celui qui s'en rend coupable, on pressent aisément quelles douces récompenses attendent le dévouement.

Dextérité, synonyme d'adresse, qualité d'action qui, en général, s'applique aux détails. Il y a une *dextérité de main* comme il y a une *dextérité d'esprit*. La premiere n'est pas rare, on l'acquiert facilement par le seul effet de l'habitude; la seconde se rencontre moins souvent et suppose une foule de combinaisons rapides, instantanées, qui, en parvenant toutes à éviter un obstacle, achèvent le succès d'une entreprise.

Dextrine, substance gommeuse alimentaire, nouvellement découverte, et qui a été nommée ainsi parce qu'elle fait dévier à *droite* le faisceau lumineux qui la traverse. On l'extrait de la fécule dépouillée de ses enveloppes; elle est blanche, transparente, sans odeur et sans goût, se dissout dans l'eau chaude et plus difficilement dans l'eau froide. Soumise à l'action du feu elle prend une teinte jaune, et répand une odeur de pain grillé.

Dey. Nom que portait le souverain à Alger, avant la conquête de ce pays par l'armée Française. Les deys étaient autrefois des magistrats civils et criminels soumis aux pachas nommés par la Porte-Ottomane. Mais les soldats de la milice turque, souvent tyrannisés par ces pachas, obtinrent du gouvernement de Constantinople que

les deys les protégeraient contre les exactions de ces chefs militaires. Peu à peu l'autorité des deys s'accrut jusqu'à leur permettre de renverser leurs rivaux. Baba-Aly, en 1710, renvoya à Constantinople le dernier pacha Ditlys, et fit sanctionner son usurpation par le divan. — Le gouvernement des deys était une sorte de gouvernement militaire. Ces chefs d'une association de pirates étaient si souvent victimes des séditions de leurs troupes, qu'il y en eut jusqu'à 6 d'égorgés en un seul jour; et l'on ne cite guère que Baba-Mahmed qui régna pendant 28 ans (1766,1791), et Houchain-Pacha, le dernier dey, qui gouverna pendant 12 ans. Le pouvoir des deys était absolu; mais pour l'exercer ils devaient rester enfermés dans leurs palais, entourés d'une garde trop souvent infidèle. Au reste le régime des deys ressemblait bien plutôt à une occupation militaire de l'Afrique qu'à un gouvernement régulier. Ces chefs n'avaient de rapport avec les Arabes-Bédouins que pour en exiger des impôts, ne prenaient aucune part au gouvernement intérieur des tribus, et traitaient réellement l'Algérie en pays conquis. Alger était une citadelle remplie d'une garnison turque dans un pays arabe, le dey n'en était que le général.

Diable. Démon, esprit malin, mauvais ange. Les livres sacrés et les traditions juives ou chrétiennes rapportent que Dieu, avant la création du monde, avait daigné créer des esprits célestes (v. *anges*). L'un d'eux, Satan, poussé par l'orgueil, voulut se révolter contre Dieu et entraîna dans sa rébellion un grand nombre d'esprits qui furent précipités aux enfers et condamnés à un supplice éternel. Ces démons sont dans le monde les auteurs du mal; c'est Satan leur chef qui tenta, comme on sait, Ève, la première femme, et qui lui fit commettre le péché de la servitude, duquel N. S. Jésus-Christ est venu nous délivrer. Comme toutes les créatures, les démons sont soumis à leur créateur; mais Dieu quelquefois permet qu'ils nous tentent, afin que nous puissions exercer notre libre *arbitre* (v.) et mériter les récompenses promises au triomphe de la vertu. L'existence des démons est un dogme de foi dans la religion catholique, et il n'est pas permis d'interpréter à cet égard les livres saints, en considérant les diables comme des symboles de nos passions, et comme la personnification poétique du mal. Toutes les religions, par un vague souvenir de la tradition divine, ont reconnu l'existence de mauvais esprits; celle des anciens Perses nommait l'esprit du mal *arhimane*, et prétendait qu'il cherchait éternellement à corrompre la création d'*Ormuzd* ou de Dieu. Le paganisme avait rempli le ciel et les enfers de divinités malfaisantes, dont on conjurait les menaces par des sacrifices sanglants.

Diable (*pont du*). On nomme ainsi un pont jeté sur la Reuss en Suisse, et qui joint la vallée de Gœschenen (canton d'Uri) au val de Cornera (canton des Grisons). Il a environ 25 mètres de longueur, et l'arche qui le supporte est haute de 24 mètres sur 8 de largeur. Il a été bâti depuis peu d'années à quelque distance d'un ancien pont de construction romaine, et qui avait le même nom. Ce vieux pont, que les habitans prétendent avoir été construit par le diable, s'écroula en 1779.— On donne le même nom à un pont jeté sur le Mynach, torrent du pays de Galles qui coule à près de 70 mètres de profondeur. Il se compose de 2 ponts différents; l'un fut bâti vers la fin du XIe siècle, et l'autre fut élevé au-dessus du premier en 1753.



Diable (pont du) (Suisse).

Diable, charrette à deux roues fort basses qui sert au transport des pierres de construction et qui fait beaucoup de bruit en roulant sur le pavé. Il est ordinairement traîné par des hommes qui attachent au timon des bricoles, à l'aide desquelles ils le tirent. Le châssis qui compose la plate-forme, sur laquelle sont placées les pierres, s'incline jusqu'à terre pour les laisser glisser quand il s'agit de les décharger, et pour les recevoir et les relever, à la façon d'un levier, lorsqu'on opère le chargement. C'est encore le nom d'un instrument dont se servent les matelassiers pour ouvrer la laine et le coton.

Diable, sorte de double toupie que l'on fait tourner rapidement sur une corde et qui souffle bruyamment. Ce jouet, originaire de la Chine, où il était en usage depuis fort long-temps, et où il servait même aux marchands pour appeler les acheteurs, passa en Angleterre, d'où il fut introduit en France en 1812. Sa vogue fut d'abord extraordinaire, et les femmes à la mode, les jeunes gens, les hommes même les plus graves ne craignaient pas de jouer au diable non seulement dans les salons, mais dans les promenades publiques.

Diachylon ou *diachylum*, onguent dont il existe plusieurs espèces. Le *diachylon simple*, celui qu'on emploie le plus généralement, s'obtient en faisant bouillir 3 kilogrammes de décoction de

racine de Gaïac, autant d'huile de mucilage et un kilogramme et demi de litharge préparée. Il sert à ramollir les chairs et à hâter la suppuration.

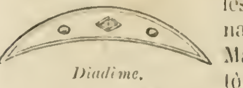
Diacode, sirop fait avec la décoction des têtes de pavots blancs. Ce sirop est administré dans certaines maladies comme calmant.

Diaconat (d'un mot grec qui signifie *servir*) : c'est le second des ordres sacrés, ou l'office de *diacre* (v.).

Diacoustique (de deux mots grecs qui signifient *ce qui s'entend au travers*), partie de l'acoustique qui s'occupe de la réfraction des sons et des propriétés qu'ils acquièrent en passant au travers de différents milieux. On a calculé que le son parcourt 333 mètres par seconde dans l'air atmosphérique à la température de 0; 1269,5 dans le gaz hydrogène à la même température; 1498,5 dans l'eau de pluie. La vitesse du son, dans les différentes substances solides, a fourni les calculs suivant : argent, 7 1/2; cuivre rouge ou natif, 12; bois d'ébène et bois d'orme, 14 2/5; verre et acier, 16 2/5; bois de sapin, 17. — Le Père Mersenne s'occupa le premier de *diacoustique*, en 1737.

Diacre, celui qui est promu au second des ordres sacrés. Les diacres sont d'institution apostolique. Ils furent d'abord élus au nombre de 7 par les fidèles, afin que les apôtres qui devaient se livrer au ministère de la parole fussent dispensés du soin des tables et de la répartition des aumônes. Les *diacres* distribuaient l'eucharistie aux convives, et la portaient aux absents. Lorsque les divins mystères furent célébrés à l'autel, ils continuèrent à offrir au prêtre le vin du sacrifice; c'est encore l'office qu'ils remplissent aujourd'hui. Ils peuvent aussi baptiser et confesser, quand ils en ont reçu la permission expresse. Les *archidiacres* étaient les plus anciens des diacres, et ils étaient chargés de toute l'administration temporelle des églises; mais ces fonctions importantes leur donnèrent l'ambition de s'élever au-dessus des prêtres, et ces derniers en furent seuls pourvus dans la suite. On peut recevoir le diaconat à 23 ans.

Diadème (d'un mot grec qui signifie *lier*), sorte de bandeau qui était la marque de la royauté chez les anciens, et dont les rois et les reines se ceignaient le front. Il était originairement fait de laine, de fil ou de soie. Mais les princes d'Orient le chargèrent bientôt d'ornements, de pierreries et de riches broderies. Des Orientaux le diadème passa chez les Grecs, et de là chez les Romains. Les premiers rois de Rome s'en ornèrent, à ce qu'on prétend; après leur expulsion, les consuls de la république l'abandonnèrent : il ne fut repris que par les empereurs. Clovis


Diadème.

reçut de l'empereur Anastase, en 508, un diadème *radié* d'or, et ses successeurs continuèrent à porter cet ornement. Les diadèmes ont été remplacés par les couronnes fermées, du cercle desquelles partent des branches qui se réunissent au sommet.—Les femmes portent, dans leurs parures, des diadèmes d'or enchâssés de pierreries, ou de diamants, à la monture desquels on donne des formes diverses, comme celles de fleurs, d'épis, d'étoiles, etc.

Diagnostic (de deux mots grecs qui signifient *je connais au travers*), partie de la médecine ayant pour objet de reconnaître, de distinguer les maladies, de les découvrir en quelque sorte sous les symptômes qu'elles présentent. Le *diagnostic* est sans contredit une des parties les plus difficiles de la médecine. Plus que toutes les autres, il demande de l'habileté, du tact et une longue pratique. On ne peut l'apprendre qu'au lit des malades; et des affections semblables présentent, chez différents sujets, des symptômes si divers, selon l'âge, le sexe, la constitution, qu'il arrive malheureusement trop souvent que les hommes les plus compétents tombent encore dans de déplorables erreurs.

Diagomètre (de deux mots grecs signifiant *transmettre* et *mesure*) ou mesure de la *déviation*, instrument destiné à mesurer les plus petites quantités d'électricité. Il se compose d'une pile sèche mise en communication à un de ses pôles avec la terre, et à l'autre avec une aiguille aimantée extrêmement mobile, et d'une boule métallique isolée mise aussi en communication avec la pile. Tout l'appareil est recouvert d'un globe de verre, afin d'éviter l'action des courants d'air, et ce globe porte un cercle horizontal de graduation, sur lequel on peut mesurer la déviation de l'aiguille. On est parvenu, à l'aide de cet instrument, à constater la conductibilité de corps que l'on avait crus jusqu'à présent *non-conducteurs*. L'huile d'olive pure n'étant presque pas conductrice du fluide électrique, le *diagomètre* sert à constater les mélanges frauduleux dont elle peut avoir été l'objet.

Diagonale (de deux mots grecs qui signifient *à travers les angles*), c'est la ligne qui est menée d'un angle à un autre dans l'intérieur d'un polygone. La somme des diagonales que l'on peut tracer dans un polygone, en partant d'un même angle, est toujours égale à la somme de ses côtés moins trois. Dans tout parallélogramme, les 2 diagonales, se coupant mutuellement en 2 parties égales, chacune d'elles divise ce parallélogramme en 2 triangles égaux, et la somme des carrés des côtés est égale à la somme des carrés des diagonales.

Diagonale

Diagraphe (de deux mots grecs signifiant *écrire à travers, tracer des lignes*). A l'aide de cet instrument, inventé par M. Gavard, toute personne, n'ayant aucune notion du dessin, peut rendre avec la plus grande exactitude les contours et les détails les plus fins de tout ce qui se présente à sa vue; il y a plus : c'est qu'à l'aide des lunettes qui y sont adaptées, on peut rendre avec la même précision des détails invisibles à l'œil nu. Une poussière de papillon avec toute ses nervures a été dessinée avec exactitude sur une étendue de 60 centimètres de longueur, et des détails d'architecture placés à de très-grandes distances ont pu être dessinés avec une telle finesse que la loupe seule pouvait les faire apercevoir sur ce papier.

Dialecte (d'un mot grec signifiant *entretien*), langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la langue générale de la nation. Le *dialecte* diffère du *patois* en ce que tous les dialectes d'une même langue sont des langues littéraires dans lesquelles on écrit; en ce qu'ils sont parlés par toutes les classes du pays où ils sont usités, et qu'ils sont même la langue publique et politique. Les pays formés d'états indépendants réunis par le faible lien d'une confédération, comme l'ancienne Grèce et comme autrefois l'Italie, peuvent à peu près seuls avoir des dialectes. La langue grecque contenait 4 dialectes, dont 2 primitifs, le *dorien* et l'*ionien*, avaient formé les 2 autres, l'*éolien* et l'*attique*. Les différents dialectes étaient spécialement consacrés à certains genres de compositions. Ainsi, le dialecte *ionien*, illustré par Homère, fut en général usité pour l'épopée; Pindare et Théocrite réservèrent au *dorien* le privilége de chanter les odes ou les travaux des bergers. L'un avait plus de douceur et d'harmonie, l'autre plus de fermeté et de rudesse. Le premier, venu de l'Orient, donna naissance à l'*attique*, qui fut bientôt la langue dominante et étouffa presque les autres dialectes lorsque la belle époque littéraire de la Grèce l'eût fait briller dans les écrits de Thucydide, de Xénophon, de Platon, de Démosthènes, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane; le second, venu du Nord, se répandit en Occident et fut parlé dans la grande Grèce et dans la Sicile, patrie de Théocrite (v. *Langue*).

Dialectique (même étymologie que le précédent). C'est en logique l'*art de raisonner*. Elle diffère de la logique en ce qu'elle renferme toujours l'idée de discussion avec un adversaire. On attribue l'invention des règles de la *dialectique* à Zénon d'Élée, qui vivait 460 ans av. J.-C. Les sophistes profitèrent de ces nouveaux instruments donnés à la pensée, et s'en servirent pour soutenir les plus niaises ou les plus absurdes subtilités. Les Romains

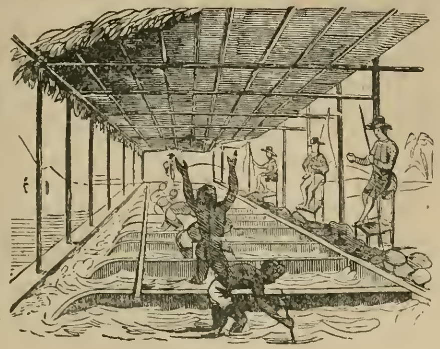
empruntèrent aux Grecs la dialectique, qui passa ensuite à la philosophie scolastique dans le moyen-âge, où elle eut un grand succès, et où malheureusement on en fit parfois un étrange abus, qui la discrédita bientôt. Lorsque la dialectique est invoquée en faveur de l'erreur, c'est un misérable jeu d'esprit qui ne mérite que le mépris des hommes sensés. Lorsqu'elle vient soutenir un droit et un vif amour de la vérité, on ne peut mettre en doute qu'elle ne donne à l'esprit une grande force, qu'elle ne lui fasse découvrir des routes nouvelles, qu'elle ne lui apprenne à reconnaître et à déjouer l'erreur et les raisonnements captieux.

Dialogue (d'un mot grec ayant même signification), *entretien*, *conversation;* il se dit plus ordinairement de certains ouvrages d'esprit qui ont la forme d'un *entretien*, d'une *conversation* entre deux ou plusieurs personnes. — L'art du dialogue exige, de la part des littérateurs qui s'exercent dans ce genre, un talent tout particulier et des facultés spéciales. Faire dire à chacun ce qu'il doit dire, tenir compte des passions qui l'animent, des opinions qui le dirigent, des influences sur son langage du sexe et de l'âge, se conformer aussi aux pensées et aux mœurs du temps auquel on place ses personnages, ne pas leur prêter des idées et mêmes des mots qui fussent inconnus à cette époque ; telle est la tâche d'un auteur qui compose un ouvrage en *dialogues*, et les hommes les plus forts y ont souvent échoué. Au reste, la forme du dialogue ne convient guère qu'aux ouvrages d'imagination. Appliquée aux matières scientifiques, elle est presque toujours un jeu insipide, surtout quand il s'agit d'une discussion destinée à établir quelque vérité et à la faire triompher des objections qu'on lui impose. On voit trop que l'auteur, maître de son terrain, n'a présenté que les objections pour lesquelles il avait des réponses prêtes, et qu'il a tout arrangé pour rendre bonne la cause qu'il soutient.

Diamant (d'un mot grec indiquant l'*indestructibilité*), pierre précieuse que les progrès de la chimie ont prouvé n'être qu'une cristallisation du carbone dans son plus grand état de pureté. Le diamant est d'une admirable transparence et d'une dureté extrême qui le rend inaltérable. Il n'y a pas de corps qui résiste mieux au frottement ; aussi n'arrive-t-on à le polir qu'avec sa propre poussière. Comme il ne peut être entamé par aucune substance, on l'a employé pour user, couper, perforer les matières les plus difficiles à rayer. C'est avec une pointe de diamant que les vitriers incisent la surface du verre, afin de le casser ensuite sur la ligne droite ou courbe qu'ils ont tracée.— Les diamants

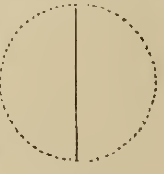
sont formés de lames superposées et qu'on détache au moyen du *clivage*. Ils sont combustibles et, exposés à une chaleur très-forte, ils brûlent et disparaissent sous forme de gaz. On les a jusqu'à présent recueillis aux Grandes-Indes, principalement dans les royaumes de Golconde et de Visapour, et au Brésil, au pied de quelques montagnes et souvent à la surface de la terre. Il y en a aussi quelques-uns en Sibérie. On ne les rencontre jamais qu'isolés ou épars. — Les diamants, qui sont un objet de parure et de grand luxe, sont très-chers à cause de leur rareté. Les *brillants* sont les diamants taillés à facettes par-dessous et par-dessus ; les *roses* sont taillées en dessus en facettes pointues, et plates par-dessous. Le prix en varie suivant leur forme, leur limpidité et leur grosseur. Il a été fixé selon des tarifs à peu près réguliers, de telle sorte qu'il augmente comme le carré de leur poids ou de leur volume. Ainsi, un diamant 10 fois plus gros qu'un autre coûterait 100 fois davantage. En ne tenant compte que d'une seule dimension, du diamètre par exemple, un diamant dont le diamètre serait le double de celui d'un autre devrait coûter 64 fois autant ; pour un diamètre triple, 729 fois ; et si cette dimension était quadruple, 4,096 fois le même prix. Au delà cependant d'une certaine limite, cette progression ne peut plus être suivie et les diamants ont une valeur arbitraire. Un diamant d'un carat vaut environ 40 fr. Le *sanci* qui appartient à la couronne de France pèse 106 carats et ne coûta, dit-on, que 600,000 fr. Les plus gros diamants connus sont : le *régent* du poids de 137 carats qui fut payé 2,500,000 fr.; celui du grand-duc de Toscane, du poids de 139 carats et d'une valeur de 2,608,335 fr. ; celui du grand-Mogol, qui pèse 279 carats et qui vaut 11,723,275 fr. ; celui de la couronne de Russie, qui pèse 779 carats et qui, selon les règles établies plus haut, ne vaudrait pas moins de 92,582,901 fr. Ce diamant formait un des yeux de la statue de Brahma dans un temple près de Pondichéry. Un soldat français parvint à le soustraire en se faisant brahmane et en obtenant la garde du temple ; il le vendit 50,000 fr. dans les établissements anglais, et l'impératrice de Russie l'acheta plus tard 13 millions en accordant, en outre, une pension viagère et des titres de noblesse au vendeur. Enfin, le diamant de la couronne de Portugal, qui pèse 1730 carats, vaudrait quelques centaines de millions, et serait le plus beau du monde, s'il ne contenait quelques défauts. — La recherche du diamant s'effectue au Brésil par les nègres esclaves : si un nègre a le bonheur de trouver un diamant d'un octave (14 carats et demi), on le couronne de fleurs et on le mène en triomphe à l'administrateur qui lui donne sa liberté ; il reçoit en outre un habit neuf. Un dia-

mant de 8 ou 10 carats vaut au nègre qui le trouve 2 chemises neuves, 1 habit complet, 1 chapeau et 1 joli couteau. Dès qu'un nègre a trouvé un diamant, il lève le bras, frappe des mains et l'inspecteur, ainsi averti, vient chercher le précieux caillou.— On trouve les diamants dans un poudingue composé de cailloux, de quartz, de schiste talqueux, liés ensemble par un sable ferrugineux. Plusieurs espèces minérales, telles que le fer oligiste et le fer oxydulé ou aimant, se trouvent aussi dans cette roche que les Brésiliens appellent *cazcalho*. Le lavage du cazcalho s'opère sous un hangar au moyen de caisses dans lesquelles on fait arriver un courant d'eau qui enlève toutes les parties terreuses; après quoi, l'on cherche dans le gravier qui reste les diamants qui peuvent s'y trouver.



Lavage du diamant.

Diamètre (de deux mots grecs signifiant *à travers* et *mesure*), ligne droite qui va d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre point en passant par le centre. On appelle *axe* le diamètre sur lequel la terre fait sa révolution diurne. Tous les diamètres d'un cercle ou d'une sphère sont égaux. Une *ellipse* n'a que deux diamètres : l'un, plus grand, qui passe par les deux foyers; l'autre, plus petit, qui coupe perpendiculairement le premier au milieu de sa longueur.



Diamètre.

Diane, l'une des 12 grandes divinités des Grecs. Son culte, originaire de Phénicie, d'où il se répandit en Égypte, en Scythie et dans toute l'Asie-Mineure, se confondait quelquefois avec ceux d'*Isis* et d'*Astarté*. Les Égyptiens l'appelaient *Bubastès*. On lui offrait en plusieurs lieux des sacrifices humains. Cette déesse, dans les idées cosmogoniques de ces anciens peuples, était la personnification de la nature. Deux temples célèbres, l'un à Délos et l'autre à Éphèse, lui étaient consacrés. Les Grecs enrichirent son histoire de nombreuses fables, et la nommèrent *Artémis*. Elle avait chez eux des attributs différents. Elle présidait à la chasse, elle conduisait le

char de la lune sous le nom de *Phébé*, et elle habitait les enfers sous le nom d'*Hécate*. Diane, suivant eux, était fille de Jupiter et de Latone et sœur d'*Apollon* (v. ce mot), et naquit en même temps que ce dieu, dans l'île de Délos. Elle vivait dans les forêts, se consacrait à une éternelle chasteté, et punissait sévèrement celles de ses compagnes qui s'en écartaient. Actéon, pour l'avoir regardée un jour qu'elle se baignait, fut métamorphosé en cerf. On dit cependant qu'elle aima le berger *Endymion*. C'est à cette déesse que Calchas, grand-prêtre des Grecs, exigea qu'on sacrifiât en Aulide la malheureuse Iphigénie. — On représente ordinairement Diane un carquois sur les épaules et un arc et des flèches dans les mains, poursuivant quelque animal sauvage.—On appelle *diane* une batterie de tambour qui s'exécute à la pointe du jour pour éveiller les soldats ou les matelots.

Diane (arbre de), cristallisation produite par une dissolution de nitrate d'argent dans laquelle on introduit du mercure. Cette cristallisation, qui offre le spectacle d'une végétation apparente, se compose d'aiguilles brillantes et aiguës croisées en tous sens et longues quelquefois de 5 ou 6 centimètres. Elle a été ainsi appelée parce que les alchimistes, qui s'occupaient beaucoup de ces combinaisons singulières, avaient donné aux métaux les noms de différentes divinités, et notamment à l'argent celui de Diane.

Diane de Poitiers, fille aînée de St-Jean de Poitiers, seigneur de St-Vallier, naquit le 3 septembre 1499. Mariée à 13 ans à Louis de Brézé, petit-fils d'Agnès Sorel, elle resta veuve à l'âge de 31 ans, en 1531. Son père ayant pris part à la révolte du connétable de Bourbon, et ayant été condamné à mort, Diane obtint sa grâce du roi de France. Après avoir supplanté la duchesse d'Étampes dans la faveur de François Ier, elle conserva sous Henri II la haute position que sa beauté lui avait value sous le règne précédent, et bouleversa par ses caprices le gouvernement de ce prince. Elle fit exiler la duchesse d'Étampes, son ancienne rivale, déposer le chancelier et le président du parlement, et frapper sur le peuple, pour satisfaire son avarice, de nouveaux et pesants impôts. En 1528, le roi lui donna le duché de Valentinois. Une partie des libéralités qu'elle tenait de ce prince furent employées à bâtir le château d'Anet, qui est un des plus beaux monuments de l'architecture de la renaissance. A la mort d'Henri II, abandonnée de toute la cour et n'ayant pour se défendre contre ses ennemis que le connétable de Montmorency, elle se retira dans ce château, où elle mourut, le 22 avril 1566, âgée de 66 ans. Peut-être la fermeté et le courage qu'elle montra dans cette dernière partie de sa vie, où la faveur l'avait abandonnée, rachètent-ils en partie la honte du commencement.

Diapason. Ce mot, formé de deux mots grecs qui signifient *par toutes,* désignait dans la musique des Grecs l'intervalle ou la consonnance de l'octave, parce qu'en effet l'octave embrasse toutes les notes du système parfait. On appelle encore *diapason* l'étendue convenable à une voix ou à un instrument. Ainsi, quand une voix se force, on dit qu'elle *sort du diapason.* — Enfin le *diapason* est un petit instrument de fer qui donne la note *la*, à l'aide de laquelle on accorde les autres instruments. L'invention en est due à John Shore (1711). Les orchestres des différents théâtres n'ont pas le même diapason. Celui de l'Opéra est plus élevé que celui des Italiens. — Les musiciens italiens appellent cet instrument *corista.*

Diapason.

Diaphanéité (dérivé de deux mots grecs qui signifient *luire au travers*), faculté qu'ont certains corps de transmettre abondamment la lumière. Les corps sont d'autant plus *diaphanes* qu'ils sont plus homogènes ou que les molécules dont ils sont composés ont entre elles une plus grande affinité. C'est ainsi qu'une feuille de papier plongée dans l'eau acquiert une diaphanéité plus grande, parce que les molécules d'eau qui remplissent ses pores ont une puissance réfringente plus semblable à celle du papier que n'était celle de l'air, etc.

Diaphorétique (de deux mots grecs signifiant *porter à travers*). C'est le nom que l'on donne aux médicaments qui favorisent ou excitent les fonctions exhalantes de la peau (v. *Sudorifiques*).

Diaphragme (dérivé de deux mots grecs qui signifient *je ferme entre*), muscle très-large et fort mince situé à la base de la poitrine, qu'il sépare de l'abdomen. Cette membrane forme une voûte dont la convexité regarde les poumons et le cœur. Elle se compose d'une portion centrale aponévrotique appelée *centre phrénique* et de fibres musculaires qui rayonnent dans tous les sens et vont s'insérer aux extrémités, aux vertèbres, aux côtes et à l'appendice xiphoïde du sternum. Lorsque le diaphragme se contracte, sa convexité diminue et la capacité de la poitrine s'accroît. Par conséquent cet organe joue un rôle dans le phénomène de la respiration ; il concourt aussi à la production du soupir, du bâillement, de la toux, du rire, etc. — Chez tous les mammifères on retrouve le diaphragme, mais avec d'intéressantes variétés de conformation. — On appelle encore *diaphragme* plusieurs objets qui remplissent les fonctions de cloisons, et en particulier un anneau métallique placé aux foyers communs de 2 verres d'une lunette afin d'intercepter les rayons qui auraient frappé sur les bords de la lentille, et qui, en

se réfractant irrégulièrement, auraient pu rendre confuse l'image de l'objet que l'on veut observer.

Diarbekr, grande province de la Turquie asiatique, bornée au nord par les pachalicks de Sivas et d'Erzeroum, au sud par l'Irak-Arabi et l'Arabie, à l'ouest par la Syrie et par le pachalick de Marach, et à l'est par le Kourdistan. Superficie, environ 48,000 kilomètres carrés; population, 1 million d'âmes. Capitale *Diarbekr* sur la rive droite du Tigre, à l'endroit où il devient navigable, à 920 kilomètres de Constantinople. On y compte environ 60,000 habitants, dont plus d'un tiers sont des chrétiens arméniens, nestoriens et jacobites.

Diascordium, électuaire très-composé dans lequel entrent en assez grande proportion des feuilles de *scordium*, espèce de germandrée.

Diastase. On appelle ainsi, en pathologie chirurgicale, la séparation de deux os qui étaient contigus.

Diatonique (formé de deux mots grecs qui signifient *par ton*). On appelle *genre diatonique* en musique un genre dans lequel on procède par *tons* et par *demi-tons*, selon la place qu'ils occupent dans la gamme. On l'oppose au genre *chromatique* et au genre *exharmonique*, qui consistent, l'un à procéder par demi-tons et l'autre à passer d'un ton *bémol* à un ton *dièse*. On peut changer de ton et rester cependant dans le genre diatonique, si l'on ne fait entendre aucune note étrangère au ton dans lequel on vient d'entrer.

Diatribe (d'un mot grec qui signifie *je m'exerce*). Chez les Romains, ce mot désignait seulement une école philosophique ou une académie de savants, puis une dissertation critique. Il a longtemps conservé ce dernier sens dans la langue française, mais aujourd'hui il désigne une critique amère et violente, ou même tout discours, tout écrit injurieux.

Dicotylédones. Il se dit des plantes dont les semences ont 2 lobes ou *cotylédons* (v.). Elles forment la 3e grande division des végétaux avec les polycotylédones ou plantes qui ont plus de 2 cotylédons. Les dicotylédones sont les plus nombreuses de toutes les plantes et composent les 4 cinquièmes du règne végétal. On les divise en 3 groupes considérables : les *apétales*, qui n'ont pas de corolles; les *monopétales*, dont la corolle est d'une seule pièce; et les *polypétales*, dont la corolle est formée de plusieurs pièces. Ces groupes se subdivisent encore en classes nombreuses.

Dictateur, magistrat unique et souverain qu'on nommait extraordinairement à Rome sous la république, en certaines occasions

importantes et seulement pour un certain temps. La dictature fut créée, dit-on, 9 ans après l'expulsion de Tarquin, à l'occasion d'une guerre contre les Sabins, dans laquelle on craignait que les consuls trahissent et fussent favorables au parti de l'ancien roi. Les dictateurs étaient désignés pendant la nuit par le consul, après un sacrifice. On portait devant eux 24 haches, qui annonçaient qu'ils avaient droit de vie et de mort sur les citoyens. Ils ne pouvaient pas monter à cheval sans en avoir reçu l'autorisation du peuple. Quelquefois on nommait des dictateurs pour l'accomplissement de certaines cérémonies, comme pour enfoncer le clou sacré à la paroi du temple de Jupiter, pour célébrer des fêtes ou pour instituer des jeux. Il y eut à Rome 88 dictateurs. On les choisit d'abord comme les consuls, dans les rangs de la race patricienne. Mais, 256 ans av. J.-C., le plébéien Marcius Rutulus arriva à la dictature, et les sénateurs ne purent plus se servir de cette magistrature pour réprimer le peuple et l'asservir même dans l'occasion. César conserva le pouvoir dictatorial pendant 5 années, et après lui la république cessa d'exister.

Dictature (v. *Dictateur*).

Diction, *élocution*, cette partie du style qui regarde le choix et l'arrangement des mots. Le mot *élocution* s'emploie plus spécialement quand il s'agit de la conversation, ou d'un discours improvisé ; le mot *style* désigne mieux le caractère donné par l'auteur à l'expression de la pensée, le rapport entre l'idée exprimée et le sentiment, la passion qu'elle veut peindre; la *diction* se rapporte plus particulièrement au matériel de la phrase et au choix des mots.

Dictionnaire (d'un mot latin signifiant *recueil de dictions*). Il se dit, en général, soit d'un recueil de mots d'une langue rangés dans un ordre systématique et expliqués dans la même langue, ou traduits dans une autre; soit de divers recueils, faits par ordre alphabétique, sur des matières de littérature, de sciences ou d'arts. Les anciens ont laissé peu d'ouvrages de ce genre. La découverte de l'imprimerie et les travaux des religieux de Port-Royal en firent naître un grand nombre. Le dictionnaire grec de Henri Estienne, le dictionnaire latin de Robert Estienne, et celui de Facciolati, jouissent d'une célébrité méritée. Le dictionnaire de l'Académie, qui est loin d'être parfait, fait autorité dans notre langue. Les principales conditions d'un bon dictionnaire sont une *nomenclature* complète des mots de la langue, et des *définitions* brèves et claires qui en expliquent bien nettement le sens. Il doit, en outre, indiquer l'*orthographe* et la *prononciation*, qui l'une et l'autre sont parfois subordonnées à l'*étymologie* ou origine des mots ; marquer ensuite la

qualification de chacun d'eux comme partie du discours; distinguer leurs *acceptions* diverses et les appuyer par des exemples. Tous les faits et tous les termes des différentes branches des connaissances humaines ont été réunis en autant de traités spéciaux sous forme de *dictionnaires* et soumis à l'ordre alphabétique. Les dictionnaires géographiques, historiques, technologiques et autres, rempliraient d'immenses galeries. — Un dictionnaire tel que celui que nous publions est, en quelque sorte, un résumé de tous les autres; il peut les remplacer, et former à lui seul une bibliothèque complète.

Dicton, locution familière, présentant sous forme de sentence, tantôt une règle de conduite, tantôt une simple observation critique. Le dicton est surtout à l'usage du peuple, auquel il plaît par sa concision. Il diffère du *proverbe* en ce que ce dernier appartient à toute une nation, tandis que l'autre est exclusivement propre à certaines localités.

Didactique (genre [d'un mot grec signifiant *enseigner*]). Tous les ouvrages ayant pour objet d'enseigner les éléments et les règles d'une science ou d'un art, tels que les écrits d'Aristote sur la rhétorique, le traité du *Sublime* de Longin, les livres de Cicéron sur l'*art de l'orateur*, les *Institutions oratoires* de Quintilien, le *Traité des Études* de Rollin, celui des *Tropes* de Dumarsais, et en général les grammaires et les cours de littérature, appartiennent au genre *didactique*. — Toutefois la dénomination de *didactique* s'applique plus ordinairement à un genre de poésie dont le principal but est l'instruction. Le fond du poème didactique doit être solide et intéressant; sa forme animée, agréable, son éloquence tempérée; son style, noble, mais simple, clair et précis. Les *Géorgiques*, composées par Virgile pour instruire le cultivateur, l'*Art poétique* d'Horace, sont, en latin, des modèles de ce genre. Nous avons, dans notre langue, l'*Art poétique* de Boileau; les Anglais nous opposent l'*Essai sur la critique* de Pope.

Diderot (Denis), fils d'un coutelier, naquit à Langres le 5 octobre 1713. Il étudia de bonne heure et fit de rapides progrès sous les jésuites, qui essayèrent vainement de l'enrôler dans leur ordre. Venu à Paris au sortir de leur maison, il ne tarda pas à renoncer à la théologie pour se livrer au penchant qui l'entraînait vers l'étude des sciences mathématiques et des lettres. Passant des profondeurs de la métaphysique aux difficultés de la géométrie, cherchant la quadrature du cercle dans son cabinet, et donnant des leçons de mathématiques en ville, pâlissant le jour sur les subtilités de la chicane, et la nuit étudiant avec une sorte de fureur Tacite, Locke, Hobbes et Newton. Diderot parvint à l'âge de 30 ans sans

avoir adopté aucune carrière; et son père, mécontent, supprima la modeste pension dont il avait vécu jusque-là. Un mariage secret qu'il avait contracté avec une jeune personne estimable mais pauvre, et qui plus tard le réconcilia avec sa famille, augmentait sa détresse. Le besoin décida de sa vocation. Pliant son génie souple et flexible aux travaux les plus divers, Diderot publia tour à tour une *Histoire de la Grèce,* un *Dictionnaire de Médecine* et l'*Essai sur le mérite et la vertu*, plutôt imité que traduit de Shaftesbury. Ses *Pensées philosophiques* furent condamnées au feu par arrêt du parlement. Sa *Lettre sur les Aveugles à l'usage de ceux qui voient*, dans laquelle il crut réfuter l'idée d'un être suprême, envoya son auteur à Vincennes. — Diderot a introduit sur notre scène la tragédie domestique et bourgeoise. Ses jugements sur les expositions de sculpture et de peinture, publiés sous le titre de *Leçons*, attestent qu'il aimait et comprenait les arts. Ses romans réunissent tous les plus révoltants défauts de ce genre de livres. Son véritable titre, la source de sa réputation et de ses malheurs, c'est l'*Encyclopédie*, dont il conçut le projet avec d'Alembert, et où il entreprit de réunir en un seul ouvrage l'universalité des sciences, de la philosophie et des arts. Le prospectus, le système des connaissances humaines, l'histoire de la philosophie ancienne, et les articles des arts et métiers, sont dus à sa plume. Persécuté en France pour cette publication, Diderot fut appelé en Russie par l'impératrice Catherine II, et se rendit, en 1777, à St-Pétersbourg. De retour à Paris, il se retira du monde, et mourut en 1784, à l'âge de 72 ans. Diderot avait été en rapport avec tous les hommes célèbres de son époque, notamment avec Grimm, d'Alembert et Voltaire. Sa liaison avec J.-J. Rousseau fut suivie d'une rupture éclatante. Véritable cerveau encyclopédique, tour à tour trop exalté et trop déprécié, il brille surtout par l'énergie et la chaleur, la multiplicité des idées, la variété des connaissances; mais il faut déplorer les funestes doctrines de l'athéisme qui infectent ses ouvrages. On assure cependant que, dans sa vieillesse, Diderot faisait lire la Bible à sa fille!

Didier, dernier roi des Lombards, fut appelé à la couronne par les grands en 756. Lorsque Carloman et Charlemagne succédèrent à Pepin, Didier leur donna ses filles en mariage. Mais, au bout d'un an, Charlemagne renvoya la princesse sa femme à son père, contracta bientôt une nouvelle union, et s'empara de l'héritage des fils de son frère mort à la fleur de l'âge. Ceux-ci, guidés par leur mère, cherchèrent un asyle auprès de leur aïeul. Le roi lombard ayant en vain sollicité le pape Adrien Ier de procéder au couronnement de ses petits-fils, eut recours aux armes pour

l'y contraindre, se saisit de plusieurs villes, envahit la Pentapole, et porta la dévastation jusqu'aux portes de Rome. Le pontife implora l'assistance de Charlemagne. Le terrible empereur, qui ne pouvait pardonner à Didier d'avoir accueilli les fils de Carloman, traverse les Alpes, défait les Lombards sur tous les points, et assiége leur roi dans Pavie, sa capitale. Obligé de se rendre, ce malheureux prince fut conduit en France, en 774, avec toute sa famille, et mourut obscurément dans l'abbaye de Corbie.

Didon. Suivant la tradition la plus répandue, cette princesse, dont l'existence est plus que douteuse, était fille de Belus, roi de Tyr, sœur de Pygmalion, et femme de Sichée. Fuyant les persécutions de son frère qui, pour s'emparer des trésors de son mari, le fit assassiner aux pieds des autels, elle aborda sur la côte d'Afrique, à quelque distance d'Utique. On rapporte qu'elle acheta des habitants autant de terrain qu'en pourrait entourer la peau d'un taureau, et qu'ayant fait couper le cuir en lanières très-minces elle obtint par ce stratagème une place assez grande pour y fonder Carthage 877 ans av. J.-C. Bientôt Iarbas, roi des Gétules, rechercha en mariage la nouvelle reine, qui, fidèle au souvenir de son 1er époux, lui répondit par un refus. Irrité, Iarbas marcha sur Carthage; et Didon, ne pouvant opposer aucune résistance, fit allumer un bûcher, y monta et se perça le sein. — Par un anachronisme poétique, Virgile a supposé qu'après le désastre de Troie, postérieur de plusieurs siècles, Énée, jeté par la tempête sur la côte africaine, se fit aimer de Didon, et la délaissa ensuite pour aller accomplir ses destinées en Italie. Cet abandon, suivant le poète, aurait causé le désespoir et la mort de la princesse, et par suite la haine des deux puissantes rivales, Rome et Carthage.

Didot, nom d'une famille célèbre d'imprimeurs français. — *François Didot*, né à Paris en 1699, est connu, entre autres publications, par celles des *Voyages de l'abbé Prévost*. — *François-Ambroise Didot*, son fils, né à Paris en 1730, mort en 1804, commença à donner aux caractères typographiques d'exactes proportions et une coupe élégante. On lui doit plusieurs perfectionnements dans son art, la fabrication du papier vélin et la presse à un coup. La collection des classiques français imprimée par ordre de Louis XVI pour l'éducation du dauphin, est sortie de ses presses. — *Pierre-François Didot*, son frère, né en 1761, mort en 1795, et connu par de remarquables éditions de l'*Imitation de J.-C.*, de la *Bible* et du *Télémaque*, laissa 2 fils, *Henri Didot*, habile graveur en caractères, et inventeur de la fonderie polyamatype, et *Didot St-Léger*, auteur de l'admirable machine pour la fabrication du papier dit *sans*

fin. — *Pierre Didot*, fils aîné de François-Ambroise, succéda à son père, et fut un littérateur distingué; on a de lui une traduction en vers français du 4e livre de l'*Énéide*, une autre du 1er livre des *Odes d'Horace*, et une épître sur les progrès de l'imprimerie. Typographe célèbre, il vit proclamer son édition in-folio de *Racine* (1802), par le jury des arts, *la plus parfaite production typographique de tous les pays et de tous les âges.* — *Jules Didot*, fils du précédent, a donné, entre autres éditions admirables, les poètes grecs et les classiques français, et la *Bibliothèque portative italienne*, in-32. Ses classiques compactes et son *Voltaire* en un seul volume sont de véritables chefs-d'œuvre typographiques. — *Firmin Didot*, né en 1764, soutint dignement le nom illustré par son père François-Ambroise et par son frère Pierre. Imprimeur, graveur et fondeur à la fois, il exécuta les plus beaux caractères d'écriture, les caractères romains les plus parfaits. C'est à lui que Franklin confia son petit-fils pour lui enseigner l'art de la gravure. On lui doit l'invention du stéréotypage, et les plus importantes éditions publiées depuis le commencement du siècle. Au milieu d'occupations multipliées, Firmin Didot trouvait encore des instants pour la littérature, qu'il cultivait avec succès. Élu député en 1827, il donna sa maison à ses fils, et mourut en 1836.

Didyme, grammairien d'Alexandrie, qui vivait du temps d'Auguste; ses critiques impitoyables lui avaient attiré le surnom de *Chalceuterus* (l'homme aux entrailles d'airain), et son défaut de mémoire celui de *Bibliolathos* (oublieur de livres). Didyme avait composé, dit-on, plus de 4,000 traités. — Ce nom est encore celui d'un père de l'Église, qui souffrit le martyre à Alexandrie en 395. — Enfin il y avait en Grèce, sur la côte d'Ionie, une ville appelée *Didyme*, célèbre par son oracle d'Apollon.

Dieppe, aujourd'hui modeste chef-lieu du 3e arrondissement du département de la Seine-Inférieure, à 173 kilomètres de Paris. Cette ville, fondée vers le xe siècle par quelques pêcheurs au bord de la Manche, a été l'une des plus puissantes villes du monde. Pirates hardis, soldats intrépides ou négociants habiles, les Dieppois se sont long-temps fait redouter de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal. C'est de leur port que sortirent les premiers navigateurs qui découvrirent le Canada, et les premiers Français qui établirent des stations de commerce sur les côtes d'Afrique. Sous Charles VII, les Anglais s'emparèrent de Dieppe; la France la reprit 1433. En 1668, la peste lui enleva le tiers de ses habitants. Enfin, en 1694, une flotte britannique fit pleuvoir dans ses murs une

grèle de bombes et de boulets; la ville a été presque entièrement réédifiée à cette époque : les rues sont larges et bien percées. Dieppe, plus riche en institutions utiles qu'en monuments, possède une bourse, un collége, 2 hospices, un hôtel de ville, un théâtre, une halle au blé, plusieurs marchés, de nombreuses écoles et maisons de refuge et d'apprentissage, divers cours publics, une bibliothèque, un beau parc aux huîtres, 68 fontaines alimentées par un aqueduc en briques de plus de 4 kilomètres de longueur, et enfin un superbe établissement de bains qui a conservé une partie de la vogue que lui avait donnée, sous la restauration, le patronage de la duchesse de Berry. Son port peut recevoir des navires de 600 tonneaux, et passe pour le meilleur de la Manche; mais l'entrée en est étroite et encombrée par les galets que la mer y accumule. Sur la jetée de l'ouest, entre le phare et la Grand'-Croix des marins, on remarque la maison Bougard portant cette inscription :

NAPOLÉON-LE-GRAND,
RÉCOMPENSE NATIONALE
A JEAN-ANDRÉ BOUGARD POUR SES SERVICES MARITIMES.

On évalue la population de Dieppe à 18,248 habitants; plus des deux tiers se livrent à la pêche des harengs, des maquereaux, des morues et des baleines. La plus grande partie du poisson de mer que mangent les Parisiens leur est apportée de Dieppe par des chasse-marées qui font le trajet en 20 heures. Les Dieppois fabriquent aussi des dentelles et des ouvrages précieux et très-renommés en écaille et en ivoire. Les *Poletais*, ou habitants du faubourg nommé le *Pollet*, forment une population à part, exclusivement composée de marins et de pêcheurs, et de gens qui préparent les filets. On retrouve encore parmi eux toute la naïveté et la bonhomie des mœurs anciennes; ils ont religieusement conservé le costume qu'ils portaient dès avant Louis XIV. Entre autres hommes distingués, Dieppe a vu naître Parmentier, l'un des fondateurs de la science hydrographique; de Gouie, illustre orientaliste; de Bruzen, savant géographe; les 2 Duquesne, qui ont jeté tant d'éclat sur la marine française au XVIIe siècle, sans parler du célèbre Ango, le marchand le plus riche de la terre, sous François Ier, et qui traitait d'égal à égal avec les ambassadeurs des monarques les plus redoutables.

Dièse. Toutes nos lectrices savent que c'est un des 3 signes usités en musique pour modifier les sons du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave. Les anciens avaient 3 sortes de dièses; la seule en usage aujourd'hui est le chromatique qui élève la note d'un demi-ton mineur

sans en changer ni le nom ni le degré : on le figure par une double croix ♯, et quelquefois par une croix simple +. Employé accidentellement, le dièse ne modifie que la note qu'il précède immédiatement et les notes pareilles qui se trouvent dans la même mesure. Placé à la clef, il agit de la même manière sur toutes les notes semblables contenues dans le morceau. Le double ♯♯ élève d'un demi-ton enharmonique une note déjà diésée à la clef. On ne l'emploie qu'accidentellement. Pour neutraliser l'action du double dièse, on place un bécarre et un simple dièse ♮ ♯ ou seulement un dièse devant la note précédemment altérée qui est alors rendue à son état naturel.

Dies iræ, dies illa, *ce jour de colère, ce jour où*.... C'est le commencement et le titre d'un hymne célèbre de la liturgie chrétienne qui se chante à l'office des morts. Le chant en est lugubre et solennel comme le sujet, qui est la fin du monde et le jugement dernier. Cet hymne, composé par un criminel dans son cachot, sauva, dit-on, son auteur du dernier supplice. Comme il marchait à la mort, entouré de prêtres en prière, il entonna cette œuvre de sa captivité. Frappés d'une sorte de terreur religieuse, les assistants réclamèrent et obtinrent un sursis, qui fut bientôt changé en une grâce complète.

Diète (de deux mots latins signifiant *jour indiqué*). On appelle ainsi, en politique, des assemblées nationales où se traitent les affaires publiques dans certains pays. Ce nom est spécialement affecté aux assemblées de l'Allemagne, de la Pologne et de la Suisse. — La *diète germanique* remonte aux premiers temps de l'histoire d'Allemagne. Les différents états, dont l'assemblée constituait l'*empire*, étaient quelquefois consultés par l'empereur sur les affaires d'intérêt général. Assez cavalièrement traitées par les Carlovingiens, plus indépendantes sous les princes saxons, divisées sous les Franconiens en *états ecclésiastiques* et en *états séculiers*, les diètes, de 982 à 1663, virent varier à l'infini le lieu et la durée de leurs sessions, le mode de leurs délibérations, le nombre, les qualités et les attributions de leurs membres. L'élection et la déposition des empereurs, l'établissement des principautés nouvelles, la confection des lois de l'empire, la décision des causes personnelles des états, la haute police de l'église et des tribunaux suprêmes, la conclusion des traités de paix ou de guerre, etc., tels furent les droits tour à tour arrachés, concédés et modifiés des diètes. — Au commencement de ce siècle, le pouvoir de la diète germanique n'était presque plus rien ; ce corps cessa entièrement d'exister après la bataille d'Austerlitz ; l'acte fédéral du 8 juin 1815 le ressuscita. — La diète est aujourd'hui chargée de

veiller sur les affaires générales de l'Allemagne et d'apaiser les différends qui peuvent s'élever entre les états confédérés. Ses séances se tiennent à Francfort-sur-le-Mein sous un président qui est toujours un représentant de l'Autriche. Dans les assemblées ordinaires, chaque état n'a qu'une voix ; dans les assemblées générales, le nombre des voix est réparti en raison de l'importance politique des états. — La *diète de Pologne* fut constituée par Ladislas-le-Nain en 1331. La noblesse s'y rendait en masse et discutait à cheval. Les nonces ou députés recevaient les instructions de ceux qu'ils représentaient dans des *diétines ante-comitiales*. Ils rendaient compte dans des *diétines post-comitiales* de l'usage qu'ils avaient fait de leur mandat. Jusqu'en 1651 les résolutions de la diète se prenaient à la majorité des voix. Vers cette époque, un nonce donna le 1er exemple du *liberum veto*, annulant par la protestation d'un seul membre *toute décision prise ou à prendre*. Ce fatal usage fut aboli par la diète constitutionnelle de 1788 à 1792. Indépendamment de la diète *ordinaire*, le roi pouvait, en cas d'urgence, réunir des *diètes extraordinaires*. La monarchie élective donna lieu aux diètes de *convocation* qui s'assemblaient aussitôt après la mort du roi, dans le but de pourvoir à la tranquillité publique pendant l'interrègne. Aux *diètes d'élection*, la noblesse procédait en masse au choix d'un nouveau souverain. Dissoute lors du partage de la Pologne, la diète fut rétablie en 1815, époque de la réorganisation de ce royaume. L'assemblée de 1831 déclara la déchéance de l'empereur Nicolas qui, par un statut de 1832, priva les Polonais du droit représentatif. — La *diète helvétique* date de 1481 ; dissoute en 1797, elle fut reconstituée en 1803 et en 1815. Ses attributions sont les mêmes que celles de la diète germanique. Elle s'assemble tous les ans au mois de juin dans le chef-lieu d'un des cantons directeurs. — Les assemblées nationales du Danemarck ont aussi porté le nom de *diète*. La *diète suédoise* se compose des 4 ordres, du clergé, de la noblesse, des bourgeois et des paysans. On connaît peu son organisation ancienne; en 1772, Gustave III fixa ses droits et ses devoirs. Aujourd'hui même, le roi de Suède ne peut rendre aucune loi, lever des impôts et déclarer la guerre sans le concours des états qui ont dans leurs attributions la gestion de la dette publique et de la banque du royaume.

Diète (médecine). Ce mot est dérivé d'un mot grec signifiant *prescription*, par lequel les anciens désignaient ce que nous appelons *régime*, c'est-à-dire l'emploi bien ordonné de tous les moyens de l'hygiène. Aujourd'hui, pour les personnes du monde, la *diète* est la privation ou l'abstinence de substances alimentaires; pour les

médecins, c'est l'ensemble des préceptes relatifs à l'usage de ces mêmes substances. — La *diététique* est la science des principes de la diète prise dans sa première acception; on appelle *diététiques* les moyens curatifs qui sont du ressort de l'hygiène, tels que le choix des aliments, de l'air, des vêtements et les règles du sommeil, du repos, etc. Ces moyens étaient les seuls employés par les médecins *diététistes*.

Dieu. Premier principe de tout ce qui est, cause génératrice, universelle, antérieure à toutes les autres. Dieu est un pur esprit qui existe par essence et par sa nécessité d'être. Sa nature est simple, unique, parfaite, immatérielle, incompréhensible, invisible; nous ne saurions soutenir le feu de ses regards; immense, ni les cieux ni la terre ne sauraient le contenir, il n'est borné ni par les lieux ni par les temps; éternel, il n'a point eu de commencement et n'aura point de fin; auteur et maître de la création, il imprime à tout ce qui respire la vie, le mouvement, l'existence; supérieur à tout, indépendant de tout, immuable, il règle et dirige l'univers par sa souveraine puissance. À Dieu, comme source de toute lumière, comme type universel de tout ce qu'il y a de beau et d'excellent, remontent toutes les idées d'ordre, de bonté, de justice répandues sur la terre. — Les différentes preuves de l'existence de Dieu sont de 3 sortes. Les preuves *physiques* sont tirées de la création de la matière, de l'ordre de l'univers et du mouvement dont tous les corps sont ou peuvent être animés. Les preuves *métaphysiques*, basées sur les propriétés essentielles des choses, sont : la nécessité d'un premier être, la notion de l'infini que l'homme trouve en lui-même, l'existence de l'âme et son union avec le corps.—La loi naturelle ou la conscience universelle du juste et de l'injuste, du bien et du mal, enfin le consentement unanime de tous les peuples constituent les preuves *morales*. Les nations les plus civilisées, les peuplades les plus sauvages, les hommes les plus éclairés comme les plus simples d'esprit, ont de tout temps proclamé l'existence de Dieu; les sages de l'antiquité, les philosophes modernes l'ont reconnue, constatée, prouvée. Il s'est pourtant trouvé à différentes époques des hommes qui ont essayé de la contester, de la nier, en attribuant à un hasard aveugle l'œuvre magnifique de la création : ces hommes ont été appelés *athées* ou hommes *sans Dieu*. Leur doctrine, opposée à la tradition et à l'histoire, contraire à l'évidence, subversive de tout ordre moral, est repoussée par la réprobation universelle.

Dieux, Demi-Dieux. L'ignorance des peuples primitifs enfanta les dieux innombrables du paganisme. Les astres, les éléments, les hommes forts et hardis, espoir ou terreur de l'humanité, furent successivement divinisés; tout ce qui pouvait leur faire du bien ou du

mal, peur ou plaisir, devint l'objet du culte des mortels. De là des prières à la lune, au soleil, etc., pour implorer leurs faveurs, et des sacrifices expiatoires pour apaiser leur courroux; de là aussi un nombre de dieux tellement grand qu'il fallut en arrêter la création et reléguer les derniers venus dans la classe des *demi-dieux*. Chaque peuple se faisait des dieux suivant ses goûts, ses besoins, son climat. Les Chinois, reconnaissant un Dieu suprême, lui subordonnaient une foule de bons et de mauvais génies, qui présidaient aux fleuves, aux montagnes, etc. Les Chaldéens, peuples pasteurs, invoquèrent le soleil, la lune et les étoiles; les Égyptiens rendirent des honneurs divins aux légumes de leurs jardins, au Nil, qui fécondait leur sol, aux monstres qui le désolaient. Sous des noms divers, les Indiens, les Persans, les Péruviens, les Mexicains adorèrent le soleil. Les Grecs et les Romains ajoutèrent à leurs propres dieux ceux des peuples qu'ils conquirent et jetèrent dans leur théogonie une indébrouillable confusion. Les dieux étaient représentés en tout semblables à l'homme, mais plus grands, plus forts et plus beaux; les déesses, leurs femmes, étaient d'une incomparable beauté. Tous étaient sujets aux passions humaines, à la haine, à la colère, à l'envie, etc. Il y avait des dieux bons et des dieux mauvais, des Grâces et des Furies. Les dieux des Romains se divisaient en trois classes : les *grands dieux*, au nombre de 12 : Jupiter, Neptune, Mars, Apollon, Mercure, Vulcain, Junon, Vesta, Minerve, Diane, Cérès, Vénus; les *dieux inférieurs* et les dieux de la *petite espèce*. Les dieux *publics* étaient ceux dont le culte était prescrit par la loi des 12 tables; les dieux *topiques*, ceux dont le culte était restreint à une localité. Janus, Saturne, Genius, Bacchus, la Lune et Pluton composaient, avec les 12 grands dieux, les dieux *choisis*. Macrobe ne compte pas moins de 30,000 dieux adorés par les maîtres du monde, qui élevaient cependant encore un temple aux dieux inconnus!

Diffamation (d'un mot latin signifiant *réputation*, auquel est joint une particule restrictive). Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui est, aux yeux de la loi, une *diffamation*. La diffamation privée n'est pas la moins odieuse, mais elle échappe à l'application des lois pénales qui ne peuvent atteindre que la diffamation publique. — Autrefois les diffamateurs étaient punis arbitrairement, et, il n'y a pas trois siècles encore, on brûlait sur le même bûcher le libelle diffamatoire et son auteur. La loi actuelle, conforme à nos mœurs, ne prononce que l'amende et la prison.

Différend, synonyme de *dispute*, *querelle*, *démêlé*. La concur-

rence des intérêts cause les *différends*, la contrariété des opinions produit les *disputes*, l'aigreur des esprits est la source des *querelles*. Le sujet du *différend* est une chose précise, déterminée; celui du *démêlé* est une chose moins éclaircie, sur laquelle on n'est pas d'accord, sur laquelle on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir.

Différentiel (mathém.). On appelle, en algèbre, *quantité différentielle* ou simplement *différentielle* la quantité infiniment petite, moindre que toute grandeur assignable, qui constitue la différence de deux quantités finies dont l'une surpasse l'autre infiniment peu. L'étude de ces quantités, ou la manière de trouver la différence infiniment petite d'une quantité finie et variable, se nomme *calcul différentiel* (v.).

Difficulté, synonyme d'*empêchement*, *obstacle*, ce qui retarde le cours d'une chose, d'une affaire, ce qui s'oppose à son exécution, ce qui la rend difficile. La *difficulté* gêne, embarrasse; elle vient de la nature même de la chose ou des circonstances qui l'accompagnent; elle la rend difficile et réclame un travail ou une application extraordinaire. L'*empêchement* résiste; il semble mis exprès pour s'opposer à l'exécution de nos volontés. L'*obstacle* arrête : c'est une barrière qui s'élève et ferme le chemin; pour avancer il faut le détruire, l'aplanir ou le surmonter.

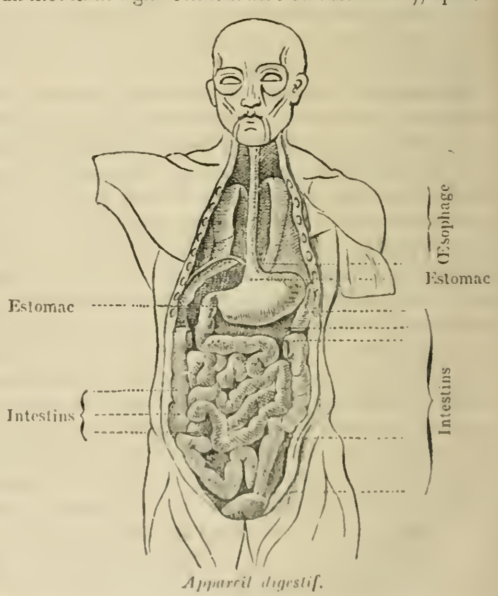
Difformités, vices de conformation, natifs ou accidentels. Les déviations de la taille, la disproportion des bras ou des jambes, l'allongement du visage en *bec de lièvre* (v.), l'absence ou la duplication d'un membre, sont des *difformités;* les unes ne sont que désagréables ou incommodes, les autres altèrent la santé. La plupart peuvent se guérir ou du moins se pallier; quelques-unes sont incurables. Certaines maladies, le travail forcé, une croissance trop rapide, les mauvais traitements, les attitudes vicieuses, le mauvais air et la mauvaise alimentation, sont les causes ordinaires des *difformités* qu'on n'apporte pas en naissant. On recommande principalement, pour les combattre, les bains, les frictions, la promenade, les exercices gymnastiques et les boissons amères.

Diffus, **diffusion** (d'un mot latin signifiant *se répandre*), manière de parler ou d'écrire où l'âme, pleine d'un sentiment qu'elle ne peut contenir, se répand au dehors par des répétitions fréquentes, par des détails accessoires qui embarrassent l'attention et obscurcissent le discours. Si l'amitié, a dit Rousseau, rend quelquefois *diffus* l'ami qui parle, elle rend toujours patient l'ami qui écoute. Un style *diffus*, au lieu de jeter quelque lumière sur un sujet naturellement obscur, ne fait qu'y ajouter de nouvelles ténèbres.

Digeste. On donne ce nom qui, en latin, signifie *choses disposées, coordonnées*, à la réunion des décisions des jurisconsultes latins faite par ordre de Justinien en 583. Ces sentences, dont le nombre s'élevait à 3,000,000 formant 2,000 volumes, furent recueillies par Tribonien en 50 livres. Certaines provinces de France étaient régies autrefois par le Digeste qui constitue la 1re partie du droit romain. Depuis la promulgation du Code civil, le Digeste n'a plus force de loi chez nous. — Le mot *Digeste* s'est aussi appliqué aux livres distribués dans un bel ordre, et Tertullien donne ce nom à l'Évangile de saint Luc.

Digesteur. C'est le nom donné par les physiciens à un appareil plus connu sous le nom de *marmite autoclave* ou *marmite de Papin*.— L'objet de cet appareil, dans lequel on cherche à imiter la digestion, est de soumettre à l'action de l'eau élevée à une haute température certaines substances, afin d'en extraire les matières solides qu'elles contiennent. Le *digesteur* a été appliqué spécialement à l'analyse végétale et à l'extraction de la gélatine renfermée dans les os des animaux.

Digestion (d'un mot latin signifiant *extraire* ou *distribuer*), opération par laquelle les substances alimentaires introduites dans le corps des différents animaux, y sont séparées en un suc réparateur qui renouvelle le sang, et en un résidu qui est rejeté au dehors. — L'appareil dans lequel s'accomplit cette importante opération varie singulierement, suivant les espèces. Pour ne



Appareil digestif.

nous occuper que des 2 extrémités de l'échelle, chez le polype c'est un sac membraneux dont l'ouverture unique sert à la fois à recevoir et à rendre; chez l'homme c'est un canal dont la longueur multipliée 5 ou 6 fois équivaut à celle de son corps, et dont les parties ont des noms et des fonctions différents; ce sont: la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, le duodénum, l'intestin grêle, le gros intestin et le rectum. Les aliments, choisis à l'aide de la vue et de l'odorat, sont portés à la bouche par les doigts, ou saisis avec les dents, les lèvres ou le bec, dégustés par le palais, divisés et broyés par l'appareil dentaire, imbibés par la salive, puis transportés, à l'aide de la langue, à travers le pharynx et l'œsophage, dans l'estomac. Parvenus dans cette cavité, la chaleur, la pression et l'action des sucs qu'exsude l'organe les transforment en une bouillie grisâtre nommée *chyme;* ce chyme traverse ensuite le pylore, se rend dans le duodénum, où il se combine avec de nouveaux fluides, et là s'opère la séparation du chyle liquide blanc, très-analogue au lait, et des matières excrémentitielles qui se précipitent ensemble dans l'intestin grêle, où le chyle, absorbé par de nombreux vaisseaux, est transporté dans le système veineux, tandis que les matières excrémentitielles sont évacuées à travers le gros intestin. Tels sont les phénomènes de la digestion chez l'homme et chez les animaux en général. La digestion influe d'une manière grave sur le physique et sur le moral. La durée de cet acte varie suivant les espèces, les individus et les aliments. Les substances végétales sont plus rapidement digérées que les substances animales.

Digitale pourprée, plante de la famille des scrofulaires, dont les fleurs, digitées et disposées en pyramides, sont d'un rouge pourpre. La digitale est bisannuelle et croît dans les lieux argileux et stériles. On la connaît dans plusieurs endroits sous le nom de *pétrole*. Ses feuilles s'emploient, en médecine, notamment dans les hydropisies. Administrée dans de certaines proportions, la digitale favorise l'excrétion des urines et ralentit la circulation du sang; prise à trop forte dose, elle peut produire un véritable empoisonnement.

Digne, ville de France fort ancienne, chef-lieu du département des Basses-Alpes, siége d'un évêché suffragant d'Aix, à 720 kilomètres de Paris. Les rues en sont tortueuses et les maisons mal bâties; population 3,350 habitants. L'hôtel de la préfecture, l'évêché et la cathédrale, les seuls édifices qu'on y trouve, n'ont rien de remarquable; mais les environs intéressent la science par quelques antiquités et la richesse de leurs produits minéralogiques. A quelque

distance des remparts, une source d'eau thermale très en réputation chez les anciens est encore recherchée par ses propriétés toniques. Digne a été plusieurs fois saccagée dans les guerres des protestants, notamment en 1562 et 1591. Il s'y fait peu de commerce et on n'y compte guère d'autre industrie que celle des cuirs. Le célèbre Gassendi reçut le jour à Champtercier, village voisin de Digne.

Dignité. C'est le sentiment consciencieux que possède l'homme, de son rang et de sa valeur, dans l'ordre de la création et de la société. Il se manifeste par un grand respect de soi-même et des autres. La réserve dans le discours, le calme dans le maintien, l'égalité dans le caractère, la prudence dans les actions, la modération dans le succès, la résignation dans l'adversité procèdent du sentiment de la *dignité*. On peut avoir la *dignité extérieure* sans posséder la *dignité morale*. Si l'une est utile aux femmes, l'autre leur est indispensable. — Les *dignités* en politique sont des fonctions honorifiques qui assignent un haut rang dans la société. Il y a des dignités civiles, religieuses et militaires. On appelle *dignitaires* les hommes revêtus de ces fonctions. Avant la révolution le doyen d'un chapitre, le grand chantre, l'archidiacre étaient des *dignitaires ecclésiastiques*. Sous Napoléon, le grand électeur, l'archi-chancelier, le grand amiral étaient des *grands dignitaires* de l'empire français. On nommait aussi *dignitaires*, à cette époque, les dames de la maison de Saint-Denis employées sous les ordres immédiats de la surintendante.

Digression (d'un mot latin signifiant *s'écarter*, se *détourner*). Dans un ouvrage spécial sur une matière quelconque, les détails étrangers au sujet principal sont des *digressions*. Trop longues ou trop fréquentes, elles rompent l'unité du sujet et fatiguent l'esprit. Mais elles trouvent volontiers leur place dans les *essais*, les *mémoires*, et surtout dans la conversation où il faut pourtant se garder d'en abuser.

Digue, construction formée de pierres, de terre, de charpente et de fascines, ayant pour objet de contenir les eaux et de les soutenir à une hauteur déterminée pour les canaux, bassins et étangs; les digues servent encore à défendre les rives de la mer et celles des fleuves des ravages des hautes marées et des débordements. On nomme *épis* les digues destinées à régler le cours des rivières, et *jetées* celles qui s'opposent aux attérissements, à l'entrée des ports et à l'embouchure des fleuves. Les *polders* de la Hollande et la *levée* de la Loire sont des digues connues de tout le monde.

Dijon, Dijonnais. Le Dijonnais, qui forme une partie du départe-

ment de la Côte-d'Or, était un pays du duché de Bourgogne. La Champagne le bornait au nord, la Franche-Comté à l'est, le Châlonnais au midi, l'Auxois et le pays de la Montagne à l'ouest. De l'an 900 à l'an 1082, il forma un comté particulier gouverné par une série de comtes commençant à Manassès Ier et finissant à Letalde, qui mourut sans héritier. Eudes Ier, duc de Bourgogne, le réunit alors à son duché. — Dijon, ancienne capitale du Dijonnais, aujourd'hui chef-lieu du département de la Côte-d'Or, à 304 kilomètres S.-E. de Paris, compte près de 25,000 habitants. L'époque de sa fondation n'est pas connue: bâtie sur l'emplacement d'une ville plus ancienne nommée en celtique *Angue* ou *bourg des dieux*, elle fut, à ce qu'on croit, reconstruite par Marc-Aurèle, qui l'appela en latin *Divio*, qui a la même signification. La domination romaine l'enrichit de nombreux monuments auxquels le christianisme substitua des temples plus modestes. Les Bourguignons l'envahirent au ve siècle, un incendie la détruisit en 1137, les ducs de Bourgogne la rebâtirent 20 ans après et, depuis l'an 1179 jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire, en firent le siége d'une cour brillante. — Par sa position dans une plaine agréable arrosée par 2 rivières, l'Ouche et le Suzon, vis-à-vis de ces riches coteaux couverts de vignobles, dont les produits recherchés ont mérité à la contrée le nom de Côte-d'Or, et non loin du canal de Bourgogne, Dijon est une des plus jolies villes de France; de vieilles murailles couronnées de tourelles et de bastions lui donnent un aspect pittoresque. Le château, commencé sous Louis XI et terminé sous Louis XII, a long-temps servi de prison d'état; la duchesse du Maine après sa conspiration contre le régent, le chevalier dit la *chevalière d'Éon* et Mirabeau y furent enfermés. C'est aujourd'hui une caserne de cavalerie. L'ancienne église de *St-Étienne* a été transformée en halle aux grains : la sainte chapelle était remarquable par une dévotion singulière, on y conservait une hostie miraculeuse envoyée par le pape Eugène IV à Philippe-le-Bon, en 1430, en reconnaissance du secours que ce prince lui avait donné contre ceux qui s'opposaient à son exaltation. On voyait, dit-on, sur cette hostie plusieurs taches du sang sorti par autant de coups de couteau qui, suivant la tradition, lui avaient été donnés par un juif. On admire les vitraux de l'église St-Michel et le portail de l'église Notre-Dame, chef-d'œuvre d'architecture gothique, dont Vauban disait qu'il ne lui manquait qu'une boîte pour le renfermer. L'ancien palais des ducs de Bourgogne, édifié au xe siècle, agrandi en 1367 par Philippe-le-Hardi, dévasté à diverses époques, incendié en 1487 et en 1502, reconstruit en 1784 pour servir à la tenue des

états et à la résidence des princes de Condé, gouverneurs héréditaires de la province, voit aujourd'hui ses vastes salles affectées aux fêtes publiques, aux distributions de prix, au dépôt des archives du département, à un musée de peinture, de sculpture et de curiosités, à une bibliothèque de 40,000 volumes et à un médailler. On y conserve une immense cheminée qui faisait partie de l'ancien palais, et qui a 5 mètres 33 centimètres de hauteur sur 7 mètres de largeur, ainsi que les mausolées de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Hardi. Dijon, aujourd'hui chef-lieu du département de la Côte-d'Or et de la 18e division militaire, possède un siége épiscopal, une cour royale, une faculté de droit, une des sciences, une des lettres, une école secondaire de médecine, une école des chartes, un observatoire et un jardin des plantes. — On cite ses bonneteries, faïenceries, tanneries, ses fabriques de draps, ses huiles, bougies et vinaigres. La moutarde de Dijon a une réputation séculaire et européenne. Saint-Bernard, Bossuet, Crébillon, Piron, Rameau, Daubenton, Guyton de Morveau, sont nés dans cette cité.

Dilapidatlon, dépense désordonnée appliquée à un but immoral. On ne se sert guère de ce mot qu'en parlant de la mauvaise administration des fonds de l'état.

Dilatation, dilatabilité. La dilatation est l'extension, l'augmentation de volume que subit un corps par suite de l'insinuation du calorique entre les molécules qui le composent, ou par l'absorption de l'humidité de l'air. Mais dans ce dernier cas le mot *gonflement* se dit mieux. La propriété que possèdent les corps de s'étendre ainsi s'appelle *dilatabilité*. Les gaz peuvent aussi, sans changer de température, se dilater par le changement de pression. Les corps que la chaleur dilate se resserrent par l'action du froid. Sur la connaissance de la dilatabilité des corps et des phénomènes de la dilatation, est basée la théorie du thermomètre, du pendule compensateur, des armes à feu et des machines à vapeur.

Dilatoire (d'un mot latin signifiant *délai*). C'est un terme qui s'applique à tous les moyens invoqués par les plaideurs dans la seule vue de retarder le jugement.

Dilemme. Le dilemme, dont le nom composé de deux mots grecs veut dire *qui saisit deux fois*, est un argument qui divise une question en deux points de vue rigoureux successivement appréciés et suivis d'une conséquence commune. Tout le monde connaît ce dilemme dirigé contre un soldat : « Ou tu étais à ton poste ou tu n'y » étais pas. Si tu y étais, tu mérites la mort pour ne l'avoir pas » défendu ; si tu n'y étais pas, tu la mérites pour l'avoir abandonné. »

Dilettante. Ce mot italien signifie *amateur*, connaisseur; nous

l'avons adopté pour désigner plus particulièrement l'*amateur de musique italienne*. Lorsqu'en 1752 les chanteurs italiens vinrent donner des représentations à l'opéra, alternativement avec les chanteurs français, les spectateurs se partagèrent en deux camps, les amateurs de la musique nationale et les amateurs de la musique italienne ou *dilettanti*. Pour être amateur tout *dilettante* n'est pas nécessairement connaisseur, aussi ce nom se donne-t-il souvent par ironie à ces mélomanes ridicules qui battent la mesure à contre-temps dans les orchestres de nos théâtres.

Diligence. Cette qualité opposée à la paresse se compose d'activité et d'exactitude. Employer tous ses instants, commencer et finir au moment voulu, tel est le fait d'une personne *diligente*. — On a appelé *diligences* des voitures publiques qui doivent leur nom à la célérité de leur service.

Diluvien (terrain). Les géologues ont donné le nom de terrain *diluvien* ou formé par le *déluge* aux matières déposées par les eaux sur les plaines, les plateaux et les flancs des vallées, lors des grandes convulsions de la nature. Ce terrain est toujours à l'air libre et n'est jamais recouvert par un autre dépôt ; presque partout il forme la terre végétale. Son épaisseur varie de 33 centimètres à 33 mètres. Le bassin du Rhône, la Prusse et la Pologne sont les pays les plus curieux pour étudier ce dépôt.

Dimanche (de 2 mots latins signifiant *jour grand* ou *jour du Seigneur*), jour consacré par les chrétiens au repos et à la religion. — Les juifs célébraient sous le nom de sabbat le 7e jour de la semaine en mémoire du repos de Dieu après la création, de la délivrance des Hébreux de la terre d'Égypte, et de la publication de la loi sur le mont Sinaï. Les apôtres substituèrent le dimanche au samedi pour honorer la résurrection de J.-C. et la descente du St-Esprit sur les apôtres arrivée ce jour-là. De sorte que le dimanche est un souvenir perpétuel des plus grands événements du christianisme. L'église interdit, le dimanche, toute espèce de travail et d'exercice corporels, à moins qu'ils ne soient prescrits par la nécessité, la charité ou l'utilité publique. Une loi de 1802 qui n'est point abrogée fixe au dimanche le repos des fonctionnaires publics. Autrefois tous les dimanches de l'année avaient leur nom particulier tiré de l'*Introït* de la messe du jour, mais aujourd'hui on n'a retenu cette coutume que pour quelques dimanches du Carême qu'on désigne pour cette raison par les mots de *reminiscere*, *oculi*, *lætare*, *judica*. — Le dimanche, trop peu respecté chez nous, est observé avec une sévérité rigoureuse aux États-Unis et en Angleterre. Ainsi, tout dernièrement, un chef de corps a été puni pour avoir

fait fustiger un soldat le dimanche. — On appelle *écoles du dimanche*, en Allemagne et en Angleterre, des cours particuliers ouverts le dimanche au profit de la classe ouvrière, absorbée le reste de la semaine par ses travaux de tous les jours. Strasbourg a imité cet exemple, et ses écoles du dimanche datent de près d'un demi-siècle. A Paris et dans quelques grandes villes il se fait bien le dimanche quelques cours destinés aux ouvriers, mais ce ne sont pas là véritablement des écoles du dimanche. Une semblable institution aurait besoin d'être généralisée en France.

Dîme (d'un mot latin signifiant 10e *partie*). On appelait *dîme* le prélèvement d'un 10e des produits industriels et agricoles au profit du clergé et des seigneurs. L'origine des dîmes remonte à Abraham, qui s'engagea spontanément à donner au grand-prêtre Melchisédech la dîme de tout le butin qu'il avait fait sur les 4 rois qu'il venait de vaincre. Moïse établit comme impôt plusieurs espèces de dîmes. Prélevées sur toutes les récoltes, les unes devaient être envoyées au temple de Jérusalem ; les autres aux lévites, qui en donnaient la 10e partie, ou *dîme* de la *dîme*, aux prêtres. Le chiffre de toutes les dîmes réunies équivalait au 6e de la totalité de la récolte. Les dîmes s'étendaient aussi aux bestiaux. — A l'exemple des Israélites, les premiers chrétiens donnaient une portion de leurs récoltes aux prêtres qui n'avaient pas d'autres revenus. Ces dîmes, offrandes volontaires aux IVe et Ve siècles, furent ensuite demandées, réclamées et enfin exigées comme des impôts dans les siècles suivants. Des moissons elles s'étendirent aux troupeaux. Le concile d'Arles (813) ordonna de payer la dîme même de son propre travail et de son commerce ; celui de Trosly (909) y assujettit les soldats et les artisans. — En France, lorsque la révolution vint abolir toutes les dîmes, elles se subdivisaient en deux grandes sections, les *dîmes ecclésiastiques*, dont nous venons de dire l'origine, et les *dîmes temporelles*, profanes ou inféodées, qui étaient possédées par des laïques, à titre de fief à la charge de foi et hommage et autres devoirs seigneuriaux. L'origine de ces dîmes est obscure : quoique souvent on ait soutenu que ce n'étaient que des usurpations, il est certain qu'il y en eut de concédées par les églises elles-mêmes à quelques seigneurs dont elles voulaient s'assurer la protection. — Les dîmes se divisaient en *réelles*, perçues sur les fruits de la terre ; *personnelles*, prélevées sur les fruits du travail et de l'industrie ; et *mixtes* ou provenant partie de la nature, partie de l'industrie des hommes. Les dîmes réelles étaient *grosses* ou *menues*, suivant qu'elles résultaient des blés, vins, huiles, ou des fruits et légumes. Les terres cultivées depuis long-temps payaient la *dîme ancienne*, les nouvelles cultures la *dîme novale*. Presque

toutes ces dîmes et bien d'autres, telles que les dîmes *solites* et *insolites*, de *charnage* et des *poissons*, étaient affermées par les propriétaires à des individus qui les percevaient à leurs risques et périls. Elles furent ou supprimées ou déclarées rachetables par la convention. — L'église grecque reçoit encore des dîmes volontaires. En Angleterre et en Irlande, les dîmes constituent le salaire du clergé anglican. Elles se paient en nature ou en argent selon les arrangements des parties et ne s'élèvent pas à moins de 222,400.000 fr., somme qui forme le revenu de l'église anglicane et surpasse de beaucoup celui de toutes les églises chrétiennes d'Europe réunies.

Dimension (d'un mot latin signifiant *mesure*). C'est l'étendue d'un corps considéré en tant qu'il est susceptible d'être mesuré. Tous les corps ont 3 dimensions, la *longueur*, la *largeur* et la *profondeur* ou *épaisseur*. En algèbre, on appelle *dimension* le degré d'une puissance ou d'une équation : ainsi l'inconnue x a une ou deux ou trois *dimensions*, si elle est dans l'équation à la 1re, 2e ou 3e puissance.

Diminutifs. On fait usage des diminutifs dans certaines langues pour restreindre l'idée que présentent les substantifs et même quelques adjectifs. Au temps de Marot et de Rabelais, la langue française abondait en diminutifs ; ils ne s'emploient plus aujourd'hui que dans le style familier, et se forment par l'addition d'une terminaison en *ette* : ainsi, *fillette*, *jeunette*, *fleurette*, *maisonnette*, *seulette*, *joliette*, diminutifs de fille, jeune fleur, maison, seule, jolie. — Les Slaves, les Russes, les Allemands ont des diminutifs. Mais les Italiens et les Espagnols sont plus riches qu'eux et que nous en ce genre. Chez eux, les diminutifs sont en général pleins de grâce et du plus heureux effet, ils ont des diminutifs qui expriment une idée avantageuse d'une personne ou d'une chose, d'autres qui en marquent le mépris. Ils ont même des diminutifs de diminutifs ; ainsi de *bambino*, petit garçon, ils font *bambinello*.

Dimitri, par abréviation *Dmitri*, forme russe et grecque moderne du nom de *Dimitrius*. — Ce nom a été porté par 4 grands princes de Russie : *Dimitri Ier Alexandrowitz*, fils de saint Alexandre de Newski, surnommé par l'histoire *la honte de son père*, régna en 1276. — *Dimitri II Michailowitz*, fils de Michel, surnommé *de Tver*, régna de 1322 à 1325. — *Dimitri III Constantinowitz*, fils de Constantin, régna de 1360 à 1363. — Enfin *Dimitri IV Iwanowitz*, fils d'Ivan, surnommé *Donskoi* (du Don), occupa le trône de 1363 à 1389. Sous ce long règne, la Russie secoua momentanément le joug de l'étranger ; mais la fin de son règne et de sa vie fut marquée par des revers. Toktamysch, un des descendants de Gingis-Khan, s'empara de Moscou le 26 août 1382,

et la livra au feu, au fer et au pillage. *Dimitri IV Ivanowitz* dut alors consentir à payer le tribut que lui imposait le conquérant mongol et reconnaître sa suprématie ; peu de temps après il mourut, n'ayant pas encore atteint l'âge de 40 ans.

Dinarque, le dernier des orateurs attiques, naquit à Corinthe vers l'an 460 avant notre ère, et vint s'établir à Athènes où il se fit disciple de Théophraste, successeur d'Aristote, à l'école du Lycée. Après la mort de Démosthène et l'abolition du gouvernement populaire, la direction des affaires passa dans les mains de *Démétrius de Phalères* (v.), à la fortune duquel s'était attaché Dinarque. Devenu l'un des conseillers les plus influents du nouveau chef de l'état, il suivit sa destinée et partagea son exil lors de sa chute. Rappelé après 15 ans d'absence, il revint à Athènes, où il mourut à une époque qui n'a pu être précisée. Les talents oratoires de Dinarque ont été diversement appréciés : quelques critiques lui ont reconnu plusieurs des qualités qui distinguaient Démosthène ; d'autres lui ont refusé tout mérite original. Trois discours seulement nous restent de lui. Il y a eu, en outre, 3 autres Dinarque connus par quelques écrits.

Dindon. Le dinde de nos basses-cours est un animal dégénéré ; on en a pris texte pour déprécier cet oiseau, quant à ses qualités instinctives. Le type primitif du dinde est généralement peu connu. C'est dans les antiques forêts qui bordent les fleuves du St-Laurent, du Mississipi, de la Delaware qu'il faut voir le dinde dans sa beauté native, avec son manteau d'un noir d'ébène, relevé par des reflets d'améthiste et des teintes d'or bruni, avec sa cravate de pourpre et ses ailes puissantes qui lui servent à franchir les fleuves et les lacs. Ces avantages physiques accompagnent bien un naturel plein de fierté et d'indépendance. Le dinde sauvage pèse jusqu'à 30 kilogrammes ; celui de nos basses-cours, devenu chétif dans l'état domestique, pèse à peine 6 ou 8 kilogrammes.—On doit considérer l'espèce du dinde à l'état de *poussin*, de *dindonneau*, de *dindon* et enfin de *dinde ;* en d'autres termes, à l'état d'enfance, d'adolescence, de jeunesse et de maturité. Parvenu à la 3e période de sa croissance, le dinde a toutes les conditions de développement qui le font rechercher. Le *dindon* est en effet un mets des plus estimés. Il prend le nom de *dinde* à l'âge de 5 ou 6 mois, lorsqu'il a acquis toute sa taille et qu'il ne lui manque plus que de l'embonpoint. Le dindon a paru en Europe vers la fin du XVIIe siècle ; il y fut importé par les jésuites qui en élevaient une grande quantité, particulièrement dans une ferme qu'ils possédaient aux environs de Bourges. Nous n'avons pas besoin de dire que le dindon ou coq d'Inde tire

son nom des Indes occidentales, appellation qui servait autrefois à désigner l'Amérique du Nord.— La 1re *dinde truffée* qu'on ait mangée en France fut servie sur la table du régent.

Dîner. La table, ainsi que le langage, distingue l'homme de la bête. L'animal se nourrit, l'homme seul sait manger; l'animal a faim, l'homme a des appétits. La table, c'est le repos, c'est la douce joie, c'est l'intimité rieuse; elle rend la souplesse aux membres fatigués, la chaleur aux visages décolorés, le regard et la vie à l'œil appesanti. La table réunit toutes les passions opposées; elle fait taire l'ambition, la haine, l'intrigue, toutes les passions mauvaises; elle en suspend chaque jour les tristes effets. Pour orner les repas, on inventa les riches ciselures, le beau linge damassé, le limpide cristal, les vases précieux chargés de fleurs, la musique pour charmer les convives, les poètes qui viennent les célébrer, les voûtes somptueuses, les plafonds de verdure, les eaux jaillissantes. A tout considérer, la table a peut-être été le but, le commencement et le centre de tous les arts.

Diocèse (d'un mot grec signifiant *juridiction* gouvernementale et administrative), ne signifie plus aujourd'hui que circonscription et juridiction religieuse. Ce nom fut originairement donné par les Romains aux nouvelles délimitations des provinces d'Asie. Chaque province était partagée en plusieurs *diocèses*. Plus tard, tout l'empire romain fut divisé en 14 *diocèses;* chacune de ces divisions comprenait plusieurs provinces, chaque province était gouvernée par un proconsul, chaque diocèse par un vicaire de l'empire. Le régime ecclésiastique suivait le même mode de circonscription : chaque diocèse avait pour chef un prélat qui prenait le titre de *primat*. Après la chute de l'empire romain, le régime ecclésiastique conserva l'ordre hiérarchique de ses juridictions, et plusieurs archevêques métropolitains ont porté, jusqu'en 1789, le titre de *primat*. Le 12 juillet 1790, une loi limita le nombre des diocèses à celui des 83 départements. En 1817, l'état de choses existant en 1789 fut rétabli par un nouveau concordat conclu entre le pape et le roi Louis XVIII.

Dioclétien (Caius Valerius Aurelius), empereur romain, naquit à Salone en 245. L'histoire n'a pas transmis le nom de son père. Dans un temps où le pouvoir appartenait au plus hardi, l'ambition n'avait pas besoin de s'appuyer sur la naissance; l'armée, disposant de l'empire, le donnait à ses favoris. L'agrandissement démesuré de la puissance romaine et les guerres qui en naissaient mirent Dioclétien dans la nécessité de s'adjoindre 3 collègues, auxquels il donna à gouverner les provinces nouvellement conquises. Ce par-

tage de l'autorité se fit sans qu'il y perdît rien de la suprématie que lui assuraient ses qualités personnelles. On assure que ce fut pour complaire à Galère, l'un des 3 nouveaux césars, que Dioclétien rendit l'édit de persécution qui fit couler le sang chrétien à grands flots. Le massacre qui s'ensuivit, appelé *la 10e persécution*, commença le 23 février 303 et dura 10 ans. Les tortures les plus raffinées, les supplices les plus horribles signalèrent cette époque d'un règne jusqu'alors glorieux, et la flétriront jusque dans la postérité la plus reculée. Dioclétien rehaussa le titre d'empereur d'une signification nouvelle; celui qui le porta ne fut plus seulement le général des armées romaines, ce fut le maître du monde. Mais la nature donna bientôt à son orgueil une leçon terrible : revenu de Rome à Nicomédie, il fut saisi d'une maladie de langueur qui fit craindre pour ses jours. Enfin, le 1er mai 305, il parut dans la plaine de Nicomédie en présence de l'armée, décerna le titre d'Auguste à Galère, créa César le jeune Constance-Chlore, se dépouilla de la pourpre impériale; et, traversant immédiatement sa capitale, il prit la route de la Dalmatie. Retiré, après son abdication, à Salone sur l'Adriatique, Dioclétien y bâtit un palais magnifique, dont les restes forment encore les deux tiers de la ville de Spolatro. Une vie si agitée se termina l'an 313; Dioclétien avait alors 68 ans.

Diodore de Sicile était né à Agyrium (aujourd'hui *San-Filippe d'Argironne*). Il consacra sa vie à la rédaction d'une *Histoire universelle*, dont quelques parties seulement sont parvenues jusqu'à nous. Le mérite principal de Diodore est dans le soin avec lequel il marque les années des *olympiades* (v.) et mentionne les archontes d'Athènes, ainsi que les consuls de Rome.

Diogène, surnommé le *Cynique*, naquit à Sinope, ville de l'Asie-Mineure. Accusé, conjointement avec son père, d'altération des monnaies, il se réfugia à Athènes et se fit disciple d'Antisthène, qui y professait une philosophie dont l'austérité grossière avait été flétrie par Socrate. Diogène enchérit encore sur son maître; comme lui il attaquait la dépravation de mœurs de ses contemporains, leur ambition, leur cupidité, et toutes les passions aveugles; mais il porta beaucoup plus loin qu'Antisthène le mépris des usages reçus et des convenances sociales. Doué d'une grande vivacité d'esprit, d'une puissante énergie de caractère, et naturellement ami de la contradiction, il jeta un défi à la société dont il s'exagérait encore les préjugés et les erreurs; il voulut que sa vie fût un contraste avec celle de ses concitoyens, et, poussant tout à l'extrême, il tomba lui-même, par un excès contraire, dans une autre espèce de travers et de ridicule. A force de vouloir prêcher la morale par l'exemple et

donner de la publicité à toutes ses actions, Diogène mena une vie de rues et de carrefours, se rapprocha de ces animaux dont on lui appliqua si justement le nom (v. *Cynisme*); et l'on peut dire qu'il compromit les doctrines de Socrate en les traînant dans les ruisseaux d'Athènes. Diogène sentait bien lui-même l'exagération de sa conduite; mais il se disculpait à ses yeux et aux yeux des autres en disant qu'il était comme les maîtres des chœurs, qui forcent le ton pour y ramener leurs élèves. Sur la fin de sa vie, ce philosophe cynique passait l'hiver à Athènes et l'été à Corinthe, aussi heureux, disait-il, que le roi des Perses, qui partageait son temps entre Suze et Ecbatane. A Corinthe, il se tenait ordinairement dans le Cranion, gymnase voisin de la ville, où se rendaient ceux qui désiraient s'entretenir avec lui; c'est là qu'Alexandre eut avec lui cette entrevue si célèbre à l'issue de laquelle, ayant invité Diogène à lui demander tout ce qu'il voudrait, il reçut de lui cette réponse : « Retire-toi un peu de ce côté, tu me prives de mon soleil. » Ce fut dans ce même endroit qu'on le trouva mort, dans la 90e année de son âge.

Diogène Laerte ou *Laërce*, philosophe et biographe grec, vivait, à ce que l'on croit, sous les empereurs Septime-Sévère et Caracalla. Il nous a laissé un ouvrage précieux en 10 livres, contenant la vie, les dogmes et maximes mémorables des anciens philosophes.

Dioliba (v. *Niger*).

Diomède, l'un des plus vaillants guerriers grecs au siége de Troie, et souverain d'une partie de l'Argolide. Après la prise de la ville de Priam, les chefs grecs eurent des destins divers. Diomède, rentré dans ses états, en fut chassé par une sédition, passa en Italie, et fonda dans cette partie méridionale appelée aujourd'hui la *Pouille* la ville d'Argos-Hippium, actuellement *Arpi*. Diomède donna son nom à 2 îles de l'Adriatique, et étendit vraisemblablement sa domination au-delà de cette mer; car Pline mentionne dans la Liburnie un promontoire de Diomède, qui sans doute n'avait reçu ce nom que parce que les vaisseaux de ce prince en avaient fait une station comprise dans ses dépendances.

Dion de Syracuse, fils d'Hypparinus, allié aux Denys, était disciple et ami de Platon, qui lui reprochait souvent de gâter ses vertus naturelles par trop d'austérité et de persistance dans ses volontés : « Sachez, lui dit-il un jour, que dans la vie l'obstiné finit par rester seul. » Après avoir joui du plus grand crédit sous Denys-l'*Ancien*, il fut proscrit par Denys-le-*Jeune*; mais ce dernier ayant été lui-même chassé de Syracuse, Dion y rentra comme le libérateur de ses concitoyens, eut à lutter contre l'ambition et les

intrigues d'Héraclide, commandant de la flotte, et exerça, avec la simplicité d'un homme privé, un pouvoir d'autant plus étendu qu'il n'était ni accordé ni défini. Ayant ensuite essayé, dans de sages intentions, de modeler la constitution de Syracuse sur l'aristocratie modérée de Sparte, il suscita contre lui des haines nouvelles et plus vives. Victime enfin de la perfidie de l'Athénien Callippe, qui disait vouloir l'aider dans ses projets, il tomba sous le fer d'un Syracusain nommé Lycon, l'an 354 av. J.-C.

Dion (Cassius Cocceanius), historien né à Nicée, vécut au IIIe siècle. Il écrivit l'histoire de Rome depuis l'arrivée d'Énée en Italie, jusqu'à l'an 229 de notre ère. Son livre est, sans conteste, l'un des plus utiles sur cette époque, surtout en raison de la perte de beaucoup d'écrits de Tacite. Dion fut consul après avoir commandé en Afrique et gouverné Pergame et Smyrne.

Dion (Chrysostôme), homme de bien et écrivain philosophe, naquit à Pruse en Bithynie vers l'an 40 de notre ère. Peu de philosophes, même chrétiens, ont eu un sentiment plus vrai et plus profond de l'humanité. Orateur ou critique, il a éclairé toutes les questions auxquelles il a touché, et ses discours comme ses autres écrits, traduits soit en latin, soit dans notre langue, sont lus avec intérêt et consultés avec fruit.

Dionysiaques, fêtes en l'honneur de *Dionysius* (l'un des surnoms de *Bacchus* [v.]), originaires d'Égypte et importées en Grèce. A Rome, le sénat finit par les interdire comme contraires à toutes les idées de la saine morale. — Les Athéniens célébraient ces fêtes avec grande pompe; les assistants figuraient par leurs gestes les actions de Bacchus, et, portant des costumes de satyres, des thyrses, parcouraient la campagne en cet état.

Diophante, célèbre mathématicien grec, né à Alexandrie vers l'an 340 de notre ère. On lui attribue généralement l'invention de l'*algèbre* (v.), mais à tort, car il avoue lui-même que cette science était connue avant lui. On ne connaît pas les détails de sa vie. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il est l'auteur d'un traité d'arithmétique en 13 livres dont les 6 premiers seulement sont venus jusqu'à nous. Ce traité a été plusieurs fois traduit et imprimé.

Dioptrique (de deux mots grecs signifiant *à travers* et *voir*). On désigne par ce mot cette partie de l'optique qui traite de la lumière traversant des milieux (matières) transparents de diverses densités, en d'autres termes, de sa propagation par réfractions. Dans ces circonstances, le rayon lumineux (le réfracté) change de direction en passant d'un milieu dans un autre. Par exemple, si le rayon passe de l'air dans l'eau, il se brise à la surface du liquide et

prend une direction qui s'approche plus de la perpendiculaire que celle qu'il suivait auparavant.

Diorama (de deux mots grecs signifiant *deux fois* et *vue*), spectacle de l'invention de MM. Daguerre et Bouton, ouvert à Paris au mois d'août 1822. C'est une exposition de tableaux ou vues peintes sur toiles de grande dimension, qui, au lieu d'être circulaires comme celles des *panoramas* (v.), sont tendues sur un plan droit vertical. Le mérite principal du diorama consiste dans le jeu de la lumière habilement modifiée, de manière à varier les tons généraux et les tons locaux, et à produire, tantôt sur quelques points, tantôt sur le tableau entier, tous les effets lumineux naturels ou factices. A l'éclat du soleil le plus pur succède l'obscurité du brouillard le plus intense, le clair de lune, le reflet des flambeaux, les vapeurs des eaux, et mille accidents d'ombre et de clair-obscur qui dépendent de l'heure, du jour, de l'état de l'atmosphère ou des combinaisons de localité. On peut citer comme tenant du merveilleux plusieurs tableaux du diorama, entre autres celui qui représentait l'intérieur de *St-Étienne-du-Mont*.

Dioscoride (Pedacius), médecin, né à Anazarbe ou Cæsarea-Augusta, en Cilicie, vers le commencement de l'ère chrétienne, a laissé un ouvrage fort remarquable sur la matière médicale tirée des 3 règnes de la nature. A la renaissance des lettres, Dioscoride et Théophraste furent les seuls auteurs grecs qu'on adopta pour l'étude de la botanique.— On attribue à Dioscoride, avec beaucoup de vraisemblance, plusieurs ouvrages ayant tous pour objet les vertus médicales des plantes, mais nous manquons à cet égard de détails précis. — La bibliothèque royale possède deux manuscrits de Dioscoride.

Dioscures, surnom collectif de Castor et Pollux, qui signifie *fils de Jupiter*.

Diphthongues ou *diphtongues* (de deux mots grecs signifiant *ensemble* et *sonner*). On donne le nom de diphthongues à la réunion de plusieurs voyelles qui renferme plusieurs sons en une seule syllabe, et qui se prononce par une seule émission de voix. Ainsi *Dieu*, *ciel*, *loi*, *roi*, sont des *diphthongues*. On distingue 3 sortes de diphthongues : les *diphthongues simples*, *composées* et *nasales*. Les premières, qui résultent de la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle simple, sont au nombre de 7, savoir : *ia*, *ie*, *io*, *oe*, *oi*, *ué*, *ui*. Exemples : *diable*, *lumière*, *fiole*, *moelle*, *emploi*, *situé*, *celui*. Les *diphthongues composées*, c'est-à-dire celles qui se forment par la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle composée, sont au nombre de 6, savoir ; *iai*, *iau*, *ieu*, *iou*, *oue* et *oui*, comme dans les mots suivants : *biais*, *matériaux*, *milieu*,

chiourme. Quant aux *diphthongues nasales*, on en compte 6, savoir : *ian*, *ien*, *ion*, *oin*, *ouin* et *uin*, comme dans les mots *viande*, *patient*, *soutien*, *horion*, *besoin*, *marsouin*, *quinte*. Dans la plupart des mots où il tient lieu de 2 *i*, l'*y* fait partie d'une diphthongue avec la voyelle suivante. Exemples : *voyage*, *envoyé*, *royaume*, etc. Pour former une diphthongue, il ne suffit pas qu'une voyelle simple précède ou suive une autre voyelle ; il faut encore que cette voyelle, avec celle qui la suit ou qui la précède, ne forme qu'une seule syllabe et ne demande qu'une seule émission de voix. Ainsi dans *prière*, *sanglier*, *géographie*, etc. ; *iè*, *ie*, *éo* ne sont pas des diphthongues, parce qu'on les prononce nécessairement en 2 temps, et par conséquent en 2 syllabes : *pri-ère*, *sangli-er*, *gé-ographie*. Dans la conversation on ne fait pas difficulté de ne former qu'une seule syllabe d'une foule d'assemblages de voyelles qui expriment un double son ; il y aurait même une affectation ridicule à prononcer *bi-ai-ser*, *ma-té-ri-aux*. Mais la plupart de ces voyelles, qui ne forment qu'une seule syllabe dans le discours familier, doivent nécessairement en former 2 dans la poésie et dans le discours soutenu, et cessent par cette raison d'y être regardées comme diphthongues. Ainsi, en prononçant un discours, en déclamant des vers, il faut articuler ainsi : *vi-o-ler*, *ru-i-ner*, *pré-ci-eux*, et non pas *vio-ler*, *rui-ner*, *pré-cieux*, comme on le ferait dans un simple entretien. Telle est, d'après nos plus habiles grammairiens, la théorie complète des diphthongues. L'usage, la lecture attentive des vers et des compositions oratoires, rendront faciles ces différentes prononciations.

Diplomatie (d'un mot grec signifiant *double* ou *copie* d'un acte émané du prince et dont la minute est réservée). La science diplomatique (v. *Diplomatique*) a prêté son nom à la *science des ambassadeurs* ou de la *politique extérieure*. Il y avait analogie entre l'une et l'autre sur un seul point : l'étude de certains actes, diplômes ou traités anciens ; et comme il arrive fréquemment, l'usage, et non la logique, a fait d'un accessoire le principal. La science des rapports inter-nationaux, qui n'était connue, il y a 60 ans, que des seuls gouvernants, s'est appelée *diplomatie*. Il fallait une dénomination simple et usuelle pour une notion qui entrait alors dans le domaine de tous les esprits, le mot *diplomatie* prit cette place dans le vocabulaire politique. — La diplomatie se compose de la connaissance approfondie des intérêts divers et des pactes antérieurs qui déterminent les relations des peuples entre eux, de l'art qui dirige les négociations selon la mesure incessamment variable des intérêts, enfin de l'habileté qui fait

tourner la négociation dans le sens le plus favorable au pays représenté par le diplomate. La première partie de la science diplomatique est donc la connaissance du *droit public*, c'est-à-dire de la collection complète et comparée des traités, des conventions écrites ou même verbales qui ont uni les peuples, réglé leurs engagements, terminé leurs démêlés et fondé leurs alliances. Le droit public de l'Europe a souvent varié, et l'on peut dire que l'histoire de ses variations serait celle des souffrances des peuples, en même temps que de l'ambition de leurs chefs. En changeant les relations et les intérêts des divers états, les événements annulaient la plus grande partie du droit public préexistant. Dès lors, pour apprécier les rapports nouveaux qui en étaient la conséquence, les intérêts qu'ils avaient créés et les droits qu'ils avaient laissé subsister, il parut suffisant de s'en référer aux traités qui avaient succédé à des guerres longues et presque universelles. A ce titre, le traité de Westphalie devint, après la guerre de 30 ans, la base du droit public et le fondement du repos de l'Europe. Ce fut ensuite le tour du traité d'Utrecht, modifié en 1735 et 1748, et violé par le premier partage de la Pologne, en 1773. Enfin le droit public de l'Europe, aujourd'hui admis par les cabinets, repose sur le système des traités de 1815, conclus évidemment contre la France, quoiqu'elle y ait été partie. Il est permis, sans trop de hardiesse, de conjecturer que c'est là une situation qui n'a pas les conditions d'une longue durée. En attendant, la science du diplomate n'a pas d'autre sphère d'activité et toutes ses négociations doivent s'y référer. — Cela posé, on peut dire que l'habileté personnelle du diplomate, dans le cercle d'action qui lui est donné, est la garantie la plus sûre de ses succès. Mais une opinion presque générale présente communément sous un aspect peu moral cette qualité essentielle. Aussi, plus d'un observateur prétend-il reconnaître le commun des diplomates à la politesse mesurée, à l'expression méticuleuse qui les font se tenir par habitude à côté de la vérité, dans les choses même étrangeres à leurs fonctions. Et en conversation n'appelons-nous pas *faire de la diplomatie*, s'envelopper dans un silence affecté, user de termes vagues ou peu susceptibles de prendre un sens positif, ne parler qu'avec un tel artifice que l'on puisse ensuite, sans invraisemblance, modifier essentiellement, ou même nier d'une façon absolue ce qu'on a semblé vouloir dire? Machiavel prescrit au diplomate d'acquérir la réputation d'homme vrai ; et nous pensons, avec cet écrivain, que le diplomate habile n'est point obligé de déshonorer ses talents par le déguisement et le mensonge. La dextérité, le tact et la circonspection doivent lui suffire pour concilier la convenance

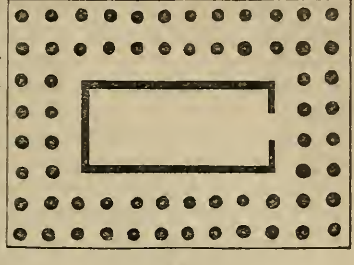
et l'agrément dans les formes, avec la persévérance et la fermeté pour tout ce qui touche au fond des affaires. Il faut dire que les qualités nécessaires à la pratique de la diplomatie ne s'acquièrent guère par la voie des préceptes; le diplomate sera d'autant plus accompli que la nature aura plus fait pour lui.

Diplomatique. La diplomatique, que bon nombre de personnes confondent à tort avec la *diplomatie*, parce que l'étymologie en est la même, est la science ou l'art de connaître et d'apprécier les diplômes, chartes et titres anciens. La connaissance exacte de la nature des actes, de leurs formules, de leur contexture; la connaissance des écritures (v. *Paléographie, Écriture*), des formes extérieures, des coutumes propres à chaque siècle, à chaque nation, tels sont les objets de la diplomatique. L'école royale des chartes (v. *Chartes*) fondée à Paris, où sont enseignés les éléments de paléographie et de diplomatique, est destinée à former des archivistes et des bibliothécaires.

Diplôme (d'un mot grec ayant même signification). On comprend sous la dénomination de *diplômes* différentes espèces d'actes émanés soit de l'autorité pontificale, soit de l'autorité royale. La signification de ce terme générique s'étend même aux lettres-patentes, aux priviléges, aux donations, enfin à toutes sortes de chartes, pourvu qu'elles soient un peu anciennes. Chez les Grecs et les Romains, les diplômes étaient, quant à leur forme extérieure, 2 planches de cuivre attachées ensemble et repliées comme les feuillets d'un livre, et c'est de là que leur vient le nom de diplôme, mot qui signifie *plié en deux*. Le plus ancien manuscrit de ce genre que l'on connaisse est un acte émané de l'empereur Galba, contenant le congé de quelques soldats vétérans. En France le 1er diplôme original de nos rois qui nous ait été conservé est celui de Childebert 1er, octroyé en 558, en faveur de l'abbaye de St-Germain-des-Prés. Sous les 3 1res races de nos rois, la forme des diplômes n'offre guère de différences. Il faut remarquer que jusqu'au milieu du xe siècle le sceau, au lieu d'être pendant, est placardé sur le parchemin même. Sous le règne de saint Louis, et surtout sous celui de Philippe-le-Bel, de notables changements furent apportés à la confection des diplômes. Ils portèrent alors l'invocation du nom de Dieu, de J.-C., du Sauveur, de la Ste-Trinité, etc., l'ère chrétienne, l'année du règne du roi, son monogramme ou figure renfermant toutes les lettres de son nom, la présence et la signature de 4 grands officiers de la couronne. Au xive siècle, nouveaux changements : l'invocation et la signature disparaissent. — Des modifications successives qu'il serait trop long d'énumérer

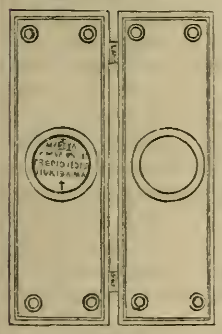
furent apportées à diverses époques à la forme et à la contexture des diplômes. Nous dirons cependant que la formule de suscription, *par la grâce de Dieu, roi de France, à tous présents et à venir salut,* a été introduite dans les actes royaux par Henri II. — On sait de quelle manière sont rédigés aujourd'hui, les actes émanant de l'autorité royale, conférant une qualité, et auxquels on a conservé le nom de diplômes.

Diptère (de deux mots grecs signifiant *deux fois* et *aile*). C'était chez les Grecs et les Romains le nom d'une espèce de temple qui avait une double aile de chaque côté. Mais on appelle généralement ainsi tout édifice entouré de deux rangs de colonnes. — *Diptère* est aussi en entomologie le nom d'un ordre d'insectes qui n'ont que 2 ailes.



Diptère.

Diptyque, l'usage de ce mot a depuis long-temps cessé avec celui de l'objet qu'il était destiné à représenter, et dont il serait assez difficile aujourd'hui de déterminer exactement l'origine et toutes les attributions. Dans le sens le plus général, c'était une espèce de registre formé de 2 tablettes de bois ou d'ivoire (comme on pourrait s'en faire une idée par les deux parties rapprochées de la couverture d'un livre), sur lequel étaient inscrits dans l'état-civil les noms des consuls et des premiers magistrats, et dans l'église ceux des vivants et des morts qu'on devait réciter pendant les offices. De là, les *diptyques* furent distingués en *sacrés* et *profanes*. Sur les premiers, les noms des vivants figuraient d'un côté, et ceux des morts de l'autre. On y lisait ceux des papes, des évêques, des martyrs et de tous les bienfaiteurs du clergé. Parmi les *diptyques* profanes, il y en avait une espèce particulièrement affectée à la dignité consulaire : on y voyait représenté en relief le consul avec son nom, ses titres et tout l'appareil de sa charge. Chaque consul, à sa nomination, avait plusieurs de ces diptyques qu'il distribuait à ses principaux officiers. Le diptyque, qui n'était qu'une



Dyptique.

espèce de registre, calepin ou portefeuille, paraît, en général, avoir eu, en outre, l'emploi analogue à celui de simples tablettes.

Directeur, directrice, celui ou celle qui dirige, qui a la direction des personnes ou des choses, qui a le maniement et la conduite des affaires d'une compagnie : *directeur d'académie*, *des domaines*, *des études*, *des finances*, etc. (v. *Direction*).

Directeur de conscience. C'est parmi les catholiques celui qui dirige dans les voies spirituelles les fidèles qui se mettent volontairement sous sa conduite. Autrefois le *directeur* était assez ordinairement distingué du *confesseur;* aujourd'hui ils sont presque généralement confondus. Le prêtre qui confesse, lors même qu'il n'est pas consulté sur l'ensemble général de la conduite, est indistinctement appelé du nom de confesseur et de directeur. Cependant la direction, comme cela se pratique surtout dans les communautés religieuses, est souvent en dehors de la confession. Les directeurs exerçaient jadis une influence marquée sur la société. On comprend de combien de difficultés graves est entouré un ministère que saint Grégoire appelait l'*art par excellence*.

Directeurs de spectacle. Le maréchal de Saxe menant une troupe de comédiens à la suite de son armée, trouvait qu'il était plus facile de conduire celle-ci que celle-là. Molière ne l'eût pas apparemment contredit, lui qui savait par expérience quels soucis, quelles contrariétés éprouve un directeur de théâtre quand il lui faut discipliner les caprices et les amours-propres de ces dames et de ces messieurs. Les théâtres des anciens n'avaient pas de directeurs en titre. Les archontes et autres magistrats dans les républiques grecques, et à Rome les édiles, présidaient à tout ce qui concernait l'administration de ces établissements qui, le plus souvent, étaient des propriétés de l'état. — Près de chaque direction, était encore établi, il y a quelques années, un comité de lecture et de réception des pièces; quoique en général ce comité opinât toujours du bonnet pour l'avis du directeur président, il a encore été trouvé trop gênant par quelques-uns d'entre eux. Les comités ont été supprimés, et il ne paraît pas que l'art et le théâtre s'en soient mal trouvés.

Directoire. A la mort de Robespierre et à dater du 9 thermidor, une réaction commença au sein même de la convention et dans toute la France. Après quelques jours d'hésitations, une constitution nouvelle, celle de l'an III, donna naissance à un gouvernement nouveau. Il se composait d'un corps législatif divisé en conseil des Cinq-Cents, qui proposait les lois, et en conseil des Anciens, qui les acceptait. Le pouvoir exécutif était confié à un *directoire* de 5

membres nommés par les deux conseils et siégeant au Luxembourg. Le directoire prit la France dans un état de crise menaçante. A l'extérieur, 14 armées offraient à l'ennemi une barrière de fer et ceignaient la patrie d'une ardeur et d'un courage dont l'antiquité n'offre pas d'exemples. — 300,000 soldats avaient répondu aux premières menaces de l'étranger, et leur bravoure inexpérimentée avait culbuté dans les plaines de la Champagne la tactique étonnée et le courage systématique des vieux soldats de Frédéric. La terreur était dans le pays; la gloire aux frontières. Les proconsuls se faisaient suivre de la confiscation et de l'échafaud; les brigades républicaines marchaient devant le triomphe et la conquête. L'héroïsme du soldat couvrait de ses lauriers les crimes politiques, et le sang qui tachait le bonnet phrygien disparaissait devant la gloire qui rayonnait sur le bonnet du grenadier. Toutes les vieilles renommées avaient disparu, mais des noms inconnus surgissaient entourés déjà d'une illustration nouvelle : comme Hoche, Joubert, Brune, Kléber, Desaix, Masséna, Moreau, Bonaparte. — Or, ces glorieux triomphateurs étaient sans vêtements, sans chaussure, souvent sans vivres; ici sans armes, là sans munitions. A l'apparition du directoire, toutes les ressources furent absorbées, dévorées par les spéculations des fournisseurs, hommes d'opprobre et de rapine, qui, aidant à l'ineptie et à la trahison de quelques généraux, causèrent la plupart de nos rares défaites. Les succès militaires du directoire furent pourtant les plus grands que l'histoire eût enregistrés depuis des siècles; mais l'honneur en appartient à l'armée, telle que la convention l'avait organisée. — A l'intérieur, la politique du directoire fut déplorable. La démoralisation atteignit toutes les classes, et l'exemple en fut donné par l'un des directeurs, Barras, ce triste représentant des turpitudes de l'époque. Aussi ce bouleversement momentané de l'ordre social suffit-il pour signaler l'état ignoble de l'homme privé des lois éternelles qui protègent la religion et la vertu. Par l'athéisme tout gouvernement était devenu impossible. Chacun sentait la nécessité de rappeler Dieu au monde. Robespierre avait tenté de ressusciter un déisme vague et sans objet; La Réveillère-Lepeaux avait rêvé la *théophilanthropie* (v.); mais personne ne voulait du Dieu de tout le monde, et dans la France chrétienne on eût admis toutes les divinités, excepté celle des chrétiens. Cependant la folie a son terme comme le crime; rien ne peut durer que ce qui est éternel, Dieu, la vertu, la liberté. — Ce n'est pas que parmi les directeurs, dans les conseils, dans les administrations, il ne se trouvât des hommes recommandables par leurs vertus, leurs talents, leurs services; mais le gouvernement

flétrissait la renommée de ceux dont il ne pouvait corrompre la conscience. De tous les courages, le plus difficile est celui de la vertu, puissance résignée plutôt que militante. Enfin, ce pouvoir, adversaire de toute vertu, vit bien qu'il régnait sur un pays qui le réprouvait; des troubles éclatèrent sur tous les points; un génie de révolution poussait les masses, ici vers une république d'honnêtes gens, là vers la restauration de l'ancien régime, lorsque Bonaparte, que l'Europe croyait perdu dans les déserts de l'Égypte, débarqua bientôt près de Fréjus pour étonner Paris de son retour inattendu. A peine arrivé, il se mit en rapport avec quelques hommes influents, et notamment avec l'abbé Sieyès. Une conspiration s'ourdit prompte et puissante pour renverser le directoire; et telle était la disposition des esprits, que les préparatifs se firent presque ouvertement. Une grande mesure fut prise : le conseil des Anciens se réunit, et 148 membres présents donnèrent à Bonaparte le commandement général et le pouvoir nécessaire pour veiller à la sûreté de la représentation nationale. Fort de ce décret, qui couvrait sa conspiration d'un voile de légalité, il parut au conseil des Cinq-Cents. « César, Cromwell, lui cria-t-on de toutes parts, vous violez la constitution. — Vous parlez de constitution, s'écrie-t-il à son tour, vous l'avez détruite vous-mêmes, toutes les factions l'ont violée. » Puis il sortit, laissant 3 heures au conseil, qui ne sut pas même pendant ce temps formuler un décret contre l'usurpateur. Lucien Bonaparte, qui présidait les Cinq-Cents, conduisit les débats de manière à les rendre stériles; et quand Bonaparte se présenta de nouveau suivi de ses soldats, les députés, se levant en masse, bornèrent leur résistance aux cris de : *A bas le dictateur! à bas le tyran!* Mais les ordres avaient été bien donnés, et les grenadiers, pénétrant dans la salle au bruit du tambour et la baïonnette au bout du fusil, en chassèrent les députés, dont quelques-uns furent contraints de s'enfuir par les fenêtres. Le gouvernement directorial cessa d'exister, et la révolution du 18 brumaire fut consommée.

Directoire de la confession d'Augsbourg. On trouve à l'article *Augsbourg* (v.) de ce dictionnaire l'origine et la nature de cette *confession*, espèce de charte religieuse octroyée aux protestants d'Allemagne en 1530 par le pouvoir impérial. C'est cette règle de foi que suivent encore aujourd'hui les protestants français qui se rattachent aux doctrines de Luther. Aux termes d'une loi de 1802, le directoire de la confession d'Augsbourg est une autorité spirituelle qui règle la discipline intérieure des églises de cette confession en l'absence du *consistoire général*, autorité supérieure qui correspond avec le ministre chargé de la direction des cultes, et

qui propose aux *consistoires locaux* des candidats pour les diverses nominations de pasteurs.

Dirimant (d'un mot latin signifiant *empêcher*), ce qui porte empêchement ou forme obstacle. En termes de droit, on appelle *empêchements dirimants* (ce qui constitue un pléonasme évident) ceux qui forment obstacle à un mariage projeté, d'une manière absolue et de telle sorte que la nullité du mariage ne pourrait jamais être couverte (v. *Mariage*).

Discernement, qualité de l'esprit qui aperçoit les différences qui distinguent une chose d'une autre, et les classe suivant leur essence et leur valeur réciproques. Le discernement ne s'acquiert que par de fréquentes comparaisons et de nombreux rapprochements; il suppose en général de l'expérience. Quoique souvent employés l'un pour l'autre, les mots *discerner* et *distinguer* n'ont pas la même signification. On *distingue* un objet par ses apparences; on le *discerne* par ses signes exclusifs. Pour *distinguer*, il ne faut guere que de l'intelligence et de l'application; pour *discerner*, il faut de plus du savoir et de la sagacité. — D'après le Code pénal, lorsqu'un accusé a moins de 16 ans, les juges peuvent décider qu'il a agi sans *discernement*, et en conséquence l'acquitter, sauf quelques peines disciplinaires. Reconnaît-on au contraire qu'il a agi avec *discernement*, les condamnations seront alors amoindries de telle sorte que, s'il a encouru la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation, on lui appliquera la peine de 10 à 20 ans d'emprisonnement dans une maison de correction. Les autres peines sont modifiées d'après ces proportions.

Disciple (dérivé d'un mot latin signifiant *apprendre* [v. *Adepte* et *Ecole*]). Il y a cette différence entre *disciple*, *élève* et *écolier*, que l'*élève* est celui qui prend des leçons de la bouche même du maître; qu'un *disciple* est celui qui en prend des leçons en lisant ses ouvrages ou qui s'attache à ses opinions; et qu'*écolier* ne se dit que des enfants qui étudient dans les colléges.

Disciplinaire (pouvoir). Les corporations ou associations soumises à des règles de discipline ont dû établir un pouvoir intérieur qui veillât à leur observation et qui en punît l'infraction. Ce tribunal domestique prononce des peines disciplinaires, c'est-à-dire qui n'impliquent aucun caractère infamant et qui sont formulées et précisées dans le règlement accepté par les membres de l'association.

Discipline signifie en général *instruction* qui se transmet, *règle de vie* qui s'applique soit à une profession, soit à une association quelconque, religieuse, académique, maritime, militaire, judiciaire, etc., etc. Le monde, a dit St-Évremond, est une école et un

lieu de discipline. La *discipline* appliquée à toute la société s'appelle *police*. La *discipline* de l'église implique le même sens dans une acception plus restreinte ; c'est la police du clergé pour l'observance de ses règles. *Discipline* est encore synonyme de *direction*, *conduite* : « on a mis ce jeune homme sous la *discipline* d'un maître qui le rendra savant et vertueux. » On a dit que Bossuet tenait le dauphin sous une *discipline* trop sévère.

Discipline (éducation). On entend par là tout ce qui tient à la surveillance des élèves, à la distribution des exercices, des travaux, etc. La discipline des colléges est soumise à des règlements généraux ; les proviseurs et les principaux ne peuvent s'en écarter.

Discipline ecclésiastique. L'église tient sa discipline des apôtres et de leurs successeurs. C'est l'ensemble des constitutions apostoliques et des divers règlements établis par les papes et les conciles pour la police extérieure et le gouvernement de ce grand corps. Tout ce qui est de pure discipline n'est pas de foi et a pu varier selon les temps et les lieux ; c'est ainsi que les liturgies des églises orientales n'ont jamais été entièrement conformes à celles de l'occident. C'est ainsi encore que l'église de France a pu recevoir le concile de Trente sans se conformer à sa discipline. Quand les lois ne sont pas essentielles, si les raisons qui les ont fait créer ont disparu, il est plus sage de les abolir ou de les modifier que de les exposer à une violation continuelle. C'est ce qu'ont fait les conciles en plusieurs occasions. L'église peut modifier les lois de sa discipline et en supprimer un grand nombre, sauf à les remplacer par des institutions plus conformes aux principes de tolérance qu'elle a toujours professés.

Discipline judiciaire. Elle a pour objet les devoirs des magistrats envers le public et leurs compagnies, et ceux des officiers ministériels envers les magistrats et le public. L'article 101 d'un décret impérial du 30 mars 1808 a renouvelé l'antique usage de prononcer à la rentrée des cours souveraines des discours sur l'observation des lois et le maintien de la discipline, discours dont le célèbre chancelier d'Aguesseau a laissé de si admirables modèles.

Discipline militaire. A aucune époque de l'ancienne monarchie les armées françaises, si brillantes d'ailleurs sur le champ de bataille, n'ont pu être citées pour leur discipline. Il faut bien avouer ce que l'histoire démontre. Madame de Sévigné elle-même, dont on connaît l'admiration pour Louis XIV, n'a pas caché la vérité sur ce point. Les guerres de la république et de l'empire seraient supérieures à toutes les guerres connues, si la discipline y eût été plus respectée. Dans aucun temps cependant les lois et ordonnances n'ont manqué ; les derniers de ces actes, de 1788 à 1792 ont classé et

spécifié les fautes. Mais que de lacunes existent encore! — D'après cette législation, la discipline est le mode de répression légale des fautes intérieures des corps armés; elle agit sur ces corps ou sur les individus qui les composent par la volonté personnelle des chefs. On voit que la *discipline* diffère de la *justice*, en ce que les arrêts de la première sont plus restreints, plus facultatifs, et sont prononcés par des militaires qui sont tout à la fois *jurés*, *juges* et *censeurs*. On pourrait ajouter que la *discipline* ne s'occupe que de la répression de simples fautes et infractions aux règlements, tandis que la *justice* réprime des délits et des crimes.

Discipline (conseil de). C'est un conseil de guerre au petit pied, chargé de punir les fautes commises par les gardes nationaux pendant la durée ou à l'occasion du service. Ce conseil se compose de 7 membres et de 5 pour les communes où la garde nationale n'est pas réunie en bataillons. Ces membres sont, dans le premier cas, le chef de bataillon, président, un capitaine, un lieutenant ou sous-lieutenant, un sergent, un caporal et deux gardes nationaux. Dans le second cas, la composition est la même, sauf qu'il ne s'y trouve point de chef de bataillon et qu'il n'y a qu'un garde national au lieu de deux. La réprimande, les arrêts pour 3 jours au plus, la réprimande avec mise à l'ordre, la prison pour 3 jours au plus et la privation du grade sont les seules peines que les conseils de discipline puissent infliger.

Discipline. Ce mot, pris dans le sens de *flagellation*, désignait autrefois un supplice très-commun dans les cloîtres. L'instrument qui portait le même nom et qui servait à l'infliger était un fouet garni de nœuds et quelquefois de petits clous. Les religieux s'imposaient volontairement la *discipline* pour se mortifier. On retrouve cet usage dans les temps les plus reculés; mais chez les Grecs et les Romains c'était un supplice infamant.

Discoboles, en grec *jeteurs*, *lanceurs de disques*. C'était le nom de ceux qui se livraient au jeu du disque. Les discoboles étaient nus; ils devaient oindre leur corps d'huile pour donner à leurs membres plus de souplesse. Des médailles et des pierres gravées représentent des discoboles. Le fameux sculpteur Myron avait représenté un discobole dans une statue célébrée par Quintilien.

Discord, *désunion*, *discorde*, s'emploie très-bien dans le style familier : *être en discord*.— *Discord* s'emploie aussi comme adjectif, surtout en musique, et signifie n'être pas d'accord. On peut dire au figuré, ou plutôt au moral : Je n'ai jamais vu un esprit si *discord*, si inconséquent. Ce mot ne s'emploie pas au féminin, à cause de sa similitude avec le substantif *discorde*.

Discorde. Voici un de ces mots qui n'ont pas besoin de définition ; il produit chaque jour des conséquences si désastreuses, les faits le rendent si évident et si clair, qu'il est bien rare que chacun de nous ne sache pas à ses dépens ce qu'est la discorde ou plutôt ce qu'elle coûte. La discorde se rencontre, hélas! partout; au foyer domestique comme au sein de l'état; elle est presque permanente parmi les peuples. — Entre proches parents il faut bannir la discorde avec une persévérance que rien ne fatigue et ne rebute; il faut réciproquement s'étudier dans ses défauts, les supporter et même au besoin les excuser.— La *Discorde* était, dans la mythologie ancienne, une déesse à laquelle les hommes sacrifiaient pour détourner les maux qu'ils avaient à en redouter.

Discours. Dans l'acception la plus vaste, ce terme, dérivé d'un mot latin signifiant *course en sens divers*, s'applique à toute expression de la pensée, en vers ou en prose, de vive voix ou par écrit. C'est en ce sens qu'en grammaire on appelle *parties du discours* les espèces de mots dont se compose une langue. Mais dans le domaine de l'éloquence, le *discours* est un assemblage de phrases et de raisonnements réunis et disposés suivant les règles de l'art, de manière à produire une impression quelconque sur le cœur ou sur l'esprit de ceux qui écoutent. Les harangues, les oraisons, les panégyriques, les éloges, les plaidoyers, les sermons, sont des discours ayant pour objet d'exciter les masses, de rendre hommage aux morts, de louer les vivants, de défendre des droits attaqués et de développer aux auditeurs des vérités religieuses. L'*invention* fournit à l'orateur les moyens de persuader; la *disposition*, l'ordre dans lequel il doit les ranger ; l'*élocution*, la manière de les exprimer ; l'*action* comprend les gestes et la voix.— Un discours n'est régulier que lorsqu'il peut se diviser en 5 parties : l'*exorde*, qui a pour objet d'éveiller l'attention des auditeurs; la *narration*, qui expose le sujet; la *confirmation*, qui prouve les faits avancés; la *réfutation*, qui oppose le raisonnement au raisonnement, et la *péroraison*, qui récapitule tout ce qui a été dit.

Discrédit, perte ou diminution de crédit. Ce mot s'emploie au propre comme au figuré, pour les personnes comme pour les choses. Le verbe *discréditer* ne peut s'appliquer qu'aux choses inanimées, et pour les personnes il faut se servir du mot *décréditer*.

Discrétion. Deux qualités, on pourrait presque dire deux vertus, portent ce nom. L'une est la fidélité à garder un secret, l'autre est cette délicatesse de tact, cette retenue de langue et de manières, cette réserve qui consiste à savoir n'user des choses et des gens que dans de justes proportions. Tout entendre et ne rien répéter, c'est le

fait de la *discrétion* dans le premier sens; arriver, se retirer, parler et se taire à propos, c'est montrer de la *discrétion* dans le second sens; recourir sans cesse au crédit ou à la bourse d'une personne, s'immiscer dans les affaires ou dans les plaisirs d'autrui, c'est manquer de *discrétion*. — Considérée sous l'une ou l'autre acception, la *discrétion* est une qualité bien rare et pourtant bien nécessaire. On a long-temps accusé, à tort sans doute, les femmes de ne pas posséder la première : on s'accorde à leur reconnaître au contraire beaucoup de cet art et de cet esprit qui composent la seconde. — Dans l'exercice de certaines professions, la *discrétion* est moins un mérite qu'un devoir. Le prêtre, l'homme d'état, le médecin, le notaire seraient coupables d'en manquer. — *Discrétion* signifie aussi *volonté*, comme dans : manger, boire à *discrétion;* se rendre à *discrétion;* se mettre à la *discrétion* de quelqu'un, etc.

Discrétionnaire. Cette épithète s'applique au pouvoir dont sont investis les présidents des cours d'assises et en vertu duquel ils peuvent prendre sur eux tout ce qu'ils croient utiles pour découvrir la vérité. La loi n'a donné d'autres bornes à l'exercice de ce pouvoir que le discernement du magistrat à l'honneur et à la probité duquel il est confié.

Discussion (logique). Ce mot, suivant son étymologie, exprimerait une opération de l'intelligence qui débarrasse un sujet de tout ce qui lui est étranger, l'*épluche*, le *nettoie* en quelque sorte. Dans le sens propre qui lui appartient aujourd'hui, c'est l'examen d'une proposition, d'une idée, d'une mesure, l'appréciation de leur vérité ou de leur fausseté, de leurs avantages ou de leurs inconvénients. Les lois et les règlements sont soumis à la *discussion* des chambres ou de l'administration. Dans le discours ordinaire, on emploie souvent le mot *discussion* comme synonyme de contestation et de dispute; et c'est bien à tort cependant, car si la lumière jaillit de la discussion rien n'éclaire si peu qu'une dispute. En droit, le *bénéfice de discussion* est l'exception que peut opposer celui qui, n'étant obligé à une dette que pour un autre ou comme caution, demande que le débiteur principal soit poursuivi préalablement.

Disert (d'un mot latin signifiant *discourir*). C'est l'épithète qu'on donne à celui qui a le discours facile, clair, pur, élégant, mais faible. Supposez à l'homme *disert* du nerf dans l'expression et de l'élévation dans la pensée, et vous en ferez un homme *éloquent*. L'esprit suffit pour rendre l'homme *disert;* mais c'est l'âme qui le rend *éloquent*.

Disette. Lorsque les objets de consommation et surtout les subsistances de 1re nécessité viennent à manquer dans une aggloméra-

tion d'individus, il y a *disette*. Il faut établir, entre la *disette* et la *famine*, cette différence que la 1re peut n'être que partielle et locale; tandis que la 2e est toujours générale. La disette se fait sentir dans une communauté ou même dans une ville; la famine frappe les royaumes, les contrées entières. Lorsqu'une seule substance manque, les pommes de terre, par exemple, il y a *disette* de cette chose; lorsque toutes ou la plupart des substances alimentaires viennent à manquer, il y a *famine*. L'inégalité des saisons, les inondations, la peste ou la guerre, qui détruisent les espérances du laboureur, paralysent les efforts de l'agriculture et de l'industrie, affaiblissent et démoralisent les populations, sont les causes les plus ordinaires de la disette. Le manque ou le mauvais état des voies de communication, l'imprévoyance de l'administration concourent aussi à l'invasion de ce fléau. L'anéantissement presque complet du régime féodal dans plusieurs contrées, les découvertes de la science, les progrès de l'industrie et de la civilisation ont rendu de plus en plus rares les grandes famines qui désolaient autrefois l'Europe; et si la disette attaque encore des localités, courte dans sa durée, elle fait souffrir les populations, mais elle ne les décime plus.

Disgrâce. Ce mot emporte avec lui la négation de la plupart des avantages exprimés par le mot *grâce* dans le sens de faveur ou des charmes du corps et de l'esprit. Un homme est *disgracié* de la nature lorsqu'il a quelque difformité physique ou morale. Tomber dans la *disgrâce* du souverain, du pouvoir, d'une personne aimée ou influente, c'est se voir privé de ses faveurs, de son affection, de son crédit. Le grand Racine mourut de chagrin par la seule crainte d'avoir encouru la disgrâce de Louis XIV.

Disjonctif, qui sert à disjoindre, à séparer. En grammaire, on appelle *conjonction disjonctive* les particules qui unissent les membres de la phrase et séparent les choses dont il est question. Comme *ou*, *soit*, *ni* : « Nous vaincrons *ou* nous mourrons; il n'avance *ni* ne recule. » En logique, les *propositions disjonctives* s'excluent l'une l'autre par opposition. *Ou* il fait chaud *ou* il fait froid, ces mots constituent une proposition disjonctive; car il ne saurait faire chaud et froid en même temps.

Disjonction (d'un mot latin signifiant *séparation*), est un terme de procédure. Lorsque plusieurs affaires semblent liées entre elles, on les joint pour prononcer sur le tout par un seul et même jugement; mais si pendant le procès on vient à reconnaître que la liaison ou connexité des causes n'était qu'apparente, le tribunal les sépare par un jugement ou arrêt de *disjonction* afin de statuer sur chacune d'elles isolément. — Le mot *disjonction* est un de ceux

qui dans ces derniers temps ont le plus retenti dans la polémique de nos partis. Voici à quelle occasion. Le gouvernement prétendait avoir le droit, quand dans une accusation de complot contre la sûreté de l'état se trouvent des prévenus militaires et des prévenus non militaires, d'opérer la *disjonction* de la cause et de faire juger les prévenus militaires par des conseils de guerre ; tandis que les autres seraient justiciables des tribunaux ordinaires. La cour de cassation n'accueillit pas cette prétention ; et depuis lors les *procès de disjonction* sont restés un des grands griefs de l'opposition contre le pouvoir.

Dislocation (composé de 2 mots latins signifiant *déplacement*). Dans la science, ce terme est synonyme de luxation, et désigne le déboîtement des os. — Dans le langage familier, on dit d'un sauteur, d'un faiseur de tours, qu'il est *disloqué*. — *Disloquer* une armée, c'est la diviser, la répandre en différents endroits.

Disparate, manque d'unité, d'harmonie, de suite dans les paroles, les pensées, les actions, etc. Ce mot s'emploie aussi comme adjectif pour désigner des choses qui n'ont entre elles aucune liaison, aucun rapport.

Dispensaire. On donne ce nom à un recueil de formules pour la préparation des médicaments ; on l'a appliqué également à des établissements où des malades viennent prendre gratuitement les consultations et les médicaments dont ils ont besoin.—Les dispensaires sont des auxiliaires précieux pour les hôpitaux, qui, sans eux, seraient trop souvent encombrés.

Dispense, acte par lequel une personne est dispensée, affranchie d'une certaine prescription légale ; le droit de dispense est un des attributs de l'autorité souveraine. Dans les affaires ecclésiastiques, le droit de dispense pour les cas graves appartient au pape ; pour ceux de moindre importance, il est délégué aux évêques et même aux curés. Ainsi, ce sont ces derniers qui accordent aux fidèles les *dispenses* ou permissions de manger de la viande aux jours maigres et pendant le carême ; le pape seul autorise les mariages à certains degrés. — Dans l'ordre civil, c'est du souverain qu'il faut solliciter les *dispenses* nécessaires, soit pour contracter mariage avant l'époque fixée par la loi, 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes ; soit pour s'unir entre beau-frère et belle-sœur, entre oncle et nièce, entre tante et neveu. On peut encore être dispensé de la 2e des publications qui doivent précéder le mariage. Enfin les parents et alliés jusqu'au degré d'oncle et de neveu ne sauraient siéger sur les bancs d'un même tribunal sans une *dispense*. Ces dispenses ne s'accordent que pour des motifs graves.

Dispersion (histoire), dissolution d'un peuple considéré comme famille politique. Le plus grand exemple de *dispersion* fourni par l'histoire ancienne est celui du peuple hébreu après la chute de Jérusalem. A proprement parler, la dispersion de la nation juive dure encore ; les Bohémiens ou Égyptiens, pendant le moyen âge et de nos jours même, vivent dans un état de dispersion. — On pourrait peut-être encore appliquer ce mot à la partie de la nation polonaise, qui s'est condamnée à un noble et patriotique exil après la déplorable issue de la guerre contre la Russie.

Dispersion (physique). Quand un rayon de lumière traverse un prisme transparent, il se réfracte, se divise en sept rayons principaux : *rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet ;* cet écartement des rayons s'appelle *dispersion.*

Disponibilité, qualité, état de ce dont on peut disposer. En termes militaires, c'est la situation spéciale de l'officier qui, appartenant au cadre constitutif de l'armée, se trouve momentanément sans emploi ; l'officier en disponibilité ne cesse pas d'être sous les ordres et à la disposition du ministre de la guerre. — En droit, la disponibilité est la faculté de disposer d'une chose. La loi a mis des limites à cette faculté, et conserve dans la fortune des citoyens une certaine portion dont ils ne peuvent disposer au préjudice de leur famille ; c'est la *réserve légale.* La portion qu'ils peuvent aliéner à leur gré, dont elle leur laisse la *disponibilité*, s'appelle la *quotité disponible.*

Dispositif, terme consacré pour désigner la partie d'un jugement qui renferme la décision de celui qui l'a prononcé.

Disposition. En général, position combinée de différentes parties d'un tout. — En droit, ce mot emporte l'idée d'une attribution à titre gratuit, de dons, legs, etc. ; en ce sens, on distingue les *dispositions entre vifs*, par lesquelles le donateur se dépouille immédiatement et irrévocablement en faveur d'un tiers d'un bien dont il est saisi, et les *dispositions testamentaires* (v. *Testament*). — Le mot *disposition* se prend aussi dans le sens de prescription ; on dit les *dispositions* d'une loi, d'un arrêt, etc.

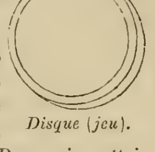
Disposition (rhétorique). C'est l'arrangement intelligent et normal des différentes parties qui composent le discours (v. *Discours*). — La disposition des mots se nomme *harmonie* (v.)

Dispositions (psychologie), aptitude que peut avoir un individu à développer certaines idées, à acquérir certains talents. L'un a des *dispositions* pour les mathématiques, l'autre pour la poésie, l'autre pour les beaux-arts, etc.

Dispute. Selon son étymologie latine, ce mot signifierait manière

de penser différente; c'est bien, au fond, l'exposition, le combat d'opinions diverses, mais il ne se prend guère en bonne part. Une *dispute* est un combat de paroles ordinairement passionnées et peu réfléchies. Les acteurs d'une *discussion* (v.) cherchent à s'éclairer, ceux d'une dispute à imposer leur opinion. Trop souvent les philosophes et les littérateurs se sont abaissés à de véritables *disputes*. Les *disputes* ne sont que trop fréquentes dans les rues, sur les places publiques; elles sont rares entre gens bien élevés. — Il y a malheureusement si près d'une différence d'opinion à une lutte, que *dispute* a fini par signifier *combat*. C'est dans ce sens qu'on se *dispute* une place, un cœur, un titre.

Disque. En astronomie, c'est la surface circulaire et nettement terminée qu'un astre présente à nos regards. On dit : le disque de la lune, du soleil et des grosses planètes en général. — Chez les anciens, on appelait *disques* une sorte de palets de pierre ou de bronze que, dans leurs jeux, ils jetaient au loin pour faire paraître leur force et leur adresse. On voit, dans les métamorphoses d'Ovide, Apollon quitter le ciel et son oracle de Delphes pour venir à Sparte jouer au disque avec Hyacinthe, qui mourut frappé par le palet du Dieu. Pausanias attribue à Persée l'invention de ce jeu, en vogue au temps de la guerre de Troie. Les guerriers d'Achille se disputèrent le prix du disque aux funérailles de Patrocle. Pindare a célébré l'adresse et la force que déployaient Castor et Pollux dans cet exercice. Lyncée mérita le premier le prix du disque dans les jeux olympiques. — On donnait encore le nom de *disques* à une sorte de boucliers ronds qu'on appendait dans les temples.


Disque (jeu).

Dissection (d'un mot latin signifiant *découper*). L'étymologie latine de ce mot est la même que l'étymologie grecque d'*anatomie*. Cependant, ces deux mots présentent deux idées différentes : le premier désigne un art, l'autre une science; l'un est le moyen, l'autre le but. L'histoire de la dissection se lie intimement à celle de l'anatomie; il est évident que toutes les fois que les moyens s'améliorent, les résultats sont plus faciles, plus fructueux. La dissection a eu de graves obstacles à renverser pour arriver au point où nous la voyons aujourd'hui. Sans parler des temps païens, l'axiome : *l'église a horreur du sang*, professé par les premiers conciles, suscita de singulières difficultés aux praticiens des temps demi-barbares du moyen âge. Ce fut vers le XVI[e] siècle qu'après de longs intervalles de ténèbres on vit naître tout à coup une foule d'anatomistes célèbres. Ambroise Paré entre autres, cette gloire de la chi-

rurgie française, ne dut ses brillants succès qu'à une étude constante et approfondie de l'anatomie. Les siècles suivants furent marqués par une ardeur croissante et des progrès nouveaux. Enfin le XIXe siècle a vu apparaître et mourir l'immortel Bichat, près de qui on pourrait ranger encore d'autres noms glorieux.

Dissension (d'un mot latin signifiant *sentir autrement*). L'opposition des sentiments, des intérêts, des opinions, produit les dissensions qui, dans la famille, sont suivies de discussions et de querelles, et qui, dans l'état ou la grande famille, ont pour sœurs la discorde et la guerre civile. Peut-être même ces trois mots sont-ils synonymes.

Dissertation. *Disserter*, c'est parler avec détail sur une matière quelconque, en observant une certaine suite dans ses raisonnements. Si l'on compose sur une matière quelconque autant de dissertations qu'il y a de différents points de vue principaux sous lesquels l'esprit peut la considérer, si ces différentes dissertations s'enchaînent dans un ordre méthodique, on aura fait un traité complet sur cette matière. Le style de la dissertation doit être simple, clair, animé d'une douce chaleur, sans pourtant s'élever aux mouvements de l'éloquence. La dissertation est verbeuse de sa nature; ceux qui sont coutumiers de ces sortes de compositions évitent rarement et difficilement cet écueil.

Dissidents. On appelle généralement ainsi les personnes dont les croyances sont différentes de celles que professe l'église nationale d'un pays. Cette expression toute moderne répond à celle de *schismatiques*, qui est plus ancienne. Elle s'applique plus particulièrement aux diverses sectes religieuses qui diffèrent de l'église anglicane et que l'on nomme aussi *non-conformistes*. Les premiers dissidents parurent en Angleterre sous Élisabeth; sous Charles Ier, ils établirent le presbytérianisme et triomphèrent sous Cromwell. Une nouvelle ère de persécution commença pour eux sous Charles II; Jacques II les protégea, Guillaume et Marie leur rendirent les priviléges de citoyens. Néanmoins, ils ont encore aujourd'hui à se plaindre de plusieurs obligations qui leur sont injustement imposées. Le nombre des sectes dissidentes est immense. Nous citerons seulement les *puritains*, les *presbytériens*, les *indépendants*, les *baptistes*, les *unitaires*, les *quakers*, les *méthodistes*, etc. — Les Polonais ont aussi donné le nom de *dissidents* à tous ceux de leurs compatriotes qui, ne professant pas la religion catholique, avaient cependant obtenu que leur culte fût publiquement toléré. Les dissidents étaient dépouillés de certains droits, qu'ils recouvrèrent à la suite des partages de la Pologne.

Dissimilitude, figure de pensée par combinaison, qui indique ou

qui développe les différences de deux objets rapprochés d'abord comme analogues. Cette figure est aussi brillante que la similitude dont elle est le contraire, et elle a beaucoup d'analogie avec l'antithèse. L'idylle du *Ruisseau* de madame Deshoulières est un bel exemple de dissimilitude poétique :

Ruisseau, nous paraissons avoir un même sort :
D'un cours précipité nous allons l'un et l'autre
Vous à la mer, nous à la mort, etc.

Racine nous en donne aussi un exemple bien remarquable dans ces vers d'*Esther* :

Déplorable Sion! Qu'as-tu fait de ta gloire?
Tout l'univers admirait ta splendeur!
Tu n'es plus que poussière, et de cette grandeur
Il ne nous reste plus que la triste mémoire, etc.

Dissimulation, déguisement, art, soin, habitude de cacher, sous des apparences trompeuses, sa pensée, ses sentiments, ses desseins; exagération immorale de la prudence et de la réserve, mensonge perpétuel de la figure, du maintien et de la parole. La dissimulation est opposée à la franchise, à la sincérité. Tibère, Catherine de Médicis, Louis XI, ont été de hideux exemples de dissimulation. Dans la société, l'homme dissimulé est démasqué tôt ou tard; il est alors repoussé et perd l'estime et l'affection de ceux qui ont soulevé le voile sous lequel il se cachait (v. *Duplicité*).

Dissipation, **dissipateur.** Le *dissipateur* est l'homme qui prodigue follement son bien. — L'homme *dissipé* est celui qui quitte habituellement des occupations utiles et sérieuses pour suivre son penchant au plaisir. C'est en ce dernier sens que le mot *dissipation* se prend plus particulierement, et alors il exprime le contraire du mot *application*.

Dissolution (chimie), opération par laquelle un corps liquide rend liquide un autre corps et se combine avec lui. — Lorsqu'on met du sel ou du sucre dans de l'eau, celle-ci opère la dissolution de l'autre corps. — En morale, ce mot explique l'état d'une personne dont la vie est contraire aux bonnes mœurs. On dit, en ce sens, une conduite *dissolue*. — En jurisprudence, c'est l'anéantissement d'un contrat. — En droit parlementaire enfin, c'est l'acte par lequel le gouvernement enlève aux chambres leur pouvoir légal; c'est aussi l'époque où ce pouvoir expire de lui-même, aux termes de la constitution.

Dissolvants. On donne généralement ce nom à un liquide capable de détruire la cohésion d'un corps en s'interposant entre ses molécules. En médecine, on emploie très-fréquemment des matières

qu'on nomme *fondants* ou *dissolvants*. A l'époque où florissaient les rêves des alchimistes, on cherchait, avec une opiniâtreté prodigieuse, des liquides capables de dissoudre, sans exception, tous les corps de la nature; tel était le grand problème du *dissolvant universel*. Les progrès de la chimie ont fait justice de cette folie. L'*alcahest*, cet universel remède trouvé par Paracelse, a disparu; et on en a perdu la recette.

Dissonance (musique) (d'un mot grec signifiant *deux fois*, et d'un mot latin signifiant *résonner*), intervalle désagréable à l'oreille, accord contraire aux règles naturelles de l'harmonie. On dit musicalement : *préparer une dissonance;* c'est faire entendre la même note comme consonnance dans l'accord précédent : *résoudre une dissonance,* c'est la faire descendre diatoniquement sur une consonnance (v. *Consonnance*).

Dissonance (grammaire), réunion de plusieurs syllabes dures qui sonnent mal ou faux à l'oreille. Ce défaut devient particulièrement sensible dans la versification :

> Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
> Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve, etc.,

a dit Boileau en parlant de Chapelain. *Dissonance*, en ce sens, est, à peu de chose près, synonyme de cacophonie.

Dissyllabe (de deux mots grecs signifiant *deux fois* et *syllabe*). On appelle ainsi tout mot composé de 2 syllabes, comme *vertu, ami.*

Distance (d'un mot latin signifiant *être éloigné*). *Géométriquement*, on nomme ainsi l'intervalle mesuré par une ligne droite joignant 2 points quelconques. — *Astronomiquement*, les distances se mesurent non-seulement par des lignes droites, mais encore par des lignes circulaires ou elliptiques. La distance moyenne du soleil a la terre, mesurée par les astronomes, est d'environ 136 millions de kilomètres. Voici les résultats obtenus pour les autres planètes principales dans la recherche de leur distance au soleil :

Mercure	52	millions de	kilomètres.
Vénus	100	—	—
La Terre.	140	—	—
Mars.	212	—	—
Junon.	324	—	—
Vesta.	368	—	—
Pallas.	386	—	—
Cérès.	384	—	—
Jupiter.	728	—	—
Saturne.	1,316	—	—
Uranus.	2,648	—	—

La distance des étoiles, même des plus rapprochées de la terre, est restée jusqu'ici incommensurable. — Celle du soleil à la terre varie annuellement en plus ou en moins d'une quantité à peu près égale à la 16,810,000e partie de sa valeur moyenne. On nomme *apogée* (v.) et *périgée* (v.) les points de la plus grande et de la plus courte distance, et ligne des *apsides* la ligne par laquelle passent ces points. — C'est par l'observation des distances méridiennes du soleil au zénith, que les marins déterminent la latitude. La longitude s'obtient également par un moyen analogue.

Distillation (d'un mot latin signifiant *goutte*). Le but de la distillation est de séparer d'un composé les produits volatils de ceux qui ne le sont pas, ou qui le sont moins dans les mêmes circonstances. C'est ainsi que l'alcool se retire du vin, et les essences des diverses substances aromatiques qui les renferment. La distillation paraît avoir pris son origine dans les laboratoires des premiers hommes qui se sont livrés à la préparation des médicaments. Ce ne fut qu'au XIVe siècle qu'Arnaud-de-Villeneuve s'appliqua à la séparation des liqueurs vineuses qui contiennent l'alcool tout formé. Depuis, la distillation a reçu une foule d'applications utiles. — On donne aussi le nom de *distillation* au traitement par la chaleur, à vase clos, d'un corps quelconque dont on retire des produits solides, liquides ou gazeux. — On reconnaît plusieurs procédés de distillation : le *feu nu*, le *bain de sable*, le *bain-marie* et la *vapeur*. Ces procédés, qu'il serait trop long d'expliquer, ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. L'application de la distillation à la vapeur, facile et avantageuse dans un grand nombre de cas, fait de rapides progrès ; dans le midi de la France, les fabricants d'eau de fleurs d'oranger emploient déjà presque tous ce mode. — L'appareil de distillation était autrefois d'une simplicité grossière et tout à fait en désharmonie avec les principes de la science. En 1730, Argand y apporta de notables perfectionnements qui ont été encore étendus depuis. — Une foule de matières fournissent de l'alcool à la distillation : le vin, le cidre, le poiré, le rhum, le tafia, tous les fruits sucrés, le sureau, les baies d'airelle, etc., en un mot tous les sucs ou jus susceptibles d'éprouver la fermentation d'abord vineuse et par suite alcoolique (v. *Alambic*, *Alcool*, *Cornue*).

Distinction. La distinction est ce résultat de nos études, de nos observations, qui nous amène à séparer, diviser, préférer les personnes ou les choses. On fait la *distinction* du bien et du mal, de l'homme de bien et du méchant, etc.

Distinctions sociales. Elles diffèrent peu des *dignités* (v.) ; comme ces dernières, elles consistent en places, décorations, privilèges éta-

blissant une inégalité entre les individus : cependant le mot *distinction* implique davantage l'idée du mérite personnel récompensé. Les couronnes que décernaient les anciens étaient des *distinctions*. Il en est de même des prix qui se distribuent dans nos colléges et pensions. Les distinctions fixent les yeux, attirent l'attention; elles sont d'autant plus honorables qu'on ne les a point sollicitées, et qu'elles proviennent uniquement de l'opinion que l'on a donnée au public de ses talents, de sa conduite et de son caractère. — Avoir de la *distinction* dans les manières, dans la conduite, c'est agir de telle sorte que l'on soit distingué du vulgaire.

Distique (de deux mots grecs signifiant *deux fois* et *vers*). Ce mot, qui signifie donc *deux lignes* ou *deux vers*, s'applique à toute réunion systématique de deux vers; mais, chez les Grecs et les Latins, c'était la réunion d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre. Les poètes élégiaques affectionnaient ce mode, dont l'allure molle, le rhithme doux et mélancolique servaient merveilleusement leur langoureuse tristesse. — Forcé par la règle du genre à borner le sens à la fin du second vers, le poète philosophe s'en servait aussi pour énoncer une maxime morale, courte et frappante.

Distraction (d'un mot latin qui signifie *tirer de côté et d'autre*). Ce mot exprime communément un certain état de l'esprit qui, dans la vie sociale, s'absente ou s'isole de la conversation ou de la suite ordinaire des idées et des actions. La Bruyère a peint le distrait, et la comédie s'est emparée du même type pour en retracer les bizarreries dangereuses ou ridicules. En général, toutes les personnes qui se livrent à des occupations graves et soutenues sont sujettes à des *distractions*. Lorsqu'on a forcé son esprit à suivre assidument une idée pendant de longues heures, il n'est pas facile de l'en détacher complétement tout d'un coup. Le comte de Brancas était si distrait, qu'étant un jour tombé dans un fossé, il s'y établit si bien qu'il demandait à ceux qui venaient pour le secourir, ce qu'ils désiraient de son service. — Il y a des distraits qui, dit-on, ne pensent à rien. Mettez la paresse d'esprit, l'inertie, un vice intellectuel quelconque à la place de l'idée dont nous venons de parler, et vous aurez le secret de leur distraction. — Les femmes sont moins sujettes aux distractions que les hommes : la finesse supérieure des sens, une impérieuse obligation de courtoisie, d'amabilité continuelle, les sauvent le plus souvent de ce travers. — Le mot de *distraction* s'emploie aussi en jurisprudence; il est alors synonyme de *démembrement*.

Distribution (d'un mot latin ayant même signification). Ce mot exprime, dans la plupart des cas, l'idée de division, ou mieux

l'arrangement des parties divisées. — En *rhétorique*, c'est la disposition logiquement étudiée des divers moyens à faire valoir dans le discours. — En *peinture*, il s'applique surtout à la lumière. On dit que le peintre a adopté une bonne ou mauvaise distribution de lumière, lorsque celle-ci est répartie dans le tableau avec intelligence ou maladresse. — En *architecture*, c'est la manière dont sont disposées les pièces d'un appartement relativement aux besoins du service.

District, subdivision territoriale formant le ressort d'une juridiction. — Après la révolution, lors de la nouvelle organisation départementale de l'ancienne France, chaque département fut divisé en *districts*. La constitution de l'an III substitua aux districts les administrations municipales de cantons. Depuis, celles-ci ont fait place aux sous-préfectures. — Paris fut divisé en 60 districts lors de l'élection des députés aux états-généraux de 1789. Les assemblées des citoyens de ces districts, légales d'abord, servirent ensuite de foyers aux premières insurrections.

Dithyrambe. C'était, primitivement, un chant composé en l'honneur de Bacchus. Le mot lui-même est un des surnoms attributifs de ce dieu, et signifie : *qui a 2 fois passé les portes de la vie*. Le fameux Arion de Méthymne est regardé comme le 1er compositeur de dithyrambes. Nous n'avons plus que quelques fragments de poésies dithyrambiques, insuffisants pour faire apprécier complétement le talent des anciens dans ces sortes de compositions. — Par analogie, on a donné parmi nous le nom de dithyrambe aux pièces dont le mouvement vif, heurté outre mesure, semble affecter les allures de ces anciens hymnes consacrés à l'orgie et aux fureurs de Bacchus. C'est une forme peu employée.

Dito. Ce mot italien, qui signifie *dit*, a remplacé, dans les comptoirs, l'ancienne formule d'abréviation : *idem*. Il sert à éviter les répétitions.

Diurétique. On nomme ainsi, en médecine, certaines substances telles que le nitrate de potasse, les asperges, la digitale, l'oseille, la racine de caïnça, les boissons acidules, gazeuses, etc., qui ont la propriété de stimuler les reins et de favoriser la sécrétion de l'urine.

Diurne (d'un mot latin signifiant *de jour, journalier*). Le mot *nocturne* lui est opposé. En astronomie, on nomme *mouvement diurne* de la terre la rotation de notre planète sur son axe, d'occident en orient, en 24 heures. — L'épithète de *diurne* a été aussi donnée, par les naturalistes, à certaines fleurs qui s'ouvrent pendant le jour, et à certains groupes d'animaux ailés qui cessent de voltiger et de chercher leur proie dès que le soleil a disparu de l'horizon.

Divagation (d'un mot latin signifiant *errer hors du sujet*), terme de littérature. Il ne faut pas confondre ce mot avec celui de *digression* (v.). Celui-ci est volontaire, l'autre est un défaut, un entraînement, pour la plupart du temps nuisible à l'ouvrage. Les esprits mous, indécis, qui n'ont pas la force de marcher droit et ferme, sont sujets aux *divagations*. Tous les critiques, tous les poëtes anciens et modernes, a commencer par Aristophane et Horace, à finir par Molière et Boileau, se sont moqués des *divagations*. Il ne faut pas toujours cependant prendre leurs paroles à la lettre. Boileau surtout, auteur de plus de goût et d'intelligence que d'imagination, devait montrer une excessive sévérité pour ceux que la *folle du logis* entraîne hors des limites. Il y a un milieu à prendre : les plus grands poëtes ont divagué ; et nul ne songe à leur adresser un reproche si leurs divagations sont sublimes. — Le *vieil Homère s'endort et rêve quelquefois*, a dit Horace.

Divan ou *diwan*, mot persan dérivé probablement de celui de *div* ou *dive* qui signifie un être surnaturel. — Les Orientaux ont donné ce nom à toutes les salles où les souverains musulmans et leurs premiers ministres tiennent conseil, et par extension aux meubles qui garnissent ces salles. Par induction, ce mot désigne aussi naturellement le personnel du conseil lui-même. En ce sens, on dit le *divan a décidé*, *les ordres du divan*, etc. — Par imitation le mot *divan* s'applique chez nous à une sorte de sopha placé tout autour d'un appartement. Depuis quelques années, des établissements publics, tels que cafés, etc., pourvus de ce meuble confortable et luxueux, en ont même pris le nom. — Ce nom est aussi donné chez les Arabes à des recueils de pièces en vers ou en prose, mais plus particulièrement à celles qu'on a rassemblées depuis la mort de l'auteur.

Divergence, disposition de plusieurs lignes qui, partant d'un point commun, s'écartent de plus en plus. Les rayons lancés par un point lumineux sont *divergents*. — Les lignes *divergentes* deviennent *convergentes* (v. *Convergence*) dans la direction opposée à leur *divergence*. — Au figuré, ce terme s'emploie pour *différence*. On dit, *divergence* d'opinions, de principes, etc.

Diversion. Stratégiquement, c'est l'action de porter la guerre ou de diriger une attaque sur un point où l'ennemi n'est pas préparé à la recevoir, afin de l'amener à éloigner ses forces d'un autre point où l'on ne peut lui résister. Le but d'une diversion peut être d'engager l'ennemi dans une fausse manœuvre, de lui faire lever un siége, un blocus, de l'attirer, par une fausse attaque, sur certaine partie des murailles d'une place assiégée, tandis qu'on donne

l'assaut à quelque autre partie. — Par extension, on dit aussi dans la vie ordinaire, opérer une *diversion*. Comme en stratégie, cela signifie donner le change, détourner brusquement le cours des idées des assaillants. Ainsi, une bonne et faible mère s'interpose quelquefois avec adresse entre les durs reproches d'un père et le désespoir d'un fils. Elle n'ose intercéder ouvertement, mais quelques mots habilement lancés détournent l'orage; dût cet orage retomber sur elle-même, elle est heureuse d'avoir *fait diversion* à l'irritation du père et s'applaudit de son stratagème maternel.

Divertissement. Dans son acception la plus usuelle, ce mot embrasse toutes les inventions destinées à distraire et récréer l'esprit. Il n'est pas besoin de dire que ce mot a eu son application dès la plus haute antiquité. — Les Grecs et les Romains avaient leurs divertissements religieux qu'ils nommaient *jeux* (v.). Au moyen âge, nous avons eu les passes d'armes, les tournois, les carrousels. — Parmi les divertissements, on pourrait distinguer ceux qui sont utiles, de ceux qui sont seulement agréables. Il est certaines sciences que l'on apprend en se jouant, certaines vérités morales qui se gravent mieux dans l'esprit enveloppées sous la forme attrayante d'une nouvelle ou d'une histoire attachante. — *Divertissement, amusement, récréation, réjouissance*, sont, on peut le dire, 4 mots synonymes qui tous ont la dissipation ou le plaisir pour fondement : des nuances les différencient cependant. Ainsi : *amusement* est une occupation légère, de peu d'importance, et qui plaît; *divertissement* est accompagné de plaisirs plus vifs, plus etendus; *récréation* désigne un terme court de délassement; *réjouissance* se marques par des actions extérieures, des danses, des cris de joie, etc. La comédie fut toujours la *récréation* des grands hommes, le *divertissement* des gens polis, et l'*amusement* du peuple; elle fait une partie des *réjouissances* publiques à l'occasion de certains événements. — Autrefois on appelait *divertissements* les danses et autres hors-d'œuvre qui occupaient l'attention durant les entr'actes d'une représentation théâtrale (v. *Intermèdes*). — Divertissement, terme de droit, est employé dans le sens de *détournement* (v.).

Dives. Dans la mythologie persane, les *dives* font contraste avec les *péris*. Ce sont des génies méchants, cruels, et d'un aspect hideux. Ils vivent long-temps, mais ne sont point immortels. La méchanceté de leur naturel les rend ennemis non seulement des hommes, mais encore des *péris* qu'ils persécutent avec une sauvage opiniâtreté. Walter-Scott, qui, en sa double qualité d'Écossais et de poète, aimait à s'entourer de prodiges, n'a pas oublié les *dives*

dans sa dissertation sur les superstitions populaires, en tête de son recueil des ballades romantiques.

Dividende. En arithmétique, c'est le facteur dont la division, par un autre facteur qui se nomme *diviseur*, produira le *quotient*.— En termes de finance, c'est le paiement de l'intérêt d'un emprunt public, ou la part qui revient à chaque créancier d'une faillite. C'est encore la part proportionnelle, en dehors des intérêts, revenant aux actionnaires d'une entreprise, sur les bénéfices de cette entreprise.

Divin (d'un mot latin ayant même signification), ce qui appartient à Dieu, qui a rapport à Dieu ou provient de Dieu. — Au figuré, ce mot s'emploie aussi comme synonyme d'excellent, de grand, d'extraordinaire. Boileau dit :

Sans la langue....... l'auteur le plus *divin*
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

C'est dans ce sens que l'imprimerie, la boussole, etc., ont été appelées des inventions *divines*. Platon a reçu le surnom de *divin* autant à cause de l'excellence de son génie que de la manière noble et élevée dont il a parlé de la divinité. — On appelle *service divin* l'ensemble des prières, du sacrifice, des cérémonies et des divers offices dont se compose le culte extérieur, qu'au temps de Tertullien on désignait sous le nom de *sacrifice*, parce que la consécration et l'oblation de l'eucharistie en font toujours la partie principale.

Divinité. Ce mot, qui au propre signifie *nature*, *essence* de Dieu, est souvent employé comme synonyme du mot *Dieu* (v.).

Divination. (v. *Devin*).

Diviseur (v. *Division*).

Division. En logique, ce mot s'applique à une opération essentielle lorsqu'il s'agit d'observer et surtout de comparer. Que de querelles oiseuses tomberaient à terre si l'on se donnait la peine de *diviser!* Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple; dans le célèbre débat soulevé par Perrault, sur le mérite respectif des auteurs anciens et modernes, les deux partis avaient raison et tort à la fois : ils jugeaient en bloc, lorsqu'il fallait *distinguer*, *diviser*. Certes, pour la satire, Horace et Juvénal, étaient supérieurs à Boileau, Homère à tous les auteurs de poème épique, etc., mais Sophocle était-il au-dessus de Corneille? Aristophane ou Térence approchaient-ils de Molière? La *division* consiste donc à distinguer, afin de comparer les diverses parties de deux objets complexes. Ces parties, si elles sont elles-mêmes composées, doivent être également subdivisées. — En arithmétique, la division est une opération par laquelle on sépare un nombre appelé *dividende* en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans un second nombre appelé *diviseur*. Le résultat forme un

3e nombre que l'on nomme *quotient*. C'est l'opération contraire à la *multiplication*.— Le mot *division* a encore d'autres acceptions. En économie politique, la *division* de la propriété, la *division* du travail sont des questions de haute importance et qui soulèvent de graves débats parmi les publicistes. — Pris au figuré, le mot *division* exprime les dissentiments de l'esprit, la discordance des volontés. En ce sens, on dit, la *division* ou mieux les *divisions* domestiques, intestines, politiques, etc.

Division (bénéfice de). Lorsque plusieurs personnes se sont rendues cautions d'un même débiteur, pour une même dette, elles sont obligées chacune à toute la dette. Néanmoins chacune d'elles peut, à moins qu'elle n'ait renoncé au *bénéfice de division*, exiger que le créancier divise préalablement son action, et la réduise à la part et portion de chaque caution. Le *bénéfice de division* ne peut plus être invoqué dès que les cautions se sont obligées solidairement. Le créancier, dans ce cas, peut s'adresser à celui des débiteurs qu'il veut choisir.

Division (art militaire). C'est seulement depuis la révolution de 1789, que l'expression *division* d'armée a pris une signification déterminée ; elle a subi depuis quelques modifications. Dans l'origine, chaque division comptait dans ses rangs des troupes de chaque arme. Sous l'empire, la division n'eut plus de cavalerie : cette dernière arme formant elle-même des divisions à part.—Une division d'infanterie se compose de 2 ou même de 3 brigades, et celles-ci de 2 ou 3 régiments. — Une division de cavalerie se compose ordinairement de 4 régiments en 2 brigades. — Le général qui commande une *division* a le titre de lieutenant-général.

Division navale. Une armée navale est communément partagée en 3 escadres, et chaque escadre en 3 divisions. Une division navale en chef ou en sous-ordre peut être commandée par un vice-amiral, un contre-amiral ou un chef de division. Ce dernier titre est temporaire; sa durée expire avec celle de la commission.

Divorce. Ce mot, suivant Justinien, est composé de deux locutions latines qui se traduisent assez exactement par *incompatibilité d'humeurs*. Comme le mot *divergence*, il exprime l'action de 2 personnes qui abandonnent une route commune pour s'éloigner de plus en plus l'une de l'autre. — Dans l'usage, ce mot à un double sens. Il signifie l'action même de la rupture du lien qui unissait 2 époux, et l'état de ces 2 époux rendus à la liberté. — Le divorce, établi légalement en 1792, consacré par le Code civil, a été aboli en 1816. Bien des pages ont été écrites sur la question de savoir si l'indissolubilité du mariage était, en principe, une chose utile et raisonna-

ble. Notre législation actuelle tranche la difficulté. Malgré les efforts souvent renouvelés de ses partisans, le divorce reste aboli par la loi civile comme par la loi religieuse qui dit formellement : *Ne séparez pas ce que Dieu a uni.*

Dix, adjectif numéral, nombre pair, composé de 2 fois *cinq*. Le 1er dans l'ordre des nombres qui s'écrive avec 2 caractères, une unité et un zéro, et que les Romains désignaient par un X ; lettre qui représentent deux V (*cinq*) renversés. L'*x* se prononce dans le mot *dix* comme un *s*. quand il n'est suivi d'aucun autre mot, ainsi que dans le nombre *dix-sept*. Dans les nombres *dix-huit* et *dix-neuf*, ainsi que devant tous les mots commençant par une voyelle, il se prononce comme *z*. Devant les mots commençant par une consonne, il ne se prononce pas du tout.

Dix août (journée du). C'est le nom resté dans l'histoire à la révolution qui fit écrouler le trône de Louis XVI et mit le pouvoir aux mains des Jacobins. La journée du 30 juin n'avait été que le prélude de celle du 10 août ; et quand le petit-fils de Louis XIV en avait été réduit, pour sauver sa vie menacée par le peuple, qui avait envahi son palais, à couvrir sa tête de l'ignoble *bonnet rouge*, il avait été aisé de prévoir que c'en était fait de la monarchie. L'insurrection du 10 août chassa Louis XVI du palais de ses pères, et le força de se réfugier au sein de l'assemblée législative, qui n'épargna ses jours et ceux de sa famille que pour l'envoyer avec les siens au Temple, d'où ils ne sortirent que pour monter sur l'échafaud.

Dix (conseil des). La révolution qui, au commencement du XIVe siècle, rendit aristocratique le gouvernement de Venise, exaspéra le peuple ; et la conjuration de Bayamonte-Tripolo ayant mis le nouvel état dans le plus grand danger, le grand-conseil, sur la proposition du doge Gradenigo, institua un tribunal spécial composé de dix membres pris dans son sein : de là le *conseil des dix*, dont le tribunal fut établi à Venise vers le commencement du XIVe siècle. Son pouvoir était très-étendu, et il en usa si sévèrement, qu'il eut bientôt atteint le but pour lequel on l'avait créé, celui de comprimer les factions et de réduire le peuple à un état presque complet d'ilotisme. Sa juridiction avait été en même temps si terrible et si utile, qu'on le confirma pour toujours, en 1335, 25 ans après sa création. On lui adjoignit bientôt le doge et ses 6 conseillers, mais ceci était pure forme ; les *dix* avaient toujours l'autorité effective, sans contrôle. Le conseil des dix ne tarda pas pourtant à être éclipsé par une nouvelle magistrature prise dans son sein : le *conseil des trois*, nommés autrement les grands-inquisiteurs d'état ; mais, quoique déchu de sa première splendeur, il n'en continua pas moins à se

maintenir. C'était lui qui ordonnait les fêtes et les divertissements publics ; or, à Venise, cette ville voluptueuse et qu'on avait rendue frivole à dessein, ce n'était pas là un mince moyen de popularité. L'existence du conseil des dix ne finit qu'avec celle de la république, lors de la dissolution et du partage de cette dernière, en conséquence des clauses du traité de Campo-Formio.

Dix mille (retraite des). On nomme ainsi la fameuse retraite de l'historien Xénophon à la tête de 10,000 Grecs qu'il avait menés au secours de Cyrus contre son frère Artaxercès. Cyrus fut vaincu et tué. Xénophon, ne pouvant plus rien pour ce prince, réunit alors ses compagnons, et entreprit de les ramener à Lacédémone. Ce que les historiens rapportent des obstacles qu'il eut à vaincre est incroyable. Mais, en faisant même la part du penchant que les Grecs ont eu de tout temps pour l'exagération, la retraite des *dix mille* n'en doit pas moins rester comme un impérissable souvenir de prudence, de courage et d'habileté. Xénophon lui-même a consacré sept livres à faire l'histoire de son expédition et de son retour.

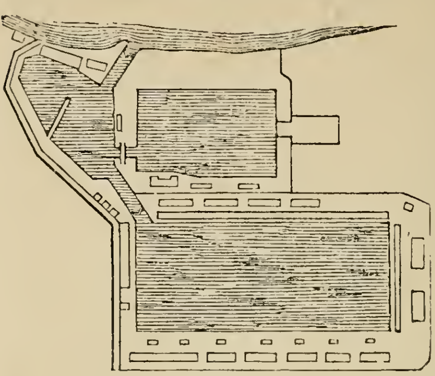
Dizain. On écrivait autrefois *dixain*. C'est le nom qu'on donnait jadis à un chapelet composé de dix grains, mais il s'entend plus spécialement d'un couplet ou d'une stance de dix vers. Un Lyonnais nommé Maurice Levé, contemporain de Pibrac, si connu par ses quatrains, est le premier qui ait fait des dizains.

Dniepr, autrefois le Borysthènes, fleuve de Russie qui prend sa source dans le gouvernement de Smolensk et se jette dans la mer Noire après un cours de 1,600 kilomètres.

Dniester, fleuve de Russie dont la source est dans les monts Carpathes et qui va se jeter dans la mer Noire après un cours de 600 kilomètres.

Docks, mot anglais qui a passé dans notre langue et qui désigne de vastes enceintes dans lesquelles les eaux de la mer ou d'un fleuve s'introduisent par des portes ou écluses assez grandes pour permettre le passage des bâtiments. Les *docks secs* (dry docks), destinés aux constructions maritimes et au radoubage, peuvent contenir un vaisseau et quelquefois deux, ordinairement à la suite l'un de l'autre. La destination de ces docks détermine la forme de leurs contours, qui sont à peu près semblables aux grandes sections horizontales d'un navire. A Lorient, à Brest, à Toulon et dans presque tous les ports importants de France nous avons de ces bassins éclusés. — Les *docks à flot* (wet docks) servent aussi à la navigation, mais sous un autre point de vue. Leur construction est analogue à celle qui vient d'être exposée, mais sur

une bien plus vaste échelle. — On a évalué au chiffre annuel de 500,000 liv. sterl. par an les économies que les docks construits sur la Tamise procurent au commerce de Londres. Ce fut en 1793 que le projet des docks des Indes-Orientales fut présenté au parlement, et il ne passa, à cause des difficultés suscitées par de hautes influences, que 6 ans plus tard. La construction commencée en 1800 fut achevée en 1802. — Les docks sont entourés de longs magasins bordés eux-mêmes de vastes hangars. C'est sous ces hangars que les marchandises sont déposées et pesées au sortir des bâtiments. De là elles sont transportées, au moyen de grues nombreuses, dans les magasins. Il s'est trouvé en même temps dans l'enceinte occupée par les docks et leurs magasins 148,563 tonneaux de sucre; 443,648 balles de café; 35,153 poinçons de rhum ou pipes de madère; 14,021 bûches d'acajou et 21,350 tonneaux de campêche. Outre les *docks des Indes-Occidentales*, on voit sur la Tamise les *docks de Londres*, ceux des *Indes-Orientales*, les *docks de Sainte-Catherine*, et enfin les *docks du commerce*.



Docks de la compagnie des Indes-Orientales à Londres.

Docteur (d'un mot latin qui signifie *savant*). Ce mot désigne actuellement une personne qui, ayant passé par tous les degrés d'une *faculté* (v.) et subi les épreuves prescrites, a acquis le droit d'enseigner et de pratiquer la science dont cette faculté fait profession. Dans notre nouvelle université, il y a en tout 3 degrés au lieu de 4 que contenait l'ancienne. Ce sont le *baccalauréat*, la *licence* et le *doctorat*. Le diplôme de *maître ès-arts* a été supprimé. La première réception de *docteur* eut lieu à Paris, en l'an 1154, en faveur de Pierre Lombard et de Gilbert de La Porrée, qui étaient les deux plus forts théologiens de l'époque. Ce titre fut alors substitué à celui de *maître*, devenu trop commun et trop familier. — Aujourd'hui nous avons des *docteurs ès-lettres*, *docteurs ès-sciences*, des *docteurs en droit*, *en médecine* et *en théologie*. Dans le langage usuel, *docteur* est synonyme de *médecin*. — *Docteur de la loi* était à la fois chez

les Juifs un titre de science et de dignité. On nommait les docteurs *rabbins*; ils étaient reçus en grande solennité. — Le nom de *docteur* a été donné à quelques-uns des SS. PP. dont la doctrine et les opinions ont été le plus généralement suivies et autorisées par l'église. On compte ordinairement 4 docteurs de l'église grecque et 4 de l'église latine. Les premiers sont : saint Athanase, saint Bazile, saint Grégoire-de-Nazianze et saint Chrysostôme; les autres sont : saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire-le-Grand et saint Ambroise. On a appelé saint Paul le *docteur* des nations. — Au figuré, ce mot se dit de ceux qui sont ou se prétendent très-habiles dans quelques professions. En ce sens, il est parfois synonyme de *pédant*.

Doctrinaires. Dénomination célèbre dans l'histoire des 25 dernières années de notre nation, et inventée par l'esprit de parti pour désigner une école politique essentiellement modératrice, qui s'est efforcée de concilier les idées de progrès et de liberté, les besoins nouveaux des peuples, avec les vieux principes de la monarchie. MM. de Serre, Camille-Jordan et Royer-Collard sont les fondateurs de cette école dont les doctrines eussent pu sauver la restauration, et qui aujourd'hui opposent à l'exagération des idées révolutionnaires une digue contre laquelle est venue inutilement se briser à plusieurs reprises le flot des passions populaires.

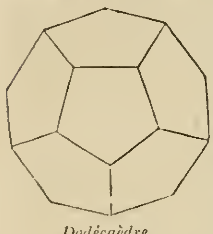
Doctrine (d'un mot latin signifiant *enseigner*), désigne tout système de connaissances et de principes dont on fait un objet spécial d'enseignement. — Par *doctrine philosophique*, on entend l'ensemble des idées d'un philosophe ou d'une école philosophique.

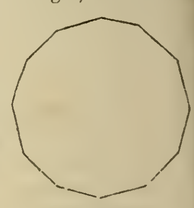
Doctrine chrétienne. C'est le *dogme* et la *morale* évangéliques. Dieu, son essence et ses attributs, ses relations avec l'humanité sous le triple rapport de la création, de la rédemption, et de la sanctification, tel est le *dogme* dans sa plus grande généralité. Quant à sa *morale*, elle n'est autre chose que l'ensemble des connaissances pratiques qui découlent de ces vérités spéculatives et qui toutes se résument dans le grand principe de la *charité*. C'est autour de cette doctrine, tant elle a de force et de vie, que dix-huit siècles, croyants ou incrédules, se sont agités tout frémissants d'amour, d'admiration ou de haine. Enseignée d'abord par des gens simples et ignorants qui ne savaient rien de ce qui peut séduire les esprits, attaquée par tous les sages, repoussée même du monde entier, cette doctrine a survécu à tout ce qui devait l'anéantir; il a suffi, pour faire oublier les écoles fondées par les plus puissants génies, de la parole d'un pauvre juif obscur suivi de quelques malheureux pêcheurs; et cette parole a eu un retentissement si universel, qu'après 18 siècles elle est encore aujour-

d'hui l'expression la plus pure de la morale des nations civilisées. Quelques hommes, il est vrai, qui s'étourdissent pour ne pas l'entendre, prétendent qu'elle n'est plus écoutée ; ils se sont même posés en face du siècle, et, nouveaux prophètes, ils lui ont dit : « Le christianisme est mort ! à nous l'avenir ! C'est à nous qu'il appartient de souffler encore une fois la vie au milieu des sociétés expirantes. » Mais à peine avaient-ils achevé ce blasphème que leur parole mourait déjà sans écho sur leurs lèvres. »

Documents. Tout ce qui sert de preuve à un fait, à une relation, à une histoire, rentre dans l'acception de ce mot. Ce sont des titres, pièces et objets pouvant établir la vérité d'une chose contestée.

Dodécaèdre, **Dodécagone** (géométrie). Un *dodécaèdre* est un solide dont la surface est composée de 12 pentagones réguliers, égaux et semblables (v. *Polyèdre*). — En minéralogie, on nomme ainsi les cristaux à 12 faces parallèles 2 à 2 polygones, et ayant un égal nombre de côtés. — Un *dodécagone* est une figure plane terminée par 12 droites, qui se coupent deux à deux, et qui a 12 angles et 12 côtés.


Dodécaèdre.


Dodécagone.

Lorsque les angles et les côtés sont égaux entre eux, le dodécagone est régulier. Il peut alors être inscrit ou circonscrit au cercle. La somme de ses angles internes égale 20 angles droits. — On donne aussi, en termes de fortifications, le nom de *dodécagone* à une place entourée de 12 bastions.

Dodécarchie (de deux mots grecs qui signifient *commandement* et *douze*), gouvernement républicain ou aristocratique, à la tête duquel sont placés 12 magistrats.

Dodone, ancienne ville de l'Épire, au pied du mont Tomaros. Les antiquaires prétendent qu'elle était située au lieu qu'occupe aujourd'hui le village de Gardiki, près de Janina. Cette ville était célèbre par un temple de Jupiter et par ses oracles, les plus anciens qu'aient établis dans la Grèce les colonies égyptiennes. Les prêtres du temple de Jupiter se nommaient *Selles*. Les prêtresses étaient appelées d'un nom qui signifiait à la fois *vieille femme* et *colombe*, ce qui donna lieu à la fable que des colombes avaient institué l'oracle de Dodone. Elles interprétaient l'avenir par le bruit du vent et des feuilles dans la forêt, par le son que rendaient quel-

ques bassins de cuivre suspendus au temple, et par le murmure d'une source qui jaillissait du pied d'un chêne. On admirait au milieu de la forêt une autre source qui, pleine à minuit, tarie à midi, éteignait la lumière qu'on y plongeait, et allumait, disait-on, les flambeaux éteints qu'on en approchait. On raconte encore que Jupiter venait habiter quelquefois un chêne ou un hêtre de Dodone pour y rendre lui-même des oracles.

Doge, dogat. On appelait *doge*, mot synonyme de *duc*, le chef de la république de Venise et celui de la république de Gênes, et *dogat* la dignité de *doge* ou la durée de cette dignité. Les doges de Gênes, établis en 1339, étaient choisis parmi les sénateurs. Ils gouvernaient 2 ans, et ne pouvaient pas être immédiatement réélus. Il leur était interdit de sortir du territoire de la république. Aussi, quand Louis XIV exigea qu'un doge de Gênes vint en personne à Versailles présenter les excuses de la république pour une insulte faite à la France, ce doge répondit-il à quelqu'un qui lui demandait ce qui l'avait le plus étonné dans cette royale demeure embellie par les chefs-d'œuvre de tous les arts : « C'est de m'y voir. » — A Venise, le dogat commença en l'an 697, et le 1er doge élu fut Paul-Luc Anafesto. Cette dignité était à vie. Chefs d'une aristocratie soupçonneuse, les doges étaient constamment surveillés par 2 sénateurs, en l'absence desquels il ne leur était permis ni de recevoir de visites, ni de donner d'audience, ni même d'ouvrir les lettres à leur adresse. Les premiers doges avaient une autorité à peu près absolue, faisaient la paix ou la guerre, donnaient l'investiture aux prélats, et étaient de véritables rois. En 726, Urse abusa du pouvoir, et le dogat fut renversé pour être rétabli bientôt; puis détruit de nouveau, il fut reconstitué avec des modifications. On attacha à la personne du doge 2 tribuns, sans lesquels il ne pouvait rien entreprendre. Bientôt le pouvoir des doges s'amoindrit encore. Les assemblées générales furent changées en un conseil de 470 membres, qui donnèrent d'abord au doge 6 conseillers intimes, puis un sénat de 60 membres, puis un comité adjoint au conseil intime. Enfin, en 1309, le grand conseil déclara que ses membres auraient seuls le droit de siéger dans ce comité et transmettraient ce droit à perpétuité à leurs descendants. Le doge fut d'abord nommé par le peuple, ensuite par 11 électeurs, plus tard par 41, qui étaient élus par une série très-compliquée d'opérations. Après son élévation, il formait une alliance mystérieuse avec l'Adriatique (v. *Bucentaure*). Le droit de décider la guerre ou la paix, le commandement des armées, la nomination aux fonctions civiles et ecclésiastiques, et une liste civile de 15,000 ducats, telles étaient ses

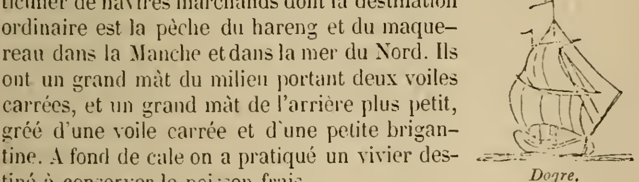
principales prérogatives, sans parler du privilége de ne se découvrir devant personne. Mais il ne pouvait choisir son épouse ailleurs qu'à Venise, et tout ce qui l'entourait, depuis son fils jusqu'au dernier de ses serviteurs, était exclu des fonctions publiques. Les diplômes des ambassadeurs étaient délivrés par lui, mais il n'ouvrait leurs dépêches qu'en présence des conseils; la monnaie était frappée à son nom, mais non à ses armes, qui, bien qu'appendues au palais des doges, ne pouvaient, comme celles des autres patriciens, briller au front du manoir de famille. Le dogat de Gênes et de Venise fut aboli en 1799, par les armées françaises.

Dogmatisme (d'un mot grec dont la racine veut dire *enseigner*), disposition de l'esprit *à affirmer* ou *à croire;* c'est l'opposé de *scepticisme*, qui est l'inclination au doute. Le philosophe *dogmatique* commence par croire, par affirmer, par poser des principes pour en déduire des conséquences, ou pour se créer ce qu'on appelle un *système*. Mais ses principes ne sont que des suppositions qu'il ne daigne jamais justifier ni livrer à la discussion, et à l'égard desquelles il exige impérieusement une foi aveugle.

Dogme, dogmatique (même étymologie que le précédent). On appelle *dogme* un point de doctrine, une proposition ou un principe établi, ou regardé comme une vérité incontestable; *dogmatique* signifie qui appartient au *dogme*, qui concerne le *dogme*, ou plus ordinairement qui est consacré ou cité dans l'école. Toutes les religions peuvent se diviser en 3 parties distinctes : le *dogme*, la *morale* et le *culte*. Le *dogme* comprend l'enseignement théorique, scientifique en quelque sorte; il s'occupe de la définition de Dieu et de l'homme; il les étudie et proclame leur nature; il considère le *vrai*, ce qu'il faut croire ; la *morale* règle les rapports des hommes entre eux, elle s'occupe du bien, de ce qu'il faut faire; le *culte* détermine les formes de l'hommage qu'on doit rendre à Dieu. Les deux dernières parties dépendent de la première, elles s'en déduisent; la *morale* change à mesure que change le *dogme*, parce que l'homme, partant de convictions différentes, ne doit plus conclure aux mêmes devoirs; aussi le christianisme, en nous apportant la vérité et la connaissance pure de Dieu, nous a-t-il donné une morale nouvelle, plus parfaite que celle qui l'avait précédé. Il n'y a pas de société possible sans religion, et comme il ne saurait y avoir de religion sans dogme il s'ensuit qu'un dogme, c'est-à-dire un principe reconnu vrai, sur lequel toutes les intelligences puissent s'appuyer, qui renferme tout dans ses termes, qui contienne les sciences, les arts, la morale, la vérité tout entière enfin, est indispensable à l'existence régulière des sociétés. En l'absence d'un

dogme, il n'y a plus de morale, il n'y a plus de culte, plus d'art, plus de système politique, parce qu'aucun fil conducteur ne dirige les esprits; tout est plongé dans un état de malaise, de lutte et d'incertitude dont le temps présent peut nous donner un triste et fatal exemple. Aussi tous les peuples qui étaient privés de la lumière divine et de la révélation dont nous avons été favorisés, ont-ils reçu comme dogmes ou comme vérités des notions incomplètes ou fausses qui ont constitué les diverses religions, et qui ont toutes servi de fondement à un état social. Plus tard, les hommes ont voulu trouver par les efforts de la raison elle-même une vérité qui leur échappait toujours. Ils ont créé les dogmes de la philosophie, mais dogmes qui n'obligeaient pas les esprits, qui ne leur offraient plus aucun lien, qui se multipliaient à l'infini. Et cependant, même en se plongeant dans l'erreur, les hommes témoignaient de leur besoin de connaître la vérité, et faisaient assez voir, par leur irrésistible tendance à inventer des systèmes, qu'ils ne pouvaient vivre réunis sans un dogme qui les rattachât les uns aux autres. Pour tout dire en un mot, une règle de foi est aussi essentielle à la société des intelligences que les lois le peuvent être à la société politique.

Dogre. C'est le nom qu'on donne généralement à un genre particulier de navires marchands dont la destination ordinaire est la pêche du hareng et du maquereau dans la Manche et dans la mer du Nord. Ils ont un grand mât du milieu portant deux voiles carrées, et un grand mât de l'arrière plus petit, gréé d'une voile carrée et d'une petite brigantine. A fond de cale on a pratiqué un vivier destiné à conserver le poisson frais.



Dogre.

Dogue, variété de l'espèce des chiens domestiques. Il a le museau retroussé, les incisives saillantes, les lèvres pendantes, les paupières lâches. Il est moins intelligent que le mâtin ou l'épagneul, mais sa force musculaire est considérable. C'est le plus gros des chiens. On l'emploie ordinairement à la garde des maisons. Le dogue ne vit pas long-temps. Son poil est le plus souvent ras et de couleur fauve, avec des taches noires. Le *dogue anglais* ou *bull dog* est plus petit que le précédent.

Doigter. C'est la méthode, la manière de placer, de faire agir les doigts sur un instrument dont on joue. Il se dit surtout en parlant des instruments à touche ou à manche, comme le piano, l'orgue, le violon.

Doigts, parties mobiles et distinctes qui terminent la main ou le pied de l'homme. On nomme aussi les doigts des pieds *orteils*.

Les 5 doigts de la main ont reçu chacun un nom particulier. Le 1er est appelé *pouce*, le 2e *indicateur*, le 3e *médian* ou doigt du milieu, le 4e *annulaire*, le 5e *auriculaire* ou petit doigt. Chaque doigt a 3 phalanges, excepté le pouce, qui n'en a que 2. Les nerfs qui y aboutissent sont très-gros et très-sensibles, et constituent le principal organe du toucher. Par leur disposition, les doigts se plient facilement à la forme des objets sur lesquels ils s'appliquent, et permettent de l'apprécier. Tous les peuples ont dû commencer par compter sur leurs doigts, et l'on peut retrouver là l'origine du système décimal adopté généralement, puisque le nombre 10 est égal à celui des doigts des 2 mains.

Dol, tromperie, fraude. Dans la langue des Romains, le dol indiquait toute espèce de tromperie, même légitime, comme celle qui cherche à abuser l'ennemi sur la marche d'une armée ou sur le nombre des soldats qui la composent. Il y avait ainsi le *dol bon* et le *dol mauvais*. Nous avons conservé ces deux termes. Mais le *dol bon*, qui ne peut être puni par les lois, est cependant blâmable aux yeux de la morale : c'est celui, par exemple, que commet un vendeur lorsqu'il fait croire à l'acheteur que l'objet qu'il lui vend a une valeur supérieure à celle qu'il possède réellement. Le contrat obtenu à l'aide du *dol réel* ou *dol mauvais* est déclaré nul. Le *dol personnel* est celui qui est employé par l'une des parties en cause pour obtenir une décision judiciaire par des moyens frauduleux. Le *dol* ne se présume pas, et il doit être toujours prouvé.

Doléances, plaintes (d'un mot latin qui signifie *souffrir, se plaindre*). Ce mot se disait autrefois des demandes ou représentations contenues dans les cahiers des états-généraux ou provinciaux pour obtenir le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc. Dès le commencement du XIVe siècle, les états-généraux convoqués par Philippe-le-Bel lui présentèrent des *doléances*. Les cahiers rédigés par les assemblées électorales des localités étaient fondus dans le cahier de la province, et tous ceux-ci formaient le cahier de l'ordre ; quelquefois même les trois ordres réunissaient leurs *doléances* dans un même *factum*. Mais on désignait spécialement sous ce nom les demandes du tiers-état. Dans ce cas, l'orateur qui les présentait et les développait ne pouvait parler qu'à genoux. Les derniers cahiers de *doléances* furent présentés par les états-généraux de 1789. Dans les premiers temps, ces cahiers étaient rédigés par les états-généraux eux-mêmes. On trouve, en parcourant les cahiers de doléances des états-généraux convoqués en France à diverses époques, des exemples remarquables du libre langage que se permettaient souvent nos aïeux, et la

preuve que la constitution sous laquelle ils vivaient leur accordait de précieuses franchises.

Dolet (Estienne), né à Orléans en 1509. Il exerça pendant 3 ans les fonctions de secrétaire de l'ambassade de France à Venise. Il s'établit ensuite imprimeur à Lyon. Poète, orateur et humaniste, il était outré en tout, savant au delà de son âge, s'appliquant sans relâche au travail; orgueilleux d'ailleurs et vindicatif. Avec un pareil caractère il ne pouvait que se faire des ennemis. Accusé d'irréligion, il fut brûlé vif comme athée en 1546, sur la place Maubert, à Paris; et la postérité le regarde comme l'un des martyrs de la pensée à cette époque. Sa mort, il faut le dire, fut une iniquité, car la pensée ne doit avoir que Dieu pour juge.

Dollar, monnaie des États-Unis dont le cours ordinaire du com-



Dollar.

merce fixe la valeur à 5 fr. 42 c., terme moyen. Le dollar se divise en 100 *cents*, et le *cent* en 10 *milles*.

Dolman, doliman ou *dolaman*, nom d'une partie de l'ancien habillement des Turcs, descendant jusqu'aux pieds et fixée sur la poitrine avec de petits boutons de soie attachés par des ganses de boutonnières. La forme du *dolman* variait en raison des saisons et des localités. Celui des Persans a toujours été plus long, plus ample que celui des Turcs. Les Mameloucks, les Tatars et les Maures l'ont porté et le portent encore plus court. C'est celui-là qui semble avoir fourni en Europe la première idée de l'uniforme des hussards, des chasseurs à cheval et des lanciers, dont le costume, évidemment oriental, nous est venu par l'in-


Dolman.

termédiaire des états limitrophes de l'Asie. — Le *dolman* de nos hussards est une veste dont les manches restent pendantes, et qui n'est retenue sur les épaules que par un cordon.

Dolmen (v. *Druidiques* [*monuments*]).

D. O. M. initiales des trois mots latins *Deo optimo maximo*, qui signifient *au Dieu très-bon* et *très-grand*. On les place sur les monuments destinés à la religion, et ils leur servent de dédicace.

Dom et *Don*, titre d'honneur qui vient du latin *dominus* (seigneur), et que l'on joint aux noms propres des membres de certains ordres religieux, tels que les Bénédictins et les Feuillants. Ce titre fut donné d'abord au pape; les évêques, les abbés et les dignitaires de l'église le prirent ensuite, et il passa enfin aux moines. En Portugal et en Espagne, *don* était encore un titre réservé autrefois aux membres de la noblesse; aujourd'hui on le donne par courtoisie à toutes les personnes dont l'extérieur annonce quelque distinction.— Les femmes espagnoles et portugaises ajoutent aussi à leur nom le titre de *dona*, qui est le féminin de *don* et qui correspond à *dame*, comme *don* correspond à *sieur*.

Domaine, possession, propriété. Il se dit plus ordinairement pour biens-fonds, héritage : un beau *domaine*, de vastes *domaines*. On dit au figuré : le *domaine* de la science, etc.

Domaine public, les biens qui appartiennent à l'état et dont le revenu se verse dans le trésor. Le domaine de l'état, en France, a deux origines. Une partie appartenait, avant 1789, au domaine de la couronne; l'autre a été absorbée par l'état pendant la révolution, comme les biens du clergé, ceux de la noblesse, rendus ou remboursés sous la restauration; ceux des fabriques, qui ont été en partie restitués; ceux des hospices, restitués intégralement, et ceux des communes. Ces dernières ont été spoliées, et, malgré les promesses de l'état, elles n'ont pas toujours reçu en rentes la valeur des biens qui leur avaient été enlevés.

Domat ou *Daumat* (Jean), naquit à Clermont en Auvergne le 30 septembre 1625. Sa vie est peu connue. Il fut lié d'amitié avec le grand Pascal, et nommé, vers l'an 1657, avocat du roi près le siége présidial de Clermont. Domat composa son livre des *Lois civiles* pour son usage particulier et sans avoir aucune intention de lui laisser voir le jour; mais il le communiquait à ses amis. D'Aguesseau en ayant entendu des passages en fit un grand éloge, et Louis XIV ordonna à son auteur de le publier, en lui accordant une pension de 2,000 livres. Le traité des *Lois civiles* parut en 1689. Domat mourut le 14 mars 1695 à Paris. Il avait demandé à être enterré avec les pauvres dans le cimetière de St-Benoît. Ce magistrat

n'est pas moins célèbre par son austère vertu que par son profond savoir.

Dombes, ancienne principauté souveraine de France, située entre la Bresse, le Lyonnais et la Saône. Sa superficie était de 344 kilomètres carrés, et sa population de plus de 23,000 habitants. *Trévoux* en était la capitale. — Cette principauté faisait autrefois partie de l'apanage du connétable de Bourbon, dont tous les biens et domaines furent confisqués quand il passa au service de l'empereur. Rendu à son fils, il passa par alliance dans la maison de Gaston, frère de Louis XIII. Sa fille unique, Mademoiselle, le légua au duc du Maine, pour obtenir de Louis XIV la permission d'épouser M. de Lauzun. Le fils du duc du Maine l'échangea, en 1755, contre le duché de Gisors, et la principauté de Dombes fit ainsi retour à la couronne.

Dôme, ouvrage d'architecture en forme de coupe renversée qui surmonte un grand édifice. A la différence de la *coupole*, qui est toujours ronde, le *dôme* peut être carré comme ceux du Louvre, des Tuileries et de l'École-Militaire. Le célèbre Michel-Ange passe pour avoir su le premier donner aux *dômes* la décoration convenable. Il est très-ordinaire en Italie d'appeler *dôme* la principale église d'une ville.


Dôme.

Domesticité (d'un mot latin signifiant *maison*), condition d'une personne qui est au service d'une autre. C'est en vertu d'une convention volontaire que les personnes d'une classe inférieure acceptent la domesticité et louent leurs services moyennant un certain prix. Dans l'antiquité, l'état de domesticité était inconnu; il était remplacé par l'esclavage, et les individus chargés du service de la maison appartenaient à leurs maîtres au même titre que les instruments de labourage ou les bêtes de somme. Au moyen âge, le christianisme parvint à abolir l'esclavage, et le servage lui succéda. Ici encore l'homme de classe inférieure n'était pas libre, mais il appartenait à la terre et non pas au seigneur; il jouissait de quelques droits, et ne devait ses services qu'à certaines conditions déterminées. Enfin le servage s'éteignit peu à peu avec la féodalité, et alors naquit l'état de domesticité que nous voyons aujourd'hui. On se plaint, peut-être avec quelque raison, de ne plus rencontrer que rarement dans les domestiques ce dévouement, cette fidélité à toute épreuve si communs autrefois; mais on n'a pas réfléchi que les maîtres sont, on peut le croire, moins affables, moins bons, et que tout sentiment des di-

stances sociales ayant disparu, les uns obtiennent moins aisément un respect dont les autres reconnaissent bien moins la justice. D'ailleurs les vices qu'on reproche le plus aux domestiques, dit un auteur, tiennent non-seulement aux difficultés de leur condition, mais ont souvent pour complices les défauts mêmes et l'immoralité des maîtres. Il faut reconnaître que les mœurs des différentes classes de la société sont solidaires, et que cette solidarité même ne saurait être plus étroite que dans les relations des maîtres avec leurs serviteurs. Pour qu'un maître soit respecté de ses domestiques, il doit se respecter et les respecter eux-mêmes, c'est-à-dire avoir vis-à-vis d'eux les égards auxquels a toujours droit une créature raisonnable. Si on leur fait croire, par des procédés humiliants, qu'on les regarde comme étant d'une autre espèce que soi-même, leur orgueil s'en irrite; ils acceptent l'outrage pour s'en venger, et au lieu d'un maître et d'un serviteur il n'y a bientôt plus en présence que deux ennemis. Presque toujours, au contraire, la bienveillance produit le dévouement, et les domestiques, justes appréciateurs des procédés dont on use à leur égard, sont plus sensibles à une affectueuse bonté qu'à une générosité vaniteuse. C'est surtout aux femmes, plus souvent en rapport avec les gens de cette classe, qu'il faut recommander la douceur. Nous ne craignons pas de dire que la conduite d'une femme dure, malhonnête, avare et orgueilleuse avec ses domestiques doit paraître infâme ; qu'on se sent disposé à mépriser une semblable femme, à lui refuser toutes les qualités du cœur et qu'elle est jugée dans notre esprit quand nous la voyons changer sans cesse les gens de sa maison et se plaindre toujours des fautes dont elle est en quelque sorte la provocatrice. Jadis les services les plus humbles de la domesticité étaient quelquefois relevés par le caractère de ceux auxquels ils étaient rendus, et les meilleurs gentilshommes de France tenaient à honneur d'être les domestiques du roi. Cela était dans les mœurs : d'ailleurs ces gentilshommes savaient bien qu'ils ne pouvaient être confondus avec des valets, et les rangs étaient trop bien marqués alors pour qu'il fût dangereux ou avilissant de remplir ces fonctions. — En économie rurale, ce mot désigne encore l'état des animaux qu'on parvient à apprivoiser, par opposition à ceux qui demeurent dans l'état sauvage. Il est rare que dans cet état ils ne dégénèrent point.

Domicile (même étymologie que le précédent), la demeure d'une personne, le lieu qu'elle a choisi pour son habitation ordinaire, et où elle a fixé son principal établissement. — On distingue le *domicile civil* et le *domicile politique*, c'est-à-dire celui dans lequel on exerce ses droits politiques. — Le *domicile*

civil se divise en *domicile réel* et *domicile élu*. Le premier, quelquefois difficile à déterminer, est ordinairement celui de la résidence habituelle; pour quelques fonctionnaires, c'est le lieu où ils exercent leurs fonctions. Le *domicile élu* est le domicile fictif qu'une personne a déclaré choisir pour y recevoir certaines notifications ou significations.

Domination, puissance, empire, autorité souveraine. L'esprit de domination, ou ce désir de nous asservir les autres et de les soumettre à nos volontés, est naturel à l'homme, qui, lorsqu'il n'est pas éclairé par les principes d'une saine morale, tend toujours à se faire centre et à subordonner tout à lui-même. Il ne faut pas croire que l'esprit de domination soit moins vif chez les hommes ou chez les peuples qui affectent des opinions libérales ou qui jouissent d'institutions libres; le contraire serait plus près de la vérité. En effet, on demande ordinairement la liberté plutôt dans son intérêt personnel que dans celui des autres, et il n'y a qu'un pas d'être libre soi-même à asservir les opinions; aussi l'expérience a prouvé que la domination des peuples républicains était la plus dure et souvent la plus immorale. En ce qui concerne la vie privée, l'esprit de domination est le plus énergique dissolvant de tous les rapports sociaux, et pour nous renfermer dans notre sujet, il est surtout détestable chez les femmes. Autant la modestie, la douceur et la bienveillance ont de charmes et de force, autant l'esprit de domination est repoussant. La raison accepte facilement le pouvoir qu'autorise une supériorité quelconque; mais elle ne saurait admettre celui qui s'impose sans mérite.

Dominations. On appelle ainsi dans le langage mystique les anges du 1er ordre de la 2e hiérarchie; on croit qu'ils ont quelque autorité sur les anges d'un ordre inférieur.

Domingue (St), v. *Haïti*.

Dominicains, Dominicaines, ordre religieux fondé en 1216 par saint Dominique de Guzman, gentilhomme espagnol, pour combattre l'hérésie des Albigeois. Les *dominicains* ou *frères prêcheurs* qui s'appelèrent encore en France *jacobins*, parce que leur 1re maison, à Paris, était située dans la rue St-Jacques, furent toujours les plus fermes appuis de la puissance pontificale, et c'est aux membres de leur ordre qu'était confiée la justice de la sainte inquisition. Saint Dominique, en 1206, fonda aussi à Prouille, près de Toulouse, un couvent de sœurs prêcheuses ou dominicaines, qui donnèrent naissance à un ordre religieux de femmes.

Dominicale (oraison), le *Pater*, prière que notre Seigneur enseigna à ses disciples. — On appelle encore *lettre dominicale* la

lettre qui marque dans le calendrier le jour du Seigneur, c'est-à-dire le dimanche. Il y a 7 lettres dominicales, et ce sont les 7 premières lettres de l'alphabet, de A à G. La lettre A désigne le 1er jour de l'année, la lettre B le 2e jour, et ainsi de suite, en recommençant à chaque semaine, de sorte que chaque jour de même nom se trouve affecté de la même lettre, et celle de ces lettres qui indique le dimanche, est la lettre dominicale. Si, par exemple, le 1er jour de l'année tombe un dimanche, la lettre dominicale est A ; mais comme chaque année commune est composée précisément de 52 semaines et un jour, et finit par le jour où elle a commencé, il s'ensuit que l'année suivante a une autre lettre dominicale. Ainsi, la 1re année ayant commencé et fini par un dimanche, la lettre dominicale a été A ; la 2e année a commencé par un lundi, qui porte à son tour la lettre A, et le dimanche porte la lettre G, qui est la lettre dominicale de l'année (et non pas B, parce que ces lettres se comptent en rétrogradant.) Pour les années bissextiles, la lettre dominicale rétrograde de 2 degrés, à cause de l'intercalation du jour, et comme elle se fait à la fin de février cette année à 2 lettres dominicales.

Dominique (Guzman, saint), naquit à Eacarhuega, dans la Vieille-Castille, l'an 1170. Après avoir fait des études remarquables à Palenzia, il y professa la théologie, s'attira une grande réputation comme orateur, et fut nommé sous-prieur du chapitre de Diego d'Azebido, puis évêque d'Osma. Venu en France avec son évêque, il voulut tenter de convertir les Albigeois, auxquels on faisait une horrible guerre. Il n'employa jamais, pour ramener ces hérétiques, que la prière et la persuasion, et se prononça même souvent contre les excès des catholiques et les vices du clergé ou des moines. C'est lui qui fut le fondateur de l'ordre des *dominicains* ou *frères prêcheurs* (v.). Le pape Honorius III le nomma maître du sacré palais, charge qui avait été créée par son conseil pour inspecter les études du clergé romain, et que personne, plus que lui, n'était capable de remplir. Dominique réunit sous sa règle les religieuses non cloîtrées de Rome, et mourut à Bologne, l'an 1221.

Dominique (la), île de l'archipel des Antilles, située entre la Guadeloupe et la Martinique. Elle appartient aux Anglais, et forme un gouvernement à part ; sa population est de 18,800 habitants, dont 4,600 blancs et mulâtres et 14,200 esclaves. Cette île produit du maïs, un peu de coton, de l'anis, du cacao, du tabac ; son sol se prête mieux à la culture du café qu'à celle des cannes à sucre. La capitale, nommée *Roscau* ou *Charlestown*, est une ville de 6,000 âmes, et sert de résidence au gouverneur.

Dominiquin (Zampieri-Dominique, dit le), naquit à Bologne le 21 octobre 1581. Il était fils d'un cordonnier. Destiné d'abord à l'étude des belles-lettres, il abandonna bientôt cette carrière, et se mit à étudier la peinture sous Denys Calvart. Les mauvais traitements de ce maître l'ayant obligé à le quitter, il s'attacha à Louis Carrache, dont il prit des leçons, et obtint en peu de temps de brillants succès. Le Dominiquin travaillait avec lenteur, et méditait long-temps un sujet avant d'en commencer l'exécution. Ses camarades d'atelier, pour le tourner en ridicule, lui avaient appliqué le surnom de *bœuf;* mais Carrache vengea son disciple de cette épithète injurieuse, en assurant que le *bœuf* tracerait si bien son sillon, qu'il fertiliserait le champ de la peinture; la prophétie se réalisa. Les premiers tableaux du Dominiquin, la *mort d'Adonis* et *saint Pierre en prison*, lui attirèrent la protection du cardinal Agucchi et un grand nombre de jaloux. La faveur dont l'honora le pape Grégoire XV, en le nommant architecte du palais apostolique, ne fit que lui susciter de nouveaux envieux acharnés à le décrier et à lui nuire en toute occasion. Qu'on juge par ce seul trait de leur animosité : lorsqu'il alla à Naples pour y peindre la chapelle du trésor, ses ennemis l'y poursuivirent, gagnèrent les ouvriers qu'il employait, et firent mêler de la cendre dans ses enduits. Enfin, il mourut de désespoir, le 15 avril 1641; vers les derniers temps de sa vie, ce grand peintre était obligé de préparer ses aliments lui-même, dans la crainte qu'on l'empoisonnât. Son chef-d'œuvre est la *Communion de saint Jérôme*, estimée par le Poussin comme l'un des trois plus beaux tableaux du monde. Il faut compter et flétrir parmi ses ennemis les plus acharnés, Lanfranc et l'Espagnollet.

Domino. On appelle ainsi un camail noir que les ecclésiastiques portent aux offices pendant l'hiver.—Il se dit aussi, par analogie, d'un habillement ou costume de bal, composé d'une robe ouverte descendant jusqu'aux talons, et d'une espèce de capuchon ou camail. Autrefois les hommes et les femmes portaient des dominos dans les bals masqués; maintenant les hommes ne se couvrent guère de ce déguisement, et les femmes de bon ton, quand elles vont à ces bals, ce qui est heureusement fort rare, ne mettent plus que des dominos noirs; les dominos de couleurs claires sont de mauvais goût, et indiquent assez que l'on s'est travesti pour se faire remarquer plutôt que pour se cacher.

Dominos (jeu de), jeu qui se joue avec 28 dés d'ivoire ou d'os, très-plats et plus longs que larges, où les points ne sont marqués que sur une des faces. Ce jeu, dont l'origine n'est pas bien connue, n'est pas usité parmi nous depuis long-temps. Quelques-uns le

font venir des Grecs; d'autres des Hébreux ou même des Chinois.

Domitien (Titus-Flavius-Domitianus), fils de Vespasien et père de Titus, succéda à ce dernier, et monta sur le trône le 13 septembre de l'an 81. L'histoire l'accuse de n'avoir pas été étranger à la mort de son père. Ce prince, dépravé dès son jeune âge, dissimula pendant les premiers temps de son règne, publia de bonnes lois, rendit une sévère justice, protégea les lettres, manifesta une telle horreur du sang qu'il défendit les sacrifices d'animaux, bannit de Rome les sophistes, et ordonna d'arracher les vignes de la Gaule et de l'Italie, dans la crainte qu'elles n'y attirassent les barbares. — Mais dès la seconde année de son règne, le caractère farouche de Domitien prit le dessus. L'une de ses premières victimes fut son oncle Flavius Sabinus, qu'il condamna à mort parce qu'un crieur public l'avait par erreur proclamé empereur, au lieu de le proclamer consul. Aussi lâche que cruel, il voulut combattre les Cattes et se fit décerner un ridicule triomphe, dans lequel figuraient des esclaves déguisés en Germains (85). Vaincu par les Daces, il acheta la paix et exigea encore les honneurs du triomphe (90). Domitien, que ruinaient ses débauches, encouragea la délation, fit périr un grand nombre de citoyens riches dont il confisquait les biens, et mérita le surnom de *Néron-Chauve*. Joignant la raillerie à la cruauté, il obligea un jour le sénat de Rome à délibérer sur l'assaisonnement qui convenait le mieux à un turbot destiné à être servi sur sa table. Ce prince renfermé dans son palais prenait plaisir à faire la chasse aux mouches, et à les percer avec une aiguille d'or. Lucius Antonius, s'étant révolté contre lui dans la haute Germanie, succomba et donna au tyran un prétexte de multiplier les supplices. Cruel persécuteur des chrétiens, Domitien comprit dans cette persécution les membres même de sa famille. Enfin ses affranchis et sa femme Domitia Longina, fatigués de cette odieuse et basse tyrannie, et redoutant une faveur inconstante, l'assassinèrent dans son appartement, le 18 septembre 96, après 15 ans et 5 jours de règne. Cet empereur était âgé de 45 ans. Il termine la série des 12 Césars, et a laissé un nom qui sera toujours l'une des plus flétrissantes injures que puisse recevoir un prince.

Dommage, perte, détriment, préjudice. Il se dit particulièrement du *dégat*. On appelle en langage judiciaire *dommages-intérêts* l'indemnité qui est due à quelqu'un pour le dommage, pour le préjudice qu'on lui a causé. Ici *dommage* devient par un usage injustifiable, mais qu'il faut accepter, le synonyme de *dédommagement* qui signifie réparation d'un dommage. Les *dommages-intérêts* représentent la valeur principale dont on a été lésé et qui constitue proprement

le dommage, et les intérêts qu'elle aurait produits depuis que le préjudice a été souffert. C'est le prix qui compense la jouissance dont on a été privé. Il appartient toujours aux tribunaux de fixer le montant des *dommages–intérêts*, à moins que les parties n'aient stipulé un dédit en cas d'inexécution des clauses par elles souscrites.

Dona (v. *Dom*).

Don, fleuve de Russie qui prend sa source dans le lac Ivanof, gouvernement de Toula, et après un cours de 1000 kilomètres va se jeter dans la mer d'Azof. Ses eaux sont très–peu profondes, et la navigation qui ne peut se faire que sur des bateaux plats appelés *Cziski* éprouve encore de nombreux obstacles. On a essayé de joindre le Don au Volga, dont il s'approche à une distance de 5 kilomètres. Mais cette réunion est rendue très-difficile par la différence de niveau des 2 fleuves; le niveau du Don est en effet à 46 mètres au-dessous de celui du Volga.

Don, don gratuit. *Don*, gratification, présent que l'on fait à quelqu'un. Il diffère de la *donation* en ce qu'il consiste dans la tradition de la chose donnée, tandis que la *donation* s'entend surtout du contrat qui confère au donataire des droits sur la valeur qui en fait l'objet; aussi le mot *don* se dit mieux de choses sans importance, ou d'argent qui se transmet de la main à la main. — On appelait autrefois *don gratuit*, un don que les assemblées ou les états des provinces faisaient au roi pour subvenir aux besoins du royaume; son nom indiquait que ceux qui l'offraient n'y étaient pas obligés, et l'accordaient volontairement. Sous la 3e race de nos rois, le clergé s'affranchit des impôts qu'il avait jusqu'alors payés; et quand les besoins de l'état forcèrent de recourir à lui, il consentit à payer des décimes et des dons gratuits qu'il s'imposait tous les 5 ans; avant François Ier, le clergé ne pouvait, sans l'autorisation du pape, payer les décimes, qu'il évaluait lui–même d'après ses revenus. On élève à 11,000,000 en total l'impôt que payait le clergé avant la révolution; le don gratuit pesait surtout sur les curés de paroisses, et le vertueux Fénelon abandonna 1,500 fr. de ses revenus pour les aider à supporter cet impôt.

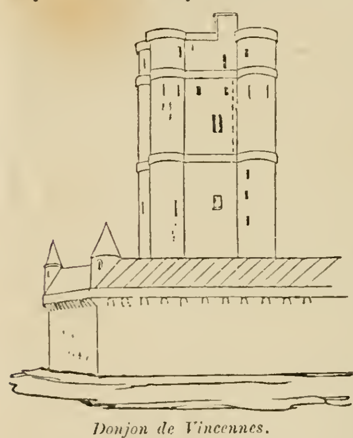
Donatus (Elius), grammairien romain qui vivait l'an de J.-C. 354, et dont saint Jérôme suivit les leçons.

Donat, donatistes. Donat, évêque de Numidie, s'opposa à la nomination de Cécilien, évêque de Carthage, et sacra à sa place Majorin. Condamné en 314 par le concile d'Arles, et excommunié par le pape Miltiade, il donna naissance au schisme des *donatistes*, qui, après la mort de Majorin, élurent au siége de Carthage un nouvel évêque du nom de *Donat*. Les *donatistes* se mêlèrent bien-

tôt aux hérétiques rebaptisants, qui pensaient, contre le sentiment de l'église, que le baptême devait être administré de nouveau aux hérétiques entrant dans le sein de l'église catholique. — Les *donatistes* disparurent vers le milieu du ve siècle.

Donation, don qui se fait par acte public, l'acte par lequel on fait une donation. On peut comprendre sous le nom de *donation*, la *disposition entre vifs* et la *disposition à cause de mort* ou *testamentaire;* mais ce terme s'applique plus particulièrement à la 1re. Les *donations* proprement dites ou les dispositions entre vifs emportent un abandon immédiat de la chose donnée par le donateur, et elles sont irrévocables. Les *donations conditionnelles* sont celles dont l'accomplissement est subordonné à l'exécution d'une condition déterminée. — Le *donataire* est celui qui reçoit une donation.

Donjon. Dans les constructions du moyen âge, c'était la partie la plus forte et la plus élevée d'un château; elle avait ordinairement la forme d'une tour. Les assiégés s'y retiraient et s'y défendaient encore lorsque les autres parties du château étaient au pouvoir de l'ennemi. Les donjons ont dû disparaître avec la féodalité et le pouvoir menaçant des seigneurs. Le donjon de Vincennes, un des plus célèbres, fut bâti en 1333 par Philippe de Valois. En 1472 c'était une prison d'état; on y enferma tour à tour l'amiral Chabot, Gaspard de Hard, sieur de Buy, le prince de Condé, le maréchal Ornano, le chevalier de Vendôme, fils naturel de Henri IV, le duc de Puyraveaux, le duc de Beaufort, le cardinal de Retz, le surintendant Fouquet, madame Guyon, et enfin Mirabeau. Plus récemment, sous l'empire, Napoléon y fit jeter l'amiral Sidney Smith, le général Palafox, et, dans ces derniers temps, il a servi de prison aux ministres de Charles X. — *Donjon* se dit aujourd'hui d'un petit pavillon élevé au-dessus du comble d'une maison, et d'où la vue s'étend au loin.



Donjon de Vincennes.

Donnée, supposition, notion, probabilité, qui sert de base à une recherche, à un examen quelconque. On appelle une *donnée dramatique*, le sujet d'une pièce de théâtre réduit à sa plus simple ex-

pression, abstraction faite de la qualité historique des personnes qui y figurent, de tous les incidents qui compliquent l'action, et qui forment proprement le sujet. Ainsi, la *donnée* du *Tartufe* de Molière, c'est un hypocrite qui cherche à tromper un homme de bonne foi sous de fausses apparences de religion, qui tente de s'emparer de sa fortune, de mettre le désordre dans sa famille, et qui, enfin, est pris à son propre piége. — On appelle *données*, en mathématiques, des quantités *connues*, dont on se sert dans la solution d'un problème pour trouver les quantités *inconnues*. Dans une soustraction, les 2 quantités *connues* sont des *données* à l'aide desquelles on obtient la 3e quantité.

Dorade (d'un mot latin signifiant *doré*), nom donné par les marins à plusieurs poissons dont les couleurs brillantes, rouge, jaune et rose, reflètent un éclat métallique. —La *dorade de la Chine* est une variété de la carpe, importée en France, au XVIIIe siècle, par madame de Pompadour. Ce poisson, dont la longueur varie de 27 à 40 centimètres, brille parmi les habitants des eaux comme l'oiseau-mouche parmi ceux de l'air. — En *astronomie*, on a donné ce nom à une constellation de l'hémisphère austral. La plus belle des étoiles qui la composent est de la troisième grandeur.

Dorat (Claude-Joseph), naquit à Paris le 31 décembre 1734. Sa famille était riche et depuis long-temps connue dans la magistrature. Il étudia d'abord le droit, qu'il abandonna bientôt pour se faire mousquetaire, puis, sur les conseils d'une vieille tante, se retira du service, et jouissant d'une assez belle fortune, se livra à l'étude des lettres. Il publia un volume intitulé *Fantaisies*, qui commença sa réputation. Poète plein de délicatesse, de légèreté et en même temps de faux goût et de mignardise, Dorat n'exerça sa muse que sur des sujets frivoles et de peu d'importance. Quelques comédies oubliées aujourd'hui, des tragédies d'un mérite douteux, un poème sur la déclamation, et une grande quantité de petits vers, composent son bagage littéraire. Dorat mourut en 1780, poudré, coiffé, élégamment vêtu, et mollement assis dans son fauteuil, en épicurien, comme il avait vécu ; on croit qu'il mit lui-même fin à ses jours.

Dordogne, rivière de France. Elle prend sa source dans le mont d'Or (Puy-de-Dôme), est formée de 2 ruisseaux, le *Dor* et la *Dogne*, traverse les départements de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne, et va se jeter dans la Garonne au Bec-d'Ambez, après un cours de 340 kilomètres, qui n'est navigable que depuis Argentac.

Dordogne (département de la), division de la France qui a reçu son nom de la rivière qui la traverse de l'est à l'ouest dans sa partie méridionale. Il est encore arrosé par l'Isle, la Dronne, la Vézère, et

par plus de 1,400 petites rivières et ruisseaux. Sa superficie est de 898,274 hectares. Il contient 635 communes et son produit territorial est de 21,327,000 fr.; sa population s'élève à 487,500 âmes. Ce département s'est formé de l'ancienne province du Périgord et de quelques parties de l'Agénois, du Limousin, de l'Angoumois et de la Saintonge. Il est situé entre 40° 40' et 44° 33' de latitude et entre 0° 53' et 2° 20' de longitude ouest; borné à l'est par les départements du Lot et de la Corrèze; à l'ouest, par ceux de la Gironde, de la Charente et de la Charente-Inférieure; au nord, par ceux de la Haute-Vienne et de la Charente; au sud, par ceux du Lot, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, et se divise en 5 arrondissements, qui sont ceux de Nontron, de Périgueux, de Sarlat, de Bergerac et de Ribérac. Le sol est peu productif et les récoltes en céréales ne suffisent pas à la nourriture des habitants, qui sont obligés d'y suppléer à l'aide des châtaignes. Ce département renferme des mines de houille, de manganèse et de fer, 37 hauts-fourneaux, 86 feux d'affinement. Les bois y couvrent 67,500 hectares et les vignes 72,000. *Périgueux*, sa capitale, ville de 8,756 habitants, est le chef-lieu d'un évêché et de la 20e division militaire. On y voit les restes d'un ancien temple de Vénus et plusieurs autres monuments anciens. Elle est renommée pour ses papiers, ses étoffes de laine, ses liqueurs et surtout pour ses pâtés truffés. On raconte qu'un jour un ministre en reçut un sur l'enveloppe duquel on avait écrit le nom de la ville en le séparant en deux parties, ce qui faisait *Péris-gueux*. Périgueux est l'ancienne *Vesunna*, capitale des *Petrocorii*, d'où est venu le nom de Périgord donné à la province. Elle fut conquise par César; la ville prit alors le nom de *Pétrocorium*. Elle passa sous la domination des Goths, fut prise par Clovis en 507, fit partie du duché d'Aquitaine en 668, échut aux Carlovingiens, puis aux comtes de la Marche au xe siècle, et fut confisquée, en 1399, par Charles VI, qui la donna au duc d'Orléans; elle devint enfin la propriété du roi de Navarre, et fut réunie à la couronne sous Henri IV.

Dordrecht (synode ou concile de). C'est dans la ville de Dordrecht que se réunit, le 13 novembre 1618, un concile de théologiens protestants pour juger les hérétiques dits *arminiens* ou *remontrants*. Arminius, professeur de théologie à l'université de Leyde en 1602, soutint le libre arbitre de l'homme, c'est-à-dire la liberté qu'il a de fuir le mal et de pratiquer le bien. Gomar, son collègue, prétendit au contraire que les hommes sont *prédestinés* et ne peuvent être sauvés que par la grâce de Dieu. Cette question si importante de la grâce, qui est celle de la liberté humaine, et par conséquent de toute moralité et de toute société, enflamma les théologiens des

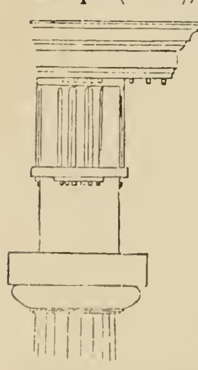
divers partis. Arminius mourut sur ces entrefaites et fut remplacé, dans la controverse à laquelle ses idées avaient donné lieu, par Simon Episcopius et Conrad Vorstius. Les *arminiens* étaient protégés par la puissance civile, mais ils avaient contre eux le clergé protestant qui, par une singulière inconséquence, s'arrogeait le droit de décider en matière de foi, droit qu'il avait perdu en proclamant la liberté de conscience. Enfin le concile se réunit; les théologiens français reçurent de Louis XIII défense d'y assister. Dès les premières séances, le concile montra une révoltante partialité, traita les *remontrants* en coupables et non comme des égaux qui disputent sur des points de doctrine, les condamna comme *perturbateurs de leur patrie, fauteurs de revoltes* et les exclut de toutes fonctions ecclésiastiques et académiques. Les sessions se terminèrent en 1620. Les *remontrants* furent bannis et le peuple se livra contre eux à de grands excès.

Doria, une des familles les plus nobles et les plus considérables de Gênes. Elle était attachée au parti des gibelins, et on la voit arriver aux honneurs dès le commencement même de la république. Bientôt elle acquit une prépondérance menaçante, et exerça sur l'aristocratie dont elle faisait partie une oppression de laquelle naquit la révolution qui plaça des doges à la tête de l'état. Les Doria furent chassés, exclus des emplois publics, et c'est de cette époque que date leur plus grande gloire; déshérités du gouvernement de l'état, ils s'en vengèrent généreusement en cherchant tous les moyens de servir utilement la patrie. *Oberto Doria*, amiral des Génois, défit, en 1284, les galères de Pise à la bataille de la Météoria. *Lamba Doria* vainquit André Dandolo, amiral vénitien, dans un combat devant Corcyre-la-Noire, en 1298, et lui brûla 67 vaisseaux. *Paganino Doria* imposa aux Vénitiens une paix honteuse après les avoir vaincus en 1352 et 1354. *Lucien Doria* prit Ravigno, en Italie, pilla Grado et Caorlo, menaça Venise, accepta la bataille de l'amiral Pisani, fut tué au commencement de l'action et légua à sa patrie, par ses heureuses dispositions, une victoire que remporta *Ambroise Doria*, son frère (1379). *Pierre Doria*, sur le point de prendre Venise, qui implorait la paix, fut vaincu et tué par Vettor Pisani, que les Vénitiens rendirent à la liberté pour combattre les Génois (1380). Mais le plus célèbre des *Doria* est *André*, né à Oneille en 1468. Gênes était alors divisée par la faction des *adorni* et celle des *fregasi*. André quitta sa patrie, entra à 19 ans dans les gardes du pape, passa au service du roi de Naples, alla en Terre-Sainte, revint et prit du service dans les armées de Charles VIII, roi de France. En 1492, il entra dans la marine et battit les Maures et les Turcs dans la Méditerranée; il commanda les flottes de François Ier, défit celles de Char-

les-Quint sur les côtes de la Provence, et apporta au roi de France l'alliance des Génois. Mais, desservi auprès de lui par la jalousie des courtisans, il prit parti pour l'empereur, et chassa les Français de Gênes. Ses citoyens voulurent mettre André à la tête de la république; mais il refusa, mit tous ses soins à apaiser les factions, à rendre aux nobles l'influence qu'ils avaient perdue et donna une nouvelle institution à son pays. Il défit ensuite les Turcs à la tête des flottes impériales, et les obligea d'abandonner la Hongrie et l'Autriche. Moins heureux contre le corsaire Barberousse, il le laissa échapper en 1539. André Doria commanda les galères jusqu'à l'âge de 90 ans, conquit la Corse pour sa patrie, fut chargé d'honneurs par Charles-Quint, et mourut en 1560, après avoir échappé à deux conjurations et s'en être cruellement vengé.

Doride, **Doriens**, ancienne contrée de la Grèce, bornée par l'Acarnanie, l'Etolie, la Locride, la Phocide et la Thessalie. Les Doriens appartenaient à la race des Pélasges; ils émigrèrent dans un pays situé au pied du mont Parnasse, à la suite de leur roi Dorus, et en reçurent leur nom. Ils firent la guerre aux Lapithes, qu'ils vainquirent grâce au secours d'Hercule. Les Doriens furent ensuite battus et chassés, par les Thébains, de leur pays où ils rentrèrent bientôt. Les Doriens envoyèrent plusieurs colonies sur les côtes de la Sicile ou de l'Asie, et c'est à eux qu'on attribue la fondation de la ville d'Halicarnasse. Ce peuple se servait d'un *dialecte* (v.) particulier, moins doux que le dialecte ionien.

Dorique (ordre), un des 5 ordres de l'*architecture* (v.). On fait remonter son origine à Dorus, qui, étant souverain dans le Péloponèse, consacra, à Junon, dans la ville d'Argos, un temple magnifique qui fut le premier modèle de cet ordre. Le caractère distinctif de l'ordre dorique est la solidité; aussi on l'emploie ordinairement dans ces grands et magnifiques édifices, où la délicatesse des ornements paraîtrait déplacée, comme aux portes des citadelles, des villes, au dehors des temples, aux places publiques, etc. Suivant les règles de l'art, l'ordre dorique ne doit avoir aucun ornement sur la base ni dans son chapiteau : la hauteur de la colonne, avec sa base et son chapiteau, est de 8 diamètres.


Dorique (ordre).

Doris, fille de l'Océan et de Téthys; c'était, dans la mythologie, une déesse de la mer. Elle épousa son frère Nérée et en eut les 50

Néréides. — On appelle encore *doris* un animal de la classe des mollusques et de l'ordre des gastéropodes.

Dormeuse, sorte de voiture de voyage construite de manière qu'on peut s'y étendre comme dans un lit et y dormir à l'aise.

Dorothée (sainte), vierge et martyre, souffrit la mort à Césarée en Cappadoce. Deux femmes autrefois chrétiennes, qui avaient abjuré pendant la persécution, et auxquelles elle fut livrée, se convertirent par ses efforts et furent brûlées vives sous les yeux de la sainte. Celle-ci fut ensuite battue à coups de verges, étendue sur un chevalet, brûlée avec des torches ardentes et enfin décapitée. Sa fête est célébrée le 6 février.

Dorpat ou *Derpt*, autrefois Doucief, ville de la Livonie, située par 58° 22' de latitude nord et 24° 25' de longitude est, fut fondée par les Russes en 1030. Elle appartint aux chevaliers *porte-glaives*, à la Pologne, fit partie de la ligue anséatique, fut conquise par Gustave-Adolphe, qui y fonda, en 1632, une université transportée à Dernau en 1695. Les Russes la détruisirent en 1707. Rebâtie bientôt après, elle contient aujourd'hui environ 8,000 habitants. En 1803, Alexandre Ier y établit une université qui embrasse la Livonie, l'Esthonie et la Courlande, et qui jouit d'un revenu de 126,000 roubles. Il y avait, en 1827, 390 élèves dans l'université de Dorpat.

Dorure, or fort mince appliqué sur la superficie de quelque ouvrage. Tous les métaux ne se dorent pas également, et le plus favorable à cette opération se compose de 82 parties de cuivre, de 18 de zinc, de 3 d'étain, et de 1,5 de plomb. Pour le dorer, on forme un amalgame de mercure et d'or, que l'on applique au moyen d'une brosse en fil métallique, après avoir nettoyé la pièce à dorer, afin qu'il n'y reste aucune trace d'oxydation, et l'avoir enduite d'acide nitrique ou de nitrate de mercure. On chauffe ensuite la pièce, et on lui fait subir diverses préparations, suivant que la dorure doit être *brunie* ou *mate*. La *dorure à la détrempe* est appliquée à l'aide d'autres procédés. On enduit d'abord les pièces à dorer de blanc d'Espagne, d'une teinture jaune, et d'un mélange de bol d'Arménie, de sanguine et de mine de plomb. Il y a aussi plusieurs moyens de *dédorer* les objets qui sont hors de service, c'est-à-dire d'enlever l'or dont ils avaient été enduits. La pratique de la dorure fait naître, chez les ouvriers qui s'y livrent, des affections graves et souvent mortelles. Un prix de 3,000 fr. légué, en 1816, par M. Ravrio, fabricant, à celui qui trouverait le moyen de combattre les causes de ces maladies, a été gagné par M. d'Arcet, qui a rendu d'importants et nobles services à l'hy-

giène de cet art. Dans ces derniers temps, des savants se sont occupés d'appliquer la dorure par le moyen de la pile électrique, et des résultats merveilleux ont été déjà obtenus. La pratique de ces procédés serait à la fois économique, favorable à la beauté des produits, et détruirait toute cause de maladie pour les ouvriers.

Dorsal (d'un mot latin signifiant *dos*), qui appartient au *dos*, comme l'*épine dorsale* ou l'épine du dos, le *muscle grand dorsal*, etc.; la *région dorsale du pied*, *de la main*, celle qui occupe le dos du pied, de la main, etc.

Dos, partie du corps de l'homme ou de l'animal depuis le cou jusqu'aux reins. On désigne encore sous ce nom, par analogie, la partie de certaines choses, qui, par sa destination, par sa position ou par sa forme, offre quelque rapport avec le dos de l'homme ou d'un animal, comme le *dos de la main*, le *dos d'un couteau*. Le dos, chez les animaux, varie de forme à l'infini, selon le milieu dans lequel ils vivent, la classe à laquelle ils appartiennent, et leur forme générale. Les dimensions extrêmes de cette partie du corps se rencontrent chez les poissons comprimés de haut en bas, comme les *raies*, et chez ceux qui sont comprimés latéralement, comme les *leptosomes*. Il y a des poissons qui nagent sur le dos, d'autres ont cette partie dans le plan de l'horizon, mais le plus souvent elle est dirigée en haut.

Dos d'âne se dit en parlant de certaines choses qui sont ou qui semblent formées de 2 parties réunies ensemble, de manière à représenter une pente, un talus de chaque côté, par analogie avec le dos de l'âne dont l'arête supérieure forme un angle très-aigu.

Dose, nom donné 1° à chaque substance qui doit faire partie d'un médicament composé; 2° à la quantité d'un médicament que le malade doit prendre en une seule fois.

Dossier, liasse de pièces relatives à une affaire, à un même objet; on l'emploie surtout en parlant des pièces d'un procès.

Dot, dotal. On appelle *dot* le bien qu'une femme apporte en mariage. En vertu des capitulaires de Charlemagne, il fallait que les femmes fussent dotées pour se marier, et le concile d'Arles défendit de célébrer un mariage sans dot. La dot, d'après nos lois, est destinée à soutenir les charges du mariage, mais elle n'est pas obligatoire. On appelle *régime dotal* le régime d'association conjugale où la dot de la femme ne devient pas la propriété commune des époux, quoique le mari en partage la jouissance et en ait l'administration; il est opposé au *régime de la communauté*.

Dotation, action de doter un établissement d'utilité publique, un corps, etc. On nomme encore ainsi des biens meubles et immeu-

bles qui composent la liste civile du roi, et les pensions faites par l'état aux princes de la famille royale. Les dispositions relatives aux dotations doivent faire l'objet d'une loi spéciale votée au commencement de chaque règne. Enfin les biens de l'ancien domaine extraordinaire, destinés à récompenser les services civils et militaires, reçurent également le nom de *dotation*. Ce domaine fut créé par l'empereur, en 1805, avec les biens réservés dans les pays conquis, et à mesure que ces biens étaient distribués, de nouvelles conquêtes apportaient de nouvelles dotations au domaine. Le domaine extraordinaire est aujourd'hui réuni au domaine de l'état.

Douai, ville fortifiée et chef-lieu d'un arrondissement dans le département du Nord, située à 50° 82' de latitude nord, et à 230 kilomètres de Paris. Population, 18,793 habitants. Elle est le siége d'une cour royale. Cette ville était nommée autrefois *Duacum*, et ne remonte pas au delà du VIIe siècle. Déjà sous Philippe-Auguste Douai était une ville puissante et opulente ; en 1107 elle soutint le siége de l'armée impériale, et en 1175 elle obtint sa 1re charte de commune. Déclarée déchue, en 1364, de tous ses priviléges par arrêt du parlement de Paris, parce que les échevins avaient condamné un homme à être pendu, elle les recouvra, 6 ans après, par une ordonnance de Charles V. En 1562, Philippe II créa à Douai une université destinée à combattre les progrès de la réforme, qui, bien que repoussée dans la ville, faisait de rapides progrès dans ce pays. L'université de Douai, qui n'acquit pas une grande célébrité, se fit pourtant un rang honorable parmi les corps enseignants. En 1714, le parlement de Flandre, qui avait d'abord résidé à Tournai, puis à Cambrai, vint s'établir à Douai ; et supprimé en 1771, il ne fut rétabli qu'en 1774. La plus grande partie des fortifications de Douai sont dues au célèbre Vauban ; c'est une des places les plus importantes de notre frontière.

Douaire, ce que le mari donne à sa femme en faveur du mariage qu'il contracte, et pour qu'elle en jouisse dans le cas où elle lui survivrait. Il y avait autrefois le *douaire préfix* ou conventionnel, qui consistait en une certaine somme déterminée par les conventions matrimoniales, et le *douaire coutumier*, qui était établi et ordonné par la coutume. Les enfants avaient aussi, en vertu de la coutume de Paris, un douaire qui était la nu-propriété des biens dont l'usufruit formait le douaire de la femme.

Douairière, veuve qui jouit du douaire que lui a constitué son contrat de mariage.

Douane, administration chargée de percevoir les droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises, et de veiller à ce que

les importations et les exportations prohibées n'aient pas lieu. Les douanes, en France, sont régies par un directeur-général qui dépend du ministre des finances, et qui a sous lui 4 sous-directeurs. Le royaume est divisé en 27 directions de douanes. La douane a 2 objets distincts : le 1er, qui n'est pas le plus important, mais qui est le seul même qu'on avoue, est de protéger le commerce contre la concurrence des étrangers, de prohiber leurs produits, ou de frapper tous les objets d'importation de droits qui élèvent leur prix, et les fassent arriver sur nos marchés sans un trop grand avantage sur les produits indigènes; le 2e est de créer un impôt pour l'entretien de l'état. La question des douanes, comme toutes les autres, a été vivement débattue dans ces derniers temps : quelques économistes se sont déclarés partisans du système de protection existant aujourd'hui, et ont pensé qu'il était nécessaire d'assurer sur nos marchés la supériorité aux industries nationales; d'autres, partisans de la liberté du commerce, ont prétendu que par des droits protecteurs on lésait le consommateur, on retardait les progrès de l'industrie en entretenant la négligence du producteur et la routine; qu'il était naturel de permettre au consommateur d'aller chercher les produits où il les trouvait aux meilleures conditions, et que ce serait un grand bien pour l'industrie si chaque pays se spécialisait en quelque sorte et produisait les objets de commerce qu'il pourrait livrer à meilleur compte à la consommation. Ils demandent en conséquence l'abolition de toute prohibition et l'abaissement progressif des droits protecteurs. Ces théories, qui ont aujourd'hui une importance dont retentit tous les jours la presse, et qui touchent si profondément à la prospérité du commerce, au sort des ouvriers et à la richesse des nations, ne peuvent pas être discutées ici; nous nous contentons d'indiquer les systèmes qui sont en présence.

Doublage de navires, revêtement de feuilles de métal ou de planches qu'on met aux bâtiments destinés à des voyages de long cours. Le doublage des navires était connu des anciens, qui se servirent d'abord de peaux d'animaux, puis de planches et enfin de plomb enduit de goudron ou de poix ; ce doublage était appliqué à l'intérieur. Les Romains, les premiers, le mirent à l'extérieur du bâtiment. Chez les modernes les navires furent doublés à l'époque où les voyages en Amérique rendirent nécessaire une construction plus solide. On employa d'abord le plomb, et en 1761 on commença à faire usage de feuilles de cuivre. Ce procédé avait, outre l'avantage de garantir les navires des piqûres des vers nommés *bromas* qui percent les bordages, celui d'empêcher l'adhérence des coquillages et d'herbes qui ralentissent la marche du navire. On a

essayé de divers autres procédés au moyen desquels on voulait diminuer les frais de construction ou éviter l'oxydation trop rapide du cuivre, mais ils n'ont que très-imparfaitement réussi.

Double, unité qui vaut, qui pèse, qui contient une fois plus qu'une autre unité du même genre. On appelle *doubles* certaines monnaies qui contiennent 2 fois une unité monétaire déterminée. Beaucoup de pays ont de ces monnaies. On a frappé, en France, des *doubles-louis ;* en Turquie, des *doubles-sequins;* en Hollande, des *doubles-rydes*. Il y avait aussi, autrefois, en France, une monnaie appelée *double* qui valait 2 deniers en Tournois et en Parisis. On frappa les premières, sous Louis XI, en 1461.

Doublé. On donnait autrefois ce nom à l'art que l'on appelle aujourd'hui *plaqué* et qui a pour objet de couvrir des objets fabriqués en métal d'une plaque d'argent ou d'or. Pour doubler une feuille de cuivre, après l'avoir polie et lui avoir fait subir les préparations nécessaires, on la couvre d'une feuille d'argent ou d'or beaucoup moins épaisse et on passe au laminoir ces 2 feuilles superposées. L'air qui se trouvait entre elles est chassé par ce moyen, et l'adhérence entre les 2 métaux est complète. C'est en Angleterre qu'on a imaginé les procédés du *doublé;* et il fut introduit en France vers l'année 1811.

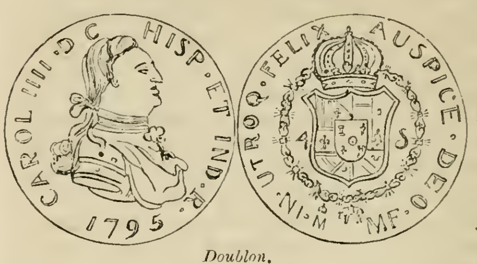
Doublé, coup du jeu de billard qui consiste à faire tomber une bille dans une blouse après lui avoir fait frapper une bande.

Double emploi, ce qui dans un compte a été employé, porté 2 fois en recette ou en dépense. Il se dit encore dans le langage ordinaire de tout ce qui fait inutilement répétition.

Double sens, équivoque, expression qui a 2 sens, 2 significations. Quelquefois le *double sens* est cherché par l'écrivain ou par l'interlocuteur dans l'intention de tromper celui auquel il s'adresse. Une semblable conduite mérite le même blâme que toute espèce de tromperie; et peut-être est-elle encore plus vile, parce que celui qui use du double sens n'a pas même le courage de sa perfidie et se cache derrière une fausse interprétation qui lui sert de sauvegarde.— Les *doubles sens* étaient, dans l'antiquité, tout le secret de ces oracles du paganisme qui semblaient annoncer les événements, et qui auraient également servi à expliquer des événements tout contraires. — Le *double sens* tient encore à un vice de construction dans la phrase, ou à l'emploi d'un mot qui peut être interprété de 2 manières. Dans cette phrase, par exemple : *c'est le fils de cette femme qui a fait tant de mal*, il y a un double sens de la 1re espèce et l'on ne sait pas si le relatif *qui* se rapporte à *fils* ou à *femme*. Les calembours sont des *doubles sens* de la 2e espèce; ils suppléent

l'esprit pour ceux qui n'en ont pas et qui, le plus souvent au lieu d'amuser, font pitié.

Doublon, monnaie d'or d'Espagne. Les premiers furent frappés en 1497. Ils changèrent plusieurs fois de valeur jusqu'à l'année 1786. Mais leur taux moyen fut d'environ 21 francs 64 centimes. — Aujourd'hui c'est une monnaie de change qui vaut 2 écus d'or de 20 francs 37 centimes. Il y a encore d'autres doublons qui sont des multiples du 1er, le *doublon à cuatro* vaut 40 francs 75 centimes; le *doublon à ocho*, 81 francs 50 centimes; il y a même des *doublons à ciento* qui valent 100 écus d'or, mais ils sont fort rares.



Doublon.

Doublure. On appelle ainsi en langage de théâtre l'acteur ou l'actrice qui remplace dans un rôle celui qui en est chargé en 1er. Les *doublures* sont aussi chargées de créer de petits rôles sans importance.

Doubs, département de la France, formé de l'ancien comté de Montbelliard et d'une partie de la Franche-Comté. Il a reçu son nom d'une rivière ainsi appelée et qui le traverse. Il est borné au nord par la Haute-Saône et le Haut-Rhin, à l'est par la Misse et par la principauté de Neufchâtel, au sud par la Suisse et par le département du Jura, à l'ouest par la Haute-Saône. Sa superficie est de 547,260 hectares; 120,900 sont couverts de bois; 8,500 sont cultivés en vigne. Le revenu territorial de ce département est de 13,000,000. Il contient 276,274 habitants, et 648 communes réunies en 4 arrondissements qui sont ceux de *Besançon*, de *Baume-les-Dames*, de *Montbelliard*, et de *Pontarlier*. On le divise en *région supérieure*, *région moyenne* et *région inférieure* : dans la 1re on trouve de beaux pâturages, des forêts de sapins; on y cultive l'orge et l'avoine; les populations sont éparses et conservent la pureté de mœurs habituelle aux montagnards. Dans la 2e on cultive le froment et quelquefois la vigne; les forêts de chênes et de hêtres remplacent ordinairement les forêts de sapins. Enfin la région inférieure plus peuplée et plus fertile est le principal centre d'activité du département. Chef-lieu, *Besançon* (v.).

Douc, espèce de singe asiatique du genre *semnopythèque*. Origi-

naire de la Cochinchine, cet animal est remarquable par sa taille qui s'élève à 1 mètre 17 centimètres, et son pelage qui varie du blanc au roux et au noir.

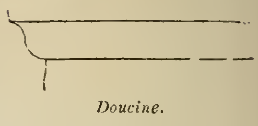
Doucette, nom vulgaire de la *valérianelle* ou *mâche*, dont on fait des salades.

Douceur. Cette qualité s'applique également dans le sens physique et dans le sens moral. — On a observé qu'en ce qui concerne le goût, les substances blanches sont généralement plus douces que les autres : telles sont le lait, le sucre, les fécules amilacées. De même, par un singulier rapport, les animaux de couleur blanche sont généralement de mœurs plus douces que les animaux de couleur foncée. Citons pour exemple les chiens, les chats, les chevaux, les pigeons, etc. Le système alimentaire peut certainement avoir exercé une grande influence sur la douceur de leur caractère. En général, les êtres du sexe féminin sont plus doux que ceux de l'autre sexe, et ici paraît cette admirable harmonie qui règne dans toutes les œuvres de Dieu, et qui veut que la douceur soit la compagne de la faiblesse. — La *douceur* n'est pas tout à fait la même chose que la *bonté :* elle n'en est que la manifestation extérieure, et quelquefois la manifestation trompeuse; mais, dans ce cas, elle se rapproche bien de l'hypocrisie, et se confond presque avec elle. Pour celle qui est sincère et qui, partant du cœur, rayonne, pour ainsi dire, dans les actions; c'est, assurément, une des qualités les plus précieuses et les plus propres à favoriser les bons rapports sociaux. Elle prend ordinairement sa source dans la modestie, et elle en a tous les charmes. Vertu pure, modeste et sans éclat, vertu de tous les instants, bien plus aimable, bien plus à désirer peut-être que ces vertus sublimes qui, dans notre vie courante et bourgeoise, n'ont que rarement l'occasion de se manifester, la *douceur* en s'asseyant au foyer entre les deux époux, entre les membres d'une famille bien unie, fait le charme de leurs relations et double l'affection qui les attache. — *Douceur* et *bonté*, telles sont les qualités qui embellissent la vie intime.

Douche, eau naturelle ou minérale que l'on fait jaillir avec quelque force sur une partie malade pour la soulager, pour la guérir. Il y a aussi des douches de vapeur. —Les *douches* sont *descendantes*, *ascendantes* ou *latérales*, c'est-à-dire qu'elles tombent de haut en bas sur l'individu malade, ou sont projetées de bas en haut, ou lancées de côté. — On emploie les *douches descendantes* dans les cas d'aliénations mentales, dans la goutte sereine, etc. Les *douches ascendantes* sont appliquées dans certaines affections des organes de l'abdomen. Beaucoup de maladies chroniques se

guérissent ou diminuent d'intensité sous l'influence des douches de vapeur.

Doucine. En architecture, moulure placée en haut d'une corniche. Elle a peu de saillie et est moitié convexe et moitié concave. On la nomme encore *éginaise*.



Doucine.

Douglas, puissante famille d'Écosse qui lutta long-temps contre la famille des Stuarts et lui disputa le pouvoir. William Douglas, son chef, vécut dans le XIVe siècle. Cette maison portait dans ses armes un cœur sanglant avec cette inscription : *Douglas! Douglas! tendre et fidèle!* depuis que Robert Bruce, roi d'Écosse, qui avait fait vœu d'aller en Palestine et qui n'avait pu accomplir ce vœu, avait chargé Douglas d'y porter son cœur. Les Douglas servirent avec distinction dans les armées françaises, lorsque l'avénement au trône de leurs ennemis diminua leur influence en Écosse, et reçurent le titre de comtes de Touraine. Deux William Douglas, en 1440 et en 1452, furent tués par ordre de Jacques II. Jacques Douglas, frère du dernier William, rassembla une armée de 40,000 hommes, et fit fuir devant lui le roi d'Écosse. Mais bientôt il fut vaincu et obligé de chercher un asile en Angleterre.

Douille, partie creuse d'un instrument, tel que la pique, la bêche, etc., etc., et destinée à recevoir un manche. — En termes de distillerie, c'est un petit tuyau soudé sur le côté de ses appareils, et qui permet d'introduire un liquide sans enlever le couvercle des alambics.

Douleur, effet d'un mal dont souffre le corps, sensation désagréable et pénible qu'il éprouve. Il se dit également de l'effet que causent les peines de l'esprit et du cœur, et c'est alors la *douleur morale*, par opposition à la première, qui est la *douleur physique*. — Il serait difficile de déterminer bien exactement la *douleur physique*, car l'irritation nerveuse qui la produit peut aussi, dès qu'elle est souvent répétée, lorsqu'elle est devenue une habitude pour l'organisme, faire naître une sensation de plaisir ; et de même, les plaisirs les plus vifs se transforment facilement en douleur et en ont quelquefois tous les caractères. La douleur peut être produite par des agents physiques, chimiques ou mécaniques ; elle augmente la sensibilité des parties qu'elle a frappées, à moins qu'elle ne soit assez grave et assez subite pour la détruire au contraire et plonger tout l'organisme dans la stupeur. Les douleurs sont différentes, et ont des caractères très-divers, selon les tissus qu'elles attaquent, les organes qu'elles frappent et la cause qui les détermine. La piqûre, la coupure, la

compression, la déchirure ou la brûlure, n'ébranlent pas de la même façon notre sensibilité. Les tissus qui contiennent un grand nombre de filets nerveux, seuls véhicules de la douleur, sont bien plus irritables que les autres tissus. Les *douleurs* qui accompagnent les maladies sont désignées par les médecins sous des noms différents, d'après les symptômes qui les caractérisent, soit en ce qui concerne la nature de la sensation, comme la *douleur lancinante*, c'est-à-dire avec sentiment de piqûre ou d'élancement, soit en ce qui concerne le siége et les divers degrés de fixité ou de mobilité, comme la *céphalalgie* ou douleur de tête, la *gastralgie* ou douleur des intestins, soit enfin en ce qui concerne la durée, comme la *douleur continue* et la *douleur intermittente*. Certaines douleurs physiques donnent plus particulièrement naissance à des douleurs morales, à des dispositions d'esprit correspondantes. Ainsi les affections abdominales rendent généralement triste et sombre, etc.

Douleur morale. On peut définir la *douleur morale*, la *douleur* qui vient du mal fait à l'âme ; et elle est encore plus difficile à déterminer que la douleur physique. La mobilité de nos opinions, la différence de nos goûts, nous font apprécier d'une manière si diverse les événements de la vie, que tout est pour nous objet de douleur ou de plaisir, selon que nos passions en sont douloureusement ou agréablement affectées. Nous pouvons être blessés dans nos affections, dans nos goûts, dans nos études. Les douleurs nous viennent de nos vices, quelquefois même de nos vertus, mais ce sont alors des douleurs désirables, et qui ont pendant cette vie même de bien douces récompenses dans le sentiment du bien que nous avons fait, ou du mal que nous voudrions consoler. Nous vivons par la douleur ; par elle nous méritons l'intérêt et l'affection de nos semblables, par elle nous prenons part à leurs peines, et nous serions moins bons si nous parvenions à éteindre en nous la faculté de souffrir. — Il s'est élevé une doctrine philosophique qui a essayé de nier la *douleur physique* et de tarir les sources de la *douleur morale*. Mais le stoïcisme n'a enfanté que des vertus théâtrales et imposantes, froides et stériles, qu'un égoïsme d'apparat qui croyait, par son insensibilité pour ses propres douleurs et son apathique quiétude, excuser son insensibilité à l'égard de tous. Plus pure, parce qu'elle est vraie, la morale chrétienne nous dit : *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés*, et l'on pourrait ajouter encore parce qu'ils savent consoler. — La raison repousse ces douleurs futiles qui n'ont qu'un vain objet, qu'éveillent la privation d'un bien sans importance, l'impossibilité de satisfaire un caprice ; mais elle avoue ces *douleurs* sérieuses et légitimes dans lesquelles se for-

tifie notre âme, et qui puisent dans la résignation un charme indicible comme celui du sacrifice.

Douro, fleuve du Portugal qui appartient au versant nord de la Péninsule, et qui coule dans un bassin fort large où viennent se réunir des affluents importants. Il prend sa source au pic d'Urbien, et va se jeter dans la mer apèrs un cours d'environ 560 kilomètres. Ce fleuve, près de sa source, traverse de vastes *paramieras* de 7 ou 800 mètres d'élévation. Les principales rivières qu'il reçoit dans son cours sont, à droite, le *Pisuerga*, formé par des ruisseaux qui descendent de la *Sierra-Orra, Léola* et la *Tamega;* à gauche, l'*Erosma*, la *Tormès* et le *Rio-Coa*.

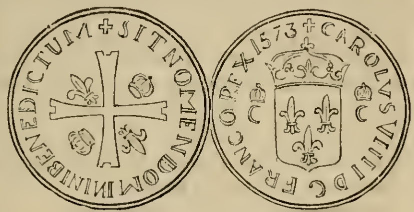
Doute, incertitude, état de l'esprit qui l'oblige à suspendre son adhésion à un jugement conçu ou énoncé, et ne lui permet d'affirmer ni la vérité ni la fausseté d'une notion. Le doute c'est l'état d'équilibre, et par conséquent d'immobilité : état légitime et naturel quand il nous conduit par l'étude et par la réflexion à la connaissance de la vérité, mais qui retire à l'âme toute énergie, toute force de direction, toute moralité quand il est systématique, c'est-à-dire, quand il part de la pensée que la vérité ne peut pas être connue par nous. Ce doute est ce qui constitue la *philosophie sceptique* : philosophie absurde et que ses partisans eux-mêmes ne sauraient pousser à la dernière conséquence, puisque, doutant même de leur existence, ils resteraient dans une complète immobilité, et ne feraient aucun effort pour conserver une vie qui ne serait pour eux qu'un problème. Il est très-vrai cependant qu'il nous est impossible d'arriver à la certitude et à la connaissance de la vérité par les seules forces de notre raison. Cela résulte assez des efforts impuissants de tant de beaux génies pour fonder une philosophie qui s'appuyât sur des bases inébranlables; mais les recherches constantes qui ont été faites prouvent qu'il est dans notre nature de désirer la vérité. Les mille systèmes que les hommes ont enfantés et auxquels ils ont tour à tour donné leur adhésion prouvent encore qu'ils ne sauraient exister dans le doute. La vérité qui nous est nécessaire, Dieu n'a pas pu nous la refuser, mais il a voulu que lui seul pût nous la faire connaître ; et c'est dans la révélation qu'il faut la chercher. Tout système qui repousse la révélation est sans appui ; il n'y a pas de milieu entre le *doute* ou le *scepticisme*, et la *foi*. (Voyez, pour le *doute philosophique* ou *méthodique*, le mot *Cartésianisme*).

Douvres, ville importante d'Angleterre dans le comté de Kent ; population, 12,000 hab. On attribue aux Romains la construction du château qui la protège. Son port est très-fréquenté, et sert de com-

munication entre la France et l'Angleterre. Elle est située en face de Calais, de l'autre côté du détroit, et le mouvement des passagers y est plus considérable que le mouvement commercial.

Douzaine, substantif qui désigne que les choses dont on parle sont au nombre de 12 : une douzaine d'œufs. — *A la douzaine* est une locution familière qui se prend en mauvaise part pour désigner un homme de peu de mérite, une chose de peu de valeur : c'est un avocat, un médecin à la douzaine.

Douzain, douzaine, douze. On appelait autrefois *douzain* une petite pièce de monnaie valant *douze* deniers. C'est un des nombreux composés du nom de nombre *douze*, mot générateur de *douzaine*, et qui fournit à la musique les expressions de mesures de *douze-huit*, de *douze-quatre* et de *douze-seize*.



Douzain ou blanc de Charles IX.

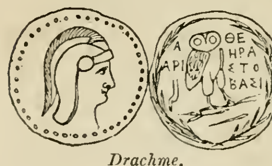
Dow (Gérard), célèbre peintre de l'école hollandaise, né à Leyde en 1613 et mort vers 1664, étudia sous Rembrandt à qui il ressemble par la vigueur, l'harmonie de la couleur et par le clair-obscur. Mais où le maître se montre plein d'enthousiasme et de génie, l'élève n'est que patient et laborieux imitateur de la nature immobile, avec des détails de fini qu'on ne peut bien saisir qu'à la loupe. Son exactitude était si minutieuse qu'il mit 3 jours à peindre un manche à balai. Le Muséum de Paris possède 13 tableaux de Gérard Dow : l'un est cet artiste peint par lui-même ; un autre représente sa famille ; mais sa *Femme hydropique* est, sans contredit, supérieure à tous ses autres ouvrages qui ont eu d'ailleurs et ont encore beaucoup de vogue, parce qu'ils offrent des beautés saisissables pour tout le monde. — *Alexandre Dow*, mort en 1779, officier anglais également recommandable par ses talents littéraires et ses services militaires, est le 1er Européen qui nous ait donné des renseignements authentiques sur la langue, le caractère, la religion et les livres sacrés des Hindous.

Doxologie, nom donné par les Grecs à l'hymne du 14e verset du 2e chapitre de saint Luc, *Gloire soit à Dieu*, etc., parce qu'il commence par le mot grec *doxa* qui veut dire *gloire* : c'est ce qu'on a nommé la *grande doxologie*. La *petite doxologie* est le *Gloria patri* commençant par le même mot *doxa*. La formule des doxologies a beaucoup varié suivant les diverses sectes religieuses : quel-

ques personnes disent *hymnologie;* mais il y a cette différence entre les 2 mots, que ce dernier s'applique aux psaumes eux-mêmes ou à l'action de les réciter; tandis que *doxologie* ne désigne que le petit verset *Gloire au père,* etc., mis à la fin de chaque psaume.

Doyen. Ce mot, dont l'acception était purement ecclésiastique autrefois, désigne en général celui qui est le plus anciennement reçu dans un corps, dans une compagnie, une société, etc. : le doyen des médecins, des avocats, etc. Il signifie encore particulièrement aujourd'hui, un titre de dignité ecclésiastique : le doyen du sacré collége est le 1er cardinal-évêque : doyen d'un chapitre, d'une collégiale, de Notre-Dame, etc. C'est de même un titre de dignité dans les facultés de l'université : doyen de la faculté de médecine. Il s'applique parfois au plus âgé dans une réunion de personnes. Ce mot vient du latin *decanus*, officier romain qui commandait à 10 soldats; et on l'a, en effet, long-temps appliqué dans les abbayes à des moines qui avaient droit de surveillance chacun sur 10 de leurs confrères.

Drachme, qu'on prononce et qu'on peut écrire *dragme.* Nom par lequel on désignait chez les Grecs l'unité de poids et de monnaie. 100e partie de la *mine*, elle se divisait en 6 oboles et était du poids de 3 grammes 24 centigrammes. Suivant l'opinion la plus commune, la drachme (argent) valait à peu près le denier romain (4 sesterces), c'est-à-dire 35 ou 40 centimes de la monnaie actuelle. — La drachme était aussi une monnaie des Juifs portant une harpe d'un côté et de l'autre une grappe de raisin. Le *drakerman* dont David laissa 10 mille à Salomon était, suivant l'opinion générale des numismates, une monnaie de même nature que les sols d'or et pesant un gros ou une drachme. — Dans l'ancien système des poids et mesures, la drachme (poids) contenait 3 scrupules ou 60 grains.



Drachme.

Dracon, législateur célèbre d'Athènes, fut nommé archonte l'an 624 av. J.-C. (1re année de la 39e olympiade). La sévérité des lois criminelles qu'il fit pour sa patrie a passé en proverbe; elles semblaient écrites avec du sang, suivant l'expression de l'orateur Demades : la peine de mort y était portée contre tous les crimes, contre le simple vol et même contre l'oisiveté. Dracon mourut dans l'île d'Égine. — Sous ce nom a aussi vécu du temps de Marc-Aurele un célèbre grammairien grec à qui l'on doit un traité des *mètres poétiques.*

Dragée, qu'on nomme aussi *bonbon*. Préparation de sucre durci

contenant quelques graines ou menus fruits, comme anis, amande, pistache, noisette, morceaux de cannelle, de citron, d'abricot, etc. Il n'y a pas d'ailleurs de limites bien tranchées entre ce qu'on appelle des *sucreries* proprement dites et des *dragées*, à moins que d'affecter le 1er de ces noms aux préparations homogènes dans toutes leurs parties constituantes : ces deux genres de friandises appartiennent à l'art du *confiseur* (v. *Confitures*). — *Dragée* se dit aussi du menu plomb dont on se sert à la chasse pour les oiseaux, ainsi que d'un mélange de diverses graines qu'on laisse croître en herbe pour en faire du fourrage.

Dragoman, *drogman* ou *drogueman*, terme de diplomatie qui, dans les échelles du Levant, veut dire *interprète*. Ce mot, qui paraît d'origine chaldéenne, nous vient de l'italien *dragomano*, dérivé lui-même de l'arabe *tergoman*. Les Italiens disent aussi *turcimanno*, qui a plus de rapport avec l'étymologie du mot arabe *turgeman*, et dont nous avons fait *truchement*, qui a la même signification que *drogman*. Remarquons, à propos de ce mot et de celui d'*interprète*, que ce dernier s'applique, dans un sens général, à toute personne qui traduit d'une langue dans une autre les idées de deux autres personnes, tandis que *drogman* ne s'applique qu'aux interprètes du Levant.

Dragon, monstre de la fable, armé d'ailes, de griffes, d'une queue, etc. On l'a peint sous mille formes diverses.—C'était un dragon qui gardait le jardin des Hespérides. Autrefois, dans les processions, on portait des figures de dragon pour représenter le diable ou l'hérésie. Les étendards des Perses et de quelques autres peuples se distinguaient par une figure de dragon. Ce mot, dans l'Écriture sainte, se prend pour le diable ou pour *Satan* (v.); on le dit aussi des gens qui ont l'humeur acariâtre, fâcheuse, ainsi que des petits enfants qui sont méchants et mutins. Un *dragon de vertu*, femme qui affecte une vertu outrée. — Les dragons, en terme de guerre, sont une espèce de troupes combattant à pied ou à cheval. — On a autrefois nommé *dragon renversé* ou *dragon vaincu* un ordre de chevalerie institué par l'empereur Sigismond. — En astronomie, c'est une constella-



Dragon.

tion de l'hémisphère boréal. — En termes de blason, et quand on le dit simplement, dragon s'entend du *terrestre* qui doit avoir deux pieds et la queue en pointe; il y en a qu'on appelle *monstrueux* et qui ont des ailes. On nomme *dragonnés* les autres animaux peints avec des queues de dragon ou de serpent. Les marins nomment aussi *dragon* une sorte de grain blanc très-violent et qui passe rapidement (peu usité). — Ce mot en chimie était autrefois synonyme de mercure.

Dragonnade. Ce nom est aujourd'hui donné aux persécutions que Louis XIV fit subir aux calvinistes après la révocation de l'*édit de Nantes* (v.), parce que ce furent des dragons qu'on y employa ordinairement. Les Cévennes furent le principal théâtre des dragonnades, qu'on nommait dans le temps *missions dragonnes*. C'est dans ce sens que madame de Sévigné, dans une lettre du 28 octobre 1685, au comte de Bussy, dit que les dragons ont été de très-bons *missionnaires*.

Dragonneau. On nommait ainsi autrefois en médecine une sorte de verre large et long que l'on croyait se loger dans la peau et pénétrer même dans le tissu musculaire. C'est une erreur dont le temps a fait justice.

Drague. Appareil en forme de pelle recourbée avec des rebords de trois côtés et un long manche. On l'emploie à retirer le sable des rivières ou à nettoyer un lieu quelconque des immondices qui en peuvent occuper le fond. — En termes de *pêche*, c'est un instrument propre à enlever les huîtres attachées aux rochers qui sont au fond de l'eau. — Ce mot, dans un sens plus général, désigne tout ce qui peut *draguer* ou raser le sol au fond de l'eau comme l'*amarre* qui sert à remonter un bateau le long d'une rivière; on le donne encore dans les bâtiments d'échouage à des bordages particuliers appliqués sur ceux de la carène et régnant de chaque côté sur les extrémités des varangues dans toute la longueur où le bâtiment peut toucher le fond (v. *Échouage*). — L'orge cuite dont on a fait la bière se nomme aussi *drague*. — En termes d'artillerie de marine, c'est une forte manœuvre destinée à arrêter le recul des pièces qui viennent de faire feu; cependant on la nomme plutôt *brague*. — Le *draguage* est l'action de *draguer*, de se servir d'une *drague*, soit en se livrant à l'exercice de la pêche, soit comme un instrument de nettoyage.

Drague.

Drake (François, sir), célèbre marin anglais né dans le Devons-

hire en 1545, eut à 22 ans le commandement d'un vaisseau avec lequel il se distingua contre les Espagnols près de la Vera-Cruz. Il fit ensuite aux Indes occidentales deux voyages, d'où il rapporta un immense butin qui lui permit d'entreprendre une expédition plus sérieuse sur la côte occidentale de l'isthme de Panama. Il put, à son retour, équiper à ses frais 3 grandes frégates avec lesquelles il servit sous les ordres du comte d'Essex. La reine Élisabeth, à qui il fut présenté, lui donna les moyens de pénétrer dans la mer du Sud par le détroit de Magellan. Durant cette expédition, Drake reconnut le cap Horn, et arriva le 20 novembre 1578 en vue de l'île Mocha, au sud du Chili, où il avait donné rendez-vous à sa flotte. Il suivit la côte de l'Amérique septentrionale jusqu'au 48e parallèle boréal, espérant trouver un passage pour rentrer dans l'océan Atlantique : le froid le fit rétrograder jusqu'au 38e degré. Il visita les Moluques, Sumatra, ainsi qu'un grand nombre d'autres localités dont il prit possession au nom de sa souveraine, et rentra à Plymouth le 3 novembre 1579 gorgé de butin pris aux Espagnols. Élisabeth le combla d'honneurs. Il fit encore d'autres excursions fructueuses, et fut nommé vice-amiral en 1588. Il tentait dans les Antilles une dernière expédition contre les Espagnols, quand un échec qu'il essuya devant Panama lui causa tant de chagrin qu'il en fut atteint d'une fièvre violente dont il mourut en décembre 1596.

Dramatique (art), qui concerne le théâtre. On peut encore le définir, l'action de représenter un drame, ou plutôt le drame en action. Si les arts doivent se juger ou plutôt se classer par l'importance de leurs résultats, celui-ci est sans contredit le premier. L'origine en est aussi ancienne que le monde, et il n'est pas de peuplades, si sauvages qu'elles soient, où on ne le retrouve plus ou moins ébauché. Nous ne saurions d'ailleurs en tracer ici l'historique, et le cadre de ce livre ne nous permet pas davantage l'examen des graves questions qui se rattachent à l'étude de cet art, considéré comme objet d'agrément ou d'utilité. Sous ce dernier point de vue toutefois et d'après l'esprit actuel de la scène, nous n'hésitons pas un instant à en nier la moralité. Il en fut autrement à Rome dans ces grands jeux scéniques où les acteurs destinés à périr, et qui à ce moment suprême *saluaient encore César*, jouaient au sérieux un rôle dont l'impression toute héroïque et guerrière devait forcément se graver dans l'âme du spectateur. Peut-être, à une époque plus rapprochée, au temps des *Mystères* du moyen âge, par exemple, le théâtre a-t-il pu, jusqu'à un certain point, exercer quelque influence religieuse. — Que si cette face de la question, celle de l'utilité, peut être absolument écar-

tée dans l'appréciation de l'effet des jeux scéniques, nous devons convenir en retour qu'il n'est point d'art peut-être où l'esprit de perfectibilité soit mieux caractérisé, et que l'on ne saurait pousser plus loin que l'a fait la scène moderne le progrès de cette source de jouissances d'un peuple corrompu. Nous ne parlons ici, bien entendu, que de l'acteur, du décorateur, du machiniste, etc., car nous ne saurions donner au *drame* (v.) les éloges qui ne sont justement dus qu'à ceux qui le mettent en scène.

Drame, nom donné dans un sens général à toute espèce de pièces de théâtre, tragédie, comédie, opéra, vaudeville, etc. Les différences entre ces genres si variés sont trop connues pour que nous les établissions ici, non plus que les règles auxquelles chacun d'eux est soumis, si toutefois il existe encore quelque règle à laquelle s'astreigne le drame moderne proprement dit. On sent que nous ne voulons point parler ici de la vieille tragédie de Racine, Corneille ou Crébillon avec ses trois unités, mais uniquement de ces conceptions monstrueuses d'une école littéraire où l'on ne paraît avoir eu en vue que d'envisager l'humanité sous ses faces les plus hideusement abjectes. — On nomme *drame lyrique* celui qui est destiné à être chanté, comme les opéras. Les pièces où le récitatif est à peu près moitié chant seulement devraient par conséquent s'appeler semi-lyriques.

Dramaturge. C'est ainsi qu'on désigne les auteurs de drames, de pièces qui tiennent à la fois de la comédie et de la tragédie. Cette expression n'est jamais employée en bonne part.

Drap, employé seul, en termes de manufacture, signifie toujours *étoffe de laine*. On dit aussi *drap d'or*, *drap de soie*, *drap d'Espagne*, etc., suivant la nature des divers tissus de l'étoffe, le lieu de la fabrication, etc. Ce qu'on nomme *drap-de-pied* est une étoffe de velours ou autre, étendue sur certains prie-Dieu pour servir de marche-pied. — Un *drap mortuaire* est la pièce d'étoffe dont on recouvre une bière ou un cénotaphe. — *Drap* se dit aussi de grandes pièces de toile qu'on met dans les lits pour y coucher. — En termes de vénerie, *drap de curée* est la toile sur laquelle on étend la mouée qu'on donne aux chiens quand on leur fait la curée de la bête qu'ils ont prise. Le mot *drap* a donné naissance à un grand nombre de locutions figurées, familières ou proverbiales comme celles-ci : être dans de beaux *draps*, dans une situation périlleuse, embarrassante ; pouvoir tailler en plein *drap*, quand on est abondamment pourvu de tout ce qu'il faut pour une confection quelconque, etc.

Drapeau, dénomination moderne d'une chose fort ancienne. Jus-

qu'au règne de Charles VII, on nomma en France *enseignes*, *bannières*, *étendards* ou *pennons*, les signes de ralliement adoptés par les corps armés pour se différencier les uns des autres. Le mot *enseignes* est seul resté en usage, mais il n'est guère employé que dans le style pompeux de l'histoire ou de la poésie, tandis que le mot *drapeau* est le seul terme consacré par l'art et par la loi militaires. Pendant long-temps dans nos régiments, il y eut autant de drapeaux que de compagnies; plus tard, il n'y en eut plus qu'un par bataillon. Cet état de choses dura jusqu'aux premières années de l'empire. Depuis cette époque, il n'y en a plus qu'un par régiment. A ce drapeau se rattache en quelque sorte l'honneur du corps. Il devient pour lui, non plus seulement un signe de ralliement, mais encore comme un objet de vénération. On peut, sous ce rapport, comparer le *drapeau* au *palladium* des anciens, qui était regardé par eux comme la source et le gage de la victoire. La perte d'un drapeau faite par un régiment au milieu d'une bataille est pour lui une flétrissure. Il doit, pour en mériter un nouveau, prendre quelque étendard à l'ennemi, ou prouver par un éclatant fait d'armes que cette perte n'a pas été occasionnée par une lâcheté, mais seulement par une circonstance malheureuse.

Draperies (beaux-arts). La manière d'établir convenablement les draperies est peut-être une des parties les plus difficiles de la sculpture et de la peinture, et c'en est bien certainement une des plus importantes. Leur premier effet doit être de trahir ce qu'elles recouvrent : ainsi elles ne seront pas les mêmes sur une jambe ou sur un bras; on évitera aussi de les faire trop adhérer. Il faut surtout qu'elles ressortissent constamment au caractère du personnage sur qui elles sont jetées. Est-il, par exemple, dans une violente agitation, exposé au vent, elles devront être légères et indiquer un grand mouvement. Il est d'ailleurs trois choses principales que le sculpteur et le peintre doivent toujours avoir en vue : l'ordre des plis, la nature des étoffes et la variété des couleurs. Les anciens sculpteurs étaient très-entendus dans cette partie de leur art, où a excellé Paul Véronèse.

Drawback (droit de), mot emprunté à la langue anglaise et qui signifie littéralement *tirer en arrière*. Il est usité dans le commerce pour exprimer la remise ou la restitution à la frontière de la taxe perçue sur certaines marchandises à leur entrée (v. *Transit*).

Drèche, orge dont on a arrêté la germination au moyen de la chaleur, et qui sert à faire la bière. Cette orge, avant de passer à l'état de *drèche*, est d'abord convertie en celui de *drague* (v.) par l'opération de la coction. En Angleterre, l'impôt mis sur la *drèche* est une

des principales sources du revenu public; ce qu'explique aisément l'immense consommation qui s'y fait de la liqueur fermentée dont la drèche est la base.

Dresde, capitale de la Saxe et du cercle de Misnie. Cette ville est située à l'embouchure de la Weseritz dans l'Elbe qui la traverse, et sur une sorte de plateau qui est à près de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 102 myriamètres E.-N.-O. de Paris. Cette ville est généralement bien bâtie, et offre un agréable coup d'œil par le grand nombre de belles rues et d'édifices qu'elle contient. La population en est de 52,000 âmes. — Dresde possède des académies de peinture, de sculpture, de médecine, de chirurgie; un grand nombre d'écoles, d'établissements d'utilité et de bienfaisance; des fabriques de drap, de lainages, soieries, voiles, papiers, passementeries, plaqué, chapeaux, dentelles, toiles cirées, orfévrerie, bijouterie; des fonderies de canons, de cloches; des tanneries, etc. Cette ville a souvent été, en raison de sa position, exposée à toutes les vicissitudes de la guerre, surtout durant la campagne de 1813. Frédéric-le-Grand y entra en 1756, et la brûla en 1760. Les fortifications ont été définitivement rasées en 1815 et transformées en promenades.

Drilles ou *narquois*. On appelait ainsi au moyen âge des soldats qui mendiaient l'épée au côté, et faisaient partie de bandes de vagabonds et de gens sans aveu qui se réunissaient dans la *Cour des Miracles* (v.). — On appelle aussi *drille* une espèce de porte-foret usité dans plusieurs arts industriels pour percer le bois et les métaux.

Drisses, cordages servant à hisser ou à élever une voile ou une vergue : elles agissent sur le milieu de la vergue quand les voiles sont amarrées à celle-ci : dans les focs et les voiles d'étai, elles sont fixées à l'angle supérieur. Les pavillons et les flammes ont aussi leurs *drisses*, pour qu'on puisse les hisser et les amener. La plupart des voiles carrées sont garnies de deux *drisses*.

Drogman (v. *Dragoman*).

Drogues, nom qui s'applique spécialement à toutes les substances médicamenteuses qui n'ont pas subi d'opération pharmaceutique particulière. On comprend aussi par extension, sous le même nom, dans les magasins de drogues, d'autres substances tirées de l'un des 3 règnes de la nature, quoiqu'elles n'aient point d'usage médical reconnu.— Le *droguiste* est celui qui vend des drogues : il y a cette différence entre lui et le *pharmacien* (v.), que, bien que soumis l'un et l'autre aux mêmes reglements pour la vente de certaines substances, le dernier a particulièrement pour fonctions d'apprêter

avec les drogues de son officine les préparations médicinales prescrites par des ordonnances de médecins.

Droit. C'est tantôt la science de la jurisprudence, tantôt la loi elle-même, comme dans cette phrase : *faire droit sur une demande*, pour appliquer les lois à une demande. Ce mot exprime parfois la collection des lois d'une même espèce, comme dans *Droit naturel*, *Droit civil*, etc.; on le dit aussi d'une faculté accordée par la loi : *droit de propriété*. Quand il signifie un recueil de lois de même nature, il se divise en plusieurs catégories : *Droit administratif*, qui règle la marche de l'administration publique ainsi que les droits des citoyens envers elle.— *Droit canon*, qui se rapporte à des attributs particuliers déterminés par le St-Siége et relatifs aux affaires de la religion ou de ses ministres.— *Droit civil*, le droit particulier qui règle tout ce qui touche aux intérêts privés.— *Droit commercial*, qui concerne les lois relatives au commerce. — *Droit constitutionnel*, les droits que la constitution particulière d'un pays détermine pour les individus dans leurs rapports entre eux et surtout avec l'état.— *Droit public*, celui qui a rapport à tout ce qui intéresse l'ordre social; des conventions particulières ne peuvent le changer.— *Droit coutumier*, c'était autrefois l'ensemble des coutumes ou droit non écrit, particulières à quelque lieu, à quelque ville, à quelque province, introduites par l'usage d'un tacite consentement et qui avaient acquis force et autorité de lois. On comptait en France 300 *coutumes* tant générales que locales. Le *droit coutumier* ne régissait qu'une partie de la France; tout le Midi suivait le *droit romain* ou *droit écrit*. Les coutumes furent abolies en ventôse an XIII. — *Droit criminel*, celui qui règle les devoirs de la société envers les malfaiteurs ou les perturbateurs de l'ordre. — *Droit féodal*, il résultait des institutions *féodales*. — *Droit français*, c'est l'ensemble des diverses lois qui régissent la France. — *Droit maritime*, celui qui concerne les lois relatives à la marine. — *Droit militaire*, il comprend tout ce qui est du ressort de la discipline militaire et des obligations mutuelles entre les soldats et leurs chefs. — *Droit municipal*, composé des règlements particuliers à la cité ou à la municipalité.— *Droit naturel*, ensemble des lois qui dérivent de la nature de l'homme et qui sont admises d'un commun accord entre tous.— *Droit politique*, provenant des lois qui règlent dans un pays quelconque l'exercice du pouvoir.— *Droit positif*, tellement bien déterminé qu'il ne peut être l'objet d'une contestation. — *Droit romain*, celui qui nous a été transmis de Rome : on l'appelle aussi *Droit écrit*.— *Droit social*, concernant les prérogatives ou droits de la société en corps sur chacun de ses membres.— *Droit*,

mis au pluriel, change parfois d'acception : *Droits civils*, ceux qui règlent les rapports des membres d'une société entre eux; ceux-ci sont attachés à la qualité de Français, tandis que les *droits civiques* ou *politiques* ne sont que ceux de quelques Français placés dans des conditions déterminées de fortune ou autres : ces droits sont ceux de vote et d'élection, d'éligibilité, etc. — *Droits de l'homme*, cette locution devenue fameuse comprend tous les droits qu'une société bien organisée doit déférer à chacun de ses membres.— Les *droits d'impôts* sont ceux qu'a le gouvernement de prélever ces mêmes impôts. — *Droit fiscal*, relatif aux taxes et aux impositions indirectes.— *Droits litigieux*, qui dépendent de l'issue d'un procès.— *Droit des gens* ou *international*, il règle les rapports de nation à nation, etc. Il y a une foule d'autres espèces de *droits* dont nous ne parlerons pas ici, nous ferons seulement observer que l'acception de ce mot se trouve fréquemment changée lorsqu'il est précédé d'une particule, comme par exemple dans ce cas, droit de guerre et droit de *la* guerre : le premier ne peut être que l'attribut du souverain qui déclare la guerre, l'autre est celui que donnent aux soldats les chances de la bataille, comme de tuer ou de faire prisonnier un ennemi.

Droiture. Dans son acception primitive le mot *droit* est l'opposé de *courbe,* de tortueux. Par *droiture*, on entend, en affaires et en procédés, la route directe du bien, l'opposé de l'*astuce*. L'homme qui a de la *droiture*, loin de redouter le grand jour, l'appelle au contraire sur toutes ses démarches.

Dromadaire. Le chameau proprement dit, caractérisé par les deux bosses qui surmontent son dos, ne se trouve guère que dans quelques endroits du Levant, tandis que le dromadaire, plus commun qu'aucune bête de somme en Arabie, se rencontre aussi en grand nombre dans toutes les parties septentrionales de l'Afrique, depuis la Méditerranée jusqu'au fleuve Niger. On le voit encore dans la Tartarie méridionale et dans les parties septentrionales de l'Inde. Les habitudes du dromadaire et celles du

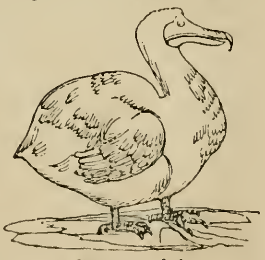


Dromadaire.

chameau sont les mêmes : il y a également parité entre les services que rend à l'homme toute cette famille de quadrupèdes que les Arabes ont nommée, non pas sans raison, la *providence du désert.* La plus grande partie des plages brûlées de l'Afrique seraient en effet inabordables sans eux, et le commerce des caravanes à peu près anéanti.

Drôme, département ainsi nommé de la rivière du même nom : il comprend une partie du Dauphiné, de la Provence, de la principauté d'Orange et du comtat Venaissin, sur une surface d'environ 653,553 hectares carrés : population 280,000 habitants; son sol montagneux, couvert de belles forêts et d'excellents pâturages, est arrosé par l'Ouvèze, la Drôme, l'Isère, l'Aigues et le Rhône. Il est divisé en 4 arrondissements, 28 cantons et 360 communes; on y cultive du froment, du seigle, de l'orge, quoiqu'en assez faible quantité; il produit aussi de bon vin, tous les fruits du Midi et d'excellentes truffes; on y élève des chèvres, des moutons, des dindes, des vers à soie, des abeilles, et l'on y exploite des carrières de houille, de marbre, de granit, etc. La Drôme fabrique aussi des lainages, de la ganterie, de la bonneterie, etc. Ce département, qui a pour chef-lieu *Valence* (v.), a environ 9 myriamètres dans sa plus grande largeur et 15 du nord au sud; il est borné au nord et au N.-E. par le département de l'Isère, à l'est et au sud par ceux des Hautes-Alpes et de Vaucluse, et à l'ouest par le Rhône, qui le sépare de celui de l'Ardèche.

Drontes ou *dodos*, oiseaux qui, vers la fin du XVIe siècle, étaient tres-communs dans l'île de France, et qui paraissent avoir été entièrement détruits. Quelques recherches qu'aient en effet exécutées les modernes, ils n'ont pu se procurer sur eux aucun renseignement positif. On ne saurait révoquer en doute leur existence, car un individu entier et empaillé a longtemps existé en Angleterre et n'a été détruit assez récemment que par maladresse et en raison de son état de vétusté. M. Cuvier a émis l'opinion que le *dronte* devait se rapprocher des oiseaux aquatiques, et notamment des pingouins. M. de Blainville suppose que cet animal est complétement détruit à l'île de France, mais qu'on devra quelque jour en retrouver à Madagascar, pays encore si mal connu et qui fait partie du même archipel.



Dronte ou dodo.

Drouet (Jean-Baptiste), né en janvier 1763, l'un des hommes de

la révolution aux noms desquels se rattache une déplorable et fatale célébrité. Maître de poste à Ste-Ménéhould, il reconnut Louis XVI lors de sa malheureuse fuite à Varennes; et aussitôt, dans son civisme, il prit les devants par une route détournée et arriva à Varennes où il fit obstruer un pont que devait traverser le roi fugitif. Louis XVI fut en effet arrêté alors (21 juin 1791) par la garde nationale rassemblée à la hâte. Devenu par ce fait une espèce de personnage, Drouet fut, en 1792, député à la convention par le département de la Marne. L'exagération de ses idées le fit bientôt distinguer dans cette assemblée si passionnée. Envoyé à l'armée du Nord en 1793, il fut pris par les Autrichiens, qui ne lui rendirent la liberté qu'en 1795. Engagé un peu plus tard dans la conspiration de *Babeuf* (v.), Drouet fut arrêté et parvint à se sauver au moment où il allait paraître devant la haute-cour de Vendôme. Le département de la Marne le nomma en 1798 membre du corps législatif. Il fut appelé l'année suivante à la sous-préfecture de Ste-Ménéhould, qu'il occupa jusqu'à la restauration, époque où son vote à la convention le contraignit comme régicide à quitter la France; il passa alors en Belgique, où il paraît être mort peu d'années après.

Druides, ministres de la religion chez les peuples de la Grande-Bretagne, les Germains et les Gaulois. Ce mot vient, selon quelques auteurs, de *druidheacht* qui signifiait en gaélic *divination;* suivant d'autres, ce nom venant de *derw*, qui signifiait chêne-guy, leur fut donné parce que cet arbre était consacré par leur religion. Diogène Laerte dit qu'ils avaient, chez les Bretons, le même rang que les philosophes chez les Grecs, les mages chez les Perses, les gymnosophistes chez les Indiens et les sages chez les Chaldéens. Mais ils étaient plus que cela encore, car ils réunissaient le sacerdoce à l'autorité politique, et leur pouvoir était sans bornes. Tout ce que nous savons de leur doctrine se réduit à quelques fragments répandus dans les ouvrages des anciens; il est positif qu'ils enseignaient l'immortalité de l'âme et son passage dans un autre monde; la mort n'était que le point de séparation entre les deux existences. Il devait en résulter la doctrine des peines et des récompenses, et ces croyances expliquent le courage indomptable des Gaulois et leur mépris de la mort. Cicéron ajoute à ces notions que les druides s'occupaient aussi de l'étude des secrets de la nature, et de là naissait naturellement leur prétention à l'art de la divination et de la magie. Ils étaient divisés en 3 classes. Les *druides* proprements dits, ou prêtres chargés du gouvernement civil et religieux; les *cabages* ou devins, qui étudiaient les secrets de la nature; les *bardes*, qui célébraient les louanges de la divinité, les grands évé-

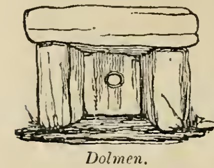
nements et les exploits des héros. Au milieu des forêts où ils tenaient leurs assises, ils terminaient les différends des peuples. Arbitres de la paix et de la guerre, ils étaient exempts du service militaire, de tout tribut, de toute charge. Les généraux n'osaient livrer bataille qu'après les avoir consultés. Leur chef était le souverain de la nation, et son autorité absolue se fortifiait par le nombre de prêtres qui lui étaient soumis; nombre si prodigieux qu'Étienne de Byzance en parle comme d'un peuple. Après la mort du grand pontife, le plus considérable des druides parvenait par élection à cette immense dignité, qui était tellement briguée qu'il fallait quelquefois en venir aux armes avant de faire un choix. La religion des druides leur imposait aussi des sacrifices humains; et les historiens nous parlent de paniers d'osier auxquels on donnait la forme d'un immense corps humain, que les druides faisaient remplir de victimes, et auxquels on mettait le feu; horribles holocaustes qu'ils considéraient comme l'offrande la plus agréable à Dieu. Aussi, dès que le contact avec les Romains eut éclairé les Gaulois sur ce que cette religion et ses pratiques avaient d'horrible, ces derniers n'hésitèrent-ils pas à embrasser le culte de leurs vainqueurs.

Druidisme, culte et religion des *druides* (v.)

Druidesses. On appelle ainsi les femmes ou filles des druides; elles jouissaient parmi les peuples d'autant de considération que leurs maris. Plus cruelles peut-être que les druides, elles accomplissaient avec une joie féroce les sacrifices humains. Strabon nous apprend qu'aussitôt que les Cimbres avaient fait quelques prisonniers, ces femmes accouraient l'épée à la main, jetaient les prisonniers par terre et les traînaient jusqu'au bord d'une citerne, à côté de laquelle il y avait un marche-pied sur lequel se tenait la druidesse qui devait officier. A mesure qu'on amenait devant elle un de ces infortunés, elle leur plongeait un long couteau dans le sein et observait la manière dont le sang coulait. Les autres druidesses qui l'assistaient dans ses fonctions ouvraient les cadavres, en examinaient les entrailles, et en tiraient des prédictions qui, communiquées à l'armée et au conseil, servaient à diriger les opérations les plus importantes. Les vestales gauloises de l'île de Sena (Sain sur la côte du Finistère, non loin de Pont-Croix), celles qui prédirent l'empire à Aurélius et à Dioclétien, celles qui annoncèrent à Alexandre Sévère sa destinée funeste, étaient des *druidesses*.

Druidiques (monuments). Chez les druides, la science était exprimée dans des vers confiés à la seule mémoire du disciple, à qui il ne fallait pas moins de 20 années d'étude pour l'acquérir, car les prêtres tenaient leurs enseignements secrets et n'écrivaient pas même l'his-

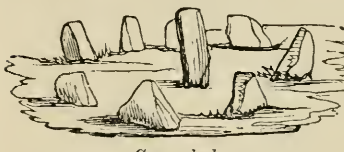
toire. Les bardes la chantaient, et souvent, au lieu où un fait remarquable s'était passé, s'élevait un *men hir*, grossière pyramide qui était comme un jalon pour la mémoire et devait conserver le souvenir de cette action d'éclat. On rencontre encore aujourd'hui beaucoup de ces *men hir* en Bretagne, en Danemarck, en Suède, en Norvége et en Angleterre. On les désigne sous le nom générique de *monuments druidiques*, qui comprend aussi les *crommlechs* et les *dolmens*. Les *crommlechs* servaient de séjour aux druides. C'étaient des pelouses, ordinairement circulaires, entourées d'arbres plantés fort près les uns des autres et d'une ceinture de pierres brutes qui formaient une barrière destinée à maintenir le peuple à distance convenable. C'est là que délibéraient les druides, c'est là qu'ils rendaient la justice et leurs oracles. Au milieu de chaque *crommlech*, on apercevait un *dolmen*, large pierre horizontale, un peu inclinée, sillonnée de rigoles pour l'écoulement du sang, et servant tout à la fois d'*autel* pour les sacrifices et de *tribune* du haut de laquelle les prêtres haranguaient la multitude. — On rencontre dans plusieurs localités une espèce particulière de monuments druidiques appelés *Grotte des Fées* ou *Roche aux Fées*, et composés d'un assez grand nombre de pierres brutes posées de champ, en supportant plusieurs autres posées à plat, et qui ne sont, à proprement parler, que des *dolmens* allongés.



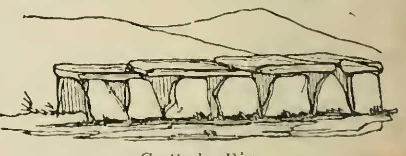
Dolmen.



Men hir.



Crommlech.



Grotte des Fées.

Druses (les) ou *Derouz*, petit peuple de la Turquie d'Asie, dont l'origine, comme nation, date, suivant Volney, de la scission qui eut lieu entre les sectateurs de Mahomet, au commencement du XIe siècle. Ils occupent la partie septentrionale du pachalik d'Acre, de Balbeck, à Armonne, et depuis Djébaïl jusqu'à Saïde, le long des côtes de la Méditerranée. Ils se divisent en 2 classes : le peuple et les notables ou les émirs, nommés aussi princes, et les cheiks;

leur chef, qui réside à Déio-el-Kamar, est appelé grand-émir ou *hakem*. Leur religion se compose de superstitions absurdes, telles que la croyance à la métempsycose, à l'incarnation de Dieu dans la personne de leur prince, à l'adoration d'un veau, etc. Les Druses sont au nombre d'environ 120,000, dont 40,000 en état de porter les armes; ils sont hospitaliers, actifs, belliqueux. En temps de paix, leur occupation principale est l'agriculture.

Drusus (Marcus Livius) fut donné pour collègue à Caius Gracchus, tribun du peuple qui acquérait, par ses lois sur les colonies et en faveur des alliés, une popularité redoutable au sénat. Aidé de l'argent que lui fournissait cette illustre compagnie pour le répandre en largesses au peuple, Drusus ne tarda pas en effet à dépopulariser Gracchus; il se montrait d'ailleurs aussi juste dans toutes ses actions que désintéressé et généreux. Nommé consul en 640, il fit la guerre aux Thraces, contre lesquels il obtint des succès qui lui valurent un triomphe.—Son fils, *Drusus* (Marcus Livius), nommé tribun du peuple en l'an 660 de Rome, tenta d'investir le sénat, auquel il était dévoué, du pouvoir judiciaire, alors exercé par l'ordre des chevaliers; il gagna les alliés en leur promettant le droit de cité et devint très-populaire en faisant rendre des lois agraires : le premier il altéra les monnaies, dans lesquelles il introduisit 1/8 de cuivre. Ses efforts pour concilier les chevaliers et les sénateurs, loin de réussir, lui attirèrent la haine des deux partis. Les Latins, de leur côté, le pressaient de leur faire accorder le droit de cité qu'il leur avait promis et que Rome entiere repoussait. Drusus, ainsi abandonné de tous, cherchait un expédient qui le tirât d'embarras, lorsqu'il fut assassiné l'an 90 av. J.-C. Sa mort, en ôtant tout espoir aux alliés, donna le signal de la *guerre sociale* (v.), qui fut si longue et si funeste.

Drusus (Nero Claudius Germanicus), second fils de Tibère-Claude Néron et de Livie, mourut à 30 ans, après avoir soumis à l'empire romain tous les peuples situés entre le Rhin et l'Elbe. Le sénat, par un décret, lui donna, ainsi qu'à sa postérité, le surnom de *Germanicus*. Il fut le fondateur de Mayence et réunit le Rhin à l'Issel, au moyen d'un canal qu'on a long-temps nommé *Fossa drusiana*. — L'histoire parle encore de deux autres *Drusus* : l'un, fils de Tibère, empoisonné par Séjan l'an 77 de Rome; l'autre, second fils de Germanicus et frère de Néron, condamné à mourir de faim par l'ordre de Tibère, son aïeul, sentence qui fut exécutée dans le palais même de l'empereur.

Dryades, divinités bocagères, dont la création tout entière appartient au génie des Grecs, et dont le nom dérive d'un mot signifiant

chêne. Les bois étaient placés sous leur protection ; elles les parcouraient dans tous les sens, différentes en cela des *Hamadryades* (v.), qui habitaient bien aussi les forêts, mais fixées chacune sous l'écorce, dans le tronc même d'un arbre dont elles ne pouvaient s'écarter, et avec lequel elles devaient naître et mourir.

Dryden (Jean), né en 1631, à Oldwinckle, comté de Northampton, et mort en 1707, à l'âge de 70 ans, doit être considéré comme l'un des plus grands poètes de l'Angleterre, comme celui à qui cette nation doit le caractère propre et le mérite actuel de sa poésie. Peu favorisé de la fortune, il poussa, pour vivre, l'art de la flatterie à un point qui n'a pas été dépassé ni même atteint depuis lui. Ses débuts dans la carrière littéraire furent des *Stances héroïques* sur Cromwell, qui venait de mourir (1658). Deux ans plus tard, il chanta la restauration dans un poème intitulé *Astrea redux*. Diverses pieces de vers et son *Annus mirabilis* parurent successivement et fixèrent l'attention de toute l'Angleterre. Une langue poétique, dont cette nation n'avait point eu l'idée jusque-là, se révélait dans les écrits de Dryden. « C'est lui, dit Pope, qui nous a appris à unir dans le vers la variété à une harmonie soutenue et la majesté d'une marche périodique à une énergie divine. » Sans doute, ses ouvrages offrent encore des traces de ce mauvais goût dans lequel il avait été élevé et qu'il s'était donné mission de détruire ; mais ces défauts ne font que mieux ressortir l'harmonie, la noblesse, l'élégance habituelles de sa versification, la hardiesse de ses tours, la richesse et la vivacité de son imagination. Une série de succès le tint 30 ans en possession du théâtre anglais, auquel il a donné 28 pièces, tant tragédies que comédies. Sa vie fut cependant empoisonnée par les rivalités de quelques esprits médiocres, qu'il n'eut pas la force de mépriser ; et ses satires lui attirèrent parfois de fâcheuses aventures. Trois coquins soldés par le comte de Rochester le rouèrent un jour de coups de bâton, pour une satire dans laquelle ce seigneur était ridiculisé. En 1688, 6 mois avant la révolution qui précipita les Stuarts du trône, il se convertit à la religion catholique ; et ce fut là, sous le règne nouveau, un crime irrémissible que Dryden paya de la perte de ses emplois et de son crédit. Aussi mourut-il dans la misère. Une nouvelle édition de ses œuvres complètes a été imprimée en 1812, avec des notes de Walter-Scott.

Dualisme, *dithéisme*, opinion des philosophes, des peuples qui admettent deux principes indépendants l'un de l'autre, celui du bien et celui du mal, l'Oromaze et l'Arimane des anciens, qu'on retrouve plus ou moins dans toutes les religions sous mille formes et mille dénominations diverses.

Du Bellay (v. *Bellay*).

Drymophile, genre de passereaux dentirostres, voisins des gobe-mouches, renfermant plusieurs espèces propres à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique. Le drymophile voilé se distingue par une bande noire qui recouvre son front, sa gorge et ses joues; son corps est d'un bleu d'ardoise et d'un roux cannelle sur le devant du cou et de la poitrine. Cet oiseau habite Timor et Java.

Dryopide, petite contrée de la Thessalie, située dans le voisinage du mont Œta; elle fut habitée pendant quelque temps par les Hellènes, qui s'y établirent apres avoir été chassés de l'Histiéotide par les Thébains. — Les *Dryopes*, peuples de la Grèce, habitèrent d'abord la Dryopide, puis après le Péloponèse. Chassés de cette contrée par les Argiens, ils s'établirent dans la Messénie; leurs descendants allèrent s'établir dans l'Asie-Mineure.

Dubitation, figure de pensée par fiction, dans laquelle celui qui parle paraît incertain du parti qu'il doit prendre, quoiqu'il sache au fond parfaitement à quoi s'en tenir, ou qu'il n'y ait réellement qu'un parti qui lui convienne. Tacite, dans la lettre de Tibère au sénat, nous en fournira un exemple. « Que vous écrirai-je, pères conscrits, » ou que ne vous écrirai-je pas dans les conjonctures présentes? Que » les dieux me fassent périr plus cruellement encore que je me sens » périr tous les jours, si j'en sais rien! » — Cette figure, très-fréquente dans les monologues, y prend quelquefois un air de consultation; la personne qui parle y balance les raisons pour et contre, et finit souvent par prendre un parti bon ou mauvais.

Dublin, comté d'Irlande (province de Leinster), arrosé par le Liffey, le Doddee, et traversé par le grand canal et le canal royal qui font communiquer la ville de Dublin et le Shanners, n'offre, en général, qu'un sol bas et marécageux, peu propre à la culture, quoiqu'on y récolte de l'avoine et des pommes de terre. Il est divisé en 7 baronies, 11 districts, et contient 170,000 habitants. Son étendue est d'environ 6 myriamètres du nord au sud et 3 1|2 de l'est à l'ouest.

Dublin (en irlandais, *Drom-Choll-Coel*), situé au fond d'une baie magnifique de la mer d'Irlande, sur le Liffey, qui le divise en 2 parties à peu près égales, est le chef-lieu de la province de Leinster, du comté ci-dessus, et la capitale de l'Irlande. Cette ville, de forme presque quadrangulaire, est entourée d'un boulevard d'environ 2 myriamètres de circuit et de 2 canaux (v. *Dublin*, comté), qui établissent une communication facile avec l'intérieur du pays; les rues, dans la partie moderne de la ville, sont droites,

larges, et aboutissent à de belles places. Les maisons, bâties généralement en briques, ont de 3 à 5 étages. Peu de villes de la même étendue renferment un aussi grand nombre de beaux édifices publics. On y trouve des fabriques de soierie, de bonneterie et de lainage, des brasseries, des distilleries, etc. Le principal commerce consiste en lin, toiles, serges, poissons, laines, beurre, etc. Depuis que l'Irlande a perdu son parlement et son gouvernement particulier, cette ville, dont la population est de 227,000 âmes, a beaucoup déchu de sa première splendeur. Les environs offrent un grand nombre de belles maisons de campagne. Situation, 59 myriamètres O.-N.-O. de Londres. — Dublin est aussi le nom d'une petite ville des États-Unis (Pensylvanie), à 2 myriamètres N.-E. de Philadelphie.

Dubois. De tous les personnages de ce nom qui figurent dans les biographies, le plus remarquable sans contredit par son esprit d'intrigue et d'astuce, et par ses mœurs peu dignes d'un prince de l'église, est le fameux cardinal Dubois (Guillaume). Né en septembre 1656 à Brives-la-Gaillarde, il vint sans fortune à Paris, où il put faire ses études au collége Saint-Michel dit de *Pompadour*, en servant de domestique au principal. Parvenu plus tard à se faire nommer précepteur du duc de Chartres, il se constitua le ministre de ses plaisirs secrets, et s'attira la faveur de Louis XIV en négociant le mariage de son élève avec mademoiselle de Blois. Envoyé ensuite à Londres, où il prit le titre de chevalier Dubois, il s'y lia avec lord Stanhope dont l'amitié fut la source de sa fortune politique. Lors de l'avénement du duc d'Orléans à la régence, en 1715, Dubois, qui avait su capter toute la confiance du prince, reçut de lui le brevet de conseiller-d'état. Son talent pour l'intrigue éclata surtout dans la négociation de la triple alliance de 1717, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Ce succès inespéré le fit nommer ministre des affaires étrangères ; il obtint peu après l'archevêché de Cambrai, puis le chapeau de cardinal du pape Innocent XIII. Elevé enfin au poste de 1er ministre en 1722, il fit tout plier sous son autorité, et ce fut réellement lui qui gouverna la France. Ses débordements hâtèrent sa mort qui arriva le 10 août 1723, par suite de la rupture d'un abcès intérieur.

Dubois (le baron Antoine), docteur en médecine et professeur à la faculté de Paris, mort il y a peu d'années. Médecin en chef de l'hospice de perfectionnement, il a été l'un des hommes de l'art qui ont possédé au plus haut degré ce qu'on pourrait appeler le tact médical ou cet esprit si rare d'observation qui, d'un seul coup d'œil jeté sur le malade, en révèle au médecin l'organisme intérieur comme s'il

était à jour. Le baron Dubois a été aussi regardé avec raison comme un des plus habiles et des premiers opérateurs de l'époque.

Dubois de Crancé, fougueux conventionnel, fit décréter la 1re levée de 300,000 hommes, et se distingua dans les désastres de la ville de Lyon qui fut prise par les républicains sous son commandement. Il mourut à Rhétel, en 1814, dans un âge très-avancé.

Duc. C'est le nom donné en histoire naturelle à tous les oiseaux de nuit qui ont la tête surmontée de 2 aigrettes (v. *Hibou*, *Chouette*). Cet oiseau, que la mythographie a consacré à Minerve, paraît, comme le chat, friand de souris auxquelles il fait une guerre acharnée. Les anciens l'avaient nommé *duc*, d'un verbe signifiant *conduire*, parce qu'ils croyaient qu'il précède et conduit les cailles quand elles changent de climat.

Duc, duché, duché-pairie. Le mot *duc*, d'un mot latin signifiant *chef*, était dans l'origine un titre nobiliaire inférieur à celui de *comte*. Les derniers empereurs romains avaient 13 ducs en Orient et 12 en Occident chargés de l'administration publique, de celle de la justice et des armées. — Les Goths et les Francs conservèrent cette dignité et l'élevèrent même au-dessus de celle de *comte*. Elle finit par se rendre indépendante de la couronne, par l'éclipser, et souvent même par en disposer (v. *Féodalité*). — Les princes de la famille royale portaient avant la révolution et portent encore le titre de *ducs*. Cette dignité est encore aujourd'hui la 1re dans la noblesse. Jadis elle s'appuyait sur un domaine appelé *duché*. C'était une seigneurie considérable à laquelle le titre était inhérent. Il y en avait de 2 sortes, les simples duchés et les duchés-pairies distingués par leurs différences d'attributs. Aujourd'hui le titre de *duc* paraît encore dans plusieurs contrées avec les attributs de grandeur et de puissance qu'il avait à son origine. En Angleterre, en Espagne, en Italie, il continue à exprimer la plus haute position sociale; en Angleterre il n'y a dans toute la noblesse que 20 ducs. En France, ce n'est plus qu'une tradition de l'ancien ordre politique et une qualification nobiliaire sans grande importance, car les ducs y sont devenus aussi nombreux peut-être que les marquis.

Couronne de duc.

Du Cange (Charles du Fresne sieur), né à Amiens en 1610, mort en 1688, fut l'un des littérateurs les plus féconds, les plus érudits et les plus judicieux de son siècle : le nombre de ses travaux semblerait incroyable, si l'on n'en possédait encore aujourd'hui presque tous les manuscrits de sa propre main déposés à la bibliothèque royale. Il s'y montre également historien, géographe, jurisconsulte,

antiquaire, généalogiste et pleinement versé dans la connaissance des médailles. Son érudition était telle, qu'il possédait presque toutes les langues connues.

Du Cerceau (le Père) (v. *Cerceau*).

Ducas, famille illustre du Bas-Empire qui a donné plusieurs empereurs à Constantinople. Ce sont : *Constantin Ducas* (v. *Constantin*); *Michel Ducas*, dit *Parapinace; Constantin Ducas II* et *III; Alexis Ducas*, dit *Murtzulphe.* — *Michel Ducas*, historien grec, témoin de la chute de l'empire grec et de la prise de Constantinople par les Turcs, descendait de la famille impériale de ce nom. On a de lui une *Histoire de l'Empire grec* depuis Andronic jusqu'à la ruine de cet empire.

Ducat, petite monnaie d'or dont les diverses espèces très-multipliées sont depuis long-temps en circulation dans une grande partie de l'Europe. On fait dériver l'origine et le nom des *ducats* de Longin, duc (*duca*) de Ravenne au VI[e] siècle. Leur utilité, comme valeur échangeable, ayant été reconnue par les Vénitiens, ils en firent frapper en 1280, et leur exemple fut successivement imité par toutes les nations commerçantes. La valeur actuelle du *ducat* est, en moyenne, de 11 fr. 40 c. — Il y a eu en France, en Italie et en Espagne des ducats d'argent; en Russie on en frappe en platine.— On attacha long-temps un grand prix aux *ducats* dits *corvins,* frappés en Hongrie de 1457 à 1485, sous le roi Mathias Hunniade. On croyait qu'ils étaient doués de vertus merveilleuses, et qu'ils opéraient d'une manière favorable dans certaines maladies, surtout dans celles des femmes en couches et des enfants.

Duché (v. *Duc*).

Duchêne (le père). Les 3 journaux les plus horriblement fameux de la révolution furent l'*Ami du Peuple* de Marat, l'*Orateur du Peuple* de Fréron, et le *Père Duchêne*. Ce dernier fut le plus virulent, et l'on n'en saurait douter par le nom de son principal rédacteur, l'infâme Hébert; c'était un recueil où la grossièreté de la forme le disputait à celle du fond, c'est-à-dire le cynisme du langage à celui des principes. Sa réputation était si bien faite qu'on s'attendait à de nouveaux égorgements toutes les fois que la mauvaise humeur du *père Duchêne* lui avait fait mettre en se levant *son bonnet de travers*. Cette feuille hideuse, écrite dans le langage grossier des halles, avec l'argot fétide des prisons, et incessamment remplie des plus horribles blasphèmes, semble n'avoir pu être rédigée que par des galériens échappés du bagne.

Duchesse, femme ou veuve d'un duc, ou celle qui autrefois possé-

dait en titre un duché.—C'était aussi, en termes de toilette, le nom d'un nœud particulier de ruban, que les dames portaient au haut du front. — *Duchesse* désigne encore aujourd'hui une sorte de siége ou de lit de repos, ayant un dossier comme un fauteuil.

Ducis (Jean-François), né à Versailles en 1732, et mort au commencement de l'année 1817, a été l'un des poètes tragiques dont la France peut le plus se glorifier ; son portrait moral et intellectuel se trouve dans cette légende d'une médaille que les gens de lettres ont fait frapper à sa mémoire :

L'accord d'un grand génie et d'un beau caractère.

Ce génie se révéla tout entier lors de l'apparition de la tragédie d'*Hamlet*, où le pathétique et la terreur se trouvent portés au plus haut point. *Roméo et Juliette*, qui n'a que le titre de commun avec le drame de Shakspeare, soutint sa réputation : puis parut *Œdipe chez Admète*, pièce dans laquelle Ducis tenta, non sans succès, de réunir les beautés d'Euripide et de Sophocle. Le *Roi Lear*, joué ensuite, eut un succès prodigieux ; et les défauts, qui sont d'ailleurs fréquents dans cette tragédie, s'y trouvent rachetés par de grandes beautés. *Macbeth* fut moins bien accueilli, et parut généralement trop sombre: Ducis le retoucha, et le succès en fut complet. *Jean-sans-Terre*, sa pièce la plus faible, ne se maintint point au théâtre : mais il fut bien vengé de cet échec par *Othello*, où Talma était si terrible et mademoiselle Desgarcins si déchirante. Dans la *Famille arabe*, tout est de l'invention de Ducis contrairement au fond des pièces précédentes, qu'il emprunta surtout à Shakspeare. Il avait 70 ans quand cette pièce fut mise au théâtre. *Phédor et Waldamir*, le dernier ouvrage de cet auteur, a disparu de la scène. Ducis était membre de l'Académie française.

Duclos (Charles Pineau), né à Dinan en Bretagne et mort à Paris, en 1772, dans sa 69e année, fut à la fois l'un des hommes les plus probes et les plus spirituels du XVIIIe siècle. Il publia d'abord quelques romans, puis une *Histoire de Louis XI*, des *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV et de Louis XV*, et des *Considérations sur les mœurs*. Le 1er de ces ouvrages le fit nommer historiographe de France, il devint ensuite membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ainsi que de l'Académie française, dont il fut le secrétaire perpétuel en 1755. On cite de lui plusieurs traits d'esprit, entre autres celui-ci, en parlant des hommes puissants qui n'aiment pas les gens de lettres. « Ils nous craignent, disait-il, comme les voleurs craignent les réverbères. »

DuclosDufresnoy (Charles-Nicolas), né à Montcornet en 1734,

fut député en 1789 aux états-généraux, où il déploya beaucoup de talents sur toutes les matières relatives à l'administration financière ; il publia aussi sur le même sujet diverses brochures, dont la plus importante parut sous ce titre : *Calcul du capital de la dette publique*, en 1790. Sa modération passa pour un crime aux yeux des terroristes, qui l'envoyèrent à l'échafaud le 2 février 1794.

Ducos (Jean-François), né à Bordeaux, fut député en 1791 à l'assemblée législative, et l'année suivante à la convention où, tout imbu des idées de la Grèce et de Rome, il se montra l'un des partisans les plus enthousiasmes du nouvel ordre de choses. Il appuya vivement l'abbé Grégoire qui demanda le 1er l'établissement de la république : de même que les autres députés bordelais, Vergniaud, Gaudet et Guderne, il vota la mort du roi. Marat, qui ne le jugeait pas dangereux, le déroba à la proscription du 31 mai ; mais, comme Ducos ne cessait dans toutes les occasions de parler pour ses malheureux compatriotes, il fut arrêté. Condamné à mort le 31 octobre 1793 par le tribunal révolutionnaire, il marcha au supplice avec la plus grande fermeté.

Ducouédic, officier de marine breton, connu par le combat acharné qu'il livra, le 7 octobre 1779, à la frégate anglaise le *Québec*, commandée par le capitaine Farmea. L'équipage de la *Surveillante*, que montait Ducouédic, déploya dans cette circonstance une énergie et une bravoure qui ont fait époque dans les fastes de la marine française si féconds en traits d'audace. Il tentait un dernier abordage, lorsque la frégate anglaise, non moins héroïque, finit par sauter avec tout son monde, et la *Surveillante* rentra à Brest criblée de boulets et rasée comme un ponton. Ducouédic reçut du roi pour récompense le grade de capitaine de vaisseau ; mais il ne put en jouir, les blessures qu'il avait reçues dans cette affaire causèrent sa mort peu de jours après. Sa veuve et ses enfants furent pensionnés par Louis XVI.

Ductilité, propriété dont jouissent des corps peu élastiques, surtout certains métaux, de s'aplatir par la pression ou par la percussion, et de conserver la figure qu'ils ont prise en vertu de l'une de ces deux forces. Les 6 métaux suivants sont les plus ductiles. En 1re ligne, l'or, le plus ductile de tous ; puis l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb. — Il y a des corps, comme les métaux, qui sont ductiles à chaud et à froid : quelques-uns, comme le verre, n'acquièrent cette propriété que par la chaleur ; d'autres, comme l'argile, deviennent ductiles par l'interposition d'un liquide entre leurs molécules.

Dudley. L'histoire anglaise compte plusieurs personnages mar-

quants de ce nom, entre autres le fameux Dudley (Robert), comte de Leicester, né en 1531, qui fut le principal favori d'Élisabeth, à la main de laquelle il aspirait, dit-on, quoique déjà marié, ce qui le fit soupçonner d'avoir empoisonné sa femme, morte en 1560. En 1572, il contracta, à l'insu d'Élisabeth qui le comblait de biens et d'honneurs, une étroite union avec lady Douglas Howard, bien qu'il ne l'ait jamais reconnue pour sa femme. Il affectait d'ailleurs de la piété et s'était mis à la tête des *puritains* (v.). La même année, il donna à la reine, au château de *Kenilworth*, des fêtes magnifiques dont Walter Scott fait la description dans l'un de ses romans. On l'a soupçonné d'avoir empoisonné Gauthier Devereux son plus redoutable ennemi, dont il aurait, dit-on, épousé la veuve. Nommé commandant de l'armée qu'Élisabeth envoya, en 1585, au secours des protestants des Pays-Bas contre Philippe II, il fit preuve d'incapacité et de lâcheté. Une nouvelle expédition, qu'il commanda en 1587, ne le fit reconnaître ni plus intelligent ni plus brave. Il mourut l'année suivante sans que les yeux d'Élisabeth se fussent dessillés sur le compte de cet inepte et vicieux favori.

Dudley (sir Robert), fils du précédent, connu hors de l'Angleterre sous le nom de comte de Warwick et de duc de Northumberland, a publié quelques ouvrages dont le plus estimé a pour titre *Dell' arcano del mar*, Florence, 1630, 2 vol. in-fol. — L'histoire parle encore de deux Dudley : le 1er, Edward Dudley, né en 1462, fut ministre de Henri VII, et mis à mort sous le règne de Henri VIII, avec sir Richard Empson, pour crime de haute trahison. — Son fils, Jean Dudley, père du fameux comte de Leicester dont il est parlé ci-dessus, se fit remarquer par une ambition démesurée qui entraîna sa ruine. Il réussit, en profitant de la maladie d'Édouard, à faire exclure de la succession du trône Élisabeth et Marie en faveur de *Jeanne Grey* (v.), ce qui le conduisit à l'échafaud, où il monta le 22 août 1553.

Duègne, gouvernante, suivante, femme de chambre. Ce mot n'est guère usité que pour désigner dans les mœurs espagnoles une femme d'un certain âge, chargée de veiller sur une jeune personne et remplissant quelquefois auprès d'elle des fonctions de domesticité.

Duel (d'un mot latin signifiant *deux*), combat entre 2 personnes. Étéocle et Polynice, David et Goliath attestent que le duel n'est pas d'invention moderne. Tel que nous le pratiquons, il nous vient de la Scandinavie. Le plus ancien monument que nous ayons du duel comme *épreuve* (v.) *juridique*, est la loi de Gondebaut-le-Bourguignon. Le duel circonscrit par saint Louis et Philippe-le-Bel, défendu

par Henri II et tous ses successeurs jusqu'à Louis XVI, assimilé même de nos jours au meurtre, renferme une question de haute moralité. Au reste, toutes les lois faites contre le duel ont cédé jusqu'ici devant la toute-puissance des préjugés; et quoique modifié par la civilisation, il est encore dans nos mœurs : que si la société le tolère, au moins est-il toujours à ses yeux ou déplorable ou ridicule. Espérons que la raison humaine fera prochainement justice d'un si funeste préjugé; c'est le seul point par lequel la civilisation touche encore à la barbarie des siècles passés.

Dufresnoy (madame), veuve d'un ancien huissier du Châtelet, a écrit un grand nombre de poésies pleines de naturel, de sentiment et de grâces. L'élégance et la facilité n'excluaient nullement en elle la verve ou plutôt l'enthousiasme poétique, lorsque le sujet le comportait. Son poème intitulé *les derniers moments de Bayard* fut couronné par l'Institut en avril 1815. Elle a aussi composé quelques romans, des livres de morale et d'histoire, tels qu'une *Vie des femmes célèbres depuis les Hébreux jusqu'à nous*, 2 vol. in-12, 1817, etc. Quelques critiques scrupuleux lui ont reproché, avec quelque raison peut-être, trop d'abandon dans ses poésies.

Dufresny (Charles Rivière), petit-fils naturel de Henri IV, né en 1648, et mort à Paris en 1724, dut au goût qu'il possédait pour l'embellissement des jardins la faveur de Louis XIV, le brevet de *contrôleur des jardins royaux* et le privilége d'une manufacture de glaces. Il paraît qu'il avait présenté au roi deux plans différents pour les parcs et jardins de Versailles. Louis XIV en fut enthousiasmé. Cependant ce prince recula devant l'énormité de la dépense dans laquelle l'eût entraîné l'exécution de l'un ou de l'autre. On assure que les jardins de Versailles, si on eût suivi les idées de Dufresny, eussent coûté à la France au moins un milliard! Il se retira ensuite à Paris où il travailla pour le théâtre. Ses pièces ne sont pas dépourvues de mérite, et La Harpe lui accorde même une place distinguée parmi les dramatiques du second ordre. Dufresny a laissé une réputation de dissipateur bien mieux établie encore que sa réputation de poete et d'homme d'esprit. On verra par le trait suivant comment il s'y prenait pour dépenser son argent. Ayant un jour reçu une assez forte somme, il délibéra long-temps avec un ami sur le meilleur parti à prendre pour l'engloutir. Il fut arrêté que ce ne devait être que l'affaire d'un seul repas. En conséquence, Dufresny se rend chez un traiteur à qui il ordonne de lui tenir prêtes pour le lendemain 200 douzaines d'œufs frais, 100 épaules de veau et 200 carpes de Seine. Le traiteur, surpris de ce menu assez extraordinaire, demande s'il s'agit de donner à déjeu-

ner à un régiment; mais Dufresny coupe court à ses observations en le payant d'avance. Le couvert fut mis pour 2 personnes; et, si à l'heure dite Dufresny et son ami furent exacts à se présenter, le *Véry* de l'époque tint à honneur de prouver qu'il était à même de ne reculer devant aucune commande, si bizarre et extraordinaire qu'elle fût. Sa surprise de la veille s'accrut encore alors en voyant Dufresny et son ami se faire faire un potage avec le *petit-lait* des œufs frais, ne manger des épaules de veau qu'un petit morceau délicat, et des carpes que les langues dont on leur fit un ragoût au coulis de perdrix et d'écrevisses. Le reste, hâtons-nous de le dire, fut donné aux pauvres. — Quelqu'un lui disait un jour : « Pauvreté n'est pas vice. — C'est bien pis encore, » reprit-il. Cette réponse peut faire apprécier la piquante originalité de son esprit.

Dugommier (Jean-François-Coquille), né à la Guadeloupe en 1736, l'un des nombreux généraux qu'enfanta la révolution française, fut, de même que la plupart de ses collègues, moins remarquable par ses talents comme tacticien et stratégiste que par son enthousiasme républicain. Nommé, en 1792, député de la Martinique à la Convention, il préféra la carrière des armes, dans laquelle il était entré depuis l'âge de 13 ans, et fut d'abord nommé général de brigade à l'armée d'Italie. Il commanda en chef les opérations du siége de Toulon, que Bonaparte seul conduisit réellement à fin. Dugommier passa ensuite (avril 1794) au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, où il déploya la plus intrépide bravoure en repoussant de la frontière les Espagnols qui étaient aux portes de Perpignan. Les redoutes de Montesquiou et de St-Elme furent enlevées d'assaut; les Espagnols durent évacuer Collioure et Bellegarde après avoir subi, en venant au secours de cette dernière place, une sanglante défaite. Tous ces mouvements n'avaient néanmoins rien eu de décisif. Le général français crut devoir livrer, le 17 novembre 1794, une bataille générale à l'armée ennemie, qui se trouvait en face de lui non loin de St-Sébastien : le succès semblait se déclarer pour nous, et la gauche de l'ennemi pliait déjà, quand Dugommier fut frappé mortellement, près de la montagne Noire, par un éclat d'obus qui l'atteignit à la tête. Par suite de cet accident, le résultat de la journée resta également indécis pour les deux armées.

Duguay-Trouin (René), l'un des plus célèbres marins français, né à St-Malo en 1673, fit ses premières armes comme volontaire sur une frégate de 18 canons qu'armait sa famille, et s'y distingua par de grands traits de bravoure. C'était le temps où les marines d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre baissaient pavillon devant

les vaisseaux de la France, et où brillaient les Duquesne et les Jean Bart; Duguay-Trouin voulut marcher sur les traces de ces héros, et fut toujours victorieux dans une foule d'expéditions contre les Anglais. En 1694 il montait une frégate de 40 canons, quand il rencontra près de Sorlingues 6 vaisseaux de guerre anglais; force lui fut de se rendre après la lutte la plus acharnée. De retour en France, il prit, à Rochefort, le commandement d'un vaisseau du roi, et se signala encore par une longue série de brillants faits d'armes et de prises. Il n'avait alors que 22 ans, et néanmoins, dans ces occasions, sa prudence avait égalé son courage. En 1696 il alla au-devant de la flotte de Bilbao, escortée par 3 vaisseaux de guerre anglais que commandait le célèbre Vassenaer : l'engagement fut terrible, et jamais Duguay-Trouin, qui prit à l'abordage le vaisseau amiral, n'eut à déployer autant de bravoure; il perdit la moitié de son monde et fit prisonnier Vassenaer, qu'il présenta lui-même à Louis XIV. Ce ne fut qu'après cette affaire qu'il passa dans la marine royale, où il continua le cours de ses triomphes. En 1703 il tomba, avec 2 vaisseaux et 3 frégates, au milieu d'une escadre de 15 bâtiments de guerre hollandais, et parvint à leur échapper après un rude combat; il fit ensuite un voyage à Cadix comme capitaine de vaisseau, et attaqua, en 1707, 5 navires de guerre anglais escortant un convoi de 200 voiles. Dans cette nouvelle rencontre il coula le *Devonshire*, que montaient 1,000 hommes, et réussit à s'emparer de 3 des 4 vaisseaux restants, ainsi que de 60 voiles du convoi. Mais le plus brillant de ses exploits fut la prise de Rio-Janeiro, en 1711, avec une petite escadre armée au compte de quelques particuliers. Cette action causa en France un enthousiasme universel, et Louis XIV anoblit le héros, qui, après d'autres excursions moins importantes, mourut à Paris en septembre 1736.

Duguesclin (Bertrand), connétable de France, né vers 1314, au château de La Motte-Broon, près de Rennes, fit ses premières armes à 17 ans, en arrivant incognito dans un tournois, où il désarçonna 12 chevaliers, triomphe qui, suivant les idées et les mœurs de l'époque, le mit dès cet instant hors ligne. Il guerroya sans cesse depuis ce temps, et rien n'égala la hardiesse de ses actions. Les Anglais occupaient alors nos plus belles provinces, et la captivité du roi Jean semblait leur offrir les autres comme une proie facile. Duguesclin, seul soutien, à cette époque, de la gloire de nos armes, leur fit lever le siége de Rennes et avec 100 lances les chassa de la Normandie. Charles V étant monté sur le trône, lui donna un corps de troupes, avec lequel

il gagna la bataille de Cocherel. La guerre existait alors aussi en Bretagne entre les deux prétendants Jean de Montfort et Charles de Blois. Ce dernier ayant été vaincu dans une bataille livrée le 29 septembre 1364, Duguesclin, qui avait pris parti pour lui, fut fait prisonnier, et se rendit au fameux Chandos. La mort du comte de Blois, tué dans l'affaire, rétablit la paix entre l'Angleterre et la France, et alors une foule de gentilshommes et de soldats inoccupés se réunirent sous le nom de *grandes compagnies* pour désoler le royaume. Charles V chargea Duguesclin d'en purger le pays. Celui-ci parvint à les diriger sur l'Espagne, où il allait défendre les droits de Henri de Transtamare contre Pierre-le-Cruel. Ce dernier, chassé de ville en ville, s'enfuit à Bordeaux pendant que Duguesclin faisait couronner Henri à Burgos. Pierre, soutenu par les Anglais, rentra bientôt en Espagne, et défit Henri. Duguesclin, qui était revenu en France, vola au secours de son ami, et lui amena 10,000 hommes; mais Henri voulut livrer bataille contre l'avis de son auxiliaire et la perdit. Duguesclin, de nouveau prisonnier des Anglais, fut conduit à Bordeaux. Rendu à la liberté, il courut à Paris, rassembla des troupes et rejoignit pour la 3e fois Henri, avec qui il remporta une victoire décisive contre Pierre, qui y perdit la vie. Ce fut à son retour que le roi le nomma connétable, et l'envoya contre les Anglais, qui avaient repris les armes. Il les refoula de tous côtés; mais, Montfort s'étant joint à eux, Duguesclin se trouva en hostilité avec la Bretagne, sa patrie, et la plupart de ses soldats l'abandonnèrent. Cet incident lui fut fatal. La faveur du roi l'abandonna avec la fortune, et ses ennemis triomphèrent. Le connétable, indigné de tant d'ingratitude, résolut de quitter la France; et il était en route pour rejoindre Henri en Espagne, quand la mort le surprit (13 juillet 1380), près de Châteauneuf-Randon, entre les bras de son ami le maréchal de Sancerre.

Dumarsais (César Chesneau-), né à Marseille en 1676, et mort en juin 1756, a été un nouvel exemple entre mille des tribulations de tout genre qui sont trop fréquemment dans la société le partage du mérite. Il vécut et mourut pauvre, inconnu, sans biens, sans honneurs, et son meilleur livre, son traité des *Tropes*, traîna plus de 30 ans ignoré dans la boutique des libraires. Parmi le grand nombre des autres ouvrages qu'il a publiés, on distingue l'*Exposition d'une méthode pour apprendre la langue latine*, des *Mélanges de grammaire et de philosophie*, une *Logique*, des *Principes de grammaire*, etc. En 1804 l'Institut proposa son éloge, et le prix fut remporté par M. de Gérando. D'Alembert appelait Dumarsais le *La*

Fontaine des philosophes, et Fontenelle disait de lui que c'était *le nigaud le plus spirituel* et *l'homme d'esprit le plus nigaud.*

Dumas (R.-F.), né en Franche-Comté, était membre, après le 10 août, de l'administration départementale du Jura, quand l'exagération de ses principes révolutionnaires le fit appeler à Paris où il fut nommé président en titre d'une des sections du tribunal révolutionnaire ; il s'y montra l'émule du fameux *Fouquier-Tinville* (v.), si même il ne le dépassa dans la manière dont il s'acquitta de ces fonctions. Dumas prenait plaisir à joindre la dérision à la barbarie, s'amusant à plaisanter sur le compte des victimes qu'il envoyait à l'échafaud. Proscrit le 9 thermidor (28 juillet) ainsi que Robespierre et consorts, il subit avec eux, le lendemain, le supplice de la décapitation. Dumas avait alors 36 ans. — Son frère aîné, *Dumas* (Jean-François), qui était aussi administrateur dans le Jura, en 1792, tint une conduite diamétralement opposée, qui le fit néanmoins proscrire aussi par la Convention ; échappé à la mort par la fuite, il rentra plus tard en France, et mourut à Trévoux, en 1795, à l'âge de 38 ans.

Dumas (Charles-Louis), né à Lyon, en 1765, et mort à Montpellier, en avril 1813, a été l'un des médecins les plus distingués de l'époque : il était professeur et doyen de la faculté de Montpellier, recteur de l'académie, etc. On lui doit un grand nombre d'ouvrages dont les plus importants sont les *Principes de physiologie* et la *Doctrine des maladies chroniques.*

Dumesnil (Marie-Françoise), actrice célèbre qui débuta aux Français le 6 avril 1737 par le rôle de Clytemnestre : elle se montrait d'un pathétique déchirant, surtout dans les rôles de mère ; et quand la passion l'emportait, sa voix devenait terrible, l'expression foudroyante de son regard, son débit désordonné, brûlant, électrisaient alors toute la salle. Telle elle parut dans *Oreste*, et dans presque tous les autres rôles qu'elle créa. Elle mourut à Boulogne-sur-Mer, en février 1803, à l'âge de 90 ans. Elle eut pour rivale mademoiselle Clairon. Les connaisseurs ne sont pas encore d'accord sur le mérite relatif de ces deux comédiennes.

Dumoulin (Charles), célèbre jurisconsulte, né à Paris en 1500, mort en 1567, était issu d'une famille alliée à Anne de Boulen, mère d'Élisabeth, reine d'Angleterre, qui ne désavouait pas cette alliance. Reçu avocat en 1522, il réussit mal dans la plaidoirie et s'adonna dès-lors à l'étude approfondie de la science du droit et de ses origines. Il fut pour le droit français ce que Cujas était pour le droit romain, le premier des interprètes. Il est incontestablement le plus grand des jurisconsultes qui ont écrit sur le droit français. A une

dialectique lumineuse il joignait une érudition immense, et la noblesse de son caractère répondait à l'élévation de son esprit. Son *Commentaire sur les fiefs de la coutume de Paris* est un chef-d'œuvre de profondeur et de logique; on ne peut lui reprocher peut-être qu'un peu de diffusion, défaut dans lequel tombent ordinairement les commentateurs.

Dumouriez (Charles-François), né à Cambrai en janvier 1739, est l'un des personnages qui ont le plus marqué dans la révolution après Bonaparte, autant par ses talents réels comme général qu'à cause du premier rôle qu'il remplit au début de ce grand drame, dans une scène dont le résultat fut décisif pour la France. D'un esprit également ambitieux et porté à l'intrigue, il s'était agité dans tous les sens, avait frappé à toutes les portes des ministres, du roi, de la reine, des députés, etc., pour arriver aux premières dignités, et il était ainsi parvenu à se faire employer comme maréchal-de-camp dans la 12e division militaire. Mais le crédit des jacobins allait croissant et ils devaient bientôt disposer de tout dans l'état : Dumouriez les courtisa, les cajola, et il fut ainsi nommé lieutenant-général, puis ministre des affaires étrangères en avril 1792, et enfin, en juin, ministre de la guerre. L'insolent manifeste de Brunswick venait d'être lancé à Paris; Dumouriez entrevit à la frontière un rôle plus conforme aux idées de domination dont il était tourmenté. Il alla servir comme lieutenant-général sous les ordres de l'insignifiant Lukner, puis il passa à l'armée que venait de quitter La Fayette. Celle-ci eut à s'opposer à l'invasion des Prussiens et des émigrés, déjà maîtres de Longwi et de Verdun. Le général français, par une marche habile et hardie, vint occuper, à Grandpré, dans l'Argone, les 5 passages que devait forcément franchir l'ennemi : celui-ci n'eût probablement pas fait un pas de plus sur le territoire français sans la négligence du colonel qui commandait l'un des 5 défilés, nommé la *Croix-aux-Bois*; il se laissa surprendre et forcer. Dumouriez se retira alors sur Ste-Menehould, et pour la première fois les deux armées se trouvèrent enfin en présence près des moulins de Valmy : d'un côté, l'élite des vieilles et des meilleures troupes qu'avait commandées le grand Frédéric; de l'autre, une bande de conscrits rassemblés à la hâte et tout à fait étrangers aux habitudes de la guerre et de la discipline. L'affaire s'engagea et, si les Prussiens ne furent pas mis en déroute, nos conscrits ne reculèrent pas non plus d'une semelle. Brunswick s'était attendu, ainsi que ses soldats, à un tout autre résultat. Telle fut, en effet, sur les 2 armées l'influence morale de cette affaire, qu'elle nous valut une victoire. Les Prussiens, après avoir perdu au camp de la Lune un grand

nombre de leurs soldats découragés, furent trop heureux qu'on voulût bien leur laisser la retraite libre. Il était, en effet, facile de les anéantir, et toutefois, pour des causes qui ne sont pas de notre ressort, Kellerman se borna à les reconduire même assez poliment jusqu'à la frontière. Dumouriez courut, avec 25,000 hommes, au secours de Lille assiégée, puis il se rendit à Paris, où il fut fêté par tous les partis. De retour à son armée, il attaqua, le 6 novembre, les Autrichiens, dans la forte position de Jemmapes, qu'il leur enleva; et après une série de succès il fit prendre des quartiers d'hiver à son armée sur la Meuse et la Roer, au delà de laquelle il avait rejeté l'ennemi, qu'il pouvait, s'il eût voulu, refouler derrière le Rhin. Il revint encore à Paris pour chercher, suivant ses *Mémoires*, à sauver Louis XVI. De retour à son camp, il fit attaquer Maestricht par Miranda, tandis qu'il pénétrait lui-même en Hollande par Breda et Klunders, dont il s'empara. Mais durant ce temps le corps principal des républicains, campé sans défiance sur la Roer, fut, le 1er mars, culbuté par le prince de Cobourg, le siége de Maestricht fut levé, et Dumouriez rejeté sur Nerwinde y fut complétement défait. Il se retira sur Bruxelles. Ce revers enhardit ses ennemis, qui l'attaquèrent à la convention, et ce fut alors qu'il conçut le dessein de marcher sur Paris pour y rétablir le roi constitutionnel, de concert avec Cobourg, qui devait même, au besoin, lui prêter une partie de son armée. Arrivé sur les frontières de France, il y fit cantonner ses troupes, et termina ses arrangements avec les ennemis, à qui il livra les commissaires venus pour l'arrêter. Son indécision ne lui permit pas toutefois de rien tenter, et son projet fut éventé avant qu'il eût osé franchir le *Rubicon*. Devenu dès lors un objet de mépris pour ses soldats, il dut s'enfuir, non sans danger, tant fut grande l'animation qu'excitèrent contre lui de nouveaux représentants arrivés à l'armée. Après avoir erré quelque temps en Angleterre, en Suisse et en Allemagne, il se fixa près de Hambourg, s'adonnant à la littérature, dont il s'était beaucoup occupé dans sa jeunesse. Dans quelques brochures, il expliqua sa conduite suivant le sens du plus pur royalisme. Il parcourut ensuite la Russie et l'Angleterre, offrant partout à l'ennemi des plans pour envahir la France. Il fut surtout bien accueilli par le duc d'York, et il en recevait encore, en 1816, une pension très-considérable. Ce général, qui eut l'inexcusable tort d'avoir mal jugé du moment, et d'avoir voulu commencer la révolution par où elle devait seulement finir, mourut en 1823, âgé de plus de 80 ans, à Turville-Parck en Angleterre.

Duna (V. *Drina*).

Duncan, roi d'Écosse vers la fin du XIe siècle, était fils naturel

de Malcolm III. Appelé d'Angleterre pour être opposé à Donald VII, qui s'était violemment emparé du trône, il se rendit odieux à ses sujets par son excessive sévérité, et Donald en profita pour le faire assassiner (1095) après un an et demi de règne. — *Duncan* (Guillaume), né en 1717 et mort en 1760 à Aberdeen (Écosse), sa patrie, où il était professeur de philosophie naturelle et expérimentale, a composé plusieurs traductions du latin en anglais, ainsi que d'autres ouvrages; ses *Eléments de logique* sont encore regardés comme une des meilleures introductions que l'on connaisse à l'étude de la philosophie.

Dundalk, ville d'Irlande, chef-lieu du comté de Louth.

Dundee, ville maritime d'Écosse à 48 kilomètres d'Édimbourg.

Dunes, monticules de sable formés au bord de la mer par les graviers que les lames y charrient et qui finissent, arrivées à une certaine élévation, par remplir l'office de digues naturelles contre les envahissements de l'Océan. — Les dunes croissent d'ailleurs rapidement; les plus connues sont entre Niewport et Dunkerque. Celles du golfe de Gascogne ont déjà envahi et couvert plusieurs villages mentionnés dans les titres du moyen âge; depuis long-temps, dans le département des Landes, elles en menacent 10 autres d'une inévitable destruction. On estime leur marche de 20 à 24 mètres par an, et il ne leur faudrait, selon ce calcul, que 2,000 ans pour arriver à Bordeaux. D'après leur étendue actuelle, il doit y avoir un peu plus de 4,000 ans qu'elles ont commencé à se former. L'ingénieur Bretonnier donna le premier l'idée, à la fin du dernier siècle, de planter des pierres pour arrêter leurs envahissements.

Dunes (bataille des), livrée aux Espagnols dans les environs de Dunkerque, en 1658, par Turenne, qui les battit complétement; 4,000 ennemis furent faits prisonniers. L'armée espagnole était commandée par don Juan d'Autriche, et comptait dans ses rangs le prince de Condé révolté alors contre la cour. Après cette victoire Dunkerque se rendit et fut remise aux Anglais, qui avaient contribué au gain de la bataille.

Dunes (victoire navale des), remportée au XVII[e] siècle (21 octobre 1639) sur les Espagnols par l'amiral Tromp qui commandait les Hollandais alors en possession de l'empire des mers. L'escadre espagnole, sous les ordres d'Ocquendo, était composée de 70 vaisseaux montés par 20,000 hommes; elle se trouvait près des dunes qui s'étendent sur les côtes du comté de Kent. Ce fut là que se livra la bataille, qui fut tellement meurtrière qu'à peine 8 navires espagnols désemparés purent regagner la Péninsule.

Dunette, pont léger qui s'élève sur les grands bâtiments, depuis le mât d'artimon jusqu'à l'arrière. Le dessous est divisé et ménagé en chambres pour les capitaines et les principaux officiers. On construisait autrefois des cabanes sur la dunette des vaisseaux ; on les a supprimées avec raison.

Dunette.

Dunkerque, ville considérable de l'ancienne Flandre et du département du Nord, place forte de 2e classe, et chef-lieu de sous-préfecture, contient environ 24,000 habitants. Elle possède un tribunal de 1re instance et de commerce, ainsi qu'une école d'hydrographie et une bourse. Louis XIV, qui l'acheta des Anglais, en 1662, y fit faire d'immenses fortifications, qui furent démolies par suite du traité d'Utrecht, et qu'on a depuis rétablies en partie. La principale industrie des Dunkerquois consiste dans la pêche du hareng et de la morue ; ils se livrent au cabotage, et font aussi de nombreux armements pour le long cours. Cette ville, qui est la patrie de Jean Bart, fut fondée par Baudouin, comte de Flandre, en 960, sur les ruines d'une ancienne chapelle bâtie par saint Éloi. C'est le dernier port de mer français qu'on rencontre au nord en suivant le littoral pour entrer dans la Belgique, à laquelle il est presque contigu.

Dunois (Jean, comte d'Orléans et de Longueville, dit *le bâtard d'Orléans*), grand-chambellan de France, naquit à Paris, en 1402, de Louis de France, duc d'Orléans, dont il était fils naturel, et de Mariette d'Enghien. Ce fut un des plus braves chevaliers de son siècle; et il se distingua dans une foule de rencontres avec l'ennemi, notamment au siége d'Orléans où il combattit à côté de Jeanne d'Arc. Il déploya aussi beaucoup d'habileté dans plusieurs négociations, qui lui furent confiées. Charles VII, pour le récompenser, lui accorda les honneurs de prince, et le dota du comté de Longueville. A l'avénement de Louis XI, Dunois fit partie de la ligue dite *du bien public ;* ce fut lui qui négocia la paix entre ses coassociés et le nouveau roi, au traité de Conflans. Il mourut en 1468.

Dunstan (saint), célèbre archevêque de Cantorbery, né dans le comté de Somerset, en 924, fut confesseur et ministre du roi d'Angleterre Edmond. Plus tard, ayant désapprouvé l'union d'Edwy avec Ethelgive, il fut obligé de se retirer en Flandre. Rappelé par le roi Edgar, il fut nommé archevêque de Cantorbery, puis légat du saint siége en Angleterre. Il mourut en 988. Ce prélat fut plus tard canonisé. On célèbre sa fête le 19 mai. Sa mémoire est long-temps restée en grande vénération dans le souvenir des populations de la Grande-Bretagne, et il a fallu la prétendue réforme

pour détruire le culte de gratitude que lui avaient voué l'Angleterre et l'Écosse.

Duo, composition musicale destinée à être chantée par 2 voix ou jouée par 2 instruments. Deux voix seules, chantant différentes parties, prennent encore le nom de *duo*, quoique avec accompagnement d'une 3e partie; mais seulement quand celle-ci se trouve dans un mode particulier de chant ou de musique.

Duodécimal (système). Le nombre de caractères nécessaire pour représenter une quantité quelconque est tout à fait arbitraire. Le système décimal est aujourd'hui universellement adopté, mais on eût pu en choisir un tout autre; comme le *duodécimal*, par exemple : seulement il faudrait que la base, au lieu de 10, se composât de 12 caractères ou chiffres dont chacun serait 12 fois plus grand que celui qui serait à sa droite; ces caractères seraient donc alors : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, *a*, *b*. Dans ce système, 12 s'écrirait 10; 36 serait figuré par 30, 120 par *a* 0, 132 par *b* 0, et ainsi de suite. Il est d'ailleurs inutile de faire observer que *a* et *b* représentent ici 2 nombres, 10 et 11, chacun d'un seul chiffre, parce que dans tout système de numération, quel qu'il soit, le plus grand nombre d'un seul chiffre doit être toujours égal à la base du système, qui est ici 12 moins 1. Dans le système binaire, usité chez les Chinois, on n'emploie que 2 chiffres, 0 et 1, et chaque chiffre à la gauche d'un autre ne vaut que 2 unités du chiffre précédent. — Le système *duodécimal* aurait eu quelques avantages de plus que celui qui a été adopté, parce que 12 a plus de diviseurs que 10. Mais le système *décimal* (v.) n'offre pas tant d'imperfections qu'on pût le changer sans inconvénients.

Duodénite, inflammation de l'intestin appelé *duodénum* ou encore second estomac.

Duodénum, portion du canal digestif de l'homme, qui suit immédiatement l'*estomac*, dont il est séparé par le *pylore*. Son nom lui vient de sa longueur, qui est de 12 travers de doigt; et comme sa continuation avec le reste de l'*intestin grêle* n'est point indiquée par une limite parfaitement distincte, on peut dire que les anatomistes donnent le nom de *duodénum* à la portion du canal digestif qui suit l'estomac dans une longueur de 12 travers de doigt chez l'homme.

Duodi. C'était, dans le calendrier républicain, le second jour d'une *décade* (v.).

Dupaty (Charles-Marguerite-Jean-Baptiste-Mercier), né en 1744 et mort en 1788 à Paris, était avocat-général au parlement de Bordeaux, quand il fut incarcéré au château de Pierre-Encise, à Lyon, pour quelques écrits sur les affaires des cours souveraines

du royaume. Nommé ensuite président à mortier au même parlement, il s'occupa de littérature et publia, entre autres ouvrages, ses *Lettres sur l'Italie*, qui eurent un succès brillant, quoiqu'on y remarque quelques abus d'esprit. — Le président Dupaty a laissé trois fils, qui se sont distingués dans la magistrature, la statuaire, et l'art dramatique.

Dupe, celui qui est trompé par un autre; ce mot n'implique pas nécessairement l'idée de friponnerie : on est en effet dupe par faiblesse d'esprit, par inexpérience ou par défaut de réflexion.

Dupes (journée des). On sait combien était grand le crédit de Richelieu, la haine qu'il inspirait ne l'était pas moins; et toute son administration ne fut qu'une longue lutte contre des complots qui ne purent s'éteindre, même dans le sang de leurs auteurs; tel fut celui de Marillac. La reine-mère avait obtenu du roi l'éloignement de son favori, qui devait se croire perdu sans retour. Néanmoins, d'après l'avis du cardinal Lavallette et du père Joseph, Richelieu fit une tentative auprès du roi, qu'il parvint, comme toujours, à persuader de la nécessité de son ministère. Louis XIII, qui l'avait sacrifié par faiblesse, se remit aussi, par faiblesse, entre ses mains, lui abandonnant les conspirateurs, en sorte qu'il reparut plus puissant que jamais au moment où personne ne mettait en doute sa disgrâce; telle fut ce qu'on a nommé la *journée des dupes*, qui coûta la vie aux deux Marillac, dont l'un périt en prison, l'autre sur l'échafaud après 2 ans de captivité.

Duperron (Jacques-Davy), cardinal, né en 1556 et mort en 1618, fut d'abord lecteur de Henri III, et s'attacha ensuite à Henri IV, dont il hâta la conversion. Il a composé beaucoup d'ouvrages de controverse et de littérature. Ce fut lui qui, après avoir démontré l'existence de Dieu par des raisons qui semblaient sans réplique, dit à Henri III, qui l'en félicitait : « S'il plaît à V. M., je prouverai, par des raisons aussi bonnes, qu'il n'y a pas de Dieu. » Le faux esprit de controverse ne peut aller plus loin.

Dupetit-Thouars (Aristide), capitaine de vaisseau de la marine française, né en 1760, fut reçu garde-marine en 1778, assista au combat d'Ouessant et à beaucoup d'autres affaires, où sa bravoure et son habileté se signalèrent également. Nommé à la paix commandant du *Tarleton*, il fut employé à diverses croisières pendant lesquelles il s'appliqua à se perfectionner dans son art. Passionné pour les excursions lointaines, il résolut d'aller à la recherche de Lapérouse, vendit ses biens, afin de compléter un armement commencé par une souscription, et partit le 2 août 1792. Mais une série de malheurs inouïs fit échouer cette entreprise; il fut ramené

en France, comme prisonnier, par les Portugais. On préparait alors l'expédition d'Égypte; Dupetit-Thouars accepta le commandement du *Tonnant*, qui lui fut offert, et peut-être, si l'on eût suivi son conseil, eût-on évité le désastre d'Aboukir. Il était d'avis de ne pas attendre sur rade la flotte anglaise, qui était signalée ; quelqu'un l'improuvant avec aigreur : « Je ne sais ce qu'on fera, dit-il, mais mon pavillon sera cloué au mât. » Il se battit en effet avec la plus héroïque intrépidité, et périt dans le désastre de la journée.

Duphot, l'un des plus braves généraux de l'armée, fut tué à Rome, en janvier 1798, dans une sédition excitée par le gouvernement pontifical, qui supportait impatiemment le joug de la France. Ce malheureux général devait, le lendemain même, épouser mademoiselle Clary, sœur de l'épouse de Joseph Bonaparte alors représentant du peuple français près des états romains.

Du Plessis-Mornay (Philippe de), Seigneur du Plessis-Marly, né en 1549 et mort en 1623, fut regardé durant 50 ans comme l'oracle de ses coreligionnaires qui l'appelaient le *pape des huguenots*. Il fit de rapides progrès dans la littérature, les langues, la théologie, ce qui était un prodige pour la caste dans laquelle il était né. Tout dévoué au roi de Navarre Henri IV, il le servit constamment de sa plume et de son épée; même après la conversion de ce prince, quoiqu'elle l'eût indigné. Entre autres ouvrages d'histoire et de théologie, dont il est l'auteur, son *Traité de l'institution de l'eucharistie* souleva contre lui tout le clergé catholique et fut la source de sa disgrâce. Une conférence publique, où assistait la cour, eut lieu le 4 mai, 1600, à Fontainebleau, entre lui et *Du Perron* (v.), évêque d'Évreux, pour discuter les arguments principaux de cet ouvrage; l'avantage resta tout entier à Du Perron. — Les mémoires de Du Plessis-Mornay renferment des documents curieux sur les affaires du temps et sur les négociations auxquelles Henri IV l'employa.

Duplicata, d'un verbe latin signifiant *doubler*. Ce mot s'applique en effet à toute espèce de lettre, d'acte, de pièce manuscrite quelconque dont il est fait une copie. C'est la reproduction proprement dite d'un texte dont on tient à ne pas livrer l'original. La correspondance des négociants avec les pays d'outre-mer a lieu par *duplicatas*.

Duplicité (d'un mot latin qui veut dire *double*), synonyme de mauvaise foi, mais avec un caractère de complète dissimulation qui ne se trouve pas toujours dans une fourberie ordinaire. C'est presqu'une vertu ou du moins une qualité aux yeux de ceux qui, comme certain diplomate, affirment que l'homme a reçu de Dieu le don de la parole, non pas pour exprimer, mais pour *déguiser sa pensée*.

Il y a des circonstances où la *finesse* est bien voisine de la *duplicité*. L'homme *double* vous trompe, l'homme *fin* fait que vous vous trompez vous-même. Il est quelquefois bien difficile de décider si dans une action un homme met de la *duplicité* ou de la *finesse*: et quoi qu'on puisse dire de la *finesse*, elle sera toujours une des nuances de la *duplicité*.

Dupont-de-Nemours (Pierre-Samuel), ancien imprimeur, membre de l'Institut, fut un des principaux auteurs du traité de commerce conclu avec l'Angleterre en 1786; député aux états-généraux en 1789, il s'éleva fortement contre la création du papier-monnaie et faillit être victime, pour cela, d'un rassemblement de la populace : c'est lui qui prononça ces mots devenus fameux : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » En 1795, le département du Loiret l'envoya au Conseil des anciens ; il cessa volontairement d'en faire partie lors de la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797), bien qu'il n'eût pas été compris dans la proscription. Après la chute de l'empire, en 1814, il fut nommé secrétaire du gouvernement provisoire, puis conseiller d'état en service extraordinaire après la 2e restauration. Ses nombreux ouvrages écrits d'un style animé et coulant indiquent un esprit original et un rare talent d'observation. On cite surtout ses *Études sur le langage des animaux* : travail qu'il avait déjà ébauché dans sa *Philosophie de l'univers*, et qui prêta dans le temps à des railleries plus ou moins piquantes.

Duport (Adrien). Député de la ville de Paris aux états-généraux de 1789, il y dénonça le fameux repas des gardes-du-corps de Versailles, s'y distingua en toute occasion par l'exaltation de ses idées, et prit place plus tard à la Convention parmi les plus fougueux montagnards. Il fut arrêté néanmoins après le 10 août ; mais Danton, qui lui avait des obligations, favorisa sa fuite. Duport alla mourir à Appenzel en Suisse en septembre 1798.

Duport du Tertre (Marguerite-Louis-François), né à Paris en 1754, entra au barreau en 1777 et y acquit une grande célébrité. Électeur de Paris en 1789, il devint substitut du procureur-général de la commune. En 1790, il fut nommé ministre de la justice et sut gagner la confiance de Louis XVI. Rentré dans la vie privée en 1792, il fut compris dans un décret d'accusation et condamné à mort avec Barnave en 1793.

Duprat (Antoine), cardinal-légat, chancelier de France, né à Issoire (Auvergne) en 1465, et mort à son château de Nantouillet en 1535, fut créé chancelier en janvier 1515, suivit François Ier en Italie, et abolit à la sollicitation de Léon X la *Pragmatique sanction* que les Français regardaient comme le rempart de leurs libertés contre les entreprises de Rome. C'est à lui qu'on attribue aussi la publication

de la bulle du *concordat*. Nommé cardinal en 1527 et légat *à latere* en 1530, il se vit ainsi porté au faîte des honneurs et fut chargé de l'administration de tout le royaume. Il s'en acquitta de manière à devenir l'objet de l'exécration publique; car il *pouvait tout et osait tout*, disent les historiens du temps. François Ier l'estimait peu quoiqu'il le maintînt au pouvoir. Duprat a laissé une mémoire odieuse.

Duprat le jeune (Jean), député à la Convention par le département des Bouches-du-Rhône après le 10 août, vota dans le sens des girondins lors du procès du roi : il avait pour collègue, à la Convention, un frère aîné encore plus fougueux que lui. Arrêté le 23 octobre 1793, il fut condamné à mort trois jours après avec Vergniaux, Brissot, Gensonné et les autres proscrits du 31 mai.

Dupuis (Charles-François), membre de l'Institut, né près de Gisors en 1742, et mort à Is-sur-Till en 1809, est connu dans le monde savant par son *Origine de tous les cultes*, ouvrage essentiellement matérialiste et antichrétien, où, malgré la multitude d'erreurs dans lesquelles l'entraîne la haine systématique de la révélation, l'auteur montre néanmoins souvent une sagacité et une pénétration d'esprit peu communes. Le principal défaut de son système hiéro-astronomique est d'avoir trop généralisé une méthode applicable, il est vrai, à quelques cas particuliers, mais qui ne pouvait jamais servir, comme il le croyait, à faire retrouver dans le ciel l'origine de toutes les erreurs de la terre, la clef de toutes les difficultés des premières époques du monde. Dupuis a publié quelques autres travaux du même genre. Nommé membre de la Convention par le département de Seine-et-Oise, il passa ensuite au conseil des Cinq-Cents. Peu fait pour ce rôle politique, il se hâta de le quitter aussitôt que les circonstances qui le lui avaient inspiré le lui permirent.

Dupuis (Nicolas-Gabriel), né à Paris en 1685, fut un des plus habiles graveurs de son temps. Son style est correct et pur, ses plans franchement annoncés et ses formes bien modelées. Il mourut à Paris en 1771.

Dupuytren (George), professeur à la faculté de médecine de Paris et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, a été considéré avec raison comme l'opérateur le plus hardi et le plus habile des temps modernes. On lui doit le perfectionnement d'un grand nombre de procédés opératoires et la découverte de quelques autres. Il n'a d'ailleurs rien écrit, si l'on en excepte quelques mémoires insérés dans les journaux du temps; mais les élèves qui se pressaient en foule à sa clinique ont gardé le souvenir de ses leçons pratiques et théoriques. Sa mémoire était prodigieuse. Comme dernier service qu'il dépendît de lui de rendre à l'art, ce célèbre chi-

rurgien a fondé, à sa mort arrivée il y a peu d'années, le musée anatomico-chirurgical qui porte son nom.

Duquesne (Abraham), né à Dieppe en 1610, fut l'un des officiers les plus braves et les plus habiles de la marine française. Après avoir fait, durant quelques années et toujours avec succès, une guerre acharnée aux Espagnols, les hostilités s'étant ralenties par suite des troubles de la minorité de Louis XIV, il passa au service du roi de Suède, qui avait demandé des secours à la France. Nommé vice-amiral de la flotte suédoise, il battit deux fois celle des Danois, sur lesquels il remporta encore d'autres avantages jusqu'à la conclusion de la paix entre les deux pays. De nouveaux succès obtenus sur les Anglais et sur les Espagnols augmentèrent sa réputation, et le désignèrent au choix de Louis XIV pour commander une flotte destinée à combattre Ruyter. La rencontre des Hollandais et des Français eut lieu près de l'île de Stromboli, le 8 janvier 1716 : Ruyter fut battu, et la plupart de ses vaisseaux furent désemparés; mais un calme plat survenu tout à coup empêcha Duquesne de profiter de son triomphe : il avait ordre de secourir Messine, et il aima mieux remplir cette mission urgente que d'attendre l'instant d'achever la défaite des Hollandais. Ceux-ci, renforcés, se trouvèrent de nouveau devant les Français le 22 avril. Ruyter cette fois fut complétement vaincu et blessé mortellement dans l'action; la nuit seule sauva les débris de sa flotte, qui se retirèrent à Syracuse. Louis XIV, pour récompenser Duquesne, quoiqu'il fût protestant, érigea sous son nom, en marquisat, la terre de Bouchet, près d'Étampes, et la lui donna à la paix. Ce célèbre capitaine termina sa carrière maritime en bombardant Alger et Gênes, qu'il contraignit l'une et l'autre à subir de dures conditions. Après avoir ainsi forcé toutes les puissances maritimes de l'Europe à s'humilier devant le pavillon français, Duquesne vint mourir à Paris, au sein de sa famille, le 2 février 1688.

Durance, rivière de France qui a sa source dans les Alpes, parcourt les départements des Hautes- et Basses-Alpes, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et se jette dans le Rhône entre Avignon et Tarascon. Le courant de cette rivière est très-rapide; elle est très-large, mais peu profonde.

Duranti (le comte Durante), orateur et poète distingué, né à Brescia en 1718, et mort en 1780, à sa campagne de Palazzolo, s'est fait connaître par des poésies pleines d'esprit et de goût. On a de lui aussi des *Épîtres satiriques* qui le placent au rang des plus heureux imitateurs de l'Arioste.

Duranti (Jean-Étienne), fils d'un conseiller au parlement de

Toulouse, fut capitoul en 1563, puis nommé 1er président par Henri III en 1581. Opposé à la ligue, il fut tué le 10 février 1589 par un rebelle, au moment où il s'efforçait de calmer la sédition du peuple mutiné. Son corps fut attaché au gibet, traîné sur la claie et insulté par ce même peuple que ses soins et sa vigilance avaient sauvé de la peste une année auparavant.

Duras (Jacques-Henri de Durfort, duc de), né en 1626, fut d'abord capitaine dans le régiment du maréchal de Turenne, son oncle, et le suivit dans toutes ses campagnes jusqu'en 1651. A cette époque il se déclara pour le prince de Condé, qui le fit lieutenant-général. Il accompagna Louis XIV dans la conquête de la Franche-Comté, dont il eut le gouvernement. Il avait été mis, en 1675, au nombre des maréchaux de France, dont il mourut le doyen en octobre 1704. Il était aussi duc et pair depuis 1689. — Ses 2 frères furent également célèbres : Guy-Alphonse de Durfort, duc de Lorge, frère puîné du précédent, et comme lui pair et maréchal de France, sauva l'armée après la mort de Turenne, gagna la bataille de Pfortzheim, et rejeta au delà du Rhin Montecuculli, qui allait envahir l'Alsace. Il mourut en 1703. — Le 3e frère fut Louis créé lord baron de Duras par Charles II d'Angleterre et nommé ensuite généralissime des armées de Jacques II, avec lesquelles il défit complétement le duc de Montmouth à la bataille de Sedgemore. — Cette famille compte plusieurs autres membres illustres dont l'un occupait encore une des premières dignités de l'état sous la restauration.

Dure-mère, l'une des 3 membranes qui enveloppent le cerveau : elle tapisse toute la cavité intérieure du crâne, et forme, en s'appliquant sur elle-même, des espèces de replis qu'on nomme *faux du cerveau*. Destinée à se loger dans diverses ciselures qu'offre la masse encéphalique, la dure-mère, comme l'indique son nom, est d'une texture beaucoup plus forte que l'arachnoïde et la pie-mère.

Durer (Albert), peintre et graveur célèbre de l'école flamande, né en mai 1471 et mort en avril 1528 à Nuremberg, contribua plus qu'aucun autre artiste de son siècle aux progrès de l'art qu'il cultivait. Sa gravure au burin offrit plus de dextérité dans la coupe du cuivre qu'on n'en avait encore vu, et c'est à lui qu'on doit le perfectionnement sinon l'invention de la gravure sur bois et en clair-obscur ainsi que de la gravure à l'eau-forte. Son chef-d'œuvre en peinture est un tableau que l'on voit encore dans la galerie de Vienne, représentant Jésus-Christ sur la croix entouré d'une gloire ; le peintre s'y est aussi représenté tenant un petit tableau qui porte une inscription latine.

Dureté, résistance qu'opposent les solides à l'action de ce qui tend à les user ou à les rayer, comme celle d'un instrument tranchant, d'une scie, d'une lime, etc. Il ne faut pas confondre cette propriété avec celle que possèdent plusieurs corps de résister à un choc, et qui est l'opposé de la fragilité; car un corps peut être dur et fragile : comme le verre et même le diamant, la plus dure des substances connues. Le frottement plutôt que la percussion doit donc être pris pour la mesure de la dureté des corps, parce que la résistance qu'ils opposent à la 1re de ces forces n'annonce pas toujours celle qu'ils peuvent opposer à la 2e. — Au moral, *dureté* est synonyme d'*insensibilité*. C'est le manque de compassion, de bienveillance, de pitié, de sensibilité envers les hommes. C'est un vice du cœur produit souvent par l'habitude de voir souffrir.

Durham, comté d'Angleterre, situé entre ceux d'York, de Northumberland, de Westmoreland et de Cumberland, et la mer du Nord. Superficie, 180 kilomètres carrés; population, 180,000 habitats : capitale, *Durham*, ville de 10,000 âmes; siége d'un évêché : bâtie sur la *Wear*.

Durillon, sorte de durcissement de l'épiderme. Il ne diffère guère du *cor* (v.) que par la place qu'il occupe. Les callosités que font naître aux mains divers genres de travaux sont de véritables *durillons;* quoiqu'on en puisse enlever une partie sans douleur, ils ne sauraient entièrement disparaître que par la cessation de la cause qui les produit.

Duroc (Michel), duc de Frioul, grand-maréchal du palais, sénateur, général de division, décoré de presque tous les ordres de l'Europe, naquit à Pont-à-Mousson en 1772, fut reçu élève-lieutenant d'artillerie en 1792, et se distingua fréquemment en Italie, où son nom fut mis plusieurs fois à l'ordre de l'armée; sa valeur n'éclata pas moins dans la campagne d'Égypte, où il accompagna, comme aide-de-camp, Bonaparte, avec qui il revint en France. Il prit part au 18 brumaire, fut envoyé peu après à la cour de Berlin, et suivit Bonaparte, comme 1er aide-de-camp, dans la nouvelle campagne d'Italie qui se termina par la bataille de Marengo. Les bulletins de cette campagne citent sa belle conduite surtout au passage du Tésin. Chargé, pendant la paix d'Amiens, d'une mission diplomatique auprès des cours de Copenhague, de Stockholm et de St-Pétersbourg, Duroc fut, à son retour, nommé général de brigade, puis général de division, gouverneur des Tuileries, et enfin grand-maréchal du palais lors du couronnement impérial. Napoléon, dont il était le favori, le combla de tous les genres d'honneurs, et lui confia plusieurs missions particulières et secrètes qu'il parut

toujours remplir au gré du maître. Duroc fut tué le 23 mai 1813, après la bataille de Bautzen, par le dernier boulet tiré de la journée; sa mort affecta douloureusement l'empereur.

Duryer (André), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, vécut dans le milieu du XVIIe siècle, et occupa la place de consul de France à Alexandrie (Égypte), où il se livra avec ardeur à l'étude de l'arabe et du turc. On lui doit une *Grammaire turque*, une traduction du *Coran* et de quelques autres ouvrages en langue arabe ou turque. On ne sait d'ailleurs l'époque précise ni de la naissance ni de la mort de cet orientaliste.

Duryer (Pierre), né à Paris en 1605, fut reçu membre de l'Académie en concurrence avec Pierre Corneille, à qui on le préféra. On a de lui 18 pièces de théâtre, plusieurs traductions et quelques autres ouvrages.

Dussaux (Jean), né à Chartres en 1728, et mort, en 1799, membre de l'Institut et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut nommé député-suppléant de Paris à l'assemblée législative en juin 1792. Il siégea toujours parmi les modérés. On a de lui plusieurs ouvrages de littérature et des traductions d'auteurs latins.

Dusseldorf. Cette ville, qui est à 70 myriamètres de Berlin et compte environ 26,000 habitants, a été la capitale du grand-duché de Berg de 1806 à 1814, époque où elle fut cédée à la Prusse. Elle est au confluent de la Dussel et du Rhin et se divise en 3 parties, qui sont : *Altstadt*, *Neustadt* et *Carlstadt*. On y fait un assez grand commerce de transit, ainsi qu'en grains et autres productions du pays. Dusseldorf passe pour une des plus jolies villes de l'Allemagne. On y voit beaucoup d'édifices publics, un grand nombre de monuments remarquables, et une galerie de tableaux fort renommés. C'est la capitale de la régence de même nom, qui a 9 myriamètres de l'est à l'ouest, 7 du nord au sud, et dont la population est d'environ 388,000 habitants.

Duumvirs (de 2 mots latins qui signifient 2 *hommes*), titre donné à Rome à des magistrats, prêtres, officiers ou autres, chargés, au nombre de 2, de remplir ensemble les mêmes fonctions. Tarquin en créa le premier pour les sacrifices et la garde des livres sibyllins. Toute réunion de fonctionnaires investis à Rome des mêmes attributs, se désignait ainsi par le mot *vir*, qui signifie *homme*, précédé du nom de nombre indiquant de combien d'individus se composait cette réunion (v. *Triumvirs, Décemvirs*, etc.).

Duval-le-Roy (Nicolas), savant mathématicien mort en décembre 1810, est auteur d'un grand nombre d'articles mathémati-

tiques insérés dans divers recueils, d'un *Traité d'optique*, d'une *Instruction sur les baromètres marins*, Brest, in-4°, 1783, et d'*Éléments de navigation*, Brest, in-12, 1802.

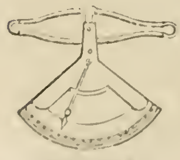
Duvet, couche de petites plumes molles et douces recouvrant le corps des oiseaux sous le plumage extérieur desquels elle est placée. Il sert à des usages domestiques. — En termes de fauconnerie, c'est la chemise de l'oiseau.— Les tiges et les feuilles de quelques plantes et de divers fruits, comme les coings, les pêches, sont aussi recouvertes d'une sorte de couche soyeuse qu'on nomme *duvet*.

Dvina, fleuve de Russie qui traverse le gouvernement d'Arkangel et se jette un peu plus bas que cette dernière ville dans la mer Blanche, par plusieurs bouches, après un cours d'environ 72 myriamètres. Il est formé par la réunion du Soukona et du Joug, qui ont tous deux leurs sources dans le gouvernement de Viutchegda. — *Dvina occidentale* ou *Duna*, fleuve de Russie qui arrose les gouvernements de Smolensk, Pskof, Vitebsk et de Livonie, passe à Riga et se jette, au-dessous de cette ville, dans le golfe de Livonie, après un cours de 720 kilomètres. Il sort des lacs Dwinetz et Okhvate dans le gouvernement de Tver, près de la source du *Dniepr* (v).

Dyck, v. *van Dick*.

Dynamique (d'un mot grec qui veut dire *force, puissance*). La *mécanique* (v.) considère l'action des forces sous deux points de vue différents. Dans l'un, elles ne font pas mouvoir le corps sur lequel elles agissent, qui est dit alors en *équilibre* (v.), comme lorsque deux forces égales et opposées se neutralisent mutuellement; c'est l'objet de la *statique* (v.). Dans l'autre, le corps qui ressent l'action de ces forces est mis en mouvement; c'est l'objet de la *dynamique*. On peut la définir : l'étude des divers modes de mouvements qui résultent pour un corps de l'action des différentes forces auxquelles il est soumis.

Dynamomètre (de 2 mots grecs signifiant *force* et *mesure*), instrument destiné à mesurer la puissance de pression ou de tirage d'un moteur quelconque, comme une machine, un cheval, un homme. Le plus simple consiste en deux fragments d'un ressort d'acier réunis par deux demi-anneaux arrondis et placés entre les deux extrémités d'une corde enroulée sur deux poulies dont l'une est fixée à un fort crochet. La force qu'on veut mesurer est mise en action sur l'autre poulie, et, suivant son intensité, elle produit le rapprochement des deux ressorts. Ce rap-



Dynamomètre.

prochement se trouve indiqué par le moyen d'une aiguille sur un cadran gradué dont les divisions font connaître le nombre de kilogrammes correspondant à tel ou tel effort. On voit ainsi que la plus grande tension d'un ressort qu'un homme presse entre ses mains, varie de 50 à 70 kilogrammes. On trouve de même 140 à 150 kilogrammes pour le plus grand poids qu'il puisse soulever de terre en s'aidant des mains et des reins. L'usage du *dynamomètre* s'étend chaque jour par suite de l'emploi qui se fait aujourd'hui des moteurs mécaniques destinés à changer avant peu de temps la face du monde.

Dynastie (d'un mot grec signifiant *homme puissant*), lignée, race; ce mot s'applique à la série des individus d'une même famille qui règnent sur un pays par ordre de succession : la *dynastie* capétienne, mérovingienne. — *Dynastique* est ce qui a rapport à une dynastie : institutions, armoiries *dynastiques*, etc.

Dysis, l'une des Heures, dans l'allégorie mythographique, où elles sont considérées comme représentant les saisons de l'année. Suivant Hésiode et Apollodore, elles étaient au nombre de trois : Irénée, Eunomia et Dysis ou Dicée. D'autres mythologistes en admettent un plus grand nombre dont ils font beaucoup varier les attributs (v. *Heures*).

Dysodie , nom donné à toutes les maladies caractérisées par des émanations fétides de la bouche, des fosses nasales, de l'estomac, etc.

Dyssenterie (de 2 mots grecs signifiant *difficile* et *entrailles*), inflammation des intestins ordinairement caractérisée par des douleurs abdominales plus ou moins vives, le ténesme, etc. Le flux diarrhéique doit être considéré comme le premier degré de cette affection, qui, suivant les circonstances où elle se développe, peut devenir promptement mortelle. Ainsi durant l'hivernage, aux Antilles, il arrive parfois que la dyssenterie ne se montre guère moins désastreuse que la *fièvre jaune* (v.). La méthode dite antiphlogistique est en général la meilleure à opposer à cette maladie.

Dzigguetai, espèce d'animal du genre cheval, dont il a la taille avec les oreilles de l'âne. Il habite par troupes de 20 à 100 individus la Mongolie et l'Hymalaya. La queue, nue supérieurement, se termine par un flocon de crins noirs. La couleur de l'hémione est isabelle, sa crinière est noire.

Dzoungarie , contrée de l'Asie centrale, dans la Tartarie chinoise, entre les monts Alak-Uluks, la petite Bucharie et la Mongolie. Elle est habitée par les *Dzoungares*, tribus kalmoukes au nombre de 20 à 30,000 familles.

E

E, la 5e lettre de l'alphabet et la 2e de nos voyelles. C'est le signe vocal dont l'emploi est le plus fréquent dans notre langue. Aussi est-il celui dont l'usage offre le plus de bizarreries. On distingue par des accents l'*è* ouvert, l'*é* fermé et l'*e* muet, qui sont faciles à reconnaître dans les mots *sévère*, *fermeté*, *évêque*, *échelle*, etc. Ces trois sortes d'*e* sont du reste susceptibles d'un degré de vocalisation plus ou moins intense. — La lettre E qu'on voit sur nos anciennes monnaies marque celles qu'on frappait à Tours avant la révolution. Sur les touches d'un clavier d'orgue, ce signe indique les tons *e mi la*. Sur la boussole, ainsi que sur les cartes géographiques, il marque l'est ou l'orient. — Dans l'impression et dans l'écriture, l'E se met par abréviation pour *excellence* ou *éminence*, et dans les calendriers ecclésiastiques il est la 5e des 7 lettres qu'on nomme *dominicales*.

Eaque, fils de Jupiter et d'Egine, régna dans l'île d'Œnopie et lui donna le nom de sa mère. Une peste affreuse étant venue ravager son pays et le dépeupler entièrement, Eaque obtint de son père que les fourmis seraient changées en hommes et en femmes; et cette métamorphose fit donner aux nouveaux habitants le nom de *Myrmidons*, du mot de la langue grecque qui signifie *fourmi*. — Ce prince se distingua tellement par son intégrité et sa sagesse; que Pluton l'associa à Minos et à Rhadamante pour juger les morts.

Earl, titre nobiliaire particulier à l'Angleterre, le 3e dans la hiérarchie. Il répondait primitivement à notre mot français *aîné*, et est devenu synonyme de *comte*. Ce titre a une origine très-ancienne, et l'on y attachait autrefois les plus grandes prérogatives. Le roi traite de *très-aimés cousins* ceux qui en sont décorés.

Eau. Parmi les substances qui sont ordinairement à l'état liquide sur la surface de la terre, l'*eau* doit occuper le 1er rang tant à cause de son abondance que de son utilité : sans eau il n'y a pas d'être organisé possible; aussi les anciens, qui avaient placé cette substance au nombre des 4 éléments, lui attribuaient-ils la formation de tous les corps; mais les expériences de Cavendish, Lavoisier, Monge, etc., ont fait reconnaître que l'eau n'était qu'un composé de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène. L'eau est pesante, transparente, sans goût, sans odeur, élastique,

quoique presque incompressible. Sa pesanteur spécifique est à celle de l'or comme 1 est à 19,25, et à volume égal elle est 781 fois plus grande que celle de l'air. Elle se présente sous 3 formes, *liquide*, *solide* et *gazeuse*. L'eau passe de l'état liquide à l'état solide de 2 manières : 1° par la congélation ; dans cet état son volume diminue progressivement jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum de densité (4 degrés au-dessous de 0) ; à partir de ce point, le liquide se dilate, et c'est ce qui explique pourquoi les vases qui contiennent de l'eau éclatent quand celle-ci gèle. 2° L'eau passe encore à l'état solide en se combinant avec des sels et autres matières, comme le plâtre, la chaux, etc. Comme tous les autres corps, l'eau passe à l'état *gazeux* ou de vapeur par l'effet de la chaleur. On distingue l'eau en 3 espèces, d'après son plus ou moins de pureté : l'*eau distillée*, l'*eau ordinaire* et l'*eau minérale*. L'eau distillée, séparée de toute substance étrangère, s'obtient par le moyen de l'alambic ; l'eau ordinaire contient plusieurs sels qui, s'ils sont trop abondants, l'empêchent de cuire les légumes et de dissoudre le savon ; l'eau minérale renferme des principes capables d'agir sur l'économie animale. — L'eau pure est mauvais conducteur du fluide électrique, et celui-ci la décompose difficilement. Cependant un appareil énergique en opère la décomposition. Si elle est mêlée à un sel ou à un acide, elle conduit facilement le fluide électrique, et celui-ci la décompose alors rapidement. — L'eau provient ou des réservoirs qui se forment dans l'intérieur du globe et qui rendent leur trop plein à la surface par des ouvertures qui prennent le nom de *sources*, ou des pluies qui tombent pendant l'année. L'*eau de source* est chargée de matières qui varient selon les différents terrains. L'*eau de pluie*, élevée dans l'atmosphère par une véritable distillation, est plus pure et plus légère ; cependant elle est toujours accompagnée de quelques principes étrangers, soit qu'elle ait volatilisé une partie des matières auxquelles elle était unie, soit qu'après avoir été parfaitement épurée elle se soit chargée de nouvelles substances. — Les deux tiers de notre globe sont couverts par les grands amas d'eau qu'on appelle *mers*. L'eau de mer, bitumineuse, amère, salée, impotable et de couleur verdâtre, est plus pesante que l'eau ordinaire.— L'eau sert à tous les usages de la vie et, sans lui donner la valeur héroïque que lui attribuent le docteur Sangrado et de nos jours le docteur Hoffmann, on peut dire que, privé d'eau, l'homme ne pourrait pas vivre, et que sans son puissant secours la terre serait stérile. Dans les villes où l'eau de source n'est pas toujours abondante et de bonne qualité, on se sert, pour la rendre potable, de fontaines garnies d'un appareil de filtration fait au moyen de couches de charbon et

de sable superposées. — Sous la pression ordinaire l'eau n'entre en ébullition qu'à 100 degrés; mais il en faut moins par un temps humide ou sur les montagnes. La vapeur qu'on obtient par la vaporisation, en élevant considérablement la température, est devenue de nos jours une puissance immense. 35 kilogrammes d'eau convertie en vapeur peuvent produire un effort capable de faire sauter une masse de 19,250 kilogrammes, tandis que la même quantité de poudre ne peut produire un semblable effet que sur une masse de 8,250 kilogrammes. — A l'état de *congélation,* on emploie l'eau pour produire des froids artificiels; et quelques médecins la considèrent alors comme un puissant sédatif. C'est du moins un rafraîchissant et un tonique fort utiles dans les pays chauds. A l'état de *vapeur*, on l'emploie comme force motrice dans les pompes à feu, et on s'en sert aussi pour chauffer les appartements. On commence même à en faire un grand usage dans quelques fabriques pour chauffer des masses d'eau plus ou moins considérables. A l'état *liquide*, l'emploi de l'eau dans les arts et l'industrie est trop connu et ses applications sont trop nombreuses pour qu'il soit nécessaire de les indiquer.

Eau de Cologne (v. *Cologne*).

Eau blanche. On appelle ainsi l'eau dans laquelle on a mis du son, et encore celle a laquelle on a mêlé de l'extrait de saturne. Toutes deux sont employées comme médicament, la première à l'intérieur pour les animaux, la seconde à l'extérieur pour les animaux et les hommes.

Eaux minérales, nom générique des eaux naturelles qui tiennent en dissolution des matières minérales ou qui sont imprégnées de substances gazeuses et chargées de divers principes propres à guérir quelques maladies. Elles ont une saveur particulière, soit saline, soit acide, soit ferrugineuse, soit d'hydrogène sulfuré, qui les fait reconnaître au goût. De là la division scientifique qu'en ont établie les chimistes, en eaux 1° salines, 2° gazeuses ou acidules, 3° ferrugineuses ou martiales, 4° sulfureuses ou hépathiques. Leur température est souvent plus élevée que celle de l'air, et elle approche quelquefois de 100 degrés. Les eaux minérales dont la température n'excède pas celle de l'air ambiant ont été désignées par le nom d'*eaux froides* ou *tempérées ;* celles, au contraire, qui sont à une température plus élevée que l'atmosphère, ont été appelées *eaux thermales* ou *chaudes*. Les eaux minérales doivent, pour être efficaces, être prises à la source même ; le contact de l'air altère ou change leurs propriétés, aussi apporte-t-on le plus grand soin à la mise en bouteilles de celles que l'on veut transporter; mais quelles que

soient ces précautions, il est bien peu d'eaux minérales qui puissent être transportées impunément, et c'est pour remédier à cet inconvénient qu'on les a imitées en faisant dissoudre dans l'eau naturelle et distillée les principes minéralisateurs les plus actifs. Ces imitations ont pris le nom d'*eaux minérales artificielles*.

Eau régale. L'acide hydrochlorique ou muriatique combiné avec l'acide nitrique (eau forte) forme l'*eau régale*, seul dissolvant de l'or et du platine.

Eaux distillées. Le produit le plus mobile de la distillation de certaines substances forme en pharmacie ce qu'on appelle *eaux distillées*. Elles contiennent le plus souvent une partie aromatique; telles sont les eaux de menthe, de mélisse, de rose, etc.

Eau de vie. On appelle ainsi le produit de la distillation du vin et de toute liqueur alcoolique, comme celles qui ont pour base des céréales, des fécules, etc. A 30°, l'*eau de vie* s'appelle *esprit*. L'eau de vie est employée en pharmacie et sert à beaucoup d'usages. Prise en boisson à petite dose, elle est tonique; avec excès, elle agit violemment sur l'économie animale qu'elle vicie et finit par détruire.

Eau bénite. Ainsi que le nom lui-même l'indique, l'*eau bénite* est une eau dont on se sert dans l'église catholique après l'avoir consacrée par certaines prières et certaines cérémonies pour la consécration des sépultures, et dans quelques autres solennités. Il y a des *bénitiers* (v.) à l'entrée de toutes nos églises, et les fidèles, en entrant, font avec leurs doigts mouillés d'eau bénite le signe de la croix, et se purifient ainsi de toutes les impressions mondaines dont ils se séparent. Lorsqu'ils rentrent dans le monde, après avoir prié, la même pratique pieusement renouvelée les met à l'abri des tentations qui assiègent l'âme ici bas. Le bénitier se retrouve encore dans l'intérieur de quelques familles où se sont réfugiées la piété sincère et la ferveur. — On appelle *eau bénite de cour*, des démonstrations de dévouement, des promesses d'amitié que celui qui les distribue et celui qui les reçoit savent être dénuées de sincérité.

Eaux et Forêts. Sous l'empire des anciennes lois, les *eaux et les forêts* étaient soumises à une seule juridiction, qui en vertu des ordonnances rendues par Charles V, François Ier, Henri IV, et Louis XIV, jugeait toutes les causes qui les concernaient, tant au civil qu'au criminel. Les juridictions spéciales furent supprimées par la loi du 29 septembre 1791; cependant l'ordonnance du mois d'août 1669 est restée en vigueur jusqu'à ces derniers temps; et ce sont le *Code forestier* et celui sur la *pêche fluviale* promulgué en 1839 qui ont complété l'abrogation de l'ancienne législation. Administrativement, les *eaux et forêts* se trouvent encore réunies

et forment une division dépendante du ministère de l'intérieur.

Ebats. C'est un mot que l'Académie française s'obstine à repousser de son dictionnaire : il est pourtant d'un usage général. Comme synonyme de *divertissement*, *amusement bruyant*, il se prend en bonne et en mauvaise part. *Voyez s'ébattre ces joyeux enfants.* — M. Scribe lui-même (mais il n'était pas alors de l'Académie) a dit dans le 3e acte de *Robert*, en parlant des démons et du noir fantôme, qu'ils

. . . . se livrent
Pour oublier leurs maux à d'horribles ébats.

Ce mot du reste ne s'emploie jamais qu'au pluriel.

Ébauche, mot dont l'étymologie est incertaine, mais dont la signification est incontestablement fixée. Il désigne en peinture, en sculpture, en poésie, tout ouvrage commencé dans ses diverses parties, mais auquel l'artiste n'a pas encore mis la dernière main. Le mot *ébauche* paraît avoir été créé pour exprimer l'état d'un ouvrage de peinture, lorsque le peintre n'a fait que couvrir, par les premiers coups de pinceau, le dessin tracé sur la toile. Il est bon de noter que le mot *ébauche* ne saurait être pris comme synonyme du mot *esquisse*. — Par analogie, on a étendu la signification du mot *ébauche* à divers autres travaux dans les arts et dans quelques métiers. Le statuaire qui donne les premiers coups de ciseau à un marbre déjà dégrossi, *ébauche* son œuvre. — On dit aussi en littérature : l'*ébauche d'un drame*, *d'un poème*.

Ébénier, arbre qui produit le bois d'ébène, il vient en Amérique, dans l'Inde, à l'île de Madagascar, au Brésil et à l'île de France. On en distingue plusieurs espèces. La plus estimée est apportée en Europe en bûches de différentes grosseurs. Son bois est dur, d'un beau noir, d'un grain fin, très-serré et susceptible d'un beau poli. On l'emploie pour faire des meubles qui sont d'un aspect grave et sérieux. L'ébène rouge, l'ébène verte, l'ébène jaune, sont moins recherchées. En Orient, dans la Crète, à Ceylan et à la Jamaïque, on trouve aussi quelques arbustes auxquels on donne le nom d'*ébénier*. Quelques-uns ont une feuille semblable à celle du buis, d'autres sont garnis d'épines, et ont été classés par les naturalistes dans le genre *Acacia*.

Ébéniste. Autrefois les meubles destinés à orner les appartements étaient tous faits en ébène, de là vient le nom de l'ouvrier qui les fabriquait. Un bon *ébéniste* doit non-seulement savoir faire la carcasse d'un meuble, mais encore la couvrir de plaques d'un bois précieux. L'art du *placage* comprend presque en entier celui de

l'ébéniste. Au moyen de feuilles extrêmement minces et qu'il combine à son goût, il obtient des dessins agréables et gracieux, qu'il n'aurait pu former avec du bois plein. On fixe les plaques sur la carcasse du meuble avec de la colle. — Lorsque l'ouvrage est terminé, on le polit à la pierre ponce et avec le papier à polir; enfin on lui donne de l'éclat et du poli au moyen d'un vernis formé de gomme laque et d'alcool, qu'on étend avec un tampon. La marqueterie, la mosaïque, la peinture sur bois, sont aussi du ressort de l'ébéniste. Les meubles que l'on fabrique aujourd'hui à Paris sont d'un fini parfait. L'acajou depuis quelque temps est devenu tout à fait plébéien; l'ébène semble vouloir reprendre faveur, et les placages les plus riches sont faits avec les bois d'oranger, de palissandre, de rose, de frêne.

Éberhard-le-Barbu, 1er duc de Wurtemberg, né en 1445, succéda, mineur encore, à son père, dans les domaines de la branche d'Urlach. Dès l'âge de 14 ans, cédant à la fougue de ses passions, il s'éloigna secrètement de Wurtemberg, et somma Ulric, son oncle et son tuteur, de lui remettre les rênes du gouvernement; puis maître du pouvoir, il continua de se livrer à ses déréglements. Cependant un pèlerinage qu'il fit en Palestine, en 1468, avait déjà changé ses idées, lorsque son mariage avec Barbe de Mantoue l'affermit dans ses bonnes résolutions, et désormais on le vit se consacrer sans réserve au bonheur de ses sujets. En 1482, il réunit tout le Wurtemberg, jusqu'alors divisé en 2 comtés, et établit par une loi que cet état ne pourrait plus être divisé. C'est à lui que les villes principales durent la création d'une législation municipale uniforme. En 1477, il fonda l'université de Tubingue. Quoiqu'on ne lui eût appris ni à lire ni à écrire, il sentit, dans un âge déjà avancé, le besoin de s'instruire, se fit traduire en allemand, par des savants dont il recherchait la société, plusieurs ouvrages anciens, et nota lui-même une foule de choses curieuses, qu'il avait lues et entendues. L'amour que lui portaient ses sujets leur avait inspiré cet éloge si naïf et si touchant, « que si jamais le Père céleste venait à mourir, il n'y aurait que le père Eberhard pour le remplacer. » Comme chef de la ligue de Souabe, Eberhard contribua singulièrement au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'empire. En 1495, Maximilien Ier le créa *duc*; mais Eberhard mourut dès l'année suivante, sans laisser d'héritiers directs.

Ébion, hérésiarque du Ier siècle. C'était un philosophe stoïcien, disciple de Cérinthe. Il soutenait que le Sauveur était un homme dont la naissance n'avait eu rien de merveilleux. Dieu, selon lui,

avait donné l'empire de ce monde au démon, et celui du monde à venir au *Christ*.

Ébionistes, sectateurs d'Ebion. Ces hérétiques mêlaient les préceptes de la religion chrétienne avec ceux du judaïsme ; et observaient également la solennité du samedi et du dimanche. Les *ébionistes* prétendaient être les disciples de saint Pierre, et ne reconnaissaient point saint Paul comme apôtre. Pour attribuer leurs erreurs à saint Pierre, ils avaient falsifié la relation de ses voyages, écrits par saint Clément. Ils consacraient l'Eucharistie, mais avec de l'eau seulement.

Éblouissement, trouble momentané du sens de la vue, qui ne distingue plus ou n'aperçoit que confusément les objets, soit que les yeux aient été exposés à une vive lumière, soit qu'ils éprouvent une sensation pareille à celle que produit cette cause sans qu'elle ait agi sur eux. Souvent une irritation du cerveau, la congestion du sang à cet organe, produisent un *éblouissement*.

Ebn, mot arabe qui signifie *fils*, et s'écrit également *ben*. Il se place à la fin des noms propres, pour conserver la série généalogique ; aussi voyons-nous dans les poëtes arabes et dans les poëtes du moyen âge le nom du père accompagner celui du fils. Ainsi *Abdalla-Ebn-Zoraïs* signifie Abdalla, fils de Zoraïs.

Èbre (*Iber* dans l'antiquité). C'est le fleuve le plus considérable de l'Espagne, qu'il traverse dans toute sa partie nord. Il a sa source dans les monts Cantabry, et après un cours de 520 kilomètres, pendant lequel il reçoit plusieurs autres rivières, l'Éga, l'Aragon, la Guerva, etc., il se jette dans la Méditerranée par une double embouchure. Les villes que ce fleuve arrose, sont : Frias, Miranda, Haro, Logrono, aux limites méridionales de la Navarre, Alfearo, Tudela, Saragosse, Fuentez, Mequinensa et Tortoso. Quoique très-profond, ce fleuve est d'une médiocre utilité pour le commerce ; mais plusieurs fois, et depuis l'invasion des Maures, il a été le point d'appui des armées qui ont défendu l'indépendance des Espagnes ; aussi les fertiles plaines qui s'étendent sur ses 2 rives ont elles été le théâtre des principaux événements militaires, depuis Annibal jusqu'à Napoléon.

Ébroïn (V. *Maires du palais*).

Ébullition, agitation d'un liquide qui bout et se vaporise. Ce n'est qu'à un certain degré de chaleur que les parties du liquide qui touchent le fond du vase s'échauffent, se dilatent, et, devenues ainsi spécifiquement plus légères, s'élèvent vers la surface pour être remplacées par des parties plus froides qui descendent de la partie élevée. Voilà pourquoi l'ébullition a lieu à la partie la plus éloignée du foyer. Lorsqu'un liquide bout, les vapeurs en sortent tumul-

tueusement; et la température nécessaire, pour obtenir cet effet, varie selon la nature des liquides.

Écaille, enveloppe solide, adhérente à la peau, destinée à protéger certains animaux; elle varie dans sa forme et sa nature, suivant les animaux qui en sont revêtus. L'écaille de la tortue est de nature cornée, et ne forme qu'une seule pièce; celle des poissons est calcaire et multiple, et s'adapte sur les corps à peu près comme les tuiles sur un toit. Certains reptiles, en marchant, révèlent leur présence par le bruit de leurs écailles; c'est ainsi que le voyageur est averti de l'approche du crocodile ou de tout autre animal malfaisant, qu'on rencontre dans les climats chauds, sur le bord de la mer. Le monstre que le général romain tua dans les Marais-Pontins était muni d'écailles si fortes, qu'il résista long-temps à une armée entière. Qui n'a quelquefois admiré l'éclat et la variété des couleurs dont sont parés certains petits poissons? c'est à la beauté de leurs écailles qu'ils les doivent. L'industrie s'est servie de l'écaille de tortue pour faire de jolis ustensiles, tels que peignes, tabatières, étuis, etc. L'écaille, quoique très-dure, se prête à toutes les formes entre des mains habiles; soumise à une forte pression et à l'action du calorique dans l'eau bouillante, ses divers morceaux se joignent aussi subitement que s'il y avait eu fusion. L'écaille est transparente et nuancée de taches de toutes couleurs, qui imitent le marbré.

Écarlate, nom d'une couleur d'un rouge particulier; c'est la plus riche et la plus éclatante des couleurs de la teinture. L'écarlate a remplacé la pourpre des anciens, qui était si belle et si rare que les rois seuls avaient le droit de la porter comme marque distinctive de leur puissance. L'une et l'autre sont produites par un animal; la pourpre était le sang d'un poisson qu'on a perdu et qui n'existe plus, et l'écarlate se tire d'un petit insecte appelé *cochenille* (v.), dont la rareté donne à cette couleur un prix très-élevé. Trouvée en Hollande, l'écarlate se perfectionna en France, et celle des Gobelins a été renommée pendant long-temps. Aujourd'hui l'art de la préparer, qui demande beaucoup de précautions et de soins, est appliqué partout avec le même succès.

Écarrisseur ou *équarrisseur*. On appelle ainsi aujourd'hui les individus qu'on nommait autrefois *écorcheurs*, et qui sont chargés de débarrasser la voie publique des animaux morts ou abandonnés. Ce sont les *écarrisseurs* qui abattent ordinairement les chevaux hors de service, et les dépouilles de ces animaux forment le fond principal de leur commerce. Dès qu'un cheval a été assommé ou saigné, on lui enlève la peau, qui se vend au poids chez les tanneurs; l'écarrisseur désar-

ticule ensuite les 4 membres, et en arrache les tendons et les chairs. Les tendons et les pieds sont achetés par les fabricants de colle forte; les chairs servent à nourrir les chiens ou autres animaux carnivores. Les sabots du cheval passent aux aplatisseurs et ensuite aux fabricants de peignes. On extrait avec le plus grand soin la graisse, qui, si le cheval abattu était gras, donne jusqu'à 40 litres d'une huile fort estimée dans certains métiers; les boyaux grèles sont utilisés par les fabricants de cordes harmoniques. On emploie les os pour la fabrication des produits ammoniacaux et du noir animal; les fers, enlevés, sont revendus aux maréchaux-ferrants. Quant aux chiens et aux chats ramassés dans les rues et les égouts, l'écarrisseur n'en garde que la peau et la graisse.

Écart. Ce mot sur l'étymologie duquel on a long-temps et longuement discuté sans arriver à un résultat positif se prête à une foule d'acceptions, dans le sens propre et dans le sens figuré. — On fait un *écart* pour éviter un coup qu'on n'a pas eu l'adresse de parer. — En termes de danse, faire un *écart*, c'est porter le pied de côté. — Dans le discours, faire un *écart*, c'est se laisser aller mal à propos à une digression. — *Écart*, en morale, est synonyme d'irrégularité dans la conduite. — En philosophie, c'est la dénomination donnée quelquefois aux aberrations d'un penseur. — Dans certains jeux, on appelle *écart* la réunion des cartes qu'on a le droit de mettre de côté pour les remplacer par d'autres. — En termes de paveur, les *écarts* sont des fragments de grès propres à recouvrir les fournils, le dessous des auges, etc. — Dans l'art héraldique ou blason, on appelle *écart* chaque partie d'un écu divisé en 4. — C'est aussi le nom des mouvements de certaines pièces qui font partie de la construction des navires. — Le mot *écart* est peu usité dans les sciences, quoique cette dénomination pût être étendue à bien des faits. — En médecine vétérinaire, on désigne par ce mot une distension des muscles et des ligaments destinés à rapprocher le bras de la poitrine des animaux, que produit un effort violent exercé sur cette partie; quelquefois les parties qui ordinairement ne font que se détendre, se déchirent par l'*écart*. — On a formé de ce mot l'adverbe *à l'écart*, qui signifie *à part*, *en particulier*. On dit, en l'associant à certains verbes, *mener à l'écart*, *laisser à l'écart*, *se mettre à l'écart*. — Le mot *écart* a de nombreux dérivés, qui tous seront analysés dans l'ordre où ils se trouvent dans notre nomenclature.

Écartèlement. Ce mot désignait autrefois un genre de supplice réservé d'abord aux coupables de lèse-majesté, et appliqué ensuite par extension aux coupables d'attentats contre la personne des

princes du sang. Les chevaux y remplissaient l'office de bourreau, non que l'on voulût épargner aux hommes la dure nécessité de plonger les mains dans le sang de leurs semblables, mais pour augmenter la dureté de la peine en raison de la force des exécuteurs. On prenait le condamné, on l'attachait fortement par ses 4 membres à 4 vigoureux chevaux ; ceux-ci, vivement fouettés, partaient en sens inverse et s'en allaient emportant chacun un quartier du corps du patient. C'est ainsi que périt, en 1563, Poltrot, l'assassin du duc de Guise. Quelquefois le supplice se prolongeait assez long-temps, suivant la force musculaire du condamné et celle des chevaux. Le supplice le plus affreux de ce genre fut celui de Damiens, qui avait voulu assassiner Louis XV. Malheureusement pour lui, cet assassin avait encore plus de vigueur dans les membres que de férocité dans le caractère. 4 chevaux, pendant une heure, le tirèrent sans pouvoir l'écarteler. Lorsque les chevaux s'arrêtaient pour reprendre haleine, on activait les douleurs du patient avec du plomb fondu, de la résine et des tenaillements. Pourtant la mort ne venait pas. Les chevaux étaient à bout de leurs forces et les bourreaux de leurs tortures. Les assistants, qui voulaient voir la fin, ne tenaient plus à ces émotions si fortes et si long-temps prolongées et commençaient à murmurer. Alors on se décida à couper les muscles de ce malheureux, qui put enfin mourir. Heureusement, si nos lois consacrent encore la peine de mort, elles ont supprimé ces sauvages barbaries. Il n'en est pas de même en Angleterre, où la législation conserve encore en certains cas l'écartèlement comme peine du crime de lèse-majesté. — En termes de blason, ce mot désigne le partage des armoiries en quatre parties.

Ecbatane, ville capitale de la Médie, vers le centre de ce pays au S.-O. de la mer Caspienne. Cette ville, bâtie par Déjocès vers 708 av. J.-C., au pied du mont Aronte, avait 7 enceintes, dont la première renfermait le palais du roi. Les rois de Perse venaient toujours passer l'été à Ecbatane, à cause de la fraîcheur de sa température. Alexandre vint dans cette ville rendre de grands honneurs à la mémoire d'Ephestion, son ami, qui y était mort : c'est aussi à Ecbatane qu'il fit mettre à mort Parménion, un de ses lieutenants, qu'il croyait complice de la conspiration de Philotas.

Ecce homo (mots latins qui signifient *voilà l'homme!*), ce sont les deux mots célèbres que l'Évangile place dans la bouche de Pilate au moment où il présenta Jésus-Christ au peuple de Jérusalem. Tout le monde connaît la touchante histoire de la passion. Jésus, traîné de tribunal en tribunal, arriva chez Pilate qui le sait innocent. Le proconsul romain voulait le sauver, mais il craignait d'attirer sur

lui-même une partie de la colère qui poursuivait notre Seigneur s'il se déclarait son protecteur. Pour donner une espèce de satisfaction à la fureur des Juifs, il fit flageller Jésus de Nazareth et le présenta tout sanglant au peuple en lui criant : *Ecce homo, voilà l'homme;* mots caractéristiques qui résumaient bien la lâcheté de celui qui les prononçait et la rage d'une populace avide de sang!.... Cette situation a toujours paru si pathétique et si vraie, que les peintres les plus illustres l'ont représentée sous des formes différentes dans plus de 150 tableaux au bas desquels on lit les deux mots : *Ecce homo.*

Ecchymose, contusion légère, superficielle, qui n'offense que la peau. On donne aussi le même nom à l'épanchement du sang qui se forme entre les chairs et la peau, à la suite d'un coup. Les forces vitales suffisent presque toujours pour faire disparaître en quelques jours les traces de cette lésion; mais dans certains cas, et avec quelques constitutions maladives, il est prudent d'activer leur action par des compresses imbibées d'eau de vie camphrée ou de quelques autres compositions pharmaceutiques.

Ecclésiaste (l'), c'est le titre d'un des ouvrages canoniques de l'ancien Testament, que l'église attribue à Salomon. Les talmudistes prétendent, mais sans raison, qu'il est d'Ézéchias. Grotius n'est pas plus fondé à en rapporter l'origine à Zorobabel; ni le rabbin Kinchi au prophète Isaïe. Selon saint Jérome, dans le recueil qui fut fait des livres sacrés après la captivité, quelques-uns furent d'avis de ne point insérer l'*Ecclésiaste*, à cause de certains passages que les esprits faibles pouvaient mal interpréter, notamment celui du chapitre 3, où l'auteur semble mettre sur la même ligne l'homme et la bête, et ne pas leur reconnaître un avenir différent. Mais comme ces passages s'expliquent très-bien par leur ensemble et qu'il est dit au v. 17 du même chapitre que Dieu jugera le juste et l'impie, le livre fut enfin reconnu comme canonique.

Ecclésiastique, 26e livre de l'ancien Testament, le 5e des livres sapientiaux; il contient des préceptes de sagesse et des exhortations à la vertu. On l'attribue ordinairement à Jésus, fils de Sirach. On l'a nommé *Ecclésiastique* parce qu'on avait coutume de le lire dans les assemblées religieuses.

Ecclésiastique (état). On appelle *ecclésiastique* l'homme qui, dans la religion chrétienne, s'est voué aux fonctions du sacerdoce. Le mot *prêtre* a une signification plus étendue, et s'applique aux ministres de toutes les religions et de tous les cultes, tant anciens que modernes. Il n'y a d'*ecclésiastiques* que dans la religion catholique. Chez elle le nom de prêtre n'est donné qu'à celui qui a reçu l'ordre

de la *prêtrise*, tandis que le nom d'*ecclésiastique* comprend jusqu'au simple clerc initié dans les premiers ordres. Il ne peut s'établir de comparaison entre le prêtre du paganisme et le prêtre catholique; aucun rapport n'existe, ni dans leur position sociale, ni dans leurs mœurs, ni dans leur éducation, ni dans leur manière de vivre, ni dans leurs fonctions. Les ministres des dieux d'Athènes et de Rome, en servant ici bas de prétendues divinités, n'avaient pas pour but d'éclairer les hommes et de les rendre plus vertueux, mais de glorifier et d'enrichir leurs temples et de perpétuer des erreurs utiles aux grands et à eux-mêmes. Le prêtre catholique, au contraire, est l'envoyé du Christ, et continue en son nom cette grande œuvre de charité et ce sublime dévouement qui fit descendre du ciel le fils de Dieu pour monter sur une croix et racheter le genre humain en l'arrosant de son sang. Comme le fils de Marie, le prêtre a pour mission d'éclairer les hommes, de les rendre meilleurs, et de leur faire supporter patiemment les misères de cette vie, en entr'ouvrant pour eux les portes du ciel où les attend un bonheur plus pur. Pour remplir dignement ce saint ministère, l'*ecclésiastique* a tout quitté, parents, amis, position sociale; pour lui tous les hommes sont devenus des frères ayant des droits égaux à son amour; étranger désormais aux joies de ce monde, c'est à soulager tout ce qui souffre qu'il a voué les trésors de sa charité. Voyez-le au milieu d'enfants dont il travaille à former l'esprit et le cœur, comme il se fait petit pour leur rendre intelligibles les verités qu'il leur développe; suivez-le dans le réduit obscur où le pauvre honteux cache sa misère et dévore ses chagrins, où toute une famille périrait sans secours si une ingénieuse charité n'eût deviné ses besoins: et n'est-ce pas lui encore qui va partager la paille du criminel condamné, qui arrête ses blasphèmes, calme ses transports, sollicite l'aveu de sa faute et par ses larmes le force au repentir? L'*ecclésiastique* qui comprend sa mission et qui s'y donne tout entier est l'image de Dieu sur la terre.

Ecclésiastique (histoire) (v. *Église* [*histoire de l'*]).

Ecclésiastique (juridiction). Dans les premiers temps du christianisme, la juridiction des évêques était toute spirituelle, et, pour les affaires temporelles, ils reconnaissaient l'autorité des magistrats civils. Mais, dès que la société chrétienne se fut étendue, il fut défendu aux fidèles de porter leurs causes devant les tribunaux païens; ils devaient choisir des arbitres parmi eux, ou prendre les évêques pour juges. A partir du règne de Constantin, les conciles s'attribuèrent une véritable autorité judiciaire. Les prétentions des tribunaux ecclésiastiques se trouvèrent, au IXe siècle, contenues

tout entières dans les décrétales dites d'*Isidore*, dont la fausseté a été reconnue au XVIe siècle. Du reste, le pouvoir judiciaire remis entre les mains du clergé n'a pas été un mal, comme le soutiennent certains critiques. Ce furent, en effet, les moines qui recueillirent les formules de toute espèce d'actes et de jugements; et on ne saurait douter que la plupart des dispositions de notre procédure ne tirent leur origine du droit canonique.

Ecclésiastiques (priviléges) (v. *Priviléges*).

Échafaud (architecture). Assemblage de planches et de madriers suspendus par des cordes du haut d'un toit, ou posé sur des supports en saillie fixés dans la maçonnerie. Ce sont là les *échafauds volants*. Les peintres et les sculpteurs s'en servent généralement pour travailler aux façades des maisons. Lorsque les *échafauds* destinés à la réparation des hautes constructions et des monuments doivent recevoir un grand poids de matériaux et de travailleurs, on élève une charpente composée de fortes pièces de bois, qui s'étend du bas au sommet de l'édifice, et qui soutient et consolide les *échafauds :* c'est ce qu'on appelle l'*échafaudage*.— En termes de marine, le mot *échafaud* désigne quelques planches assemblées qui pendent par des cordes le long du bord du navire et sur lesquelles se placent les ouvriers pour le calfater ou le suiver. Les pêcheurs de Terre-Neuve ont donné le nom d'*échafaud* à une espèce de plate-forme faite de planches grossièrement attachées, sur laquelle ils étendent de la morue pour la faire sécher. — L'*échafaud*, suivant l'idée que ce mot réveille ordinairement à la 1re audition, est le théâtre où se dénouent les drames judiciaires : c'est là qu'en versant le sang des grands coupables la société venge la violation de ses lois. Le législateur a voulu inspirer de salutaires terreurs par ce grand étalage de justice, par cet appareil de mort. En *matière religieuse*, l'échafaud est renversé sans retour, du moins dans le rayon de la civilisation européenne : le sang des martyrs était comme le baptême des martyrs nouveaux. En *matière politique*, l'échafaud se relève de temps à autre, et c'est un malheur. Le sang versé pour le soutien d'une conviction crie vengeance et doit trouver tôt ou tard des vengeurs. De là, d'horribles représailles et de sanglantes révolutions.

Échalote, plante du genre *ail*, originaire d'Ascalon en Palestine, et très-employée dans l'art culinaire. Elle ne fleurit pas et par conséquent ne produit pas de graines. On ne la multiplie que par ses caïeux, que l'on plante au printemps dans une terre préparée avec soin, et sablonneuse. La qualité de la terre influe sur la grosseur et le nombre des échalotes qu'on doit récolter.

Échange, troc, change d'une chose pour une autre; *échange de*

prisonniers, etc. L'échange est le fondement de toutes les transactions et la source de tout le bien-être que nous peuvent procurer la civilisation et la société. La société même, à le bien prendre, n'est qu'une suite d'échanges ; « elle n'est jamais autre chose dans aucune époque de sa durée, dit M. de Tracy, depuis son commencement le plus informe jusqu'à sa plus grande perfection : et c'est là le plus grand éloge qu'on en puisse faire ; car l'échange est une transaction admirable dans laquelle les deux contractants gagnent toujours tous deux ; par conséquent, la société est une suite non interrompue d'avantages sans cesse renaissants pour tous ses membres. » Si tout le monde créait tous les produits dont il a besoin et les consommait, il n'y aurait point d'*échanges ;* mais chacun ayant besoin pour sa consommation de beaucoup de produits différents dont il ne crée par lui-même qu'un petit nombre, il s'ensuit qu'il est obligé de se défaire par l'*échange* de ce qu'il fait de trop dans un genre, pour se procurer ce qui lui manque dans un autre. La monnaie n'est qu'un intermédiaire que l'on donne comme représentant du produit que l'on vend, pour acquérir le produit que l'on achète.

Échanson. L'échanson était chargé de verser le vin dans la coupe des rois et des souverains. Cette charge remonte à l'antiquité la plus reculée et jusques aux temps mythologiques. Jupiter enleva le beau Ganymède pour remplir de nectar les coupes des dieux immortels. Joseph commença par être échanson à la cour du roi Pharaon. L'office d'échanson, d'après un usage conservé des empereurs romains, devint dans notre ancienne monarchie une des principales charges de l'état. Celui qui en était titulaire comptait parmi les grands officiers de la couronne. L'*échanson* et le *bouteiller*, ayant des fonctions à peu près identiques, on a cherché à établir les distinctions qu'il pouvait y avoir entre eux. Leurs droits étaient à peu près les mêmes, mais on a pensé que dans l'ordre des offices le *bouteiller* aurait dû précéder l'*échanson*. Au reste ces deux charges se donnaient à la première noblesse du royaume, puisque ceux qui en étaient revêtus signaient les chartes, opinaient et siégeaient à la cour des pairs. Parmi les échansons de nos anciens rois on voit figurer les noms des plus illustres familles. Érard de Montmorency remplissait l'office d'échanson de Charles-le-Bel. Le nombre des échansons était variable ; sous Philippe-le-Long on en comptait 7. Ils étaient classés par ordre de grade ; le plus avancé en grade prenait le titre de grand-échanson. Cette charge avait perdu la plupart de ses prérogatives dans les derniers temps de notre monarchie. Louis XVIII l'avait rétablie, mais la révolution de 1830 ne l'a pas conservée.

Échantignole, terme de charpentier. C'est en général une pièce

de bois qui sert à en renforcer une autre et à lui donner plus d'élévation. Ce mot se dit aussi, en termes de charron, des pièces de bois d'orme fixées sur les timons d'une charrette, et dans lesquelles l'essieu est encastré.

Échappement, terme d'horlogerie indiquant les palettes de la roue de rencontre, ou le ressort qui en règle le mouvement. Tout le monde sait qu'une horloge se compose d'une suite de rouages engrenant les uns dans les autres. La cause du mouvement est un poids ou un ressort; mais si on laissait tout marcher sans aucun obstacle, les roues tourneraient avec une très-grande rapidité, jusqu'a ce que le poids fût descendu par terre, ou que le ressort fût entièrement débandé. Pour empêcher ce mouvement rapide et déréglé, on dispose un balancier auprès de la dernière roue. Ce balancier est fait de telle sorte qu'à chaque oscillation il laisse échapper une seule dent de la roue qu'il modère; une seconde dent échappe à la seconde oscillation, puis une troisième, une quatrième, et ainsi de suite. Le nombre des dents de la roue étant déterminé, et les temps d'oscillation d'un balancier étant sensiblement égaux, il est évident qu'on peut dire d'avance combien une roue emploiera de temps pour faire son tour, et successivement combien il en faudra à toutes les autres.

Écharde. On appelle ainsi de petits éclats de bois ou des épines qui s'introduisent accidentellement dans la peau, déterminent par leur présence une douleur très-vive et provoquent souvent des accidents fort graves. On les retire en écartant l'épiderme et en agrandissant la piqûre à l'aide d'une aiguille.

Écharpe. Suivant les temps et suivant les pays, l'*écharpe* a été une parure, une livrée, un insigne, une ceinture annonçant l'exercice de fonctions publiques. Dès son origine et avant les croisades, l'écharpe, qu'on appelait aussi *visagière* ou *visière*, ne paraît être qu'un tissu plus ou moins précieux que les combattants, presque toujours sous les armes, portèrent par-dessus leurs vêtements de fer pour essuyer la sueur de leur front ou le sang de leurs blessures. La galanterie qui, avec le courage et la vertu, caractérisa les premiers temps de la chevalerie, s'empara de ce signe extérieur. Chaque chevalier portait les *couleurs* de sa *dame :* c'était l'écharpe qui lui venait de quelque châtelaine sa dame ou sa fiancée. L'écharpe était souvent blanche; c'est de cette couleur que la portaient d'abord les chevaliers néophytes, et elle signifiait *innocence*, *fidélité*, *courage ;* souvent on la portait en bandoulière, et quelquefois nouée en ceinture. L'écharpe fut d'abord un ornement de pur caprice : plus tard, elle servit à se reconnaître dans la mêlée et devint un signe national

de ralliement. Blanche pendant les croisades et jusqu'à Charles VI, l'écharpe fut de différentes couleurs jusque sous Louis XII. Depuis l'invention des armes à feu, les écharpes étaient devenues embarrassantes : elles furent donc presque généralement supprimées ; on n'en retrouve déjà plus de traces sous François Ier, le roi chevalier. Sous Henri II les écharpes reparaissent, et jusqu'à Louis XIII elles sont de diverses couleurs, et servent à distinguer les partisans et les factieux dans les querelles des grands seigneurs, ou dans les guerres de religion. A partir de la fin du XVIIe siècle, l'usage des écharpes se perd, et enfin, en 1703, il est complétement et officiellement aboli comme une conséquence de l'adoption générale du fusil. Il n'est resté de vestiges des écharpes que la cravate du drapeau français.— Aujourd'hui nos commandants de place, les maréchaux, les officiers-généraux ont une écharpe appelée *ceinture*. Les préfets, les maires, les commissaires de police même portent aussi une écharpe aux couleurs nationales, comme insigne de l'exercice de leurs fonctions.

Échasses. Ce sont deux longs morceaux de bois dont la grosseur augmente insensiblement vers l'une de leurs extrémités, entaillés de telle façon que le pied s'y place comme dans une espèce d'étrier. Dans les Landes, où la civilisation ne parvient encore que comme le bruit d'un événement lointain, on marche sur des échasses. C'est le moyen le plus naturel, et du reste le seul possible, de cheminer au travers d'une mer de sables, de dunes et d'étangs. On se ferait difficilement une idée de l'agilité merveilleuse et de l'intrépidité des habitants de ces contrées : armés d'un long bâton, ils se lèvent sans peine sur des échasses hautes d'un mètre et demi, et en quelques emjambées ils traversent une large plaine, franchissent des haies épaisses et de profonds fossés, poussant devant eux leurs troupeaux. Quand ils sont en repos, on les voit, courbés sur le bâton qui leur fournit un 3e point d'appui, tricoter un *béret* avec la laine la plus noire de leur troupeau. Ils sont vêtus d'un long *doliman* de peau de mouton, sans manches, leurs pieds nus posent sur l'entaille des échasses, et leurs jambes sont enveloppées d'une fourrure appelée *camaou* et assujettie par des jarretières rouges, ce sont là les *banusquets*. — Les *échasses* dont se servent les enfants de nos villes ne sont pas faites comme celles que nous avons décrites plus haut. Elles s'élèvent jusque sous les aisselles de celui qu'elles portent, et lui offrent ainsi un point d'appui de part et d'autre ; mais elles gênent sa marche et servent à un exercice qui n'est que fatigant et inutile. — Au figuré, on dit d'un auteur guindé affectant hors de propos un style pompeux et emphatique, qu'il est toujours *monté sur des échasses*.

Échassiers, ordre dans lequel on range tous les oiseaux de rivage, distingués par leurs tarses très-allongés et par leurs jambes dénuées à la partie inférieure. Ils vivent solitaires ou réunis en troupes plus ou moins nombreuses. On en compte plusieurs variétés. Les échassiers se nourrissent généralement d'insectes, de vers, de mollusques et de poissons, et, quoiqu'ils ne vivent pas tous dans les lieux humides, on peut dire que le plus grand nombre recherche les marais, les étangs, les bords de la mer et des rivières. Ils sont bons voiliers et se livrent souvent à de longs voyages, on les trouve sur tous les points du globe. L'*autruche* (v.), de l'ordre des échassiers, est le plus gros des oiseaux connus; elle a quelquefois plus de 3 mètres de haut.

Échauffant. Pris substantivement ou adjectivement, ce mot désigne tout ce qui augmente la chaleur.— On l'applique à des causes qui produisent d'autres changements dans l'état normal, et alors on le remplace par le mot *excitant* qui est plus rationnel. Les *excitants* sont des substances qui agissent sur l'ensemble de l'économie animale, ils donnent surtout au sang un degré de chaleur qui accélère sa circulation. Les liqueurs alcooliques, les vins, le café, toutes les préparations culinaires, etc., sont des *échauffants* dont l'abus occasionne des altérations de santé qui se transforment souvent en affections dangereuses.

Échauffement. Ce mot exprime une surexcitation causée par une augmentation plus ou moins considérable de chaleur animale. Ce n'est pas une altération grave de la santé, mais le trouble des fonctions qu'elle occasionne peut produire plusieurs maladies.

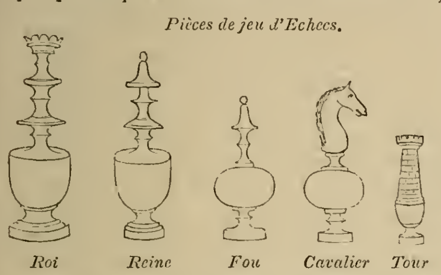
Échauffourée, dans le sens médical, est synonyme d'*échauboulure*, et exprime une petite rougeur qui vient sur la peau par suite d'un échauffement. Au figuré, ce mot signifie une entreprise téméraire et malheureuse, un trouble qu'on n'avait pas prévu, une mesure politique mal concertée, une intrigue de cour mal ourdie et déjouée. Il désigne, au palais, un incident soulevé par une des parties dans la procédure, et qui tourne à sa confusion.—En termes de guerre, c'est le nom qu'on donne à une rencontre imprévue et dont les résultats ont eu peu d'importance. Les exemples d'*échauffourées* sont innombrables dans l'histoire de notre politique, de nos guerres et de notre législation.

Échéance. C'est l'époque fixée pour faire quelque chose, le dernier jour utile pour effectuer un paiement. Le jour de l'échéance appartient tout entier au débiteur, et c'est seulement le lendemain que l'on peut employer les moyens accordés par la loi au créancier contre le débiteur inexact.

Échec, expression empruntée au jeu d'échecs et devenue d'un usage fort ordinaire dans la conversation et dans la poésie badine. *Tenir en échec* est synonyme d'*empêcher d'entreprendre*. — *Échec* se dit encore d'une perte plus ou moins considérable que peuvent éprouver des troupes; de tout dommage accidentel causé à la faveur, à la fortune, à l'honneur. *Sa considération a éprouvé un rude échec*, etc.

Échecs (jeu d'). Ce n'est pas de la Troade comme l'ont prétendu quelques esprits accoutumés au merveilleux, mais bien de l'Inde qu'est originaire le jeu d'échecs. Ce fut en l'an 537 av. J.-C., qu'il y fut inventé par un bramine nommé *Sissa*. De l'Orient il passa en Occident et fut connu, à ce qu'il paraît, des Grecs et des Romains. De toutes les distractions que l'homme a imaginées pour se délasser, c'est celle où l'étendue et la force de l'esprit du jeu peuvent le plus se faire remarquer. Les échecs se jouent à 2, chaque joueur a 16 pièces partagées en 6 ordres. Ce sont le *roi*, la *reine*, 2 *fous*, 2 *cavaliers*, 2 *tours*, qu'on appelle les *grandes pièces*; les 8 *pions*, qui occupent la seconde ligne, s'appellent les *petites pièces*. Ces 16 pièces sont disposées sur deux lignes sur une table divisée en 64 cases, dont chacune ne peut contenir qu'une pièce. Le sort de la partie dépend de la conservation ou de la perte du roi, qui ne peut être pris tant qu'il lui reste quelque moyen de parer les coups qu'on lui porte. La surprise n'a point lieu à son égard dans cette guerre, on l'avertit du danger par le terme *échec*, et par là on l'oblige à changer de place, s'il lui est possible, afin de se garantir du péril. S'il ne lui reste aucun moyen de l'éviter, la pièce tombe entre les mains de l'ennemi qui attaquait, et par la prise du roi la partie est décidée, ce que l'on désigne par le mot d'*échec et mat*.

Pièces de jeu d'Echecs.



Roi — *Reine* — *Fou* — *Cavalier* — *Tour* — *Pion*

Échelle, machine en forme d'escalier mobile, dont on se sert pour monter et descendre. Il y a plusieurs sortes d'échelles; celles des jardiniers sont doubles ordinairement, et se tiennent debout sans qu'on soit obligé de les appuyer sur un objet solide. Leur forme les rend plus embarrassantes et plus courtes que les échelles simples. Celles-ci reçoivent différents noms et varient dans leur construc-

tion suivant leur destination et leur usage. Il y a l'*échelle ordinaire* des agriculteurs, l'*échelle des peintres*, l'*échelle d'escalade*. Cette dernière était autrefois un des principaux instruments de siége, et appartient à l'antiquité la plus reculée. L'échelle sur laquelle Jacob voyait monter et descendre des anges, et qui s'élevait de la terre au ciel, était un ingénieux emblème de la touchante sollicitude de Dieu pour les hommes. — L'*échelle de cordes* est, comme son nom l'indique, faite de liens ; à l'un de ses bouts se trouve un crochet au moyen duquel on la suspend ; on s'en sert surtout dans les incendies pour descendre de l'étage supérieure d'une maison, quand les étages inférieurs sont déjà devenus la proie des flammes.— *Échelle*, en géographie et en architecture, est la ligne que l'on voit au bas des cartes et des plans, et qui est destinée à fixer la proportion qui existe en étendue entre les objets figurés et les objets réels, c'est pour cela qu'on l'appelle *échelle de proportions*. — Le supplice de l'*échelle* est le même que celui du gibet : on l'appelait ainsi parce que le condamné était étendu et lié sur une échelle. — *L'échelle* était aussi un signe de haute justice où les criminels étaient fustigés et livrés à l'exposition publique. Il y avait beaucoup de ces échelles dans Paris, et l'évêque avait la sienne dans la rue qui porte ce nom. — On entend par *échelons* les morceaux de bois placés horizontalement et parallèlement entre eux, sur lesquels on place les pieds comme sur les degrés d'un escalier. Au figuré, on dit qu'un corps de troupes est *échelonné*, pour dire qu'il est distribué en rangs parallèles.

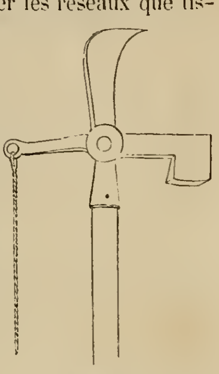
Échelle musicale. On appelle ainsi la succession de notes de la gamme *diatonique*, considérées sous le rapport de leur position graduelle et comme bases d'un système musical. C'est dans ce sens qu'on dit l'*échelle des Grecs*.—Dans le système moderne, il y a 2 *échelles diatoniques :* celle du mode majeur et celle du mode mineur. La gamme majeure qui constitue la 1re échelle, se compose de 5 tons et 2 demi-tons. La gamme mineure, ou échelle du mode mineur, est composée de 4 tons et 4 demi-tons. D'après ces données, il est évident que la somme des tons est équivalente dans les 2 gammes, qu'elle est dans toutes les 2 égale à 6 tons ou 12 demi-tons.

Échelles du Levant. On désigne sous cette dénomination générique les ports de la Méditerranée situés au-delà de l'île de Malte, soit en Europe, soit en Afrique et en Asie. Les îles de l'Archipel grec, les ports de la Morée et ceux qui sont situés sur la côte de Syrie, doivent être compris parmi les *échelles*, aussi bien que Smyrne, Constantinople, Alep, le Caire et Alexandrie. Après la décadence de Venise et de Gênes, la France faisait presque tout le commerce du Levant, et c'est à ce monopole que Marseille a dû sa richesse et

son importance. Les Anglais, par la possession de Malte et leur protectorat sur les îles Ioniennes, ont enlevé à la France une part de ses immenses profits. Cette perte peut devenir insensible et même être complétement compensée par la colonisation de l'Algérie. — Quand on dit d'un navire venant de Constantinople, par exemple, qu'il a *fait échelle* à Smyrne, à Alep, etc., cela signifie qu'il s'est *arrêté* dans un de ses ports.

Échelon, Échelonner (v. *Echelle*).

Échenillage, *destruction des chenilles*. Ce mot exprime, en horticulture, une opération qui consiste à enlever les réseaux que tissent les chenilles écloses dans l'année, et qu'elles tendent sur les branches des arbres pour s'en faire un abri contre les rigueurs de la mauvaise saison. Les ravages causés par ces insectes destructeurs sont incalculables : on s'en étonnera moins si l'on considère qu'une seule chenille peut en engendrer à plusieurs centaines de mille pendant l'intervalle d'un hiver à l'autre, et que chacun de ces animaux est d'une telle voracité, que dans les 7 ou 8 derniers jours qui précèdent sa transformation, il consomme une quantité de feuilles dont le poids est plus que double du sien. Les arbres qui ornent nos jardins, nos promenades publiques, nos avenues des grandes routes, nos vergers, ou les haies de nos enclos, sont ceux sur lesquels les chenilles se plaisent à vivre. L'époque la plus propice pour l'*échenillage* est le dernier quartier d'hiver, pendant une journée froide ou brumeuse. L'importance de l'*échenillage* est telle, que de tout temps les législateurs s'en sont spécialement occupés. Bien des fois, au moyen âge, les chenilles ont été excommuniées et condamnées au feu, comme *malfaisantes et damnables*; mais l'arrêt qui leur fut, selon un ancien auteur, signifié par un clerc n'effraya pas ces opiniâtres animaux, et la reproduction et ses ravages allèrent toujours croissant. La loi du 26 ventôse an IV régit encore aujourd'hui cette matière; et l'article 47 du Code pénal prononce une amende de 1 franc à 5 francs inclusivement, contre tout individu qui aurait négligé d'écheniller ou faire écheniller les arbres de son héritage.


Échenilloir.

Échevins. Ce mot, suivant l'étymologie la plus accréditée, signifie *juge, homme savant*. La véritable origine de cette magistrature, ou pour mieux dire de cette institution, ne remonte pas au-delà du

règne de Charlemagne, bien qu'avant lui on trouve des *scabins*. Les échevins furent établis par le prince pour rendre la justice dans les cours ou assemblées, qui se tenaient à des époques périodiques assez rapprochées. Dans les premiers temps de la monarchie, avant l'époque de cette création, les hommes libres, réunis par les soins et sous la présidence des comtes ou centuriers, discutaient et jugeaient toutes les affaires intéressant le district. Peu à peu on se dégoûta de ces assemblées, sans doute à cause du peu de liberté qui était laissée à ceux qui en faisaient partie; et du temps de Charlemagne il arrivait qu'on ne trouvait pas de juges pour expédier les affaires. Ce fut dans le but de remédier à cet abus que furent créés les échevins; ils constituèrent dès lors une magistrature permanente, spécialement assujettie à l'obligation de juger. On a longuement discuté pour savoir si ces magistrats étaient élus par le peuple, ou nommés par le roi. Les sentiments ont été partagés et le sont encore sur cette question. A l'appui de la dernière opinion, on a prétendu que le peuple ne devait avoir aucune part à la nomination des échevins, puisque les commissaires du roi pouvaient à leur gré les destituer et les remplacer. Mais d'un autre côté on sait que les magistrats étaient proposés au peuple dans les assemblées, et aucun fait ne constate qu'ils lui fussent imposés. De plus les échevins n'eurent que des fonctions temporaires, et les magistratures de nomination royale étaient ordinairement des places à vie, et souvent héréditaires. Mais la meilleure raison en faveur de l'élection par le peuple est celle-ci : vers la fin de la 2e race de nos rois, les échevins furent remplacés dans presque toute la France par des officiers appelés *baillis*, *prévôts*, nommés par les comtes, rendant la justice au nom et pour le compte de ces derniers. A Paris les échevins continuèrent leurs fonctions. Ils étaient au nombre de 4, et étaient remplacés annuellement par moitié le jour de la Saint-Roch, au scrutin secret dans l'assemblée du corps de ville et des notables bourgeois. Leurs fonctions ne duraient que 2 ans. Les rois leur avaient accordé de grands priviléges et des titres de noblesse. Il est donc assez probable que cette institution qui, quoique restreinte à la seule ville de Paris, avait conservé exactement les mêmes attributions que quand elle était générale, avait aussi conservé le même mode d'élection. Quoi qu'il en soit, les échevins qui ailleurs qu'à Paris étaient devenus conseillers municipaux, perdirent toutes leurs attributions par la loi de pluviôse an VIII. — Dans le midi de la France, les *échevins* étaient désignés par d'autres noms (v. *Communes*). — La dignité d'échevin ou le corps de ces magistrats s'appelait *échevinage*.

Échidné (histoire naturelle), genre d'animaux de la famille des *édentés*. Une seule espèce est bien connue ; on la nomme *échidné épineux*. Cet animal a la taille et la forme du hérisson ; son corps, tout ramassé, se termine par une queue très-courte et d'une seule venue ; son museau, dur, allongé, un peu conique, forme une espèce de tuyau par lequel sort une langue longue, ronde et très-extensible ; ses yeux, placés à la base du museau sont ronds ; ses pieds sont courts et divisés en cinq doigts. Le corps de l'*échidné* est muni en dessus de piquants coniques, fort longs, blancs à leur base et noirs à leur extrémité. Le dessous du corps est seulement garni de poils. On le trouve dans les haies, dans les buissons, à la Nouvelle-Orléans et à la terre de Diémen.


Échidné.

Échinades, îles de la mer Ionienne, situées à l'entrée du golfe de Corinthe, vis-à-vis de l'embouchure de l'Achéloüs et du promontoire Araxe, qui tiraient leur nom de la grande quantité de hérissons de mer qui s'y trouvaient. Ces îles sont au nombre de 9, savoir : Egialée, Coronis, Thyatire, Géceris, Dionysie, Cyrne, Chalcis, Pinare et Mystus. Quelques auteurs y joignent en outre les Taphiennes et les Téléboïdes.

Échine (d'un mot grec signifiant *hérisson*). En anatomie, ce nom a la même signification que les mots *rachis* et *colonne vertébrale*. L'échine est donc l'épine dorsale de tous les animaux dont le squelette est osseux ou cartilagineux. — D'échine on a formé le verbe *échiner*, qu'on emploie dans le style familier pour *tuer*, *assommer* (v. *Colonne*, *Dos* et *Vertèbres*).

Échiquier, nom que prend le damier lorsqu'il sert au jeu d'échecs. Il est divisé en cases de couleurs différentes et disposées alternativement l'une à la suite de l'autre (v. *Echecs*.) — C'est aussi, en termes de blason, un écu divisé en plusieurs carrés.

Échiquier de Normandie. C'était une cour souveraine, composée de magistrats et de délégués, pour juger les affaires les plus importantes. L'établissement de cette juridiction date du commencement du Xe siècle, et fut destiné, pour cette province seulement, à remplacer la juridiction des commissaires que les rois envoyaient avec une pleine autorité. En 1499, l'*échiquier*, qui ne s'assemblait qu'à certaines épo-

ques, fut rendu perpétuel, et en 1515 il fut remplacé par le parlement. On ne connaît pas la raison qui avait fait donner à cette juridiction le nom d'échiquier. Ducange a pensé que le nom d'*échiquier* pouvait venir du pavé de la salle où cette assemblée se tenait, et qui était fait en forme d'échiquier. — Il y avait également un *échiquier* à Alençon.

Échiquier (cour de l'), juridiction particulière à l'Angleterre, chargée d'administrer les revenus publics et de faire rentrer ce qui est dû au roi. Son origine remonte au règne de Henri Ier ou de Henri II; mais elle n'a été organisée telle qu'elle existe aujourd'hui que par Édouard Ier. Elle se divise en deux sections bien différentes, l'une administrative, l'autre judiciaire. Il est pourtant difficile d'établir entre ces deux sections des distinctions bien précises, attendu qu'on peut intenter indifféremment devant chacune d'elles le même genre d'actions. La section judiciaire s'est établie par suite de l'envahissement de la cour de l'échiquier sur celle des *plaids-communs*. La cour de l'échiquier, n'ayant d'abord qu'une juridiction administrative, se trouvait à l'étroit; elle voulut empiéter sur le champ judiciaire et se servit d'une fiction qui s'est transformée depuis en droit acquis. Le plaideur, qui appartient à la loi commune, peut porter son affaire devant la cour de l'échiquier, parce qu'il prétend que le défendeur, en lui causant un dommage, l'a rendu moins capable de payer le roi, dont il se suppose le fermier ou le débiteur; et jamais, dit-on, même aujourd'hui, on ne lui a contesté cette allégation. La section judiciaire se divise elle-même en section d'*équité* et section *de loi commune*. Autrefois, pour faire partie de cette cour, il fallait être baron. Quoique ce titre ne soit plus nécessaire aujourd'hui, les Anglais, qui tiennent aux anciens usages, et surtout aux titres aristocratiques, continuent toujours de traiter de barons les membres qui en font partie. — Les valeurs de circulation connues en Angleterre sous le nom de *billets de l'échiquier* répondent à ce qu'en France on appelle *bons du trésor*. C'est, à proprement parler, un effet à l'ordre du porteur créé et escompté par l'état qui le reçoit en paiement des impôts.

Écho, nymphe de la suite de Junon, qui, en amusant la déesse par son intarissable babil, favorisa plus d'une fois l'inconduite de Jupiter. Junon, s'étant aperçue de l'artifice d'Écho, la condamna à ne plus parler qu'on ne l'interrogeât, et à ne répondre que par quelques syllabes aux questions qu'on lui adressait. Cette nymphe, aimée du dieu Pan, devint elle-même éprise du beau Narcisse, qu'elle avait vu à la chasse. Mais ses poursuites ne lui ayant at-

tiré que des mépris, elle dessécha de dépit et finit par n'avoir plus que les os, qui même se changèrent en rocher; et alors elle ne fut plus qu'une voix. Il est évident que par cette fable les mythologues ont voulu donner l'emblème du phénomène physique de l'écho.

Écho. Lorsque l'air vibre et qu'il rencontre un obstacle, les ondes sonores sont renvoyées ou réfléchies par cet obstacle. Telle est la cause des *échos* qui ne sont que la répétition distincte des ondulations sonores réfléchies par un corps solide. Les édifices, les rochers, les vallées, souvent même les parois opposées des appartements ou des voûtes, satisfont à cette condition, et annoncent l'*écho* par le retentissement des pas ou par le renvoi des paroles de celui qui se trouve en présence de l'obstacle réflecteur. Pour qu'il y ait *écho*, il faut que l'obstacle soit perpendiculaire à la direction du son; et plus l'écho sera éloigné, plus on pourra prononcer de paroles avant que les premiers sons qui ont été frapper l'obstacle soient de retour et commencent sa réponse.— Le son parcourt 338 mètres par seconde, espace de temps pendant lequel on peut prononcer 8 ou 10 syllabes. Il faut donc être à une distance de 338 mètres au moins, pour qu'on entende distinctement les sons renvoyés par un écho. En effet, si dans une seconde le son parcourt 338 mètres, on finira de prononcer la 10e syllabe quand on entendra la 1re renvoyée. A une distance moindre il y aurait confusion, et l'écho serait inintelligible.— On a remarqué que l'écho redit plus de paroles la nuit que le jour, ce qui tient sans doute à la moindre élasticité de l'air plus froid, et qui ralentit par conséquent davantage la vitesse du son.— On a mis en pratique les théories connues pour donner à certaines constructions la faculté de répéter des sons; on n'y a jamais bien réussi. Les échos les plus singuliers qu'on observe dans certains édifices sont presque tous l'effet du hasard. Les *échos multiples*, produits par deux ou plusieurs surfaces réfléchissantes et opposées, sont ceux qui répètent plusieurs fois le même son. Il n'y a point d'écho en plaine ni sur mer; mais, dans les forêts, près des rochers et des montagnes, ils sont fréquents. Celui du parc de Woodstock en Angleterre, et celui de Simonetta en Italie, sont les plus remarquables. Ce dernier répète le même son 40 fois. En France, celui qui a le plus de réputation est l'écho de Verdun; il répète un son 12 fois. — En termes de musique, *écho* se dit d'une sorte de pièce ou d'air dans lequel, à l'imitation de l'écho, on répète de temps en temps un petit nombre de notes. — En termes de belles-lettres, on appelle *écho* une espèce de poésie dont le dernier mot ou les dernières syllabes forment en rime un sens qui répond à chaque vers. Nous citerons le sonnet suivant à

la gloire de Louis XIV, dans lequel on trouvera un exemple d'*acrostiche* en même temps qu'un *écho* :

	Écho :
Le bruit de ta grandeur, dont n'approche personne	sonne,
On sait le triste état où sont tes ennemis	mis;
Voudraient-ils s'élever, bien qu'ils soient terrassés	assez?
Ils connaîtront toujours ta victoire immortelle	telle.
Superbes alliés, vous suivrez les exemples	amples
D'Alger et du Génois, implorant d'un pardon	don.
En vain toute l'Europe oppose ses efforts	forts.
Bataillons sont forcés et villes entreprises	prises.
O que par tant d'exploits vous serez embellis	lys.
Votre gloire en tout lieu du combat de Marsaille	aille.
Rendant la ligue entière après tant de combats	bas.
Belge, tu marcheras pareil à la Savoie	vois.
On te voit tout tremblant sous un tel souverain	Rhin;
Nous te verrons aussi sous un roi si célèbre	Èbre.

Échoppe, vieux mot français qui paraît dériver de l'anglais *shop* qui signifie *boutique*, désigne une petite boutique où des marchands et des artisans débitent et travaillent. Autrefois, toutes les églises et les grandes maisons étaient flanquées d'innombrables échoppes appuyées aux murailles, construites en bois, enduites quelquefois de plâtre, avec un petit toit en appentis fait aussi de bois ou de toile cirée. De riches propriétaires et quelquefois même le gouvernement ne dédaignaient pas de spéculer sur ces frêles constructions et en faisaient une source de revenus en louant aux petits commerçants celles qui tapissaient alors toutes les faces des maisons et des monuments publics. Les plus importantes librairies se tinrent d'abord dans des échoppes; aujourd'hui, on ne voit plus d'échoppes que dans les quartiers les plus silencieux des villes, et elles sont le refuge des savetiers, des barbiers ou des marchands de menue mercerie. — Les graveurs appellent *échoppes* des espèces de burins qui, au lieu d'être pointus comme les burins ordinaires, ont la face plate ou arrondie.

Échouage, plage unie sur la côte, dans une anse où viennent s'arrêter, en touchant le fond sans danger, les navires de petite dimension. Les vaisseaux de guerre et les navires marchands fortement chargés n'arriveraient pas sans de grands périls à l'*échouage*. La plage étant toujours en pente, le bâtiment pencherait du côté de la mer et échouerait entraîné par le poids qui romprait l'équilibre.

Échouement. C'est le plus épouvantable sinistre qui puisse arriver en mer. Il y a *échouement* quand un navire touche un rocher, un écueil et s'arrête faute d'eau suffisante pour le retirer à flot. Le naufrage devient alors inévitable; le bâtiment se défonce instanta-

nément ou au bout de quelque temps, et malheur aux personnes qu'il renferme! la mer ou la faim les dévore si un navire hospitalier n'aperçoit leur détresse ou s'ils ne peuvent gagner une côte voisine sur des barques ou des radeaux faits avec les débris du naufrage. Ainsi périt la *Méduse*, le 2 juillet 1818, sur la côte d'Afrique. Ce bâtiment filait rapidement, par un bon vent, quand tout à coup, à 3 heures de l'après-midi, un horrible craquement se fit entendre; l'équipage et les passagers répondirent par un cri de désespoir. Le malheur était certain, mais il ne fut pas subit. Le navire resta debout sur le banc de sable qu'il avait malheureusement rencontré. La faim se fit bientôt sentir; on croyait toujours qu'un hasard amènerait dans ces parages un navire secourable. On vit passer au loin des voiles qui fuyaient, malgré les signaux. Enfin, on se décida à construire un grand radeau, où les places furent disputées comme on dispute un reste de vie contre un animal féroce. Ceux qui restèrent à bord furent trouvés morts de faim; les autres, après avoir été ballottés par les flots de la mer pendant plusieurs jours et avoir passé par toutes les angoisses du désespoir, furent enfin recueillis par un vaisseau, maigres et livides, semblables à des fantômes.— Les habitants de Dunkerque se rappelleront long-temps le triste sort du vaisseau anglais l'*Amphytrite*, qui disparut tout à coup au milieu des flots, en face de leur port, avec 150 femmes qu'il transportait à Botany-Bay, en l'année 1833.

Eckard (le fidèle). A ce nom se rattachent en Allemagne diverses légendes qui nous parlent d'un vieillard restant en sentinelle à la même place jusqu'au jour du dernier jugement, pour avertir les passants d'un danger qui les menace. Le *fidèle Eckard* a été confondu avec le premier des deux margraves de Misnie, qui ont porté le même nom; mais la légende relative au bon vieillard est plus ancienne que le règne d'Eckard Ier, qui fut investi, en 985, par Othon III, du margraviat de Misnie, et qui fut ensuite élu duc de Thuringe.

Eckmühl, petite ville de Bavière qui n'est devenue célèbre que par la bataille qui fut livrée sous ses murs, et que Napoléon gagna sur les Autrichiens, le 22 août 1809.

Eckmühl (prince d'), v. *Davoust*.

Éclair, éclat de lumière subit et presque sans durée que produisent les sillons lumineux formés par les masses d'électricité atmosphérique dans leurs déplacements, et précédant ordinairement le bruit de la foudre. Une raison qui paraît concluante et qui a engagé les physiciens à regarder les *éclairs* comme produits par l'électricité de l'atmosphère, c'est que dans leurs cabinets ils parviennent à imiter avec beaucoup de ressemblance le bruit de la

foudre, l'éclair qui l'accompagne, et les effets qu'elle peut produire. Suivant eux, un éclair est une étincelle électrique à grandes dimensions. — Lorsque la foudre éclate en même temps que l'éclair brille, c'est un indice que le phénomène vient de se passer non loin du lieu où on se trouve. La lumière traverse l'espace avec une vitesse presque inappréciable, puisqu'elle n'emploie, pour arriver du soleil sur la terre, que 8 minutes. Le son au contraire emploie 1 seconde à traverser un espace de 338 mètres (environ 1 tiers de kilomètre). Que la foudre éclate par conséquent à 4 kilomètres de l'observateur, ce ne sera que 13 secondes après qu'il aura vu briller l'*éclair* que le tonnerre se fera entendre à son oreille. — Il y a des coups de tonnerre qui ne sont ni accompagnés ni suivis d'*éclairs;* et l'on suppose que cela tient à ce qu'il se trouve entre le lieu où éclate le tonnerre un nuage assez opaque pour dérober au spectateur la lumière de l'*éclair*. — Quant à ce qu'on appelle *éclairs de chaleur*, on les attribue à une sorte de phosphorescence produite par des nuages isolés et fortement chargés d'électrité (v. *Foudre* et *Électricité*). — Au figuré, ce mot signifie ce qui n'a qu'une durée courte, mais brillante. — *Eclair* est encore un terme de chimie, qui exprime la lumière éblouissante du bouton d'or et d'argent resté sur la coupelle.

Éclairage, illumination journalière des appartements et des rues. L'éclairage public et particulier a fait de grands progrès depuis le commencement de ce siècle. On n'avait guère, avant cette époque, que trois moyens de s'éclairer : 1° les bougies de cire, pour les riches; 2° les chandelles de suif, pour les fortunes moyennes, ainsi que pour les établissements publics, comme théâtres, salles de concert, etc. ; (de là à la Comédie-Française l'emploi de *moucheur de chandelles* qui n'était pas l'un des moins importants de la troupe comique, et que le titulaire exerçait dans l'intervalle des entr'actes); 3° pour les pauvres, une huile puante ou des graisses mal préparées, qui répandaient une odeur insupportable. La chimie moderne a réussi, au moyen de l'acide sulfurique, à désinfecter l'huile et à la faire ainsi servir à l'éclairage des appartements. Cette découverte amena un changement total dans le système d'éclairage intérieur. On fit des lampes plus ou moins élégantes, répandant une lumière plus intense; et dès lors les maisons des plus simples particuliers, les boutiques des marchands, les escaliers et les vestibules purent être éclairés aussi bien que l'étaient jadis les salons des grands seigneurs. Plus tard, on profita du gaz hydrogène carboné que contient le charbon de terre et qu'on en peut séparer par la chaleur, pour produire cette vive lumière qu'on admire au-

jourd'hui dans nos théâtres, dans nos magasins, dans les moindres boutiques, comme sur nos quais, nos places, dans nos rues et sur nos boulevards. Enfin, il importait d'avoir une lumière à l'aide de laquelle on pût aller facilement d'un endroit à un autre en traversant des milieux obscurs, qu'on pût allumer et éteindre à l'instant même. Les bougies, toujours si coûteuses, et les chandelles de suif, toujours si sales, étaient les seuls moyens que l'on possédât; quand M. Chevreul, en travaillant sur les corps gras, remarqua que les graisses sont en général composées, en diverses proportions, de deux substances : l'une liquide, l'autre solide à la température ordinaire. Il observa que celle-ci, qu'il appela *stéarine*, c'est-à-dire principe du suif, est blanche, dure, sèche, friable et pulvérulente, et qu'elle se sépare très-facilement de la graisse liquide ou substance huileuse, qu'il nomma *oléine*. En développant cette observation, il démontra qu'il suffit d'opérer dans les graisses ordinaires la séparation des 2 substances et de faire prendre la *stéarine* pour en confectionner des bougies beaucoup moins chères que les bougies de cire et qui en ont presque toutes les qualités. Elles sont en effet aussi dures, plus blanches, n'ont par elles-mêmes aucune odeur, brûlent sans fumée et sans avoir besoin d'être mouchées. Si, dans le transport rapide, on laisse tomber sur un meuble, sur une étoffe, quelque goutte de stéarine fondue, il suffit, pour réparer cet accident, de gratter un peu cette tache quand la stéarine est bien refroidie; elle se met en poussière, on brosse et il n'y paraît plus.

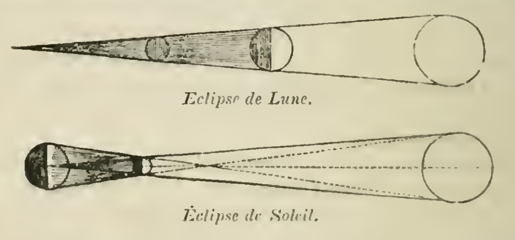
Éclaireur. On appelle *éclaireurs* d'une armée les cavaliers qui marchent en avant pour reconnaître les lieux et s'assurer de l'approche de l'ennemi. Nos cavaliers d'Afrique rendent ainsi de grands services à notre armée et se distinguent par une bravoure et une habileté remarquables.

Éclat, fragment enlevé violemment d'un corps et lancé avec force. Le bois, les pierres, le fer, etc., brisés par une force quelconque, produisent souvent des éclats dangereux. La chaudière d'un bateau à vapeur qui *éclate* fait quelquefois plus de victimes que les fureurs de la mer. Les *éclats* de la bombe sont à la guerre les agents de destruction les plus formidables. — Par analogie, on appelle *éclat* tout ce qui frappe vivement la vue. On dit : l'*éclat* du soleil, l'*éclat* des fleurs, etc. Au *figuré*, on dit encore une action d'*éclat*; les *éclats* de la colère; rire aux *éclats*.

Éclectisme (d'un mot grec signifiant *choisir*). Un ancien avait dit : Il n'y a si grande absurdité qui n'ait été enseignée par quelqu'un des philosophes. D'autres retournèrent la pensée et dirent : Il n'y a pas de vérité qui n'ait été trouvée et enseignée par quelque

philosophe ; et cette dernière façon de raisonner a produit l'*éclectisme* ou *choix* des opinions. Selon les éclectiques, toute vérité, à peu près, a été émise par la philosophie prise dans son ensemble : de quoi s'agit-il donc aujourd'hui? de faire un choix, et d'extraire des opinions de chacun des philosophes ce qu'elles ont de bon et de vrai. Quand on aura fait ce choix sur toutes les questions philosophiques on aura une philosophie *éclectique*. — Il n'y a qu'une difficulté à opposer à ce système : c'est qu'il lui est impossible de déterminer une règle à l'aide de laquelle on doive opérer ce choix. Or, sans ce *criterium* indispensable, l'*éclectisme* se fera par chacun d'une manière différente; et alors que devient le système? — Le philosophe Potamon, qui florissait à une époque où la philosophie grecque était livrée aux disputes des rhéteurs et des sophistes, où l'on se faisait un jeu de soutenir indifféremment le *pour* et le *contre*, passe pour l'inventeur de l'*éclectisme*, qu'il imagina pour tirer la philosophie du chaos où elle menaçait de s'engloutir. Il fonda à cet effet, sous le règne de Ptolémée, à Alexandrie, l'école *éclectique* ou *choisissante*. Comme tant d'autres idées anciennes, celle-ci a été reproduite dans les temps modernes ; et nous avons aujourd'hui non-seulement la *philosophie éclectique*, mais encore la *médecine éclectique*, la *littérature éclectique*, etc.

Éclipse (d'un mot grec signifiant *manquer*), phénomène astronomique occasionné par l'interposition d'un corps opaque entre notre



Eclipse de Lune.

Éclipse de Soleil.

œil et un corps céleste qui envoie des rayons de lumière, d'où résulte la disparition momentanée de cet astre en tout ou en partie.— Rien de mieux connu aujourd'hui que ce phénomène, dont l'explication tourmenta long-temps les philosophes de l'antiquité, qui fit la terreur de quelques nations anciennes, et qui encore de nos jours effraie des peuplades qui n'en comprennent pas la cause. Parmi les philosophes, les uns avaient imaginé que le soleil et la lune étaient brillants d'un côté, noirs de l'autre, et que l'éclipse provenait de ce qu'ils tournaient vers nous leur face obscure. Les autres pen-

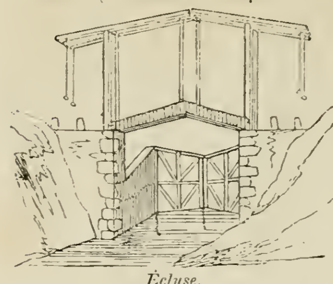
saient que les astres s'allumaient et s'éteignaient suivant certaines circonstances qui revenaient périodiquement. Toutes ces explications, fondées sur l'ignorance des véritables lois de l'univers, sont reconnues depuis long-temps comme complétement fausses; et déjà, chez les Grecs, Anaxagore et, chez les Romains, Sulpitius expliquaient et prédisaient même les éclipses. — On distingue les corps célestes en 2 classes, sous le rapport de la nature de leur lumière : les uns sont des corps opaques éclairés par le soleil, comme la terre, la lune, les planètes et leurs satellites; les autres sont des corps lumineux par eux-mêmes, comme le soleil et les étoiles fixes. La terre, étant un corps opaque éclairé par le soleil, projette derrière elle une ombre dans l'espace.— Quand la lune, qui tourne autour de la terre, traverse cette ombre, elle ne reçoit plus la lumière du soleil et disparaît pendant tout le temps qu'elle y demeure. Il y a alors *éclipse de lune*. — L'*éclipse totale* a lieu lorsque la lune plonge entièrement dans l'ombre; elle est appelée *partielle* lorsque la lune n'entre qu'en partie dans l'ombre.— Les *éclipses de soleil* sont causées par l'interposition de la lune entre la terre et le soleil; on les distingue en *éclipses totales*, *partielles* et *annulaires*.— Les éclipses de lune sont plus fréquentes que celles de soleil, par la raison que quand la lune est éclipsée elle perd réellement sa lumière, et que l'éclipse est alors aperçue de tout l'hémisphère tourné vers la lune. Au contraire, si c'est le soleil qui paraît éclipsé, il ne perd rien de sa lumière; c'est la lune seule qui nous en dérobe l'éclat. Or, cette dernière étant beaucoup plus petite que la terre, son ombre n'est qu'une tache qui ne couvre qu'une partie de l'hémisphère éclairé. La lune fait alors à peu près l'effet que produisent souvent les nuages qui nous dérobent la vue du soleil, tandis qu'à quelques pas on voit les édifices parfaitement éclairés.

Écliptique (même étymologie que le mot précédent), C'était, dans l'ancienne astronomie, la ligne que semble parcourir le soleil au milieu du *zodiaque* (v.); c'est aujourd'hui le cercle que décrit la terre dans son mouvement annuel autour du soleil.— Le nom d'*écliptique* vient de ce que les éclipses n'ont lieu que lorsque le soleil, la lune ou la terre se trouvent dans le plan de ce cercle.

Éclisse. En chirurgie, on appelle ainsi une pièce de bois, plate, étroite, mince, dont on se sert pour fixer les fractures des os. Les dimensions en varient selon la grosseur et la largeur du membre pour lequel elle est employée. On place toujours au moins 2 éclisses à chaque fracture. On les adapte au moyen de petits coussins remplis de paille de seigle brisée; et c'est par des bandes de toile

qu'elles sont assujetties. Il est prudent de choisir, pour faire de bonnes *éclisses*, un bois bien sec, franc et sans défauts.

Écluse (d'un mot latin signifiant *exclure*), ouvrage en bois, pierre ou terre, etc., qu'on pratique dans une rivière, un canal, ou sur les bords de la mer, pour maintenir les eaux et retenir leur niveau à une hauteur déterminée, de manière à pouvoir les laisser couler à volonté au moyen de portes pratiquées à cet effet. Les écluses servent, par exemple, à maintenir les eaux dans un port qu'elles abandonneraient à la marée basse; elles permettent de maintenir constamment à flot les navires qui s'y trouvent; ou bien encore on les emploie pour préserver les terres des inondations qui pourraient amener de fortes avaries. Elles sont alors construites de telle façon, qu'elles se ferment spontanément quand la mer monte et qu'elles s'ouvrent lorsqu'elle se retire. C'est par ce moyen que les habitants des Pays-Bas ont conquis sur l'Océan des terrains d'une immense valeur. — A l'aide des écluses on peut franchir les plus hautes montagnes. Pour descendre d'une écluse dans une autre, on remplit d'eau l'écluse intermédiaire jusqu'au niveau supérieur; alors on introduit le bateau dans cette écluse, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit parvenu au niveau inférieur du canal. La même opération a lieu en sens inverse pour remonter. — Rien de plus curieux que de voir une barque escalader ainsi une montagne, ou descendre d'une hauteur dans une plaine, sans le secours d'aucun moteur apparent.— On ignore quand et par qui les écluses furent inventées; tout porte à croire que les anciens en ignoraient absolument l'usage. Les uns font honneur de cette invention aux Italiens, d'autres aux Hollandais, qui sont indubitablement les premiers peuples qui les aient perfectionnées. Un fait certain, c'est que cette invention, qui date de 1481 en Europe, était connue bien long-temps auparavant en Chine. — Les écluses sont fermées par des portes plates ou bombées, en charpente en France, en fer aux États-Unis et en Angleterre. On les ouvre à l'aide d'une mécanique très-simple. L'eau s'écoule au moyen de soupapes que l'on ouvre et ferme à volonté.


Écluse.

Écoles (de mots grec et latin ayant même signification). Ce nom s'applique aux institutions et aux bâtiments consacrés à un enseignement public. On dit l'*École de Médecine* pour désigner l'en-

semble des professeurs et des élèves qui la composent, y compris les études qui les occupent; et on dit de même l'*École de Médecine* pour désigner le local où se trouve établie cette institution. Mais on ne donne le nom d'école qu'à un établissement public : les enfants d'une même famille, quoique réunis pour faire leurs études en commun, ne composeraient pas une *école*, et le local où ils prendraient leurs leçons ne serait pas non plus appelé *école*.

Écoles (histoire des). Les peuples de l'antiquité eurent des écoles publiques pour la jeunesse; on y apprenait à lire et à écrire aux petits enfants, et plus tard on leur enseignait la grammaire, la poésie, la musique. On trouve des établissements de cette nature chez les Perses. les Grecs, les Romains et les Étrusques. Le peuple, à Rome, devait savoir lire, puisqu'on lui donnait connaissance de la loi des douze Tables par une exposition publique. — Les Romains, en étendant leurs conquêtes en Europe, y portèrent le flambeau des sciences et des arts. Ils établirent partout des écoles municipales pour répandre dans toutes les classes la connaissance de la langue latine. Celles de Lyon, de Trèves, d'York, jetèrent un vif éclat. Les Barbares détruisirent, aux IVe et Ve siècles, la plupart de ces écoles dans la Gaule, en Espagne, en Italie; et l'Europe fut sur le point de retomber dans la barbarie. Mais bientôt, à la place des anciens établissements, s'élevèrent les écoles dites *cathédrales* ou *épiscopales*, parce que chaque siége épiscopal avait la sienne; les monastères eurent également des écoles annexées à leurs couvents. Aussi l'enseignement devint religieux, et les sciences profanes ne furent professées que dans leurs rapports avec la théologie. Charlemagne, secondé par le savant *Alcuin* (v.), donna tous ses soins à la reconstitution des écoles détruites par les guerres qui avaient précédé son règne, et en fonda de nouvelles. Bientôt, grâce à lui, des écoles nombreuses s'établirent des rives du Danube et de l'Elbe à celles de la Seine et de la Somme. Une école, dite *palatine*, destinée à l'enseignement des fils et des filles de l'empereur, le suivait partout dans ses voyages. Paris eut ses écoles sous Charlemagne, dans les grandes abbayes de Ste-Geneviève et de St-Germain-des-Prés. Mais on sait qu'elles devinrent très-multipliées aux XIe et XIIe siècles. Alors florissaient, à Paris, les Lanfranc, les Anselme, les Champeaux, les Abélard. — Insensiblement le mot *école* fit place à celui de *collége* (v.) et ne fut conservé que pour les établissements d'instruction spéciale, tels que les *écoles de droit*, de *médecine*, etc., et les petites maisons d'éducation. Dans les villes, les maîtres et maîtresses d'école recevaient une rétribution de l'Université, et étaient sous son inspection. Dans les campagnes, ils dépendaient des

curés, et recevaient une rétribution des élèves. Tout changea de face avec la révolution de 1789. L'instruction publique, un instant arrêtée, reparut avec les écoles centrales. Puis le corps enseignant fut réorganisé sous le nom d'Université, et l'enseignement classé en 3 degrés : 1° *primaire*, qui se donne dans les écoles proprement dites; 2° *secondaire*, qui se donne dans les colléges royaux et communaux ; 3° *supérieur*, qui se donne dans les hautes écoles des académies universitaires (v. *Instruction publique*, *Académies, Colléges, Universités*, etc.) Dans les autres pays de l'Europe, l'organisation des écoles de tous degrés a également subi avec la suite des temps des modifications importantes.

Écoles normales. L'Allemagne est le premier pays qui ait reconnu la nécessité de former des instituteurs pour le peuple ; elle est riche en établissements et en institutions qui tendent à ce but. L'exemple donné par cette contrée a été imité plus ou moins complétement dans les divers pays où règne l'émulation de bien faire. La France s'en occupa au milieu même de la révolution. En 1794, la Convention nationale décréta l'organisation d'une *grande école normale* à Paris, et d'*écoles normales partielles* pour les départements. Napoléon ordonna, en 1808, la formation d'un pensionnat normal, à Paris, pour 300 jeunes gens de 17 à 21 ans, qui devaient être exempts de la conscription, sous la condition qu'ils resteraient pendant 10 ans dans le corps enseignant. Louis XVIII réduisit, en 1822, l'école normale à l'état d'*école préparatoire ;* mais elle a été rétablie en 1830, après la révolution de juillet. Ce fut aussi à cette époque seulement que les écoles normales pour l'instruction des instituteurs du peuple furent organisées et mises en activité.

Écoles chrétiennes. Ces écoles, où les enfants du peuple reçoivent gratuitement une instruction élémentaire, furent instituées par un chanoine de Reims. Les frères des écoles chrétiennes, appelés vulgairement *frères ignorantins* ou de *St-Yon*, formaient et forment encore aujourd'hui une congrégation de séculiers. Ils ne prononcent que des vœux simples, et il leur est défendu par leur règle d'enseigner autre chose que les principes de la religion et les premiers éléments des lettres. Malgré les services rendus aux classes pauvres par cette institution toute de charité, elle fut supprimée à la révolution. Depuis elle a été rétablie, et les frères *ignorantins*, ces maîtres pieux, habiles et modestes (qui acceptent par un admirable esprit d'humilité une dénomination assurément bien mensongère), ont fini par triompher même de l'esprit de parti, et font chaque jour, dans nos villes et nos campagnes, des progrès mérités.

École royale des beaux-arts. L'académie royale de peinture et

de sculpture de Paris et l'école des beaux-arts furent créées simultanément par une ordonnance de 1648. Cette double institution parut être le régime le mieux approprié à l'éducation des artistes, et presque toutes les académies des beaux-arts sont effectivement des établissements d'instruction en même temps que des sociétés savantes. L'enseignement s'y bornait à la peinture et à la sculpture. Les professeurs, au nombre de 12, avaient le titre d'*anciens*, parce qu'ils étaient de fait les plus avancés en âge et en exercice. Les recteurs, au nombre de 4, avaient le titre de *syndics*, et le directeur celui de *chef*. Ces statuts furent modifiés en quelques points par un règlement de 1664 : le titre de chef y fut changé en celui de *directeur;* les syndics furent qualifiés *recteurs*, et les anciens appelés *professeurs*. Ces dénominations subsistent encore. Le grand prix consistait originairement en une médaille d'or; quelques sujets seulement, sur la recommandation de l'académie, étaient envoyés à Rome, aux frais de l'état, pour y continuer leurs études. La fondation de l'académie de France à Rome, comme complément de l'école de Paris, ne date que de 1666. L'académie et l'école d'architecture furent établies en 1671. Détruites par la révolution, elles formèrent, en 1795, la *classe des beaux-arts* de l'Institut. L'école a reçu, en 1819, le nouveau règlement qui la régit aujourd'hui.

Écoles des arts et métiers. En 1810, on établit un conservatoire des arts et métiers, des cours publics et gratuits, non pour former des élèves dans la pratique des arts et métiers, mais pour les préparer à devenir des artistes habiles et instruits. — On a établi également, dans la ville de Châlons-sur-Marne, une école pratique des arts et métiers, où l'on instruit les élèves à l'exercice de plusieurs professions mécaniques, telles que l'ébénisterie, la menuiserie, les ouvrages de tour sur fer et sur bois, l'horlogerie, etc. Les différentes expositions des produits de l'industrie française ont déjà mis le public à même d'apprécier les avantages que l'on doit se promettre de cette institution.

Écoles (sciences et arts). Le mot *école* affecte, dans presque toutes les langues, un sens spécial; par exemple, on dit que tel savant, tel artiste *ont fait école,* ou qu'un publiciste a été élevé *à l'école* des Royer-Collard, des *B. Constant* (v.), ou encore qu'un philosophe suit les principes de l'*école éclectique*, etc. Très-souvent, en effet, ce mot *école* se prend dans le sens de *corps de doctrine*, ou pour indiquer le genre, le style, le faire, ou la manière propres aux maîtres qui enseignent ou qui ont enseigné dans un temps faisant époque pour l'histoire des sciences ou des arts. C'est ainsi qu'on dit l'*école d'Alexandrie*, pour désigner les doctrines enseignées dans les pre-

miers temps de notre ère par les philosophes grecs établis à Alexandrie en Égypte. Par la même raison on dit l'*école flamande* pour désigner le genre généralement adopté par les peintres flamands. C'est ainsi encore que l'on dit l'*école bolonaise*, *espagnole*, *française*, etc.—Pour les diverses espèces d'écoles spéciales non mentionnées ici (v. *Militaire* [école]. — *Polytechnique* [école]. — *Mines* [école des].— *Forestières* [écoles].— *Marine* [écoles de], etc., etc.).

Écolier, élève, étudiant. Ces trois mots, bien qu'ils ramènent la pensée à un point de départ commun, ne sont point synonymes. Aujourd'hui, le mot *écolier* ne s'applique plus qu'à l'enfant qui reçoit l'enseignement d'une école élémentaire ou primaire. L'*élève* est celui dont l'instruction est d'un degré plus élevé et qui étudie les *humanités* (v.); les colléges royaux et communaux n'ont que des *élèves* et point d'écoliers. Les jeunes gens qui fréquentent des écoles spéciales où ils sont *à domicile* sont aussi des *élèves*: *élève* de l'école Polytechnique, etc. *Élève* se dit encore de ceux qui étudient sous un maître un des arts libéraux; le Tentoret était *élève* du Titien; Gros avait été *élève* de David. — Le mot *étudiant* désigne exclusivement le jeune homme qui, après avoir terminé ses humanités ou études classiques, suit les cours d'une *faculté*, comme celles de droit, de médecine, etc., à l'effet d'obtenir le grade, soit de *licencié*, soit de *docteur*, en vertu duquel il pourra exercer plus tard la profession à laquelle il s'est voué.

Économe, celui ou celle qui a soin de la dépense d'une maison, celui qui régit un domaine, un établissement public, qui est nommé pour administrer les revenus d'un bénéfice vacant.

Économie (de deux mots grecs signifiant *maison* et *ordre*); ordre, règle dans la dépense; dans le ménage, connaissance des moyens par lesquels notre fortune se conserve ou s'augmente. — Aucune étude n'est plus utile, surtout aux femmes, que celle de l'*économie domestique*. — Il y a peu de préceptes généraux à donner sur cette science; mais on peut faire remarquer aux jeunes personnes comment certaines dépenses dirigées de manière à ne faire ni honneur, ni profit, ne laissent que des regrets; comment d'autres, faites sans esprit, sans intelligence, sont aussi inutiles que fantasques et ne produisent aucune satisfaction. Telle femme achète, par exemple, un meuble qui la séduit pour le moment; elle s'apercevra demain qu'il ne cadre pas avec le reste de son ameublement, et que c'est une dépense à refaire : telle autre est enchantée d'un bon marché qui s'offre à elle; elle ne verra qu'après l'achat que ce bon marché n'est qu'apparent; que la qualité ne vaut rien; qu'elle a été trompée par son impatience ou sa négligence. L'observation de ces

différences constitue une branche importante de l'*économie domestique;* elle explique, si vous y joignez l'art de s'aider soi-même et de tirer parti de ce qu'on sait faire, comment, avec des revenus et des besoins égaux, 2 femmes paraîtront, l'une fort à son aise, et l'autre dans un état voisin de l'indigence. La première entend l'*économie domestique;* la seconde ne s'en doute pas : ses vêtements, sa maison, la tenue de ses enfants, témoignent tristement de son ignorance

Économie animale. Terme vague dont on se sert pour désigner l'ordre et l'enchaînement des phénomènes qui s'observent dans les animaux, l'ensemble des lois qui régissent leur organisation.

Économie politique. On a donné le nom d'*économie politique* à la science qui traite des intérêts matériels de la société. Les nations subsistent toutes en vertu de lois naturelles dont les causes et les résultats se lient à des faits généraux; mais ces lois se modifient suivant le climat, la position géographique, et même selon la forme particulière du gouvernement. Il suit de là que la science de l'économie politique ne peut être une : elle a sans doute des principes d'une application générale; mais vouloir tracer un code uniforme pour tous les peuples, ce serait vouloir faire un habit pour toutes les tailles. Les anciens avaient peu d'idées sur ce sujet. Ce ne fut guère qu'à l'époque de la renaissance des lettres, en Italie, que les matières économiques entrèrent dans la circulation intellectuelle par le fait de l'admission aux charges publiques, dans les diverses républiques, d'hommes qui furent à la fois magistrats et négociants.— Sully, Colbert et le médecin Quesnay, sous Louis XV, firent quelques essais moins importants par leurs résultats que par la direction qu'ils imprimèrent aux méditations des hommes d'état. *Les recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, que publia, en 1786, l'Écossais Adam Smith, posèrent les premières bases un peu solides de l'économie politique. Depuis cette époque, plusieurs hommes d'un mérite éminent, parmi lesquels il faut placer J.-B. Say, ont, par leurs écrits, développé les théories de cette science importante. Tout ce qui démontre les rapports des lois, des travaux et des richesses avec le bonheur des populations est du ressort de l'économie politique. Produire et consommer constituent son centre d'action; mais autour de cette base s'agitent une infinité de spéculations secondaires, telles que les théories des capitaux et des fonds productifs, celles sur les emprunts, les monnaies, le crédit, les contributions, les colonies, la population, etc.

Économie rurale. On désigne, à proprement parler, sous ce nom la *science de l'agriculture.* Elle en comprend la pratique

raisonnée ainsi que les sciences et les arts qui ont rapport au système de culture le plus productif et le moins coûteux. Pendant long-temps les cultivateurs ne furent considérés que comme des hommes robustes, laborieux, peu intelligents et enchaînés par la routine à des travaux qui se renouvelaient chaque année avec les saisons. Les automates sont devenus des êtres logiques, dès le moment que l'agriculture a repris son rang parmi les sciences.— L'*agronomie* n'est pas la même chose que l'*économie rurale*. Celle-ci choisit les procédés, et fait les applications des diverses découvertes ; celle-là fait de la science pure et s'occupe plus particulièrement de la théorie. Le savant *agronome* observe les phénomènes de la production agricole, tente des essais, multiplie les expériences, sacrifie généreusement ses intérêts à l'avancement de la science, et trop souvent fournit au vulgaire de stupides arguments contre toute espèce d'amélioration en matière d'agriculture. L'*économie rurale* tire parti des découvertes de la science ; elle utilise les machines vivantes et les instruments perfectionnés, dirige les cultures avec calcul, administre enfin dans un intérêt plus direct, et se rend un compte mathématique des résultats.

Économistes. C'est là le nom que l'on donne à tous les hommes qui s'occupent d'économie politique ou d'économie industrielle. D'après cette définition, il est évident qu'il y a eu des *économistes* avant que l'économie fût une science ; en effet, on ne peut pas refuser cette qualification à Xénophon, l'auteur d'un *Traité des revenus d'Athènes*, pas plus qu'à Cicéron, qui, dans ses ouvrages sur la république et sur les lois, a émis des doctrines très-étendues sur l'*économie*.— On appelle toutefois plus spécialement *économistes*, des penseurs français du XVIIIe siècle, qui voulurent fonder une nouvelle théorie de la richesse et du gouvernement. Cette secte, en matérialisant toutes les idées, prépara les voies aux commotions brutales sous lesquelles périrent les choses mêmes qu'elle avait prétendu régulariser.

Écorce. La tige des végétaux se compose de 3 parties ; la plus extérieure s'appelle *écorce*. Elle est tantôt polie, tantôt raboteuse et gercée ; chez certains arbustes, elle se trouve garnie de poils ou d'épines. — L'*écorce* est à la fois un organe de conservation et de nutrition ; de *nutrition*, en ce qu'il contribue à l'absorption des matières nutritives et à l'élaboration de la sève ; de *conservation*, parce qu'il couvre le corps ligneux et protége son développement. Dans l'*écorce* on distingue 2 parties, l'une extérieure, et l'autre intérieure ; celle-ci prend aussi le nom de *liber*, parce qu'elle forme des lames que l'on peut séparer comme les feuillets d'un

livre. C'est entre l'*aubier* et le *liber* que coule le *cambium ;* ce suc, en s'épaississant, forme 2 couches, l'une de bois, l'autre d'écorce, et c'est ainsi que s'accroissent les végétaux. — L'écorce de quelques arbres jouit de certaines propriétés ; celle du chêne fournit le *tanin*, et c'est l'écorce d'un arbre du Pérou qui nous fournit le *quinquina,* employé avec succès dans le traitement de plusieurs maladies.

Écorchement. Ce fut l'un des principaux supplices inventés contre les chrétiens de la primitive église ; les victimes étaient entièrement dépouillées de leur peau par des moyens lents et plus ou moins ingénieux à produire des douleurs inouïes. Dans l'*écorchement* entrait l'enlèvement des ongles, l'opération la plus douloureuse, dit-on, qu'un être humain puisse endurer. Pour étancher le sang et cicatriser les blessures, quand le patient avait survécu, on se servait d'huile bouillante en forme de médicament. — Plus tard, quelques gouvernements rétablirent ces inventions infernales pour punir des rebelles ou venger des injures personnelles.

Écorcheurs. On appelle ainsi des troupes de bandits qu'au moyen âge des chefs de parti prenaient parfois à leurs gages. En 1437, lors de la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne leur seigneur, les Français pillèrent le Hainaut et reçurent le nom d'*écorcheurs*, parce qu'ils dépouillaient jusqu'à la chemise tous ceux qui tombaient dans leurs mains. Pendant la guerre de 100 ans entre la France et l'Angleterre, ces brigands augmentèrent rapidement leurs forces, et on les vit même former une armée de 100,000 hommes divisés en *écorcheurs* et en *retondeurs*, successivement au service de toutes les factions de cette époque désastreuse et alternativement aux ordres des puissants barons.— Xaintrailles et la Hire les employèrent aussi contre les ennemis de la France. L'expulsion des Anglais mit un terme aux excès des *écorcheurs,* sans toutefois les détruire. Ces pillards redoutables existèrent jusqu'au règne de Louis XII, où ils disparurent enfin.

Écossaises (langue et littérature). Trois idiomes sont usités en Écosse : le *gallique*, l'*écossais* et l'*anglais*. Le gallique ne s'écrit plus, et est parlé seulement par les montagnards ; l'écossais est employé par le bas peuple du plat pays, par quelques vieillards de nobles familles et dans la poésie nationale ; l'anglais se parle dans la classe distinguée, et l'on s'en sert uniquement dans les actes publics et dans les œuvres littéraires en prose. L'écossais, dialecte teutonique, mélangé de français et de gallique, est riche, pittoresque, harmonieux ; mais sa prononciation est nasale et fatigante. — L'Écosse, riche en noms illustres dans les diverses branches de

la littérature et des sciences, cite en poésie Jacques Ier, Douglas, Ramsay, Burns; en mathématiques et en physique, Gregory, Maclaurin, Simpson, Black, Hulton, Playfair; dans les arts pratiques, Watt, Rennié, Telford; en histoire, Robertson, Hume, Ferguson, Mackintosh; en philosophie et en critique, Reid, Adam Smith, Campbell, Kames, Blair, Stewart; dans les œuvres d'imagination, Smolett, Mackenzie, Thomson, Armstrong, Walter-Scott.

Écossaise (philosophie). L'école écossaise, qu'on décore aussi du titre ambitieux *du sens commun*, forme une des 4 écoles philosophiques : la *platonicienne*, l'*écossaise*, la *malebranchiste* et la *sensualiste*. Thomas Reid et Dugald-Stewart furent ses chefs les plus renommés; eux et leurs disciples ont rendu à la science philosophique, d'apres M. Joulfroy, l'éminent service « d'avoir ramené l'étude de l'esprit humain à celle des attributs et des phénomènes de l'esprit, la seule partie observable, et, par conséquent, connaissable de la réalité spirituelle, et d'avoir ainsi fixé l'objet de la science; d'avoir réduit les moyens de connaître les phénomènes de l'esprit à l'*observation* et à l'*induction*, et d'avoir ainsi fixé la méthode de la science et son *critérium;* d'avoir démêlé de l'objet même de cette science les vérités antérieures qu'elle présuppose, comme toute autre, d'avoir au moins tenté d'en donner la liste, et d'avoir ainsi reconnu avec plus de précision les véritables conditions de la science. »

Écosse, royaume d'Europe uni à l'Angleterre et au pays de Galles et formant la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, borné à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par la mer du Nord, à l'est par l'océan Germanique, au S.-E. par l'Angleterre, au sud par le golfe de Galway, au S.-O. par le canal du Nord. L'Écosse, avec les îles des Orcades et de Schetland, s'étend du 54e degré de latitude au 60° 12' et du 1° au 5° de longitude occidentale de Greenwich. Sa plus grande longueur est de 244 kilomètres; sa largeur varie de 147 à 70 et 63 kilomètres. Sa superficie totale s'élève à 5844 kilomètres carrés (18,944,000 acres anglais, dont 5,043,450 seulement sont cultivés). — Sa population s'élève à 2,218,000 âmes. — L'Écosse est divisée en 33 comtés : Berwick, Roxburgh, Selkirk, Dumfries, Kirkudbright, Wigton, Ayr, Renfrew, Lanark, Peebles, Haddington ou East-Lothian, Édimbourg ou Mid-Lothian, Linlithgow ou West-Lothian, Sterling, Dunbarton, Clackmannan, Kinross, Fife, Angus ou Forfar, Perth, Argyle, Kincardine, Aberdeen, Banff, Murray, Nairn, Inverness, Kinross, Sutherland, Caithness, Cromarty, Orkney et Bute, lesquels sont subdivisés en 910 paroisses. — La partie septentrionale, montagneuse et inculte,

se nomme *Haute-Écosse;* la partie méridionale, plate et fertile, *Basse-Écosse;* partout le climat est très-variable. Les montagnes assez élevées et incultes de la Haute-Écosse sont traversées par de riantes vallées. Sur quelques-unes de ces montagnes (dont la plus élevée, le mont Vevis, est à 1164 mètres au-dessus du niveau de la mer), croissent des herbages qui servent de nourriture à des troupeaux de brebis. Mais la plupart n'offrent d'autre végétation que celle des bruyères et des mousses; et presque partout dans ces contrées l'œil ne découvre que des montagnes de sable ou des rochers d'une hauteur prodigieuse : aussi quelque imposantes et pittoresques que soient les scènes qu'y présente la nature, elles lassent aisément l'admiration par leur uniformité. Les habitants laborieux de ces contrées font paître sur les montagnes leurs troupeaux de bœufs et de brebis; et savent, par une infatigable et habile industrie, rendre aussi profitable que possible



Berger écossais.

un sol naturellement ingrat. C'est dans ces contrées que se sont réfugiés les vieux souvenirs de la nationalité écossaise; c'est là qu'on retrouve encore le costume national si pittoresque et les mœurs franches et simples dont Walter-Scott nous a laissé de si touchantes et de si admirables descriptions. — Les principaux fleuves sont : le Tweed, le Forth, le Tay, la Clyde, la Spey, la Ness.— On y rencontre plusieurs lacs magnifiques, entre autres : Lomond, Leven, Naver, Aw, Tay, Ness, Shin, Lochay.— Leith et Inverness sont deux beaux ports militaires. — De nombreux canaux parcourent tout le pays; le canal Calédonien, qui réunit les deux mers à l'est et à l'ouest de l'Écosse, est le plus remarquable.— Les chemins de fer de Kilmarnock à Troon, de Berwick à Glasgow et ceux de plusieurs fonderies et houillères donnent

une très-grande activité au commerce de l'Écosse, où se fabriquent avec une supériorité marquée des tissus de fil, de coton, de laine, de soie, ainsi que des objets en fer et en acier.— Le sol de l'Écosse renferme du plomb, du fer, du mercure, du cuivre, du charbon de terre, de la chaux, de l'ardoise, quelques carrières de marbre et de granit, des saphirs, des topazes, des rubis, des émeraudes, des grenats, des améthystes, etc. On y trouve aussi des sources ferrugineuses, salines et sulfureuses. Le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, les pommes de terre, etc., donnent de riches récoltes; enfin les animaux les plus communs dans ce pays sont : le renard, le blaireau, la loutre, le chat sauvage, le cerf, le chevreuil, le lièvre, le lapin, etc.; les bœufs et les moutons y sont fort petits. Parmi les oiseaux, à part ceux dits aquatiques, on trouve le faisan, la bécasse, la gélinotte, etc. — La religion *presbytérienne*, déclarée en 1676 religion de l'état par un acte du parlement, a été confirmée dans ce privilége lors de la réunion à l'Angleterre. — L'Écosse, originairement habitée par les Pictes et les Scots, reçut son nom de ces derniers, originaires d'Irlande, lorsqu'après des luttes constantes et courageuses contre la domination romaine ils régnèrent seuls sur la Calédonie. Le roi Édouard Ier entreprit la conquête de l'Écosse, dont les rois se trouvaient sous le vasselage de l'Angleterre; il y parvint à grand'peine par le supplice du fameux Wallace; mais Bruce, descendant d'une ancienne famille souveraine d'Écosse, reconquit l'indépendance de sa patrie et obtint la couronne. — Sa postérité mâle s'étant éteinte en 1371, les Stuarts montèrent sur le trône. Jacques Ier essaya de lutter contre la licence de la noblesse et fut assassiné en 1437.— Jacques II, son fils, continua avec quelque succès l'œuvre de son père. — Les factions firent tomber du trône Jacques III. —Sous le règne de Jacques IV, son mariage avec Marguerite, fille de Henri VII, roi d'Angleterre, préluda à la réunion des deux pays.— La guerre civile fut rallumée par la réforme religieuse sous Jacques V, qui laissa le sceptre (1542) à sa fille Marie Stuart, alors en France, où elle était fiancée au dauphin, depuis François II. En 1560 elle vint faire cesser la régence pénible de sa mère; ses efforts pour extirper le protestantisme, dès lors tout-puissant, causèrent sa ruine. Chassée d'Écosse, elle fut décapitée en Angleterre en 1587.— Jacques VI, appelé à succéder à Élisabeth en 1603, réunit sur sa tête les deux couronnes. A partir de cette époque jusqu'en 1707, époque à laquelle l'Écosse fut définitivement réunie à l'Angleterre, son histoire se mêle intimement à celle de ce dernier royaume à travers les règnes orageux et néfastes des rois Charles Ier, Charles II, Jacques II et Guillaume III, et au

milieu des guerres incessantes des presbytériens et des jacobites.

Écosse (Nouvelle-) ou *Acadie*, péninsule de l'Amérique du Nord située à l'ouest du Nouveau-Brunswick, entre les 43° 30' et 45° 54' de latitude nord et les 63° 10' et 68° 30' de longitude ouest. Elle compte environ 392 kilomètres de longueur et 96 de largeur.— Deux saisons y règnent exclusivement : un été brûlant et un hiver rigoureux.— Son sol, coupé par des lacs considérables et des rivières nombreuses, est pauvre en moissons et en récoltes.— Le principal commerce du pays consiste dans la pêche, la potasse, le goudron et les bois de charpente.— La population s'élève à près de 160,000 habitants.— Découverte en 1497 par Sébastien Cabot, cette colonie appartint successivement à la France et à l'Angleterre, qui en demeura maîtresse par le traité d'Utrecht. Divisée en 9 comtés : Annapolis, Halifax, Cumberland, Hants, Lunebourg, Sherburn, Sidney, les comtés du Roi et de la Reine, cette province a pour chef-lieu *Halifax*, et est régie par un gouverneur-général, un conseil de 12 notables et une assemblée élective de 40 membres.

Écosse (fil d'). Le lin et le chanvre sont cultivés avec soin dans cette partie des royaumes-unis connue sous le nom d'Écosse, et le fil qu'on y fabrique jouit d'une grande réputation. On en confectionne de la toile très-fine ainsi que des bas et des gants qui sont plus solides que ceux faits avec du fil de coton, sans leur être inférieurs en beauté. On emploie aussi le fil d'Écosse pour la couture.

Écot, signifie la part d'une dépense faite dans une auberge ou tout autre établissement de ce genre et supportée par chacun. Ce mot a changé de signification. On l'entendait autrefois d'un repas, d'un festin ; témoin ces vers d'un poète en parlant d'une fête donnée par Monsieur, frère de Louis XIV :

> La princesse de Monaco
> Était aussi du bel *éco*
> Dont je rogne un T pour la rime,
> Que je rends ainsi légitime.

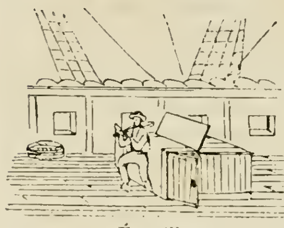
— En termes d'*eaux* et *forêts*, on appelle *écot* de grosses branches dépouillées de leurs rameaux. C'est aussi un terme de blason signifiant quelques restes de branches rompues.

Écouen, village et château à 16 kilomètres nord de Paris, dans le département de Seine-et-Oise.— Écouen n'a de célébrité que par le décret de Napoléon, après la bataille d'Austerlitz, qui désigne ce village comme chef-lieu des maisons d'éducation où seront élevées aux frais de l'État les sœurs, les filles et les nièces des membres de la Légion-d'Honneur sous l'habile direction de madame Campan. Ses succursales étaient à Paris, à St-Denis, aux Loges et aux Bar-

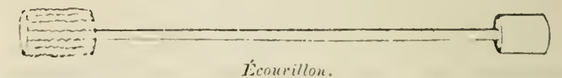
beaux.— Le château d'Écouen, d'une architecture fort remarquable, appartint à la maison de Montmorency et à celle de Condé. Plusieurs rois de France y séjournèrent; quelques édits y furent signés par François Ier et par Henri II, entre autres l'édit de juin 1559, qui prononce la mort contre les luthériens.

Écoutes (marine), gros cordages fixés aux coins inférieurs des voiles et qui servent à les border lorsqu'on les dispose pour bien recevoir le vent. Les *armures* sont aussi placées aux extrémités inférieures des basses voiles, mais elles sont toujours du côté d'où vient le vent, tandis que les *écoutes* sont sous le vent. — On distingue les *écoutes* des huniers, des perroquets, des cataquois, en *écoutes* du vent et *écoutes* sous le vent.— Naviguer l'*écoute à la main*, c'est lorsqu'on navigue par un gros temps, dans une petite embarcation, tenir l'écoute constamment pour larguer ou la laisser filer au besoin.

Écoutilles. On donne ce nom à des ouvertures, le plus souvent carrées, pratiquées sur tout le pont d'un navire et qui servent de communication entre la cale et le pont supérieur. Elles correspondent les unes aux autres et facilitent ainsi le chargement et le déchargement. Sur les grands navires, on distingue les *grandes écoutilles*, l'*écoutille de devant* et celle *de derrière*. Lorsque le temps est mauvais, on ferme les écoutilles pour empêcher la pluie ou l'eau de la mer de pénétrer dans l'intérieur du vaisseau.


Écoutille.

Écouvillon (artillerie), brosse cylindrique fixée à l'extrémité d'un manche ou *hampe*, et destinée à nettoyer l'intérieur ou âme d'une pièce de canon lorsqu'elle a tiré. La hampe de l'écouvillon des pièces de campagne porte à l'extrémité opposée le *refouloir*, qui sert à refouler ou bourrer la cartouche à boulet ou à balles introduite dans la pièce.—L'*écouvillon* des pièces de marine est fait de peau de mouton ayant sa laine; il est indépendant du refouloir, placé sur une autre hampe.


Écouvillon.

Écrevisse (d'un mot grec signifiant *crabe*). Nous laissons aux savants le soin et la peine de définir les 100 espèces de ce crustacé, ne voulant parler ici que de l'écrevisse commune que l'on trouve

dans les ruisseaux et les rivières. Ses pinces antérieures sont chagrinées et finement dentelées; son museau a une dent de chaque côté et deux à sa base; les bouts latéraux des segments de sa queue longue et pesante forment un angle aigu. Elle est d'une couleur verdâtre et devient rouge par la cuisson. Chaque année, vers la fin du printemps, elle se dépouille de son test calcaire et elle est alors tout à fait molle. L'écrevisse marche difficilement à terre et nage à reculons avec assez de rapidité. — Elle jouit d'une propriété remarquable et qui consiste en ce que ses antennes et ses pattes sont susceptibles de se régénérer lorsqu'elles ont été mutilées. Il paraît que les écrevisses vivent environ 20 ans; elles continuent à s'accroître pendant toute leur vie. Elles se nourrissent de larves d'insectes, de petits mollusques, de petits poissons et de toutes les matières animales en putréfaction qui peuvent se rencontrer dans les eaux qu'elles habitent. Elles se nichent particulièrement sous les pierres et dans les trous des berges, y demeurent en embuscade, attendant leur proie, et y passent l'hiver dans une sorte d'hibernation. On pêche les écrevisses soit en les cherchant dans les trous où elles se blottissent, soit en les attirant pendant la nuit par la lueur des torches; on se sert aussi de filets garnis de lambeaux de chair corrompue. On préfère celles qui vivent dans les eaux courantes; celles de Nancy, Beauvais, Nogent-le-Rotrou, etc., sont particulièrement estimées des gourmets. — L'écrevisse est un mets très-recherché et nourrissant, mais qui est loin d'avoir les propriétés singulièrement remarquables qu'on lui attribuait autrefois.

Écriteau, morceau de bois ou de carton recouvert d'un papier sur lequel on écrit en gros caractères un avis au public. Suspendu sous les fenêtres ou au-dessus de la porte d'une maison, l'*écriteau* annonce, ou que cette maison est à vendre, ou qu'il y a des appartements, chambres, greniers ou caves à louer. — Autrefois les *écriteaux* servaient dans l'exécution des arrêts criminels. Aujourd'hui encore on en suspend au poteau où l'on attache les individus condamnés à l'exposition publique. Les Juifs placèrent au haut de la croix du Christ les lettres I. N. R. I., initiales des mots *Jesus Nazareus Rex Judæorum* (Jésus de Nazareth, roi des Juifs); c'était un *écriteau*. — Les annales dramatiques fournissent l'exemple d'une étrange espèce d'*écriteaux :* au commencement du XVIIIe siècle, les théâtres privilégiés de Paris ayant fait interdire la parole et le chant aux acteurs des spectacles de la *foire St-Germain*, ceux-ci imaginèrent d'écrire leurs rôles et leurs couplets sur de longs *écriteaux* qu'ils déroulaient aux yeux du public pour lui expliquer la pantomime qu'ils ne pouvaient traduire de vive voix. De nos jours encore, dans

les pièces dites *pantomimes*, quand l'auteur n'est pas parfaitement sûr de la mimique des acteurs, il a recours à un bel *écriteau* en forme de drapeau blanc, le plus souvent, et qui explique au spectateur ce que la situation est censée avoir de pathétique.

Écriture (d'un mot latin ayant même signification), art de représenter à l'esprit par des signes convenus les idées qu'y réveillent d'ordinaire les sons du langage parlé. Un poète du XVIIe siècle, Brébeuf, a très-heureusement défini l'écriture dans ces 4 vers admirés et imités par le grand Corneille.

C'est d'elle (*la Phénicie*) que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Dans l'enfance des sociétés, lorsque les hommes à demi sauvages n'avaient encore qu'une langue formée de quelques sons grossiers, l'*écriture* consistait à rendre, au moyen d'images, les choses qu'ils voulaient exprimer. C'est ce qu'on appelle l'*écriture hiéroglyphique* ou *symbolique*. Les Espagnols la trouvèrent établie au Mexique. A l'aide de dessins grossiers, les habitants de cet empire relataient par ordre la série des événements de leur histoire. Déjà de grands progrès les avaient conduits jusqu'aux symboles : une maison avec une marque particulière représentait une ville conquise; des têtes d'hommes ornées d'emblèmes signifiaient les chefs des peuples. De nos jours les sauvages de l'Amérique, quand ils veulent annoncer leur départ pour la chasse, tracent grossièrement sur l'écorce des figures d'hommes armés du *tomahauck*. — De ces peintures informes qui exigeaient beaucoup de temps et un trop large cadre, on passa aux *hiéroglyphes* (v.) qui ne furent autre chose que le perfectionnement de cette 1re écriture. On représenta un incendie, par une fumée qui s'élève; un combat, par 2 mains, l'une ornée du glaive, l'autre d'un bouclier. Un œil joint à un sceptre désignait un roi. S'agissait-il d'exprimer des idées métaphysiques, le soleil et la lune représentaient la suite des temps, et un œil dominant le tableau révélait la divinité. — Cette méthode d'écrire les idées a été employée par tous les peuples; elle est naturelle et existe indépendante de la langue parlée; elle est intelligible pour ceux qui connaissent les mœurs, les usages et les habitudes du peuple qui l'emploie. Peu à peu ce système d'écriture hiéroglyphique prit des formes plus compliquées, mais en même temps d'un usage plus facile, par la réduction des figures à des proportions moins grandes, et par l'addition de certains signes de pure convention. C'est ainsi

que les Chinois, avec 214 signes appelés clés ou *tribunols*, par les combinaisons dont ils sont susceptibles, ont trouvé le moyen d'exprimer toutes les idées possibles, et de correspondre, à l'aide de cet interprète, avec les peuples dont la langue est bien différente de celle qui se parle en Chine. — Les peuples inventèrent ensuite successivement différents signes propres à représenter le discours, à exprimer la pensée; et c'est aux recherches et aux tentatives multipliées qu'ils ont faites en différents temps pour y parvenir, que nous devons l'art de l'*écriture* proprement dite. Il est impossible de fixer avec précision l'époque à laquelle on doit rapporter l'invention des caractères alphabétiques : on sait seulement qu'ils furent connus dans la plus haute antiquité; les Arabes en faisaient usage dès le temps de Job, qui en parle d'une manière très-claire et très-positive. Différentes nations se sont disputé la gloire d'avoir inventé ces caractères; mais nous ne voyons que deux peuples dans l'antiquité auxquels on puisse raisonnablement en attribuer la gloire, les Assyriens et les Égyptiens. Plusieurs auteurs regardent l'hébreu comme la langue-mère et la source de presque toutes les autres langues, du phénicien, du samaritain, de l'égyptien, du syriaque, de l'arabe, etc. Ce qui fait croire à une origine commune de tous les alphabets, c'est la ressemblance étonnante qu'on remarque entre les lettres alphabétiques de tous les peuples. Cadmus passe pour l'inventeur de l'*écriture* chez les Grecs. Quelques auteurs prétendent qu'il avait rapporté cet art de l'Égypte ou de la Phénicie. Les Romains ne connurent l'écriture que vers l'expulsion des rois; ils l'apprirent des Toscans et des Grecs. Ce fut, dit-on, Jules-César qui introduisit le premier l'usage d'écrire des deux côtés du papier ou du parchemin.— Les Gaulois, plus guerriers que curieux d'instruction, connurent à peine l'écriture. Ils ne s'en servaient que dans le cours ordinaire de leurs affaires et pour régler leurs comptes. Tacite parle de plusieurs inscriptions gauloises trouvées sur les frontières de la Germanie et observe qu'elles étaient en caractères. La plus ancienne manière d'écrire était de droite à gauche : les Orientaux l'ont conservée. Les lettres ont été tracées de droite à gauche pour la première ligne, et de gauche à droite pour la seconde, et ainsi de suite, par les Hébreux, les Chaldéens, les Samaritains, les Syriens, les Grecs, les Persans, les Arabes, les Tartares; ensuite elles ont été tracées de gauche à droite par les Grecs, les Romains, les Toscans, les Arméniens, les Esclavons et les peuples de l'Europe. Les Chinois et les Japonais écrivent de bas en haut; les Mexicains de même. D'autres peuples écrivaient en cercles, en partant du centre; de là l'*écriture horizontale, perpen-*

diculaire et *orbiculaire*. — Les Péruviens écrivaient au moyen de cordes de couleur combinées ensemble. — Les principaux genres d'écriture usités en France sont l'*anglaise*, dont la pente à droite est très-inclinée et les traits déliés ; la *ronde*, dont la pente est à gauche et les traits assez grands ; la bâtarde, qui tient de ces deux écritures ; la *coulée*, la *gothique*, etc. — Employé au pluriel, le mot *écritures* est un terme de commerce qui désigne les lettres, livres et registres d'un négociant. — On appelle aussi *écritures* les procédures faites pour l'instruction d'une cause.

Qui me paiera mes écritures?

s'écrie le commissaire dans l'*Avare*. — Les *écritures authentiques* sont celles qui émanent d'un fonctionnaire public ; les *écritures privées* émanent des simples particuliers.

Écriture-Sainte. On désigne sous ce nom l'ensemble des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament qui, sous le titre de livres canoniques, forment, avec la tradition, la règle de la foi et des mœurs des chrétiens. — Les livres de l'Ancien-Testament sont divisés en 4 classes. 1° *Livres légaux*. Ce sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. 2° *Livres historiques*. Ce sont Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les Paralipomènes, les deux livres d'Esdras, Tobie, Judith, Esther et Job. 3° *Livres moraux* ou *sapientiaux*. Ce sont les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, le livre de la Sagesse et l'Ecclésiastique. 4° *Livres prophétiques*, qui portent chacun le nom du prophète qui l'a composé. On distingue les grands et les petits prophètes. Les grands prophètes sont : Isaïe, Jérémie, Baruch, Ézéchiel, Daniel ; et les petits prophètes sont : Ozée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie et Malachie. Viennent ensuite, comme appendices, les 2 livres des Machabées, écrits par 2 auteurs différents. — Les livres du Nouveau-Testament se divisent en 4 classes aussi : — 1° *Livres légaux*. Les 4 évangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, qui comprennent tout ce que Jésus-Christ, médiateur des hommes, a fait et enseigné sur la terre. 2° *Livres historiques*. Les actes des apôtres, où sont racontés les commencements de l'église par saint Luc. 3° *Livres moraux*. Les épîtres de saint Paul au nombre de 14 ; puis 7 autres épîtres appelés *Catholiques*, savoir : 1 de saint Jacques, 2 de saint Pierre, 3 de saint Jean, 1 de saint Jude. 4° *Livre prophétique*. C'est l'Apocalypse de saint Jean, écrit vers l'an 91 dans l'île de Pathmos ; qui contient

autant de mystères que de paroles, dit saint Jérôme, en parlant de ce livre à Paulin.

Écrivain. Ce mot reçoit de l'usage trois significations bien distinctes, 1° le *maître écrivain* apprend à former les lettres de l'alphabet, et donne des leçons d'écriture, comme on donne des leçons de dessin, de musique, etc. — L'*écrivain public* ne se rencontre qu'à Paris et dans quelques grandes villes. C'est en général aux environs des marchés qu'il exerce sa profession et vient en aide, pour leur correspondance et la rédaction de leurs mémoires, aux gens dont l'éducation première a été tellement négligée qu'on a omis de leur faire apprendre à écrire ; classe malheureusement trop nombreuse encore en France. — Il y a encore l'*écrivain expert*, attaché à un tribunal pour vérifier les écritures dans les procès en faux. — *Écrivain* s'emploie aussi comme synonyme d'*auteur*. « Ces deux mots, dit d'Alembert, s'appliquent aux gens de lettres qui donnent au public des ouvrages de leur composition. » Il y a pourtant une différence pour le sens à établir entre eux. Le 1er ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles-lettres qui se recommandent plus par le style que par le fond. Le 2e, au contraire, sert à désigner ceux dont les œuvres traitent des questions sérieuses de science ou de philosophie et où le fond l'emporte toujours sur la forme. On peut être un bon auteur et un méchant écrivain ; on peut même être l'un sans être l'autre, car le mot *écrivain* ne s'applique jamais à ceux qui composent des ouvrages sur les sciences exactes. — Les *écrivains* se sont tellement multipliés depuis un siècle qu'ils forment aujourd'hui une classe à part dans la société, ayant un type, une allure, un genre de vie particuliers. La république des lettres a ses princes, qu'on appelle *grands poètes*, *grands écrivains*, *sublimes auteurs* ; les autres sont confondus sous la dénomination générique d'*hommes de lettres*, et en forment la populace.

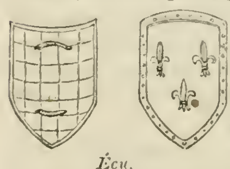
Écrou. C'est l'acte par lequel le directeur d'une prison reconnaît avoir reçu et s'oblige à garder le détenu qui lui est confié. A cet effet il existe au greffe de chaque prison un registre où sont inscrits les noms et prénoms de chaque détenu, le jour et l'heure de son entrée. *Écrouer* se dit pour *emprisonner*, *incarcérer*, parce que l'un ne va pas sans l'autre. Tous ces termes sont synonymes. Mais ils désignent, en exprimant la même chose, les opérations différentes qui concourent à l'exécution d'un seul acte. — Le directeur *lève l'écrou* lorsqu'il se dessaisit du détenu, soit en le rendant à la liberté, soit en le remettant entre les mains des magistrats. — Dans les arts mécaniques, l'*écrou* est un morceau de métal ou de bois solide dans lequel on a pratiqué un trou cylindrique destiné à recevoir une *vis*.

Écrouelles, maladie qui consiste en humeurs dures souvent indolentes qui viennent aux glandes et le plus souvent à celles de la gorge. On la désigne encore sous le nom de *scrofules*, *humeurs froides*, etc. Sa source réside dans un vice de constitution souvent héréditaire, quelquefois occasionnel. Elle se cache sous les dehors les plus brillants de la beauté et de la santé, car généralement les personnes qui en ont le funeste germe dans le sang sont fraîches et roses; leur teint est doux et uni; leurs yeux sont d'un blanc transparent, mais, quand les désordres qu'elle entraîne se manifestent, tout cet éclat disparaît pour ne laisser place qu'à des ulcères profonds et hideux qui minent lentement leur victime. Nos vieilles chroniques rapportent que saint Louis, roi de France, avait reçu de Dieu le don de guérir les écrouelles en touchant les parties infectées, et qu'il l'avait transmis à ses successeurs.

Écrouir. Tous les métaux acquièrent un très-grand degré de dureté lorsqu'ils sont battus à froid, ce qui, en métallurgie, s'appelle *écrouir*. Cette opération les rend plus denses, plus élastiques, plus durables, plus susceptibles d'un beau poli et moins sujets à se bossuer.

Écru. Ce qualificatif désigne, dans les arts chimiques, les substances qui n'ont pas été soumises à l'action du *lavage*. Les fils *écrus* sont généralement les plus solides, parce que les opérations qu'on leur fait subir pour les blanchir les altèrent toujours plus ou moins, quelques précautions que l'on prenne.

Écu (d'un mot grec signifiant *cuir*). On a désigné sous ce nom *écu* le bouclier oblong et quadrangulaire, de cuir ou de bois, qui répondait au *thyrsos* des Grecs et au *thyrsus* des Latins. Les Romains l'empruntèrent aux Samnites et aux Sabins, depuis l'introduction, chez eux, de la solde, suivant Tite-Live; jusque-là ils n'avaient eu que le *clypeus*. D'autres historiens attribuent cette introduction aux premiers rois de Rome. — Au temps de la conquête d'Angleterre, l'écu des chevaliers normands était rond par le haut et pointu par le bas; celui de l'infanterie anglaise était rond, bombé, et à cannelures rayonnantes. Tous ces écus n'avaient pas d'armoiries. L'écu usité en France au moyen âge était de petite dimension et à l'usage surtout des chevaliers; cet écu était à symboles, à armoiries, ce qui fait que les mots *écu*, *écusson*, *blason*, ont été souvent pris l'un pour l'autre. Au temps de Louis IX, *écu* et *targe* étaient synonymes. La forme de l'écu était en losange ou plus souvent oblongue: quelquefois il



Écu.

était plus large d'un bout que de l'autre, et échancré par le haut. Les contours en étaient quelquefois si bizarrement tourmentés, que la gravure seule pourrait en donner une idée; il y avait des écus ronds dont le centre se prolongeait en manière de dard ou de licorne. Une des formes de l'écu a laissé à un certain ordre de bataille le nom d'*écu lactique;* on en parle dans le traité attribué à Louis XI.— Les écus se faisaient ou en cuir bouilli, ou en bois nervé recouvert de cuir, ou de lames d'acier, ou tout en métal. En route ou quand il n'existait ni nécessité ni danger, les chevaliers donnaient à porter leur écu à leur écuyer, ou, s'ils n'avaient pas d'écuyer, ils le suspendaient à la ceinture militaire. — Aux xve et xvie siècles, l'*écu* faisait partie de l'ornement d'honneur des chevaliers, parce que le posséder était une obligation du fief. Ils le quittaient en entrant dans les assemblées des ordres de chevalerie; ils le suspendaient à une place apparente dans les pas d'armes ou de défi. Ils l'accrochaient le long des galeries des tournois, pour que les assistants pussent prendre connaissance des titres et qualités des tenants.— Un héraut d'armes, nous apprend Lacurne Ste-Palaye, nommait aux dames ceux à qui il appartenait; et si parmi les prétendants il s'en trouvait quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avait mal parlé d'elle, soit pour quelque autre offense ou injure, elle touchait le timbre ou écu de ses armes pour le recommander aux juges du tournoi, c'est-à-dire pour leur en demander justice. Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devaient prononcer; et si le crime avait été prouvé juridiquement, la punition suivait de près. Le chevalier se présentait-il au tournoi, malgré les ordonnances qui l'en excluaient, une grêle de coups, que tous les autres chevaliers et peut-être les dames elles-mêmes faisaient tomber sur lui, lui apprenait à respecter et l'honneur des dames et celui de la chevalerie. La merci des dames, qu'il devait réclamer à haute voix, était seule capable de mettre des bornes au ressentiment des chevaliers et au châtiment du coupable.— Les *genetaires* d'Espagne sont les dernières troupes qui aient porté l'écu.

Écu, pièce de monnaie, ainsi appelée parce que, dans l'origine, elle fut chargée de l'*écu* de France. Ce pays n'est pas le seul qui ait mis des *écus* en circulation; le *scudo* italien, l'*escudo* espagnol, le *thaler* ou l'*écu germanique*, n'en sont que des variétés. En France, l'*écu d'or*, frappé depuis 1385 jusqu'en 1636, a eu plusieurs dénominations, suivant l'empreinte qu'il portait; il y a eu des écus à la *couronne*, au *porc-épic*, au *soleil*, à la *salamandre*, à la *croisette*. Le titre de l'or a varié entre 23 et 24

carats, et la taille entre 60 et 72, enfin sa valeur était de 13 fr. 13 cent. L'*écu d'argent* a constamment été frappé à 11 deniers de fin; sa taille varie entre 8 et 10.

Écubier (marine). Ce mot est employé généralement au pluriel. Les *écubiers* sont des trous pratiqués de chaque côté de l'étrave au-dessus du 1er pont, par lesquels passent les câbles; on les double de plomb pour empêcher l'eau de couler entre les membres. Ces trous sont ordinairement ronds, et leur diamètre varie selon la grosseur du navire.

Écueil (de l'italien *scoglio*, dérivé d'un mot grec signifiant *rocher dans la mer*). Ce mot indique généralement tous les obstacles qui s'opposent à la marche d'un navire, et contre lesquels il vient *échouer;* ce sont des *bancs de sable*, des *basses*, des *battures*, des *brisants*, etc. Carybde et Scylla, ces deux monstres marins si redoutables aux navigateurs et près desquels la fable avait placé des syrènes enchanteresses pour entraîner ceux qui se laissaient séduire par leurs chants, étaient deux rochers périlleux que l'art de la navigation n'avait pas encore appris à éviter. — *Écueil*, au figuré, signifie les dangers que l'on rencontre dans les diverses positions de la vie, et contre lesquels il est bon de se précautionner.

Écume de mer, espèce de polypier qui a quelque analogie avec les *alcyons*, les *éponges*, etc. — C'est aussi le nom vulgaire d'une substance minérale composée de silice et de magnésie, tellement spongieuse qu'on l'assimile à l'*écume;* on la rencontre en Grèce et dans l'Asie-Mineure, dans la Moravie, en Espagne, aux environs de Madrid, dans le Piémont, et en France, dans le Gard, à Coulommiers, à St-Ouen et dans les carrières de Montmartre. On en fabrique des porcelaines et des pipes fort estimées, dont l'inventeur s'appelait *Kummer*. — Dans le langage usuel, ce dernier nom fut confondu avec celui du silicate qui forme ces pipes, et l'on a dit improprement *pipes d'écume de mer*, au lieu de *pipes de Kummer*.

Écumeurs de mer, nom que l'on donne aux bâtiments armés pour la piraterie et aux hommes qui les montent. Les *écumeurs de mer* sont de véritables pirates, toutefois ils se distinguent par des procédés plus doux; ils agissent surtout par l'adresse et la ruse, et fuient avec une agilité sans égale la poursuite du vaisseau qu'ils n'ont pas pu dévaliser. Parlant toutes les langues et arborant tour à tour, suivant les circonstances, les pavillons de toutes les nations, ils pénètrent dans toutes les mers et sur toutes les côtes, et se font remarquer partout par une urbanité peu commune aux marins.

Écureuil (de deux mots grecs signifiant *queue* et *ombre, qui se met à l'ombre de sa queue*), petit animal mammifère de l'ordre des rongeurs, et dont on compte jusqu'à 40 variétés. Celui d'Europe est d'un roux vif, d'une forme élégante, d'une physionomie fine, d'une légèreté qui le fait participer de la nature des oiseaux, avec lesquels il habite les arbres les plus élevés et près desquels il niche dans les forêts. Son poil est fin et sa queue, en forme de panache, qu'il relève jusque sur sa tête, lui sert d'abri ; l'écureuil se tient ordinairement debout sur ses pattes de derrière. Il se nourrit de noix, de glands, de faînes et d'amandes. Ses dents, composées seulement d'émail et d'ivoire, sont bien effilées ; ses doigts sont longs et armés d'ongles acérés et crochus. Les écureuils peuvent, dit-on, traverser l'eau, en se servant d'une écorce pour navire, et de leur queue pour voile et pour gouvernail. Ce fait doit être, croyons-nous, considéré comme une fable, quoique nous ayons vu certains de ces jolis petits animaux, passés à l'état de domesticité, donner des preuves d'une grande intelligence, et surtout d'une adresse très-remarquable. — Les habitants du Valais et de l'Auvergne se régalent avec la chair de l'écureuil.— L'*écureuil volant*



Écureuil.



Écureuil volant (polatouche).

ou *polatouche* est une espèce particulière à l'Amérique. Ses mœurs diffèrent sensiblement de celles de l'écureuil ordinaire ; autant celui-ci est vif et léger, autant le *polatouche* est lent et lourd. Il ne sort guère que la nuit et seulement lorsqu'il est pressé par la faim. C'est bien à tort qu'on l'a nommé *écureuil volant*, car la manière dont il saute d'une branche à l'autre, à l'aide d'une peau lâche qui borde ses flancs et se développe en forme de parachute, ne saurait être assimilée au vol des oiseaux. C'est un simple saut dont le mouvement prolongé subsiste plus long-temps, parce que le corps de l'animal, présentant une plus grande surface à l'air, éprouve une résistance plus grande et retombe plus lentement.

Écurie (d'un mot latin signifiant *cheval*). L'écurie est un local destiné à loger des chevaux. — *Écurie* se prend aussi quelquefois pour les chevaux eux-mêmes : on dit qu'une personne à de *belles écuries*, pour dire qu'elle a de beaux chevaux. L'empereur Caligula, qui avait nommé son cheval consul, lui avait bâti une *écurie* garnie de magnifiques colonnes, toute pavée de marbre, plus brillante qu'un palais, où il le faisait manger dans une auge d'or quand il ne l'admettait pas à sa table. — L'*étable* diffère de l'écurie ; c'est un bâtiment rural où les bestiaux passent l'hiver, à l'abri du froid et du mauvais temps. Rien n'égale l'instinct des animaux domestiques pour ce lieu de leur repos et de leur pâture ; le bœuf, loin de son étable, sait toujours en retrouver le chemin ; la jument du campagnard égaré la nuit dans les forêts ou les montagnes sauve souvent son maître, en le ramenant sûrement au lieu où les attendent un bon gîte et un râtelier bien garni.

Écusson (même étymologie qu'*écu*). On donne ordinairement ce nom à un ou plusieurs petits *écus* qui entrent, comme pièces principales ou accessoires, dans un *écu d'armoiries ;* en ce sens, le mot *écusson* est un diminutif. — On l'emploie aussi pour désigner les pennons d'armes d'une plus grande dimension, que les nobles plaçaient, dans les églises, au-dessus de leurs bancs privilégiés, sur les poteaux limitrophes et les fourches patibulaires des justices seigneuriales, sur les catafalques, etc., et ceux qui servaient d'insignes distinctifs au sacre des évêques. — En architecture, l'emploi de l'*écusson* pour y placer soit les images des héros, soit des trophées, des armes, remonte à la plus haute antiquité ; témoin un passage de Pline qui dit qu'Appius Claudius (259 de Rome) consacra de la sorte, dans le temple de Bellone, les images de ses ancêtres, entourées d'inscriptions honorifiques. — Le mot *écusson* s'applique aussi, par analogie, à certaines parties des constructions des arts mécaniques. — En *serrurerie*, on appelle *écusson* une

petite plaque de fer qu'on met sur les portes des chambres, des armoires, vis-à-vis les serrures, et au travers de laquelle entre la clef; on donne aussi ce nom à toutes les platines qui ornent les heurtoirs, les boucles, les boutons des serrures. On l'applique encore à une foule de petits objets de détail ou d'ornement en forme ovale. — En *horticulture*, on appelle ainsi un morceau d'écorce garnie d'un œil enlevée de dessus un arbre, et taillé en triangle pour être inséré entre le bois et l'écorce d'un sujet appartenant à une espèce ou à une variété voisine ; l'incision faite pour recevoir l'écusson est ordinairement en forme de T. On appelle aussi *écusson* l'arbre sur lequel on a porté le morceau d'écorce ; *écussonner*, c'est lever et placer un écusson. — On donne encore le nom d'*écusson*, en entomologie, à la partie postérieure du corselet des insectes ailés. On ignore l'usage de cet organe, qui n'existe pas chez les optères, les lépidoptères et la plupart des névroptères.

Écuyer, gentilhomme qui portait autrefois l'*écu* ou le *bouclier* d'un chevalier dans les tournois. Ce mot a évidemment la même étymologie que le mot *écu ;* quelques auteurs ont cependant prétendu le faire dériver d'un mot latin signifiant *cheval*, parce que l'écuyer prenait aussi soin du cheval de son maître. C'est en effet là le motif qui a fait donner à l'intendant des écuries des princes le nom d'*écuyer*.— Au milieu du moyen âge, l'office d'écuyer, qui succédait aux fonctions intermédiaires de *damoisel*, était le dernier degré d'apprentissage pour arriver à l'honneur de la chevalerie ; pour passer *écuyer*, le *damoisel* était soumis à une espèce de cérémonie religieuse. Une fois écuyers, les jeunes gens étaient en général divisés en plusieurs classes, et portaient successivement la qualification d'*écuyer de corps*, d'*écuyer de la chambre*, d'*écuyer tranchant*, d'*écuyer d'écurie*, etc. L'écuyer de corps, qu'on appelait aussi *écuyer d'honneur*, avait pour principale fonction d'habiller ou de déshabiller son souverain ou son maître ; il suivait ce dernier en tout lieu ; il portait à la guerre sa bannière et poussait son cri de guerre. L'écuyer tranchant découpait les viandes dans les repas, et les servait aux nobles convives ; Joinville avait rempli dans sa jeunesse, à la cour de Louis IX, cette fonction, qui, chez les souverains, était exercée par leurs propres enfants. En 1306, Philippe-le-Bel confia au 1er écuyer tranchant de la cour la garde de l'étendard royal. Le service des écuyers d'écurie demandait plus de force et d'habileté ; il consistait à dresser les chevaux à tous les usages de la guerre, à tenir en état les armes de leurs maîtres, et à les en revêtir au moment du combat. C'était après avoir passé 7 années dans tous ces

exercices, que l'écuyer pouvait enfin gagner les éperons d'or des chevaliers. — Dans les temps modernes, le titre d'*écuyer* se donnait, avant 1789, à des officiers qui prenaient soin des chevaux du roi ou d'un prince ; et la charge de *grand-écuyer* était une des plus considérables de la cour. Tannegui-du-Châtel avait ce titre à la cour de Charles VII. Il y avait encore à la cour l'*écuyer-bouche*, qui faisait déguster au maître-d'hôtel les mets avant de les servir sur la table du roi. — Le mot *écuyer* est employé, de nos jours, dans un sens métaphorique ; ainsi, on donne ce nom à celui qui dresse les chevaux dans un manége et enseigne l'équitation ; à celui qui donne la main aux dames pour les conduire. — En termes d'agriculture, on appelle *écuyer* le rejeton qui pousse au pied d'un cep de vigne, et, dans la vénerie, un jeune cerf qui suit et accompagne un vieux cerf.

Edda. On désigne sous ce nom, qui dans les langues du Nord signifie tantôt *science*, tantôt *mère* ou *aïeule*, 2 codes religieux dépositaires des croyances scandinaves. Les 2 Edda remontent à des époques différentes : la 1re, l'*Edda poétique* ou versifiée, fut composée en Islande, à la fin du XIe siècle, par Saemund Sigfuson, surnommé *le Sage* : c'est une réunion de fragments plus ou moins complets, plus ou moins intelligibles, empruntés à la tradition orale. L'*Edda en prose* fut rédigée, 100 ans après, par Snorro Sturleson, qui commenta les oracles de l'ancienne Edda, en suppléant aux lacunes qu'elle présente. Ce double recueil nous retrace les dogmes religieux, les légendes poétiques des Scandinaves, leurs mœurs empreintes d'une sauvage énergie, leurs chants de victoire et de mort. Les poésies contenues dans l'ancienne Edda sont ou mythologiques ou héroïques. A la 1re classe se rapportent la *Vauluspa* ou chant de la création, le *Haramal* ou oracle d'Odin, le roi suprême, 3 chants sur la cosmogonie, 3 sur les exploits de *Thor*, dieu de la discorde, 2 sur ceux de *Loke* et de *Freyr*, 2 sur la mort de *Balder*, dieu de la paix, 4 sur divers mythes scandinaves. A la 2e classe appartiennent une vingtaine de poèmes d'une origine toute différente, destinés à conserver le souvenir des principaux conquérants germains. L'Edda en prose se divise en plusieurs parties : la 1re, la plus importante, contient toutes les légendes mythologiques et historiques développées dans les 2 cycles de *Gylfé* et de *Bragi* ; la 2e partie, appelée *Kenningar*, est un long vocabulaire poétique ; la 3e, sous le nom de *Skalda*, contient les règles de la prosodie scandinave.

Éden. Ce mot, en hébreu, signifie *délices*. Il sert à désigner l'endroit où était situé le Paradis terrestre, séjour de nos premiers parents Adam et Ève. Les savants ont fait de nombreuses recher-

ches pour tâcher de découvrir dans quelle contrée de la terre avait été ce jardin délicieux. Huet et Bochard le mettent sur les bords du fleuve que forment le Tigre et l'Euphrate réunis, et que les anciens appelaient *Pasitigris*. Aujourd'hui ce fleuve s'appelle le *fleuve des Arabes*. Si cette conjecture était vraie, l'Éden aurait fait partie de la contrée connue depuis sous le nom de *Babylonie* (v. *Paradis terrestre*).

Édentés, mammifères qui n'ont ni dents incisives, ni dents laniaires, mais des ongles très-gros, recouvrant l'extrémité des doigts. Les uns sont recouverts de poils épais, d'autres d'écailles imbriquées. Ils habitent l'Afrique, l'Amérique et la Nouvelle-Hollande. Les édentés forment, suivant Cuvier, le 6e ordre des animaux vertébrés mammifères, et se divisent en 3 familles : les *tardigrades*, les *ordinaires* ou *longirostres*, et les *monotrèmes*.

Édesse, ville de la Mésopotamie, bâtie sur les rives de l'Euphrate, et fondée, suivant la tradition, par Nemrod. Avant Alexandre, elle formait une république gouvernée par un sénat, sous la protection du roi de Perse. Les Romains s'en emparèrent en l'an 212. Baudoin, frère de Godefroi de Bouillon, s'en empara en l'an 1097 sur le gouverneur grec Toros qui la tenait de l'empereur de Constantinople, et y fonda un état indépendant qui ne dura guère que 47 ans. En 1144, elle tomba au pouvoir des Turcs, qui la possèdent aujourd'hui et l'appellent *Ourfa*.

Edgeworth (Richard Lovell), naquit en 1744, à Bath en Angleterre. Son père était chef d'une ancienne famille irlandaise. Le jeune Edgeworth, qui s'était livré de bonne heure à l'étude des sciences, s'occupa de la communication télégraphique, et eut le bonheur de voir sa théorie admise dans la pratique. Mais il abandonna cette invention avant de l'avoir portée à sa perfection ; la télégraphie fut réinventée en France, et Edgeworth perdit la gloire qu'il aurait pu en tirer. En 1771, Edgeworth alla en France, s'établit à Lyon, et contribua efficacement aux embellissements entrepris dans cette ville sur les plans de l'architecte Perrache. En 1782, il revint habiter ses propriétés en Irlande. Envoyé au parlement en 1798, il y soutint énergiquement 2 grandes idées : celle de la réforme parlementaire et celle de l'éducation nationale. Pendant la courte paix d'Amiens, il vint à Paris, où la *société d'encouragement pour l'industrie nationale* le reçut au nombre de ses membres ; mais il eut à essuyer, sous prétexte qu'il était parent de l'abbé Edgeworth, quelques tracasseries de police que du reste Napoléon désavoua. De retour en Irlande, il reprit ses travaux scientifiques, et mourut en 1817. On lui doit plusieurs ouvrages fort utiles.

Edgeworth (Marie), fille du précédent, née en Angleterre vers l'année 1770, a publié un grand nombre d'excellents ouvrages d'éducation et des romans remarquables. Un mot suffit à la gloire de miss Edgeworth : sir Walter Scott avoue que le succès qu'elle obtint en peignant les mœurs et la nature physique de l'Irlande avait éveillé son ambition et fait de lui le romancier de l'Écosse.

Edgeworth de Firmont (Henri-Allen), confesseur de Louis XVI ; c'est lui qui, en face de l'échafaud, adressa au royal martyr ces sublimes paroles : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » Son père, recteur anglican, ayant embrassé la religion catholique, se rendit en France. Henri-Allen, né, en 1745, en Irlande, fit ses études d'abord chez les jésuites de Toulouse, ensuite à la Sorbonne de Paris. Il fut sacré prêtre, et madame Élisabeth le choisit pour son confesseur. Louis XVI, à la veille de monter sur l'échafaud, se souvint de l'abbé Edgeworth, qui se cachait alors sous le nom d'Essex à Choisy, et qui offrit lui-même d'assister le monarque à sa dernière heure. Après avoir rempli ce pieux office, l'abbé Edgeworth se réfugia dans sa patrie, et, plus tard, alla rejoindre Louis XVIII à Blankenbourg. Frappé par la maladie au moment où il donnait ses soins à de pauvres prisonniers de guerre français atteints d'une maladie contagieuse, il expira le 22 mai 1807, laissant dans la désolation la famille royale exilée, qui porta son deuil. Louis XVIII composa lui-même son épitaphe en latin.

Édification (d'un mot latin ayant même signification), action de construire un édifice, un temple, etc. : il est inusité dans ce sens.— Il se prend au figuré uniquement pour exprimer l'effet produit par un bon exemple, par un discours *édifiant*, une conduite *édifiante*.

Édiles, magistrats créés d'abord pour veiller à la conservation des bâtiments publics de Rome, et qui furent, peu après, chargés des fonctions municipales et de police, telles que la surveillance des mœurs, des approvisionnements et de la salubrité, l'ordonnance des fêtes publiques, la censure des pièces théâtrales, la garde des décrets du sénat et des résolutions du peuple dans le temple de Cérès, etc. Ils administraient aussi la justice pour toutes les questions de leur ressort. — Les *édiles* disparurent sous le règne de Constantin, époque où leurs diverses et utiles fonctions furent réparties entre différents officiers ou magistrats, qui prirent chacun le nom de ses attributions spéciales.

Édimbourg, capitale de l'Écosse dans la partie septentrionale du comté de Mid-Lothian, à 2 kilomètres de la mer et à 392 kilomètres au nord de Londres ; peuplée de 180,000 habitants, bâtie dans un site des plus pittoresques et des mieux accidentés. Elle se divise en

2 villes. — La *Vieille-Ville*, aux rues étroites, sales, irrégulières, aux maisons à 10 ou 12 étages, possède plusieurs monuments remarquables : *Parliament-House*, la *Bourse*, l'*Excise-Office*, la fameuse *Université*, la *cathédrale de St-Gilles* et l'*abbaye d'Holy-Rood*, ancienne demeure des rois d'Écosse, occupée aujourd'hui en grande partie par les débiteurs qu'elle a le privilége de protéger. On y conserve les souvenirs de la résidence de l'infortunée Marie-Stuart et du roi de France Charles X. — La *Ville-Neuve* communique à l'ancienne par un beau pont. Ses rues sont régulières, propres, spacieuses et éclairées au gaz; ses maisons sont construites en pierres. Elle renferme de vastes places et de beaux édifices. — L'industrie d'Édimbourg consiste surtout dans la librairie et l'imprimerie, et dans la fabrication des châles et des meubles. — Le port de Leith, distant seulement de 2 kilomètres, facilite beaucoup les transactions de son commerce.

Édit (d'un mot latin signifiant *statuer par avance sur les choses*). Chez les Romains, on appelait indistinctement *édit* la citation qui appelait un citoyen devant le juge, et les règlements qu'établissaient les magistrats pendant la durée de leurs fonctions. Sous les empereurs, on désigna par ce nom les lois nouvelles faites de leur propre mouvement. Dans l'ancien droit public, en France, toute constitution d'un prince pour notifier quelque prohibition ou créer quelque établissement portait le nom d'*édit*. Les Mérovingiens se servirent de cette locution : on préféra, sous la 2e race, le nom de *Capitulaires;* mais sous les Capétiens on revint aux *édits*. C'était par des *lettres-patentes* qu'étaient donnés les *édits* de nos rois. Elles étaient scellées du grand sceau et commençaient par ces mots : *a tous présents et à venir, salut*. Les ordonnances n'ont pas aujourd'hui la même force. Elles ne sont en quelque sorte que réglementaires et n'ont de valeur que comme conséquence d'une loi.

Édit de Nantes. Après avoir abjuré le calvinisme, Henri IV était entré à Paris le 22 mars 1594. Tout le royaume s'était soumis à lui, Clément VIII lui avait donné l'absolution, et il allait forcer l'Espagne à conclure le traité de Vervins, lorsque, s'apercevant qu'à mesure qu'il ramenait à lui ceux qui avaient pris les armes pour lui fermer le chemin du trône, il perdait l'affection des protestants qui avaient contribué à placer la couronne sur sa tête, il leur assura en 1598, par un édit daté de Nantes, la liberté de religion. Cet édit, fortement attaqué sous Louis XIII, fut d'abord confirmé par Louis XIV (8 juillet 1643); il est même certain qu'il ne songeait à réduire les protestants par aucune rigueur nouvelle; mais l'oppression de l'hérésie était demandée par l'opinion publique; tous

les ordres de l'état, depuis le clergé jusqu'aux classes populaires, déclamaient contre les protestants, et Louis XIV dut céder. L'on remplirait des volumes de tous les édits, déclarations du roi, arrêts du conseil donnés successivement depuis 1656 jusqu'au mois d'octobre 1685, où Louis XIV, trompé par Louvois et le père La Chaise, son confesseur, révoqua définitivement l'édit de Nantes, et prononça les peines les plus cruelles contre les protestans qui refuseraient de se convertir. Ces dispositions appliquées dans toute leur rigueur produisirent pour la France des pertes irréparables en richesses et en citoyens utiles; les protestants français portèrent en Angleterre le secret et l'emploi des machines qui ont fondé sa prodigieuse puissance industrielle, tandis que la juste irritation des proscrits alla cimenter dans Augsbourg une ligue vengeresse. Louis XIV ne mourut pas sans avoir été désabusé par l'insurrection des Cévennes et par le traité humiliant qui la termina.

Éditeur (d'un mot latin signifiant *mettre au jour*). On appelle ainsi celui qui publie un livre, soit qu'il en revoie le texte et en dirige l'impression, soit qu'il en supporte seulement les frais comme font ordinairement les libraires. — L'*éditeur responsable* est celui qui répond devant la loi de tout ce qui s'écrit dans un journal.

Édition (même étymologie que le précédent), publication d'un livre; *édition correcte, fautive, tronquée, subreptice*. On appelle *édition princeps* la 1[re] qui ait été faite d'un ouvrage; *édition incunable* ou simplement *incunable* une édition de l'enfance de l'imprimerie au xv[e] siècle. — Les amateurs de livres distinguent soigneusement les diverses qualités de l'impression des ouvrages : une *bonne édition* est celle où il n'y a pas de fautes; une *belle édition*, celle qui est imprimée sur beau papier et avec de beaux caractères. On appelle aujourd'hui *édition illustrée* l'édition accompagnée de gravures imprimées dans le texte; une *édition critique* est celle où l'on discute les différents textes, et où on établit les meilleurs; une *édition annotée*, celle où l'on a mis des notes ou des commentaires; une *édition variorum*, celle où l'on a recueilli des notes de divers commentateurs.

Edmond, roi d'Ostanglie, fut canonisé par l'église. — Avant la conquête de l'Angleterre par les Danois, ce pays eut 2 rois de ce nom; Edmond I[er], fils d'Édouard I[er], qui, en 940, succéda, à l'âge de 17 ans, à son frère Athelstan; Edmond II, dit *Côte de fer*, qui, en 1016, succéda à son père Ethelred; mort assassiné en 1027 après avoir partagé ses états avec Canut, roi danois. — Edmond Plantagenet détrôna, en 1325, son frère Édouard II; puis, nommé tuteur d'Édouard III, fut décapité en 1329.

Édouard (les). — *Édouard l'Ancien* ou *le Vieux*, 7e roi d'Angleterre de la dynastie saxonne, fils d'Alfred-le-Grand, lui succéda en 900 et mourut en 925. — *Édouard-le-Jeune* ou *le Martyr* (saint), fils d'Edgard, roi d'Angleterre, roi à 13 ans en 975, mort en 978. — *Édouard-le-Confesseur* (saint), fils d'Ethelred, neveu d'Edouard le martyr, monta sur le trône en 1041. Après un règne glorieux, il expira sans postérité en 1066, et fut canonisé par le pape Alexandre III. La dynastie saxonne s'éteignit en lui, et fut remplacée par la dynastie des Plantagenets. — *Édouard Ier*, fils de Henri III, avait suivi saint Louis en Palestine; il tenta le premier, et avec succès, d'unir l'Ecosse à l'Angleterre; puis, à la suite d'hostilités avec la France, il épousa Marguerite, sœur de Philippe-le-Bel, en même temps que son fils Édouard se mariait à Isabelle, fille de ce roi. Édouard Ier mourut en 1307. — *Édouard II*, prince efféminé et sans talents, eut à lutter à la fois contre Lancastre en Angleterre et Bruce en Ecosse; sa femme elle-même conspira contre lui, et ce fut par les ordres de cette princesse qu'on l'assassina en 1327, quelques mois après sa déchéance prononcée en assemblée du parlement.—*Édouard III*, son fils, lui succéda, et employa tout son règne à guerroyer contre la France. C'est lui qui fit le siége mémorable de Calais et qui gagna les batailles de *Créci* (v.) et de *Poitiers* (v.). Le déplorable traité du 8 mai 1360 lui assura la moitié de la France, mais il perdit rapidement ses conquêtes et mourut en 1377. — *Édouard IV*, de la maison d'York, fut couronné à Westminster en 1461, après avoir triomphé des Lancastre, qu'une révolution avait placés sur le trône depuis plus de 60 années. Tout son règne se résume en une lutte active et curieuse entre les Lancastres, secrètement soutenus par le roi Louis XI et les Yorcks appuyés par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Sa mort survint en 1483. — *Édouard V*, son fils, fut, avec son jeune frère, la victime du régent Glocester. — *Édouard VI*, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, fut couronné en 1547. Il embrassa et soutint avec ardeur le parti de la réforme religieuse jusqu'à sa mort, en 1553. — *Edouard*, prince de Galles, surnommé le *Prince noir* à cause de la couleur de son armure, fils du roi Édouard III, décida le succès de la bataille de Poitiers, et combattit pour rétablir Pierre-le-Cruel en Portugal. Il mourut en 1376, laissant la réputation d'un illustre capitaine. — *Édouard Plantagenet*, le dernier de cette race, comte de Warwick, né en 1445, fut décapité en 1499 par l'ordre de Henri VII, qui redoutait ses prétentions au trône. — *Edouard* (Charles) dit le Prétendant, rejeton de la dynastie des Stuarts déchue du trône, naquit à Rome en 1720 de Jacques Stuart, fils de Jacques II et de la

princesse Sobieska, sa femme, petite fille du célèbre Sobieski. Il usa sa vie dans d'héroïques et inutiles efforts pour reconquérir le trône de ses pères. Après la bataille de Culloden, où ses partisans furent taillés en pièces (1746) et où il fit des prodiges de valeur, ses aventures en Écosse, où naguère il débarquait en libérateur, tiennent du merveilleux. Errant de châteaux en chaumières, traqué comme une bête fauve, il dut revêtir des déguisements sans nombre et subir les plus cruelles privations pour échapper aux satellites du duc de Cumberland. Couvert de haillons, sans souliers, dévoré par la vermine, plus d'une fois il fut réduit à disputer à des voleurs le repas qu'ils avaient dérobé; mais jamais il ne perdit l'espérance ni son sang-froid au milieu de ces cruelles souffrances, qui ne se terminèrent que lorsqu'il réussit à s'embarquer à bord d'un navire français envoyé à sa recherche. Mais depuis lors, il traîna une vie misérable dans l'exil et l'infortune, et mourut en Italie le 31 janvier 1788. — *Édouard*, fils de Jean Ier, roi de Portugal, monta en 1433 sur le trône de son père, et mourut de la peste en 1438, à la suite d'une descente en Afrique. — *Édouard de Bragance*, infant de Portugal, fut lieutenant-général des armées de l'empereur Ferdinand III, qui, cédant aux instances de la cour de Madrid, le livra aux Espagnols. Enfermé dans le château de Milan, Edouard y mourut après 8 ans de captivité.

Edredon (d'un mot allemand signifiant *duvet d'eider*). C'est le duvet d'une espèce de canard de mer appelé *eider* (v.), et auquel les ornithologues ont donné plusieurs autres noms. Le mâle de cette espèce ressemble beaucoup pour la forme à un canard ordinaire, il a le bec noir et aplati, dentelé sur les côtés.

Edrisi, dit l'*Arabe de Nubie*, géographe et écrivain arabe, né à Ceuta en Afrique en 1099. Sa description du globe, publiée sous le titre de *Délassement des esprits curieux*, a été imprimée en arabe à Rome, en 1592, avec les types des Médicis.

Éduens, peuples puissants de la Gaule qui habitaient dans la 1re Lyonnaise le pays situé entre le Liger (Loire), l'Arar (Saône) et le Rhône. Les Romains recherchèrent l'amitié de ces peuples, auxquels ils accordèrent le titre d'alliés, et qu'ils secoururent dans leurs guerres contre les Arvernes. Dans la suite, les Éduens embrassèrent le parti de Vercingétorix contre les Romains. Cependant, lors de la soumission totale des Gaules, les vainqueurs les traitèrent favorablement à cause de leur ancienne amitié.

Education. Ce mot exigerait tout un traité de morale; car l'éducation, c'est l'instruction unie à la morale et à la religion, c'est la science liée à la vertu, c'est la culture de l'esprit jointe à la culture du cœur.

L'éducation doit commencer au berceau de l'enfant qui déjà révèle sa petite nature rebelle et mauvaise par des caprices qu'il faut dompter; c'est donc la femme qui est la 1re institutrice et c'est Dieu qui lui a fait cette mission de tendresse et d'amour; aussi l'éducation la plus malheureuse est-elle celle où l'on n'aperçoit aucune trace de cette autorité de la femme qui tempère les passions fougueuses par l'affection, et répand sur la société humaine cet aspect de bienveillance qui est tout le caractère extérieur de la civilisation. L'éducation a pour objets le corps et l'âme; le corps doit être exercé, mais dans ce but seulement qu'il puisse être le digne compagnon, le serviteur fidèle de l'âme. L'âme est *sensible*, c'est-à-dire que les objets extérieurs, matériels ou immatériels, produisent sur elle des impressions agréables ou désagréables, l'attirent ou la repoussent, sollicitent son affection ou excitent sa haine; il y a donc nécessité de l'habituer à ne recevoir du plaisir que de ce qui est beau et bon, à ne se laisser aller que vers ce qui est digne d'elle, à donner son amour au bien, son aversion au mal. L'âme est *intelligente*, c'est-à-dire qu'elle pense, qu'elle est capable de comprendre et de savoir; il faut donc, avant de lui donner des connaissances qui seraient prématurées, développer ses facultés intellectuelles, étendre sa capacité d'apprendre, et diriger sa marche dans la route où sa nature la pousse de préférence. Enfin l'âme a une volonté *libre;* et pouvant choisir entre le bien et le mal, elle est responsable de ses actes : blâmable quand elle fait le mal, louable quand elle fait le bien. Voilà pourquoi le point capital de l'éducation est d'éclairer la jeunesse sur ses devoirs, de l'habituer à écouter la voix de la conscience, et de la préparer à accomplir dignement la sublime destinée que les hommes ont reçue de Dieu. — De ce qui précède, nous conclurons que l'éducation doit se diviser en 3 branches principales : Éducation du corps ou *éducation physique;* éducation de l'âme sensible et intelligente, ou *éducation intellectuelle;* éducation de l'âme douée d'une volonté libre, ou *éducation morale.* Les parents sont responsables de l'*éducation physique* de leurs enfants; appelés à veiller dès les premiers jours sur ces jeunes êtres, ce sont eux qui doivent travailler à développer leurs organes, à affermir leur santé, à préparer leur corps aux fatigues de toute la vie. L'*éducation intellectuelle* doit atteindre un double but : donner beaucoup de notions, beaucoup d'idées et surtout donner des idées claires et précises; le problème à résoudre est donc de découvrir quelles sont les facultés qu'il faut exercer de préférence pour procurer des idées, et de quelle manière il faut diriger ces facultés pour que les idées acquises aient cette clarté qui seule

peut les rendre utiles. Or, pour peu que l'on ait observé, on reconnaîtra que la plupart des idées des enfants leur viennent par la *perception sensible*, c'est-à-dire au moyen des *sens;* il y a dans leur esprit une infatigable activité des facultés de perception et une disposition à la curiosité qui leur permettent toujours d'obtenir seuls une certaine somme de connaissances pratiques. Quoiqu'abandonnée à elle-même, leur puissance intellectuelle est suffisante pour découvrir les qualités les plus apparentes des objets; mais celles qui échappent à une 1re observation leur restent étrangères, ou bien ils s'en forment des notions bizarres s'ils n'ont personne qui les guide. D'une observation incomplète, naissent des idées incorrectes d'où découlent de fausses conséquences ; l'imagination en perçoit des images sans mérite, et l'erreur et le préjugé se substituent ainsi aux connaissances positives. Il est donc du devoir de toute personne qui s'occupe d'éducation de faire observer aux enfants, dès les premiers degrés, les objets qui les entourent et de les accoutumer à analyser avec soin les impressions qu'ils en reçoivent. Pour que l'esprit connaisse, il ne suffit pas qu'il *voie;* il faut aussi qu'il *regarde*, et le retour de la pensée vers l'objet qui l'occupe s'appelle *attention*. Sans elle l'âme demeurera dans un engourdissement perpétuel ou dans une continuelle distraction ; mais l'esprit ne perçoit pas seulement les objets avec lesquels il est immédiatement en rapport, il revoit, par une force toute particulière, ce qu'il a déjà vu ; et cette force est la *mémoire* qui assure le succès de l'enseignement en donnant une durée aux résultats. A cette précieuse faculté vient se joindre l'*imagination* qui, au souvenir des choses réelles que l'on a vues, ajoute le charme de l'idéalité. A côté de l'imagination, et pour balancer et diriger son action puissante, vient se placer la *raison* qui, ne cherchant que la vérité et n'allant pas au delà, s'appuie sur le *jugement* et le *raisonnement*. Enfin un *jugement* droit, c'est-à-dire qui discerne les vrais rapports des choses, et un *raisonnement* rigoureux, c'est-à-dire qui ne tire des principes donnés que de justes conséquences, forment cette raison saine que l'on appelle le *bon sens*. Telles sont en substance les facultés que doit surtout développer une bonne éducation intellectuelle; ajoutons avec M. de Gérando que « l'éducation est pour chacun de nous l'œuvre de la vie entière; car l'homme étant un être éminemment perfectible, le cours de sa carrière doit être un progrès continuel. » Si l'éducation intellectuelle forme l'esprit, l'*éducation morale*, plus importante encore, forme le cœur; c'est-à-dire qu'elle règle la conduite, en habituant la volonté à suivre les préceptes de la vertu, et en un mot à se conformer au *devoir* (v.). La nécessité de cette

double éducation apparaît à tous ceux qui, éclairés par le dogme chrétien et par l'étude de notre nature, se sont fait une juste idée de la dégradation et de la misère humaine.

Édulcoration, édulcorer, opération qui consiste à diminuer la saveur désagréable d'une substance en y ajoutant du miel, du sucre ou un sirop quelconque.

Effectif. Dans une armée, on appelle *effectif* le nombre exact, réellement constaté des troupes qui la composent.

Efféminalion, efféminée. Ces mots expriment un état de faiblesse ou de mollesse qui est naturel au sexe féminin, mais qui, produit ou développé chez des individus du sexe masculin, devient un défaut. L'homme *efféminé* tient du caractère faible et délicat de la femme. Mais le reproche est réciproque, car on n'aime pas plus à rencontrer dans une femme les qualités extérieures de l'homme que dans un homme la faiblesse de la femme. L'expérience nous a fait attacher à chaque sexe un ton, une démarche, des mouvements, des linéaments qui leur sont propres, et nous sommes justement choqués quand nous les trouvons intervertis et déplacés. On a d'ailleurs remarqué que des jouissances immodérées sont le plus souvent la cause de l'*effémination;* et que l'homme *efféminé*, uniquement soigneux de sa petite personne et inexorable pour tout autre, ne s'environne plus que des objets de ses délices. Peureux, faux, mobile, sujet à de petites colères pour une piqûre d'épingle, il est aussi avide qu'avare. Il exige que tout soit rangé autour de lui pour son plus grand bien-être, et ne se dérange que pour lui seul. Devenu vieux et cassé de bonne heure, malheureux du bonheur d'autrui, jaloux; méprisé de ceux qui l'entourent, parce que, comme il a épuisé la coupe des délices, il n'en peut plus savourer que la lie, ses dernières années ne sont qu'une longue agonie de souffrances. Il meurt enfin, sans être plaint de personne, au milieu de douleurs nerveuses et d'amers regrets.

Effendi, mot turc dérivé de l'ancien et nouveau grec, et signifiant *seigneur*, *maître*. Les Turcs donnent la qualification d'*effendi* aux hommes revêtus de charges civiles, à ceux qui ont étudié les lois, aux gens de lettres. Dans une acception plus modeste, il désigne simplement un maître d'écriture, un secrétaire. Le *reis-effendi*, à Constantinople, est à la fois le chancelier et le ministre des affaires étrangères. Après la place de grand-visir, celle du *reis-effendi* est la plus lucrative à cause des droits qu'il perçoit pour les firmans d'investiture et pour les permissions accordées aux vaisseaux des nations étrangères de quitter le port de Constantinople. Le *reis-effendi* assiste au divan toutes les fois qu'on y traite des affaires

relatives à son département. Le 1er drogman de la Porte est placé sous ses ordres.

Effervescence. C'est, en chimie, ce léger bouillonnement qui se produit dans le liquide lorsque quelques parties de la masse, prenant subitement l'état aériforme, s'en échappent en y formant un grand nombre de bulles — L'*effervescence* est un signe minéralogique très-important. Tous les carbonates font *effervescence* avec les acides par le dégagement du gaz acide carbonique. — Au moral et au figuré, on entend par *effervescence* le mouvement de l'âme avant-coureur de la colère, de l'exaltation, de la fureur, de la passion. Dirigée sagement, l'*effervescence de la jeunesse* peut être la source de grands talents et de hautes vertus. Elle se présente souvent comme un des attributs du génie. L'*effervescence*, quand elle déborde au milieu des masses, se produit sous un aspect imposant et terrible. On dit alors, et dans ce sens : L'*effervescence des âmes*, *des esprits*, *des têtes*. On ne doit point confondre l'*effervescence* avec la *fermentation*, qui, plus silencieuse et plus concentrée, n'en est pas moins redoutable.

Effet (d'un mot latin qui signifie *faire, procurer, causer, produire*). Le mot *effet* est corrélatif du mot *cause : il n'y a pas d'effet sans cause*, dit un vieil axiome de philosophie, aussi ancien que la philosophie elle-même. L'*effet* est le *résultat* d'un acte. Ce qui produit le *résultat* s'appelle *cause*. — Il faut distinguer la *cause* du *principe*. La cause suppose toujours un *effet*, le principe n'en suppose pas. Dieu a été de toute éternité le principe de tout; mais il n'est devenu *cause* que depuis la création. Le *principe* suppose la *puissance*, la *cause* suppose l'*exercice* de cette puissance. La guerre de Troie fut l'effet de la vengeance de Ménélas, et non de l'affection de Pâris pour Hélène.

Effet rétroactif (v. *Rétroactivité*).

Effets de commerce. On appelle ainsi toute promesse ou engagement écrit de payer une somme, contracté par des commerçants entre eux à l'occasion de leurs transactions. Les plus en usage sont *le simple billet, le billet à ordre, la lettre de change, le mandat de change, la lettre de crédit, les effets au porteur, le billet à domicile, etc.* Mais le commerce ne reconnaît réellement que trois effets de commerce; *la lettre et le mandat de change* (v.) *et le billet à ordre.*

Effets publics. C'est le nom donné aux rentes sur l'état qui peuvent se négocier à la bourse comme marchandises.

Effigie (d'un mot latin ayant même signification). Ce mot, synonyme d'*image*, *représentation*, *portrait*, n'est guère usité qu'en droit et en terme de monnaie. Faire l'*effigie* de quelqu'un,

c'est le représenter de manière à ce qu'il soit reconnu facilement. On dit d'une monnaie, d'une médaille, qu'elle porte l'*effigie* d'une personne, pour dire que son portrait se trouve sur l'un de ses côtés. Depuis plusieurs siècles, toute notre monnaie est frappée à l'*effigie* des rois. — En droit pénal, *effigie* se prend dans une autre signification. Autrefois, lorsqu'un condamné contumace échappait au glaive de la loi, l'exécution de sa peine avait lieu avec tous les appareils du supplice sur l'image du patient. C'était une exécution par *effigie*. Aujourd'hui cela se fait d'une manière plus simple : on se contente d'afficher dans certains endroits désignés le jugement de condamnation.

Efflorescence, conversion spontanée de divers corps en une poudre sèche et fine, par leur exposition à l'air. L'*efflorescence* des corps salins résulte presque toujours de la perte de leur eau de cristallisation, qui occasionne aussi la perte de leur transparence et de leur pesanteur. Ainsi l'on dit qu'un sel est *efflorescent* lorsqu'il se convertit en une substance pulvérulente. — On nomme encore *efflorescence* une végétation saline qui se forme à la surface de certains terrains et de certaines roches.

Effluve (d'un mot latin qui signifie *se répandre*). Ce mot s'emploie aujourd'hui dans un sens très-général, et s'applique à tous les fluides impondérables qui se dégagent de différents corps d'animaux, ou végétaux et minéraux. — Si le dégagement a lieu par l'action de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui l'a produit, l'effluve prend le nom d'*émanation*; si l'émanation est sensible à la vue par une sorte de vapeur, elle constitue l'*exhalaison*; s'il y a en même temps une élévation de température qui amène à la longue la décomposition et la putréfaction, l'effluve exerçant une action délétère peut être qualifiée de *miasmes*. — Les effluves ont autrefois joué un très-grand rôle dans l'explication des phénomènes physiques. A mesure que les sciences avancent, on les réduit de plus en plus, et on laisse cette ressource à ceux qui, comme les magnétiseurs, ne peuvent presque pas citer d'expériences authentiques, ni d'observations bien rigoureusement faites.

Effraction. Ce mot, dérivé d'un verbe latin qui signifie *briser*, est synonyme du mot *bris;* mais il ne se prend jamais qu'en mauvaise part. On distingue 2 sortes d'*effractions :* l'*effraction extérieure*, celle qui a été faite à un mur ou clôture, à une porte, à une fenêtre donnant sur la voie publique ; et l'*effraction intérieure*, celle qui a été pratiquée dans l'intérieur d'une maison par le bris d'une porte, d'une cloison, d'un meuble. On comprend facilement, d'après cette distinction, combien la première effraction est plus grave

et plus condamnable que la seconde. L'effraction accompagne souvent ou précède, comme circonstance aggravante, la perpétration d'un crime ou d'un délit. Dans les procès criminels, elle est l'un des caractères principaux qui servent à déterminer la compétence et la pénalité.

Effritement, épuisement, stérilité de la terre. Une terre est *effritée* par des lavages répétés qui lui enlèvent les principes solubles propres à la végétation, par la culture trop prolongée d'une même plante, ou par des labours trop fréquents.

Effroi, peur extrême qui trouble également les sens et l'esprit; crainte mêlée d'horreur. L'effroi, qui peut être le résultat de l'imagination comme de la faiblesse, caractérise toujours cette dernière.

Effronterie (d'un mot latin signifiant *privé de front*, par conséquent *qui ne rougit jamais*), vice qui porte à s'affranchir de toutes les règles de la modération et de la pudeur. L'homme effronté parle d'un air insolent, et ne réussit qu'à faire rougir ceux qui l'emploient; il n'observe ni les usages de la politesse, ni les devoirs de l'honnêteté et ignore ce que c'est que la probité. — Il ne faut pas confondre l'*effronterie* avec la *hardiesse* et l'*audace*. Cette dernière est la hardiesse aveugle, tandis que l'effronterie est le masque odieux des deux autres. Elle a sa source dans un vice de l'âme ; la hardiesse, au contraire, dans la vertu et l'estime de soi-même ; et l'audace, dans le tempérament. Le mensonge et l'imposture sont les compagnes obligées de l'*effronterie*.

Egalité, en mathématiques, s'entend de 2 quantités de même valeur, et se traduit par ce signe $=$. $4 + 5 = 9$; *quatre plus cinq égalent neuf*. — *Égalité*, en politique, a reçu et reçoit encore une foule de significations déterminées par les circonstances, les hommes, les classes qui s'en servent pour défendre ou revendiquer des droits légitimes ou non. Les révolutionnaires de 93 demandaient la division de la propriété au nom de l'*égalité*; et les gros propriétaires d'alors l'invoquaient pour défendre leurs biens d'un injuste partage. La guillotine se promenait en France pour établir l'*égalité* prêchée par Marat et Robespierre ; égalité terrible qui consistait non-seulement à morceler les propriétés, mais à niveler les rangs en coupant les têtes les plus humbles et celles qui s'élevaient trop haut.— S'il ne s'agissait que d'une discussion grammaticale, tout le monde serait d'accord sur le sens et l'application du mot *égalité*. C'est la garantie des mêmes droits à tous les individus faisant partie d'une même société, sans aucune espèce de priviléges. Chacun l'entend ainsi, mais chacun veut l'appliquer à sa manière. Les uns ont placé l'égalité dans l'ordre matériel des choses, et ont demandé un

champ égal à celui de leurs voisins, sans s'inquiéter si Dieu leur avait donné des bras aussi robustes pour le cultiver. Les autres, que le hasard de la naissance avait placés au sommet de l'échelle sociale, ont consenti à être les égaux d'hommes aussi puissants qu'eux, à la condition toutefois d'écraser tout ce qui se trouvait au-dessous. — La religion chrétienne établit que tous les hommes sont égaux devant Dieu; la constitution française actuelle veut que tous soient égaux devant la loi.

Égards, procédés qui caractérisent notre conduite vis-à-vis des personnes dont les qualités réelles méritent d'être particulièrement reconnues et appréciées. Ce mot a dans notre langue, non pour synonymes exacts, mais pour expressions analogues ou complémentaires, les mots *ménagement*, *attentions, circonspection*, *considération*. On peut cependant établir de la manière suivante les nuances qui différencient. Les *égards* sont l'effet de la justice; les *ménagements*, de l'intérêt; les *attentions*, de la reconnaissance ou de l'amitié; la *circonspection*, de la prudence. On doit avoir des *égards* pour les honnêtes gens, des *ménagements* pour ceux de qui on a besoin, des *attentions* pour ses parents et ses amis, de la *circonspection* envers ceux avec qui l'on traite. Les *ménagements* supposent, dans ceux pour qui on les a, de la puissance ou de la faiblesse; les *égards*, des qualites réelles; les *attentions*, des liens qui les attachent à nous; la *circonspection*, des motifs particuliers ou généraux de s'en défier (v. *Familiarité*).

Égarement. Ce mot, inusité depuis long-temps dans le sens propre, exprime l'action de se fourvoyer. Au figuré, l'*égarement* est un trouble de l'âme dont les perceptions ne sont plus ni précises ni vraies. C'est le premier degré de la *folie*, dont le *délire* est le paroxisme. L'*égarement* suit presque immédiatement toute commotion violente; et cet état intérieur, comme la plupart de nos émotions, se peint sur notre physionomie et plus particulièrement dans nos yeux. On dit d'une personne dont l'égarement se manifeste ainsi au dehors : « Elle a les yeux *égarés.* » On a étendu la signification du mot *égarement* aux passions, aux vices, qui sont la source et le résultat de cette malheureuse disposition de l'âme, et on en a fait le synonyme de *fautes, désordres moraux*.

Egbert-le-Grand (en anglo-saxon : *toujours brillant*), fils d'Alcmond et successeur de Brithric, roi de Wessex (800). Exilé par ce monarque qui le redoutait, Egbert s'essaya dans l'art de la guerre et du gouvernement, d'abord à la cour d'Offa, roi de Mercie, puis à celle de Charlemagne. Appelé au trône, il civilisa ses sujets, conquit la Mercie, les provinces d'Estanglie, d'Essex, de Kent et le

Northumberland après 19 années de guerre, et commanda ainsi à presque tout ce territoire qu'on nomma plus tard l'Angleterre. Egbert défendit victorieusement son vaste royaume contre les attaques formidables et successives des pirates normands, et mourut en 836.

Egée, 9e roi d'Athènes (1283–1235 av. J.-C.), était fils de Pandion. A la mort de son père, il partagea l'Attique avec ses frères, et obtint Athènes et son territoire. N'ayant pas eu d'enfants de ses 2 premières femmes, il consulta l'oracle qui lui conseilla d'épouser Ethra, fille de Pitthée, roi de Trézènes. Égée, pour obéir à l'oracle, séduisit la princesse et la laissa à la cour de son père, lui recommandant, si elle accouchait d'un fils, de le lui envoyer à Athènes quand il serait assez fort pour lever une pierre sous laquelle il avait caché son épée. Ethra accoucha d'un fils qu'elle nomma Thésée, et l'envoya à Athènes selon les ordres d'Égée. Médée, qui retenait alors ce roi sous la puissance de ses charmes, tenta d'empoisonner le jeune prince, mais celui-ci évita le danger et se fit reconnaître de son père. Égée envoya son fils en Crète pour délivrer cette île du joug que lui avait imposé Minos, et l'affranchir du tribut annuel de 7 jeunes filles et 7 jeunes garçons qu'elle était obligée d'envoyer chaque année en pâture au Minotaure. En même temps, il lui recommanda s'il revenait vainqueur d'arborer des voiles blanches sur son vaisseau. Thésée vainqueur oublia cette recommandation; et Égée, croyant que son fils était devenu la proie du Minotaure, se précipita dans la mer qui prit de là, dit-on, le nom de *mer Egée* (v.). On croit que c'est Égée qui introduisit en Grèce le culte de Vénus Uranie.

Egée (mer). Partie de la Méditerranée qui est comprise du sud au nord entre la Thrace et l'île de Crète, de l'est à l'ouest entre les côtes de l'Asie-Mineure et celles de la Macédoine, de la Thessalie, de la Grece propre et du Péloponèse, et qui se termine au septentrion par le détroit nommé Hellespont qui l'unit à la Propontide. Cette mer était parsemée de plusieurs groupes d'îles, dont les principales étaient les Cyclades (v. *Archipel* et *Cyclades*).

Egérie, nymphe de la ville d'Aricie en Italie. Si l'on en croit Ovide, elle fut aimée de Numa qui l'épousa. Ce prince la visitait souvent dans un bois voisin de la ville de Rome, et pour imprimer à ses lois un caractère de divinité, il disait aux Romains qu'Égérie les avait inspirées. On lui rendait à Rome un culte solennel. Quelques auteurs la confondent avec Diane et Lucine.

Egerton (François), duc de Bridgewater, né en 1726, mort en 1803. La pairie du titre de *Earl of Bridgewater* date de l'année 1538; elle fut érigée en duché en 1720; aujourd'hui elle est éteinte.

François Egerton fit construire auprès de Manchester, en 1758, par l'ingénieur James Brindley, le canal de Bridgewater, qui a perdu une partie de son importance depuis l'établissement du chemin de fer et des bateaux à vapeur entre Manchester et Liverpool.

Egide (nom grec signifiant *peau de chèvre*), monstre horrible dont la gueule vomissait des torrents de flamme. Il sortit du sein de la terre en Phrygie et parcourut successivement le mont Taurus, la Phénicie, l'Égypte, l'Afrique et enfin s'arrêta aux monts Cérauméens, où il tué par Minerve, qui porta toujours depuis la peau de l'Égide sur sa poitrine. — L'*Egide* était aussi le bouclier de Jupiter, ainsi nommé parce qu'il était recouvert avec la peau de la chèvre Amalthée. Jupiter le donna à Pallas, et cette déesse y plaça la tête de Méduse qui changeait en pierre tous ceux qui osaient y porter les yeux. Les boucliers étaient anciennement couverts d'une peau de chèvre, et chez les Libyens on en portait une sous les vêtements en guise de cuirasse.

Egine, l'une des îles de l'Archipel, située entre les côtes de la Grèce et celles de la Morée. Elle a environ 50 kilomètres de circuit, et sa population est de 6000 habitants. Sa capitale, Égina ou Engia, était autrefois le siége d'un évêque suffragant et était défendue par un château fort. Dans les temps de l'antiquité, les habitants d'Égine passaient pour les inventeurs de la monnaie. — Le golfe d'Égine est situé entre l'Achaïe, la Morée et l'isthme de Corinthe.

Éginhard, historien, secrétaire et, selon quelques chroniqueurs, gendre de Charlemagne. Il se retira dans un monastère et fut le premier abbé du couvent de Salintas. Il vivait encore en 848. On a publié la 1re fois à Cologne, en 1521, la 1re édition de la vie de Charlemagne par Éginhard.

Egisthe, prince d'Argos, était fils de Thyeste et de sa fille Pélopée. Consultant l'oracle au sujet de ses démêlés avec son frère Atrée, Thyeste en reçut pour réponse qu'il serait vengé par un fils qu'il aurait de sa fille. Pour éviter ce malheur, il consacra sa fille Pélopée au service de Minerve : mais l'ayant rencontrée dans un bois, il ne la reconnut pas et succomba à sa destinée. Pélopée arracha l'épée de son ravisseur, et l'ayant reconnu à cette marque, exposa son enfant dans les bois. Des bergers le trouvèrent et le firent nourrir par une chèvre, d'où son nom d'*Égisthe*. Pélopée épousa plus tard son oncle Atrée, qui recueillit Égisthe, et quand celui-ci fut parvenu à l'âge d'homme, il l'envoya tuer Thyeste; mais il fut reconnu, grâce à l'épée que lui avait remise sa mère. Égisthe, indigné, tua Atrée, aida Thyeste à remonter sur le trône et força Agamemnon et Ménélas, petits-fils d'Atrée, à se réfugier à la cour de Po-

lyphidus, roi de Sicyone. Plus tard ces deux princes, soutenus par Tyndare, roi de Sparte, leur beau-père, recouvrèrent leurs états et se réconcilièrent avec Égisthe. Agamemnon lui confia, même à son départ pour Troie, sa femme Clytemnestre et le gouvernement de son royaume. Égisthe abusa de cette confiance et assassina Agamemnon à son retour de Troie. Clytemnestre et lui montèrent alors sur le trône; mais, quelques années après, Oreste, fils d'Agamemnon, vengea son père par le meurtre des deux coupables. Leur règne avait duré 7 ans.

Églantier (d'un mot grec désignant les *plantes épineuses*), rosier sauvage. Cet arbrisseau, défendu par des épines fortes et recourbées, pousse dans les bois, les haies et les clôtures. Il est d'une ressource immense pour l'horticulteur qui greffe sur ses tiges droites et riches de végétation les variétés infinies de roses qui font l'ornement de nos jardins. Ses fruits, cornés et hérissés de poils, sont charnus et d'un beau rouge lorsqu'ils sont parvenus à leur maturité.

Église (archit.). C'est le nom qu'on donne aux monuments destinés à la réunion des fidèles pour assister à la célébration des cérémonies religieuses du culte catholique. Les églises catholiques sont ordinairement divisées en quatre parties : *le porche*, *les bas-côtés*, *la nef* et *le chœur*. *Le porche* est la partie de l'église sous laquelle se ferment et s'ouvrent les portes; *les bas-côtés* sont des galeries qui entourent *la nef* et facilitent l'accès dans toutes les autres parties de l'église, notamment dans les chapelles qui donnent sur ces galeries. *La nef* (et ce nom lui vient de ce qu'elle ressemble souvent à un vaisseau renversé) est la partie la plus vaste, celle où le peuple se rassemble : elle est presque toujours dominée par *le maître-autel;* et au milieu se trouve aussi *la chaire*, d'où retentit *la parole de vie*. *Le chœur* est l'endroit où sont réunis les prêtres et tous ceux qui concourent à la célébration des offices ou des cérémonies. Assez près du chœur et dans l'un des coins des *bas-côtés* se trouve *la sacristie*. On distingue les églises en *croix grecque* : ce sont celles dont le plan forme une croix à quatre bras égaux; et *croix latine*, dont une des parties est plus allongée que les autres : on appelle église en *rotonde*, celle dont le plan est circulaire : église *simple*, celle qui n'a que *la nef* : église à *bas-côtés*, celle dont la nef est entourée d'un rang de galeries : église à *doubles bas-côtés*, celle dont la nef est au milieu d'un double rang de galeries : et enfin église *souterraine*, celle dont le dallage est au-dessous du niveau des terres et qui a été construite dans les fondations d'une autre église. Considérant les églises sous un autre rapport, on

appelle Saint-Pierre de Rome église *pontificale*, parce que le souverain pontife y officie : on nomme église *patriarcale*, celle qui a un patriarche : *métropolitaine*, celle où réside un archevêque : *cathédrale*, celle où officie un évêque : *collégiale*, celle qui est desservie par des chanoines : *paroissiale*, celle qui n'a qu'un simple curé : et *conventionnelle ou particulière*, celle qui appartient à des monastères, des colléges ou des hospices.

Église (d'un mot grec signifiant *assemblée*). Dans notre langue ce mot exprime la société des fidèles ; on entend par *église primitive*, les premiers chrétiens ; par *église militante*, l'assemblée de tous les fidèles de la terre ; par *église triomphante*, les fidèles qui sont déjà au paradis ; par *église souffrante*, les fidèles qui sont au purgatoire. Quoique tous les catholiques répandus sur la terre composent une seule et même société que l'on nomme *église universelle*, on y distingue cependant plusieurs églises particulières, et l'on nomme toujours *églises chrétiennes* les sociétés séparées de l'*église catholique* par le schisme et par l'hérésie. En Orient, il y a l'*église grecque* et l'*église syriaque*, dans l'étendue desquelles on trouve des catholiques réunis à l'*église romaine*. On y connaît les *Jacobites*, les *Cophtes*, les *Éthiopiens* ou *Abyssins*, les *Nestoriens* et les *Arminiens*. — Autrefois l'*église grecque* et l'*église latine* ne formaient qu'une même société ; mais le schisme commencé au IXe siècle par Phocius et consommé au XIe par Cerulanus, patriarche de Constantinople, a malheureusement séparé ces deux grandes parties de l'*église universelle*. Les pères avaient défini l'ÉGLISE la *société des fidèles ;* les théologiens catholiques ont étendu cette définition et ont dit : *L'église est la société de tous les fidèles réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission aux pasteurs légitimes, principalement au pontife romain.*

Église (histoire de l'). D'abord abandonnée à elle-même et sollicitant des puissances de ce monde la tolérance des lois pour ses prédications, ses réunions et ses institutions, l'église fondée par Jésus-Christ se constitua au nom de son chef et eut à combattre tout aussitôt les juifs, les polythéistes et les schismatiques qui se formaient dans son propre sein ou se détachaient d'elle. Telle fut la 1re *période* de son existence, de l'an 45 à l'an 312. — Dès le principe, il se groupa autour des apôtres de nombreux partisans à Antioche, à Éphèse, à Thessalonique, à Athènes, à Corinthe, à Rome, villes païennes, ainsi qu'à Jérusalem, la métropole de l'église, où la majorité était juive. Pendant quelque temps on fit une distinction entre les fidèles sortis du judaïsme et les fidèles sortis du poly-

théisme. Bientôt la doctrine et les institutions de l'église furent si nettement arrêtées, qu'elle ne tarda pas à combattre avec le même zèle ceux qui altéraient une partie de ses principes et ceux qui les repoussaient tous. Elle avait en effet à lutter contre des docteurs conquis sur divers systèmes, et dont les uns voulaient faire pénétrer dans la foi chrétienne le dualisme de Zoroastre, les autres les mystères de la cabale, d'autres encore les dogmes de la théogonie égyptienne ou ceux de la philosophie grecque.—Les juifs étant tolérés par les lois de l'empire, l'empire toléra les chrétiens tant qu'il les considéra comme une secte de juifs. Il n'en fut plus de même dès qu'il reconnut en eux une société nouvelle, et une société qui prétendait absorber toutes les autres. A partir de ce moment, l'église n'excita pas seulement l'attention de l'autorité, elle réveilla les jalousies des sanctuaires et les hostilités des écoles. A quelques persécutions isolées succédèrent alors toutes ces vexations et toutes ces violences qu'invente l'intolérance dans ses caprices et dans ses haines; les 3 puissances les plus formidables, les chefs de l'empire, les prêtres et les philosophes, se conjurèrent pour sa perte. Néron, Domitien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Dioclétien, Maximien et Galère furent, parmi les empereurs, ceux qui se distinguèrent par les mesures cruelles qu'ils dirigèrent contre la société chrétienne. Les prêtres et les philosophes, n'hésitant pas à se faire les organes des calomnies de la populace, reprochèrent aux chrétiens une haine farouche contre les dieux, des superstitions atroces et des mœurs infâmes. Les fidèles n'opposèrent à toutes ces hostilités réunies que la pureté de leurs mœurs, celle de leurs doctrines, celle de leurs institutions. Aussi ne s'est-il jamais vu dans le monde de lutte plus glorieuse que celle qu'ils soutinrent. Bientôt l'admiration eut son tour, et le martyre fut, aux yeux des peuples et des philosophes, un argument trop sublime pour qu'ils y résistassent toujours.—La science fournit de bonne heure des armes puissantes aux chrétiens. Dès le second siècle, l'église eut des savants, des écoles, au milieu des écoles juives et païennes. Elle eut d'abord celle d'Alexandrie, qu'un philosophe converti, saint Pantène, ouvrit auprès du musée des Lagides, la plus célèbre des institutions littéraires de l'antiquité; et bientôt, dans cette école, les savants de l'église, les Clément d'Alexandrie et les Origène, s'élevèrent au niveau des Plotin et des Porphyre. Bientôt aussi l'église multiplia les séminaires de ses doctrines au point d'en compter dans toutes ses métropoles, à Antioche, à Édesse, à Césarée, à Nisibe, à Rome et à Constantinople, comme à Lyon et à Hippone. Dans les études chrétiennes tout était grave, car tout émanait de la religion, tout y aboutissait, et une doctrine forte et partout la même

unissait puissamment toutes les écoles et liait tous les diocèses. Des simples communautés, on était arrivé à l'agrégation d'un certain nombre de communautés ou diocèses; des diocèses, on s'était élevé à l'église. L'épiscopat commençait non pas à reconnaître son unité, il l'avait toujours reconnue, mais à se grouper autour de ses grands chefs, les évêques ou les archevêques de Jérusalem, de Césarée, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et surtout de Rome, à qui personne ne disputait la succession de saint Pierre ni la suprématie que donnait naturellement cette succession dans la capitale de l'empire.— 2ᵉ *période*. Enfin un empereur prit la résolution de placer sur le trône la religion chrétienne jusqu'alors persécutée. Avec cette résolution, exécutée en 312 par un simple décret de tolérance publié à Milan au nom de Constantin-le-Grand et de Maxence, commença pour l'église une existence nouvelle. Sa lutte contre les religions rivales et les hérésies changea nécessairement de face. Ce ne fut plus désormais l'église seule qui la soutint, mais l'église aidée de l'état; et elle dut bientôt finir par un triomphe complet. L'église s'attacha surtout à la destruction du paganisme. Pourtant, malgré les rigueurs de Constantin et de Constance, les partisans du polythéisme étaient encore nombreux, et Julien l'Apostat tenta de rétablir les idoles, en modifiant toutefois les doctrines païennes d'après les idées, soit du néo-platonisme, soit du christianisme lui-même. Il ne réussit point. La victoire du christianisme fut absolue; et peu de temps après il présenta à l'admiration du monde les saint Basile, les saint Chrysostôme, les saint Augustin, les saint Jérôme. Pourtant, devenue riche, envahie par les mœurs, les passions, les honneurs, les distinctions et l'esprit du monde, déchirée par les divisions des ariens, des nestoriens, des eutychiens, des monophysites et des jacobites, l'église faillit tomber enchaînée sous les faveurs et sous le despotisme du pouvoir temporel, au moment où elle achevait le plus beau de ses triomphes. Une religion nouvelle, qui sortit tout à coup des divisions auxquelles se livrait l'Orient, vint la préserver de cette humiliation, en lui préparant une lutte plus rude que les précédentes. Cette lutte, celle du christianisme contre le mahométisme, se divise en deux grands drames, dont le premier commence l'an 622, l'autre l'an 1096 de notre ère. Le premier forme la troisième période de l'histoire de l'église. — 3ᵉ *période*, 622-1096. La doctrine de Mahomet était une doctrine nette et complète, exposée dans un livre populaire, dans un code national d'une grande beauté; elle dut ses succès à l'enthousiasme de ses partisans et au cimeterre de la conquête. Le mahométisme enleva à l'église la Perse, la Palestine, la Syrie, l'Égypte, le territoire de Carthage, la Mauritanie,

l'Espagne, la Sicile, l'Asie-Mineure et plusieurs îles de l'empire grec. S'il convertit peu de chrétiens, il en subjugua un grand nombre, et bientôt l'église, comprimée déjà en Occident par l'invasion des Barbares du nord, fut écrasée en Orient par les Barbares du midi. Elle sortit pourtant de tous ces dangers, et profita de ces malheurs apparents pour reprendre son indépendance et se séparer de nouveau du pouvoir temporel auquel elle s'était trop intimement unie. Forte, sage, indépendante, et supérieure par ses lumières à tout ce qui l'entourait, elle étendit sa houlette pastorale sur l'Occident tout entier, et y prépara des guerriers qui, à sa voix, décorés de son symbole, devaient un jour relever la croix sur le tombeau du Sauveur. — 4e *période*, de l'an 1096 à l'an 1453. Lorsque s'ouvrit le second drame de la grande lutte entre la société chrétienne et la société musulmane, la première se trouvait dans les plus heureuses conditions. Elle avait ces quatre éléments de succès : l'œuvre de la civilisation du nord était avancée ; des écoles chrétiennes, ouvertes au milieu de toutes les populations, semaient partout de fortes idées ; un enthousiasme commun faisait de tous les membres de l'église une famille de frères, une famille de nouveaux Macchabées ; enfin un sceptre puissant gouvernait avec une sainte autorité cette immense famille. Les musulmans, au contraire, étaient divisés comme l'avaient été les chrétiens à la naissance du mahométisme. L'église fit de glorieuses expéditions et de brillantes conquêtes. Si le résultat final des croisades parut faible, le succès moral en fut immense. Elles jetèrent l'église, que dirigeait le grand pontificat de Rome, dans des voies de progrès et de découvertes, dans des études et des investigations qui changèrent à la fois ses idées, ses mœurs, ses institutions, et jusqu'à l'esprit qui l'avait caractérisée jusque-là. Tout fut nouveau ou se renouvela par elle, et sa dévotion fut la source première de cette grande rénovation. Les sciences, la navigation, le commerce, l'esprit d'égalité et de liberté y gagnèrent. Malheureusement, la lutte du christianisme et du mahométisme n'était pas encore finie en Orient, qu'en Occident il s'en annonça une au sein de l'église même. L'hérésie se releva plus forte que jamais, et jeta de profondes racines, malgré les efforts des ordres monastiques et surtout des franciscains et des dominicains. Enfin, au sein même des conciles de Pise, de Constance et de Bâle, on alla jusqu'à attaquer l'autorité du pontificat suprême. On devait bientôt voir les diètes d'Allemagne rivaliser avec les assemblées du clergé et de la noblesse de France dans la proclamation de ces principes d'indépendance que le pouvoir temporel affectait depuis quelque temps de soutenir avec orgueil contre l'autorité spirituelle. En même temps les plus grandes

nouveautés éclataient dans les lettres et dans la philosophie. Cette crise reçut peut-être son impulsion la plus décisive des deux derniers faits de la lutte musulmane, c'est-à-dire de la prise de Constantinople et de la prise de Grenade. A la suite de l'entrée des Turcs à Byzance, la philosophie de l'ancienne Grece passa en Italie. Après la prise de Grenade, l'inquisition reçut ses plus rigoureux developpements; et bientôt tout ce qu'il y eut d'esprits rigoureux en Europe se rangea sous ces deux bannières : *Liberté absolue de la pensée; Empire absolu de la foi.* — 5e *période*, de 1453 à 1830. La dernière et la plus glorieuse ère du christianisme, celle des 3 derniers siècles, offre donc l'imposant spectacle d'une lutte de principes, d'une lutte intérieure et morale, d'une lutte qui, plus d'une fois encore, dégénère, à la vérité, en guerre matérielle, mais qui se poursuit bien plus dans le domaine de la pensée que sur le champ de bataille. Quand l'ancienne église d'Occident vit se déployer dans toute sa grandeur le progrès sorti des croisades, elle insista plus que jamais sur le principe d'autorité, qui était aussi celui de son unité. Le mouvement continua cependant. La puissance que les philosophes du xve siècle cherchaient dans les textes de Platon et d'Aristote, les réformateurs du xvi siècle, Luther, Zwingle et Calvin, la cherchèrent dans les textes de la Bible. L'église catholique perdit aux luttes de la réforme les peuples d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre, de Suède, de Danemarck et de Hollande, sans compter des fractions notables de quelques autres. Mais elle maintint son autorité par le grand corps de doctrines qu'on appelle les *actes du concile de Trente* et qui est si imposant d'unité, de régularité et de conséquence. Après la réforme, vint le philosophisme des xviie et xviiie siècles, qui rejetèrent l'intervention d'une autorité soit divine, soit humaine, dans l'activité de l'intelligence et dans les opinions de la raison de l'homme. Parmi les libres penseurs, plusieurs rompirent avec toute doctrine spirituelle, avec toute doctrine morale et religieuse, et professèrent les uns le matérialisme, les autres l'athéisme ou le fatalisme. C'était demander sous toutes les formes l'anéantissement de l'église. L'église ne fut pas plus embarrassée de cette nouvelle lutte qu'elle ne l'avait été des autres. On la forçait d'être savante; elle fut savante. Elle compara la certitude de ses dogmes à l'incertitude de ceux de la philosophie; elle établit entre ses institutions et celles des religions de l'antiquité, qu'on lui opposait avec ostentation, comme on les lui avait opposées aux temps de Philon et de Julien-l'Apostat, le parallèle le plus propre à faire éclater sa supériorité et à mettre au jour l'immensité des bienfaits que leur devait le monde. Enfin, elle opposa ses mœurs à celles de toute autre société, et elle se plut non-

seulement à constater la légitimité, mais encore à démontrer la vérité de la révélation, qui forme son code et constitue sa mission. Jamais association religieuse n'avait rien offert de comparable à cette riche et savante littérature apologétique de l'église, où se distinguèrent surtout les écrivains de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne. Un instant et dans un seul pays, l'église sembla devoir succomber. Appuyé sur la politique d'une révolution qui s'anéantit en se dépassant, le principe de l'indépendance absolue de la raison humaine fit voter en France l'abolition du christianisme ; ce fut le vote du délire, et le rétablissement le plus solennel suivit de près la proscription la plus extravagante. Au milieu des luttes des derniers siècles, l'église a fait quelques-unes de ses plus glorieuses conquêtes; et pendant que ses diverses sections se disputaient l'Europe chrétienne, elles se disputaient aussi l'Asie, l'Afrique et l'Amérique païennes. Là, comme ailleurs, l'église a paru et a vaincu; là, comme ailleurs, elle a été un immense bienfait, une civilisation véritable, une grâce divine. Cette carrière de régénération et de sanctification, elle la continuera, suivant sa belle formule, *des siècles aux siècles* (v. *Catholicisme*, *Christianisme*, *Pape*, *Réformation*, *Hérésies*, *etc.*, *etc.*).

Église épiscopale. La religion de l'état en Angleterre est la religion dite *épiscopale* (v. *Anglican*). Le roi en est le chef suprême, et l'archevêque de Cantorbéry a le titre de primat de toute l'Angleterre. 21 évêchés ressortissent au siége de Cantorbéry; les 4 autres sont sous la juridiction de l'archevêque d'York, qu'on appelle *primat* d'Angleterre. Les points de doctrine de cette église sont consignés dans 29 articles. Aux États-Unis, les membres de l'église d'Angleterre, ou les épiscopaux, forment un corps nombreux.

Église (pères de l') (v. *Pères*).

Église gallicane (v. *Gallicane* [*église*]).

Église (états de l'), autrement dits *états romains*, *états du pape*, ou *patrimoine de saint Pierre*. Pays d'Italie borné au nord par le royaume Lombardo-Vénitien et la mer Adriatique, à l'est par cette mer et le royaume de Naples, au sud par ce même royaume, la Méditerranée et le grand-duché de Toscane, à l'ouest par ce grand-duché et le duché de Modène. Cet état est parcouru par une partie de la chaîne des Apennins; il est traversé par le Tibre et le Pô et par d'autres fleuves qui ont un cours très-borné. Il se divise en 21 provinces dont voici les noms : *Comarque* de Rome, légations de Villetri, d'Urbain-et-Pesaro, de Forli, de Ravenne, de Bologne, de Ferrare; délégations de Frasione, de Bénévent, de Civitta-Vecchia, de Vitterbe, d'Arvieto, de Riéti, de Spolette, de Pérouse, de Camerino, de Macerte, d'Ascoli, d'Ancône; commis-

sariat de Lorette. La population peut s'élever à 2,600,000 habitants, et la superficie de l'état à 52,000 kilom. carrés. Le pays est très-fertile en grains de toute espèce, en beaux fruits, tels que oranges, citrons, etc. Il y a beaucoup de vignes, de superbes carrières de marbre, quelques mines qui sont à peine exploitées. L'agriculture, le commerce et l'industrie y sont très-arriérés. Le pape est le souverain des états de l'église. Le pouvoir électif appartient au sacré collége composé de 70 cardinaux ; 7 de ces cardinaux sont chargés de l'administration publique des divers départements, et ne relèvent que du pape. On évalue le revenu mensuel de l'état de l'église à 45,000,000 fr., ses forces militaires à 15,000 hommes; il a 2 frégates et quelques petits bâtiments. L'origine de la souveraineté temporelle du pape provient de la donation faite en 754 à Étienne, évêque de Rome, par Pepin, roi des Francs, du pays enlevé à l'exarchat. Sous le pontificat de Grégoire VII, en 1075, la papauté parvint à un très-haut degré de puissance; elle fut au dernier degré de faiblesse en 1305, lorsque les souverains-pontifes furent obligés de quitter Rome et de se fixer à Avignon. Le règne de Léon X a été pour les Romains modernes une époque de grandeur et de gloire. Les armées de Bonaparte et de l'empire ne respectèrent pas la propriété de l'église; l'empereur avait donné à son fils le titre de roi de Rome. La restauration, en reconstituant l'Europe dans ses anciennes limites, a rétabli la cour de Rome.

Église (petite). On désigne sous ce nom un petit nombre d'ecclésiastiques et de catholiques qui refusèrent de reconnaître le concordat intervenu en 1801 entre le pape Pie VII et Napoléon, concordat en vertu duquel le nombre des diocèses français était diminué, et par lequel le pape supprimait la juridiction des évêques dont les siéges avaient été maintenus, mais auxquels le premier consul avait refusé sa confiance et leur radiation de la liste des émigrés. Les dissidents refusaient au pape le droit de prendre cette détermination. On les nomma aussi *Louisets* parce qu'ils ne reconnaissaient d'autorité politique que celle de Louis XVI, et *Clémentins* ou encore *Blanchardistes*, du nom de deux de leurs principaux chefs.

Églogue (d'un mot grec signifiant *choix, pièce choisie*, mais que, d'après les Latins, nous avons restreint aux poésies pastorales). Pièce de poésie qui roule sur des idées champêtres, sur les attachements ou les combats des bergers, sur leurs joies et leurs douleurs. L'églogue porte aussi le nom d'idylle, ou de poème pastoral. Virgile et Théocrite restent des modèles dans ce genre, qui exige

une gracieuse naïveté de pensée jointe à tout l'éclat de l'expression poétique.

Egmont (Lamoral, comte d'), descendait des ducs de Gueldre, et tenait de sa mère, Françoise de Luxembourg, le titre de *prince de Gavre*. En 1541, il alla en Afrique avec Charles-Quint et remplaça le prince d'Orange tué au siége de St-Dizier. En 1546, il secourut l'empereur contre les protestants d'Allemagne, l'accompagna à la diète d'Augsbourg en 1554, et négocia le mariage de Philippe II avec Marie Tudor. C'est à sa valeur que furent dues les victoires de Gravelines et de St-Quentin. Ce fut lui encore qui conclut le nouveau mariage de Philippe avec Isabelle, fille de Henriette. Rien ne semblait manquer à son bonheur et à sa gloire, lorsque des troubles religieux agitèrent la Belgique. Philippe II voulait faire exécuter aux Pays-Pas des édits d'une rigueur extrême contre les hérétiques. A la fois dévoué aux intérêts des Espagnols et adoré des Flamands, d'Egmont hésita d'abord et finit par prendre parti contre le roi d'Espagne. Lié au prince d'Orange, il fut moins habile que lui, et surtout moins énergique dans ses décisions. Ses incertitudes le perdirent. Le duc d'Albe le fit arrêter. Condamné à mort, le 4 juin 1568, par le tribunal vendu à Philippe II, d'Egmont fut exécuté sur la grande place de Bruxelles, et enterré à Sotteghem, où, il y a quelques années, une commission, présidée par le prince d'Orange, avait résolu de lui élever une statue.

Égoïsme (du mot grec et latin signifiant *je*, *moi*). Toutes les affections que nourrit le cœur de l'homme sont ou *intéressées* ou *désintéressées*. Ou l'homme prend pour objet de ses affections ce qui est en dehors de lui-même, comme Dieu, ses semblables, le beau, le bon, etc.; ou bien il n'est dominé que par l'*amour de soi*; ce sentiment n'est pas encore l'*égoïsme*, mais il l'engendre. L'égoïsme résume toutes les mauvaises passions, parce que, dans son besoin de sacrifier tout à *soi*, il les met toutes en œuvre. L'égoïsme intellectuel c'est l'*orgueil*, ce vice hideux qui, en nous exagérant notre propre valeur, nous fait mépriser les autres, et qui se change bientôt en *haine* contre ceux dont il nous faut reconnaître la supériorité; or, les effets de la *haine* sont bien souvent des crimes. Pour l'égoïste, il n'y a plus ni Dieu, ni famille, ni patrie. L'*égoïsme* est une monstruosité morale. — On appelle *égoïstes*, en philosophie, ceux qui ne reconnaissent aux actions des hommes d'autre mobile apparent ou caché que l'*amour de soi*. Pour ces malheureux penseurs, la vertu, la bienveillance, la générosité, le dévouement, ne sont que des mots. Rien n'existe hors d'eux; le bien-être indivi-

duel est la seule mission de l'homme ici-bas. On ne saurait assez énergiquement flétrir cette doctrine, qui détruit toutes les notions de bonté, de charité et d'amour, et qui a causé d'irréparables malheurs dans toutes les sociétés anciennes et modernes.

Egos Potamos, c'est-à-dire, en grec, *fleuve de la chèvre*, nom d'une petite rivière de la Chersonèse de Thrace, qui se jette dans l'Hellespont, à quelques kilomètres au nord de Sestos. C'est là que la flotte des Athéniens, forte de 180 vaisseaux, fut entièrement défaite par Lysandre, dans la dernière année de la guerre du Péloponèse, l'an 404 av. J.-C.

Égout, lieu destiné à recevoir les eaux pluviales ou ménagères. La ville de Paris est sillonnée par un réseau d'égouts qui s'étendent sous ses innombrables rues, s'embranchent et se correspondent pour aller se perdre dans la Seine. L'entretien et la construction de ces égouts coûtent tous les ans des sommes énormes à la ville qui y trouve par compensation un grand moyen de salubrité. — *Égout* se prend quelquefois au figuré. On dit des malfaiteurs qu'ils sont l'*égout* de la société.

Egypte, vaste contrée d'Afrique, appelée *Misraïm* par les orientaux. L'Égypte ancienne était bornée au nord par la Méditerranée, à l'est par le golfe Arabique, à l'ouest par la Libye, et au sud par les déserts de l'Éthiopie. Sa longueur était de 800 kilom. du nord au sud, et sa largeur, qui était d'environ 320 kilom. sur les côtes de la Méditerranée, se réduisait à 28 ou 32 dans l'intérieur des terres. On la divisait en 3 provinces : le Delta ou Basse-Égypte ; l'Heptanomide ou Égypte du milieu, et l'Égypte supérieure ou Thébaïde. Le Delta s'étendait depuis la Méditerranée jusqu'à Busiris ; l'Heptanomide, de Busiris à Thebaïca Phylacé ; la Thébaïde, de Phylacé à Syène.—Pendant les dernières années de l'empire romain, l'Égypte, augmentée au sud d'une petite partie de l'Éthiopie et à l'ouest du royaume de Cyrène, fut nommée *diocèse d'Égypte*, et divisée en 7 provinces. — L'Égypte était célèbre par sa fécondité merveilleuse, qu'elle devait à l'inondation annuelle du Nil. Le limon que les eaux déposaient sur le sol changeait des sables arides en des terres si fertiles que les anciens appelèrent l'Égypte le *grenier de Rome*. Les Égyptiens célébraient par des fêtes l'accroissement des eaux de ce fleuve, et dans ce pays c'est encore de nos jours une époque mémorable. Les productions les plus remarquables de cette contrée étaient le *lotus*, dont on mangeait la graine et la racine ; le *papyrus*, dont on se servait pour écrire, et le *lin*, dont on faisait une toile à peu près semblable à la nôtre. Quoique les inondations du Nil rendissent l'air malsain, l'Égypte avait cependant une po-

pulation immense, et renfermait, dit-on, 20,000 villes, bourgs ou villages. Parmi ces villes, Thèbes, Memphis, Alexandrie, Coptos, Péluse et Arsinoé, tenaient le premier rang. L'Égypte avait plusieurs temples magnifiques, dont les voyageurs modernes ont découvert l'emplacement et les débris. Les pyramides sont les plus célèbres de tous les monuments égyptiens, et elles attestent encore, sinon le génie, du moins la richesse et l'activité du peuple qui les éleva. Parmi la foule des monuments qui ne subsistent plus, il faut compter le tombeau d'Osymandyas, composé de temples et de bibliothèques; des obélisques, qui furent presque tous transportés en différents temps à Rome, et dont l'un, celui de Louqsor, se trouve maintenant à Paris; le fameux labyrinthe, et enfin des canaux creusés par les Ptolémée pour faire fleurir le commerce. — Les prêtres égyptiens donnaient à leur pays des milliers d'années d'existence, et soutenaient que les dieux en avaient été les premiers rois. Ceux de Thèbes prétendaient que leur monarchie subsistait depuis 11,340 ans, tandis que ceux de Memphis se contentaient à peine de 100,000 ans; enfin quelques historiens parlent de 31 dynasties de rois qui régnèrent sur cette nation. Il paraît, d'après l'Écriture, que les Égyptiens formaient déjà un royaume assez considérable du temps d'Abraham. Suivant certains auteurs, l'ancien royaume d'Égypte fut fondé vers l'an 2188 av. J,-C., par Misraïm, et subsista pendant 1663 ans, jusqu'à l'an 525 av. J.-C., époque à laquelle il fut détruit par Cyrus, roi des Perses, qui vainquit Psamméticus, fils d'Amasis. L'Égypte, après avoir supporté pendant 109 ans la domination des Perses, secoua le joug vers 414 av. J.-C., et fut gouvernée par une suite de rois nés dans son sein. Elle fut de nouveau conquise, en 349, par Artaxercès-Ochus, roi de Perse, dont les successeurs régnèrent sur cette contrée jusqu'à la destruction de leur empire par Alexandre. Après la mort de ce prince, Ptolémée-Lagus, qui avait été le gouverneur de l'Égypte, rendit à ce pays son ancien titre de monarchie, et fonda, l'an 323 av. J.-C., une dynastie qui régna 201 ans, et donna à l'Égypte 4 branches, 16 souverains et 21 règnes. Cléopâtre III est la dernière reine qui régna sur l'Égypte jusqu'à l'an 29 av. J.-C. Auguste, irrité contre cette princesse parce qu'elle avait suivi le parti d'Antoine, réduisit l'Égypte qui resta province romaine jusqu'à l'envahissement des musulmans, qui prirent Alexandrie, l'an 640 de J.-C. — La religion des Égyptiens était un amas de fables grossières. Ils disaient que les dieux, poursuivis par Typhon, s'étaient réfugiés en Égypte, où ils étaient restés cachés sous différentes formes, et en mémoire de ces diverses métamorphoses ils rendaient un culte solennel à certains

animaux, et même à certains légumes. La métempsycose, que Pythagore transporta d'Égypte en Grèce, était encore un dogme qui fournissait de nouveaux prétextes à leur idolâtrie. Le bœuf Apis était la principale divinité de ce peuple (v. *Apis*). Les autres animaux sacrés étaient le chat, le chien, l'ichneumon, appelé aussi rat de Pharaon, le loup, le crocodile, le faucon et l'ibis; on ne connaît plus aujourd'hui ce dernier. Tuer, même involontairement, un de ces animaux était un crime puni de mort. Les Égyptiens adoraient aussi, sous le nom d'Osiris et d'Isis, le soleil et la lune, ou, comme le veulent quelques-uns, les auteurs de l'agriculture et des arts utiles divinisés par la reconnaissance des hommes. Sérapis, Jupiter Ammon, Anubis, Harpocrate, Horus, Canopus et quelques autres divinités étaient encore adorés en divers lieux, et presque tous représentés avec une tête d'animal. Les anciens Égyptiens leur offraient quelquefois des victimes humaines; mais Amasis abolit pour toujours ces sacrifices. Au reste, les prêtres semblaient avoir une doctrine plus pure et plus élevée. Ils admettaient un dieu unique, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses futures. Leurs études astronomiques leur avaient dévoilé une partie des lois qui régissent les corps célestes; mais ils cachaient soigneusement leurs connaissances, ou les enveloppaient sous des allégories que le peuple prenait à la lettre. — Le gouvernement était monarchique avant l'invasion de Cambyse; il le fut encore après la mort d'Alexandre. Mais dans la première époque, les rois étaient soumis à la loi plus fortement que les derniers de leurs sujets, puisqu'elle réglait l'emploi de leurs heures, même pour les repas et le sommeil; sous la seconde, au contraire, l'autorité royale devint despotique. — L'administration de la justice était un des soins principaux des Égyptiens. Les sentences les plus importantes étaient rendues par un tribunal de 30 membres choisis dans les 3 plus grandes villes : Memphis, Thèbes et Héliopolis. Parmi les lois les plus remarquables, on cite celle qui défendait au fils de prendre une autre profession que celle de son père, et celle qui frappait de mort quiconque ne pouvait prouver d'honnêtes moyens d'existence. Une autre loi, plus fameuse encore, est celle qui ordonnait que chaque homme serait jugé après sa mort près du lac Mœris. — La nation était divisée en 3 classes : la 1re se composait des prêtres; la 2e des guerriers; le reste du peuple en formait une 3e, qui se subdivisait en plusieurs autres, les laboureurs, les artisans, les marchands et les marins. Toutes les distinctions étaient le partage de la 1re : elle seule y avait droit par ses vastes connaissances; mais il fallait subir de lon-

gues épreuves pour être initié à ses mystères et agrégé à son ordre. Quand la dynastie régnante s'éteignait, on choisissait ordinairement le roi parmi les prêtres; ou si par hasard on choisissait un guerrier, il fallait d'abord qu'il fût admis dans le corps sacerdotal. — Les pyramides et plusieurs autres monuments attestent que les arts furent cultivés en Égypte; mais ils n'y firent que peu de progrès; la sculpture et l'architecture égyptiennes ont quelque chose de mort, et se font remarquer par l'immensité des masses plutôt que par l'élégance des proportions.— Aucun peuple n'égala les Égyptiens dans l'art d'embaumer les morts. Après des milliers d'années on trouve encore dans les sables des *momies* (v.) parfaitement conservées. — La mécanique, la géométrie et quelques autres parties des mathématiques furent cultivées avec succès par les Égyptiens, qui disputaient encore aux Chaldéens les premières connaissances astronomiques. La médecine fit peu de progrès parmi eux; la dissection eût été regardée comme une profanation. On attribue encore à ce peuple l'invention de l'*écriture* (v.). Ce fut d'abord une peinture des objets. Ensuite on imagina l'écriture hiéroglyphique. Cette maniere d'écrire fut long-temps la seule usitée, et des savants ont pensé que les premières lettres furent imitées des principaux caractères hiéroglyphiques. — La navigation fut lente à s'introduire chez les Égyptiens. Ce peuple avait la mer en horreur; aussi ne s'adonna-t-il que fort tard au commerce. Mais les Ptolémée l'encouragèrent en construisant plusieurs ports sur le golfe Arabique, et ils ouvrirent ainsi la route de l'Orient aux vaisseaux égyptiens. — L'année égyptienne fut d'abord composée de 350 jours; dans la suite on la porta à 360, et enfin a 365 (v. *Pharaon*, *Sésostris*, *Amasis*, *Hiéroglyphes*, *Labyrinthe*, *Momies*, *Obélisques*, *Pyramides*, etc., etc.).

Egypte (histoire moderne). Après avoir été dominée 646 ans par les Romains, l'Égypte tomba, l'an 616 de J.-C., au pouvoir des Perses, qui la gardèrent pendant 12 années, et elle se vit déchirée par des luttes religieuses entre les Coptes indigènes ou *jacobites* et les Grecs mêlés aux Romains ou *melchites*. Omar Ier, 2e calife, profita de ces dissensions intestines pour s'assurer la conquête de ce pays, méditée déjà par Mahomet. Il s'en empara l'an 19 de l'hégire (640 de J.-C.), à l'exception d'Alexandrie, qui résista 14 mois. Sa fameuse bibliothèque fut brûlée par les ordres du vainqueur. — Depuis cette époque jusqu'en 750, où s'éteignit la dynastie des califes *Omniades*, l'Égypte vécut prospere sous de nombreux gouverneurs qui adopterent le systeme administratif des Romains. — Pendant le long regne des *Abassides*, les Égyptiens, surchargés de taxes rigou-

reuses, accablés de traitements barbares, tentèrent de sanglantes et infructueuses révoltes pour conquérir leur liberté. Mais, en 868, Ahmed-Ben-Thouloun, Turc d'origine, ayant été envoyé en Égypte en qualité de gouverneur, contraignit le calife à lui donner l'investiture de l'Égypte et de la Syrie. Il les gouverna 10 ans, et fonda la dynastie dite des *Thoulounides*. — Rentrée pendant peu de temps sous la domination des *Abassides*, l'Égypte fut ensuite au pouvoir des *Akhchidides* et des *Fatimides*. Ces derniers y régnèrent 202 ans, jusqu'en 567 de l'hégire (1171), et la rendirent assez généralement heureuse et tranquille. À cette époque, où les croisades bouleversaient tout l'Orient, un prince d'Asie, Salah-ed-Dyn (Saladin), s'empara de l'Égypte et y établit la dynastie des *Ayoubides*. Ils conservèrent le pouvoir jusqu'en 1254, au milieu de guerres continuelles contre les chrétiens de la Palestine et des révoltes des mameluks. Cette milice, créée par eux, s'empara bientôt du gouvernement. Durant la monarchie élective des deux races de mameluks (les *Baharites* ou Marins, et les *Bordjites* ou Circassiens), c'est-à-dire pendant 267 ans, l'Égypte, trop souvent en proie à l'anarchie et aux séditions militaires, se fortifia pourtant au dedans, et au dehors surtout; son commerce accrut en importance, et elle s'enrichit d'établissements et de travaux utiles à sa prospérité et aux progrès de sa civilisation. — Selim Ier, successeur de Bajazet, réunit, en 1517, à l'empire ottoman le royaume d'Égypte, dont il fit un seul pachalick, qui, pendant 3 siècles, demeura tributaire de la Porte. Parmi les nouveaux et fréquents gouverneurs, nommés alors *beys*, on ne distingue guère que le célèbre Aly-Bey, proclamé sultan-roi d'Égypte à force de valeur et de politique. — Ibrahim-Bey et Mourad-Bey, qui se partagèrent la souveraineté, sont connus seulement par la mémorable expédition de Bonaparte, en 1798 (v. *Expédition d'Égypte*). Méhémet-Ali, après s'être distingué, comme général, contre les Français et dans les longues guerres que le pacha, aussitôt après leur départ, eut à soutenir contre les mamelucks, et comme administrateur dans son pachalick de Salonique, fut appelé à gouverner, le 1er avril 1806, par les Égyptiens eux-mêmes. Secondé de son valeureux fils Ibrahim-Pacha, il força les Anglais à évacuer l'Égypte en 1807, et parvint à exterminer les turbulents et redoutables mamelucks. Dès lors, il s'appliqua sans relâche à civiliser ses états à l'européenne. De 1824 à 1827 la Porte lui confia le commandement de ses 3 expéditions contre la Grèce, que la victoire de Navarin, remportée par les amiraux de Rigny et Codrington, sauva de l'esclavage. Quelques années après, la guerre éclata entre le suzerain et le vassal devenu trop puissant pour ne pas inspirer des craintes. Dans cette

guerre l'avantage resta à Méhémet-Ali; il enleva au sultan plusieurs possessions importantes, entre autres la Syrie, qu'il vient d'être forcé de restituer grâce à l'intervention armée de l'Angleterre, alliée de la Porte.

Égypte (expédition d'). Cette campagne a été diversement jugée; les uns ont pensé qu'elle se rattachait à un plan d'invasion asiatique; les autres ne l'ont regardée que comme un calcul ou un coup de tête du directoire. Nous n'avons pas mission de trouver la vérité, et nous nous bornerons à constater un fait remarquable. Cette propagande militaire et scientifique, ce pèlerinage d'une armée de soldats, de savants, qui allaient demander compte à l'Égypte de son antique civilisation, apportèrent aux peuples de l'Orient les premiers germes de la civilisation moderne; ils leur laissèrent des forts, des ouvrages de défense, des rudiments de nos arts, de notre tactique, et surtout le souvenir d'une valeur qui jamais ne s'était montrée avec autant d'éclat aux bords du Nil, si riche cependant de vieux souvenirs. Ce fut au mois de mai 1798 que l'armée expéditionnaire, commandée par Bonaparte, partit de Toulon. Elle avait un double but, l'un militaire et l'autre scientifique; aussi le jeune général avait-il associé à son entreprise les hommes de la plus brillante valeur et les savants les plus recommandables. A la tête de ces derniers était l'illustre Monge, qui, plus tard, devait être chargé d'organiser l'institut d'Égypte. Le secret avait été si bien gardé, que soldats, matelots et savants, tout le monde ignorait sa destination. Après 2 jours de siége, Bonaparte s'empara de Malte; puis il cingla vers l'Égypte, débarqua et prit Alexandrie. Le 8 juillet, l'armée s'ébranla pour aller à la rencontre des mamelucks; après un combat d'avant-garde, le 21, elle se trouva en face des pyramides, témoins imposants de la bataille qui ouvrit aux Français les portes du Caire. Tout le monde connaît les mémorables paroles de Bonaparte avant le combat ; « Soldats, du haut de ces pyramides 40 siècles vous contemplent! » Ce 1er succès fut balancé par la perte de notre flotte, qui, sous les ordres de l'amiral Bruéïs, fut attaquée et presque entièrement détruite par Nelson dans la rade d'Aboukir. Bonaparte sentit le danger de sa position. Après avoir organisé l'administration civile, qu'il confia presque entièrement aux indigènes, et comprimé une révolte qui s'était manifestée au Caire dès les premiers jours de l'occupation, il s'avança vers la Syrie à la tête de 13,000 hommes, s'empara d'El-Arych, de Jaffa, de Gazah; mais échoua devant St-Jean-d'Acre, qui était défendu par un Français nommé Phelipeaux. La peste vint ajouter ses horreurs aux maux

que supportaient les assiégeants; en 20 jours ils perdirent à peu près 1,000 hommes. La victoire du mont Thabor releva le moral du soldat, qui retrouva son énergie et sa force pour une admirable retraite. Au mois de prairial, l'armée de Syrie était de retour aux portes de la capitale égyptienne. Pendant les 125 jours d'absence du principal corps d'armée, l'Égypte ne cessa point d'être française, et Desaix avait battu à diverses reprises les mamelucks du Saïd, et détruit les hordes de bédouins commandés par le fanatique El-Mahdy. Cependant Bonaparte comprit qu'il n'y avait plus rien à faire en Égypte; et après avoir taillé en pièces à Aboukir, le 25 juillet 1799, l'armée des Turcs, il partit pour la France, laissant à Kléber le commandement de l'armée. Celui-ci se crut trahi; il se découragea, et ouvrit des conférences pour une évacuation. Un manque de foi de la part du gouvernement anglais, au moment même où il allait quitter le Caire, le força à avoir encore confiance en sa bravoure et en son expérience. La bataille d'Héliopolis prouva aux ennemis que Kléber, grandi par les revers, était le digne représentant du vainqueur des pyramides. Dès ce moment, la colonisation fut examinée, méditée, résolue. Cette terre, riche par sa fertilité et ses souvenirs, serait restée française sans le poignard du fanatique Souleyman, qui assassina Kléber. A ce général succéda, par droit d'ancienneté, le général le plus inhabile de l'armée; c'était Menou. Son incapacité compromit à la fois la nouvelle colonie et notre armée : son inexpérience présomptueuse perdit bientôt l'une et l'autre. Une capitulation fut signée le 15 avril 1801. Ainsi se termina, après avoir duré 3 ans et 3 mois, une expédition qui s'annonçait sous de si heureux auspices. Si nos armées n'y furent pas toujours heureuses, la France fut dédommagée en partie de ses sacrifices par les découvertes que firent nos savants, et par le droit qu'elle s'acquit aux premières sympathies d'un peuple nouveau,

Egyptiens (v. *Bohémiens*).

Eichhorn (Jean-Godefroi), un des savants allemands les plus versés dans l'éxégèse biblique, dans l'histoire politique et littéraire, ainsi que dans les langues et les littératures orientales, naquit, le 16 octobre 1752, à Dorenzimmern (principauté de Hohenlohe Œhringen). Devenu recteur à l'école d'Ohrdruf, il fut successivement professeur à l'université d'Iéna, professeur de littérature biblique et orientale à Gœttingue, devint docteur en théologie, directeur de la société royale des sciences de cette dernière ville, conseiller privé de justice du royaume de Hanovre, et mourut, le 25 juin 1827, laissant une haute réputation littéraire et plusieurs

ouvrages estimés. — Son fils, *Frédéric-Charles Eichhorn*, né en 1781, marcha sur les traces de son père, et se distingua par son savoir et ses grandes connaissances en droit et en politique. Il occupa plusieurs postes importants et plusieurs chaires de professeur dans diverses universités de l'Allemagne. Ses écrits ont jeté de vives lumières sur l'histoire et sur le droit germaniques.

Eider, nom donné par les peuples du nord à une espèce d'oiseau du genre *canard*, long de 66 centimètres, à calotte, ventre et queue noirs; la femelle, grise, émaillée de brun. L'eider, célèbre par le duvet précieux qu'il fournit et qu'on nomme *édredon* (v.), ne quitte point les parages du nord. Revêtu de fourrure épaisse, il brave les rigueurs des contrées les plus froides, et s'avance jusqu'au Spitzberg. Sa chair est fort bonne à manger, mais comme son duvet forme un des principaux objets de commerce des pays où on le trouve, on se garde bien de le tuer, et cela est même défendu sous peine d'amende. Ce duvet, lorsqu'il est bien épluché, se vend en Norwége et en Islande jusqu'à 10 fr. le demi-kilogramme. Cette plume est si légère et si élastique, qu'un kilogramme et demi, en le pressant et le réduisant à une pelote à tenir dans la main, va se dilater jusqu'à remplir et renfler le couvre-pied d'un grand lit. Le moelleux duvet, que l'on nomme *duvet vif*, est celui que l'*eider* s'arrache pour garnir son nid et que l'on recueille dans le nid même. Lorsqu'on ravit les œufs, la femelle se plume de nouveau pour garnir son nid et fait une seconde ponte, mais moins nombreuse que la première. Si l'on dépouille une seconde fois son nid, comme elle n'a plus de duvet à fournir, le mâle vient à son secours et se déplume l'estomac. Mais, pour faire cette troisième récolte, il faut attendre que les petits soient éclos; car, si on lui enlevait cette dernière ponte, la mère quitterait pour jamais la place; tandis qu'en la laissant élever sa famille, elle ne manquera pas de revenir l'année suivante au même endroit, et y amènera ses petits formant de nouveaux couples. En Norwége et en Islande, c'est une propriété précieuse que celle d'un endroit où les eiders viennent d'habitude faire leurs nids. Il y a de ces endroits où l'on trouve plusieurs centaines de nids. Quoique l'eider aime la solitude et la tranquillité, il ne refuse pas de nicher dans le voisinage des habitations, pourvu qu'on ait soin d'en éloigner les chiens et le bétail, qui ont le privilége de lui causer une vive terreur.

Eikon Basiliké (mots grecs signifiant *image royale*), titre d'un ouvrage publié sous le nom du roi d'Angleterre Charles Ier, peu de jours après sa mort. Les motifs les plus forts existent pour faire

sentir que ce livre est bien véritablement un testament politique que le malheureux prince rédigea avant d'aller au supplice. On se ferait difficilement aujourd'hui une idée de la sympathie générale pour le monarque déchu et supplicié qu'inspira dans ces conjonctures si critiques la publication d'un livre qui ne respire d'un bout à l'autre que la piété, la résignation et l'humanité. Le roi l'adresse à ses enfants : il y expose admirablement les sentiments de sa belle âme; aussi plusieurs écrivains n'ont-ils pas fait difficulté d'attribuer à cet ouvrage le rétablissement de Charles II sur le trône paternel. Milton compare l'impression produite sur les esprits par l'*Eikon-Basiliké* aux effets que produisit sur l'esprit des Romains le testament de Jules César lu par Antoine. Dans l'espace d'une seule année, il y eut 50 éditions de l'*Eikon-Basiliké*, qui est resté la meilleure composition en prose que l'Angleterre ait produite jusqu'alors.

Elagage, opération d'horticulture qui consiste à retrancher d'un arbre les branches superflues et nuisibles soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. Cette opération se fait vers la fin de l'été ou en automne. On *élague* aussi les arbres pour donner plus d'agrément aux promenades, ou lorsqu'on veut élever leur tige.

Élam, fils de Sem, donna son nom à l'Élymée.

Élamites ou *Élyméens*, peuple d'Asie, fixé au S.-E. de l'Assyrie, au N. de la Susiane et de la Perside. Il descendait, selon les Hébreux, d'Élam, fils de Sem.

Élan (physique et morale); au propre, c'est un effort subit et violent pour arriver à l'exécution d'un acte physique. Prendre de l'élan et s'élancer sont deux termes synonymes. On s'élance ou l'on prend élan pour sauter une haie, un fossé, une muraille, une distance donnée. — Au figuré, donner l'élan aux passions signifie exciter les passions. On dit aussi des élans de colère, d'esprit, de génie, etc.

Élan (hist. nat.). Ce mammifère de l'ordre des ruminants, appartenant à la famille des cerfs, habite les forêts marécageuses du nord des deux continents. Plus grand que les autres espèces de cerfs, il a les formes plus grosses et plus lourdes que celles du cheval ordinaire, qu'il surpasse par la hauteur de sa taille. La tête du mâle est armée d'un bois très-volumineux, d'une forme particulière, pesant jusqu'à



30.

30 kilogrammes. Pour porter commodément ce poids, la nature lui a donné un col gros et court. Ses jambes de devant sont plus élevées que celles de derrière; aussi peut-il difficilement se baisser jusqu'à terre. L'*élan* se nourrit de bourgeons et de jeunes pousses d'arbres. Si cette nourriture lui manque, il est obligé, pour recueillir l'herbe et brouter le gazon, de s'agenouiller ou d'écarter considérablement ses pieds de devant. Il ne devient adulte qu'à l'âge de cinq ans; son bois tombe et revient chaque année, d'une saison à l'autre. Les habitudes de l'*élan* sont douces et paisibles : il vit en petites troupes de cinq à sept individus, va chercher sa pâture la nuit, et se retire pendant le jour dans les réduits les plus obscurs des forêts. Sa timidité lui fait fuir la présence de l'homme et les lieux qu'il habite; mais quand il est blessé il devient furieux, et la force considérable dont il est doué le rend dangereux aux chiens et aux chasseurs. Il marche d'un trot vif et rapide, et fournit dans vingt-quatre heures une course de 160 à 200 kilomètres. Son odorat très-fin lui révèle l'approche d'une meute à 12 kilomètres de distance. L'amour de la liberté est inné et indestructible chez cet habitant des forêts. On a souvent essayé de l'apprivoiser; mais, après une longue captivité où il semble avoir perdu le goût de l'indépendance, il saisit la première occasion favorable pour regagner les bois. Tous ceux qui ont étudié cet animal ont remarqué qu'après une longue course il tombait dans des convulsions analogues à celles de l'épilepsie. Quelques auteurs disent que c'est à cette infirmité qu'il doit son nom, dérivé de l'allemand, langue dans laquelle il est synonyme de *malheureux*. Ce fait bien constaté a suffi pour faire croire que diverses parties de son corps étaient un remède infaillible, homœopathique sans doute, contre cette maladie. Chez nos bons aïeux, si superstitieux, c'était surtout le sabot en dehors du pied droit, quand il avait été coupé vivant, d'un seul coup de hache, le jour de la Saint-Gilles. On a prétendu aussi que l'*élan*, poursuivi vivement, s'il rencontre un fleuve, s'y désaltère, puis qu'il revient sur les chiens et les arrête en rejetant sur eux à flots bouillants l'eau qu'il vient de puiser. Cette particularité a donné encore lieu à un grand nombre de fables. — Sa chair, salée sur la fin de l'hiver, est très-bonne bouillie.

Élancement (médecine), mode de douleur analogue à celui que ferait éprouver l'introduction d'un fer de lance dans les chairs. Cette comparaison a engendré le mot *élancement*. Cette sensation pénible est ressentie, dans plusieurs cas, avec des modifications différentes, suivant le genre d'affection qui la cause. Elle est la principale douleur dans la névralgie. Elle accompagne les autres douleurs de la

goutte, des rhumatismes, des cors surtout, quand la température est variable et sujette à l'orage.

El-Arich, dont le nom arabe signifie *âpre, sauvage*, est un village d'Égypte, près de la frontière de la Syrie, à 252 kilomètres N.-E. du Caire, et voisin de la Méditerranée. — Son siége mémorable par l'armée française, en 1799, le rendit célèbre. Après dix jours d'une vigoureuse défense, Ibrahim-Bey capitula; mais, dès la fin de la même année, cette petite place devint la possession des Turcs. — C'est près de ce village, au camp du grand-visir, qu'eurent lieu, du 9 au 24 janvier 1800, les conférences qui amenèrent la signature de la convention dite *d'El-Arich*, entre le général Desaix et le commodore Sidney-Smith, pour fixer les conditions de l'évacuation de l'Égypte par l'armée française.

Élasticité (d'un mot grec signifiant : *qui repousse*). Les propriétés que possèdent les corps de revenir à leur état primitif quand cesse la compression qui diminuait leur volume, s'appelle *élasticité*. Tous les corps sont plus ou moins élastiques. C'est par l'élasticité qu'une paume de laine ou de caoutchouc (gomme élastique) bondit et rebondit sur les raquettes; que l'enclume sur laquelle on bat le fer renvoie le marteau; que les ressorts des voitures, composés de lames minces d'acier, glissant les unes sur les autres, peuvent fléchir fortement sans se rompre; qu'une barre de fer, attachée par un bout à un point fixe et déprimée dans sa largeur en raison de la longueur que lui donne de plus un fort poids suspendu à l'autre bout, revient à sa dimension primitive quand cesse la traction.

Elbe, fleuve d'Allemagne, l'un des plus remarquables de l'Europe. Il prend sa source dans le Riesen-Berg sur les frontières de la Bohême et de la Silésie, arrose la Bohême, le royaume de Saxe, passe entre le Holstein et le Hanôvre, et se jette dans la mer du Nord par 2 embouchures après un cours d'environ 760 kilomètres, pendant lequel il reçoit 53 rivières et plus de 300 ruisseaux. Au moyen de la marée, les gros bâtiments le remontent jusqu'à Hambourg, à 120 kilomètres de son embouchure.

Elbe (île d'), située dans la Méditerranée, sur la côte de Toscane, à laquelle elle appartient, et dont elle n'est séparée que par le canal de Piombino, large de 4 kilomètres. Cette île a environ 72 kilomètres carrés de superficie, et sa population s'élève à 13 ou 14,000 habitants. — Le sol, de forme irrégulière, est fertile et renferme quelques mines d'or, d'argent, de fer, de plomb, d'aimant, de soufre, de vitriol, et des carrières de marbre, de granit et d'ardoises. On y rencontre de l'amianthe, des sources minérales et des salines, mais le manque d'eau et de bois s'oppose à l'exploitation du mi-

nerai sur les lieux, et les habitants s'occupent presque exclusivement de cabotage et de pêche. Toutefois les revenus de l'île d'Elbe montent à environ 800,000 francs. — Ses villes principales sont : Porto-Ferrajo, Rio-Ferrajo et Porto-Longone. — Tour à tour au pouvoir des Étrusques, des Carthaginois, des Romains et des peuples barbares, l'île d'Elbe, au xie siècle, appartint aux Pisans, puis aux Génois, aux Lucquois, aux Espagnols et aux Napolitains, qui, par le traité du 28 mars 1801, la cédèrent à la France. Lors de l'abdication de Napoléon en 1814, l'île d'Elbe lui fut conférée par les puissances alliées à titre de domaine avec un revenu de 6 millions. Il y résida depuis le 3 mai 1814 jusqu'au 26 février 1815.

Elbeuf, chef-lieu de l'un des arrondissements du département de la Seine-Inférieure; sa situation aux bords de la Seine est magnifique et surtout commode par l'avantage qu'offrent les eaux de ce fleuve utilisées par le commerce et l'industrie. Cette ville, qui est assez ancienne, a une population fixe de 10,000 habitants; mais les ouvriers qu'elle occupe dans ses manufactures forment une population flottante d'environ 12,000 âmes. Elbeuf est une des principales villes manufacturières de France. Les draps qui s'y fabriquent ont une renommée européenne pour leur beauté et surtout pour leur solidité. Ses produits annuels s'élèvent de 40 à 45 millions. Rien n'égale l'activité qui règne parmi cette population que l'industrie rend intelligente, et à laquelle le commerce a donné des mœurs douces et des relations agréables et bienveillantes.

Elchingen, village de Bavière, situé sur la rive gauche du Danube, à 8 kilomètres N.-E. d'Ulm, célèbre par la victoire que les Français y remportèrent sur les Autrichiens le 14 octobre 1805. C'est à cette occasion que Napoléon conféra au maréchal Ney le titre de duc d'Elchingen.

Eldon (John Scott, comte de), vicomte et comte, naquit le 4 juin 1751. Fils d'un marchand de charbon de Newcastle-sur-Tyne, il étudia à l'université d'Oxford, et s'y fit connaître par la publication d'un ouvrage intitulé : *Essai sur l'utilité et l'inconvénient des voyages*, qui lui valut une couronne académique. C'était un esprit patient et laborieux, capable d'atteindre, par la fermeté de son caractere, tout ce que l'ambition lui faisait entrevoir. Il essaya son talent dans la plaidoirie, dans l'enseignement et dans la pratique d'un emploi subalterne à la chancellerie, et quoiqu'il ne réussît nulle part, il ne se découragea jamais; enfin Weymouth distingua son talent et s'intéressa à lui. Nommé député en 1783, il apporta à la chambre des communes cet inflexible torysme, dont il passe en Angleterre pour avoir été l'expression la plus complète. Dès lors

il ne s'arrêta plus dans la carrière des honneurs ; il fut créé pair, avec le titre de baron Eldon, et devint, quelque temps après, lord grand-chancelier, charge qu'il perdit en 1806, et qu'il reprit l'année d'après pour la conserver jusqu'à sa mort.

El-Dorado, pays d'or que l'ambition et la cupidité avaient rêvé vers le milieu du XVI[e] siècle. Dans cette heureuse contrée, les maisons, disait-on, étaient couvertes en tuiles d'or et brillaient au soleil comme la flamme d'un incendie ; le sable des rivières, les pavés des rues, tout était d'or, et les habitants se servaient de ce métal comme nous nous servons des pierres. Ce rêve avait pris naissance dans l'imagination ardente des Espagnols ; on allait jusqu'à assigner sur la carte la position qu'occupait ce pays fortuné ; on nommait ses villes, ses lacs, ses rivières ; on connaissait les mœurs et les usages de ses habitants. Des aventuriers partirent à diverses époques de l'Europe et surtout de l'Amérique méridionale, pour aller prendre possession d'une terre si riche en trésors : les uns périrent par des naufrages, d'autres furent tués par des peuples sauvages, quelques-uns plus heureux firent des découvertes importantes ; mais on ne trouva jamais l'El-Dorado. C'est là l'histoire de la pierre philosophale ; nos aïeux en la cherchant ne purent fabriquer de l'or, mais ils furent conduits à des découvertes remarquables dans les sciences physiques, découvertes cent fois plus utiles que celle qu'on cherchait inutilement, et qui n'eût servi qu'à déprécier le métal si ardemment convoité.

Eléatique (école). Xénophane de Colophon fonda cette secte philosophique 550 ans av. J.-C. Ce qui lui fit donner le nom d'*école éléatique*, c'est qu'elle dut sa célébrité à Zénon, Parménide et Leucippe, tous trois d'Élée (v. *Élée*). Selon Xénophane, l'existence du monde physique n'était nullement démontrée, mais seulement probable ; il le prouvait par les nombreux dissentiments qui existent entre les hommes, sur les qualités des objets sensibles, sur les changements de forme que subissent à nos yeux les corps, par la distance qui nous en sépare, etc. Zénon outra encore les erreurs de son maître, il nia tout à fait l'existence du monde des sens ; son scepticisme sur ce point devint dogmatique. Parménide insista sur l'opposition des sens et de la raison : « Les sens, dit-il, n'offrent » que des apparences, des impressions ; la raison s'appuie sur des » déductions. » D'où Parménide conclut que tout est immuable, et qu'il n'y a qu'une substance unique et immense. L'école éléatique se divise en 2 branches : les éléatiques métaphysiciens dont nous venons de nommer les principaux représentants ; et les éléatiques physiciens, dont les chefs furent Leucippe et Démocrite. Leucippe

essaya de réconcilier les sens et la raison, et voici comment il s'y prit : il distingua les composés des éléments qui les forment. Ces éléments sont simples, indivisibles; leur nombre est infini; voilà pour la raison. Les combinaisons de ces événements varient sans cesse, et opèrent la génération et la dissolution des corps; voilà pour les sens. Démocrite, successeur de Leucippe, développa le système de son maître; il prétendit prouver l'éternité des atomes à l'aide du principe : *rien ne se fait de rien*, et crut résoudre le problème de l'origine des choses, en soutenant que le temps n'avait pas commencé.—La morale de Démocrite était la poursuite du bonheur; *Sois heureux*, le seul précepte qu'il enseignât à ses disciples. Il dit bien que le moyen de l'accomplir, c'est l'égalité d'humeur; mais comment se procurer celle-ci ?

Electeur. On appelle ainsi, dans un gouvernement représentatif, le citoyen qui a le droit de concourir à l'*élection* des représentants de la nation. Pour être électeur en France, il faut avoir 25 ans révolus, payer 200 francs d'impôts, et jouir de l'exercice des droits civils et politiques. Sous l'ancien régime, lorsqu'il s'agissait d'assembler les états-généraux, il suffisait d'être citoyen français et d'avoir 25 ans pour être électeur. En Angleterre, tout le monde est électeur; aussi la corruption la plus déhontée y déshonore l'acte politique le plus important d'un peuple libre.

Electeurs de l'empire germanique. A l'extinction de la race carlovingienne, le système électif s'introduisit en Allemagne et appartint seulement aux 7 princes les plus puissants : les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, les ducs du Palatinat, de Brandebourg, de Saxe, et le roi de Bohême. Les autres princes élevèrent de justes et unanimes réclamations, mais elles ne purent détruire ce mode d'élection fondé en l'honneur des 7 chandeliers de l'Apocalypse et des 7 dons du Saint-Esprit. La fameuse bulle d'or le sanctionna solennellement. Par la suite, la composition du corps électif fut confiée à l'empereur, et la Bavière, ainsi que le Brunswick-Lunebourg, furent appelés à exercer ce droit important. En 1777, la réunion de la Bavière au Palatinat réduisit à 8 les électeurs de l'empire. Les traités de Westphalie diminuèrent considérablement leurs pouvoirs, et le collége électoral fut tout à fait dissous au commencement du XIXe siècle, lors de la ruine de l'ancien empire germanique.

Electif (pouvoir), celui qui se fait par l'élection. Le pouvoir électif en France est la chambre des députés qui concourt avec la chambre des pairs et le pouvoir royal à former le pouvoir législatif; et le pouvoir législatif est, avec le pouvoir exécutif

et le pouvoir judiciaire, l'un des 3 grands pouvoirs de l'état (v. *Chambres législatives*). L'élément démocratique d'où naît le *pouvoir électif* entre pour un tiers dans les gouvernements représentatifs des nations modernes; il dominait dans les anciennes républiques de la Grèce et de Rome. Il y a eu des monarchies *électives*. Sparte avait 2 rois qu'on élisait tous les 2 ans. La royauté en Pologne était *élective*. Parmi les *pouvoirs électifs*, les uns émanent directement du peuple, les autres de certains corps ou de certaines classes privilégiées, d'autres ressortent de la combinaison des 2 éléments populaire et aristocratique. Les principales magistratures électives de Venise tenaient leur pouvoir du corps de la noblesse. En France, le *pouvoir électif* est purement démocratique; cependant la loi électorale qui nous régit donne lieu, par les restrictions qu'elle renferme, à de grandes discussions qui portent plutôt sur la forme que sur le principe de la loi.

Election (d'un mot latin signifiant *choisir*). Ce mot désigne spécialement la part que le peuple est appelé à prendre dans l'administration des affaires publiques, parce qu'il ne peut agir que par des délégués de son choix; mais il a aussi, dans la langue du droit, diverses acceptions plus restreintes, dont nous nous occuperons, après avoir traité le côté politique du mot. — En politique, l'*élection* est la réalisation de ce principe, que les individus ont le droit de *choisir* celui qui doit exercer sur eux tout ou partie de la puissance publique. Son origine remonte au berceau des sociétés; mais, quoique l'*élection* soit possible dans tous les cas et pour la délégation de tous les pouvoirs, pourtant elle n'a jamais été, même dans les sociétés les plus libres, appliquée universellement. En effet, on a reconnu, qu'utile parfois elle était souvent dangereuse, ou tout au moins inefficace; et que si, *théoriquement*, elle était une des sources les plus pures de l'autorité, elle n'était plus, dans l'application, qu'un vaste centre d'opérations fausses, et dont la signification était essentiellement altérée par toutes les manœuvres de l'intrigue, de la flatterie et de la corruption.—L'*élection*, par la nature des droits qu'elle consacre et des fonctions qu'elle confère, présente 2 caractères distincts : elle est *directe* lorsqu'elle confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir; *indirecte*, lorsqu'elle désigne soit d'autres électeurs, qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats, parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer. Si l'*élection* est *indirecte*, elle est à 2 *degrés* au plus. On conçoit que l'influence du 1er électeur devient de plus en plus faible, à mesure que les *degrés* se multiplient; l'*élection* n'est plus alors qu'une nécessité théorique que les

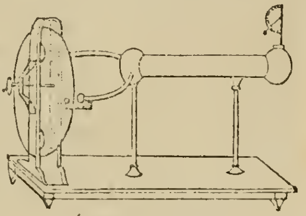
pouvoirs ennemis apaisent par une démonstration sans résultat. Considérée sous le point de vue des formes, l'*élection* peut être *publique* ou *secrète*, elle peut avoir lieu à la *majorité absolue*, ou seulement à la *pluralité des suffrages;* quelquefois, mais bien rarement, on a exigé l'*unanimité.* Avant 1789, l'*élection* n'avait lieu en France que dans des cas infiniment rares, à des époques excessivement éloignées; elle avait pris son origine dans le corps municipal de certaines villes, dans les états de quelques provinces et les états-généraux du royaume. L'assemblée constituante appliqua l'*élection* à la désignation du corps législatif, à celle des administrations collectives de départements et de districts, ainsi qu'à tous les membres des tribunaux; ce fut l'intronisation en France du système *électif*, devenu désormais principe constitutif dans tous les gouvernements qui se sont succédé. Les circonstances et les hommes modifièrent à l'infini ce système, l'élevèrent tantôt, et tantôt l'abaissèrent. Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'histoire de toutes ces variations; elle est implicitement contenue dans la discussion des mots: *cens électoral, collége électoral, député, scrutin, système électoral*, et surtout *électeurs.* Les *élections* les plus importantes dans notre système gouvernemental sont les élections des délégués au corps législatif ou *députés*, celles de la garde nationale et des conseils municipaux. Les conseils-généraux de département et les conseils d'arrondissement sont, comme les conseils municipaux et la chambre des députés, formés par les opérations d'une *élection directe.* Quant aux *élections* de la garde nationale, elles sont aussi *directes* pour les grades subalternes, mais *indirectes* pour les grades supérieurs. La chambre des députés se renouvelle tous les 5 ans par l'*élection;* les conseils-généraux de département se renouvellent par tiers tous les 3 ans, et les autres conseils, par moitié aux mêmes époques; les *élections* de la garde nationale sont toujours triennales. — En droit, le mot *élection* ne s'emploie plus aujourd'hui que dans certaines locutions qui ont une signification particulière, comme *élection d'ami* ou de *command*, *élection de domicile*, *élection d'héritiers*, etc. La déclaration ou élection d'ami ou de command est l'acte par lequel une personne qui avait traité ostensiblement pour son compte, annonce qu'en réalité elle ne faisait qu'exécuter un mandat; c'est seulement par la déclaration de command que le nom de mandant est connu. L'élection de domicile a pour but d'éviter les retards que nécessiterait la rigoureuse observation des délais, s'il fallait que la signification de tous les actes, soit judiciaires, soit extrajudiciaires, fût toujours faite au véritable domicile de la personne que ces actes intéressent. L'élection d'héritier avait lieu autrefois

dans les pays de *droit écrit;* c'était la clause caractéristique de tout testament, la désignation expresse et spéciale d'un héritier, sans laquelle, aux termes du droit romain, une disposition de dernière volonté ne pouvait avoir d'effet légal. Aujourd'hui nous ne connaissons plus en France l'*élection d'héritier*.

Election (théologie) [v. *Grâce*].

Electre, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Témoin de la cruauté avec laquelle sa mère, aidée d'Égisthe, avait fait périr le roi des rois au retour de son expédition contre Troie, elle sut dérober son frère Oreste à la barbarie d'Égisthe et l'envoya en Tauride. Vingt ans plus tard, Électre, qui n'avait cessé de déplorer la mort de son père et d'implorer la vengeance des dieux contre Égisthe et Clytemnestre, vit enfin revenir son frère Oreste, qui, après s'être fait connaître à elle, pénétra dans le palais, en se donnant pour un messager chargé de venir apprendre au roi et à la reine la mort récente d'Oreste. Clytemnestre tomba la première sous les coups de sa vengeance. Égisthe éprouva bientôt le même sort. Oreste recouvra le trône de ses pères, et Électre épousa Pylade, dont elle eut 2 fils, Strophius et Mélon.

Electricité. Ce mot vient d'un mot grec qui signifie *succin* ou *ambre jaune*, le 1er corps auquel on reconnut la propriété d'enlever de petites pailles ou des grains de poussière, lorsque, par exemple, il avait été frotté sur une étoffe de laine. Depuis, l'expérience a fait voir qu'un grand nombre de substances diverses partageaient cette propriété : le soufre, les résines, la cire d'Espagne, le verre poli ou dépoli, frottés avec un morceau de laine ou de flanelle, ou toute autre étoffe bien sèche, attirent avec une grande puissance les corps légers qu'on leur présente, tels que les brins de coton, la sciure de bois, les petites balles de moelle de sureau, etc. Ces corps qui, par le frottement, reçoivent la propriété d'attirer les petits corps voisins, s'appellent *idioélectriques;* ceux qui ne la peuvent acquérir de cette manière sont nommés *anélectriques;* de ce dernier genre sont les métaux, l'eau, les corps organisés en général. L'attraction électrique fut long-temps la seule propriété connue de l'électricité ; mais Otto de Guérike, ayant eu l'idée d'employer au lieu d'un bâton de résine un gros globe de soufre traversé par un axe auquel était attachée une manivelle, augmenta beaucoup les

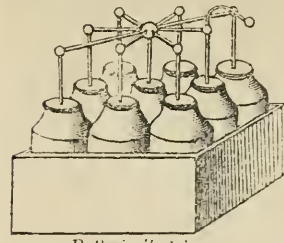


Électrique (*machine*).

effets électriques, et observa que les corps légers attirés d'abord vers le globe en étaient ensuite repoussés; il aperçut même l'étincelle et sentit cette odeur phosphorique qui caractérise l'électricité. — Plus tard Dufay, physicien français, reconnut que l'action de l'électricité n'est pas la même quand elle est produite par le verre et quand elle l'est par les résines; il désigna donc l'une par le nom d'*électricité vitrée* et l'autre par celui d'*électricité résineuse*, et trouva que chacune de ces électricités se repousse elle-même et attire l'autre. Cette assertion jusqu'ici n'est que l'expression du fait et ne détermine rien sur la nature de la substance qui produit le phénomène. Dufay alla plus loin, il supposa qu'il y avait en effet deux fluides différents qui composaient l'électricité. C'est une hypothèse sans doute, mais qui est devenue extrêmement vraisemblable et qui a été adoptée, développée et confirmée par les expériences et les calculs des plus habiles physiciens. — On dit donc aujourd'hui que l'électricité se compose de deux fluides qui cherchent toujours à se combiner l'un avec l'autre, et qu'alors ils sont en équilibre, et par conséquent insensibles. Mais, comme les molécules de chacun de ces fluides se repoussent entre elles dès qu'ils sont séparés, cette séparation devient une cause de mouvement électrique, parce que les molécules de chaque fluide tendent à s'unir à celles de l'autre fluide. — Toutes les explications données aujourd'hui des phénomènes électriques reposent sur cette supposition unique : il importe de se la rendre familière. — Nous disons en conséquence : 1° le fluide électrique est double ou composé de deux fluides essentiellement distincts qu'on appelle, l'un *fluide vitré* ou *positif*, l'autre *fluide résineux* ou *négatif;* 2° les molécules de chacun de ces deux fluides se repoussent entre elles et attirent celles de l'autre; 3° quand un corps produit par frottement le fluide électrique, il n'y a pas création de ce fluide; il n'y a réellement qu'une décomposition; l'un des deux éléments s'accumulant sur le corps frotté et l'autre sur le corps frottant. — Cette observation explique plusieurs phénomènes remarquables : d'abord la continuité du développement électrique, car on ne comprendrait pas sans cela comment le même morceau de verre suffirait toujours et sans cesse à une nouvelle émission de fluide qui sortirait de lui, tandis que l'on conçoit sans peine qu'il peut décomposer sans cesse le fluide neutre qui se trouve autour de lui dans l'air ambiant ou dans les corps en contact. — En second lieu, le même corps ne prend pas la même électricité avec toutes les substances; le verre frotté avec la peau de chat donne l'électricité résineuse, et, frotté avec toute autre substance, il produit

l'électricité vitrée. Le fluide électrique n'est donc pas une substance qui se dégage de l'intérieur d'un corps, mais le résultat d'une décomposition qui se fait de telle ou de telle manière, selon les éléments qui y sont employés. — La *communication* est le troisième des phénomenes que présente le fluide électrique; il peut même en être regardé comme le principal, en ce sens que c'est lui qui met le plus en évidence ses autres propriétés. — La communication du fluide électrique se fait de trois manières principales : par transmission directe, par effluve et par influence. — 1° La *transmission directe* a lieu lorsque l'on place entre deux corps dont l'un est électrisé vitreusement et l'autre résineusement, un troisième corps qui peut transporter facilement le fluide, comme les métaux, les substances organiques humides : ces corps sont alors nommés *corps conducteurs*. Tous les corps ne jouissent pas de cette propriété; il y en a qui ne laissent passer le fluide qu'avec une extrême difficulté : tels sont l'air sec, le verre, les résines, le soufre : on les nomme *corps non conducteurs;* c'est à Étienne Gray, physicien anglais, mort en 1736, qu'est due cette distinction extrêmement importante; 2° la communication s'opère par *effluve* lorsque le fluide, brisant l'obstacle que lui oppose l'air qui l'environne, s'élance hors du corps qui le contient sur le corps qui lui est présenté. C'est à cette sorte de communication que sont dus les phénomènes les plus frappants de l'électricité. Ils se présentent sous des formes différentes, soit par la simple production des *étincelles*, soit par les *effets des pointes*, soit dans l'*obscurité*, soit dans le *vide*. Passons rapidement en revue ces quatre manières d'être du fluide électrique. — *Étincelles*. Lorsque le fluide électrique est réuni en assez grande quantité sur un corps, surtout sur un corps bon conducteur, et qu'on en approche un autre corps bon conducteur lui-même et communiquant avec le sol, une décomposition se fait dans les fluides du corps approché. Le fluide de nom contraire se porte vers le conducteur chargé, et si la distance est assez petite, l'attraction de ces deux fluides leur fait vaincre la résistance de l'air; ils se rejoignent, se combinent et se neutralisent avec une rapidité extrême; mais, dans ce passage rapide, ils excitent ou produisent le fluide lumineux et nous apparaissent sous la forme d'une étincelle qui, pour peu qu'elle soit longue de 5 ou 6 centimètres, sillonne l'air en zigzag comme l'éclair. — *Effets des pointes*. Une pointe placée sur un conducteur ou présentée à ce conducteur le dépouille rapidement et sans choc de son électricité; tous les fluides, en effet, sortent avec une facilité extraordinaire par les pointes. Au contraire, une pointe attachée à un conducteur

isolé et présentée à un corps frotté et électrisé, charge son conducteur de toute l'électricité du corps; c'est là-dessus même qu'est



Batterie électrique.

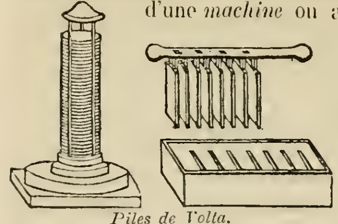
fondée la disposition générale des machines électriques. Ce que nous disons ici des pointes doit s'entendre des angles et des arêtes; et c'est pour cela, et à cause de la déperdition du fluide que ces formes occasionneraient inévitablement, que les conducteurs des machines électriques sont toujours ronds et terminés par des boules. L'étincelle électrique produit une commotion ou un choc qui ne ressemble à rien autre chose, et que l'on appelle *choc* ou *commotion électrique*. La force en peut être augmentée jusqu'à causer la mort (v. *Bouteille de Leyde*, *Batterie électrique*.) L'électricité, considérée dans l'*obscurité*, présente des circonstances assez remarquables pour qu'on l'étudie a part, sous le nom d'*électricité lumineuse*. Le corps frotté et le corps frottant paraissent couverts d'une lueur plus ou moins vive; si l'on approche du plateau de verre le revers de la main, des flammes paraissent s'élancer des doigts sur le plateau et le suivre dans sa marche. Les pointes attachées ou présentées au conducteur se parent d'une gerbe de feu si elles donnent du fluide vitré, et d'un point de feu seulement si elles donnent du fluide résineux. Si une multitude de petits corps conducteurs sont placés à la suite les uns des autres et séparés par une faible solution de continuité, de telle sorte qu'une petite étincelle puisse toujours se produire entre eux, une ligne de feu se formera, et ainsi apparaîtront des sillons enflammés d'autant plus rapides que la source électrique donnera plus d'électricité. C'était sur cette propriété, qu'a l'étincelle de se multiplier à toutes les solutions, que les électriciens du siècle dernier avaient établi un grand nombre d'instruments ingénieux et récréatifs. Ils collaient sur des plateaux ou des tubes de verre des morceaux de papier doré ou argenté taillés en petits losanges ou en petits ronds, et les disposaient en une seule ligne, représentant par ses tours et retours un temple, un palais, une figure quelconque. Cette figure, mise en communication convenable avec une machine électrique, se traçait en points de feu qui renaissaient à chaque étincelle fournie par la machine. — *Électricité dans le vide*. C'est surtout dans le vide ou au moins dans un air très-raréfié que le fluide

Bouteille de Leyde.

électrique présente une apparence curieuse. Le vide n'opposant aucune résistance à l'électricité, l'étincelle se communique de bien plus loin; de plus elle se dilate jusqu'à remplir de sa lueur des tubes d'un mètre de long. Mais il faut ajouter que cette lumière est extrêmement faible et ne peut être aperçue que dans l'obscurité. Les pointes, dans les mêmes circonstances, paraissent verser des ruisseaux de feu. Une bouteille de verre à formes arrondies, ou mieux encore un globe de verre, armés l'un ou l'autre d'une garniture qui permette d'y faire un vide assez complet, étant approchés du conducteur de la machine, se remplissent d'une lueur rayonnante parfaitement semblable à celle de l'aurore boréale, et qui est sensible encore long-temps après qu'on l'a éloignée du conducteur. Ces divers phénomènes, produits par l'électricité dans le vide ou dans un air très-raréfié, ont mis sur la voie de trouver la véritable cause des éclairs dits de *chaleur*, et surtout des *aurores boréales* (v.); ces phénomènes, le dernier surtout, avaient pendant long-temps tourmenté vainement l'ingénieuse sagacité des physiciens; l'expérience, plus heureuse, fait penser, avec beaucoup de probabilités, que leur véritable cause est le mouvement du fluide électrique dans un air très-raréfié ou même au delà de l'atmosphère. Alors une très-petite quantité d'électricité peut, comme dans le vide que nous formons, se dilater et prendre l'apparence de ces flammes ou traits de feu qui illuminent une grande partie du ciel.—Enfin, la communication a lieu par *influence,* lorsque l'électricité ne se transmet pas réellement d'un corps sur l'autre, mais y exerce seulement une action en décomposant le fluide neutre qui s'y trouve. Les instruments indispensables fondés sur cette sorte de communication sont les *électromètres* (v.), les *électrophores* (v.) et les *condensateurs* (v.).—L'*électricité* est un des agents les plus puissants qu'on ait introduits dans la chimie, l'étincelle électrique ayant la faculté de décomposer quelques corps et des bases solifiables, comme la potasse, la soude, la baryte, etc., et d'en reconstituer d'autres.

Electricité (médecine). L'électricité, peu connue avant le XVIIIe siècle, n'avait pu, avant cette époque, être appliquée à la médecine; mais, dès les premières expériences tentées par les savants, on crut avoir découvert et maîtrisé le principe vital. Les plus belles hypothèses surgirent de cette erreur, et l'on espéra long-temps encore, jusqu'à ce que, plus tard, on eût constaté d'une manière irréfragable l'identité de l'électricité avec le galvanisme et le magnétisme minéral. On reconnut alors que la médecine avait peu à attendre de la puissance de cet agent, jusqu'alors mal étudié. L'élec-

tricité, appliquée au traitement des maladies, s'administra au moyen d'une *machine* ou au moyen d'une *pile* (v.). Si un individu isolé est mis en contact avec le conducteur d'une machine électrique en action, le fluide s'accumule en lui, ses cheveux et les villosités de son corps se hérissent à l'approche de l'excitateur, et deux phénomènes intérieurs se manifestent principalement; ce sont l'accélération du pouls et l'accroissement de la transpiration cutanée. Ces effets, du reste, sont très-généraux et sont communs au *bain électrique* et à presque tous les autres stimulants. Si l'on se borne à présenter une partie quelconque du corps au conducteur d'une machine en mouvement, des étincelles vont frapper cette partie et produisent un pincement plus ou moins douloureux. Dans les cas où l'appareil excitateur est d'une grande dimension, il détermine des secousses ou des contractions très-fortes. Les procédés et les appareils destinés à appliquer l'électricité comme moyen curatif ont été variés à l'infini; mais l'efficacité du remède n'en est devenue que plus contestable. On ne peut raisonnablement l'adopter que comme une puissante stimulation, dont les effets, dirigés par un homme tout à la fois de science et de pratique, peuvent, dans certaines affections, exercer sur le malade une salutaire influence.



Piles de Volta.

Electromètre (de deux mots grecs signifiant *électricité* et *mesure*), instrument au moyen duquel on peut assigner la présence et déterminer la quantité d'électricité développée à la surface d'un corps. L'usage de l'électromètre est indispensable pour ne pas outrepasser la proportion de fluide que peuvent recevoir les surfaces. On serait exposé, sans cette précaution, à la perforation de quelques parties de l'appareil par la réunion des deux fluides. L'électromètre le plus simple se compose d'une boule de moelle de sureau attachée à l'extrémité d'un long fil de soie ou de la réunion de deux pendules semblables. Le degré d'éloignement des boules de la verticale indique jusqu'à un certain point la quantité d'électricité.

Électro-mètre.

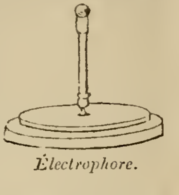
Electro-magnétisme. Les actions électrique et magnétique (v. *Electricité*, *Magnétisme*) ont entre elles de grands rapports; l'attraction, la répulsion, la communication, se ressemblent beaucoup; l'explication repose, dans les deux cas, sur deux fluides doués de propriétés semblables; les fluides sont incoërcibles et

impondérables, à cause des analogies. On avait depuis longtemps supposé que ces deux ordres de phénomènes pourraient bien être dus à la même cause. — L'influence incontestable de l'électricité sur les propriétés magnétiques dans quelques circonstances ajoutait une nouvelle force à cette opinion; ainsi, une forte décharge électrique, à plus forte raison la foudre ou l'éclat d'une atmosphère fort chargée d'électricité, excitaient dans la direction de l'aiguille aimantée des perturbations considérables. — Cependant, et quelles que fussent ces observations, il n'y avait rien de démonstratif ni de certain; aussi les meilleurs esprits suspendaient-ils leur jugement. — En 1820, M. Œrsted, professeur à Copenhague, découvrit enfin la condition nécessaire pour que le fluide électrique agît sur l'aiguille aimantée; il fallait pour cela que cette électricité fût non en repos, mais en mouvement; non en état de tension et de recomposition instantanée, mais en marche; non statique enfin, mais dynamique : en d'autres termes, il suffit de faire passer un courant voltaïque auprès de l'aiguille aimantée pour qu'aussitôt la position de celle-ci soit déviée. — Le phénomène est très-complexe : décomposons-le. — Soit un courant AB, qu'on tient A dans la main gauche, B dans la droite; on le place au-dessus de l'aiguille, celle-ci est déviée aussitôt dans un certain sens; on place le courant au-dessous, elle est déviée en sens contraire. Si, restant au-dessous, vous croisez les mains de manière à changer la direction du courant relativement à l'aiguille, elle revient à sa première déviation; si maintenant les mains croisées vous revenez au-dessus, l'aiguille change encore de position et reprend la seconde. — On a représenté tous ces divers phénomènes par une hypothèse ingénieuse, assez compliquée elle-même, mais qui embrasse tous les cas : 1° On appelle *courant* la suite de décompositions et de récompositions qui paraissent s'effectuer dans la pile voltaïque du pôle cuivre au pôle zinc. 2° Si les deux pôles se communiquent, le circuit est fermé, on continue; alors le courant va toujours; il a lieu hors de la pile du pôle zinc au pôle cuivre, et dans la pile, comme nous venons de le dire, du pôle cuivre au pôle zinc. 3° C'est là ce que l'on nomme *la direction du courant;* quoique ce ne soit qu'une hypothèse, elle est commode, et tout le monde s'en sert. 4°. Supposons encore dans le courant une petite figure humaine, nageant dans le sens du courant, et par conséquent ayant hors de la pile les pieds vers le pôle zinc et la tête vers le pôle cuivre. 5° Supposons de plus que cette figure regarde toujours l'aiguille aimantée. 6° Nous résumerons enfin tous les phénomènes précédents, en disant que le courant dévie toujours le pôle austral de l'aiguille,

à la gauche de la figure. — L'*électro-magnétisme* est devenu une science très-compliquée et tres-difficile, pour laquelle il faut recourir aux traités spéciaux. Bornons-nous à signaler ici les parties dont il est plus facile de se faire une idée par l'expérience. — 1° *Multiplicateur.* Un courant, avons-nous dit, tournant à gauche le pôle austral de l'aiguille avec une certaine énergie, deux, trois, quatre courants devront produire le même effet avec une force double, triple, quadruple, s'ils vont dans le même sens ; or, c'est la même chose d'avoir ainsi plusieurs courants, ou un seul qui se replie plusieurs fois et enveloppe l'aiguille en tournant autour d'elle. On peut donc ainsi, en disposant un courant fort long, composé d'un fil isolé, c'est-à-dire revêtu de soie et roulé sur lui-même comme du fil sur une bobine, augmenter indéfiniment ou multiplier la force appréciable de ce courant : et, si une aiguille aimantée est convenablement disposée dans l'intérieur, la plus légère force électro-magnétique suffisamment amplifiée par ces retours multipliés la fera mettre en croix avec le courant, et témoignera de son énergie. — 2° *Aimantation par les courants.* Les courants agissent aussi sur les fluides magnétiques à l'état de repos, c'est-à-dire qu'ils les séparent dans le fer et dans l'acier, et par conséquent aimantent ces métaux. Il convient, pour cette expérience, d'augmenter la force du courant par un grand nombre de tours. Si le fil d'acier est dans l'axe de l'hélice formée par le fil *électro-magnétique,* toutes les conditions seront réunies pour une bonne aimantation, car tous les tours agiront pour pousser le fluide austral à gauche, et le boréal à droite. Aussi produit-on de cette manière une aimantation très-sensible, et par un seul instant de communication. — On obtient même cet effet de l'électricité ordinaire, en déchargeant une bouteille de Leyde bien chargée, sur un bouton disposé de manière à faire passer le courant par l'hélice entière. — 3° *Influence de la direction des courants.* Le sens dans lequel est tournée l'hélice n'est pas indifférent, puisque le pôle austral est toujours poussé à gauche du courant. On a donc distingué les hélices *dextrorsum*, qui sont tournées comme nos vis et nos tire-bouchons, et les hélices *sinistrorsum*, qui sont tournées en sens inverse. Il est clair que si l'on fait passer successivement le courant électrique dans deux hélices de sens contraire, les fils placés dans ces hélices seront aimantés contrairement, c'est-à-dire que l'un aura son pôle austral, où est entré le courant : l'autre l'aura où il est sorti. — Il n'est pas moins évident que si une hélice est alternativement *dextrorsum* et *sinistrorsum*, le fil soumis à l'action de son courant s'aimantera d'une manière irrégulière ; il aura des *points con-*

séquents autant de fois que le sens de l'hélice aura été interrompu. — Tels sont les principes et les résultats les plus élémentaires de l'*électro-magnétisme*. La physique étudie ensuite les actions réciproques des courants sur les aimants, des courants sur d'autres courants, puis l'action de la terre sur les courants, et enfin les phénomènes d'induction, par lesquels les aimants deviennent une source d'électricité, d'étincelles et de commotions.

Electrophore (de deux mots grecs signifiant *électricité* et *porter*). Cet instrument, qui sert à conserver des matières électriques, se compose d'un plateau de résine renfermée dans un disque à rebord en bois ou en métal, et d'un disque métallique ou en bois recouvert d'une feuille d'étain isolée et d'un diamètre moindre que le gâteau de résine. Cet appareil sert à beaucoup d'expériences. On peut l'employer à charger une bouteille de Leyde.



Électrophore.

Electroscospe (de deux mots grecs signifiant *électricité* et *observer*), instrument pareil à l'*électromètre*, mais destiné particulièrement à mesurer la quantité d'électricité qui règne dans l'air.

Electropuncture, procédé qui consiste à administrer l'électricité d'une pile galvanique au moyen d'aiguilles d'or, d'argent ou d'acier, implantées sans déchirement dans l'épaisseur des tissus de la peau. Ce procédé, qui n'est qu'une modification de l'*acupuncture* (v.), a été employé quelquefois par les médecins dans le traitement des paralysies, des névralgies, etc.

Electuaire (d'un mot latin ou grec signifiant *choisir*), composition pharmaceutique de consistance molle, un peu plus épaisse que le miel. On l'obtient avec des poudres, des pulpes, des extraits, du sirop, du miel, etc. On appelle *opiat* celles qui contiennent de l'opium. Les électuaires sont divisés en *laxatifs*, *émollients*, *narcotiques*, *toniques*, etc.

Elée. Une colonie de Phocéens, ayant voulu se soustraire à la domination des Grecs, abordèrent sur la côte de Lucanie et fondèrent cette ville, dans un pays si stérile, qu'ils furent obligés de renoncer à l'agriculture et de se livrer à la navigation et à la pêche. Xénophane de Colophon fonda à Élée, 550 ans av. J.-C., une célèbre école de philosophie appelée *Éléatique* (v.). Zénon et Parmenide, tous deux d'Élée, en firent la gloire. Ces deux disciples de Pythagore la civilisèrent au point, dit Strabon, qu'elle put soutenir avec avantage tout l'effort des Possidoniates, quoique ceux-ci eussent pour eux la supériorité du nombre et qu'ils fussent maîtres d'un pays bien plus riche. Cette ville se nommait en latin *Helea*,

selon Pline; selon d'autres, *Velia.* On ne retrouve plus aucune ville de ce nom. Selon Merula, c'est *Castel-a-mare*, ville épiscopale, qui a remplacé l'ancienne *Élée.*

Elégance (d'un mot latin signifiant *choisir*), sorte d'agrément qui plaît dans les personnes et dans les choses. L'*élégance* et la *grâce* sont deux qualités différentes : la première est le résultat de l'art, la seconde un don de la nature. Dans les individus, elle ressort de l'harmonie des traits, du corps et des vêtements. Les Européennes sont *élégantes*, les créoles *gracieuses.* On a appliqué cette expression aux animaux et surtout aux objets d'art. Ainsi, on dit un cheval *élégant*, une maison *élégante.* — Dans le langage, l'*élégance* vient du goût qui fait adopter ou rejeter certains mots, certaines tournures de phrases. — L'élégance des manières supplée souvent à la beauté; et celle des mœurs, loin d'être incompatible avec la vertu, en est, au contraire, inséparable; car il ne peut y avoir élégance quand on manque de bienveillance, de politesse et de respect pour les convenances.

Elégiaque, adjectif dérivé du mot *élégie* (v.).

Elégie (d'un mot grec signifiant *lamentation*), petit poème dont la douleur et la tendresse sont le principal caractère.

> La plaintive *élégie* en longs habits de deuil
> Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.

C'est en effet vraisemblablement sur un tombeau que l'élégie fit entendre pour la première fois ses plaintifs accents. Son origine se perd dans la nuit des temps, avec l'usage établi chez tous les peuples de payer un tribut d'éloges et de regrets à l'être que la nature ou l'amitié ont placé près de notre cœur, à celui qui conquit l'admiration de ses concitoyens, au guerrier qui mourut sur le champ de bataille pour le salut de la patrie. L'élégie déplore aussi les désastres de la patrie, et s'élève alors à toute la hauteur, à toute l'éloquence de la poésie lyrique. Dans sa simplicité touchante et noble, elle réunit tout ce que la poésie a de charmes, l'imagination et le sentiment. Son véritable caractère consiste dans la délicatesse des pensées, dans la simplicité de l'expression. Depuis la renaissance des lettres, l'*élégie* est cependant l'un des genres de poésie qu'on a le plus négligé; on y a de plus attaché l'idée d'une tristesse fade, soit qu'on n'y distingue pas assez la tendresse de la froideur, soit que les poëtes sur l'exemple desquels cette opinion s'est accréditée aient eux-mêmes confondu le style doucereux avec le style tendre. — Nous avons perdu les chants particuliers des Grecs dans le genre élégiaque, où plusieurs de leurs

poètes, entre autres Simonides, paraissent avoir excellé; mais les cœurs des tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide nous offrent de véritables élégies du ton le plus touchant et le plus élevé. Dans la Bible, cette source féconde où Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, Massillon, Corneille, Racine, ont puisé des beautés immortelles, les plaintes des Hébreux captifs, qui, sur les bords des fleuves de Babylone, pleurent sur la patrie absente, les psaumes que l'on pourrait appeler les larmes de David, le cantique d'Ézéchias, sont des modèles de l'élégie, mais empreints d'un caractère de tristesse plus profonde que tout ce que nous connaissons des anciens et des modernes. Ovide se montre assez souvent poète élégiaque dans ses *Héroïdes*, jamais ou presque jamais dans ses *Tristes*. On dirait qu'il n'avait point de voix pour chanter ses propres douleurs. Tibulle et Properce, rivaux d'Ovide dans l'élégie gracieuse, l'ont ornée, comme lui, de tous les trésors de l'imagination. Le domaine de l'élégie n'a pas moins été cultivé chez les peuples modernes que chez les peuples de l'antiquité. Aux premiers siècles de l'église, Lactance et saint Ambroise, chantant la passion de N.-S. J.-C.; Victorin, le martyre des Machabées; Prudence, les victimes dont le sang coula en témoignage de leur foi; plus tard, dans notre France, la plupart des romances échappées à la muse rêveuse des troubadours portent ce caractère de mélancolie naïve qui charme et attendrit tout à la fois, et qui est particulier à l'élégie. La plupart des *idylles* de madame Deshoulières, celles par exemple qu'elle adresse aux moutons, aux fleurs, sont de véritables *élégies*, modèles du genre gracieux. Tout le monde connaît les plaintes touchantes échappées à Gilbert, voyant la mort lui fermer pour jamais une carrière où il avait entrevu la gloire; élégie touchante qui arrache des larmes au lecteur. Parny, Bertin, Lebrun, Millevoye, comptent des *élégies* parmi leurs chefs-d'œuvre. André Chénier, ce poète si remarquable, moissonné lui aussi avant le temps, à la fleur de l'âge et dans toute la force de son talent, s'est montré l'émule de Tibulle et de Properce; son chef-d'œuvre, la pièce intitulée *le Malade*, est une véritable élégie. Quelques-unes des méditations de M. de Lamartine réunissent au plus haut degré les caractères distinctifs de l'élégie.

Elément et **éléments.** On entend par *élément* tout corps simple ou indécomposable doué de qualités qui lui sont inhérentes, et qui, s'alliant avec d'autres corps, soit simples, soit composés, produit des substances d'un ordre particulier. — Jusque vers la fin du siècle dernier, les chimistes n'admettaient encore, comme *éléments*, que le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*, qu'ils appelaient aussi *principes*

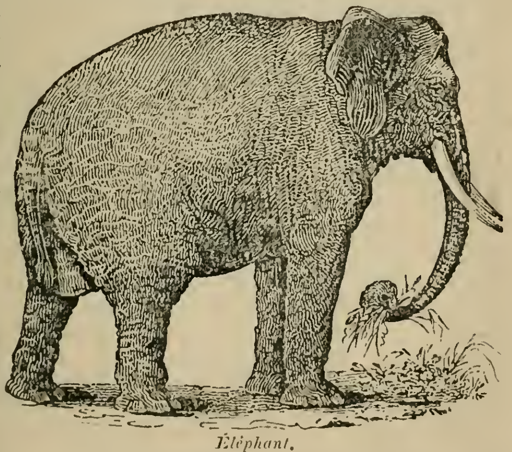
primitifs: mais les progrès de la chimie et de la physique ont démontré depuis que chacun de ces prétendus *éléments* était composé de plusieurs autres; en effet, la *terre* est un agrégat d'une foule de minéraux de toute espèce; l'*eau* est un composé d'hydrogène et d'oxygène; l'*air*, un mélange de gaz azote, d'oxygène, etc.; enfin, le *feu* peut être ou une modification de la lumière, ou être dégagé de différents corps, ou développé par des courants électriques, etc. — Les anciens philosophes appelaient *éléments* les êtres simples, indécomposables, dont tous les corps sont formés; mais chacun des penseurs différa sur le nombre et la nature de ces *principes* de tout ce qui est. Selon Thalès, l'*élément* unique était l'eau; c'était l'air, selon Anaximène. Le feu est le principe de tout, disait Héraclite; c'est la terre, soutenait Xénophon. Épicure affirmait que les *éléments* étaient des composés d'atomes, comme les autres corps étaient des composés d'*éléments;* Empédocle, le 1er, admit pour *éléments* l'air, l'eau, la terre et le feu; ce fut aussi l'opinion d'Ocellus de Lucanie. Leucippe, Pythagore, Aristote, Cardan, Descartes et Leibnitz expliquèrent tous d'une manière différente et par des principes divers la formation des corps. La vérité était encore loin; la chimie moderne devait seule la révéler. — Par extension, on donna aussi le nom d'*éléments* à tout ce qui était primitif, incomplet, à l'état de nature. On dit : les *éléments* d'une science, d'un art, d'une philosophie; et, par analogie, une *instruction*, une *école*, un *livre élémentaires;* ces dénominations sont toutes restées dans notre langue.

Elémi, résine d'Amérique qui entre dans beaucoup de préparations officinales externes. Elle est la base du baume d'Arcæus. Par la distillation, elle donne une huile assez limpide dans le commencement et qui s'épaissit de plus en plus vers la fin de l'opération.

Eléonore (les). *Éléonore* (sainte) de Provence, femme de Henri III, roi d'Angleterre, se fit religieuse à la mort de son époux, et mourut en 1292, à l'abbaye d'Ambresbury. — *Éléonore de Guienne*, femme du roi de France Louis VII, dit le Jeune, à qui elle apporta plus de provinces que le royaume de France n'en comptait à cette époque. De retour de la seconde croisade qu'elle avait entreprise avec son époux, la dissolution de son mariage ayant été prononcée, en 1152, pour cause de parenté, Éléonore se remaria à Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie. En 1155, elle monta sur le trône d'Angleterre avec son nouvel époux, qui prit le nom de Henri II. Dès lors, les belles provinces de l'Aquitaine devinrent la possession des Anglais, et suscitèrent des guerres qui durèrent 3 siècles entre la France et l'Angleterre. Délaissée, maltraitée même par

Henri II, Éléonore tenta de se venger en armant ses fils contre leur père, qui la fit jeter en prison. Elle y languit 14 ans (1173–1188), jusqu'à la mort du monarque anglais. Éléonore mourut en 1204, à 82 ans, dans l'abbaye de Fontevrault, au milieu des pratiques d'une vie religieuse, et après avoir assisté aux règnes de ses 3e et 4e fils, Richard Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre. — *Éléonore de Guzman*, mère de Henri de Transtamare, fut étranglée par ordre de la reine de Castille, lors de la mort d'Alphonse IX. — *Éléonore de Castille*, fille de Henri II, roi de Castille, et femme de don Carlos, dit le Noble, roi de Navarre. Cette ambitieuse princesse, voulant régner seule, excita plusieurs révoltes infructueuses contre son époux. Il lui pardonna et vécut en bonne intelligence avec elle jusqu'en 1416, où elle mourut. — *Éléonore d'Autriche*, fille de Philippe Ier et de Jeanne de Castille, sœur de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, femme d'Emmanuel, roi de Portugal. A la mort de celui-ci, en 1530, elle s'unit à François Ier, roi de France, passa sa vie dans la dévotion, et, devenue veuve une seconde fois, mourut, en 1558, en Espagne, où elle s'était retirée.

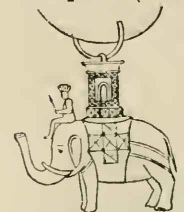
Eléphant (du mot grec *eléphas*), mammifère dont le nez se prolonge en une trompe longue, charnue, mobile, douée d'un tact et d'un odorat très-fins, servant d'organe de préhension. Les incisives supérieures sont remplacées par deux énormes défenses, dont la substance, nommée *ivoire*, est si utile dans les arts. Les oreilles de l'éléphant sont grandes et plates, et sa peau est grisâtre et rude. La forme massive de son corps, sa taille de 4 à 5 mètres de hauteur, la grosseur excessive de sa tête, la petitesse de ses yeux, la brièveté de son cou, ses jambes grosses et sans proportions, terminées par une peau cal-



Éléphant.

leuse qui enveloppe ses pieds, en font un animal d'un aspect peu agréable. On en trouve en Afrique, en Asie, et plus particulièrement dans les forêts marécageuses de la zone torride de l'ancien continent. Les éléphants se forment en troupes, sous la conduite des vieux mâles; ils se nourrissent d'herbes, de feuilles, et vivent jusqu'à 200 ans. L'espèce d'Afrique fournit le plus d'ivoire; celle d'Asie est la plus grande. Réduits en domesticité, les éléphants sont adroits, intelligents, dociles, reconnaissants, mais aussi très-vindicatifs. Dans l'Inde, on emploie l'éléphant comme bête de somme et de trait. L'usage des éléphants, en temps de guerre, remonte à une haute antiquité, et c'est parmi les peuples de la partie la plus orientale de l'Asie qu'on en trouve le premier exemple, longtemps avant Sémiramis, et par conséquent 2,000 ans à peu près av. J.-C.

Eléphant (ordre de l'). En 1189, le roi de Danemarck Canut VI, en commémoration d'une victoire remportée en Orient par des croisés danois, affaire dans laquelle un éléphant fut tué, institua, dit-on, l'ordre de chevalerie de l'*Éléphant*. Cette origine n'est toutefois pas regardée comme incontestablement authentique. Quoi qu'il en soit, l'ordre fut renouvelé ou réinstitué en l'an 1458 par le roi Christian Ier, et cette date indique déjà que c'est un des plus anciens ordres de chevalerie qui existent. Les chevaliers en portent les insignes suspendus à un large ruban bleu moiré passé en sautoir.



Ordre de l'Éléphant.

Eléphanta, île d'Asie, à côté de Bombay, dans le golfe de ce nom. Elle a 8 kilomètres environ de circuit; deux chaînes de montagnes parallèles la traversent dans toute sa longueur. Son climat est le même que celui de l'Indoustan. Le sol en est très-boisé et produit un peu de riz; on y élève des moutons et de la volaille en quantité; ce sont les seuls objets d'exportation. Près de l'endroit du débarquement, on aperçoit, sculptée dans le rocher, la figure colossale d'un éléphant : c'est là d'où vient à l'île le nom qu'elle porte. Plus loin s'élève aussi un temple immense où les Hindous allaient fréquemment en pèlerinage; il est aujourd'hui délaissé.

Eléphantiasis, mot dérivé d'*éléphant*. Il désigne une maladie de la peau, qui la rend dure et ridée comme celle de l'éléphant, et que mal à propos on a crue héréditaire et contagieuse. Pour la guérir, la médecine empirique des anciens a tour à tour employé les bains de sang humain, les saignées, les purgatifs, l'or potable, les bains laiteux et une infinité d'autres remèdes plus ridicules les uns que

les autres. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine physiologique, on oppose à cette redoutable maladie un traitement aussi énergique que rationnel. Dans l'éléphantiasis, la peau devient dure, épaisse, écailleuse, inégale, ridée, tuberculeuse, ulcérée. Cette affection, toujours horrible, cause souvent la mort. Dans les pays chauds et près des lieux d'où s'élèvent continuellement des humidités miasmatiques, son apparition jette l'effroi parmi les populations.

Eléphantine, île du Nil (Thèbes) dans la Haute-Égypte, appelée *Djeziret-el-Sag* par les Arabes. Elle se compose d'un rocher de granit recouvert, à une grande élévation, par le limon du fleuve. Une végétation brillante, des plantations de palmiers, de dattiers, de sycomores, en font une île enchantée. Éléphantine offre deux temples de la plus haute antiquité et d'autres ruines très-remarquables. On y voit des tombeaux taillés dans le roc et une partie d'un escalier qui conduisait dans le Nil. Elle est en face d'Assouân, un peu au-dessus des grandes cataractes. Elle est habitée par des Berbers.

Éleusis, lieu voisin d'Athènes où se célébraient, en l'honneur de Cérès, des fêtes magnifiques, et où cette déesse avait un temple d'une splendeur extraordinaire (v. ci-après). — Ces fêtes furent instituées en mémoire de ce que Cérès, cherchant sa fille Proserpine enlevée par Pluton, s'arrêta dans cette ville et enseigna aux habitants l'agriculture, art qui se répandit ensuite de là dans l'Attique. Tous les peuples de la Grèce envoyaient à Éleusis des processions avec les prémices de leurs moissons.

Éleusis (Mystères d'). Diodore de Sicile, liv. 6, nous apprend que ces cérémonies avaient été établies en l'honneur de Cérès, par la reconnaissance des Athéniens, qui lui devaient une vie moins sauvage. On y représentait l'histoire de Cérès et de sa fille. — Il y avait les *grands* et les *petits mystères*. — Les grands mystères étaient les plus anciens. La fête en durait plusieurs jours, pendant lesquels on allait en pompe d'Athènes à Éleusis (v. *Éleusis*). — Les initiés étaient couronnés de myrte. On les revêtait d'une robe neuve qu'ils portaient toujours, jusqu'à ce qu'elle fût complétement usée; encore en conservaient-ils précieusement les lambeaux, et s'en servaient-ils quelquefois pour faire des langes à leurs enfants. Ils s'engageaient par serment à ne jamais découvrir les mystères qui leur étaient révélés, et celui qui eût révélé cet auguste secret eût été puni de mort. Pourquoi ce mystère et ce secret? Les uns ont prétendu qu'on prenait toutes ces précautions pour cacher l'infamie de ces mystères. Tertullien est de cet avis, et nous fait même connaître l'objet impur de ce culte. Peut-être,

comme le pense le savant Pluche, n'était-il après tout question que d'apprendre aux initiés que Cérès n'était qu'une déesse imaginaire, un symbole destiné à rappeler l'état où s'étaient trouvés les hommes après le déluge, lorsque la terre ayant perdu sa première fécondité et la température de l'air étant changée, il leur fallut chercher, avec des peines incroyables, les moyens de se nourrir et de se défendre contre l'intempérie des saisons. — Avant que d'être initié aux grands mystères, il fallait passer par les petits. Ceux-ci avaient été établis en faveur d'Hercule. Ce héros ayant exprimé le désir d'être admis aux grands mystères, on lui opposa une loi qui défendait d'y admettre un étranger. Toutefois les Athéniens ne voulurent pas le refuser entièrement. Ils instituèrent donc de nouvelles cérémonies, qu'on célébra depuis à Agra, lieu pareillement voisin d'Athènes; et, dans la suite, ces petits mystères servirent d'initiation aux grands.

Élévation. En topographie ce mot signifie tout ce qui s'élève au-dessus du globe par une pente douce, et en physique tout objet qui quitte son centre par un mouvement de bas en haut, comme lorsque le mercure monte dans un baromètre. — En astronomie, l'*élévation* d'un astre est sa hauteur relativement à l'horizon, et celle du pôle est l'arc compris entre l'horizon et le pôle. — En architecture, c'est la coupe verticale d'un bâtiment, représentée en dessin par des lignes verticales et horizontales ; c'est l'exposé du *plan*. — En médecine, l'*élévation* du pouls est le battement plus ou moins rapide du sang dans les artères. — En musique, c'est la faculté qu'a la voix humaine de passer du grave à l'aigu. — Dans la liturgie, l'*élévation* est le moment de la messe où le prêtre élève vers le ciel l'hostie consacrée et le calice. — Dans la théologie mystique, l'*élévation* d'une âme à Dieu est le détachement de toutes les choses terrestres; c'est la contemplation, l'extase, la ferveur de l'oraison mentale. — En psychologie, c'est cet élan enthousiaste qui fait que l'âme plane au-dessus de toutes les choses humaines. On distingue l'*élévation* de caractère, l'*élévation* d'esprit et l'*élévation* d'âme. La première est une force morale innée, la seconde le fruit du génie, la troisième celui de la religion. — On dit l'*élévation* du style, des pensées.

Elève de bestiaux. Cette expression nouvelle, spéciale et complexe, comprend la venue et la croissance des bestiaux. C'est plus que leur production, mais ce n'est pas encore leur éducation. En d'autres termes, se livrer *à l'élève*, être *éleveur*, c'est seulement *produire et faire venir*. L'ensemble de tous les moyens que l'on emploie pour obtenir de bons produits, pour les conserver et leur

donner le développement dont ils sont susceptibles, constitue les fonctions de l'*éleveur*.

Elfes, esprits invisibles, aériens, qui occupent une grande place dans la mythologie du Nord. Pour parler dignement des *Elfes*, il faudrait les chanter, les mettre en parallèle avec leurs frères helléniques, les *Sylphes* (v. ; il faudrait les suivre dans leurs ébats nocturnes sur la rosée des prairies, épier leur danse folâtre sur le calice des fleurs, et prêter une oreille attentive à des murmures sans nom, que l'on entend au fond des bosquets par une belle nuit de printemps ou d'été.

Elgin (lord). Ambassadeur d'Angleterre en Turquie vers la fin du dernier siècle, lord Elgin fit des découvertes importantes dans les ruines de la Grèce, et se les attribua par droit de conquête. Il enleva en conséquence les statues qui ornaient les 2 tympans du Parthénon à Athènes, celles qui décoraient les frontons du temple Panhellénien dans l'île d'Égine, dégrada les monuments les plus célèbres et les plus respectables pour en emporter les débris en Angleterre. La conduite de lord Elgin a été diversement jugée : les opinions sont très-partagées sur la convenance et l'utilité de cet enlèvement violent d'un si grand nombre de monuments tirés d'édifices qui restent ainsi dépouillés de tous leurs ornements, et perdent leur physionomie originelle.

Elide, ancienne contrée du Péloponèse dans l'ancienne Grèce. C'est là qu'étaient célébrés, tous les 5 ans, les jeux olympiques institués par Hercule.

Elie, prophete juif, célèbre par la sainteté de sa vie et par les miracles que Dieu opéra pour autoriser ses diverses missions. Il y avait déjà 6 ans que l'impie Achab régnait sur les 10 tribus, lorsqu'Élie le vint trouver et lui déclara, de la part de Dieu, qu'en punition de son idolâtrie la terre serait privée de pluie et de rosée jusqu'à son retour. Il se retira à Sarepta en Phénicie, chez une veuve qui prit soin de sa subsistance, et dont, par reconnaissance, il ressuscita le fils. Au bout de 3 ans, Achab fit chercher le prophète, en le priant de revenir à la cour pour arrêter le fléau. Élie profita de cette circonstance pour confondre les prêtres de Baal, qu'il défia de faire tomber le feu du ciel sur du bois préparé pour un holocauste, tandis qu'il obtint lui-même de son Dieu l'exécution de ce miracle. Quelque temps après, Élie se mit en prière, et une pluie abondante vint rendre à la terre sa fécondité. Il se retira ensuite sur le mont Oreb, où Dieu lui ordonna de sacrer Jéhu roi d'Israël et de choisir Élisée pour son successeur; ce qu'il fit, en lui mettant son manteau sur les épaules. De retour dans le royaume

d'Israël, Élie alla reprocher au roi Achab le meurtre de Naboth et l'usurpation de sa vigne, et lui annonça que Dieu punirait ce crime d'une manière sévère sur sa femme et sur sa famille. Ochozias, fils et successeur d'Achab, s'étant blessé en tombant, voulut consulter Beelzébub, ou plutôt les prêtres de ce prétendu dieu. Élie, après avoir fait dire au roi qu'il mourrait de sa maladie, confondit à diverses reprises les imposteurs dont plusieurs furent frappés de la vengeance divine. Ochozias mourut, selon la prédiction, et laissa le trône à Joram. C'est au commencement de ce règne qu'Élie fut enlevé au ciel, abandonnant à son successeur Élisée son manteau et le don des miracles. Il fut lui-même emporté en l'air par un tourbillon de feu qui avait la forme d'un char avec ses chevaux. On croit communément qu'Élie doit reparaître sur la terre à la fin des siècles.

Elien (Claudius), naquit à Préneste, en Italie, du temps d'Adrien, et enseigna la rhétorique à Rome. Il nous reste de lui une histoire des animaux assez estimée, qui dénote en lui des connaissances très-étendues. Son style n'est pas très-pur; mais on le lui pardonne aisément, quand on sait que, né et élevé en Italie, il a écrit en grec. Il mourut à 60 ans, l'an 140 de N.-S.

Eliézer, dont le nom hébreu signifie *aide de Dieu*, était serviteur du patriarche Abraham et originaire de Damas en Syrie. Abraham l'avait pris tellement en affection, qu'il l'établit intendant-général de toute sa maison; il avait même, avant la naissance d'Isaac, le dessein de l'instituer son héritier. Ce fut lui qu'Abraham envoya en Mésopotamie chercher une femme pour son fils. La manière dont Éliézer s'acquitta de cette mission délicate, la peinture des mœurs simples de ces temps anciens, la pudeur naïve de Rebecca, le respect instinctif d'Isaac, font de cette histoire un des plus délicieux passages de la Bible; on peut la lire au chapitre XXIV de la Genèse.

Eligible (d'un mot latin signifiant *choisir*). Ce mot désigne celui qui réunit les conditions exigées par les lois pour être promu à une dignité ou charge élective. Dans notre système électoral, le mot *éligible* s'applique exclusivement à tous ceux qui peuvent être élus députés. Les *éligibles* sont tous les individus jouissant de leurs droits civils et politiques, et qui, âgés de 30 ans accomplis, paient 500 francs de contributions directes. Cependant, même dans ces limites, plusieurs incapacités sont désignées par la loi; elles résultent de l'incompatibilité de certaines fonctions avec celles de représentant. La chambre des députés est seule juge des conditions d'éligibilité (v. *Chambre*, *Élection* et *Député*).

Elimination (d'un mot latin signifiant *mettre dehors*), action d'é-

liminer, de mettre hors. Ce mot s'emploie surtout en mathématiques; l'*élimination* dans ce sens consiste à faire disparaître d'une équation une inconnue, et à la remplacer par une quantité équivalente.— *Elimination* est encore un terme usité en physiologie.

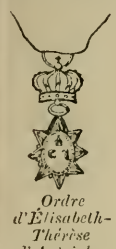
Elingue (marine), grosse corde dont on lie les 2 bouts ensemble de sorte qu'elle forme le cerceau; on la lie de nouveau par le milieu un côté contre l'autre; alors elle a la forme d'un 8. On s'en sert sur mer pour enlever les plus grands tonneaux du fond de cale à l'aide du *mouffle* (v.).

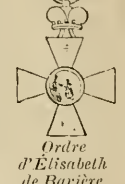
Elisabeth d'Angleterre, naquit en 1533; elle était fille de Henri VIII, et fut le dernier membre régnant de la dynastie des *Tudor* (v.). L'adversité vint la prendre au berceau; sa mère lui fut arrachée par son propre père, qui, non content de faire monter sa femme, la malheureuse Anne de Boleyn, sur un échafaud, voulut déshonorer sa mémoire et déshériter sa fille en flétrissant son origine. Son enfance et le commencement de sa jeunesse se passèrent dans les prisons, où la tenait renfermée l'implacable jalousie de sa sœur, la reine Marie, fille de Catherine d'Aragon. C'est au milieu de cette profonde solitude, où s'écoulèrent ses premières années, que se développèrent cette force de caractère et cette haute intelligence qui l'ont fait comparer aux plus grands rois. Charmant les ennuis de sa triste solitude par l'amour de l'étude, elle se rendit bientôt familières les langues anciennes et modernes; aussi, quand Henri IV vint solliciter auprès d'elle les secours qu'elle lui accorda avec tant de générosité, elle put facilement l'entretenir en français. Tout avait concouru pour faire de cette femme une grande reine; la nature lui avait prodigué toutes les grâces du corps et tous les dons de l'intelligence; les circonstances avaient contribué à son éducation, et son origine l'avait placée sur un des plus beaux trônes de l'Europe. Le fond de son caractère était bon et équitable; plus d'une fois, se dégageant des liens des courtisans, elle chercha à s'assurer par elle-même des besoins de ses peuples, pour apporter un prompt remède à leurs maux; aussi les Anglais, qui aiment personnellement plus leurs reines que leurs rois, devinrent-ils fous d'admiration et d'amour pour leur belle souveraine qui avait élevé l'Angleterre à un degré de gloire et de prospérité qu'elle n'avait jamais atteint avant elle; son commerce était le plus florissant du monde; ses possessions dans les colonies avaient été considérablement étendues; et sa diplomatie l'avait entourée d'alliés fidèles et dévoués. A ses brillantes qualités, Élisabeth joignait de grands défauts. Son père, qui avait voulu lui enlever sa fortune et son nom, lui avait

laissé en héritage cette humeur sanguinaire qui a fait de Henri VIII un tyran célèbre ; rien ne saurait atténuer le crime de la mort de Marie Stuart, dont la destinée fut d'être toujours malheureuse, et qui regretta toute sa vie *le plaisant pays de France*, où elle avait coulé une jeunesse si heureuse. Élisabeth, cet esprit si supérieur, ne pouvait se défendre d'une fatale jalousie contre les personnes de son sexe et de son rang qui passaient pour avoir plus de beauté qu'elle. Un ambassadeur français ayant eu le malheur de faire devant elle l'éloge des grâces de Marie d'Écosse, elle le congédia brusquement, et manqua ainsi de compromettre la paix des 2 nations ; quelque temps après, la reine d'Écosse, attirée à Londres par de vains prétextes, paya de sa vie l'avantage d'être plus belle que la reine d'Angleterre. La mort du duc de Norfolk, celle du comte d'Essex et tant d'autres condamnations injustes et cruelles ne déposent que trop haut contre le caractere implacable de la fille de Henri VIII. Ces actes de cruauté lui causèrent à la fin de sa vie de violents remords. Elle mourut en 1603, âgée de 70 ans.

Elisabeth (les). Parmi les autres femmes célèbres qui ont porté le nom d'Élisabeth, nous citerons ici les suivantes. — *Élisabeth* (sainte), femme du saint prètre Zacharie et mère de saint Jean-Baptiste, morte dans une caverne de la Judée, où elle s'était réfugiée pour échapper à la persécution d'Hérode. — *Élisabeth de Hongrie* (sainte), fille d'André II, roi de Hongrie, née en 1207 et épouse d'Herman, landgrave de Thuringe et de Hesse, passa sa vie à soulager les malheureux, fonda l'hôpital de Marpurg, et fut chassée de Hongrie par Henri, frère de son époux, qui s'empara du trône en l'absence d'Herman, lors de la croisade de 1225 pendant laquelle le landgrave mourut. Élisabeth continua ses pieuses aumônes dans la retraite jusqu'à sa mort survenue en 1231. — *Élisabeth* (sainte), reine de Portugal, fille de Pierre III, roi d'Aragon, née en 1271, et mariée à 12 ans à Denys Ier, roi de Portugal. Petite nièce d'Élisabeth de Hongrie, elle pratiqua toutes ses vertus, et mourut en 1336 à Coïmbre, dans le monastere des filles de Ste-Claire qu'elle avait fait construire.— *Élisabeth d'Autriche*, fille de l'empereur Maximilien II, née le 5 juin 1554, épousa, le 26 novembre 1570, Charles IX, roi de France. Cette vertueuse princesse se retira à Vienne en Autriche à la mort de son époux, et y mourut, le 22 janvier 1592, dans un monastere qu'elle avait fondé. — *Élisabeth Farnèse*, fille d'Odoard II, duc de Parme, née le 25 octobre 1692, épousa, en 1714, Philippe V, roi d'Espagne, par l'entremise de la princesse des Ursins, qui croyait assurer son empire sur ce monarque en l'unissant à une

femme faible et timide; mais Élisabeth la fit exiler aussitôt qu'elle fut entrée à Madrid. Philippe ne lui permit que ce seul acte d'autorité. Esclave de toutes ses volontés, haïe des Espagnols, elle mourut en 1766, 20 ans après son époux. — *Élisabeth* (Philippe-Marie-Hélène de France, *Madame*), 8e et dernier enfant du Dauphin fils de Louis XV et de Marie-Josèphe de Saxe, naquit à Versailles le 3 mai 1764. Sa vie fut toute de vertus, de dévouement, de résignation et de martyre; elle la termina le 10 mai 1794, à 30 ans, sur l'échafaud, où l'avaient précédée son frère Louis XVI et Marie-Antoinette.— *Élisabeth Alexievna* (princesse Louise-Marie, fille du margrave de Bade), prit ce nom en embrassant la religion grecque lorsqu'elle épousa l'empereur de Russie Alexandre, qui, âgé seulement de 16 ans, n'était alors que grand-duc. Vertueuse, bienfaisante, adorée de ses sujets, elle ne put survivre à la mort de son époux, et mourut à 48 ans, le 16 mai 1826, à Balef (gouvernement de Toula), d'où son corps fut processionnellement rapporté à St-Pétersbourg, au milieu des regrets de tout un peuple éploré. — Il existe deux ordres de chevalerie spécialement créés pour les femmes sous le nom d'Élisabeth. L'un, l'*ordre d'Élisabeth-Thérèse-d'Autriche*, fut fondé, en 1750, par l'impératrice Élisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, et l'impératrice Marie-Thérèse le renouvela en 1771. Le ruban en est noir. L'autre, l'*ordre d'Élisabeth de Bavière,* fut créé en 1766 par l'électrice Élisabeth-Auguste de Bavière pour les femmes charitables. Le ruban en est blanc liseré de rouge.


Ordre d'Élisabeth-Thérèse d'Autriche.


Ordre d'Élisabeth de Bavière.

Elisée (nom hébreu qui signifie *salut de Dieu*), prophète juif qu'Élie choisit pour son successeur, ne fut pas moins célèbre que son maître par ses vertus et ses miracles. Il rendit potables les eaux de la fontaine de Jéricho, qui étaient mortelles; fit dévorer par 2 ours des enfants qui avaient *insulté sa tête* chauve; fournit aux rois de Juda, d'Israël et d'Idumée, qui manquaient d'eau, des moyens d'abreuver leurs troupes, et leur prédit la victoire; multiplia l'huile qu'une pauvre veuve possédait, afin qu'elle pût, en la vendant, satisfaire d'impitoyables créanciers; obtint du ciel la fin de la stérilité d'une autre femme qui l'avait accueilli sous son toit; puis, l'enfant étant venu à mourir, Élisée donna son bâton à son serviteur Giezi, et lui indiqua l'usage qu'il devait en faire pour le rappeler à la vie; mais Giezi n'ayant pu réussir, le

prophète vint lui-même et ressuscita l'enfant. Avec 20 pains il rassasia une prodigieuse multitude de peuple, guérit Naaman de sa lèpre, et Giezi ayant voulu, à son insu, se faire donner les trésors que son maître avait refusés, Élisée l'en punit en le rendant lui-même lépreux. Il révéla à Joram tous les projets de Benadad, roi de Syrie, et par là le rendit toujours vainqueur; à la fin pourtant Benadad vint mettre le siége devant Samarie, et la famine ne tarda pas à régner. Joram s'en prit à Élisée, et, dans sa fureur, il envoya des gens pour le mettre à mort. Le prophète devina le dessein de ces gens et refusa de les recevoir. Joram vint lui-même, peu de temps après, dans le but d'empêcher que sa fatale commission, dont il se repentait, ne fût exécutée. Dès qu'Élisée le vit, il lui prédit que le lendemain, à la même heure, la farine serait à vil prix dans Samarie. En effet, une terreur panique frappa pendant la nuit l'armée syrienne, tout prit la fuite, et les Samaritains trouvèrent tant de vivres dans le camp abandonné, que la prophétie fut accomplie. Il prédit aussi des succès importants au roi Joas, et ses prédictions se réalisèrent à la lettre. Élisée mourut peu de temps après, et fut inhumé avec tous les honneurs possibles. Les miracles l'accompagnèrent jusqu'au tombeau : un mort ayant été abandonné de ceux qui le portaient, et étant tombé sur le corps du prophète, recouvra la vie à l'instant même.

Elisée (Jean-François Coperl), plus connu sous le nom de *Père Elisée*, célèbre prédicateur du XVIIIe siècle, naquit à Besançon, le 21 septembre 1726, d'un avocat au parlement de cette ville. Après avoir achevé de brillantes études au collége des jésuites, il entra dans l'ordre des carmes déchaussés, malgré les pressantes sollicitations de ses anciens maîtres, qui avaient pressenti son avenir. Après avoir consacré à des études complémentaires consciencieusement poursuivies tous les moments que lui laissaient les fonctions de professeur à Besançon, il débuta en 1756 dans la carrière apostolique, où de grands succès marquèrent ses premiers pas. L'année suivante il vint à Paris. Le hasard fit que Diderot, soit désœuvrement, soit curiosité, entra un jour dans une modeste église où prêchait alors le Père Élisée. Le philosophe, frappé des qualités oratoires du jeune prédicateur, le loua avec enthousiasme. La réputation du carme fut faite : tout Paris voulut l'entendre; la cour le fit prêcher devant elle 3 carêmes, 2 sous Louis XV et 1 sous Louis XVI. Pendant 26 années entières la célébrité du saint homme marcha toujours croissant, éclairée par la pratique modeste et constante de toutes les vertus chrétiennes qu'il regretta sans doute de ne pouvoir plus exercer obscurément. L'ascétisme, les travaux de l'esprit, et sur-

tout ses austérités, le menèrent rapidement à son dernier jour : il mourut, le 11 juin 1783, à Pontarlier en Suisse. Ses sermons furent recueillis et livrés à l'impression par le P. Césaire, son cousin ; ils ont été traduits en allemand, Bamberg, 1786, et en espagnol, Madrid, 1787. Les qualités qui distinguent ses ouvrages sont la sagesse du plan, la clarté, la précision et l'élégance du style et des idées de transition. Sa logique est vive, serrée, frappante ; ses pensées sont fortes, profondes. Les sermons les plus estimés du Père Élisée sont ceux *sur la fausseté de la probité sans la religion*, *sur la vie religieuse*, *sur la mort* et *sur les afflictions*.

Elision, suppression d'une voyelle à la rencontre d'une autre voyelle. Ainsi, dans ce mot l'*âme*, il y a une élision, il eût été trop dur de dire *la âme*. Comme on le voit, la lettre retranchée est remplacée par une figure en forme de virgule qu'on appelle *apostrophe*. D'autres élisions ne s'opèrent que dans la prononciation et non dans le discours écrit : *la terre et le ciel*, l'*e* muet qui finit *terre* se confond avec celui qui commence l'interjection *et*, et ne donne qu'un son pour ces 2 voyelles. L'élision joue un grand rôle en poésie, dans toutes les langues tant anciennes que modernes. En conversation on tolère une foule d'élisions qui donnent plus de rapidité, plus de grâce au langage. Celui du bas peuple fourmille d'élisions qui le rendent souvent inintelligible pour l'oreille qui n'y est pas habituée.

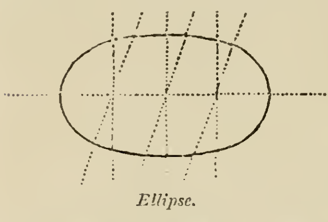
Elite. Ce mot, dérivé du verbe *élire*, indique ce qu'il y a de plus parfait dans chaque espèce d'individus ou de choses. D'abord employé exclusivement par les marchands il a ensuite passé dans le langage ordinaire ; ainsi on dit : l'*élite* de la noblesse, l'*élite* des troupes, etc. *Faire l'élite*, c'est l'opération mentale ou physique par laquelle on sépare d'un tout ce qui peut en former l'*élite*. — Ce mot n'est pas synonyme de *choix*, car il suffit pour faire un choix de rencontrer telle ou telle qualité requise, tandis que le sujet d'*élite* doit les réunir toutes.

Elixir. Ce mot qui de la nomenclature des alchimistes est passé dans celle des pharmacologues, et qui est maintenant remplacé par celui de *teinture composée*, désigne un médicament composé de plusieurs principes dissous dans l'alcool.

Ellébore (d'un mot grec ayant même signification), plante de la famille des renonculacées, vivace, herbacée, à racine tubéreuse et fibreuse. On en distingue 5 espèces. Ce sont l'ellébore *jaune*, qui prend son nom de la couleur de sa fleur ; le *noir*, dont les fleurs sont d'un blanc rosé ; celui de Corse, qui les a d'un vert blanchâtre ; l'ellébore *pied de griffon*, dont les fleurs verdâtres sont bordées de pourpre, et

enfin l'ellébore d'Orient, dont les fleurs forment un panicule à l'extrémité des tiges. Il paraît certain que les anciens Grecs employaient l'ellébore dans le traitement de la folie; aujourd'hui la médecine s'en est interdit généralement l'usage.

Ellipse (d'un mot grec signifiant *manquer, être moindre*). Cette figure en géométrie peut être considérée comme un cercle, dont tous les points de la circonférence se sont rapprochés du diamètre dans une égale proportion; en d'autres termes, comme un cercle allongé, un ovale. La ligne qui partage la figure dans sa longueur, se nomme *grand axe;* celle qui est en travers *petit axe*. Le point où ces deux lignes se croisent est le *centre de l'ellipse*, et les deux points placés sur le *grand axe*, à égale distance du centre, se nomment *foyers*. On désigne la distance qui est entre le centre et l'un des foyers par le nom d'*excentricité*. Plus l'excentricité est petite, et plus évidemment la forme de l'ellipse approche de celle du cercle. — *Ellipse*, en astronomie, désigne la ligne courbe que décrivent les astres dans leur mouvement de rotation ou de révolution. — *Ellipse*, en terme d'horlogerie, est une plaque de laiton dont la courbure est irrégulière, mais ressemblant à peu près à celle d'une ellipse; elle sert à faire avancer ou retarder l'aiguille des minutes du temps vrai, selon l'équation du soleil. —En grammaire et en rhétorique, l'*ellipse* n'est que le retranchement d'un ou de plusieurs mots qui semblaient nécessaires pour la régularité de la construction. Elle constitue une des figures les plus usitées dans le langage; lorsqu'un homme est fortement ému, il n'emploie que les mots absolument nécessaires pour faire comprendre sa pensée, et, de peur de ne pas agir assez promptement sur ceux auxquels il s'adresse, il rejette tous les mots qui lui paraissent un obstacle: aussi le style laconique est-il essentiellement elliptique. Tous les rhéteurs et tous les critiques ont cité comme une ellipse parfaite ce vers de Racine.

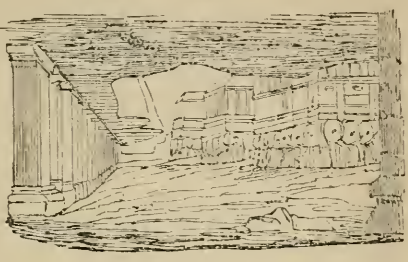

Ellipse.

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle!

Il est aisé de voir qu'en rétablissant ainsi la phrase: Je t'aimais *quoique tu fusses* inconstant, qu'aurais-je fait *si tu m'eusses été* fidèle, on n'ajoute rien à la clarté de la phrase, qui, bien que plus régulière, se traîne péniblement. Il ne faut jamais abuser de l'ellipse, car on court le risque, en recherchant la précision, de devenir inintelligible. Quoi-

que le mécanisme de notre langue ne nous permette pas d'atteindre à l'admirable concision de Salluste et de Tacite, il est bon nombre d'écrivains français qui ont prouvé, qu'en prose comme en poésie la pensée peut être exprimée avec vigueur et clarté sans qu'il soit besoin de la surcharger de mots inutiles ou superflus. — On appelle *elliptique* ce qui appartient ou a rapport à l'*ellipse*.

Ellora, village de l'Inde britannique, non loin duquel on voit les ruines de temples souterrains qui surpassent par le grandiose de l'architecture tout ce que l'Égypte a de plus beau. Si l'on en croit les Brahmanes, l'origine de ces temples remonte à 7,930 ans.



Ellora.

Elme (feu Saint- [marine]). Les marins appellent feu Saint-Elme ou Saint-Nicolas, des flammes ou des vapeurs lumineuses, qui pendant les nuits orageuses voltigent aux extrémités des mâts des navires. Ce météore igné, que l'on regarde comme un gaz enflammé, est attribué à un effet d'électricité. Son apparition épouvante les marins qui y voient un présage funeste. Matériellement, le feu Saint-Elme ne présente aucun danger, et il n'y a pas d'exemple qu'il ait jamais occasionné d'incendie.

Elocution (d'un mot latin signifiant *parler*). Cette partie de la rhétorique, qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots, se prend communément pour la *manière dont on s'exprime*. L'élocution se distingue de *diction* et de *style*, en ce que le style se rapporte plus à l'auteur, la diction à l'ouvrage et l'élocution à l'art oratoire. On dit d'un auteur qu'il a un bon style pour faire entendre qu'il possède l'art de rendre ses idées; d'un ouvrage, que la diction en est bonne pour exprimer qu'il est écrit d'une manière convenable : d'un orateur qu'il a une belle élocution pour signifier qu'il écrit ou qu'il parle bien. — Considérée du point de vue de la grammaire, l'élocution est une disposition artificielle ménagée avec goût pour donner au discours de l'énergie, de la noblesse et de l'agrément. Si l'on prend le discours pour ce qu'il est en effet, pour une image sensible de la pensée, on peut dire que c'est la *syntaxe* qui en trace le dessin, que c'est la *diction* qui en apprête les couleurs et que l'*élocution* les distribue avec l'entente convenable. — L'élocution doit donc déci-

der les traits caractéristiques et les nuances locales que doit revêtir la diction pour rendre avec plus d'âme et de vérité la figure de chaque pensée dans le discours; il y a pour cela des formes de langage particulières, qu'on appelle *figures d'élocution* ou *figures de mots* qui dépendent tellement du choix et de la disposition des termes dont on se sert que la figure disparaît dès qu'on change les expressions ou qu'on en dérange l'ordonnance, même sans toucher au fond de la pensée. Les principales de ces figures sont l'*adjonction*, la *disjonction* et la *répétition* — Considérée par rapport à la rhétorique, l'élocution signifie proprement et à la rigueur le *caractère du discours*, et en ce sens, il ne s'emploie guère qu'en parlant de la conversation; les mots *style* et *diction* étant consacrés aux ouvrages ou aux discours oratoires. — Quelquefois aussi on l'applique au système général de langage qui caractérise tel ou tel individu; en ce sens on donne des règles de l'élocution; par exemple, l'élocution doit être *claire, correcte, convenable, noble, harmonieuse.* — Elle doit être *claire,* c'est-à-dire que l'orateur ou l'auteur doivent toujours être entendus sans aucune peine, éviter les termes ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes ou accessoires. — L'élocution sera *correcte* si elle observe exactement les règles de la syntaxe, si elle n'emploie que des termes propres, si dans les métaphores elle n'accumule pas les idées incohérentes.—Elle sera *convenable* si l'on n'exprime que les idées propres au sujet, c'est-à-dire simples dans un sujet simple, nobles dans un sujet élevé, riantes dans un sujet agréable, et si l'on n'emploie que les termes les plus propres à rendre chaque idée. — Enfin elle sera *noble* si l'on a soin de choisir les expressions admises par la bonne compagnie. — Quant à l'*harmonie*, on ne peut guère ni la définir ni en poser les règles; c'est une qualité que quelques personnes donnent naturellement à leurs discours, tandis que d'autres font d'inutiles efforts pour y réussir.

Eloge (d'un mot latin dérivé lui-même d'un mot grec signifiant *dire du bien*). L'éloge de la vertu est un instinct du cœur. L'admiration qu'excitent les belles actions se manifeste par l'éloge, et plus l'admiration est profonde, plus l'expression du sentiment qu'on éprouve est éloquente. La Grèce nous a laissé un monument célèbre de l'éloge décerné comme récompense nationale; c'est le panégyrique prononcé par Péricles en l'honneur des guerriers morts au commencement de la guerre du Péloponese. Quel éloge que ces mots inscrits sur le tombeau de Léonidas et des 300 héros des Thermopyles : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour obéir à ses saintes lois!* L'éloge public des grands hommes devrait être

un honneur national décerné par l'opinion publique ; c'est dans cet esprit que nos académies ont fondé des prix pour les meilleurs éloges historiques. — On appelle en général *éloges académiques* les discours prononcés dans les académies et les sociétés littéraires en l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Ces éloges sont de deux sortes, ils sont *oratoires* ou *historiques*. — Ceux que l'on prononce à l'Académie française appartiennent au 1er genre ; cette compagnie a imposé à tout nouvel académicien l'obligation de rendre à son prédécesseur les hommages qui lui sont dus ; et le récipiendaire ne saurait y manquer dans son discours de réception. — A ce genre se rattache l'*oraison funèbre*, dans laquelle nous avons certainement surpassé de beaucoup tout ce qu'ont jamais produit les Grecs ou les Romains. — Les *éloges historiques* sont en usage dans les académies des sciences et des belles-lettres ; et à leur exemple dans un grand nombre d'autres : c'est le secrétaire qui en est chargé. Dans ces éloges, on détaille toute la vie d'un académicien depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; on doit néanmoins en retrancher les détails bas, puérils, indignes enfin de la majesté d'un éloge philosophique. — L'*éloge* et l'*invective*, autrement dit la *louange* et le *blâme*, tenaient un rang important dans l'éloquence des anciens ; ils y avaient consacré un de leurs 3 genres de causes, celui qu'ils appelaient *démonstratif*.

Eloi (saint), naquit à la fin du VIe siècle de notre ère (vers 588), d'une famille pauvre, mais craignant Dieu. De bonne heure il se fit remarquer par quelques dessins d'ornementation, et encore enfant il entra dans les ateliers de la Monnaie de Limoges. Ses rapides progrès dans l'art de travailler les métaux précieux le rendirent bientôt célèbre, et sa renommée vint jusqu'à la cour de France. Bobbon, trésorier de Clotaire II, le tira des ateliers de Limoges pour lui confier d'importants travaux. Éloi fut chargé de confectionner un trône ou fauteuil d'or, enrichi de pierreries : Clotaire lui donna la matière qu'avaient déclarée nécessaire plusieurs orfèvres appelés avant lui. Le talent de l'artiste fit croire à un prodige, car avec la quantité d'or qu'on lui avait fournie, au lieu d'un trône, il en confectionna deux. Dès lors, le roi, touché de sa probité autant qu'émerveillé d'une habileté jusqu'alors inconnue, l'accueillit à sa cour, en fit son ami et le préposa à tout ce qui concernait l'art monétaire de ce temps. Clotaire II mourut et Dagobert lui succéda. Le nouveau roi connaissait le célèbre artiste, et à toutes les marques d'affection et d'intérêt de son prédécesseur il en joignit d'autres et le choisit pour son trésorier. Éloi exécuta tous les ornements du tombeau de saint Germain, et cisela les châsses

de saint Denys, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours et de sainte Colombe. Plus tard, il fut chargé d'une importante négociation, et répondit à la confiance du roi en terminant des différends déplorables survenus entre la cour de France et Judicaïl, duc de Bretagne (636.) Mais jusque-là, Éloi ne nous apparaît que comme un honnête homme, un habile artiste, un sage conseiller. La grâce agit bientôt en lui d'une manière miraculeuse; et on le vit, abandonnant le luxe et les plaisirs de la vie des grands, se repentir, dans son humilité chrétienne, d'avoir été célèbre, distribuer tout son bien aux pauvres, fonder plusieurs asiles pour la misère et les infirmités, et embrasser l'état ecclésiastique. Élu évêque de Noyon en 640, son éloquence et ses vertueuses inspirations le firent remarquer comme une des lumières de l'église, en 644, au second concile d'Orléans, et à celui de Rome, vers 651. Élevé aux plus hautes dignités de l'église, Éloi n'avait pas oublié sa première profession. Il exécuta encore de remarquables ouvrages d'orfévrerie, qu'il vendit souvent pour les pauvres, ses frères bien aimés. Il mourut dans la 20e année de son épiscopat, le 1er décembre 659, à l'âge de 70 ans. Long-temps après, il fut mis au nombre des saints.

Eloquence, l'*art de bien dire* suivant les rhéteurs anciens, ou l'*art de parler de manière à émouvoir, à persuader*.— L'*éloquence* se prend dans plusieurs acceptions, mais surtout dans trois sens, qu'il faut tâcher de ne pas confondre. — L'*éloquence*, dans son sens étroit, s'applique aux orateurs, à ceux qui prononcent des discours en public : c'est l'éloquence parlée, l'éloquence oratoire ou d'apparat, celle dont on donne les règles principales dans les cours de rhétorique. — L'*éloquence*, comme nom d'un des beaux-arts, s'entend par opposition à la poésie, à la musique, à la peinture, etc. La poésie est alors l'art de composer des ouvrages en vers; et l'éloquence, l'art de composer des ouvrages en prose; c'est dans ce sens que s'emploie, dans les facultés des lettres, le mot *cours d'éloquence française*. Le professeur y fait connaître les bons auteurs en prose, comme le professeur de *poésie* fait connaître les bons poètes. — Dans un troisième sens, plus général que les deux premiers, l'*éloquence* signifie la partie passionnée et touchante d'un ouvrage d'art. Comme l'éloquence a pour but la persuasion, et pour moyen principal l'excitation de la sensibilité ou des passions, on dit avec raison d'une piece de vers ou d'un chant qui nous touche, ou même d'un tableau, qu'ils sont pleins d'*éloquence*, qu'ils sont *éloquents*; mais il est bien clair que dans ces trois exemples le mot *eloquence* n'a pas le même sens. C'est faire une faute que de les confondre; c'est brouiller toutes les idées que de raisonner sur ce mot sans

déterminer d'abord dans quelle acception on le prendra. — L'*éloquence de la chaire* ou *éloquence sacrée* est un genre que ne connurent pas les anciens et qui est particulier au christianisme. Chez les Grecs et les Romains, l'éloquence n'entrait point en effet dans les fonctions du sacerdoce; et ce qui répondait le plus à l'*éloquence de la chaire*, c'étaient les leçons des philosophes, les déclamations des sophistes, les harangues des rhéteurs. Les philosophes disputaient, dans un langage subtilement obscur, de toutes les choses de la vie. L'orateur en parlait avec chaleur, avec clarté, avec force, avec abondance. C'est à ce genre d'éloquence, que nous appellerons *morale* pour la distinguer de l'éloquence *politique* et de celle du *barreau*, que la religion a élevé non pas une tribune, mais un trône; et ce trône est la *chaire chrétienne* qui a retenti des accents des Chrysostôme, des Massillon, des Bossuet, des Bourdaloue, des Fléchier, des Bridaine, c'est-à-dire d'orateurs auxquels l'antiquité n'a rien à comparer; génies immortels, dont l'éloquence ne fut si irrésistible que parce qu'elle s'inspira de l'étude et de la méditation des livres saints.

Elphinstone, nom d'une ancienne famille d'Écosse à laquelle les prérogatives de la pairie furent conférées dès 1509. Alliée plus tard avec les Keith, elle donna ce dernier nom à ses cadets. La famille des Elphinstone a fourni à l'Angleterre plusieurs amiraux, un directeur de la compagnie des Indes-Orientales, un lieutenant-général, et d'autres hauts fonctionnaires.—*Mount-Stuart Elphinstone*, 12e lord de ce nom, autrefois gouverneur de Bombay, publia un ouvrage que Breton a traduit en français, sous ce titre : *le Cubul* (Kaboul) *ou Tableau de ce royaume et de ses dépendances dans la Perse, la Tartarie et l'Inde.* Paris, 1816. — *William Elphinstone*, célèbre prélat écossais, d'une autre famille que le précédent, naquit à Glasgow en 1431, et mourut en 1514. Il fut évêque de Ross et d'Aberdeen. Ses éminentes qualités le firent connaître de Jacques III, qui l'éleva au rang de chancelier du royaume. Il est auteur d'une *Histoire d'Écosse*. — *James Elphinstone*, écossais, poète, grammairien et traducteur, naquit à Édimbourg en 1721, et mourut à Hammersmith en 1809. Parmi ses traductions en anglais, on remarque celles de Martial, du latin, et de Louis Racine, du français. — Le nom des Elphinstone fut illustré dans le cours du dernier siècle par un brave contre-amiral au service de Catherine II de Russie. Il fut le héros du combat naval de Chios, dans lequel les escadres réunies de l'amiral Spiridof et de l'amiral commandant en chef Alexis Orlof, battirent, avec celle que commandait Elphinstone, la flotte du capitan-pacha Fazi-Hassan (5 juillet 1770). Il or-

donna et fit exécuter l'incendie des vaisseaux turcs échappés à cette défaite et qui s'étaient réfugiés dans la baie de Tchesmé et dans le golfe de Napoli di Romani. Le 26 juillet, il força le détroit des Dardanelles, et apparut le premier devant Constantinople, dont il traça ainsi la route aux flottes de la Russie. L'impératrice Catherine fut ingrate et oublia les services d'Elphinstone, qui ne tarda pas à donner sa démission, et à rentrer comme capitaine de vaisseau dans la marine britannique.

Elseneur, ville du Danemarck, assez bien bâtie, sur le bord du Sund. Elle a une rade sûre, mais pas de port. Sa population est de 7,000 habitants. Dans son voisinage s'élève le château-fort de Kronborg qui domine la rade.

Elster, petite rivière de Saxe, célèbre par la mort du prince Poniatowski, qui se noya en la traversant à cheval, bien que blessé, en 1813, après la bataille de Leipzig.

Elucubration (de deux mots latins signifiant *à la lumière*), ouvrage composé à force de veilles et de travail. Pris dans son acception propre, ce mot donne une bonne idée du livre et de l'auteur. On peut ne pas réussir; mais un écrivain consciencieux, quel que soit le sujet qu'il traite, doit toujours se livrer à de laborieuses *élucubrations*. — Quelquefois on emploie ce terme ironiquement.

Elus (les) formaient, chez les manichéens, une des deux classes de ces hérétiques; l'autre était celle des *auditeurs*. « Les *élus*, dit l'abbé Fleury, faisaient profession de pauvreté et d'une abstinence très-rigoureuse. Entre les élus il y en avait 12 qu'ils nommaient *maîtres*, et un 13e qui occupait le 1er rang, à l'exemple de Manès et de ses 12 disciples. Au-dessous d'eux étaient 72 évêques ordonnés par les *maîtres*, et ces évêques ordonnaient des prêtres et des diacres.— C'est aussi le nom qu'on donne aux saints et aux bienheureux dans le ciel. Les chrétiens entendent par ce mot ceux qui, ayant accompli avec une scrupuleuse exactitude leurs devoirs d'hommes et de chrétiens sur la terre, sont admis à jouir de la félicité céleste que Dieu réserve comme récompense à ceux qui ont ici bas fait tout le bien qu'ils ont pu faire.

Elysée-Bourbon. Cet hôtel, l'un des plus beaux de Paris, qui a sa principale entrée dans la rue du Faubourg-St-Honoré, et ses jardins sur les *Champs-Élysées* (v.), fut bâti en 1728 par ordre et aux frais du comte d'Évreux, sur les dessins de l'architecte Malet. Tour à tour séjour des grâces, de l'esprit, de la puissance et de la gloire, l'Élysée-Bourbon a compté parmi ses plus illustres hôtes la marquise de Pompadour, la dernière duchesse de Bourbon, Joachim Murat, roi de Naples, Napoléon, l'empereur Alexandre, le duc et la

duchesse de Berry. Pendant la révolution, devenu propriété nationale, il fut loué à des entrepreneurs, et ses beaux jardins servirent de théâtre à des fêtes, à des ascensions aérostatiques, feux d'artifice, danses et amusements de toute espèce. L'Élysée-Bourbon fait aujourd'hui partie des domaines de la liste civile.

Elysées (Champs-) (v. *Champs*).

Elzevirs. Ce fut le nom d'une famille d'imprimeurs hollandais, d'extraction espagnole, célèbres par un grand nombre d'éditions très-belles et très-correctes. 12 d'entre eux se sont particulièrement distingués dans leur art. Les principaux sont : Louis-Bonaventure, Abraham, Isaac et Louis-Daniel. Louis fut connu en 1592. Daniel naquit en 1617, et mourut en 1680. Louis distingua le premier le V consonne de l'U voyelle.

Email, émailleur. Le métier de l'*émailleur* consiste à recouvrir les porcelaines, les poteries, les métaux, d'une couche mince et unie de matière vitrifiable, transparente, opaque ou colorée, enrichie de dorures et de dessins. Les émaux transparents servent à orner les boîtes et autres objets de bijouterie ; les émaux opaques à faire des cadrans d'horloges, de montres, etc. L'*émail* est un oxyde métallique, avec addition de fluate, de phosphate, de borate ou d'autres sels ; il est transparent ou opaque. Celui que l'on obtient par la calcination du plomb et de l'étain est le plus simple ; il sert de base à tous les autres. Le mélange des diverses matières n'est pas toujours dans les mêmes proportions, et la quantité d'étain varie depuis un 6e jusqu'à la moitié. Les divers procédés chimiques qu'on emploie pour obtenir les *émaux* constituent une branche essentielle de l'art *céramique* (v.). En France, ce n'est que depuis saint Louis que l'on voit des travaux émaillés. Dès le XIIe siècle, la ville de Limoges était renommée pour ses émaux ; au XVIe siècle, on fit à Urbino, et principalement à Faenze, des émaux plus communs, d'où vint le nom de *faïence*. On croit que c'est Jean Toutin, orfèvre à Châteaudun, qui le premier, vers 1630, imagina de faire des émaux de belle couleur opaque, et de les employer à peindre des portraits et des sujets historiques.

Émanation (d'un mot latin qui signifie *découler*). On appelle, en philosophie, *système de l'émanation* la théorie cosmogénique qui suppose que Dieu aurait fait sortir de lui-même, par voie d'écoulement, la matière et la forme du monde. La cause première, la source de toute *émanation*, Dieu en un mot, a établi, disent les partisans de ce dogme, entre tous les êtres *émanés* une gradation telle, qu'ils perdent de leur perfection en s'éloignant de l'être primitif et infini dont ils procèdent. Dieu projette hors de lui des êtres

d'une nature fort approchante de la sienne; ceux-ci, à leur tour, deviennent la source d'êtres plus défectueux: et à chaque nouvel ordre d'*émanations* la perfection, dont le type est dans la source première, Dieu, décroît jusqu'à la matière. Tel est le système plus poétique que vrai par lequel les premiers penseurs de l'Orient voulurent expliquer la formation des êtres. Le dogme de l'*émanation* est la base de toute la doctrine de Zoroastre, où l'ont puisée les cabalistes juifs. Il est aussi fondamental dans la philosophie des gnostiques, et les néoplatoniciens l'ont combiné avec la théorie des idées de Platon et de Pythagore. Le panthéisme n'est autre chose que le système de l'*émanation* développé par les philosophes modernes, et présenté sous la forme d'une logique plus spécieuse, mais, en tout, aussi éloignée de la vérité. Le dogme de l'*émanation* est condamné par la doctrine du christianisme, quoiqu'il ait avec ces dernières quelques points de contact.

Emanation (chimie), action par laquelle les substances volatiles se détachent, en s'évaporant, des corps auxquels elles appartiennent ou auxquels elles adhèrent. Tous les corps sont susceptibles de se volatiliser plus ou moins, et cette déperdition des substances forme des variétés d'un même phénomène, auxquelles les physiciens ont donné les dénominations suivantes: 1° les *vapeurs;* 2° les *émanations* proprement dites; 3° les *exhalaisons;* 4° les *miasmes;* 5° les *effluves;* 6° la *fumée* (v.). Nous ne parlerons ici que des émanations qui, plus subtiles que les vapeurs, sont impondérables, et ne peuvent être ni recueillies, ni condensées. Plusieurs substances minérales et végétales produisent une émanation odorante, telles sont le musc, l'ambre, un grand nombre de plantes et quelques métaux, chez lesquels l'odeur ne se dégage que par le frottement. Ces émanations, si elles proviennent de substances nuisibles volatilisées, peuvent, par leur seule influence, détruire en nous cet état de bien-être, qui résulte aussi bien de la condition atmosphérique de l'air où nous vivons, que de la qualité des aliments qui nous sustentent; mais les émanations les plus dangereuses, celles qui produisent les maladies épidémiques souvent mortelles, proviennent principalement de la combustion du charbon de bois, des mines de houille, des substances végétales humides entassées, comme celles des marais, des égouts, des fosses d'aisance, des cimetières, des caves, des souterrains, etc. Lorsque tout l'air d'une contrée se trouve infecté par des exhalaisons meurtrières et souvent périodiques, il en résulte des maladies d'autant plus redoutables, que la subtilité des principes destructifs qui les causent est, comme le fluide lumineux, inappréciable par les moyens

physiques. Tout le monde connaît la triste condition des hommes qui habitent les pays marécageux de l'ouest de l'Amérique, et la funèbre célébrité des marais Pontins. On a trouvé des moyens pour purifier l'air vicié accidentellement, et grâce aux découvertes de la chimie, les égouts, les hôpitaux, les amphithéâtres, les lieux de grandes réunions, ont cessé d'être dangereux ; mais la science, malgré ses progrès, confesse encore son impuissance pour neutraliser les principes destructifs qui, combinés intimement avec l'air, empoisonnent quelquefois simultanément tous les habitants d'un bourg, d'une ville, d'une province, d'un royaume.

Emancipation. Celui qui est *émancipé* cesse d'être mineur dans le sens absolu de ce mot, et ne devient pas tout à fait majeur. L'*émancipation* est un bénéfice qui permet à celui qui l'a reçue de faire certaines choses pour lesquelles il ne devait être apte qu'à l'âge de 21 ans. Le mineur *émancipé* a le droit de toucher les revenus qui lui appartiennent, et de faire, avec l'assistance d'un curateur qui lui est donné par le conseil de famille, des actes d'administration que définit le Code civil. Le mineur est émancipé tacitement par le mariage; mais l'émancipation expresse ne peut lui être conférée, s'il a son père ou sa mère, qu'à l'âge de 15 ans par une déclaration faite devant le juge de paix, et, s'il est privé de l'un et de l'autre, il ne jouit de ce droit qu'à l'âge de 18 ans, et après délibération du conseil de famille, qui nomme aussi son curateur. L'émancipation expresse est révocable, et elle est retirée au mineur qui en abuse, en suivant les formes qui la lui ont conférée.

Emancipation intellectuelle. L'émancipation, avons-nous dit dans le précédent article, donne au mineur des droits dont i ne devait jouir qu'à l'âge de sa majorité. En appliquant cette définition à l'intelligence, on est forcé d'en conclure qu'il fut un temps où cette faculté, étant soumise a une certaine prohibition, tous les hommes se trouvaient réduits à l'état des incapables, connus sous le nom de mineurs. La pensée existait sans doute, mais sans expansion, sans communication; ainsi isolée, elle était bien une faculté naturelle, mais une faculté sans puissance. L'invention de l'écriture et celle de l'imprimerie préparèrent et établirent de fait l'émancipation de l'intelligence. Cette émancipation devint légale le jour où la loi reconnut à chacun le droit de publier et de faire imprimer ses opinions. Ce que nous entendons par *émancipation intellectuelle* n'est donc autre chose que la liberté absolue de la presse.

Emancipation des catholiques. Le roi Georges IV fit un acte de haute justice en sanctionnant l'arrêt du parlement d'Angleterre qui accordait aux catholiques d'Irlande le libre exercice de leurs droits

civils et politiques ; jusque-là des lois injustes et vexatoires avaient poursuivi ceux qui étaient restés fidèles au culte de leurs pères, et l'Irlande catholique était devenue un peuple de mendiants, sans pourtant rien perdre de sa fierté et de son dévouement héroïque. De grands abus restent encore à réformer ; mais les voix éloquentes que l'arrêt du 13 avril 1829 a introduites dans le parlement préparent un triomphe complet qui ne sera pas sans influence sur les destinées de la Grande-Bretagne.

Emancipation des communes (v. *Communes*).

Emargement. Ce mot signifiait primitivement une notation faite en marge d'un écrit, mais plus tard on a spécialement employé ce mot pour désigner la quittance d'un traitement payé dans un bureau aux employés. La personne qui reçoit écrit en marge la somme reçue et signe, en sorte que la feuille des comptes porte à la marge toutes les quittances dont il suffit de faire la vérification, ce qui est plus commode pour dresser les états de paiements. De là est venu le verbe *émarger*.

Emballage, emballeurs. L'emballage, si long-temps négligé, a été porté de nos jours à la plus haute perfection. Autrefois peu d'objets, surtout de luxe ou de toilette, pouvaient voyager sans être brisés ou froissés : aujourd'hui ce que la richesse a de plus précieux ou la coquetterie de plus délicat voyage sans danger et arrive presque toujours sans avaries. Les gazes montées et les chapeaux des dames conservent toute leur fraîcheur, et les marbres, les cristaux, les porcelaines, les plâtres même, sortent des caisses d'emballage aussi entiers que des mains de l'artiste ou des étagères de l'atelier. La partie difficile et fondamentale de l'art de l'emballeur est celle qui consiste à combiner la position des objets de telle façon que leur arrangement ne puisse être troublé par les cahots des voitures, et que, serrés les uns contre les autres, ils prennent une force de résistance qu'ils n'avaient pas isolés.

Embarcadère et **Débarcadère** (terme de marine). Primitivement, ces mots servaient à désigner le point d'une côte le plus favorablement situé pour charger ou décharger un vaisseau. Aujourd'hui et par extension, on appelle ainsi des massifs de maçonnerie, des jetées qui, du rivage, s'avancent dans la mer à la hauteur du bord d'une embarcation. Pour embarquer et pour débarquer on se sert du même ouvrage, qui reçoit le nom d'embarcadère ou de débarcadère selon qu'il sert à la première ou à la seconde opération. On donne le même nom aux points de départ ou d'arrivée des chemins de fer.

Embarcation. C'est le nom donné, en termes de marine, à tous les bateaux à rames et non pontés destinés ordinairement au ser-

vice supplémentaire des vaisseaux. Tels sont la grande *chaloupe*, le *grand canot*, la *poste-aux-choux*, le *canot d'état-major*, la *yole* du commandant. En rade et par le beau temps, les embarcations des navires restent à l'eau; elles servent à communiquer avec la terre, à faire les provisions, à lever les ancres; en voyage, on les hisse à bord et on place sur le pont chaloupes et canots; la *yole* du commandant est suspendue en *porte-manteau* en dehors du navire, d'un bord à l'autre, au-dessus du gouvernail. Sous la zone torride et les régions voisines du tropique, on a soin de couvrir toutes les embarcations du bord d'un *prélart* ou tapis de forte toile à voile, parce qu'à défaut de ces précautions l'ardeur du soleil fendrait les bois et produirait des ouvertures entre les bordages, et mettrait ces embarcations momentanément hors de service. En haute mer, elles servent à porter secours à un homme tombé à la mer, aux naufragés d'un vaisseau perdu, à recevoir l'équipage et les passagers du navire auquel elle est attachée, lorsqu'on a perdu tout espoir de le sauver. Le nombre des embarcations destinées au service d'un vaisseau varie de 2 à 6, selon la force du navire.— On donne aussi le nom d'*embarcation* à ces grandes barques qui sillonnent en tous sens nos ports et nos rades et sont les plus rapides moyens de transport.

Embargo. Ce mot, d'origine espagnole, signifie *séquestre*, *arrêt de navires et de marchandises*, et par extension *empêchement* ou *interdiction de commerce*. Un navire d'une puissance étrangère ou ennemie est-il trouvé dans une mer qu'il n'a pas le droit de traverser ou dans les eaux d'une possession dont l'entrée lui est défendue par les traités, il est immédiatement pris, remorqué par les vaisseaux de la puissance maîtresse de ces parages, et séquestré dans le port : les marchandises sont confisquées et vendues : le tout en vertu de l'*embargo*, qui règle les cas précités. L'*embargo* se met sur tous les navires marchands des sujets, des étrangers, des puissances neutres, alliées ou non; les bâtiments de guerre seuls n'y sont pas soumis. Le droit de prononcer l'*embargo* est, dans presque tous les gouvernements, une dérivation directe du droit de paix et de guerre. — Le mot *embargo* avait été naturalisé dans la langue anglaise bien avant de l'être dans la nôtre. Sous Louis XV on disait encore : *interdiction de commerce*.

Embarquement, débarquement. Ces deux mots désignent deux opérations de la marine entièrement opposées. Il suffira donc de faire connaître l'une pour que l'autre se trouve suffisamment expliquée.— L'embarquement consiste à mettre sur un vaisseau des troupes, des marchandises, des objets quelconques pour une traversée.— L'inscription d'un marin au rôle d'équipage ou d'un passager au registre

du bord prend aussi le nom d'*embarquement*. Ainsi, on dit : Ce matelot a 2, 3, 4 ans d'embarquement, pour signifier qu'il sert sur un vaisseau depuis un égal nombre d'années.

Embarras. Au propre, c'est un objet qui, matériellement, entrave une route, un chemin, une rue. Au figuré, il exprime une difficulté, un obstacle qui n'existent que momentanément et dont on peut s'affranchir.— Les gens de mauvaise foi savent susciter des embarras qui traînent les affaires en longueur.— Un homme qui ne sait ce qu'il doit faire est dans l'*embarras*. — Le pauvre a mille *embarras*. — Un homme troublé par une question imprévue répond avec *embarras*. — Ce mot s'emploie aussi dans l'économie animale; ainsi, on dit : *embarras gastrique*.

Embauchage, action de contracter un engagement avec un ouvrier. Les maîtres d'atelier sont quelquefois obligés d'aller chercher des ouvriers sur les places où ils se tiennent, pour engager à venir travailler chez eux. C'est ce qui s'appelle *embaucher des ouvriers*. — *Embauchage*, dans l'art militaire, signifie provocation à la désertion. Les lois sont très-sévères sur ce point, et le crime d'embauchage encourt des peines graves. Tous ceux qui s'en rendent coupables, fussent-ils même étrangers à l'armée, sont justiciables des conseils de guerre.

Embaumement, opération qui a pour but de garantir de la putréfaction les corps des personnes mortes que l'on veut conserver. L'usage d'embaumer les corps est de la plus haute antiquité. On retrouve encore aujourd'hui des momies parfaitement conservées dans les tombes égyptiennes où elles sont couchées depuis plus de 3,000 ans. J.-C., rapporte l'Évangile, fut embaumé à la descente de la croix. Le corps de la fameuse Cléopâtre avait gardé intactes ses belles formes, 500 ans apres sa mort, lorsque l'empereur Héraclius le découvrit. Sous le pontificat de Sixte IV on trouva le corps de Tulliola, fille de Cicéron, dans le plus bel état de conservation. On a divers procédés pour l'embaumement des corps. Ceux des anciens étaient longs, dispendieux et exigeaient beaucoup de bras; mais nous voyons qu'ils n'en étaient que plus sûrs. L'art moderne est plus expéditif, moins coûteux et doit obtenir d'aussi beaux résultats.

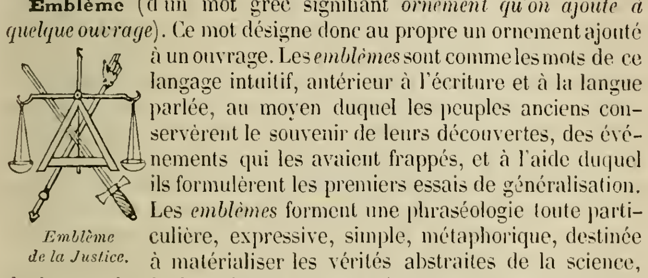
Embellie (marine). On appelle ainsi le moment d'intervalle qui sépare, en mer, pendant un mauvais temps, deux coups de vent ou deux vagues qui se succèdent. Comme cet instant est utile à saisir pour opérer divers mouvements, on lui a donné un nom particulier.

Embellissement. Ce mot se dit de l'action d'embellir et du genre d'ornement qui sert à embellir. *Embellir* signifie rendre plus beau, devenir plus beau. On dit d'une jeune personne qu'elle embellit tous

les jours, pour dire qu'elle devient plus belle de jour en jour. On dit aussi la capitale reçoit de nombreux *embellissements*, pour parler de réparations qui ont pour but le luxe autant que l'intérêt public.— Ce mot se dit au figuré. Il *embellira* mon existence, pour dire qu'il contribuera à mon bonheur.

Emblavures, terres ensemencées en blé. — Le froment, comme toutes les plantes qui restent long-temps attachées au sol, l'épuise et l'appauvrit, et, pour lui conserver de la fertilité, on a besoin de recourir à des engrais abondants. Avec le système de culture tel qu'il existe dans une grande partie de la France, les *emblavures* sont la ruine du cultivateur qu'elles privent des plantes farineuses et sucrées, et surtout des fourrages, qui sont cependant pour lui la source véritable des richesses.

Emblème (d'un mot grec signifiant *ornement qu'on ajoute à quelque ouvrage*). Ce mot désigne donc au propre un ornement ajouté à un ouvrage. Les *emblèmes* sont comme les mots de ce langage intuitif, antérieur à l'écriture et à la langue parlée, au moyen duquel les peuples anciens conservèrent le souvenir de leurs découvertes, des événements qui les avaient frappés, et à l'aide duquel ils formulèrent les premiers essais de généralisation. Les *emblèmes* forment une phraséologie toute particulière, expressive, simple, métaphorique, destinée à matérialiser les vérités abstraites de la science, de la morale, de la métaphysique; et à grouper, par une espèce de synthèse, dans un seul signe, un seul mot, une seule figure, la représentation de plusieurs idées. Dans les premiers temps de leur origine, ils présentèrent la traduction mystérieuse des dogmes de la religion primitive; plus tard, ceux de la philosophie naissante, de la science, enfin toutes les idées nées et développées sous l'influence de la civilisation. Les *emblèmes* étaient souvent accompagnés de légendes, qui presque toujours ne faisaient qu'en obscurcir le sens. Aujourd'hui les *emblèmes* servent à la représentation de tous les ordres d'idées, morales, religieuses, politiques, quelquefois artistiques. L'histoire des *emblèmes* commence avec celle des monuments des plus anciens peuples. Les temples de l'Égypte et de la Perse, les ornements bizarres et inintelligibles dont ils sont couverts, les églises chrétiennes, leur plan, leur forme, leur décoration, sont de riches données pour l'étude approfondie des croyances religieuses et morales des diverses nations. Depuis les Chaldéens jusqu'aux philosophes de la scolastique, depuis Aaron jusqu'aux pontifes, l'*emblème* est la matérialisation de la religion, de la philosophie, de



Emblème de la Justice.

la science. De nos jours, il se présente souvent sans élévation, et même sans portée : il enrichit, comme tout autre ornement sans signification, nos meubles, nos vaisselles et nos tentures.

Emblée (d'), locution adverbiale, qui se prend tour à tour au propre et au figuré, et signifie *du premier effort, du premier coup, de plein saut.* On dit, prendre une ville d'*emblée;* être élu, nommé d'*emblée* à une dignité ou une charge. — Au figuré, emporter une affaire d'*emblée*, c'est la terminer promptement.

Embonpoint. C'est l'état du corps humain pendant lequel le tissu cellulaire étant abondant et chargé d'une quantité modérée de graisse, les saillies osseuses sont peu sensibles et les formes musculaires plus arrondies. Cet état, que Clément Marot écrivait *en-bon-poinct*, est un signe probable de santé. Si l'*embonpoint* devient exagéré, il prend le caractère maladif, il s'appelle alors *obésité*, *polysarcie.* Dans l'enfance, le tissu cellulaire est très-abondant, la nutrition très-active, et les formes des muscles sont peu dessinées; à l'âge de puberté, cette surabondance disparaît; les lignes deviennent plus marquées; mais après cet âge critique, le tissu cellulaire renaît, et avec lui disparaît l'aspect gracieux de l'ensemble des organes extérieurs, c'est l'époque de la virilité. C'est dans la vieillesse, et quelquefois à ce temps d'arrêt qu'on appelle l'*âge mûr*, que la *polysarcie* se développe. Telle est l'histoire de la naissance et de la décroissance chez l'homme, sauf les exceptions propres à quelques tempéraments, et les modifications qu'amènent une infinité de causes accidentelles.

Embossage (marine), action d'*embosser.* On *embosse* un navire lorsqu'on lui fait présenter son travers, soit pour se défendre contre l'ennemi, soit pour battre un fort, soit pour défendre un passage. — Le 20 octobre 1827, la flotte turco-égyptienne, *embossée* sur une ligne en fer à cheval, fut détruite dans le port de Navarin par les escadres réunies de France, d'Angleterre et de Russie.

Embouchoir (artillerie), pièce d'armurerie qui embrasse l'extrémité du bois et du canon du fusil de munition français.

Embouchure (musique). C'est la partie d'un instrument à vent qui se met dans la bouche ou sur les lèvres pour en tirer des sons. On dit connaître l'*embouchure* d'un instrument, avoir une bonne *embouchure*, pour signifier l'habileté à produire de beaux sons.

Embouchure des fleuves. L'*embouchure* d'un fleuve est l'endroit où il se jette dans la mer. Certains fleuves se divisent sur la fin de leur cours et arrivent à la mer par plusieurs ouvertures. Ces diverses ouvertures se nomment *bouches.* On dit, les sept *bouches* du Nil; le Gange a d'innombrables *bouches.* On remarque que les fleu-

ves, près de leur *embouchure*, perdent de leur vitesse, élargissent leur lit, prennent un cours plus sinueux, et font de grands détours comme s'ils craignaient d'arriver trop tôt au terme de leur parcours. C'est qu'en heurtant la mer ils éprouvent un instant d'arrêt, et quelquefois même ils sont refoulés au loin par les marées de l'Océan · alors, moins précipités dans leur marche, ils choisissent la pente du terrain et se divisent pour mieux se joindre à la mer. Les tribus sauvages du Nouveau-Monde, pour se guider dans leurs vastes forêts, jugent de la distance de la mer suivant que le fleuve qu'elles côtoient est plus ou moins sinueux.

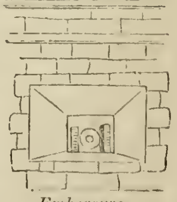
Embrun, petite ville forte de France, dans le département des Hautes-Alpes, sur un rocher escarpé, baigné par la Durance. Sa fondation est attribuée à Allobron, chef des Gaulois. Du temps des Romains, elle était le chef-lieu des Alpes maritimes.

Embranchement, c'est l'endroit où 2 routes, 2 canaux ou 2 rivières se joignent.—*Embranchement* se prend aussi pour *branche* (v.).

Embrasement (d'un verbe grec signifiant *brûler*). Ce mot exprime la plus grande action possible du calorique sur les corps. — Il existe entre la *combustion* et l'*ignition* cette différence, que le premier état a lieu quand il y a dégagement de flamme, comme dans un morceau de bois qui brûle; tandis que dans le second état, le calorique penètre les corps sans dégager de flammes, comme il arrive pour le fer chauffé au degré le plus élevé.

Embrasement spontané. L'action du calorique qui se manifeste sur les corps par des flammes subites, la foudre qui s'abat sur des granges ou sur des lieux remplis de matières inflammables, produisent des *embrasements spontanés*.—En médecine, l'*embrasement spontané* est un accident subit et mortel qui frappe les individus qui ont fait un trop long usage des liqueurs fortes. L'alcool, qui a pénétré tous les tissus de leur corps, s'enflamme tout à coup et produit une mort instantanée (v. *combustions spontanées*).

Embrasure, espèce de fenêtre pratiquée dans les murs et dans les remparts d'une place forte à l'effet d'y donner passage à la bouche d'un canon pour que les artilleurs puissent le servir avec moins de danger. Étroite à son entrée, elle s'élargit vers le dehors, afin qu'on puisse tirer sur plusieurs lignes divergentes. — C'est aussi le nom de l'élargissement qu'on pratique en dedans du mur d'une porte ou d'une croisée, pour laisser le jeu nécessaire à l'ouverture des panneaux et faciliter l'entrée du jour et de l'air.


Embrasure.

Embrigadement (art militaire). Ce mot date de 93, ou du moins il reçut à cette époque une signification particulière, lorsqu'il s'agissait d'opérer la fusion de 900 bataillons de volontaires avec les 104 régiments existants. Cette opération reçut le mot d'*embrigadement*, qui a servi depuis à désigner l'incorporation d'un militaire, volontaire ou non, dans un régiment.

Embryon (de deux mots grecs signifiant *dans* et *croître*). On nomme ainsi la première ébauche visible des êtres procréés. *Embryon des plantes :* chaque graine des plantes contient une petite plante en miniature ; c'est l'*embryon végétal* qui contient la *radicule* ou origine de la jeune plante ; la *planicule* ou le premier rudiment de la jeune tige ; le *collet*, partie intermédiaire aux deux autres et qui est comme le cœur végétal, le *nœud de la vie. Embryon des ovipares :* l'état embryonaire de beaucoup d'animaux n'offre aucune similitude avec l'être accompli ; c'est ainsi que les larves d'insectes ne ressemblent en rien ni à l'insecte à l'état de nymphe, ni surtout à l'insecte parfait ; on ne croirait jamais qu'il sortira un jour de cette espèce de ver massif et engourdi un insecte svelte et brillant. L'œuf des poissons offre dès le 2ᵉ jour un petit point animé qui bientôt paraît opaque ; du 5 au 7ᵉ jour, la colonne vertébrale est apparente, et vers le 9ᵉ jour l'animal brise l'œuf et sort de sa prison. *Embryon des oiseaux :* il n'est pas d'animal dont le développement ait été étudié avec autant de suite que celle du poulet dans l'œuf pendant les 21 jours de son incubation. A 12 heures on voit déjà la tête de l'animal au-dessus de la tache blanche dont le jaune d'œuf est toujours maculé du côté qui touche au gros bout de la coquille ; le volume du jeune poulet est plus que doublé au bout de 24 heures ; au bout de 48 heures le cœur est visible, et 2 heures après on voit battre une oreillette, le ventricule gauche et l'aorte. Au développement de ces organes principaux, succède celui de tous les autres, et le 21ᵉ jour le petit poussin fait, d'un coup de bec, bonne et prompte justice de son premier berceau.

Embu. Cet adjectif, participe passé du verbe *emboire*, désigne ce qui arrive en peinture, lorsque l'impression mise sur la toile n'est pas assez ancienne, ou même lorsqu'on retouche des parties déjà peintes, et dont la couleur n'est pas parfaitement sèche ; alors l'huile de la couleur, superposée, la quitte pour l'*emboire* dans la couleur des dessous, et donne à la peinture une couleur terne, en lui faisant perdre de sa valeur.

Embûche (d'un mot de la basse latinité signifiant *bois*, parce que le plus souvent c'est là qu'on dresse des *embûches*), acte par lequel on cherche à attirer son ennemi dans une position

telle, que pour l'anéantir on n'ait plus qu'à le frapper. Tendre une embûche est toujours une lâcheté, un crime; c'est vouloir arriver au but sans courir de péril. En général, c'est par intérêt ou par vengeance qu'on a recours à de pareils moyens. Il est d'autres embûches qui ont pour fin d'assassiner *moralement*, et ce sont les plus terribles; car il n'y a pas moyen de résister à un ennemi dont on sent les coups sans le voir.

Embuscade (même étymologie que le précédent). Henri Estienne dit que ce mot vient de l'italien *imboscata*, *imboscare*, *imboscarsi* (s'embusquer); d'autres le font dériver du vieux mot *bosc*, qui signifie *bois*, parce que ordinairement les embuscades se dressent dans les bois. — C'est une ruse de guerre qui consiste à profiter de la nature du terrain et des accidents du sol pour surprendre l'ennemi en marche, enlever ses postes et ses convois. Les Romains avaient des corps de troupes exclusivement formés à ce genre de guerre. Aujourd'hui nous avons pour cet objet les troupes légères. Chez les anciens, les embuscades jouaient un grand rôle; de nos jours elles sont devenues rares et presque toujours sans effet. Il ne faut pas confondre *être en embuscade* et *être embusqué :* dans le 1er cas, on tend un piége à l'ennemi; dans le 2e, c'est prendre une position. De même *débusquer* signifie, non pas détruire une embuscade, mais chasser l'ennemi du poste qu'il occupe.

Emeraude (d'un mot grec ayant même signification), substance vitreuse, cristalline, compacte, fibreuse, d'un vert pur et foncé. C'est l'*émeraude* proprement dite. Les couleurs de l'émeraude transparente sont : le vert pur (se trouve au Pérou et à Salzbourg); 2° le vert jaunâtre (Sibérie, Philadelphie, France); 3° le jaune (Sibérie); 4° le bleu (Sibérie, Salzbourg); 5° le bleu verdâtre (Sibérie, Brésil, France). La variété opaque est blanche, plus ou moins jaunâtre ou grisâtre (Bavière, Bohême, France). Une variété d'émeraude est chatoyante : les lapidaires ont partagé cette espèce en *aigue-marine* (vert bleuâtre), *beril* (vert jaunâtre) et *émeraude* (vert foncé). Les émeraudes sont très-employées en bijouterie. — Une des plus belles émeraudes que l'on connaisse orne la tiare du pape.

Emérigon (Balthazar-Marie), célèbre jurisconsulte, né à Aix, s'adonna de bonne heure à l'étude du droit. Doué d'une prodigieuse mémoire et d'une rare sagacité, il fit en peu de temps de rapides progrès. Ses débuts au barreau promettaient un avocat distingué, mais il abandonna bientôt la plaidoirie pour se livrer exclusivement aux travaux du cabinet. La ville de Marseille, où il s'était fixé, le choisit pour son conseil, à cause de ses vastes connaissances en

droit maritime. Il composa sur cette matière plusieurs ouvrages importants, entre autres le *Traité des assurances maritimes et des contrats à la grosse*, 2 vol. in-4°, qui a fondé d'une manière durable sa réputation. Émérigon mourut en 1785, âgé de 60 ans.

Emeril (d'un mot grec signifiant *nettoyer*), cette pierre très-dure, d'un gris bleuâtre ou rougeâtre, est l'une des variétés du *corindon*, le plus dur de tous les minéraux après le diamant. Broyé avec de l'eau et réduit en poudre, l'émeril sert à polir les pierres fines, les glaces, les marbres, à graver sur les cristaux, à donner le fil aux instruments tranchants et à pointe, etc.

Emerillon, nom vulgaire d'un oiseau qui appartient au genre *faucon*, et que les naturalistes appellent *faucon malfini*. Il y a l'émérillon de la Caroline, celui de Cayenne, celui des Antilles ou le *gry-gry*. Les émerillons du Nouveau-Monde ressemblent assez à ceux d'Europe, mais sont moins grands. Du reste, leurs mœurs et leurs habitudes sont les mêmes : ils vivent de sauterelles et recherchent avec avidité les petits poulets. Il est facile de les dresser pour la chasse. Ils nichent dans les forêts, sur la cime des grands arbres.

Emérite. Ce mot désignait, chez les Romains, un soldat qui avait accompli son temps de service. Dans notre langue, il s'applique à un docteur qui a professé un certain nombre d'années dans une université, et qui a droit à une pension. Ce nombre d'années est de 30. La pension est en proportion du traitement des 3 dernières années, et se calcule sur les 3|6 de la moyenne.

Émersion. On appelle ainsi en astronomie la réapparition des planètes après qu'elles ont été cachées par l'ombre ou l'interposition d'une autre planète. — On se sert encore du terme *émersion*, lorsqu'une étoile ou planète que le soleil cachait, parce qu'il en était trop rapproché, commence à reparaître en sortant des rayons de cet astre. — En physique, l'*émersion* est la réapparition d'un corps qui était caché dans l'ombre, dans un liquide, etc. L'*émersion* d'un corps solide est son élévation spontanée au-dessus de la surface d'un liquide dans lequel on l'avait plongé. C'est l'opposé du mot *immersion*.

Emétine. On appelle ainsi un alcali végétal découvert par MM. Pelletier et Magendie dans la racine de l'ipécacuanha. C'est un vomitif très-énergique. On le donne de 1 à 4 grains. A 10 grains il peut occasionner la mort. L'*émétine* se présente sous la forme d'une poudre blanche, légèrement amère, peu soluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et les éthers. On l'obtient par des procédés chimiques et pharmaceutiques très-compliqués. Aussi cet alcali est-il d'un prix très-élevé. Il est surtout très-utile chez les

enfants qui ne prennent la poudre d'ipécacuanha qu'avec une répugnance extrême.

Emétique (d'un mot grec signifiant *vomir*), sel triple composé d'*acide tartrique*, d'*antimoine* et de *potasse*. Découvert en 1631 par Adrien Mynsicht, il fut aussitôt placé au rang des remèdes héroïques par les médecins chimistes de ce temps là; et bientôt après, sur la dénonciation de Guy-Patin, doyen de la faculté de Paris, il fut interdit par arrêt du parlement. En dépit de ses détracteurs et de ses juges, ce médicament a toujours été considéré comme l'une des ressources les plus précieuses de l'art de guérir. Il est l'excitant spécial de l'estomac et le vomitif par excellence. La dose à laquelle on l'emploie varie selon les tempéraments. Non seulement il est *émétique* et *purgatif*, mais encore il excite une abondante transpiration et stimule puissamment toutes les sécrétions. Son énergie est telle, qu'employé à une dose un peu forte dans des cas extrêmement graves, il tranche promptement toutes les difficultés, en enlevant le malade ou la maladie.

Emeute, trouble excité par des discussions civiles ou par l'aversion qu'inspire une mesure de l'autorité. L'émeute peut avoir pour cause, soit la colère d'une classe d'hommes blessée dans ses intérêts, soit les menées d'une faction, ou bien encore l'imprudence de l'administration. Le mot *émeute* n'entraîne pas l'idée de résistance à main armée; il suffit pour qu'il y ait émeute que le peuple rassemblé en groupes nombreux exprime hautement son mécontentement.

Emigration (droit). Le libre exercice de la locomotivité, un des droits naturels les plus incontestables de l'homme, est pourtant soumis à des restrictions importantes dans les constitutions mêmes qui le reconnaissent ou le proclament. En temps de paix, tout établissement formé à l'étranger par le citoyen, sans esprit de retour, est justement considéré comme une abdication de la nationalité. Au temps des tourmentes politiques, des dangers de la patrie, l'*émigration* est réputée crime, trahison envers le pays. Au citoyen qui porta les armes contre sa patrie, on réserva, dans toutes les nations et à toutes les époques, la peine des parricides. Lors de la révolution de 1789, les nobles dépouillés, les prêtres persécutés, d'autres Français, qu'indignaient la témérité des idées nouvelles et les excès de leurs apôtres, allèrent chercher un refuge à l'ombre des gouvernements étrangers; la plupart tirèrent l'épée contre les soldats envoyés par ceux qui désolaient la France. Le gouvernement républicain décréta la confiscation de toutes leurs propriétés, et prononça contre eux la peine de mort; leur succession fut dé-

clarée ouverte au profit de l'état. Sous le consulat, un sénatus-consulte du 6 floréal an x, rendit aux émigrés, et la vie civile et les biens qui n'avaient pas été vendus ou que ne retenaient pas les exigences d'un service public. Diverses lois rendues sous la restauration, eurent pour but de réparer, autant que possible, ces iniquités provenant de l'abus de la force.

Emigration (histoire). La misère, la tyrannie des rois, les révolutions, les conquérants, la soif des richesses, l'esprit de commerce, et d'autres causes encore que la science des hommes n'explique pas, poussèrent, à toutes les époques de l'histoire, des familles innombrables hors de la patrie. Les peuples subjugués par les Grecs, se répandirent en foule hors de leur pays, et les Grecs eux-mêmes, pressés par les débordements de la population, émigrèrent dans leurs colonies de l'Italie, de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de l'Afrique. Pour se délivrer de l'esclavage que l'Égypte faisait peser sur eux, les Juifs *émigrèrent* dans l'Arabie déserte, et choisirent la Palestine pour leur nouvelle patrie. Vers les premiers temps qu'éclaire la science de l'histoire, des peuples entiers se déplacèrent et affluèrent de l'ouest de l'Asie vers l'Europe orientale. Plus tard, dans la suite des siècles, le *doigt de Dieu* poussa, du nord de l'Europe au midi, des torrents de barbares qui passèrent sur les grands empires, et les détruisirent ; les Goths allèrent s'établir en Espagne, les Francs dans la Gaule, les Vandales en Afrique, les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne, les Lombards en Italie. La conquête porta les Arabes en Asie, en Afrique, en Italie et en Espagne. Vaincus par Charlemagne, les Saxons refluèrent vers le Danemarck ou vers la partie méridionale de l'empire fondé par ce conquérant. Dans les guerres dont l'Italie était le théâtre au moyen âge, le parti défait *émigrait* pour fuir la vengeance du vainqueur. Les rois d'Espagne chassèrent des pays de leur domination les Maures et les Juifs, et les victimes des Turcs poussèrent d'orient en occident les derniers Grecs de l'empire de Byzance. Après la révolte de Luther, qui donna le signal de la libre discussion contre la foi, les sectaires de Penn, fuyant la persécution, jetèrent en Amérique les fondements de la république des États-Unis ; et lors de la révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, les protestants quittèrent en foule la France, et se dispersèrent en Hollande, en Angleterre, en Prusse et hors de l'Europe. En 1732, les réformés de Salzbourg, chassés d'Allemagne, *émigrèrent* aussi pour l'Amérique ; en 1771, une horde de Kalmouks s'exila de la Russie ; et l'amour sacré de l'indépendance détermina, en 1795 et en 1831, la grande *émigration polonaise*. Mais au mot d'*émigration*, nos souve-

nirs se reportent involontairement à celle que provoquèrent les événements de 1789. Soit patriotisme, soit nécessité, soit faiblesse, Louis XVI venait d'accepter les principes de la nouvelle constitution donnée à la France ; princes, nobles et prêtres, dépouillés de leurs priviléges par la loi, et des prestiges de leur ancienne grandeur par l'opinion publique, abandonnèrent en foule le trône et la patrie, et allèrent en Belgique, en Piémont, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, demander des armes à l'étranger, pour revenir combattre les soldats de la république, qui les repoussèrent dans leur exil. Le gouvernement de la révolution porta contre les *émigrés* des lois violentes ; leurs biens furent confisqués ; il fut défendu, sous peine de mort, de leur faire passer des secours et même de correspondre avec eux. 35,000 personnes furent inscrites sur la liste des émigrés, et déclarées bannies à perpétuité ; hâtons-nous de le dire, toutes n'avaient pas porté les armes contre leur patrie. Après cette défaite, l'*émigration* s'éloigna des frontières, et s'enfonça dans le nord de l'Allemagne et de la Russie. Cependant la Vendée s'était levée pour défendre ce roi et cette monarchie que les princes, les nobles et les prêtres avaient abandonnée à la tourmente révolutionnaire. Excités par l'Angleterre, les derniers soldats de l'*émigration* tenterent une descente sur les côtes de l'Ouest, et vinrent se faire écraser à Quiberon. Les *émigrés* renoncèrent alors à reconquérir, par la force, la patrie dont ils s'étaient volontairement exilés, et attendirent que Bonaparte, le 1er consul, les rappelât par l'amnistie ; quant à ceux qui se rallièrent autour de l'ancienne dynastie et ne quittèrent jamais ses représentants, ils ne revirent la France qu'en 1814, après la chute de l'empereur. Louis XVIII, et Charles X surtout, travaillèrent à réparer les infortunes, et à récompenser le dévouement de leurs sujets fidèles de l'*émigration*.

Eminence, petite élévation. En topographie, c'est le terme générique de colline, butte, montagne. En anatomie, éminence sert à désigner les saillies que présentent nos organes. — Éminence au figuré est un titre d'honneur réservé aux cardinaux, aux 3 électeurs ecclésiastiques de l'empire, et au grand-maître de l'ordre de Malte. Grégoire-le-Grand avait investi tous les dignitaires de l'église du titre d'éminence. Mais plus tard, une bulle d'Urbain VIII en 1630 vint le leur enlever pour le laisser exclusivement aux cardinaux. — *Éminence* se prend aussi au figuré pour *supériorité*. On dit : l'éminence de sa vertu, de son talent.

Emir, c'est un titre particulier aux descendants de Mahomet, qu'on a donné plus tard aux officiers supérieurs dans les armées mahométanes.

Emissaire (d'un mot latin signifiant *envoyer*), personnage chargé d'une commission. L'émissaire diffère de l'ambassadeur et de l'envoyé, en ce qu'il n'a pas comme ceux-ci une mission publique et avouée, et qu'il est sans pouvoir pour traiter. — Agent actif d'un complot, souvent il en ignore le but et l'étendue. Il n'est qu'un instrument. L'habileté de celui qui emploie des émissaires consiste à les bien choisir et à les diriger de telle sorte, que leur maladresse même ne puisse compromettre ses projets. — L'*émissaire* touche de près à l'*espion;* il en diffère en ce que c'est lui qui parle, agit, et sème les bruits, tandis que l'espion se tait, écoute et rapporte ce qu'il a vu et entendu. Au reste, ce mot se prend toujours en mauvaise part.

Emission (même étymologie que le précédent), action par laquelle une chose est poussée au dehors. On dit une *émission* de voix, une *émission* de monnaie, de billets de banque, pour désigner un son de voix, ou une opération de banque qui consiste à livrer à la circulation des valeurs en numéraire ou en papier.

Emmanuel. Le prophète Isaïe prédisant aux Hébreux la venue du Messie leur avait dit : « Une vierge aura un fils à qui on donnera le nom d'*Emmanuel*. » Ce mot d'*Emmanuel*, signifie en hébreux, *Dieu avec nous*. C'est pour cela que les Pères de l'église ont conclu qu'Emmanuel et Jésus étaient la même personne.

Emmanuel, dit le *Grand* ou le *Fortuné*, roi de Portugal, naquit le 3 mai 1469. A la mort de Jean II, son prédécesseur, à qui il devait succéder à défaut d'héritiers directs, il monta sur le trône malgré les prétentions d'autres princes qui essayèrent en vain de lui disputer la couronne. Appelé plus tard au trône de Castille par les droits de sa femme, Isabelle d'Aragon, il s'adressa aux cortès pour savoir d'eux quelle forme de gouvernement il fallait appliquer aux nouveaux peuples que la Providence mettait sous sa garde. Au milieu des occupations que réclamait sa double couronne, il veillait au dedans et au dehors au maintien de la foi catholique, dont il était le plus ferme soutien. Il faisait exhorter, par son ambassadeur, l'électeur de Saxe, à arrêter dans sa source la réforme luthérienne qui se propageait en Allemagne. Jaloux de conserver à la nation ses libertés, il ne fut pas pour cela injuste envers la noblesse qui avait rendu de grands services à l'état. Ceux qui avaient été exilés sous le règne précédent, par la politique étroite de Jean II, furent rappelés dans leur patrie pour y reprendre leurs biens, leurs titres et les récompenses dues à leur mérite. Ainsi les enfants du duc de Bragance reparurent en Portugal et à la cour, et vinrent dans le fameux *salon des armoiries* élevé par ce prince, reconnaître les bla-

sons de leur famille placés au milieu de ceux de tous les autres nobles qui avaient bien mérité de la patrie. Ce règne fameux vit éclore des poètes, des historiens et des savants illustres. L'école du célèbre Vasco s'éleva à côté de celle de Raphael qui vivait à la même époque. Emmanuel lui-même ne se contentait pas de favoriser les sciences et les arts, il les cultivait avec goût, et appliquait son esprit à acquérir des connaissances utiles. L'étude approfondie qu'il avait faite des mathématiques et de la cosmographie lui suggéra l'idée de ces vastes découvertes dans l'Océanie qui auraient suffi à l'immortaliser. Vasco de Gama entreprit par ses ordres de tourner le cap de Bonne-Espérance, et mena à bon terme cette périlleuse navigation. Dès lors, les vaisseaux Portugais parcoururent les mers dans toutes les directions. Leur pavillon flotta sur les nombreuses possessions qu'ils avaient découvertes ou conquises dans l'Inde et en Afrique. L'empereur de la Chine fêtait à sa cour les ambassadeurs que lui envoyait Emmanuel, quand il mourut, le 13 décembre 1521. Il laissa au portugal pour amis et alliés, le roi de Castille, François Ier, roi de France, le pape Léon X, et l'Angleterre, qu'il avait su s'attacher et qu'il avait liés par des traités solides.

Emménagement, action de ranger les meubles dans un appartement qu'on va occuper, l'action opposée s'appelle *déménagement*. — *Emménagement* dans une construction navale désigne les logements et les divers compartiments que l'on pratique dans des navires au moyen de planche et de cloisons.

Emollient (médecine). On désigne par cette épithète certains médicaments, qui, appliqués sur la partie malade, en émoussent la trop grande sensibilité. La guimauve, la graine de lin, la mauve, les fruits sucrés, la gélatine sont les émollients le plus en usage.

Emolument (d'un mot latin dérivé du grec et ayant même signification), veut dire *gain, profit*. Ce mot vient des Latins qui désignaient ainsi le profit éventuel que le meunier tirait de son moulin; depuis il a reçu plusieurs autres acceptions. C'est, au propre, un terme de judicature qui désigne la partie casuelle du traitement de tout officier ministériel en opposition au traitement fixe qu'il reçoit du trésor. Autrefois les juges recevaient des *épices*, maintenant il n'y a plus que les juges de paix qui puissent en exiger. La loi attribue aux officiers ministériels des *émoluments* en outre du remboursement de leurs avances. De cette expression est venu le verbe *émolumenter* qui se prend en mauvaise part. — *Emolument* s'emploie souvent pour synonyme d'*honoraires* et de *salaire*, parfois même on le généralise jusqu'à l'appliquer à la rétribution de toute place quel-

conque. Ainsi on dit : les *émoluments* de cette place sont 1,200 francs.

Emotion. Ce mot venu du latin, désigne un phénomène remarquable de notre sensibilité psycologique accompagné toujours d'un autre phénomène physiologique, qui est une suite du premier et qui le caractérise exclusivement. L'âme éprouve-t-elle un vif sentiment de plaisir ou de peine, cet état se traduit en nous par un ébranlement nerveux, par un mouvement violent et inconnu dans les organes intérieurs de notre constitution physique. L'ensemble de ces 2 faits, est ce qu'on appelle une *émotion*. Les *émotions*, on le comprend déjà, ont leur source dans tout ce qui peut faire naître en nous une impression. Selon la nature des faits impressionnants, elles sont *agréables*, *vives*, *douces*, *violentes*, *profondes*, *cruelles*, *terribles*, *atroces*, et parcourent en un mot tous les degrés de l'échelle qui mesure l'intensité de la *peine* ou du *plaisir*, les deux points extrêmes et opposés. L'âme, suivant l'idée morale qui la domine comme mobile principal, ressent avec plus ou moins d'énergie les diverses *émotions*. Celle que remplissent les sentiments de générosité, de bienveillance, de fraternité, se complaît et se ravive tout entière à ressentir les *émotions douces*, *agréables*, *vives*, *délicieuses* : celle qui s'est usée, au contraire, aux luttes de l'intérêt, de l'inimitié ou du malheur, recherche avec une aveugle avidité, les *émotions pénibles*, *tristes*, *violentes*, *cruelles*, *profondes*, *atroces*.

Emouchet. Cet oiseau, de l'espèce des faucons et que les oiseleurs distinguent par le nom de *Cresserelle*, est assez bon pour la chasse de la *petite volerie*. Son plumage est très-varié en couleurs, surtout celui de la femelle qui est un peu plus grande que le mâle. Son éducation demande beaucoup de soin, et c'est vers la fin de l'été qu'il faut le dresser pour la chasse (v. *Fauconnerie*).

Emoulu. C'est le participe du verbe *émoudre*, dérivé d'un verbe latin qui, comme sa racine grecque, signifie *émoudre*, et qui est synonyme d'*aiguiser sur une meule*. On dit au propre *se battre à fer émoulu* pour exprimer que les armes dont on se sert sont *affilées*. Cette même locution s'emploie familièrement et au figuré pour caractériser la violence de deux personnes qui se disputent, plaident avec acharnement, ou contestent avec animosité. On dit encore de tout homme qui vient d'enrichir son érudition de nouvelles connaissances, qu'il en est tout *frais émoulu* : on dit très bien dans ce sens, en parlant d'un jeune homme qui quitte les bancs du collége : un jeune homme *frais émoulu* de l'école.

Emoussé, participe du verbe *émousser*, synonyme de rendre *mousse*, moins *aigu*, moins *tranchant*. Il est l'opposé du parti-

cipe *émoulu*. Il se dit au propre de tout instrument aiguisé, ou pointu, qui perd son tranchant ou sa pointe. En un sens moral, il est synonyme d'*affaibir*, *amortir*, *diminuer*. On dit : la volupté *émousse* le courage. L'énergie de cet homme est *émoussée*. L'esprit de cette dame, autrefois si fin, s'est *émoussé*.

Empaillement, moyen chimique et mécanique de préserver de la dissolution divers animaux en conservant leurs formes, leur pose naturelle, et quelqu'une de leurs habitudes. En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, il y a le *métier* et l'*art*. Le métier consiste dans l'emploi des moyens chimiques et mécaniques à la portée de tout le monde. L'art consiste à savoir si bien disposer de ces moyens, que le corps empaillé représente l'animal vivant.

Empêchement. Ce mot exprimant en général tout obstacle à ce qu'une chose puisse se faire, est surtout usité en droit, au titre du mariage. La loi distingue deux sortes d'empêchements; les empêchements *dirimants* et les empêchements *prohibitifs*. Les premiers reposent sur des causes de nullité radicale telles que le mariage en est frappé de nullité. Les seconds défendent le mariage; mais s'il arrive qu'on les élude, le mariage contracté reste valable. La parenté jusqu'au 2e degré constitue un empêchement *dirimant*; l'absence d'une formalité essentielle, une erreur de personne, sont aussi des causes de nullité de mariage.

Empecinado (Don Juan Martin Dias), fameux chef de guérillas espagnoles, quitta, en 1808, le village où ses parents s'adonnaient à l'agriculture, pour aller défendre son pays contre l'envahissement de l'étranger. Ayant formé lui-même une troupe dont il était le chef, il s'établit sur la route de Madrid, et enleva avec peu d'hommes les équipages du maréchal Moncey. Ce coup hardi lui ayant valu de la part de la régence le titre de général, il fit la guerre plus en grand, prit des villes et se distingua dans plusieurs circonstances; en 1820 il était dans les rangs des troupes de l'île de Léon qui proclamèrent la constitution de 1812, dite *des Cortès*; en 1823 il combattit encore les Français. Aussi, en 1825, Ferdinand ne le lui pardonna pas, et le fit condamner à être pendu.

Empédocle, issu d'une des plus illustres familles de la Sicile, naquit à Agrigente vers la 24e olympiade. Philosophe, poète, historien, Empédocle composa de nombreux ouvrages qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Lucrèce a fait de lui un brillant éloge et, d'autant moins suspect, qu'il était son rival de gloire. Les Agrigentins lui offrirent la royauté, mais il la refusa pour ne pas exposer sa propre liberté et celle de ses concitoyens. On a attaché à la mémoire d'Empédocle plusieurs fables qui témoignent de l'admi-

ration qu'avaient pour lui ses contemporains. On prétend que les sons de sa lyre étaient si harmonieux qu'il était parvenu à adoucir la fureur d'un jeune homme décidé à se donner la mort, pour ne pas survivre à son père injustement condamné à mort. Empédocle se précipita, dit-on, dans le gouffre de l'Etna, afin que, ne retrouvant aucun vestige de son corps, on le crût remonté vers les cieux. Mais il paraît plus certain que, parvenu à une extrême vieillesse, il périt dans un naufrage, vers l'an 440 avant l'ère vulgaire.

Empereur. C'est la traduction en français d'un mot latin qui représente un titre que les soldats romains conféraient par acclamation et sur le champ de bataille à un général victorieux, et qui, simplement honorifique à l'origine, devint plus tard et pour toujours le signe de la souveraine puissance exercée par les maîtres de l'empire. César le porta le premier, et dès-lors la signification et la valeur de ce titre changèrent, sinon en droit, au moins et réellement en fait. Sous Auguste, qu'on a appelé le premier *empereur*, cette qualification, qu'il se fit conférer l'an 27 avant J.-C., semblait n'être pour lui que l'insigne du droit de commander les armées. Il ne rapportait jamais le souverain pouvoir qu'il exerçait à l'autorité d'*empereur*, mais à celles dont l'investissaient à la fois les titres les plus anciens de la république, de consul, de tribun, de proconsul et de pontife, qu'il avait accumulés sur sa tête. En effet, la politique d'Octave fut toujours de faire croire aux Romains qu'il ne changeait rien à la constitution organique de la vieille société, tout en usurpant de fait cette puissance absolue dont les premiers actes avaient suscité des assassins à César. Aussi ce ne fut point sous le titre d'*empereur*, mais sous la dénomination républicaine de *prince du sénat* qu'Octave régna le premier sur l'empire romain. Au commencement, le titre d'*empereur* représentait si peu le droit de souveraineté, que les premiers Césars et Tibère permirent qu'il fût décerné à certains membres de leur famille; mais sous Vespasien la valeur et la signification du mot étaient passées du fait dans le droit; car après le règne de ce prince, le titre dont nous parlons ne décora plus que les fils de prince, que leurs pères associèrent au gouvernement de l'empire. Décorés encore du titre de *père de la patrie*, les *empereurs* puisèrent dans cette qualification tous les droits du père sur le fils, et les exercèrent souvent avec rigueur sur les grandes familles romaines. Quant à la dénomination d'*auguste* que prit Octave, elle n'ajoutait rien à la puissance de l'*empereur*, mais elle appelait sur ce chef de l'empire la vénération publique. Elle passa aux successeurs d'Octave avec le surnom de *César*. Plus tard, le prince désigné pour succéder à l'*empereur* ré-

gnant, fut investi du titre de *césar*, et le titre d'*auguste* devint et demeura la représentation de la puissance absolue. — L'empire romain d'Occident finit en 476, et dans la première moitié du sixième siècle, Justinien prit le premier à Constantinople le titre d'*empereur des Romains;* le titre d'*empereur d'Occident* était oublié. Quelques siècles plus tard, les papes, chefs spirituels dans Rome et devenus indépendants de l'empire de Byzance, voulurent jeter les fondements d'une indépendance plus complète, à l'ombre d'un pouvoir déjà établi. Le titre d'*empereur d'Occident* fut donc relevé par les successeurs de saint Pierre, et Charlemagne, qui le premier en fut investi dans la dernière année du huitième siècle, le soutint dignement par l'épée. Mais le moyen-âge fut rempli par les bruits de la lutte entre le sacerdoce et l'empire; les deux pouvoirs, en mesurant leur force, mirent aussi à découvert leur faiblesse, et il résulta de cette longue guerre qu'ils se firent, d'abord la suprématie, puis l'abaissement du pontificat, enfin le resserrement de la puissance impériale dans les limites de l'Allemagne et de son influence dans celles de l'Italie. Le caractère de dignité élective devint ensuite inhérent au titre d'*empereur*, et se maintint depuis Arnoulf, l'avant dernier des empereurs carlovingiens, jusqu'aux derniers temps du dix-huitième siècle. Cependant les formalités de l'élection ne paraissent définitivement et irrévocablement réglées que par la *bulle d'or* (v.), qui fut rendue sous Charles IV. Le tsar de Russie, Pierre-le-Grand, s'arrogea aussi le titre d'*empereur*, et cette espèce d'usurpation fut la source de longues et vives contestations. Aujourd'hui le titre d'*empereur* est un titre de souveraineté tout comme un autre, que portent les chefs de l'empire d'Autriche et de Russie, et que porta aussi Napoléon, qui rêvait la suprématie de l'empire sur les royaumes. Le titre de *padischah*, qui est celui du grand-seigneur des Ottomans, est traduit par celui d'*empereur*. On le donne aussi, dans les langues européennes, au souverain de Maroc. Dans le Nouveau-Monde, il y a un *empereur* du Brésil, comme il y avait eu un instant un *empereur* du Mexique.

Empesé (de deux mots grecs signifiant *dans* et *poix*), au propre, c'est mettre de l'*empois* (v.). Au figuré, on dit d'un homme qu'il est *empesé* lorsqu'il y a dans sa démarche, ses manières, quelque chose d'affecté, de raide, de guindé. On le dit aussi du style quand il pèche par un ambitieux aveuglement d'idées, de phrases, de mots.

Emphase (d'un mot grec signifiant *faire briller*). C'est dans un écrit ou dans un discours, une sorte de pompe affectée qui n'est pas en harmonie avec le sujet traité, et qui réside plutôt

dans les mots que dans les idées. En politique, l'emphase est quelquefois nécessaire : on l'a vue en mainte occasion produire les mêmes effets que l'éloquence. Quand des pétitionnaires armés vinrent au sein de la Convention exiger la proscription de ses membres les plus distingués, le président Isnard repoussa cette proposition en s'écriant : « Oui, si l'on attente à la représentation nationale, la France entière, la capitale elle-même sera détruite et *l'on cherchera en vain sur les rives de la Seine si Paris existe.* » Étourdis par ces grands mots, les pétitionnaires n'osèrent insister, et les Girondins furent sauvés, du moins pour ce jour-là.— L'*emphase* est supportable dans le discours, où l'on parle plus à l'oreille et aux yeux, qu'à l'esprit ; mais elle doit être sévèrement bannie de toute espèce d'écrit auquel on veut donner de l'intérêt.

Emphysème (de deux mots grecs signifiant *dans* et *souffler*). Ce mot désigne une affection qui résulte de l'infiltration de l'air dans la substance des organes. Qu'un instrument vulnérant traverse obliquement les parois de la poitrine, l'air inspiré s'épanchera par cette plaie, filtrera dans le tissu cellulaire, et peu à peu pourra s'étendre à toute la superficie du corps auquel il communiquera un volume énorme. Cette maladie a une foule d'autres causes. En 1593, des bateleurs faisaient voir un enfant dont la tête était énorme. On parvint à découvrir qu'ils produisaient cette apparante monstruosité, au moyen de l'insufflation de l'air par une petite plaie du cuir chevelu ; ces misérables furent pendus. Les maquignons se servent du même moyen pour donner une espèce d'embonpoint à leurs chevaux.

Emphytéose (de deux mots grecs signifiant *dans* et *planter*, parce que ces sortes de contrats n'avaient lieu originairement que pour des terres qu'on donnait à défricher), contrat qui tient de la vente à réméré et du bail à long terme. Le *bail emphytéotique* est fait ordinairement pour 99 années, et cette particularité seule le distingue des autres baux, avec lesquels toutes les autres prescriptions de la loi lui demeurent communes. On peut aussi considérer l'emphytéose comme une donation qui serait sujette à restitution ; les biens immeubles peuvent seuls être l'objet de cette convention qui leur est particulière. L'emphytéose aide beaucoup au développement de la richesse d'un pays ; car ce contrat étant appliqué le plus souvent à des terrains en friche ou incultes, on conçoit que celui qui contracte l'engagement de les fertiliser, veuille par une longue possession s'assurer une large part dans le produit de son travail. Pendant toute la durée du bail, l'emphytéote a tous les droits du propriétaire

réel, sans toutefois pouvoir vendre ou soumettre à l'hypothèque le fonds qui doit un jour revenir au propriétaire réel.

Empire, vient d'un mot latin qui signifie *commandement*, *domination*, et dans une signification secondaire, *état* gouverné par un empereur. Dans ce dernier sens, la domination romaine est la première à laquelle le mot *empire* ait été applicable. Elle se divisa en empire d'Orient, appelé dans la suite Bas-Empire, et en empire d'Occident, renouvelé l'an 800 en faveur de Charlemagne, et qui au bout d'un siècle devint l'empire germanique ou le *St-Empire*. Relativement au Bas-Empire, on fait encore différentes distinctions, à raison des dynasties qui y ont régné ou par rapport à ses démembrements. C'est ainsi qu'il y a eu un empire grec et un empire latin, des empereurs de Constantinople, de Nicée, de Trébizonde. Au reste, le mot *empire* se confond avec celui de domination, sans égard pour le titre monarchique ou autre affecté au chef qui régit l'état : on dit l'*empire* des Perses, l'*empire* des Arabes, et dans les temps modernes, l'*empire* britannique. Cette dernière dénomination, sous laquelle sont compris les royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, est officielle ; et depuis l'union, le parlement britannique est qualifié d'*impérial*, c'est-à-dire appartenant aux trois royaumes. Dans l'histoire, on voit l'*empire* passer d'un peuple à l'autre, des Assyriens aux Chaldéens, de ceux-ci aux Mèdes et aux Perses, puis aux Macédoniens et aux Romains. Plus tard, d'autres peuples ont rêvé l'*empire du monde*, que ne réalisèrent ni les Arabes, ni les Mongols, ni les Turcs, ni Charles-Quint, ni Napoléon. L'habileté des grands politiques se forme à l'étude des *révolutions des empires*.

Empire (Bas-) (v. *Orient* [empire d']).

Empire (St-) ou *Empire d'Allemagne*. Après le démembrement du vaste empire que Charlemagne avait fondé par l'épée, et dont la dénomination seule avait été renouvelée par la politique des papes, les Francs orientaux se séparèrent des Francs d'Occident, et, se choisissant un chef, formèrent l'empire d'Allemagne ou *St-Empire*. L'empereur d'Allemagne avouait la prétention d'être le premier prince de la chrétienté et se faisait appeler l'*avocat* et le *chef temporel de la chrétienté*. Le droit d'ériger des royaumes, comme on le voit par l'exemple de la Pologne, de la Bohême, et, à une époque bien plus rapprochée, de la Prusse, était attribué aux chefs du *St-Empire* (v. *Allemagne*).

Empire (français). Cet empire, fondé par Napoléon, s'écroula avec la fortune de ce grand capitaine comme il était né d'elle. Il ne dura donc que dix ans, de 1804 à 1814 : mais ce ne fut que

dans les six dernières années qu'il acquit l'étendue immense qui en faisait l'état le plus puissant de l'Europe. A l'époque du consulat, la France se composait de l'ancienne monarchie, de l'ancien canton Suisse de Genève, de la Savoie et du Piémont, de la Belgique et de la rive gauche du Rhin; en tout 108 départements renfermant une population d'environ 34 millions 500 mille âmes. Par les conquêtes de Napoléon devenu empereur, le France agrandie de toute la Hollande, des anciennes villes anséatiques, de l'ancienne province de Westphalie, du grand-duché de Berg, du canton Suisse du Valais, de l'état de Gênes, de la Toscane et des États-Romains, forma bientôt 130 départements avec une population d'environ 50 millions d'âmes. Du sud au nord, l'empire français s'étendait donc depuis les frontières du royaume de Naples jusqu'aux bords de la mer Baltique. Il occupait le littoral de l'océan Atlantique depuis les Pyrénées jusqu'au Holstein, et le littoral de la Méditerranée depuis les frontières de l'Espagne jusqu'à celles du royaume de Naples; sur le continent, il longeait le royaume d'Italie, la Suisse, la confédération du Rhin. La France avait donc incorporé à son territoire les anciens Pays-Bas, la Frise, la Basse-Allemagne, une partie de la Suisse et de l'Italie; et elle était maîtresse de l'embouchure de quelques-uns des grands fleuves de l'Europe, tels que l'Escaut, le Rhin, l'Elbe. Rome et Amsterdam, Bruxelles et Hambourg n'étaient plus que des chefs-lieux de départements. On parlait dans ce vaste empire quatre langues, outre celle des Français conquérants. C'étaient le hollandais, le flamand, l'allemand et l'italien. L'empire suivit dans sa chute le grand homme qui l'avait fondé par l'épée et organisé par le génie. Les états conquis brisèrent en 1814 les chaînes qu'on leur avait forgées au nom de la liberté et recouvrèrent plus ou moins leur indépendance et leur nationalité.

Empirique. Ce terme, formé d'un mot grec qui signifie *expérience*, désigne tout individu qui, rejetant l'aide des systèmes connus et les lumières que l'on en peut tirer, ne se fie qu'à sa propre expérience. Telle est l'acception de ce mot aujourd'hui; mais dans l'origine on l'appliquait surtout aux médecins qui donnaient pleine confiance à la méthode expérimentale et n'en accordaient aucune à l'autorité des gens de l'art. Un médecin *empirique* est toujours prêt à essayer, même au hasard, un remède nouveau.

Emplâtre (d'un mot grec signifiant *enduire par-dessus*, parce qu'on l'étend sur la peau ou le linge qu'on applique sur la partie malade). Ce mot désigne des préparations pharmaceutiques solides s'amollissant par la chaleur, et adhérant plus ou moins aux parties sur lesquelles on les applique. Les bases des emplâtres sont,

en général, les huiles, les graisses, les résines, la cire, etc. — Le diachylon et le taffetas d'Angleterre dont les chirurgiens se servent souvent pour réunir les bords d'une plaie, doivent être regardés comme de véritables *emplâtres*.

Emploi (d'un mot grec signifiant *s'appliquer à quelque chose*). Ce mot désigne l'usage fait des choses matérielles ou immatérielles de la vie. On dit : l'emploi de l'*argent*, des *facultés*, de la *science*, des *arts*, etc. — *Emploi* désigne aussi la position d'un individu employé dans une ministère, une administration publique ou privée, etc.

Empois (de deux mots grecs signifiant *dans* et *poix*). L'amidon, ou, pour parler la langue des chimistes, la matière nutritive des végétaux, forme avec l'eau bouillante une gelée connue sous le nom d'*empois*. Cette gelée, gommeuse et légèrement sucrée comme toutes les fécules amilacées, est employée principalement pour donner un peu de fermeté aux étoffes, aux dentelles et au linge de corps. Les personnes qui portent le goût de la recherche jusque dans les plus petites choses, préfèrent à l'empois une dissolution de gomme arabique de premier choix.

Empoisonnement. On donne ce nom à l'ensemble des phénomènes ou des accidents produits par des substances vénéneuses appliquées sur quelque partie du corps. D'après la loi, tout attentat à la vie d'une personne par l'effet des substances qui occasionnent une mort plus ou moins prompte constitue un *empoisonnement* et est puni de la peine capitale. Ces substances meurtrières sont très-nombreuses et il en est plusieurs qui produisent un effet si subtil, qu'on ne peut leur opposer aucun antidote. Parmi ces dernières, il faut placer en 1re ligne l'*acide hydrocyanique* qui semble foudroyer l'être vivant, soit qu'il ait été placé sur une muqueuse, soit qu'il ait été dirigé dans l'estomac. — Les symptômes de l'empoisonnement varient selon la nature de la substance vénéneuse qui le cause et encore selon le tempérament et l'état sanitaire de celui sur lequel cette substance opère. Ainsi dans le 1er cas, le vert-de-gris, l'opium, les alcalis végétaux, l'arsenic produiront des phénomènes différents ; et dans le 2e cas, une personne phthisique résistera à une très-forte dose de cantharides, tandis qu'une personne robuste succombera promptement après en avoir pris une petite quantité. On peut s'habituer au poison et sans parler de Mithridate, tant de fois cité, les Orientaux font un usage immodéré de l'opium, et plusieurs individus sont arrivés par gradation jusqu'à boire impunément de l'acide nitrique; d'autres ont pris l'émétique à une dose telle qu'elle suffirait pour empoisonner plusieurs personnes

placées dans les conditions ordinaires. — Il n'est pas toujours nécessaire que la substance vénéneuse soit avalée pour que l'empoisonnement s'ensuive. Il suffit qu'elle soit introduite dans les organes par absorption. L'absorption suit quelquefois immédiatement le contact de certaines substances avec la peau. — Nous n'indiquerons pas les contre-poisons qu'on administre dans les cas divers. Il faudrait, avant tout, faire la nomenclature de tous les poisons, et dire tous les effets qu'ils peuvent produire. Toutefois, nous rappellerons que les effets généraux de l'empoisonnement consistent principalement dans une perturbation et une désorganisation des organes, manifestées à l'extérieur par une décomposition de la face qui devient livide, cadavéreuse. Nous ajouterons que, dans le plus grand nombre de cas, les vomitifs sont employés avec le plus de succès. Dans l'empoisonnement par le vert-de-gris, le sucre est considéré comme un antidote puissant. — Plus d'une fois, des ambitieux ont appelé à leur aide l'empoisonnement et pour mieux réussir avec impunité ils ont associé la science à leurs calculs atroces. On a vu si souvent des gants, une fleur, des habits, une simple lettre occasionner la mort, que le vulgaire, depuis la *Brinvilliers* (v.), répète les mêmes accusations chaque fois qu'un personnage important termine sa carrière.—La loi, avons-nous dit, punit de mort l'individu coupable d'empoisonnement; mais pour qu'il y ait empoisonnement, il est indispensable que la présence du poison soit constatée. Dans un grand nombre de cas il est impossible de découvrir le corps vénéneux. Si la chimie a pu retrouver les plus petites quantités d'arsenic, même dans l'intérieur des os et de la partie musculaire du corps, il existe malheureusement des substances qui échappent à ses investigations, soit qu'appartenant au règne organique, l'analyse avoue son impuissance pour les découvrir, soit qu'appartenant au règne minéral elles aient été rejetées par les évacuations. Dans ces divers cas, la responsabilité devient bien lourde pour le médecin légiste de la solution de qui dépend non pas seulement la vie de l'accusé, mais souvent la vie et toujours l'honneur d'une ou de plusieurs familles.

Emportement, absence momentanée de la raison. L'*emportement* n'est qu'un mouvement extérieur qui éclate, fait beaucoup de bruit et passe vite. Souvent il est causé par la chaleur du sang et la pétulance de l'imagination sans que le cœur ou l'esprit y ait part. En général, l'*emportement* vient d'une mauvaise éducation ou d'un état maladif. — Ce mot s'applique également aux passions; ainsi on dit : les *emportements* de la colère, les *emportements* ridicules de la joie, etc. — Il désigne aussi les caprices et les dérèglements de

l'imagination. — Enfin on le prend en bonne part dans le sens de véhémence, comme dans cette phrase : Il répondit avec tout l'*emportement* d'un homme de bien que l'on accuse injustement.

Emporte-pièces, tranchants qui enlèvent d'un seul coup une pièce ronde ou festonnée, etc., d'une plaque de cuivre, de tôle, de draps, etc. Les pains à cacheter sont découpés par un *emporte-pièce*.

Empreintes. L'étude des pierres gravées est une des branches les plus importantes de l'archéologie, et la fabrication des *empreintes* l'étend et la facilite pour tous en reproduisant avec une exactitude irréprochable les pierres gravées et les médailles. Ainsi les artistes peuvent, sans sortir de leur atelier, consulter les *empreintes*, et étudier les monuments que souvent ils ne trouveraient pas dans nos musées. Les pierres gravées en creux, les camées, les médailles se multiplient à l'infini par les *empreintes* qui les reproduisent avec la plus parfaite illusion. Les *empreintes* sont coulées en cire, en plâtre, en soufre fondu, en métal ductile. On imite aussi les pierres gravées par des pâtes de verre, auxquelles on donne la couleur des améthystes, des cornalines, des sardoines et même des sardonyx à plusieurs couches sur lesquelles sont ordinairement gravés les camées. On reproduit aussi ces camées par des *empreintes polychromes* qui, mouillées exactement, reçoivent ensuite par la peinture à l'huile, l'imitation des couches et des nuances de la pierre originale. C'est par ces ingénieux procédés que tous les trésors de glyptique que possèdent les divers cabinets de l'Europe, ont été réunis et accumulés dans les riches cabinets de France. *Empreinte* s'emploie aussi au figuré ; on dit d'une personne que son visage porte l'*empreinte* de la joie de la douleur, etc., et d'un auteur que ses œuvres portent l'*empreinte* du génie, de la vertu, etc.

Emprisonnement, action de mettre quelqu'un en prison : ce mot est synonyme d'*incarcération ;* ces 2 expressions rendent la même idée, traduisent le même fait : priver de la liberté celui qui en abuse est le premier droit de la société, à qui il faut bien accorder le pouvoir de se protéger contre les entreprises dont elle pourrait être victime. Notre législation considère l'emprisonnement sous 2 rapports bien distincts : quand il est ordonné dans un *intérêt public* et dans un *intérêt particulier*. On conçoit que l'emprisonnement pour cause d'*intérêt public* ait pour cause toute atteinte portée à la société telle que la régissent nos lois : de là l'*emprisonnement préventif* qui a lieu avant le jugement et l'*emprisonnement définitif* qui résulte de la condamnation des prévenus ; mais la société devant elle-même protection à tous ses membres, elle a mis au service

d'*intérêts particuliers* les moyens de répression dont elle est armée ; de là la *contrainte par corps* et l'*emprisonnement* en matière commerciale, etc.

Emprunt. C'est l'acte par lequel le *prêteur* cède à l'*emprunteur* l'usage d'une *valeur*, pour un temps déterminé et à certaines conditions. Ce n'est pas l'abondance de l'argent qui rend les *emprunts* faciles, mais bien la confiance qu'inspire au prêteur l'emprunteur quel qu'il soit : individu ou gouvernement.

Emprunts publics. On désigne par ces mots les valeurs qu'emprunte un gouvernement au nom de la société qu'il régit et qu'il représente. C'est ordinairement pour subvenir à des besoins extraordinaires et imprévus que les gouvernements ont recours aux différents systèmes d'*emprunts*. Un gouvernement, comme un particulier, trouve plus ou moins facilement à emprunter selon qu'on a plus ou moins de confiance dans ses ressources futures, dans sa bonne foi, dans ses chances de stabilité ; c'est là ce qui constitue le *crédit public*, et ce qui donne une valeur aux titres émis et les rend tout aussi susceptibles de négociations que les meilleures lettres de change. Les emprunts publics se font ordinairement par voie d'adjudication, et le banquier qui offre les conditions les plus avantageuses est seul appelé à les remplir ; il revend à son tour, et en détail, les nouvelles rentes émises, et c'est alors que commencent ces jeux d'*agiotage* (v.) qui ont englouti tant de fortunes et de réputations.

Empyrée (de deux mots grecs signifiant *dans* et *feu*). C'est cette partie la plus élevée des cieux où les Pères de l'Église et les anciens théologiens ont placé le trône de la divinité, et que doit habiter l'homme de bien après sa mort pour y jouir des félicités ineffables de la vie future. Le mot *empyrée* d'après son étymologie indique le vif éclat et la brillante splendeur de ce ciel.

Empyreumatiques (d'un mot grec signifiant *odeur de brûlé*). On désigne ainsi les matières huileuses obtenues par la décomposition, au moyen du feu, des substances végétales et animales.

Empyreume (même étymologie que le précédent). On exprime par ce mot une saveur, une odeur particulière que les matières animales ou végétales contractent quand elles sont chauffées trop fortement et trop long-temps. Ce résultat se remarque principalement dans la distillation sèche des substances organiques, et dans celle des liquides, lorsque de leur évaporation naissent des résidus susceptibles de s'attacher aux parois des vases, et d'acquérir une température plus élevée que celle de la masse. La distillation des eaux-de-vie présente des cas fréquents d'*empyreume* ; les plus grandes précautions doivent être prises pour éviter que le *goût em-*

pyreumatique ne reste aux produits soumis à l'action trop vive du feu. Ce goût et cette odeur sont pourtant un mérite pour la liqueur alcoolique appelée *rhum*. Autant on cherche à l'éviter pour les autres produits de la distillation des liqueurs, autant on s'efforce de l'obtenir pour celle-ci.

Emulation. Ce sentiment est la noble concurrence entre personnes qui suivent la même carrière, mais sans rivalité, c'est-à-dire sans conflit d'intérêts. C'est un stimulant actif qui porte à faire tous ses efforts pour égaler ou même surpasser ceux qui sont au-dessus de nous. L'*émulation* aiguillonne l'esprit; et bien dirigée dans la jeunesse par les parents et les instituteurs, elle amène des résultats d'autant plus heureux, que, n'engendrant ni l'envie ni la jalousie, elle fait estimer ses concurrents et donne seulement le désir de marcher sur leurs traces ou de les devancer avec honneur.

Emulgent, nom donné aux artères et aux veines qui se distribuent aux reins. Il est synonyme de *rénal*.

Emulsion (d'un mot latin signifiant *tirer du lait*), préparation pharmaceutique d'un blanc laiteux, opaque, composée d'une huile fixe divisée et tenue en suspension dans l'eau à l'aide d'un mucilage. Les pharmaciens distinguent les émulsions en *vraies* et *fausses*. Les premières s'obtiennent des substances émulsives pilées avec de l'eau; les secondes sont le résultat du mélange d'une huile, d'une résine, etc., avec un intermède capable de tenir le produit en suspension dans l'eau. — Le jaune d'œuf étendu d'eau et légèrement sucré forme à lui seul une *émulsion* animale appelée vulgairement *lait de poule*.

Encâblure (terme de marine), longueur d'un câble qui a 200 mètres (120 brasses). — La *brasse* (v.) est la mesure adoptée par les marins pour mesurer tous les cordages, et ils calculent la distance par les *encâblures*.

Encadrement, encadrer. Placer un tableau, un dessin, une gravure, une pièce de broderie ou d'écriture dans un cadre, c'est faire un encadrement. On dit au figuré : des anecdotes *encadrées* adroitement dans un livre en augmentent la valeur.

Encaissement, action d'encaisser, de mettre une chose dans une caisse; par analogie, action d'entourer une chose, de la placer comme dans une *caisse*. En commerce, en finances, faire un *encaissement*, c'est mettre dans la caisse ou le portefeuille l'argent ou les billets qu'on reçoit, et débiter le compte de caisse ou les billets à recevoir d'une somme pareille. — On se sert aussi de ce mot en terme d'architecture, d'artillerie, même en matière de travaux publics. L'*encaissement* d'une route, c'est la tranchée faite dans le sol; l'*en-*

caissement d'une rivière, c'est la disposition de ses berges naturellement escarpées ou assez élevées pour s'opposer aux inondations.

Encan, vente de meubles faite à la criée et avec l'assistance d'un officier ministériel. Le procès-verbal qui en est dressé est soumis à la formalité de l'enregistrement, et les droits perçus en vertu de la loi de 1816 sont proportionnels. Ils sont de 2 fr. 50 cent. par chaque 100 fr. de produit. — Par métaphore, on dit en mauvaise part, d'un homme puissant et cupide, qu'il met les places ou ses faveurs à l'*encan*.

Encaustique (d'un mot grec signifiant *qu'on a marqué avec le feu* [terme de beaux-arts]). Les anciens ne nous ont pas transmis le secret de leur peinture à l'*encaustique* dont la solidité égalait le brillant. Les efforts faits jusqu'ici pour retrouver leurs procédés sont restés infructueux. — *Encaustique* (économie domestique), dans les arts mécaniques, sert à désigner une espèce de vernis plus ou moins chargé de cire qu'on applique sur les meubles, les lambris et les parquets pour leur conservation ou pour ajouter à leur éclat. L'encaustique le plus durable et le plus brillant se compose de 125 grammes de cire jaune fondus avec 30 grammes d'huile de térébenthine; on verse le mélange dans un mortier de fonte préalablement échauffé, on y incorpore, et petit à petit, 8 jaunes d'œuf, on triture long-temps, et l'on délaye ensuite la pâte qui en résulte avec un litre d'eau chaude versée peu à peu et en agitant continuellement. Cet encaustique sèche promptement, et au bout de 2 heures on peut frotter.

Enceinte fortifiée. Dans l'antiquité, et plus particulièrement au moyen âge, les enceintes étaient circulaires ou à pans. Elles étaient surmontées de bretèches et entremêlées de tours. Ces essais informes donnèrent, plus tard, naissance au système de la fortification polygonale. L'invention du canon apporta des modifications importantes à cette partie de l'art de la guerre. On élargit les tours, on les transforma en bastions.—Aujourd'hui le mot *enceinte* donne l'idée d'une ligne magistrale et d'un ensemble de bastions et de courtines formant la clôture et l'escarpe d'un corps de place. L'enceinte d'une place est assurée contre les insultes de l'ennemi par la vigilance des sentinelles, la protection des dehors, les sorties de la garnison et les découvertes. Sa sûreté est compromise dès que l'assiégeant se rend maître des glacis, opère le couronnement du chemin couvert et entreprend la descente du fossé et les travaux de guerre souterraine.

Encelade (mythologie), géant formidable, fils de Titan et de la Terre, fut le plus terrible de tous ceux qui conspirèrent contre

Jupiter. Irrité de son audace, ce Dieu l'engloutit sous le mont Etna, d'où son haleine s'exhale en feux que lance le volcan. Lorsque le géant essaie de se retourner, il fait trembler la Sicile jusque dans ses fondements. — C'est par cette fable que les anciens figuraient les terribles phénomènes de l'*Etna*.

Encens, espèce de résine d'un jaune pâle ou transparent fournie par un arbre de l'Inde. L'encens, particulièrement destiné à honorer la Divinité, a été connu des Grecs, des Arabes, et de presque tous les peuples de la terre et dans tous les temps. Les sacrifices se faisaient autrefois avec l'encens qui servait comme aujourd'hui à répandre un parfum suave dans les temples. Dans les premiers siècles du christianisme, on s'en servit dans les églises pour purifier l'air ordinairement vicié dans les lieux humides, sombres et souterrains où les chrétiens étaient réduits à célébrer les cérémonies de leur culte. L'agréable odeur de cette substance brûlée en fit ensuite continuer l'usage à l'imitation des mages qui avaient marqué leur respect pour J.-C. par une offrande d'or et d'encens. — Offert d'abord en hommage aux Divinités du ciel, l'encens ne tarda pas à l'être aux puissances de la terre. De là l'expression figurée d'*encens*, synonyme de *flatteries* et de *louanges*.— L'*encensement* est l'action d'encenser. L'*encensoir* est une cassolette suspendue à de petites chaînes et à l'aide de laquelle on encense.

Encéphale (de 2 mots grecs signifiant *dans* et *tête*). On comprend sous cette dénomination, non-seulement le cerveau, mais toutes les parties contenues dans l'intérieur de la tête, le cervelet, la moelle allongée, les nerfs, les membranes, les veines et les artères. L'*encéphale*, ou pour employer un mot plus précis, le *cerveau*, que l'on regarde comme le siége de toutes les facultés intellectuelles et morales, a attiré les méditations de beaucoup de savants. On en est venu jusqu'à espérer connaître, par sa forme et par les saillies qu'il présente, le caractère, les mœurs, les habitudes, les affections des individus. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le *cerveau* (v.), sujet à de graves perturbations, est le siége des maladies qui attaquent l'intelligence.

Encéphalite (même étymologie que le précédent). On entend par ce mot, l'inflammation des diverses parties de l'encéphale. Cette inflammation ne se limite presque jamais à une seule de ces parties, et ce n'est que par beaucoup d'observations et d'expériences jointes à des idées justes sur la physiologie et la pathologie du cerveau, qu'on peut établir avec exactitude la différence des signes propres à chaque espèce d'inflammation cérébrale. Les symptômes généraux sont la fièvre, la céphalalgie intense, la difficulté

de supporter la lumière, et le délire, accompagné de convulsions suivies promptement de la paralysie; les fonctions des sens extérieurs, sont alors troublées ou suspendues. Les causes déterminantes sont le plus souvent les coups portés à la tête, l'usage des liqueurs alcooliques, l'action du soleil sur la tête, la contention de l'esprit, les veilles prolongées, les émotions violentes, l'action de certains virus. — L'*encéphalite* est une maladie très-grave et généralement mortelle, les moyens les plus propres à l'arrêter consistent dans la saignée, les purgatifs, les bains froids, les douches et surtout l'application sur la tête de la glace pilée.

Enchaînement. Ce mot n'est plus usité qu'au figuré, il veut dire *suite, liaison* entre des choses de même qualité et dépendant les unes des autres. Ainsi on dit : *Enchaînement* d'idées, de propositions pour désigner une *suite* d'idées, de propositions dont les rapports sont tels qu'elles se trouvent liées intimement et se déduisent les unes des autres. On le prend encore comme synonyme de *série*, c'est dans ce sens que l'on dit un *enchaînement de malheurs*. — Dans la nature tout est *enchaînement :* les sciences naturelles, l'étude du globe, celle de l'homme lui-même, prouvent qu'il existe entre tous les êtres de l'univers, une chaîne dont les anneaux ont été unis par une intelligence supérieure.

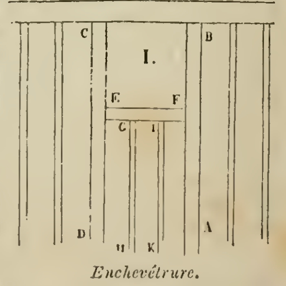
Enchantement. C'est une cérémonie mystérieuse, accompagnée de paroles auxquelles on attribue un pouvoir surnaturel. Ce mot vient d'une expression latine qui veut dire *chanter*, car chez les anciens les conjurations magiques se chantaient. Philippe Mouska, auteur du XIII siècle, raconte que la basilique d'Aix-la-Chapelle fut construite par *enchantement ;* le marbre et les colonnes vinrent de Rome, dit-il, et ce fut le diable qui les apporta. La magie était autrefois une branche importante de la médecine. La haine et l'amour couraient à l'envi à ses mystérieuses pratiques. Au temps de la Ligue, on piquait au cœur la statue de Henri III, placée sur l'autel pendant la célébration du saint sacrifice, et dans nos provinces encore, dans les coins reculés du Midi, la terre des cimetières recueillie par trois fois, au clair de la lune, à minuit, étouffe infailliblement, dit-on, les passions malheureuses. Le nom et souvent les prophéties des plus fameux enchanteurs du moyen âge et du 1er temps de notre ère, nous sont restés. Ce sont Merlin, qui vivait en Écosse au ve siècle, le Grand Albert, Agrippa, et bien d'autres.

Enchère, enchérisseur. L'*enchère* est le résultat d'un concours de volontés diverses, qui toutes manifestent le désir d'acquérir un objet mobilier ou immobilier par l'offre successive d'un prix; en sorte que la propriété en est adjugée, dès qu'il ne se trouve plus

personne pour couvrir la plus forte et dernière *enchère*. Chaque enchère sur l'objet mis à l'encan, est constatée par le notaire, l'huissier, le commissaire-priseur, ou le courtier de commerce chargé de procéder à la vente La publicité est le caractère principal de l'enchère. — L'*enchérisseur*, est celui qui met un prix à l'objet de la vente, soit qu'il devienne adjudicataire, soit que son enchère soit couverte par une autre. Tout individu solvable peut se porter *enchérisseur*. Mais la loi a sagement entouré de garanties cette espèce de vente, qui le plus souvent est faite judiciairement. Elle a établi des peines sévères contre les enchérisseurs de mauvaise foi, qui formeraient des coalitions dans le but d'arrêter l'élévation du prix, et a soumis à la *folle enchère*, celui qui, ayant acquis l'objet vendu, n'en peut payer le prix immédiatement. Par la *folle enchère*, le premier acquéreur est tenu de solder, outre les frais de cette formalité, la différence qui résulterait dans le cas où le produit de la nouvelle enchère ne s'élèverait pas au prix qu'il avait lui-même précédemment offert; il n'a de plus aucun droit à l'excédant si l'on parvient à obtenir un prix plus élevé.

Enchevêtrement, c'est l'action de *s'enchevêtrer*, et de s'embarrasser au milieu d'obstacles dont on ne peut sortir que difficilement. Ce mot se prend au propre et au figuré : Cet oiseau s'est *enchevêtré* dans les mailles du filet. Cette personne est tellement *enchevêtrée* dans ses procès, qu'elle n'en sortira que ruinée. — Le mot *enchevêtrement*, assez peu usité du reste dans notre langue, n'a pas de pluriel.

Enchevêtrure (architecture), assemblage de 3 solives AB, CD, EF dans un plancher pour environner le foyer d'une cheminée et porter les barres de fer qui le soutiennent, ou pour donner passage à un tuyau de cheminée. Les solives d'enchèvreture doivent être plus fortes que les autres, la traverse EF ayant à soutenir plusieurs solives GH, IK, qui ne reposent sur la muraille que par un bout. D'après l'ordonnance de police du 26 janvier 1762, signée La Reynie, encore en vigueur aujourd'hui, un âtre ne peut être placé que sur des barres de trémie en fer, et au milieu du vide L formé par l'enchevêtrure.



Enchevêtrure.

Enchifrènement. On désigne ainsi l'obstruction et l'embarras des fosses nasales qu'on observe dans le *Coryza* (v.). Cette affec-

tion a pour symptômes l'absence presque absolue du sens de l'odorat, la respiration difficile, l'altération de la voix, les éternuments fréquents. Cette indisposition ordinairement peu grave demande cependant des soins assidus pour éviter ou qu'elle ne revienne trop souvent, ou qu'elle ne dégénère en maladie habituelle. En effet, lorsque cette affection dure long-temps, il naît quelquefois des polypes dans le nez, où il se forme des ulcérations qui exhalent l'odeur appelée *punais*. L'enchifrènement est le plus souvent produit par un air froid, un vent impétueux, des vapeurs ou des poudres irritantes, ou bien encore par l'injection dans les fosses nasales d'un liquide âcre ou d'un corps solide. Cette affection ne dure ordinairement que 5 ou 6 jours, à moins d'accidents graves ou de continuation des causes qui l'ont produite, comme cela arrive fréquemment en hiver.

Enchymoses (d'un mot grec signifiant *répandre*), effusion soudaine de sang dans les vaiseaux, comme il arrive dans la joie, la colère ou la honte. Plus habituellement l'affluence du sang causée par ce trouble subit, cette émotion, se nomme *rougeur*.

Enclaves. Ce mot, qui vient du latin, a été pris originairement pour désigner la situation d'un pays entièrement contenu et limité par un autre, de telle sorte qu'il en soit complétement entouré. Ainsi autrefois Avignon, le comtat Venaissin, la principauté de Dombes, étaient des *enclaves* de la France. On pourrait presque dire dans ce sens que le département de la Seine est une enclave du département de Seine-et-Oise, par lequel il est limité de toutes parts. Le mot *enclave* s'emploie, sans se détourner beaucoup de son acception primitive, dans l'architecture où il présente la désignation de la position spéciale de certaines parties de construction, dans la science héraldique et dans les arts industriels.

Enclos, du verbe *enclore* qui veut dire *enfermer*. On nomme ainsi une espèce de terrain fermé de murs ou de haies.

Enclouage. Ce terme de l'art militaire, qui vient du mot *clou*, désigne l'opération par laquelle on met subitement des pièces de canon hors d'état de servir. Ce procédé date à peu près de l'usage de la grosse artillerie, il consiste à ficher de force dans la lumière du canon un clou d'acier préparé à cet effet et de forme triangulaire ou carrée ; quand le temps manque, on se borne à mettre du gravier dans la lumiere.—La loi punit l'*enclouage* d'un canon exécuté sans ordre. En campagne on emploie ce procédé, ou quand on est forcé d'abandonner à l'ennemi des pieces d'artillerie, ou quand s'étant emparé de quelqu'une de ses batteries qu'on ne peut enlever, on veut l'empêcher de l'utiliser s'il reprenait sa position.

Enclume, d'un mot latin signifiant *frapper*. On appelle ainsi une masse en fer, en forme de table ou plutôt de tronc d'arbre, où les forgerons, taillandiers ou serruriers posent les pièces qu'ils veulent forger, et sur lesquelles ils doivent frapper. Une enclume se compose 3 parties, savoir : celle du milieu présentant habituellement une surface parallélogrammique appelée *table*, et celle des extrémités nommées *bigornes*, dont l'une est conique, et l'autre pyramidale. Il ne suffit pas pour faire une bonne enclume de prendre une masse de fer, de lui donner la forme habituelle et d'en polir la surface. Il faut beaucoup plus de soins pour obtenir la résistance convenable d'une pièce qui doit recevoir des coups très-forts et très-répétés, et se trouver en contact avec des morceaux de fer arrivé à un haut degré de température. La table de l'enclume se compose d'une suite de petites barres d'aciers soudées ensemble et que l'on passe à l'action du feu. Donner un son clair et argentin sous le marteau et le faire rebondir avec force, telles sont les qualités essentielles d'une bonne enclume.

Encocher, encoche. Le premier de ces mots signifie mettre dans une coche ou entaille : ainsi, on *encoche* la corde d'un arc dans la coche d'une flèche; il veut aussi dire faire des marques sur un morceau de bois. Ce terme est fort vieilli, et à peu près hors d'usage. —*Encoche* pris adjectivement est un terme de marine qui indique une certaine disposition des huniers, au plus haut des mâts.

Encoignure, ce mot, qui semble venir d'un mot latin signifiant *coin*, désigne les angles saillants formés par un bâtiment et par ses avant-corps. —Le mot *angle* exprime plus nettement, que toute définition, la signification du mot *encoignure* qui n'est après tout, que la désignation la plus vulgaire et dans certaines circonstances de situation, de l'angle formé par 2 murailles au point de leur réunion.

Encollage. L'acception de ce mot, qu'il ne faut pas confondre avec celle du mot *collage*, signifie la *préparation*, ou plutôt l'*excipient du corps auquel on veut donner de la consistance*. Par exemple, dans la peinture en détrempe, cet excipient est la gélatine ou colle-forte, le lait, etc. — On appelle encore *encollage* une préparation qu'on fait subir aux bois des parquets et des panneaux d'appartements, pour en boucher les pores et préparer une assiette bien unie aux couleurs qui y seront ensuite appliquées.

Encolure. Partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. On dit ainsi et spécialement, qu'il est chargé d'*encolure*, qu'il a l'*encolure* fausse, épaisse, ou bien, fine, élégante. Puis on a étendu l'acception du mot *encolure* à l'ensemble de la démarche du cheval, dont on dit alors qu'il a une belle *en-*

colure, une élégante *encolure*. — C'est dans ce dernier sens et au figuré qu'on a appliqué l'expression *encolure* à l'air, à l'apparence d'un homme. Molière fait dire à Dorine, en parlant de Tartuffe :

. . . . Je dis qu'il en a l'*encolure* (d'un sot).

Encombre. Ce mot, qui signifie matériellement *embarras*, *obstacle*, a la même acception au figuré, et veut également dire *empêchement*, *malheur*, *accident*. La Fontaine a écrit dans la fable de *la Laitière et le Pot au Lait* :

Perrette sur la tête ayant un pot au lait
Bieu posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans *encombre* à la ville.

Encombre est pris ici dans son acception matérielle. — Au figuré, on dit d'une personne qu'elle a accompli un projet sans *encombre*.

Encontre. Ce mot avait autrefois à peu près la même acception que celui de *hasard*, de *fortuit*. Actuellement il signifie adverbialement, *opposé*, *contraire* : *Personne ne va à l'encontre de mes paroles*. Cette signification n'est plus guère en usage.

Encorbellement. On appelle ainsi en architecture une pierre ou un morceau de bois formant saillie en dehors de l'aplomb d'un mur, pour soutenir un balcon, une poutre, etc. La longueur des *encorbellements* doit être telle, qu'indépendamment de leur saillie au delà du nu d'un mur, ils soient engagés dans toute l'épaisseur de ce mur. Lorsqu'ils sont en fer, on les y maintient au moyen d'*ancres*, et leur saillie est soutenue par des liens en forme de console qui ont leur point d'appui dans le mur même.

Encorbellement.

Encouragement, manière, moyen d'exciter le zèle, le travail, l'ardeur des individus. Dans les colléges, les prix, les congés, les premières places, et, pour les esprits sérieux, les intérêts de leur avenir, sont autant d'*encouragements* dans l'éducation publique. — Au sein des familles, les *encouragements* sont plus délicats encore : en première ligne, il faut placer la satisfaction qu'on peut causer à ses parents. — Rien de plus touchant que la suite d'*encouragements* qu'une mère, bonne et intelligente, donne à sa fille. En toutes choses, pour les grands comme pour les petits, les *encouragements* sont des moyens d'autant plus difficiles à employer qu'ils n'ont pas de règle absolue et dépendent entièrement de la nature des caractères et dispositions d'esprit de ceux auxquels ils s'adressent. Dans le monde, les uns aiment la gloire, les honneurs

les autres, la fortune. Heureux ceux qu'encouragent et que dirigent avant tout les principes de la vertu !

Encre, substance liquide qui sert pour l'écriture, l'impression ou le dessin, et dont la composition et le degré de limpidité dépendent de l'emploi auquel on la destine. On compte des *encres* de diverses couleurs pour l'écriture aussi bien que pour l'impression.

Encre de la Chine, substance sèche et solide, qu'on délaye dans l'eau et qui sert particulièrement à exécuter les dessins linéaires, où se trouvent des traits délicats et déliés, qu'elle permet de tracer mieux que toute autre encre. Pendant long-temps on a cru que cette encre venait de la liqueur noire secrétée par le *calmar*. A cette erreur a succédé la recette donnée, d'après un livre chinois, par le P. Duhalde ; mais comme toutes les plantes dont il parle sont restées inconnues à nos botanistes, il n'a pas été possible d'en faire l'essai : quoi qu'il en soit, M. Pronst, qui a analysé un grand nombre des meilleures encres de Chine, assure que le noir de fumée dégraissé par la potasse, mêlé avec de la colle-forte, lui a produit une encre que les artistes ont trouvée préférable à celle qui vient de la Chine.

Encre sympathique, composition qui ne laisse aucune trace bien sensible sur le papier sur lequel on l'applique, et que des agents chimiques, ou seulement l'influence de la chaleur fait réapparaître sous diverses couleurs.

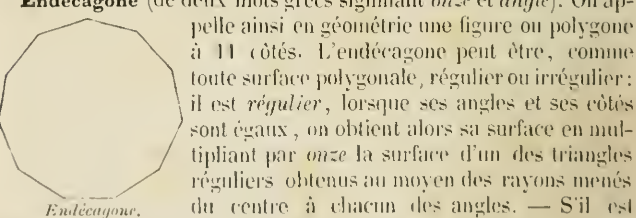
Encyclique (d'un mot grec signifiant *circulaire*), se dit en parlant des lettres qu'on écrit pour donner le même ordre ou le même avis à plusieurs personnes et dans plusieurs lieux. Il ne s'emploie que pour les actes émanés du pape, et répond à celui de *circulaire* dans la langue vulgaire.— Une lettre *encyclique* est une instruction, une recommandation du pape aux évêques de la chrétienté, pour leur faire connaître sa pensée sur quelque point de dogme ou de discipline ecclésiastique.

Encyclopédie. Ce terme est formé de deux mots grecs qui littéralement voudraient dire *instruction en cercle*, ou plutôt *cercle d'instruction*, c'est-à-dire embrassant le cercle des sciences, parce qu'une *encyclopédie* est un corps d'ouvrage qui embrasse l'ensemble des connaissances humaines. Diderot, l'un des principaux auteurs de la fameuse *Encyclopédie* du XVIIIe siècle, le définit l'*enchaînement des connaissances humaines*. — L'exposition de tous les avantages que présente une bonne *encyclopédie*, ainsi que les conditions nécessaires pour un semblable ouvrage, demanderaient de longs développements ; mais cependant on comprend facilement combien peut être utile un livre qui met dans un ordre régulier.

qui classe avec soin les différentes branches des connaissances humaines, qui les traite, sommairement sans doute, mais de façon cependant à satisfaire tout lecteur, qui ne doit se livrer à l'étude spéciale d'aucune d'elles. La méthode *encyclopédique* remonte à peu près à Bacon, bien qu'avant lui on ait eu la trace de quelques tentatives de ce genre.— Au XVIIIe siècle, la pensée de fonder une *encyclopédie* fut accueillie avec empressement. La plupart des écrivains et savants célèbres de cette époque tinrent à y attacher leur nom. Ce grand ouvrage refondu, remanié depuis, est encore consulté par beaucoup d'artistes avec intérêt. — Le *Dictionnaire de la Conversation*, publié il y a quelques années, est, sous ce titre, une véritable *encyclopédie*. Nous pouvons également donner ce nom au *Dictionnaire de Conversation à l'usage des dames et des jeunes personnes*, qui, bien que dans des proportions nécessairement restreintes, est néanmoins une *encyclopédie*, puisqu'il résume l'ensemble des connaissances humaines.

Encyclopédistes. Ce nom appartient à tous ceux qui ont fait ou composé une *encyclopédie*, ou qui y ont collaboré; mais on le donne plus particulièrement aux écrivains qui ont concouru à l'exécution de l'*Encyclopédie* du dix-huitième siècle; on nomme aussi leur réunion l'*école encyclopédique*. Quand la dénomination qui fait le sujet de cet article, n'est accompagnée d'aucune autre, elle désigne les auteurs de l'*Encyclopédie* du dix-huitième siècle. C'étaient Diderot, d'Alembert, le baron d'Holbach, qui l'avaient fondée; puis ils rattachèrent à leur œuvre la plupart des écrivains du dix-huitième siècle.

Endécagone (de deux mots grecs signifiant *onze* et *angle*). On appelle ainsi en géométrie une figure ou polygone à 11 côtés. L'endécagone peut être, comme toute surface polygonale, régulier ou irrégulier : il est *régulier*, lorsque ses angles et ses côtés sont égaux, on obtient alors sa surface en multipliant par *onze* la surface d'un des triangles réguliers obtenus au moyen des rayons menés du centre à chacun des angles. — S'il est *irrégulier*, c'est-à-dire aux côtés ou angles inégaux, on obtient sa surface en calculant la somme des surfaces de chacun des angles dans lequels cette figure se partage.



Endécagone.

Endécasyllabe (de deux mots grecs signifiant *onze* et *syllabe*), vers composé de 11 syllabes. Il fut introduit par les Grecs et les Latins. L'inventeur, qui s'appelait Phaleucas, a donné souvent son nom à ces vers, qu'on appelait aussi *phaleuces* ou *pha-*

leuques. — Le vers héroïque italien, imité par les Anglais, est *endécasyllabe.* — Le vers de 11 syllabes n'est admis en français que dans les opéras, cantates et chansons. Sans le secours de la musique, il a en effet pour l'oreille une mesure désagréable.

Endémiques (maladies), d'un mot grec signifiant *particulier à un peuple.* On nomme ainsi les maladies qui attaquent les populations et dont les causes agissent sur un grand nombre d'individus à la fois. Ces causes, selon les climats, varient beaucoup d'après l'air qu'on respire, la nourriture, la nature des lieux. Ainsi, les habitants des pays marécageux sont sujets à certaines affections endémiques, tandis que ceux des montagnes sont atteints par d'autres. Les pays chauds sont plus particulièrement frappés de maladies *endémiques* et des plus graves, parmi lesquelles la peste occupe le premier rang. On peut distinguer les maladies *endémiques* des maladies *épidémiques*, en ce que les secondes sont accidentelles et que les premières sont pour ainsi dire chroniques, relativement à certaines contrées, et dépendent en partie de la nature du sol et du climat.

Endive (v. *Chicorée*).

Endor, ville de la Palestine dans la tribu de Manassé, célèbre par la Pythonisse qui habitait non loin d'Endor et que Saül, poussé par une inquiétude fatale, alla consulter. Cette évocation est une des plus sombres pages de la Bible. Le roi des Juifs, déguisé, vint interroger la Pythonisse, la veille de la bataille de Gelboé, où il perdit la vie ; celle-ci, sur sa demande, fit apparaître l'ombre du grand-prêtre Samuel, mort depuis deux ans. Il annonça à Saül son destin en ces termes : « Demain tu seras avec moi. » Ces terribles paroles se réalisèrent. En effet, le lendemain, le roi et ses fils succombèrent et leurs corps mutilés furent attachés par les Philistins aux murs de Bethsan, leur ville, voisine d'Endor.

Endormeurs, nom qu'on donne dans l'Inde et dans diverses contrées de l'Afrique à des individus qui font profession d'apprivoiser les serpents en les endormant, soit par un chant ou un sifflement très-doux, soit par toute autre méthode. Quand ils s'en sont ainsi rendus maîtres, ils leur arrachent les dents venimeuses, ou même réussissent parfois à s'en faire respecter sans avoir recours à ce moyen et jouent sans danger avec eux. Selon l'opinion des peuples au milieu desquels ils exercent leur talent, les *endormeurs* font partie d'une race à part et privilégiée. — On a pris l'expression d'*endormeurs* au figuré pour signifier les gens qui réussissent à nous tromper à l'aide de paroles flatteuses. Ce terme n'est presque plus usité.

Endos, Endossement. L'endossement est la formalité par laquelle on transmet à un autre les droits que l'on avait sur un billet à ordre ou sur une lettre de change. Cette transmission ou transport de droits s'effectue par une formule d'acquiescement écrit au *dos* de la lettre de change ou billet à ordre : d'où lui vient le nom d'*endos*. Les droits qui appartenaient primitivement à la personne à l'ordre de laquelle l'effet a été souscrit, se transmettent successivement d'endosseur à endosseur jusqu'au jour de l'échéance où le souscripteur en paye le montant entre les mains du dernier *porteur*.

Endosmose (de deux mots grecs signifiant *en dedans* et *impulsion*), acte par lequel une surface poreuse absorbe plus de liquide que sa capacité n'en peut contenir. C'est une des circonstances qui favorisent l'ascension de la sève dans les végétaux.

Enduit (du verbe *enduire*, dérivé de mots grec et latin signifiant *couvrir, étendre*). On nomme *enduit* une substance propre à garantir un corps quelconque de l'humidité, de l'influence de l'air, ou de toute autre atteinte extérieure. Il y a plusieurs sortes d'*enduits* spéciaux selon les matières dont ils sont composés. — Ce qu'on nomme *badigeon* est un enduit particulier dont on se sert pour empêcher les pierres de perdre leur teinte primitive et aussi pour les préserver des atteintes destructives de l'atmosphère. Presque toutes les maisons sont revêtues d'une ou plusieurs couches de *badigeon*, qui diffère selon les pays. — On a recouvert, à l'arc de triomphe de l'Étoile, les divers groupes de sculpture d'une couche d'*enduit* formé avec de la cire afin de les garantir contre l'humidité, les variations et les accidents de température.

Endurcissement. On retrouve facilement l'étymologie de ce mot, qui exprime cet état où l'âme reste fermée à toute idée morale et descend quelquefois à un tel point de dégradation qu'elle ne peut plus revenir à de meilleurs sentiments. — Dans une acception moins générale, l'endurcissement signifie la dureté du cœur, cette inflexibilité impitoyable qui ne se laisse pas émouvoir par ces douleurs, ces peines, ces afflictions qui nous touchent habituellement. — L'*endurcissement du tissu cellulaire* est une maladie particulière aux enfants nouveau-nés, et dans laquelle une portion ou la totalité des téguments présentent une dureté remarquable qui ne cède point à la pression, et qui est ordinairement suivie de refroidissement. La mort est la fin ordinaire de cette affection.

Endymion. Sous ce nom, l'antiquité a désigné deux personnages différents. L'un, ancien héros, fils de Protogénie et d'Ethlius, qui se vantait de descendre des dieux, s'empara de l'Élide, qu'à sa mort il laissa à Épéus, son fils. C'est, au rapport de Pausa-

nias, le tombeau de cet Endymion que les habitants de l'Élide montraient dans la ville d'Olympie. — Le second et le plus connu fut un berger de la Carie (Asie-Mineure) aimé, dit-on, de la Lune ou Phœbé, qui, parfois, quittait le ciel pour le visiter. On a prétendu, et non pas sans quelque raison peut-être, que les anciens désignaient sous cette gracieuse allégorie un des premiers astronomes qui avait de préférence tourné ses études vers l'observation de la lune, et qui aurait deviné quelques-uns des phénomènes de sa marche.

Énée, célèbre héros troyen chanté par Virgile dans le plus considérable de ses ouvrages, l'*Énéide*. Énée nous apparaît sous les trois points de vue suivants : *historique*, comme un des guerriers de la guerre de Troie, *mythologique*, comme fils de Vénus et d'Anchise, et *épique*, comme héros du poème de Virgile. Sous le rapport mythologique, l'histoire d'Énée se borne à la tradition païenne qui lui donne une origine céleste. Sous l'aspect historique, l'existence d'Énée est fort obscure, puisque selon plusieurs auteurs il n'est jamais allé en Italie. Homère le fait rester en Troade, d'autres le font voyager avec Ulysse. Suivant certains récits il est mort en Thrace, et en Arcadie d'après d'autres opinions : enfin, diverses contrées se glorifiaient autrefois de posséder son tombeau. Voici maintenant son histoire suivant les récits des Romains recueillis par Virgile. Énée, fugitif après la guerre de Troie, erra long-temps sur terre et sur mer poursuivi par les destins, aborda en Italie dans le Latium, obtint Lavinie, fille du roi Latinus, et fonda une ville qu'il nomma Lavinium. Turnus, roi des Rutules, auquel, avant l'arrivée d'Énée, on avait promis Lavinie, déclara la guerre au prince dont il n'avait pu devenir le gendre. De là une suite de combats où périrent Latinus et Turnus et dont Énée sortit vainqueur. Sa mort suivit de près ses triomphes, il périt dans un fleuve et les Romains l'honorèrent sous le nom de *Jupiter indigète*. Ascagne, son fils, fonda, dit-on, Albe-la-Longue, pour échapper aux persécutions de sa belle-mère Lavinie, et Romulus, le 15ᵉ descendant d'Énée, fonda Rome.— Cette fable, dont l'authenticité a été fort contestée, a fourni à Virgile le sujet de son poeme et, si l'on peut accuser le héros principal de quelque froideur, l'élégance du style, la poésie, les brillantes couleurs avec lesquelles le poète a retracé les actions du Troyen fugitif rendront le nom d'Énée éternellement célèbre.

Energie (d'un mot grec signifiant *vertu* et *force*). Par ce terme on exprime plus que la force ou la vigueur naturelles du corps ou de l'âme ; on signale une ardeur impétueuse, un effort soutenu par une ferme volonté. L'énergie est *physique* ou *morale*. Physique, lorsqu'elle s'exerce matériellement et pour l'accomplisse-

ment d'une œuvre purement matérielle : morale, quand c'est l'activité spirituelle, la pensée qui est surtout mise en jeu. Au surplus, dans le premier cas, l'*énergie physique* résulte toujours en définitive d'un certain jeu de volonté et par là tient en quelque sorte à l'*énergie morale*. Réciproquement, les influences matérielles ont aussi une part dans cette surexcitation de nos forces. La constitution des individus, leur organisation, le climat sont autant de causes qui déterminent plus ou moins l'énergie chez l'homme. Ainsi généralement les montagnards sont doués de plus d'énergie que les habitants des plaines. Trop d'abaissement, un long esclavage détruisent l'énergie. La Grèce, si long-temps brillante de courage et de génie, en a offert un triste exemple depuis son asservissement par les Romains continué si aisément par les Turcs. La plupart des peuples de l'Inde courbés sous le joug depuis long-temps, ont perdu toute leur énergie. — On applique la qualification d'*énergiques* à certains poisons, à certains remèdes, aux substances enfin dont l'action puissante, rapide, s'exerce vigoureusement et promptement sur nos organes. — En chimie on donne par une semblable analogie la qualification d'*énergiques* aux réactifs qui agissent le plus fortement.

Energumène. Ce mot, qui vient du grec et qui veut dire dans son acception étymologique *agité intérieurement*, s'appliquait autrefois aux possédés, aux démoniaques. La croyance aux énergumènes est aussi ancienne que l'église. Jésus-Christ chassait les démons qui s'étaient emparés d'eux, et son église exerça ce pouvoir en son nom; ce fut une des fonctions et un des priviléges du sacerdoce. — Dans le langage familier, on nomme *énergumènes* les personnes qui se font remarquer par la véhémence de certains sentiments de haine ou de colère. Ce terme ne s'emploie qu'avec beaucoup de réserve, et il est en tous cas pris en mauvaise part.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

3

1837

